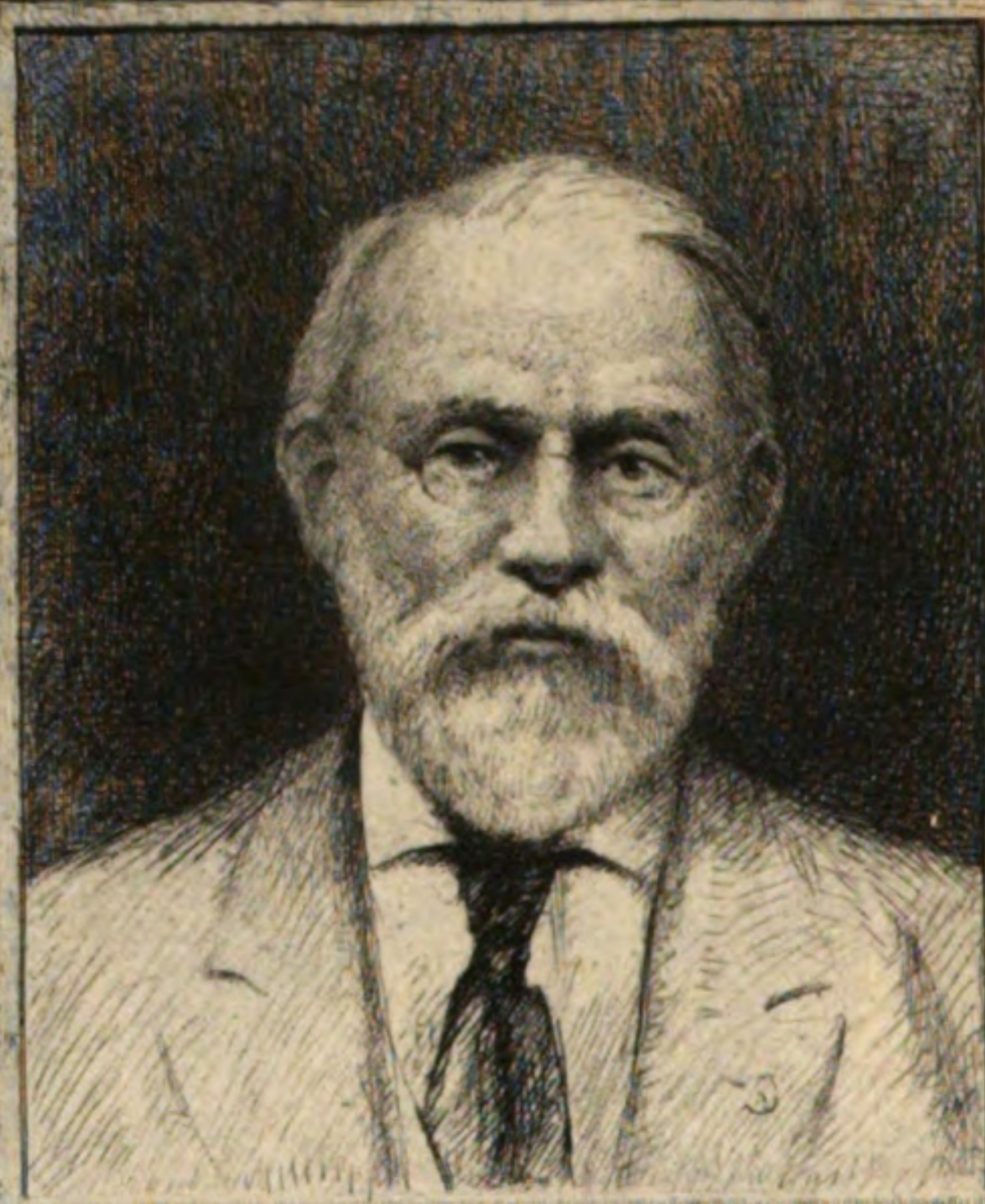


SOCIÉTÉ

DES

LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DES ALPES-MARITIMES

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ

DES

LETTRES, SCIENCES & ARTS

des

ALPES-MARITIMES

DÉCLARÉE

ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

par décret du 25 août 1879

Tome XXI

NICE
IMPRIMERIE-LITHOGRAPHIE
MALVANO & AUX ARTS ET MÉTIERS
1, Rue Garnier et Rue Masséna, 4
et chez tous les libraires

PARIS
H. CHAMPION
LIBRAIRE-ÉDITEUR
CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ
5, Quai Malaquais

1909

AVIS TRÈS IMPORTANT

La Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes laisse ux auteurs des mémoires qu'elle public toute la responsabilité des pinions qui y sont émises.

LES FÊTES RÉVOLUTIONNAIRES A NICE

1792-1799

PAR

M. Joseph COMBET

Docteur ès-lettres

Professeur d'histoire au Lycée de Nice

LES FÊTES RÉVOLUTIONNAIRES A NICE

1792-1799

La multiplicité extrême des fêtes, les préjudices qu'elles causaient à l'industrie, à l'agriculture et au commerce ont été au XVIIIe siècle l'objet de plaintes nombreuses dont on retrouve très nettement et très fortement la trace dans les cahiers des états généraux de 1789. Certains de ces cahiers réclament impérativement la suppression d'un certain nombre de fêtes, l'autorisation de travailler les dimanches et jours fériés. L'estimation des pertes causées par ces fêtes était, en 1789, évaluée par le Comité de Mendicité à 274 millions et la noblesse de la Rochelle en proposant la suppression de quatorze d'entre elles estimait que l'on pourrait ainsi faire disparaître une perte de 70 millions[1].

Il y avait donc de ce chef un abus auquel il était urgent de porter remède. La Révolution le tenta et par ses différents essais de modification de l'état religieux du pays elle entreprit d'en diminuer le nombre. Elle fut aussi amenée par la politique religieuse qu'elle suivit à substituer aux fêtes catholiques des cérémonies nouvelles soit patriotiques, soit philosophiques destinées à concourir à l'œuvre qu'essaya vainement d'ailleurs de réaliser un instant la Révolution : la déchristianisation de la France.

On établit à ce sujet toute une législation curieuse et les

1. Champion. *La France d'après les Cahiers des Etats Généraux de 1789*. Paris, 1897, pag. 182, not. 2.

fêtes instituées soit par la Convention Nationale, soit par le Directoire furent pour la plupart réellement célébrées en France, notamment à Nice comme nous allons le montrer. Par la loi du 18 floréal an II promulguée sur l'initiative de Robespierre et reconnaissant l'existence de l'Etre suprême, la Convention Nationale décréta que l'on célébrerait aussi les fêtes du 14 juillet 1789, du 10 août 1792, du 21 janvier 1793, du 31 mai 1793 (cette fête sera un peu plus tard remplacée par celle du 19 ventôse an III), qui toutes commémoraient des événements politiques importants. La Convention décidait, en outre, que l'on en célébrerait aux jours décadaires toute une autre série : celles de la Liberté, de la République, de la Jeunesse, de la Vieillesse [1].

A cette première loi vinrent un peu plus tard s'en ajouter d'autres. La loi du 1er nivôse an III, dont l'auteur est Marie-Joseph Chénier, établit des fêtes décadaires dans chaque canton. La Constitution de l'An III précisa en son article 301 qu'elles seraient célébrées pour entretenir entre les citoyens la fraternité et pour les attacher à la constitution, à la patrie, aux lois.

La loi du 3 brumaire an IV institua (titre VI) dans chaque canton sept fêtes nationales : celles de la Fondation de la République qui devait avoir lieu le 1er Vendémiaire ; de la Jeunesse, le 10 germinal ; des Epoux, le 10 floréal ; de la Reconnaissance, le 10 prairial ; de l'Agriculture, le 10 messidor ; de la Liberté, les 9-10 thermidor ; des Vieillards, le 10 fructidor. Elles devaient consister en chants patriotiques, en discours sur la morale du citoyen, en banquets fraternels, en jeux publics propres à chaque localité, en distributions de récompenses [2].

La loi du 2 fructidor an VI y ajouta l'anniversaire du

1. Aulard. *Histoire politique de la Révolution Française*. Paris, 1901, pag. 489.
2. Aulard, ibid., pag. 646.

18 fructidor an V, celles du 13 pluviôse an VI et de la souveraineté du peuple qui fut fixée au 30 ventôse.

Enfin la loi du 13 fructidor an VI établit que, tous les décadis, les administrateurs municipaux en costume feraient au temple décadaire lecture des lois, des arrêtés municipaux ; que le bulletin décadaire contiendrait un sommaire des affaires générales de la République, des traits de civisme et de vertu, des articles instructifs sur l'agriculture et les arts mécaniques [1].

Toutes ces fêtes furent célébrées à Paris ; les unes, comme celles de la Raison et de l'Etre Suprême en grande pompe, d'autres, surtout les fêtes politiques, avec assez d'enthousiasme par le peuple qui y trouva une occasion de manifester contre les royalistes. Elles ne furent, en somme, comme le dit excellemment M. Aulard, qu'une forme particulière du culte de la patrie menacée par les ennemis extérieurs.

Par contre les fêtes philosophiques inspirées de Rousseau eurent moins de succès. Les catholiques les ridiculisèrent et la querelle de M. Dimanche et de M. Decadi servit maintes fois, sous le Directoire, de thême aux nouvellistes à court de copie.

En province, comme à Paris, on célébra ces mêmes fêtes et elles eurent des caractères divers suivant les régions. A Nice et dans le département des Alpes-Maritimes la plupart de ces solennités furent réellement célébrées, avec assez d'enthousiasme en général, sauf peut-être, comme nous le verrons, les réunions décadaires. Si à Paris certaines d'entre elles, celles de la Jeunesse, des Epoux, des Vieillards, de la Liberté, de la Souveraineté du Peuple, furent peu goûtées et peu appréciées sauf par quelques artistes et curieux ; il n'en fut pas de même

1. Aulard, ibid., pag. 669.

à Nice où elles eurent lieu avec éclat et où, à côté de ces solennités, on eut encore un certain nombre de fêtes spéciales dont quelques-unes ont été particulièrement curieuses.

* * *

Nous avons puisé les éléments de ce travail aux sources suivantes. Les sources manuscrites sont assez importantes. Les Registres des délibérations du Conseil Municipal de Nice de 1792 à 1799 forment à la Bibliothèque Municipale de Nice douze gros volumes allant du 16 octobre 1792 au 18 germinal an VIII et ils nous fournissent sur les fêtes révolutionnaires une série de renseignements particulièrement abondants et intéressants. Les procès-verbaux de la Société populaire de Nice les « Défenseurs de la Liberté et de l'Egalité » deux volumes manuscrits allant du 2 octobre 1792 au 12 floréal an III, nous ont, de même, procuré une série d'indications fort utiles [1].

Enfin les Mémoires manuscrits en cinq volumes de Bonifaci [2] sur *l'Histoire de Nice*, nous donnent eux aussi des détails très précieux surtout le volume B (1792-1820) qui ne contient qu'une suite de notices se rapportant à des documents recueillis par l'auteur et dont ce volume n'est malheureusement qu'un sommaire [2].

Nous avons, en second lieu, mis à profit les deux histoires de Tisserand et de Toselli, mais elles sont toutes deux fort incomplètes. Toselli [3] proscrit absolument notes et références, « espèce de remplissage insignifiant et fastidieux que le lecteur ne parcourt pas ». Il n'étudie d'ailleurs les fêtes révolutionnaires que pour les ridi-

1. Ces deux volumes manuscrits sont aussi conservés à la Bibliothèque Municipale de Nice.

2. Bonifaci. Sommario delle notizie storiche di Nizza e suo contado (1792-1820). (Nice. Bibliothèque Municipale).

3. Toselli. *Histoire de Nice depuis sa fondation jusqu'en 1860*. Nice, 1867.

culiser[1], il les noie dans la masse des événements qu'il raconte, ne les cite pas toutes et met une sorte de point d'honneur à cacher la source de ses renseignements. On peut en dire autant de l'ouvrage de Tisserand[2]. Ces auteurs, dont le second est fort incomplet, se placent, ainsi que Bonifaci[3] à un point de vue par trop nettement hostile aux fêtes révolutionnaires, pour que l'on puisse ajouter foi d'une façon absolue à leurs allégations.

* * *

Quelles sont les fêtes qui furent célébrées à Nice pendant la Révolution, quel fut leur caractère, où et comment elles furent célébrées, tels sont les principaux points que nous voulons étudier.

A Nice, comme sur toute l'étendue du territoire de la République, la vie politique subit les mêmes fluctuations qu'à Paris. On y fut tour à tour girondin, montagnard, thermidorien, républicain directorial, suivant que la fortune amenait tel ou tel parti politique au pouvoir.

Tous les décrets venus de Paris furent exécutés sans difficulté à Nice, surtout lorsque la Société Populaire affiliée aux jacobins se mit à encourager, stimuler et surveiller l'administration municipale. A peine fondée, elle nommait à cet effet une commission de surveillance de la municipalité le 12 octobre 1793[4]. Aussi n'est-il pas extraordinaire qu'on ait célébré à Nice, comme à Paris et dans le reste de la France, les fêtes établies par les lois de la Convention et du Directoire.

Toutes ces cérémonies eurent réellement lieu à Nice et on peut les grouper sous différents chefs.

1. Toselli, ibid. III, 285.
2. Tisserand. *Histoire de la Révolution dans les Alpes-Maritimes*. Nice, 1878.
3. Bonifaci, prédicateur; né à Nice en 1770, mort en 1842.
4. Procès-verbaux de la Société Populaire, tome I, séance du 12 octobre 1793.

Parmi ces fêtes, nous en avons compté trente-huit, les unes furent essentiellement patriotiques, les autres purement officielles, d'autres philosophiques ou enfin politiques.

Parmi les fêtes patriotiques il faut citer la fête de la « Fuite honteuse des Piémontais », la fête de la Réunion, celles de la Prise de la Bastille, de la Fédération, de la prise de Lyon et de Toulon, la pompe funèbre en l'honneur de Hoche, etc.

Dans les fêtes philosophiques on peut ranger celle de l'Etre Suprême et la série des fêtes décrétées par la loi de floréal an II : Vieillesse, Agriculture, Jeunesse ; etc. Au nombre des fêtes purement politiques, nous avons la fête contre l'Angleterre et contre Robespierre. Parmi les fêtes officielles : la fête de la Constitution, de la Fondation de la République, de la mort du tyran, de la paix, etc., les fêtes célébrées au Temple Décadaire, principalement la fête des Mariages et des Epoux.

Enfin, il conviendrait de mettre dans une catégorie spéciale les fêtes de la banlieue, les bals, cercles et autres amusements destinés à égayer la population niçoise.

Nous ne possédons pas la relation complète de toutes ces cérémonies qui se déroulèrent, d'ailleurs, à peu près toutes avec la même pompe et le même apparat ; mais de certaines de ces fêtes nous avons, grâce aux documents contemporains, une connaissance détaillée surtout des fêtes philosophiques qui paraissent n'avoir pas fait, à Nice comme à Paris, simplement la joie de quelques savants, particulièrement celles de la Jeunesse, des Vieillards, de la Souveraineté du peuple.

* * *

Ces fêtes furent pour la plupart célébrées soit sur la place publique, principalement sur la place de la République, soit dans d'anciennes églises désaffectées. La place

de la République vit se dérouler la pompe de toutes les fêtes patriotiques, philosophiques ou officielles; l'Eglise Sainte-Réparate fut d'abord le temple de la Raison, puis elle devint ensuite le Temple de l'Etre Suprême. L'Eglise Saint-Dominique servit un instant aux fêtes philosophiques[1], Saint-François-de-Paule fut le temple décadaire[2]. C'est sur la place de la République que fut dressé l'autel de la patrie autour duquel se déroulèrent toutes les cérémonies nouvelles. Cet autel fut primitivement construit en bois. Mais devant les frais, sans doute considérables, exigés par sa conservation et son entretien, la municipalité se décida à le faire reconstruire en maçonnerie.

Dans la séance du 10 fructidor an IV (août 1796)[3], l'administration municipale déclare qu'elle veut opérer cette transformation et demande à l'administration du département les pierres de marbre nécessaires.

L'administration départementale par arrêté du 8 fructidor an IV « vu les plans et devis du citoyen Vérani montant à 1,034 livres, considérant que cela épargnera des frais journaliers et conséquents pour la célébration des fêtes nationales, que les pièces de marbre des magasins nationaux ne sont d'aucun profit à la république et qu'on ne saurait en faire un meillenr usage, autorise la municipalité à faire la transformation, lui délivre les pierres de marbre et l'invite à faire examiner les plans par l'ingénieur en chef du département ».

Le citoyen Chabaud, président du conseil, fut chargé de faire exécuter ledit arrêté.

La construction fut commencée, le 8 janvier 1797, avec des marbres de Saint-Pons et de Saint-François[4]. Les frais

1. Bonifaci, ibid., pag. 49.
2. Albin de Cigala. *Nice chrétienne*. Paris 1900, pag. 110.
3. Registre des délibérations municipales, tom. IV, 260-1.
4. Bonifaci, ouvrage cité, pag. 38.

en furent assez importants. Le conseil dut à plusieurs reprises délivrer de nombreux mandats aux entrepreneurs. Dans la séance du 10 nivôse an V (janvier 1797), le citoyen Honoré Vérani, reçoit 36 livres numéraire pour le paiement de diverses charrettes et journées d'hommes pour le transport des matières nécessaires à la construction de l'autel. Dans la séance du 30 ventôse an V (mars 1797), le citoyen Etienne Béron se voit accorder la somme de 72 livres numéraire : 24 pour solde du montant de la construction de l'autel, 36 pour le transport et emplacement des ardoises, 12 pour le transport de boisages et gratifications [1].

Quant aux églises, on les transforma en temples des religions nouvelles. Saint-François-de-Paule qui fut vraisemblablement le temple décadaire fut aménagé pour sa nouvelle destination. Le citoyen Verani (l'un des principaux entrepreneurs de ces nouvelles fêtes), reçut à ce sujet, en l'an VII (6 brumaire), 232 livres pour ouvrages et fournitures et il y fit exécuter, comme nous le verrons plus tard, une série de travaux de menuiserie [2].

On y installa une sorte de chaire qui servit probablement aux orateurs décadaires. Nous voyons, en effet, l'administration centrale du département donner ordre en l'an VII (25 nivôse), au garde magasin Guibert de « faire remettre de suite au conseil la chaise demandée pour être placée au temple décadaire [3] ».

L'église Sainte-Réparate devint le temple de l'Etre Suprême. Le 13 juillet 1794, les portes en furent fermées et on y apposa un petit carton portant ces mots : « Temple de l'Etre Suprême » [4]. Déjà le 12 mai 1794, à l'inscription qui se trouvait sur la porte : Temple de la Raison, avait été

1. Registre des délibérations, tom. v, 119 et 198.
2. Délibérations, tom. x, pag. 8.
3. Délibérations, tom. x, pag. 95.
4. Bonifaci, ibid., pag. 19.

substituée par ordre du comité de Salut public la suivante : « Le peuple français reconnait l'existence de l'Etre Suprême et de l'immortalité de l'âme », inscription qui orna aussi les angles des places publiques [1].

Enfin, l'assemblée municipale dans la séance du 25 messidor an II (14 juillet 1794), « considérant que par la loi du 18 floréal, le peuple français reconnait l'existence de l'Etre Suprême et l'immortalité de l'âme, considérant que dans toutes les autres communes on érige un temple à l'honneur de l'Etre Suprême, considérant que dans cette commune cette sage mesure n'a pas été prise et qu'il est urgent de la prendre, considérant que le bâtiment de la Réparate est le local le plus propre et le plus grand pour être érigé en temple à dédier à l'Etre Suprême et qui réunit à cet égard la commodité du peuple, ouï ledit agent national, a délibéré que ledit bâtiment dit la Réparate sera érigé en temple dédié à l'Etre Suprême. La municipalité charge les citoyens Dives et Teisseire, membres du conseil, et Chabert, agent national près cette commune, de l'exécution de la présente délibération et, à cet effet, les invite à se concerter avec les membres composant le comité de surveillance de cette commune [2] ».

*
* *

La première des fêtes qui eut lieu à Nice fut celle de la plantation de l'Arbre de la Liberté.

On décida [3] de planter l'arbre sacré de la Liberté sur la place des Victoires qui devient, à partir de ce moment, la place de la République [4]. C'est là que fut dressé l'autel de la patrie primitivement destiné à la célébration de la messe constitutionnelle. Les citoyens et citoyennes furent invités

1. Bonifaci, ibid., pag. 17.
2. Délibérations, tom. I, pag. 456-7.
3. Procès-Verbaux de la Société Populaire, tom. I, pag. 7, 11, 16.
4. Aujourd'hui place Garibaldi.

à la cérémonie où devaient être brûlés les instruments de la tyrannie. La plantation eut lieu en grande pompe, le 7 octobre 1792, au chant du *Te Deum*[1].

Les arbres de la liberté furent à diverses reprises remplacés. L'un d'eux, celui élevé au milieu de la place de la République fut, en 1794, abattu deux fois par la foudre[2]. En 1797, on fut obligé de remplacer les trois arbres plantés sur la place Egalité[3] et dans la rue du Cours. « Ils ne résisteront pas, dit le commissaire de police, au premier coup de vent, tellement ils menacent ruine. » Aussi le conseil municipal décida-t-il que l'arbre de la liberté existant au milieu de la place serait enlevé et qu'on y substituerait un peuplier vivant, que celui placé en face de la maison du consul d'Espagne serait définitivement enlevé comme ne devant pas être placé devant la maison d'une autorité étrangère[4]. Pour que le nombre des arbres fût toujours le même, on décida que l'un serait planté devant la maison commune, l'autre, existant devant la maison du citoyen Chabaud, remplacé, et que l'on demanderait à l'administration centrale l'autorisation de prendre ces trois arbres dans l'un des biens appartenant à la république[5].

Non seulement des arbres furent plantés en ville, on en planta encore dans les faubourgs. En 1797, les habitants du quartier du Ray plantèrent un arbre de la Liberté[6]. Ils invitèrent l'administration municipale à assister à la cérémonie et le Conseil considérant que les « magistrats du peuple doivent de tout leur pouvoir encourager l'essort

1. Bonifaci, ibid, pag. 7.
2. Bonifaci, ibid., p. 20.
3. Aujourd'hui place St-Dominique.
4. Délibérations, t. VII, 45. Séance du 1er frimaire an VI. Le Consul avise le Conseil que l'arbre placé devant sa maison menace ruine et qu'il peut en tombant occasionner des malheurs et endommager les immeubles voisins.
5. Délibérations, t. VII, séance du 4 frimaire an VI, pag. 49.
6. Délibérations, t. VII, séance du 8 nivôse an VI, pag. 81.

patriotique qui se manifeste dans la campagne de la commune et donner à ces fortes cérémonies tout l'appareil qu'elles méritent » délibéra que pour assister à une « cérémonie aussi auguste » deux de ses membres seraient députés et qu'ils assisteraient à la plantation.

C'est à l'occasion de cette plantation des arbres de la Liberté qu'on célébra la fête du 7 octobre 1792.

Les autorités civiles et militaires y assistèrent, la Déesse Liberté y figura portée sur un char [1], il y eut messe, chants patriotiques, serments prêtés à la nation, grand défilé des troupes [2]. La fête débuta au club par l'arrivée de la Déesse Liberté qui reçut l'accolade du président. On se rendit ensuite à l'autel de la patrie où le prêtre constitutionnel Giraud dit la messe. Au premier coup de canon, le prêtre entonna le *Te Deum* que toute l'assistance reprit. Après un discours « analogue aux circonstances » on prêta serment à la liberté au bruit du canon, des tambours et de la musique. Le général fit défiler l'armée devant « l'hôtel » de la patrie et le cortège revint au club suivi des corps constitués civils et militaires qui avaient, par leur présence, rendu « la fête plus majestueuse et plus imposante. »

Cette première fête fut bientôt après, le 13 novembre 1792 [3], suivie par une seconde solennité patriotique et locale la fête civique de la fuite honteuse des Piémontais, que l'on réunit à la fête de l'arrivée des commissaires de la Convention nationale.

Cette fête projetée à la séance du club, le 4 novembre 1792 [4], avait été longuement étudiée. Le président de la

1. Société Populaire, tom. II. Décrets et arrêtés du comité. Séance du 5 vendémiaire, an III. On charge le citoyen Charles de faire « remiser dans les remises de la poste les charres de la Liberté qui servent aux fêtes civiques ».

2. Société Populaire, tom. I, p. 16.

3. Société Populaire, tom. I. Séance du 12 novembre 1792.

4. Société Populaire, tom. I. Séance du 7 novembre 1792. Procès-verbaux du comité de surveillance.

Société, Maret, en avait rédigé le projet. On décida que les frais seraient à la charge de la municipalité ; qu'ils seraient pris sur les biens des émigrés ; [1] que l'on demanderait au Conseil la caisse des titres féodaux pour les brûler. Des citoyens furent désignés pour traîner les débris des emblèmes de la féodalité et « la chute du colosse et de ses attributs » devait être représentée à la fête. Dans la séance du 12 novembre, on résolut d'inviter, au moyen d'affiches, les citoyennes de la ville à la fête et on nomma une députation de soixante membres pour se rendre au Var au-devant des commissaires avec en tête le drapeau tricolore et le bonnet de la liberté [2] offerts à la Société par le corps de la marine. Le lendemain de la cérémonie — dont nous ne possédons pas la relation détaillée — on joua au théâtre une pièce civique et patriotique.

En 1793 et 1794 eurent lieu de nouvelles fêtes patriotiques : celles de la Réunion, de la prise de la Bastille, du 10 août 1793, de la reprise de Lyon et de Toulon. En 1797, on eut la fête funèbre en l'honneur du général Hoche et en 1799 les fêtes funèbres du général Joubert et des plénipotentiaires français tués à Rastadt.

La fête de la Réunion fut célébrée le 10 février 1793. Dans la séance du 7 février 1793, la Société Populaire avait réclamé la célébration de cette fête que la municipalité et les corps administratifs songeaient à faire très solennelle [3]. La cérémonie fut, semble-t-il, très brillante et tous les habitants de la ville y participèrent. Le général Biron, nommé au commandement de l'armée des Alpes, arriva à point nommé le 10 février pour y assister. Le corps municipal tout entier figura « à la fête célébrée à l'occasion de

1. Société Populaire, tom. I. Séance du 9 novembre 1792. Cahier économique.
2. Société Populaire, tom. I. Séance du 9 novembre 1792.
3. Société Populaire, tom. I.

la réunion du pays de Nice à la France [1] ». Il y eut *Te Deum* solennel et illuminations générales de la ville pendant trois soirées consécutives [2].

La fête anniversaire de la prise de la Bastille — sur laquelle Toselli seul nous renseigne [3] — fut une fête populaire extrêmement curieuse. Elle eut lieu le dimanche 29 mai 1793. On construisit un château représentant la Bastille qui fut trainé par un char. Des personnages déguisés en aristocrates furent placés sur la forteresse et firent mine de la défendre. Le cortège fit le tour de la ville. Arrivé sur la place de la République l'assaut fut donné à la Bastille aux cris de : vive la Nation, vive la République. Le maire et les conseillers municipaux pénétrèrent dans la forteresse. Ils en sortirent portant la pierre authentique de la fameuse prison dont le citoyen Palloy [4] (entrepreneur qui s'était chargé de la démolition de la forteresse royale et qui avait eu l'ingénieuse idée de débiter les pierres de la Bastille en souvenirs qu'il cédait aux patriotes et aux municipalités moyennant finances, ce qui lui permit de faire rapidement fortune) avait fait don à la commune de Nice [5]. La pierre fut placée sur une estrade et les citoyens vinrent jurer sur elle de défendre la Convention Nationale, c'est-à-dire la République.

La fête de la Fédération Nationale fut célébrée le 10 août 1793. Toselli l'appelle fête de la Constitution ;

1. Délibérations, tom. I. Séance du 10 février 1793, an II, pag. 56-7.

2. Bonifaci, ibid., pag. 4.

3. Toselli, tom. III, pag. 159-60.

4. Pierre-François Palloy, dit le Patriote, architecte, né à Paris en 1755, mort à Sceaux en 1835.

5. Cette pierre tirée des cachots de la Bastille fut présentée au conseil par le citoyen Woilles au nom du citoyen Palloy. Elle portait l'inscription suivante : « Bastille C'est sur ces pierres que les français libres aiment à éguiser leur courage et à jurer de maintenir l'égalité, la loi et la République. Vivre libre ou mourir, donné à la commune de Nice, par Palloy patriote, le 1er mars 1793, l'an 2e de la république française. » Délibérations tom. I, 114.

Bonifaci, fête du 10 août. La Société Populaire paraît avoir travaillé très activement à sa préparation. Elle nomma une commission pour préparer un programme, désigna dans sa séance du 1er août 1793, quatre commissaires qui furent chargés de « l'ordre de la marche ». Ils devaient être décorés d'un « point tricolor » au bras. Les membres de la Société assistèrent à la cérémonie « décorés de leur carte d'entrée au chapeau ». Ce fut, dit Bonifaci, une grande fête. Tous les magasins furent fermés [1].

Il y eut un grand concours de population puisque les membres du club furent avisés d'avoir à se réunir au siège de la société pour le départ en groupe sous la conduite des commissaires désignés à cet effet à six heures du matin [2]. La fête célébrée place de la République fut civique et religieuse. On éleva [3] au pied de l'arbre de la Liberté un amphithéâtre en bois quadrangulaire sur lequel furent construits quatre autels aux couleurs nationales portant des écussons. L'arbre de la Liberté était entouré de guirlandes de myrtes, de lauriers et de fleurs. Il portait à son faîte un bonnet rouge et des inscriptions républicaines.

La cérémonie commença à onze heures du matin par une procession des autorités ayant à leur tête le président Bona, le juge de paix Fideu, le président Chabaud suivis de musiques et de la population. Aux cris : de vive la Constitution, vive la République, on dit quatre messes constitutionnelles, on mit en liberté de nombreux oiseaux et le président Chabaud discourut infatigablement — dit avec ironie Bonifaci [4] — sur la liberté.

Cette fête ne fut donc pas, comme le dit Toselli, [5] une

1. Bonifaci, ibid., pag. 9 verso.
2. Société Populaire, tom. I, séance du Ier août 1793.
3. Toselli, III, pag. 216-222.
4. Bonifaci, ibid., pag. 9.
5. Toselli, II, 216 etc.

« humiliante et honteuse parodie de notre sainte religion », elle prouve au contraire l'élan de toute la population niçoise communiant dans la religion de la patrie. La fête se clôtura le soir par une grande illumination de la ville [1].

Fêtes patriotiques encore celles de la prise de Lyon et Toulon.

Pour célébrer la reprise de Lyon, la Société Populaire réclama une fête civique « qui consisterait en une réunion fraternelle sur la place de la République avec le concours de tous les citoyens et sans culottes de l'armée ». La Société décida d'abord qu'un Te Deum serait chanté sur la place; mais après une discussion animée on supprima le *Te Deum* « pour laisser à tous les cultes la faculté de célébrer l'Etre Suprême comme ils l'entendraient » et on le remplaça par des chansons patriotiques à la liberté [2]. La fête eut lieu le 13 octobre 1793, elle se termina le soir par des illuminations [3].

La grande fête pour la reprise de « l'infâme Toulon » fut célébrée le 9 janvier 1794.

A la nouvelle de la prise de la ville qui fut connue le 20 décembre 1793, il y eut une explosion d'enthousiasme patriotique en ville [4]. Les cloches de toutes les églises sonnèrent, le canon tonna, il y eut illuminations pendant trois soirs, séances mémorables au club, suivis « d'orgies infernales », dit avec exagération Bonifaci.

La fête eut lieu le 9 janvier 1794 (20 nivôse an II). Elle fut, disent les registres municipaux, magnifique. La Société Populaire fit imprimer la relation de cette fête qui

1. Bonifaci, ibid., pag. 9. verso.
2. Société Populaire, tom. II, séance du 13 octobre 1793.
3. Bonifaci, ibid., pag. 9.
4. Bonifaci, ibid., pag. 14 Il y eut procession en ville aux cris de : Vive la République, Vive la Montagne, illuminations et le lendemain farandoles autour de l'arbre de la Liberté.

fut célébrée sous son impulsion. Le conseil municipal[1] décida de concourir avec la Société Populaire aux frais de l'impression « de la relation de la fête de la prise de l'infâme Toulon de façon à faire connaître le vrai patriotisme que les citoyens de cette commune tous animés des principes révolutionnaires et montagnards ont manifesté à l'occasion de ladite fête ». Bien plus le conseil « ouï le citoyen agent national substitut de ladite commune délibéra à l'unanimité que ledit rapport serait imprimé à ses frais ».

Ce fut une fête civique à la mode américaine avec de nombreuses chansons; chansons républicaines et chansons niçardes[2].

Dans la séance de la Société Populaire du 4 nivôse an II (25 décembre 1793) un membre du club proposa une fête civique en l'honneur de la reprise de Toulon. On nomma une commission de douze membres qui rédigea aussitôt un rapport, lequel fut adopté dans la séance du 5 nivôse. Le 9 nivôse, par suite des pluies persistantes, la fête était renvoyée au 20, date à laquelle elle eut lieu.

Elle débuta par des chants patriotiques au Club. Une députation de Génois fut admise à défiler au « sein de la Société » avec le pavillon de leur nation. Le doyen de la députation, qui se joignit ensuite au cortège, reçut l'accolade du président. La déesse de la Liberté arriva peu après au club. La Société partit se joindre au cortège, les membres portant les bonnets rouges achetés aux frais de la Société[3]. On fit le tour de la ville et on arriva place de la République. Tout le cortège se groupa autour de l'autel de la patrie, on chanta des hymnes à la Liberté, on prononça

1. Délibérations, tom. I, séance du 8 pluviôse an II, pag. 266 verso.
2. Bonifaci, ibid., pag. 14 et 18.
3. Société Populaire, tom. II. Séance du 19 nivôse an II.

de nombreux discours[1]. La relation imprimée de la fête, que publie Toselli[2], nous fournit sur la cérémonie de curieux détails. Le cortège comprenait tous les corps constitués, venait ensuite une pierre de la Bastille portée sur un char, puis un vieillard de cent deux ans, assis sur une charrue, entouré du bataillon des enfants « l'Espérance de la patrie ». Suivait la Société Populaire avec sept drapeaux portant les noms de Brutus, Marat, Rousseau, Lepelletier, Chalier, Bayle, Gasparin. On avait ensuite un Hercule représentant la force du peuple, puis la déesse Liberté représentée par la citoyenne Cary portée sur un brancard par huit guerriers dont quatre vêtus à la romaine et quatre en sans culottes. Elle était accompagnée de quatre citoyennes vêtues de blanc avec des écharpes tricolores. La garnison formait la haie le long du cortège. Sur la place de la République, l'arbre de la Liberté avait été garni d'inscriptions patriotiques. La déesse de la Liberté vint s'asseoir sur l'autel de la Patrie. Alors arriva le char des vainqueurs de Toulon, représentés par quatre républicains foulant aux pieds les infâmes drapeaux des peuples coalisés. Il trainèrent dans la fange les enseignes odieuses de la tyrannie avant qu'on les brulât. Après les chants et les discours le cortège revint par le port, où il fut salué par les bâtiments français et génois, et se rendit au temple de la Raison. La fête se termina par un banquet civique. Chaque citoyen mit sa table devant sa maison et l'on mangea aux cris de : vive la République. Il y eut le soir de grandes illuminations en ville.

La cérémonie funèbre pour la mort de Hoche, célébrée le 27 octobre 1797, fut de même une fête patriotique. Dans la séance du 5 brumaire an VI, la municipalité, après

1. Société Populaire, tom. II. Séance du 20 nivôse an II.
2. Toselli, an II, pag. 258-63.

lecture d'une missive de l'Administration centrale du département, du 3 courant, arrêtant que la pompe funèbre de la mort du général Hoche, prescrite par la loi du 6 vendémiaire dernier, serait célébrée le décadi prochain, décida d'accepter cette date. Elle ordonna que « toutes les autorités constituées y seraient invitées ainsi que tous les chefs de troupe en garnison, la garde nationale et tous les employés au service de la république ainsi que le peuple qui fut invité par le moyen de trompettes[1] ».

Nous connaissons les fêtes funèbres qui eurent lieu en l'honneur du général Joubert, tué comme on le sait à la bataille de Novi, le 15 août 1799, et des plénipotentiaires français assassinés à Rastadt, le 28 avril 1799, par les comptes financiers du conseil.

Le 2 messidor an VII (20 juin 1799), le citoyen Honoré Vérani, reçoit 44 francs pour divers ouvrages en menuiserie faits au temple décadaire pour la célébration de la fête funéraire des plénipotentiaires tués à Radstadt[2].

Le 5 complémentaire an VII (20 septembre 1799), les citoyens Hyacinte Poda et Joseph Guibert reçoivent l'un 20 francs pour ouvrages en peinture, l'autre 65 francs dix centimes pour travaux faits d'ordre pour la fête funéraire du général Joubert[3].

Bonifaci nous fournit aussi au sujet de ces cérémonies funèbres quelques détails. Il y eut pour les plénipotentiaires de Rastadt grande solennité à Saint-Dominique. On y prononça trois oraisons funèbres. Le cortège fit le tour de la ville aux sons d'une marche funèbre escorté par un détachement de soldats portant les armes basses.

1. Délibérations, tom. VI, pag. 121.
2. Délibérations, tom. X, pag. 250.
3. Délibérations, tom. IX, pag. 60 et Bonifaci, ibid, pag. 53.

*
* *

Dans la série des fêtes politiques, qui furent célébrées en 1795 et en 1797, nous pouvons ranger la fête républicaine contre l'Angleterre, la fête contre Robespierre, la fête de l'anniversaire de la mort du roi.

La grande fête républicaine contre l'Angleterre eût lieu le 15 mars 1795. On fusilla, dit Bonifaci[1], un mannequin au nom de Pitt et on distribua en grande pompe et avec force discours deux sabres d'honneur.

Le 27 juillet de la même année, à l'occasion de l'anniversaire de la chute de Robespierre, on commémora cet événement politique. Ce fut une « fête à la mode française »[2]. On fusilla, puis on brula la statue de Robespierre. Il y eut le soir de grandes illuminations et le peuple gai et content fêta par des chants d'allégresse la chute de l'oppresseur.

L'anniversaire de la mort de Louis XVI fut célébré à trois reprises à Nice.

En 1795, les représentants en mission prévinrent, le 27 janvier les administrateurs du département, que l'anniversaire de la mort du roi, aurait lieu le 29 du courant à Nice, et le 7 février dans les autres communes du département. La célébration de l'anniversaire eut lieu le 29 avec « la pompe et la dignité qui convient à un peuple qui veut être libre et quiabhorre les rois » : « fête démagogique et ridicule », dit Bonifaci[3].

En 1796, dans sa séance du 14 pluviôse an IV (4 février 1796), le corps municipal, après avoir pris connaissance d'une lettre du Commissaire du pouvoir exécutif en date du 7, et de l'arrêté du directoire exécutif du 22 nivôse;

1. Bonifaci, ibid., pag. 27.
2. Bonifaci, ibid, pag. 30 verso.
3. Bonifaci, ibid., pag. 25-6.

décida que serait « célébrée dans toutes les communes, par les armées de terre et de mer, l'anniversaire de la juste punition du dernier roy des Français [1] ». La fête fut fixée, dans la séance du 22 pluviôse an IV, au 25 du même mois et eut sans doute lieu à la date indiquée (15 février 1796). Enfin, en 1797, la municipalité ordonna de préparer la célébration de la mort du tyran et fixa dans sa séance du 19 janvier, la somme des dépenses. Le 21, eut lieu avec « la pompe française et républicaine » la fête de la mort du roi [2].

*
* *

On célébra aussi à Nice toute une série de fêtes officielles : la fête nationale, celles de la fondation de la République, de la Paix, de la délivrance du territoire, des sans culottides.

Les fêtes de la fondation de la République eurent lieu en 1796, les 14 juillet et 22 septembre; en 1798, le 21 septembre ; en l'an VIII, le 22 septembre, sans doute avec le même apparat « à la mode celtique ». Il y eut illuminations, musique sur la place de la République. Avec le temps, elles finirent par lasser la curiosité et Bonifaci constate qu'en 1798 la fête fut « aux yeux de tous, misérable et mesquine, ridicule au suprême degré » [3].

La fête des Jours complémentaires ou Sans-Culottides fut célébrée en l'an II. Dans sa séance du 26 fructidor an II (13 septembre 1794) la Société Populaire reçut l'hommage d'une cantate dédiée à la Vertu, composée par le citoyen Robioni, membre du club. La Société nomma une commission pour inviter les artistes de la ville à coopérer à la fête [4]. En vendémiaire, an II, se célébrèrent les fêtes de

1. Délibérations, tom. III, pag. 73-4.
2. Bonifaci, ibid., pag. 38.
3. Bonifaci, ibid., pag. 35-6, 44, 57.
4. Société Populaire, Tom. II, séance du 26 fructidor, an II.

la Vertu, du Génie, du Travail, de l'Opinion, des Récompenses. Elles se déroulèrent au temple décadaire et la population fut invitée à y participer avec les membres de la Société Populaire.

La fête pour la conclusion de la paix avec l'Autriche et la Prusse eut lieu le 19 janvier 1798. Le président de la municipalité Chabaud y prononça ses « discours habituels » et il y eut le soir illuminations dans toute la ville[2].

A cette occasion, la municipalité pour multiplier les preuves de « son ardent et sincère amour pour la République et pour la gloire du nom français » fit planter un arbre de la paix sur « le local du jardin du ci-devant gouvernement à l'intersection de la place et de la rue de la Municipalité » (rue du Pont-Neuf). Bien plus, détail extrêmement curieux, elle fut autorisée par l'administration centrale à « employer une somme de mille francs monnoye ancienne à dotter quatre jeunes filles le jour de la publication de la paix[3] ». Une autre fête de la Paix avait été déjà célébrée en l'an IV, le 22 messidor (11 juillet 1796) à la suite de la signature du traité avec la Sardaigne le 26 floréal an IV.

On avait publié, en grande pompe, la paix devant les autorités départementales, l'état-major, le commandant de la place, les chefs militaires et les officiers de la garde nationale. Le général Casabianca avait fait tirer les canons des forts de Montalban, il y avait eu illuminations dans toute la ville, le soir, et le conseil avait nommé pour la célébration de cette « faite » quatre commissaires spéciaux[4].

La fête à l'occasion de « ce que les esclaves du despotisme ont évacué le territoire de la République » fut proposée à la

1. Bonifaci, ibid. pag. 42.
2. Délibérations, tom. VII, pag. 96-7.
3. Délibérations, tom. IV, pag. 170-1.

municipalité par la Société Populaire en vendémiaire an III[1].

La commission municipale déclara qu'elle ferait célébrer la fête le 30, que « tout serait analogue au sujet et que les citoyens en seraient contents. »

La solennité eut lieu le 30 vendémiaire an III (21 octobre 1794). La Société Populaire y participa. Au club après la cérémonie de nombreux citoyens notamment Berthoud et Fabre charmèrent l'assistance par leurs chants. On applaudit très fortement la citoyenne Aglaé qui chanta « des chansons patriotiques en patois nissard »[2]. La fête nationale du 10 thermidor an IV (28 juillet 1796) fut marquée par une série d'incidents graves dont le conseil municipal eut à s'occuper[3]. La compagnie des gardes nationales du faubourg de la Liberté cria : « A bas la municipalité », « A bas tous ceux qui prennent le parti de la nation ». Des individus de la compagnie du citoyen Ugo crièrent « Merda pour la république et autres propos avilissants ». Le citoyen Ricord, chef de poste du département chanta le Réveil du Peuple. Dans la rue ci-devant Pairoliera, le citoyen Barriera, ci-devant commissaire de police, provoqua un attroupement, chanta et poussa le peuple à chanter le Réveil du Peuple. De nombreux individus le chantèrent « ainsi qu'un peloton de troupes ».

Justement ému par cette manifestation anti-républicaine, qui semble aussi avoir été une manifestation séparatiste, le corps municipal, dans sa séance du 12 thermidor ; décida que la conduite des compagnies de la garde nationale sédentaire serait jugée par l'administration centrale du département et que les coupables seraient déférés au jury. Elle fit enfin

1. Société Populaire, tom. II, séance du 18 vendémiaire an III.
2. Société populaire, tom. II. Séance du 26 fructidor an II.
3. Délibérations, tom. IV. Séance extraordinaire du 10 thermidor an IV à 10 h. du soir pag. 205-9.

incarcérer le perruquier Octave Vieil, auteur principal de ces désordres.

*
* *

Les fêtes philosophiques furent toutes célébrées à Nice. Nous avons trouvé dans les documents contemporains mention de 15 de ces solennités parmi lesquelles 3 fêtes de la Jeunesse, 2 fêtes des Epoux, 2 fêtes de la Souveraineté du peuple. Elles eurent sans doute lieu avec le même apparat; mais nous ne possédons de renseignements intéressants que sur les fêtes de la Liberté, de la Jeunesse, de la Souveraineté du peuple, de l'Etre Suprême. Les autres neuf sont uniquement connues par Bonifaci, qui nous en indique d'ailleurs simplement la date, ou encore par les comptes financiers de la Municipalité.

La fête de la Reconnaissance eut, semble-t-il, peu de succès. Bonifaci qui le mentionne le 29 mai 1796 déclare [1] que les Niçois n'y prirent aucune part. Le corps municipal montra, dit-il, un très grand zèle, déclarant que « seuls étaient bons patriotes les citoyens qui concouraient avec lui à l'éclat de la cérémonie ».

La fête de l'Agriculture fut célébrée le 29 juin 1796. Il fallut à cette occasion réparer l'autel de la patrie. Le citoyen Guibert réclama à cet effet 20 livres 5 sols au conseil municipal qui lui en délivra aussitôt mandat [2].

La fête de la Liberté, eut lieu à deux reprises : 27 et 28 juillet 1796 [3] et mars 1799. On planta vraisemblablement à cette occasion un nouvel arbre de la Liberté sur l'autel de la patrie. Le 28 nivôse an VI le conseil municipal délivrait au citoyen Pellegrin à ce sujet les sommes sui-

1. Bonifaci, ibid., pag. 34 verso.

2. Délibérations, tom. IV, pag. 169. Le citoyen Agal reçoit aussi pour les frais occasionnés par cette même fête 54 francs. (Délibérations tom. VII, 207).

3. Bonifaci, ibid., pag. 35 verso.

vantes : « 42 francs pour les hommes qui ont planté l'arbre de la Liberté à l'autel de la patrie, 10 livres pour avoir rangé les bancs de la liberté, 9 livres pour le maçon qui a réparé l'autel et 21 livres pour le peintre pour avoir peint l'arbre de la Liberté [1] ».

La fête de la Victoire est du 10 prairial an IV (30 mai 1796) ainsi qu'en fait foi le procès-verbal de la séance municipale du 3 prairial an IV [2]. On y lut une lettre du citoyen Millo « en réponse de celle de l'administration municipale qui l'invitoit à faire célébrer la fête de la Victoire le 10 du courant conformément à l'arrêté du Directoire ».

Ce que furent ces cérémonies, on peut en juger par les détails que nous avons sur la fête des Epoux et sur celle des Vieillards ou des Vieux.

La fête des Epoux fut célébrée à deux reprises, le 30 avril 1796 (10 floréal an IV) et à la même date en 1799.

Dans la séance du 8 floréal an IV, à 6 heures du soir, le conseil municipal fixe la fête au 10 courant [3]. Le plan proposé par l'un des membres de l'assemblée est adopté sauf « le point que la fête au lieu de débuter à 3 heures de relevée commencera, ouï le commissaire de la commune, à 10 heures du matin ». La fête de 1799, fut, semble-t-il, assez belle et peut être prise comme type de ces solennités. La relation nous en est fournie par le procès-verbal de la séance du corps municipal du 10 floréal an VII.

Les autorités civiles et militaires invitées par le conseil se réunirent à la maison commune d'où partit le cortège. La fête « fut célébrée à 4 heures du soir, avec tout l'éclat qui caractérise les fêtes des nations libres. La municipalité

1. Délibérations, tom. VII, pag. 97.
2. Délibérations. tom. IV, pag. 72-3.
3. Délibérations, tom. IV, pag. 40-1.

et les autorités conviées, escortées par les bataillons de la garde nationale et toute la garnison, se rendirent sur la place de la République aux sons d'une musique harmonieuse qui a aussi retenti autour de l'autel. Le président du canton prononça un discours énergique auquel répondirent les cris de vive la République et les applaudissements des amis de la liberté. Le cortège revint ensuite accompagner l'administration à la maison commune »[1].

La fête des Mariages dut se célébrer régulièrement au temple décadaire et ces sortes de cérémonies se firent généralement en musique. C'est ce que nous apprend la délibération municipale du 9 frimaire an VIII (30 novembre 1799)[2] dans laquelle on décide de payer les musiciens « qui ont assisté à la fête des mariages dans les trois décades de brumaire dernier au temple décadaire » dont le compte s'élève à 24 francs.

Quant à la fête de la Vieillesse ou des Vieux elle eut lieu le 25 août 1796 (10 fructidor an IV)[3]. Toselli, sans indiquer comme toujours ses sources, nous la raconte avec ses détails curieux[4]. On la fit sur la place de la République. L'arbre de la Liberté était orné de devises dont les plus caractéristiques étaient : « Gloire à nos défenseurs » « Respect à nos vieillards ». Tous les vieillards des deux sexes montèrent sur l'autel de la patrie où les magistrats les couronnèrent de chêne. Il y eut ensuite un grand dîner servi sur des tables ornées de guirlandes, de fleurs et de draperies. La fin du repas fut égayée par de nombreux couplets chantés par l'assistance. Les jeunes gens et les enfants couronnèrent ensuite les vieux, les embrassèrent et les enchaînèrent avec des fleurs et la fête se termina par

1. Délibérations, tom. VIII, pag. 80.
2. Délibérations, tom. XII, pag. 29.
3. Bonifaci, ibid., pag. 36.
4. Toselli, III 154-5.

un bal qui dut être animé et pittoresque. La fête de la Liberté que Bonifaci place au 22 mars 1799 fut aussi assez caractéristique [1].

« Le 22 mars 1799, dit-il, les autorités civiles, judiciaires militaires et le club firent une promenade dans la cité. Ils vinrent tous ensuite à Saint-Dominique, où, sur le maître autel, était une statue de la Liberté couronnée de myrtes qui ressemblait à une Vénus impudique et qui était entourée de trois grâces. Aux chants républicains ils l'encensèrent avec une évidente idolâtrie. Celà fut jugé par les patriotes une belle fête de la République ».

La fête de l'Etre Suprême eut lieu à Nice presque en même temps qu'à Paris, le 20 prairial an II (8 juin 1794).

Elle fut soigneusement préparée par la municipalité.

Dans la séance du 11 prairial an II le conseil « entendit lecture du plan de la fête dédiée à l'Etre Suprême, qui doit être célébrée le 20 du courant en cette commune. La commission municipale en ordonna la communication au citoyen agent national près cette commune pour l'examiner et voir s'il y a lieu à faire quelques changements et de lui en faire son rapport » [2]. Dans la séance du 12, l'agent national présente son rapport, l'assemblée « approuve ledit plan, mais ajoute que les groupes ouvriront la marche par deux rangs parallèles dont un sera composé de citoyens et l'autre de citoyennes » [3]. Enfin, dans la séance du 17, le conseil « nomme les citoyens Dive et Teisseire à l'effet de se transporter chez toutes les autorités constituées pour les inviter à assister, le 20 du courant, à la fête qui doit être célébrée et dédiée à l'Etre Suprême [4] ».

Le cortège se forma à la maison commune et le citoyen

1. Bonifaci, ibid., pag. 49.
2. Délibérations, tom. I, pag. 415.
3. Délibérations, tom. I, pag. 416 verso.
4. Délibérations, tom. I, pag. 423.

Dives, maire, en prit la tête. Les citoyens Falqui et Grinda, chargés de l'ornementation de la place de la République (les frais s'élevèrent à 600 livres), avaient dressé autour de l'autel de la patrie un vaste amphithéâtre. A droite et à gauche de l'autel se placèrent les enfants, couronnés de violettes; les hommes, de myrte et de chêne; les vieillards, de pampre et d'olivier. Les femmes portaient des corbeilles de fleurs. Face à l'autel se trouvaient, destinées à être brûlées, les statues de l'athéisme, de la discorde, de l'égoïsme. Après une série de morceaux de musique on mit le feu à ces statues et à leur place apparut une statue de la Sagesse.

Au milieu de l'amphithéâtre se trouvait, à côté de l'autel, un arbre sur une montagne. La municipalité se plaça sous cet arbre et des deux côtés se rangèrent les femmes, les enfants et les vieillards.

La musique joua de nouveau et l'air retentit de chants patriotiques. Les hommes tirèrent leurs épées, les femmes dressèrent leurs enfants, les assistants levèrent tous leurs mains au ciel et jurèrent de défendre la patrie. La fête se termina par une série de jeux populaires [1]. Les groupes qui participèrent à la cérémonie portaient des bannières patriotiques qui avaient été faites sur les plans du citoyen Berthoud « instituteur national ». Il réclama pour le prix « de quatre bannières faites par ordre de la commission municipale pour la fête qui a été célébrée le 20 prairial dernier », 117 livres dont on lui délivra mandat dans la séance du 11 messidor an II [2].

La fête de la Jeunesse, dont nous avons une relation extrêmement curieuse, fut célébrée en 1796 et en 1798.

Celle de 1796, eut lieu le 10 germinal an IV, le 30 mars

1. Toselli, II, 386-7.
2. Délibérations, tom. I, pag. 444.

1796, et non le 28 janvier, comme l'indique Bonifaci[1]. Celle de 1798, est du 11 germinal an VI. La cérémonie fut différente dans les deux cas et nous possédons de ces deux solennités, une relation détaillée qui nous est fournie par les registres municipaux.

A la fête du 10 germinal an IV, prirent part toutes les autorités civiles et militaires et particulièrement la jeunesse, c'est-à-dire les enfants des écoles. Le cortège, partit à 10 heures du matin de la maison commune pour se rendre à l'autel de la patrie, place de la République.

« La marche était ouverte par la gendarmerie et les dragons à cheval. Venaient ensuite la musique, l'état-major de l'armée, l'administration du département, les jeunes élèves portant une branche d'olive à la main, les membres de l'administration municipale, les juges des tribunaux tant civil, que criminel et de commerce, les juges de paix et leurs assesseurs. Le peuple ensuite, la troupe étant sur les deux ailes, les autorités au milieu, se rendit à l'autel de la patrie aux chants guerriers : « Veillons au salut de l'empire ». Un jeune élève prononça un discours, suivi d'un autre du président de la municipalité analogue à la fête et très énergique. On retourna ensuite dans le même ordre à la maison commune où, étant arrivé, le président donna le prix aux jeunes élèves et le cortège se retira[2] ».

La même fête s'accomplit aussi le 10 germinal an VI, « conformément à la loi du 8 brumaire an IV, avec un éclat extraordinaire ».

A 9 heures du matin, toutes les autorités constituées, civiles et militaires, se réunirent à la maison commune pour se rendre à l'autel de la patrie. A la tête du cortège se trouvait la gendarmerie à cheval, puis venaient 400 enfants,

1. Bonifaci, ibid., pag. 30 verso.
2. Délibérations, tom. IV, pag. 5.

avec des rubans tricolores au bras gauche, précédés d'un petit drapeau tricolore et de deux tambours. Le 2e et 3e bataillon de la garde nationale sédentaire défilait ensuite par pelotons. Suivaient : un corps de musique, l'administration centrale, les tribunaux civil, correctionnel, commercial, les juges de paix et leurs assesseurs, les citoyens attachés aux bureaux. Après un second corps de musique, venaient l'administration municipale, les commissaires de police, le général, les commissaires des guerres. L'état-major à la tête de toute l'armée fermait la marche. Le 1er bataillon de la garde nationale bordait la haie des autorités constituées. A l'arrivée, à l'autel de la patrie, éclatèrent des chants patriotiques. Les enfants chantèrent sans musique : « Allons enfants de la patrie ». « Leur voix piquante et armonieuse attira l'admiration et le silence de tous les spectateurs qui ont uni leurs voix pour faire retentir l'air des cris chéris de vive la République ».

Le président monta sur l'autel et prononça un discours analogue à la fête. Le général discourut aussi, on cria Vive la République, les musiques jouèrent et quatre pièces de canon placées sur les deux avenues de la place ébranlèrent les airs. Le cortège rentra dans le même ordre à la maison commune.

Les jeunes gens furent invités à se rendre à trois heures sur la place de la République pour les jeux et les courses. A trois heures, la jeunesse arriva à la commune faisant " la farandole avec des tambours et des drapeaux tricolor " Les administrateurs municipaux en costume, précédés d'une musique, se rendirent à la place de la République, la garde nationale bordant la haie, la jeunesse en tête faisant la farandole.

Arrivée sur la place, la jeunesse entoura l'autel de la patrie et un jeune garçon de huit ans y monta pour chanter

tout seul aux applaudissements de la foule l'hymne « républiquaine ».

Puis vinrent les jeux. Soixante jeunes gens, de douze à quinze ans, étaient postés à la porte de la République pour courir vers l'autel de la patrie. Le président donna, au premier, l'accolade fraternelle et un drapeau tricolore de taffetas.

En second lieu, les jeunes gens, de quinze à vingt-un ans, devaient attraper, en courant, une poularde suspendue à une corde que l'on relevait au moment où le coureur allait l'atteindre ce qui amusa beaucoup l'assistance.

On se rendit ensuite aux bords du Paillon où une poularde était attachée à une pique. Les enfants, de huit à douze ans, tiraient à trente pas un coup de pierre et celui qui la toucha gagna le prix.

On revint à nouveau à l'autel de la patrie où le président fit un seçond discours salué par les cris de Vive la République et l'on rentra à la maison commune.

Les vainqueurs des jeux s'y rendirent à sept heures du soir pour demander l'autorisation, qui leur fut accordée, de faire la farandole jusqu'à neuf heures. « Tout se passe dans la plus grande joie et tranquilité »[1].

La fête de la Souveraineté du peuple eut lieu en 1798 et 1799, le 30 ventôse (20 mars).

En l'an VII, le citoyen Fodéré « professeur à l'Ecole centrale de ce département », prononça un discours que l'administration fit imprimer à 500 exemplaires[2].

En l'an VI le Conseil prit à sa charge (séance du 11 germinal an VI) la dépense de 36 livres 3 deniers occasionnée par la fête identique qui eut lieu à la même date dans la commune voisine de Villefranche[3].

1. Délibérations, tom. VII, pag. 148-50.
2. Délibérations, tom. VIII, pag. 53.
3. Délibérations, tom. VIII, pag. 149.

Quant à la fête que l'administration, présidée par le citoyen Chabaud, fit célébrer le 30 ventôse an VI, en vertu de la loi du 30 pluviôse, elle fut particulièrement brillante. « A l'aube, des salves d'artillerie du château, des remparts et redoutes voisines annoncèrent la fête. A neuf heures, les vingt-quatre vieillards choisis par le Conseil et qui avaient eux-mêmes désigné quatre jeunes gens pour porter quatre bannières, sur lesquelles étaient inscrits les articles de la déclaration des Droits et de la Constitution, arrivèrent à la mairie. S'y réunirent aussi, à la même heure, les trois juges, de paix et leurs douze assesseurs, les fonctionnaires publics et les élus par le peuple dans les assemblées primaires. Les instituteurs et institutrices des écoles primaires, qui n'étaient pas en activité, ne furent pas invités avec leurs élèves. Un détachement des défenseurs de la patrie précéda le cortège qui se mit en marche à dix heures vers l'autel de la patrie. Le cortège comprenait les défenseurs, puis la musique jouant des airs patriotiques et guerriers. Venaient ensuite les vingt-quatre vieillards avec une baguette blanche, sept membres de l'administration municipale, le président, les commissaires du pouvoir exécutif, les trois juges et leurs assesseurs. A la fin du cortège étaient aussi les défenseurs et l'état-major. Un détachement de six bataillons de la garde nationale sédentaire bordait la haye du cortège qui avait à sa tête un piquet de gendarmes du département. On arriva en cet ordre place de la République à l'autel de la patrie. Les jeunes gens avec leurs bannières se mirent aux quatre angles de l'autel, les vieillards entourèrent l'autel, les fonctionnaires se placèrent ensuite et les troupes restèrent à l'extérieur de l'enceinte. La cérémonie commença par le chant à grand orchestre : « Allons enfants de la patrie ». Les vieillards s'avancèrent ensuite formant de leurs baguettes un faisceau

qu'ils ont lié de bandelettes tricolores. L'un d'eux, prononça un discours sur la souveraineté du peuple qui est inaliénable et qu'il délègue à des représentants choisis par les assemblées. Le citoyen Chabaud lui répondit déclarant que le peuple conserverait les droits qu'il avait conquis par sa sagesse.

On lut les lois et décrets parmi lesquels, celui du 15 ventôse, déclarant que l'armée française au Capitole avait bien mérité de la patrie. On fit ensuite retentir l'air des airs patriotiques mais la pluie obligea le cortège à rentrer à la maison commune. A trois heures, il y eut courses et jeux et le conseil vint y assister.

Les prix avaient été dès le matin placés en vue du public et des nombreux concurrents. On eut d'abord la double course des enfants au-dessous de dix ans. Il s'en présenta 26, ornés de rubans tricolores et le premier reçut comme prix un tambour. Puis vint la double course des jeunes gens au-dessous de quinze ans. Le vainqueur des vingt-deux concurrents reçut un drapeau tricolore. Dix-sept adolescents au-dessus de 15 ans, ornés de rubans tricolores, firent ensuite cette même double course et le prix fut remporté par un canonnier militaire qui reçut aux acclamations de la foule et aux cris de Vive la République, un sabre et un ceinturon.

On se transporta ensuite sur une autre place où était suspendu un coq d'une grosseur énorme. Les concurrents devaient, les yeux couverts d'un mouchoir, partir d'une distance donnée et toucher la corde mais aucun n'y étant parvenu avant la nuit, le coq fut donné à quelques défenseurs de la patrie et la fête se termina sans accident, malgré le concours le plus nombreux [1]. »

1. Délibérations, tom. VII, pag. 142-4.

*
* *

A côté de ces fêtes, qui furent célébrées avec le concours assidu et sincère de la population niçoise, on en célébra vraisemblablement tous les décadis au temple décadaire, mais ces cérémonies ne furent pas extrêmement suivies. Elles n'eurent d'ailleurs rien de particulièrement attrayant et Bonifaci déclara en 1799 que les "réunions décadaires, qui ont cependant encore lieu quelques fois, sont quasi expirantes par la nullité du concours populaire" [1].

La municipalité, s'était rendue compte du peu d'attrait qu'elles présentaient puisqu'elle essaya de les égayer par l'introduction de la musique. Elle n'hésitait pas à ordonner l'impression des discours qui y étaient prononcés et à en faire distribuer des exemplaires dans le public. Nous la voyons le 1er des sans culottides de l'an II, payer, à l'imprimeur du fort Hercule; 150 livres pour l'impression de 400 exemplaires d'un discours décadaire [2]. On y faisait en outre tous les décadis des collectes en faveur des indigents [3]. De plus, le conseil fit appel aux habitants pour les inciter à prendre le chemin du Temple. Elle dut, en frimaire an III (novembre 1795), rappeller à ses administrés qu'ils devaient se montrer plus assidus. Elle déclare en effet [4] que ses « administrés négligent d'aller les jours décadaires au temple de la Raison pour entendre la lecture des lois ce qui fait qu'ils les ignorent complètement et ne peuvent s'y conformer. Désirant qu'un chacun en soit instruit, le conseil décide, que dès demain, invitation sera faite par la voye du trompette à tous les citoyens et citoyennes d'intervenir dorénavant chaque décadi à dix heures du matin audit temple pour entendre lecture des lois de la Convention

1. Bonifaci, ibid., pag 53.
2. Délibérations, tom. I, pag. 505 verso.
3. Société Populaire, tom. II. Séance du 18 fructidor an II.
4. Délibérations, tom. II, pag. 287. Séance du 28 frimaire an III.

Nationale à l'effet de s'instruire des devoirs qu'elles imposent à chaque individu ».

***

On se préoccupa en même temps, d'interdire, si l'on peut ainsi s'exprimer, la concurrence. En l'an VII (5 messidor) on proscrivit les fêtes catholiques. Le conseil décida, pour maintenir la tranquillité publique et assurer la liberté des cultes, d'empêcher « tout acte extérieur qui pourrait rappeler la célébration de la ci-devant fête de St-Jean-Baptiste ». On publia par le trompette public dans tous les lieux accoutumés qu'il était défendu à tout citoyen de faire des feux dans les rues, de tirer des fusées, des boîtes, des coups de fusil et de pistolet sous peine de contravention [1].

En ventôse an VII (février 1799), le corps municipal, sur injonction de l'administration centrale ; chargeait les commissaires de police du canton de faire fermer tous les édifices destinés à un culte quelconque sur lesquels se trouveraient encore dans dix jours des signes extérieurs dudit culte [2].

Le Conseil municipal fut aussi accusé, à certains moments, de favoriser le culte catholique proscrit. En vendémiaire an VII, sur l'accusation portée par le commissaire du Directoire exécutif « que la cloche du grand horloge sonnait tous les jours l'Angelus » il se disculpa en déclarant que « après-midi on sonnait plusieurs coups pour avertir les ouvriers et paysans et non pour rappeler l'ancien usage de l'Angelus que les magistrats n'auraient jamais souffert jusqu'à présent » [3]. On avait d'ailleurs, en vertu de la loi du 22 germinal an IV, interdit depuis le 17 floréal an IV, l'usage des cloches [4]. On demanda, à diverses reprises, la

1. Délibérations, tom. VII. 205.
2. Délibérations, tom. VIII, pag. 50.
3. Délibérations, tom. VII, pag. 275-6.
4. Délibérations, tom. IV, pag. 50 et Bonifaci, ibid, 18.

destruction des monuments catholiques notamment la démolition de la fameuse croix de marbre [1]. Elle fut ainsi que celle de St-François enlevée en septembre 1794. On faisait en même temps remplacer les croix des églises par des horloges [2].

On incitait de même les habitants sous peine d'amende à se conformer aux ordres du Directoire exécutif et l'administration municipale, sur les injonctions de ce dernier, prenait des mesures pour que tous les citoyens et citoyennes portassent la cocarde tricolore et afin d'éviter de sévir, elle faisait à ce sujet une proclamation à la population [3]. Il y eut aussi une curieuse tentative de retour à l'antiquité avec l'établissement de banquets civiques copiés, semble-t-il, sur les syssisties spartiates. Toutes les décades, on dressait des tables dans les rues et chaque passant avait le droit de s'asseoir, de manger et de boire en criant : vive la Liberté, vive la République [4].

En dehors de la municipalité, il y eut des initiatives individuelles qui s'ingénièrent à augmenter l'éclat des fêtes. C'est ainsi qu'en 1794 (15 thermidor an II), le conseil reçut du citoyen Berthoud « instituteur national de langue française en cette commune » une pétition dont il approuva l'esprit. Ledit instituteur demande, au nom de ses élèves, à la commission municipale un « drapeau tricolore sur lequel seraient gravées ces paroles Institut National de langue française, ou tout autre, ledit drapeau sera pour les élèves un sujet d'émulation et sera porté (vraisemblablement dans les cérémonies publiques), par celui qui aura le mieux fait son devoir dans la décade [5] ».

1. Société populaire, tom. II. Séance du 22 fructidor an II et Bonifaci, ibid., 20.
2. Délibérations, tom. X, pag. 45-48. Séance du 6 et 13 frimaire an VII.
3. Délibérations. tom. IV, pag. 221. Séance du 19 thermidor an IV.
4. Toselli, tom. II, page 264.
5. Délibérations, tom. I, pag. 471 verso.

La même année (séance du 25 fructidor an II)[1], nous voyons le citoyen « Berger, artiste du théâtre enhardi, par l'accueil flatteur que tous ceux qui se dévouent à l'instruction publique trouvent ici, faire offrande d'un himne patriotique, production de ses faibles talens pour la musique, et de vouloir bien l'agréer avec autant de plaisir qu'il a eu en la leur offrant, et que ce sera la plus douce récompense à laquelle elle puisse prétendre surtout si la commission municipale voudroit bien la faire exécuter (ce que s'empressa de décider ladite commission), décadi prochain au temple de l'Etre Suprême ».

*
* *

Enfin, à côté des fêtes officielles, subsistèrent toujours les amusements populaires, tels que festins et bals. Nous ne les connaissons que par les mesures prises contre eux par l'administration municipale qui y soupçonnait probablement une opposition. Elle donnait en effet des primes aux agents municipaux qui empéchaient leur célébration.

En fructidor an VI (septembre 1798), on délivrait un mandat de 22 livres 14 sols au citoyen Agal qui « s'est avec des gendarmes transporté dans la banlieue pour empêcher la célébration de deux festins de l'ancien calendrier »[2]. De même en germinal an VII (mars 1799), il était délivré « 12 francs aux commissaires de police pour avoir empêché la célébration d'un festin de l'ancien calendrier »[3].

Dans la séance du 27 nivôse an V (17 janvier 1797), le chef de poste du signal, avertit le conseil que d'après sa consigne il s'est rendu à huit heures du soir dans une maison où il y avait bal « pour les inviter à discontinuer et qu'il a trouvé deux sentinelles armées à la porte sans

1. Délibérations, tom. I, pag. 501.
2. Délibérations, tom. VII, pag. 258.
3. Délibérations, tom. X, pag. 154-155.

ordres ». Le conseil décida d'inviter le maître de l'établissement à cesser sous peine d'être puni conformément à la loi[1]. De même, nous voyons en 1798, l'administration centrale et le commissaire exécutif du département demander — et le conseil municipal les approuve — que tout ballon volant ou autre objet fait pour exciter la curiosité publique ne soit lancé que les jours de décadi et autres fêtes nationales. Le 27 messidor an VI (16 juillet 1798), l'un de ces ballons devait être lancé au quartier de Gairaut dans le bien-fonds du ci-devant marquis de Châteauneuf. Comme cette fête était en opposition avec le décret du directoire exécutif du 14 germinal an VI, le conseil délégua un commissaire pour aller en empêcher la célébration[2].

Enfin, on interdit toutes réunions qui pouvaient par leur exemple porter le trouble dans la cité notamment le cercle dit Constitutionnel dont les membres faisaient une « propagande malsaine parmi la troupe et la population. » On le ferma comme rassemblement illégal le 9 mai 1797 (16 floréal an VI)[3].

*
* *

Quels furent les frais occasionnés par ces fêtes et divertissements, telle est la dernière question qui se pose.

Nous en connaissons le montant approximatif par les comptes du Conseil municipal, et par eux, nous pouvons deviner l'importance que prirent peu à peu ces cérémonies nouvelles.

Dans la séance du 24 thermidor an II (12 août 1794), le conseil reçoit une pétition du « citoyen George Bruno Gasquy, maître musicien, qui réclame au nom des artistes de la commune une rétribution aux peines qu'ils ont prises

1. **Délibérations**, tom. v, pag. 136.
2. **Délibérations**, tom. vii. pag. 214.
3. **Délibérations**, tom. vii, pag. 177.

depuis trois mois pour célébrer les faites décadaires. Le conseil donne provisoirement 200 livres à partager entre ceux des artistes qui se trouvent dans un besoin urgent se réservant de statuer sur ladite pétition [1] ».

Le lendemain (séance du 25 thermidor an II), le conseil approuve et ordonne le paiement du compte du « citoyen Joseph Sauvaigne, commissaire de la Société Populaire, s'élévant à trente deux livres, pour les frais de la fête du 10 août [2] ».

En 1796, les comptes de la fête de la Victoire se répartissent ainsi : aux commissaires des fêtes pour embellissements et réparations de l'autel de la patrie 408 livres 6 sols; au citoyen Jaume et Cie pour les prix des jeux, 35 livres; à un troisième entrepreneur 27 livres pour la fourniture de trois prix pour les mêmes jeux [3].

Pour la fête du 1er vendémiaire an V, on expédie dans la séance du 3 vendémiaire « un compte de 54 livres numéraire métallique au sieur Bricard pour le paiement des musiciens qui ont assisté à la fête du 1er vendémiaire » [4].

En 1798, à la séance du 19 fructidor, on délivre « un mandat de 18 francs 18 sols, au citoyen Joseph Faissolla pour neuf livres de bougie, à raison de 42 sols la livre, fournies pour le bal public qui a eu lieu dans la soirée de la fête du 18 fructidor ».

Le citoyen Boyol reçoit, 49 francs 3 sols 6 deniers, pour frais du jeu de la bigue, qui a eu lieu le 18 fructidor dernier au port de la commune; Pierre Camous, machiniste du théâtre, 33 francs pour les frais du bal donné à la même fête; Honoré Cabagna, 72 livres pour les musiciens qui y ont été engagés; Blanc, armurier, 54 francs pour trois

1. Délibérations, tom. I, pag. 478.
2. Délibérations, tom. I, pag. 479.
3. Délibérations, tom. IV, pag. 87.
4. Délibérations, tom. V, pag. 3.

fusils donnés comme prix du tir à la cible, et enfin le citoyen Agal, 21 francs pour les dépenses qu'il a faites pour la même cérémonie [1].

Dans la séance du 8 germinal an VII (29 mars 1799), le conseil expédie toute une série de mandats. D'abord une somme « de 72 francs, au citoyen Mélis, pour ouvrages en peinture faits d'ordre pour la fête du 30 ventôse dernier. Au citoyen Marion Cosso, 37 francs pour 14 pièces de ruban tricolor pour la prochaine fête de la Jeunesse. Au même, 8 francs 2 sols, pour trois pièces de rubans tricolor pour la fête de la Souveraineté du Peuple, et 49 francs 4 sols, pour 16 pièces de ruban et un bonnet de police pour la fête du 10 germinal. Au citoyen Pierre Camous enfin, 12 francs pour le transport des bancs et fauteuils au temple décadaire [2] ».

Dans la même séance et dans celles de messidor an VII (2 et 11), on accorde au citoyen Cabagna, 42 francs pour les musiciens qui ont prêté leur concours à la fête des mariages au temple décadaire et à la fête de l'Agriculture [3].

En 1799, quatre francs sont alloués pour le transport de fauteuils au même temple pendant les deux dernières décades de brumaire an VIII [4].

*
* *

Il nous faut maintenant conclure.

La Révolution eut à Nice les mêmes caractères que dans le reste du pays. Sous le rapport des fêtes révolutionnaires, le seul point qui nous occupe, l'impulsion venue de Paris fut exactement suivie dans la capitale et les communes de l'ancien comté et toutes les solennités décrétées par les

1. Délibérations, tom. VII, pag. 257-8.
2. Délibérations, tom. IX, pag. 60 et tom. X, pag. 154-5 et 136.
3. Délibérations, tom. X. 154, 251, 260 et XII, 42 (séance du 27 frimaire an VIII).
4. Délibérations, tom. XII. pag. 29.

arrêtés de la Convention et du Directoire y furent célébrées même celles qui n'eurent à Paris qu'un succès d'estime.

L'esprit local sut parfaitement tirer parti de ces cérémonies, il les transforma en certaines circonstances et quelques unes de ces solennités furent particulièrement curieuses.

Le peuple niçois, en un mot, même aux plus critiques époques de la période révolutionnaire, alors que la Sainte Guillotine fonctionnait sur la place St Dominique-Egalité, sut toujours conserver cet esprit de gaieté et cet entrain qui caractérisent les peuples méridionaux toujours avides de bruit, de mouvement, toujours enthousiastes.

Mais, à Nice comme à Paris, comme sur toute l'étendue du territoire de la République, les fêtes révolutionnaires, malgré leur éclat éphémère ne devaient pas réussir parce que la masse de la population était encore trop profondément attachée au catholicisme.

Plus encore peut être que partout ailleurs, la déchristianisation était dans les Alpes-Maritimes vouée à l'insuccès.

Le Concordat n'allait pas tarder à lui porter le coup de grâce.

Nice, Mars 1907.

SUR QUELQUES NOMS DE LOCALITÉS

des Alpes-Maritimes

PAR

F. MADER

SUR QUELQUES NOMS DE LOCALITÉS

DES ALPES-MARITIMES

Dans son bel « Essai sur les Noms de lieux du Comté de Nice », qui a paru dans le tome XVIII des Annales de notre Société, notre éminent confrère M. Pierre Devoluy a donné l'explication de bien des dénominations locales, si souvent méconnues ou même estropiées par des topographes ignorant le provençal[1]. S'il m'est permis d'exprimer une très légère critique, c'est que, dans la toponymie locale, il faudrait s'en tenir autant que possible à la forme usitée sur les lieux, sans parfois la sacrifier à l'unité linguistique. Certes, le provençal est aujourd'hui une langue littéraire qui a son importance, et le parler de la région comprise entre Arles, Avignon et Aix, le « rhodanien » si l'on veut, n'est pas seulement consacré par les origines du Félibrige et les chefs-d'œuvre qui en sont sortis; l'histoire et la position centrale n'indiquaient pas moins cette région pour la préférence. Il n'en ressort cependant pas que les particularités des idiomes excentriques doivent être abandonnées. Avant tout, à Nice et dans presque tout l'arrondissement, on sait que la désinence féminine est a. On devrait la conserver, ce me semble, dans les noms fréquents dans cette région et surtout dans ceux qui lui sont particuliers, à moins que leur francisation officielle ne s'impose. On sait

1. A vouloir citer des exemples, on n'en finirait pas. Ainsi, le *Gourjan* ou grand *Gourg* (cavité remplie d'eau) dut à un officier, qui voyait un golfe et pensait peut-être trop à Don Juan, sa transformation en *Golfe-Juan*. Le village de *Bonson*, perché sur un énorme « baus », s'appelait en effet *Bausson*, avant 1860. Le village italien de *Piena*, au-dessus de la vallée de la Roya, ne tire son nom ni de l'abondance qui n'y règne pas ni d'une crue qui ne pourrait l'atteindre; il y a quelques dizaines d'années, il s'appelait encore *Penna*, de la *pène* ou chaîne de montagnes qu'il couronne.

d'ailleurs que cette même désinence, commune au latin et à toutes les langues modernes qui s'y rattachent, sauf le français et le néoprovençal, dont l'*o* final se rapproche déjà de l'*e* muet français, était d'usage courant dans le provençal littéraire, à l'époque des Troubadours. Elle s'est conservée dans quelques parlers provençaux, surtout dans le catalan et le niçois, en partie sous l'influence des idiomes espagnols et italiens qui y confinent.

Pour en venir maintenant à un premier nom, on sait que le dernier reste bien conservé du Château de Nice, une tour ronde très massive de 22 mètres de diamètre, dominant actuellement l'escalier Lesage, est connue sous le nom de *Tour Bellanda*. Hâtons-nous d'ajouter que le nom et la tour sont en somme choses différentes : cette dernière a tous les caractères d'une bâtisse du Moyen-Age, et ne doit certainement son origine qu'à la reconstruction du château par Nicode de Menthon, œuvre terminée en 1440. Dans les siècles qui suivirent, on l'appelait d'ailleurs la *Tour Ronde*, par opposition à la Tour Carrée ou Donjon, que remplace aujourd'hui la terrasse-belvédère au sommet de la colline, ou encore la *Tour Saint-Lambert*, parce qu'elle dominait le port de ce nom. On sait que, pendant les fastes guerriers du règne malheureux du duc Charles III, cet édifice servit temporairement d'asile à la duchesse et à son fils, et que les bijoux de la Couronne y furent renfermés.

Le 29 mars 1537, jour du Vendredi-Saint, le Saint-Suaire, apporté de Turin par l'archevêque de cette ville, fut exposé du haut de cette tour à la vénération des Niçois, effrayés par les calamités qui les avaient frappés.

Ce que l'on sait moins, c'est que Jacqueline d'Entremonts, veuve de l'amiral Coligny, y passa de longues années de captivité et mourut peu après qu'on lui eut annoncé sa délivrance, le 6 juillet 1600. Lors de la des-

truction du Château en 1705, le duc de Berwick semble avoir gardé cette tour pour la bonne bouche, sans doute parce que sa construction très solide et sa position en surplomb sur un escarpement alors inaccessible rendaient la tâche particulièrement délicate.

L'armée de Louis XIV ayant dû se retirer en 1706, ce vestige de la forteresse resta debout, quoique démantelé. En 1825, M. Clérissi, son propriétaire d'alors, la répara et la transforma en un belvédère, longtemps connu sous le nom de *Tour Clérissi*.

Aujourd'hui, la tour fait partie de l'Hôtel Suisse.

Quant au nom de *Bellanda*, ce n'est que justice, s'il a fini par se fixer sur ce qui reste encore de la forteresse disparue, dont c'était la plus ancienne désignation connue.

Raymond Féraud, dans le chant LXXXV, intitulé « A Bellanda », de sa *Vida de Sant Honorat*, parue vers 1300, mentionne, sans jamais employer là le nom de Nice :

> Raynaut, lo princes de Bellanda,
> De Cimiers e d'aquella banda.

Or, d'après M. Paul Meyer (Romania, oct. 1879), cité par M. l'abbé Pierrugues (Bull. de la Soc. Niçoise des Sciences, t. II), le poème de Féraud n'est qu'une traduction exacte, presque littérale, d'une vie remontant au moins au XII[e] siècle, et dont des copies sont conservées à Dublin, à Oxford et à Munich. Il y a plus : les légendes qui sont racontées là avec assez de détails pour constituer une œuvre de longue haleine, sont forcément beaucoup plus anciennes que ces transcriptions, et il n'est nullement trop téméraire d'admettre que le nom de Bellanda, qui y est rattaché à un miracle de Saint Honorat, devait exister alors que vivait ce saint, c'est-à-dire au V[e] siècle. Il est d'ailleurs certain qu'à l'époque de Féraud Nice se nommait

Nissa (ou Niça), et la partie de la ville située à la place du Château, *Villa Soubrana*; le nom de Bellanda pouvant alors tout au plus s'appliquer à la colline elle-même. D'autre part, on ne saurait donner pour ce nom une étymologie soit grecque, soit latine.

Nous en sommes aujourd'hui à la conception que les noms de lieux doivent être expliqués si possible à l'aide des dialectes du pays. Les Romains, certes, ne donnaient généralement un nom nouveau, dans leur propre langue, qu'aux localités nouvellement fondées par eux; pour les autres, ils se contentaient de leur donner une tournure latine ou de les reproduire tant bien que mal, en « militarisant » les idiomes dont il s'agissait, selon l'expression de M. Poggi. Des erreurs toponymiques plus ou moins naïves pouvaient leur arriver d'autant plus facilement, que personne n'avait chez eux le souci scientifique de l'étymologie exacte, grâce auquel nous trouvons tant de choses à reprocher aux cartographes actuels. En général, sauf dans l'Italie Centrale, on trouvera bien peu de noms d'origine latine. Si donc un nom n'a plus aucune signification dans le dialecte actuel, comme c'est certainement le cas pour Bellanda, on en conclura que ce nom est ancien et il faudra se résigner à chercher une explication dans les idiomes des peuples, qui vivaient là dans l'antiquité, avant que le provençal ne soit sorti d'un mélange de ces mêmes idiomes avec celui des conquérants romains. Le *celtique* a sans doute laissé beaucoup de traces dans ce pays; l'*ibérien* ou basque peut en avoir laissé aussi, une partie de la Provence paraissant longtemps avoir été occupée par des Ibères. Mais c'est surtout par des *Ligures* que ces pays, du Rhône à l'Etrurie, furent habités dans l'antiquité, les Celtes ne les ayant envahis et ne s'y étant fixés çà et là que relativement tard. Récemment encore,

la langue ligurienne, qui ne s'est pas conservée comme telle, n'était connue que par quelques particularités de noms s'y devant rattacher et permettant au juste d'affirmer son affinité avec la grande famille indo-européenne. Mais les travaux patients de M. G. Poggi[1] permettent aujourd'hui de dire que cette langue, probablement composée d'éléments disparates, avait bien des points de contact avec le grec, et que le gênois actuel, si différent des autres dialectes italiens, en est un dérivé, assez peu entamé par des influences latines. En somme, le provençal a peut-être un peu plus subi ces dernières, sans compter les influences grecques, assez insignifiantes ; mais il devra surtout ses différences d'avec le gênois aux influences celtiques ou celto-ibériennes.

Les explications données jusqu'ici pour le mot Bellanda ne sauraient certes nous satisfaire. Gioffredo croyait que, Nice ayant été occupée par les Sarrasins, on changea son nom en *debellata*. Drôle de nom, pour une forteresse ! Et puis, comment les Sarrasins eurent-ils l'idée d'octroyer un nom latin, et pourquoi les habitants acceptèrent-ils ce nom ? Arazi, dans sa manie d'exalter sa ville natale en dénigrant Nice, relève avec complaisance cette étymologie ; ne sachant s'arrêter là, il s'attaque au nom grec suffisamment clair de cette ville (Νίκαια, qui donne la victoire, ou qui lui est dédiée ou, si l'on veut, *don de la Victoire*), en prétendant que le nom se compose de νίκη et d'un α privatif ![2] Bouche (Chorog. de Provence, 1664) est plus galant.

1. V. surtout : *Genoati e Viturii* (La tavola di bronzo), Gênes, 1900.

2. Autres étymologies du même genre : le bourg d'*Utelle* (que ce soit ou non l'ancien chef-lieu des *Oratelli*) est, d'après Fodéré, exactement bâti en forme d'L — *ut L* ! Le *Mont-Bego* près de Tende, remarquable par sa hauteur et son isolement, du côté Est, est pour Risso le *Mont Ego* ; quant au Mont Vellego, ou plutôt *Vélega*, son nom viendrait de *vel ego*. Evidemment, il s'agirait d'un discours muet, mais éloquent entre ces deux colosses : le Bego proclame « je suis moi », comme dirait un gavot ; et son rival, moins favorisé par l'altitude, répond « et moi donc ? » Il y a d'ailleurs, dans Bego, un *b* qui pourrait avoir quelque importance...

« Bellanda,... comme qui dirait *Belle-Terre*, estant la vérité que le terroir de Nice est le plus beau terroir du monde ». Mais une étymologie partiellement germanique du nom est inadmissible. Or, *land* signifie bien, en allemand et en anglais, terre (dans le sens de terre-ferme étendue, et non de surface cultivable, ni de globe terrestre); par contre, en celtique, le même mot signifie *lande*, soit plaine ouverte et inculte. Une « belle lande » est un contre-sens étymologique, car pour les gens non raffinés, un territoire n'a toujours été beau qu'en raison de sa fertilité. Les noms poétiques non modernes sont presque toujours suspects; tout au plus trouvera-t-on un certain nombre de dénominations à sens terrible, se rattachant à quelque superstition : encore que les nombreux « vals d'Enfer », par exemple, pourraient bien ne tirer souvent leur nom, tout comme l'Enfer de nos imaginations, qu'à leur position basse et ombragée, par rapport à leurs environs. Dans un autre ordre d'idées, je ne trouve, dans nos régions, que deux noms « poétiques » anciens et bien authentiques, ceux des communes de *Belvédère* (Alpes-Maritimes) et de *Beauvezer* (Basses-Alpes); ces localités occupent des éminences dominant une vaste étendue de terrains bien cultivés. — A.-L. Sardou, en commentant le passage d'Arazi, l'historien d'Antibes, cité plus haut (v. nos *Annales*, t. VII), dit, d'ailleurs avec doute et apparemment sans attacher beaucoup d'importance à son hypothèse, que Bellanda pourrait venir de *bell'ando*, *ando* pouvant être un mot italien, inusité, signifiant montée d'une colline. Mais comment un mot italien, usité ou non, pouvait-il prévaloir à Nice au Ve siècle, ou même au XIIe? Et puis, s'il y a là, depuis bientôt cent ans, une belle promenade ou « montée », il n'en était pas ainsi auparavant.

Une des principales divinités des Ligures (et aussi des

Celtes, du moins dans le Midi) était le dieu du Soleil, *Belen* ou *Belenus*, dont le nom se rapproche, assez pour qu'on ait pu croire à une connexion, du *Baal* des Phéniciens. On peut d'ailleurs citer encore plusieurs variantes pour le même nom; ainsi, dans l'église de St-Aventin (Haute-Garonne), on conserve deux autels galloromains dédiés à *Abellion*, nom qui rappelle déjà plus l'Apollon gréco-romain. M. le professeur G. Rossi [1] a d'abord songé à rapprocher de cette divinité antique le nom du *Mont Bellenda*, qui s'élève sur le territoire de Vintimille non loin de la frontière française, et celui du *Mont-Abellio*, qui domine plus loin la vallée de la Roya. Il y a également lieu de citer un passage d'une lettre de Cœlius à Cicéron : Cœlius s'y plaint de sa mauvaise chance, car on l'envoyait vers le solstice d'hiver à Vintimille, au milieu des neiges des Alpes (!), un nommé *Belienus*, serviteur (*verna*) du commandant de la garnison, ayant été soudoyé par les partisans de Pompée et ayant assassiné le noble Domitius, qui avait autrefois hébergé César. Bellenda et Bellanda ont sans doute la même origine; le suffixe *da* s'explique aisément à l'aide de langues indo-européennes, soit qu'on lui donne un sens se rapportant à un don (datum; dans le sanscrit, *dâ* signifie don selon A.-L. Pott [2]), soit que le sens soit seulement celui d'une relation quelconque (*da* signifiant, d'après le même auteur, *au* ou *à la*, dans le dialecte gaëlique de l'île de Man et ayant une signification analogue en italien, à rapprocher aussi du *de* latin et provençal), ou enfin qu'il indique une localisation (*da* étant par exemple, en allemand, synonyme de *là*) [3]. En

1. *Storia di Vintimiglia*, p. 6.
2. Etymologische Forschungen auf dem Gebiete der indogermanischen Sprachen.
3. Le même suffixe se retrouve dans le nom de *Tenda* (Tende, ancien chef-lieu d'un Comté, dont dépend le Col de Tende). Il ne faut certes pas penser là à une tente ou à un camp passager. Notre regretté secrétaire général, M. Brun fait venir le nom du celtique *tenn* (difficile à tirer, rude), et c'est là sans doute plus logique.

somme, que ce soit le don du Dieu-Soleil, ou le lieu qui lui était voué, ou encore sa demeure, nous aurions enfin, dans Bellanda, un nom authentique et passablement vénérable pour cette pauvre colline, qui ne s'appelle plus que d'après un château... démoli[1].

Un deuxième nom certainement très ancien, à Nice, c'est *Saleya*. Nous avons encore aujourd'hui le *Cours Saleya*, mais autrefois tout le quartier s'appelait ainsi, et notamment aussi la rue de la Préfecture. M. V. Emanuel, dans son ouvrage sur les rues de Nice, croit que cela pourrait être après tout une ancienne *Carriera dou Soleia* (rue du Soleil) : nom un peu trop poétique pour ces temps, convenant d'ailleurs peu à cette voie très sombre ; et puis, Saleya n'est pas Soleia ni soléu, comme on dit plutôt à Nice. Nous savons que les *Salyes*, *Saliens* ou *Salluviens* étaient une des grandes peuplades de Ligurie, répandue encore dans les temps historiques d'Antibes à Marseille (*Massalia*, le *mas* ou l'habitation, ou encore le *mag* ou village ou peut-être la terre des Salyes, d'après M. Prosper Castanier[2]). On peut encore conjecturer que ce nom ne devait pas s'appliquer, à proprement dire, à une tribu spéciale (comme vraisemblablement les noms d'*Oxybiens*, de *Décéates*, de *Védiantiens*, etc.), mais à des communautés présentant un même ensemble de caractères. Les Salyes, qui demeuraient entre autres à Saleya, où se trouvait au Moyen-Age le port de Nice et où nous voyons encore la poissonnerie, — alors que Bellanda était occupée par les conquérants phocéens, étaient en somme les *hommes de la mer*, de « l'onde salée », vivant surtout de la pêche. Encore aujourd'hui, les pêcheurs

1. On a bien dit qu'elle s'appelait également « le Rocher ». Mais cette dénomination, encore qu'apparemment juste, est inconnue des Niçois et se base probablement sur une équivoque, les auteurs italiens ayant souvent parlé de la *Rocca di Nizza*, c'est-à-dire du château-fort de Nice.

2. *Les origines historiques de Marseille et de la Provence*, Marseille, 1896.

forment partout comme une caste à part ; et qui ne les distinguerait pas facilement des bergers, brigasques ou autres, des « gavots » de nos montagnes, les *Montani* ou *Alpini* des Romains ? — Ces différences, qui se traduisaient certainement aussi déjà dans l'habillement, s'étendaient-elles également au port de la chevelure ? On sait en effet que les Romains mentionnaient encore deux grands groupements parmi les Ligures, les *Capillati* ou *Comati* et les *Tonsi*. Or, M. Hall[1] donne, comme les équivalents liguriens de ces noms, *Coa lunga* et *Coa rasa*. Ce qui est certain, c'est que ces désignations s'adapteraient bien aux dialectes actuels. Faut-il chercher là l'étymologie du nom bizarre de *Coaraze*, que porte une commune du canton de Contes, laquelle aurait eu ses origines dans une colonie de *Tonsi*, vraisemblablement établis au milieu de montagnards « *Capillati* » ? Il est juste d'observer que l'on retrouve, dans les Basses-Pyrénées, une localité du nom de *Coarraze*, assez connue comme séjour d'enfance d'Henri IV. Nous n'osons croire que là encore les circonstances aient pu être les mêmes et ne savons d'ailleurs si le nom du bourg gascon a été expliqué d'une façon satisfaisante, ou si pareille explication pourra dès lors s'appliquer également au village des Alpes-Maritimes. Ce qui est certain, c'est que nous ne pouvons accepter, pour ce dernier, l'étymologie puérile que donne Durante, d'après lequel le confluent du Paillon avec le Gravier (confluent situé à plusieurs centaines de mètres au-dessous du village !) dessinerait exactement la forme d'un lézard sans queue.

Nous trouvons enfin à Nice un autre vieux nom de quartier, *Limpia*. Fatalement, on devait en faire un *Olympia* niçois, ce qui n'empêche pas que, au dire de Gioffredo, on appelait encore de son temps *Lempea* le joli ruisseau,

1. *The Romans on the Riviera*, etc., by *W. H. Bullock Hall*; Londres, Macmillan.

malheureusement converti en sentine d'abord et en égoût plus bas, qui se jette dans la mer à l'est du port actuel. De sa source principale, située au pied du Mont Vinaigrier, on le nomme aujourd'hui *Surgentin* (Gioffredo donne Sorgentona, comme nom du cours supérieur). Une de ses sources avait été conduite dans la ville en 1561, mais le canal était déjà ruiné vers 1650 ; on peut d'ailleurs, toujours voir, rue Fontaine-de-la-Ville, l'inscription à l'origine de cette conduite. Une source très renommée, réduite à peu près à rien par l'agrandissement du port, sourdait en outre tout près du rivage. En somme, Limpia (à rapprocher, mais non pas à dériver du latin *limpida*) était le quartier des *Eaux-vives*, bien autrement importantes pour les populations primitives que pour nous et même que pour les Romains, grands constructeurs d'aqueducs.

Nous arrivons maintenant au nom de *Beaulieu.* En voilà un qui semble « clair comme le jour ». Mais si la commune dont il s'agit est toute récente, le nom ne l'est pas, comme l'est par exemple celui de *Beausoleil.* Notre-Dame de Beaulieu, la paroisse entourée de quelques maisons de campagne, dans de vastes propriétés cultivées, existait en effet depuis au moins six siècles. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit au sujet des noms poétiques, si appropriés soient-ils. Mais je crois devoir insister sur le fait que, le nom ne pouvant pas être dû à des influences françaises (que l'on pourrait admettre pour le quartier de Beaulieu à Nice, dont la désignation ne semble pas ancienne), il faudrait, si c'était vraiment là le sens, que les habitants appellent leur localité *beu-luec* ou *Belluec*, alors qu'ils prononcent bien *Baulieu.* J'avoue que ce nom m'a plutôt embarrassé, et je ne donne l'explication qui suit que pour ce qu'elle peut valoir.

Les avantages qu'offre la rade de Villefranche, en tant que port naturel, ont dû la faire fréquenter dès que le com-

merce maritime s'implanta sur cette côte. On a souvent prétendu que la distinction que fait Ptolémée du Port d'Hercule et du Port de Monoikos était due à une confusion. Mais certainement surtout, M. Castanier[1] nous semble avoir bien compris cette question, en établissant qu'il y a parfaitement lieu de relever cette distinction. Bien plus, nous pensons que, s'il y a eu des erreurs et des contradictions à ce sujet, c'est parce que des auteurs anciens confondirent deux localités dédiées à la même divinité, et qu'un surnom seul distinguait. Les vers bien connus de Lucain (*Pharsalia*, chant I) ne sauraient d'ailleurs se rapporter qu'à la rade de Villefranche, la seule de la région qui puisse donner l'idée d'un rocher creux enserrant la mer, et qui ne soit exposée qu'à un seul vent fort[2] :

Quaque sub Herculeo sacratus nomine portus
Urget rupe cava pelagus : non Corus in illum
Jus habet ant Zephyrus : solus sua littora turbat
Circius, et tuta prohibet statione Monœci.

La station sûre, ou facile à défendre, de « Monœcus » se trouvait donc bien dans ces parages, et on y accédait du Port d'Hercule, mais elle en était distincte ; il pourrait d'ailleurs bien s'agir là plutôt de la Turbie que de Monaco[3]. Au reste, le Port d'Hercule n'était vraisemblablement, pour les Phéniciens, qu'un port d'abordement et de refuge; tout au plus y auront-ils eu un comptoir commercial, dont on devrait chercher l'emplacement dans la partie septentrionale de la presqu'île de Saint-Jean. Cette position avait un double avantage : elle confinait à deux ports,

1. *La Provence préhistorique et protohistorique*, Marseille. 1893.

2. On traduit généralement *Circius* par *Mistral*. Mais aucun point du littoral, entre le Montboron et le Cap Martin, n'a sérieusement à souffrir de ce « maître de la Provence », qui souffle d'ailleurs rarement et avec une force toujours modérée, à partir de l'Estérel. Le seul vent fort, auquel soit exposée la rade de Villefranche, au point que des bateaux y ont parfois péri, est le *lebech*, le vent chaud et humide soufflant du Sud-Ouest ou du Sud. La petite rade de Monaco est ouverte à tous les vents, sauf ceux du Nord et de l'Ouest.

3. V. Abbé L. Pierrugues, La Turbie, le Melkarth de Monaco (*Bull. Soc. Niçoise des Sciences*, t. II).

dont le second (à Saint-Jean) est précisément abrité contre les vents du Sud, qui rendent dangereuse la rade de Villefranche; ensuite, dans l'ancienne Villa Denegri à Saint-Jean, on a découvert en 1863 une cavité artificielle, renfermant un petit aqueduc en maçonnerie qui fournit une eau excellente. Le mouillage de Passable ne présente, il est vrai, que des fonds médiocres, mais cela ne pouvait avoir beaucoup d'importance à une époque où les vaisseaux n'avaient toujours qu'un faible tirant d'eau, et où d'ailleurs on les abritait sur la grève même. On a trouvé, dans ces parages, quelques traces de substructions paraissant antérieures aux Romains; un camp préhistorique couronnait d'ailleurs les hauteurs du Cap Ferrat, à la place de la batterie actuelle. Si cependant une communauté plus importante se forma, elle dut forcément se développer du côté de Beaulieu, là seulement le sol formant une petite plaine. On sait d'ailleurs qu'à deux reprises de nombreux restes d'origine romaine, devant provenir d'un centre de population assez important, y ont été découverts près de la vieille église. — Comment s'appelait cette localité? Le nom d'Olivula, que les Romains nous ont transmis, doit sans doute se rapporter à ce centre, dont Passable, Saint-Jean et la Petite-Afrique devaient constituer les limites approximatives; nous trouvons plus tard encore un autre nom, *Anao* ou *Anaon*, qui se rapportait peut-être plus spécialement à Saint-Jean, on a également trouvé des restes de l'époque romaine, selon M. Edmond Blanc. Quant à l'étymologie d'Olivula, elle est suffisamment claire; il faut penser soit à *oli*, soit à *oùlivié* (ou *aurivié*): c'était la ville de l'huile ou des oliviers, introduits peut-être déjà par les Phéniciens et toujours si développés dans ce coin de terre. Certes, les habitants n'auront-ils pas prononcé Olivula, comme écrivaient les Romains, mais plutôt *Olioula* ou *Olieula*.

Nous ne savons pas ce qui advint de cette ville à l'époque de l'invasion des Barbares; ce qui est sûr, c'est que si elle ne fut pas délaissée déjà plus tôt, elle doit l'avoir été lorsque les Sarrasins se fixèrent sur la presqu'île de Saint-Jean. Ceux des habitants qui réussirent à s'enfuir se réfugièrent, soit à *Eze* (dont le nom vient du *Castrum Avisionis* des Romains, la vigie ou *vèsa* du Mont Bastia), ou à la Turbie, soit sur les rochers qui dominent Beaulieu et où ils fondèrent un village, dont se voient encore quelques vestiges, surtout ceux du château-fort. Nous ne savons pas au juste comment se nommait ce village, mais le château est cité par les historiens sous le nom de *Castel d'Oliva*. Ce qui est sûr, c'est sa situation sur un *baù*, dont la continuation se nomme encore *Baù* ou *Baus-Rous* (Rocher Rouge, et non Cap Roux, comme dit la carte). Etait-ce le *Baù d'Olieula*, ou par contraction, *Bauolieu*, *Baulieu*? En tous les cas, le village fut déserté peu à peu après le départ des Sarrasins. Lors de la fondation de Villefranche (1295), dont la position offrait surtout l'avantage de faciliter l'établissement d'ouvrages de défense, tout en étant plus rapprochée du grand centre de Nice, — le village en question cessa d'exister, et seule son église subsista, en tant que la chapelle dédiée à Saint Michel, et visitée par un pélerinage annuel; la paroisse fut, par contre transférée dans la plaine, tout en gardant vraisemblablement le nom de l'ancien village.

Le nom de La Turbie est assez généralement déduit de *turris in via*, sans qu'on ait d'ailleurs des preuves à ce sujet. Mais si *b* devient facilement *v*, le contraire serait fort exceptionnel, dans cette contrée; puis les voies romaines ne sont pas ici désignées par le mot *via*; on les appelle généralement *camin aurelian*. Nous ne nous arrêterons pas à l'étymologie qui se base sur le terme *Tropaea*; là,

encore on comprendrait que Turbia ait pu devenir Trubia, mais non pas le contraire. — Féraud parle du monument de la Turbie, sous le nom de *torre benaurada* ; c'est là sans doute un euphémisme ; le sens en doit être la tour sacrée par les païens, et par suite maudite. Toujours est-il qu'on la nommait la tour bénie (beata, benaurada ou benedita), et que le nom actuel semble être dérivé de cette appellation. Cette tour, ainsi que les enceintes préhistoriques à gros blocs, qui se voient à l'alentour, joue un grand rôle dans les légendes de Saint Honorat. Ces mêmes enceintes, surtout celles du Mont-Agel, sont déjà assez bien décrites dans ces anciens écrits, et Gioffredo en reparle ; le quartier de *Gayant* ou *Fayant* aurait dû son nom à ces œuvres de « géants ». A ce sujet encore, il semble curieux de rapporter un passage de Virgile (*Enéide VI*, p. 830) :

> Aggeribus socer Alpinis atqne arce Monœci
> Descendens,..

Je traduirais volontiers ce passage comme suit : « Le beau-père (César ou plutôt son armée), descendant des grandes murailles alpines (du Mont Agel) et du fort de Monœcus (la Turbie). » Quoi d'étonnant, si les murailles, au sommet de la montagne qui domine le point culminant de la route, avaient donné lieu à la dénomination romaine d'*Aggeres alpini*, d'où *Mont Agel* ou *Aggel* (on prononce Adjel), ce nom n'ayant d'ailleurs point de signification dans le dialecte actuel. On sait que l'*Alpis summa*, le point le plus élevé de l'*Alpis maritima* ou de la route alpine la plus rapprochée de la Mer, que remplace la Corniche d'aujourd'hui, a marqué longtemps la frontière entre la Gaule et l'Italie. Ammien Marcellin (XV) dit que la Gaule, vers l'est, « aggeribus cedit Alpium Cottiarum » ; il y a là probablement confusion entre les Alpes Cottiennes

et Maritimes. Il est vrai que Silius Italicus *(De Bello Punico III)*, dit également en parlant du Rhône :

> — Aggeribus caput Alpinis et rupe nivali
> Proserit in Celtas...

Mais on peut parfaitement admettre qu'il n'y ait là qu'une des imitations plus ou moins flagrantes de Virgile, si fréquentes chez ce poète ; ne se doutant pas que le nom d'Aggeres alpini, dont Virgile s'était servi, s'appliquait à une localité spéciale, il avait compris le passage en question, comme on le comprend généralement aujourd'hui : « descendant des chaînes des Alpes ».

Si nous nous portons maintenant à MENTON, nous trouvons là un nom qui devrait pouvoir s'expliquer par le dialecte actuel, puisqu'à l'époque romaine il n'y avait pas d'habitations au même endroit. On a pourtant pensé à *in memoriam Othonis*, sous prétexte qu'une bataille avait eu lieu entre les armées d'Othon et de Vitellius dans cette contrée (mais certainement assez loin de Menton). M. l'abbé Tisserand dit que, du temps des invasions des Sarrazins, le comte Othon de Vintimille posséda Menton et le donna sans doute à l'église, d'où *Mensa Othonis*. Mais tout cela n'est ni prouvé, ni bien plausible ; nous ne trouvons même pas trace d'un comte Othon ou Otton de Vintimille, à cette époque. Pourquoi ne pas s'apercevoir plutôt que la colline, qui s'avance entre les deux baies et où est bâtie la vieille ville, présente bien la forme d'un menton (*mentoun*)? *Cap* (ou *caù*, en niçois), ainsi que l'arabe *ras*, ne signifie-t-il pas tête, et les caps du bord de la Manche ne s'appellent-ils pas nez ?

Une des communes voisines de Nice se nomme *Tourette*. Ce même nom est assez fréquent dans le Midi de la France, alors qu'il semble très rare en Italie (dans le dictionnaire des communes du Royaume, nous ne trouvons signalé

qu'un seul *Torretta*, en Sicile). Dans les Alpes-Maritimes et la partie voisine du département du Var, quatre localités portent ce nom, qu'on a cru devoir écrire diversement, mais qui se prononce toujours *toureta* ou *toureto*. Ces communes sont *Tourette-Levens* (autrefois Tourette-Chabaud, puis Tourette-lès-Nice), *Tourette-du-Château* (autrefois Tourette-Revest, jusqu'à ce que Revest en ait été détaché comme commune spéciale ; connu par le sort tragique du dernier comte de Beuil, qui s'y était réfugié), *Tourettes-sur-Loup* (autrefois Tourette-Laouve, puis Tourette-lès-Vence ; d'ailleurs fort éloigné du Loup, qu'on n'y voit même pas), et enfin *Tourettes-de-Fayence*. Mistral, dans son dictionnaire, donne *tourreto* comme synonyme de petite tour, et cite à l'appui un vers d'Emile Négrin. Mais une petite tour sera toujours plutôt désignée sous le nom de *tourrelo* ou *tourrela*. A Nice, pour tour on dit *lou toure* ou *tourre*, au masculin ; les « gavots » ou habitants des montagnes disent même *lou tourn*[1]. Si ensuite une localité peut tirer gloire de l'importance de ses fortifications, il serait par contre fort bizarre si elle voulait, par modestie, en relever la mesquinité dans son propre nom. D'ailleurs, la seule tour qu'on voit aujourd'hui dans les villages cités, celle de l'ancien château de Tourette-Levens, n'est nullement bien petite. M. Pierre Devoluy a déjà rapproché ce nom d'un terme alpestre répandu, *tor*, *tonor*, *tonart*, qu'il traduit par « butte, tertre, monticule aplati sur le sommet, petite éminence ». J'avoue que, d'après les exemples que l'on peut citer pour ces noms et leurs dérivés, la petitesse ne me paraît guère jouer un rôle, alors que le caractère rocheux et raide, ou difficile d'accès, semble toujours caractéristique. Tor est généralement masculin, mais nous trouvons aussi, sur le versant piémontais de nos Alpes, un

1. Le nom du village de *Tournefort*, entre le Var et la Tinée, semble provenir d'une tour fortifiée, alors que Durante prétend qu'il y aurait eu là anciennement des moulins à vent (?)

Pian della Fura, et en somme le terme est varié autant que répandu ; il nous rappelle en effet les *Tavern* des Alpes Autrichiennes, la *Tauride* ou Crimée montagneuse, les Monts *Taurus* et *Antitaurus*, de l'Asie-Mineure, etc., je crois devoir traduire *tor* par « éminence rocheuse » ; tous nos Tourette sont bâtis, en effet, sur des éminences de ce genre, dominées à une petite distance par des sommets plus élevés, d'où le diminutif. Au même vocable se rattachent peut-être les noms des villages de la *Tour-sur-Tinée* et du *Plan-de-la-Tour* (Var), ainsi que de *Thorenc*, de *Thorame* (Basses-Alpes) et beaucoup d'autres. — *Toudon*, au-dessus de la vallée de l'Estéron, a vu son nom expliqué par Durante, qui le fait venir de *totum donum* ; mais je voudrais bien voir la figure de ces pauvres gens, si on venait leur prétendre, là-dessus, que leur commune devait être riche de tous les biens de cette terre. M. Edmond Blanc, en parlant du village galloromain qui se trouvait tout près de là, lui donne le nom de *Toredunum*. C'est là sans doute bien mieux compris, que l'on veuille y voir le castrum sur un tor, ou encore la demeure du taureau. Le suffixe celtique *dun* doit d'ailleurs avoir figuré dans plusieurs noms de localités de nos Alpes. On fera venir *Aiglun* d'*Aigl-dun*, la demeure de l'aigle ; et *Falicon*, près de Nice, pourrait bien être le *Falc-dun* demeure du faucon.

Ajoutons pour finir, que si *Draguignan* et *Tarascon* doivent leurs noms à des monstres imaginaires, enfantés peut-être par la panique extraordinaire dans laquelle l'invasion des Teutons et des Ambrons avait plongé les habitants de Provence, les Alpes-Maritimes possèdent également une commune nommée d'après un oiseau fabuleux, qui joue d'ailleurs un assez grand rôle dans la toponymie allemande. Nous voulons parler de *Sallagriffon*. Faut-il peut-être rapprocher ce nom de l'existence d'une cluse formi-

dable, toujours impraticable, où l'Estéron s'engouffre entre Sallagriffon et Aiglun ?

Je m'arrêterai là, content si j'avais pu démontrer que parfois les explications simples, obtenues sans grands renforts d'érudition et de sagacité, peuvent être les meilleures. Ce qui est peut-être encore à retenir, c'est que dans une région où plusieurs langues ont successivement exercé une influence plus ou moins grande, il ne conviendra pas de s'acharner à vouloir expliquer tous les noms à l'aide d'un seul idiome. Quelques-unes des localités de cette contrée ont des noms d'origine grecque ou latine, mais certains écrivains ont eu tort en voulant multiplier ces exemples. En se donnant un peu de peine, on trouverait d'ailleurs moyen d'expliquer presque tous les noms, en se basant sur une langue quelconque parmi celles dont il peut s'agir ; mais les résultats ne seraient souvent rien moins que probants. Les cartes topographiques nous montrent de nombreuses tentatives malheureuses pour rendre les noms des localités exclusivement à l'aide du français ou de l'italien. Mais bien des étrangers pourraient, s'ils s'y mettaient, émettre des hypothèses extravagantes, sous prétexte que certains noms de lieux rappellent absolument des mots de leur propre langue. Un Allemand, par exemple, en lisant des noms tels que *Braus*, *Graus*, *Raus*, qui ont pour lui une signification, n'en devra pas moins songer que ces paroles peuvent avoir un sens dans les dialectes actuels du pays (ce qui est en effet le cas pour les noms cités), et ne sauraient, en aucun cas, être issues des idiomes germaniques, dont l'influence n'a jamais pu s'exercer ici au point d'enfanter une dénomination locale. Et si, après tout, on se trouve en présence de plusieurs étymologies pour un même nom, on finira toujours, en cherchant un peu, par constater que l'une d'elles est plus rationnelle que les autres.

UN PRÉLUDE

DE LA

CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ

à Saint-Jeannet (Alpes-Maritimes), 11 Avril 1790

PAR

M. Joseph MALAUSSÉNA
Juge au Tribunal civil de Grasse

UN PRÉLUDE DE LA CONSTITUTION CIVILE DU CLERGÉ

A SAINT-JEANNET (Alpes-Maritimes)

L'exploration méthodique des archives de la commune de Saint-Jeannet, exploration entreprise en vue d'une étude historique sur cette localité, nous a mis à même de connaître une délibération des citoyens actifs, en date du 14 avril 1790. Nous voudrions reproduire ici cette délibération en soulignant tout l'intérêt qu'elle emprunte aux conjonctures actuelles et en émettant l'hypothèse, à notre avis vraisemblable, qu'elle fut peut-être la première application pratique de l'idée qui donna lieu à l'une des principales réformes de l'Assemblée nationale : la constitution civile du clergé [1].

Cette réforme capitale, qui a fait l'objet de discussions passionnées, fut opérée par la loi du 12 juillet-24 août 1790. Elle décrétait, entre autres, que les évêques et les curés seraient dorénavant nommés à l'élection ; c'était même l'une des principales dispositions de la loi nouvelle.

Il est permis d'affirmer que les assemblées politiques de tous les temps ne firent jamais que les réformes réclamées par l'opinion. L'idée de la constitution civile du clergé, comme de nos jours celle de la Séparation des Eglises et de l'Etat, fut évidemment agitée parmi les citoyens avant d'arriver à la tribune de la Constituante. Il y eut même des essais d'application antérieurs à la discussion de la loi, — et c'est à Saint-Jeannet que nous avons relevé un essai qui

1. A consulter sur ce point : *Histoire de la Constitution civile du Clergé*, par Ludovic Sciout, 4 vol. in-8°. 1872-1881.

nous paraît une véritable application pratique d'une réforme n'ayant point encore reçu la sanction législative.

Le 4 avril 1790, mourait Messire Louis-Joseph Laugier, chef de cette paroisse depuis 28 années. Un groupe de paroissiens se forma et provoqua une assemblée de citoyens actifs dans le but de donner, par voie d'élection, un successeur au curé défunt. Cette assemblée se tint le 4 avril, dans la chapelle des Pénitents Blancs : 80 électeurs y prirent part et délibérèrent ce qui suit :

« Tous les citoyens actifs et paroissiens de Saint-Jeannet « assemblés, reconnaissant que les droits des peuples sont « imprescriptibles et qu'il est de leur devoir et de leur hon- « neur d'en reprendre l'exercice toutes les fois qu'ils en ont « été dépouillés et qu'ils en ont l'occasion; que ce serait « mal correspondre aux intentions bienfaisantes de l'Assem- « blée Nationale que de négliger les moyens qui assurent « par la pratique l'exercice des Droits de l'Homme ;

« Considérant que tous les français doivent concourir au « choix de ceux qui doivent faire leurs lois, de ceux qui « doivent les gouverner comme corps politique, civil et « moral, de ceux qui doivent les juger, de ceux qui doivent « administrer les revenus publics; qu'il n'est pas d'une « moindre importance de participer à la nomination des « Pasteurs qui doivent les conduire dans la voie du salut, « pourvu toutefois que ce choix ne tombe que sur des sujets « reconnus dignes et capables de remplir ces hautes fonc- « tions par un service long et irréprochable;

« Que la confiance est la base de l'harmonie qui doit « régner entre un curé et ses paroissiens, de l'abondance des « fruits que peut produire en eux la parole de Dieu émanée « de sa bouche, que l'ascendant qu'elle lui donne sur les « esprits influe d'autant plus sur la pratique des actes de « religion qu'ils le considèrent comme leur ouvrage;

« Que remplis d'admiration pour les vertus, le zèle et les « lumières qui règnent sur les sièges apostoliques de nos « jours et dans les membres qui conduisent et dirigent les « chrétiens, ils ne peuvent jeter un regard passif sur les « temps heureux où les peuples en corps et par une com- « mune entente formant la voix de Dieu, se choisissaient « ceux qui devaient conduire et diriger leurs âmes ;

« Que les exemples de modération, de paix, de vertu, « de désintéressement et d'accord parfait qui faisaient dans « ces temps le bonheur respectif des paroissiens et de « leurs pasteurs mis en parallèle avec les divisions et le « peu d'harmonie qui règnent parmi ceux de nos jours, « forment un contraste frappant qui leur fait placer la « cause de ces différends dans le défaut de confiance réci- « proque entre eux ;

« Considérant donc que le seul moyen d'éviter les incon- « vénients que présente le gouvernement d'un curé que « les paroissiens ne se donnent point, consiste dans le libre « choix par ceux-ci mêmes de leur pasteur, que le droit de « nommer leur appartient imprescriptiblement ; que la « confiance, ce sentiment si délicieux et naturel qu'il ne « se commande point, doit faire la base du choix entre des « sujets que leurs services, leurs vertus, leurs mœurs et « l'approbation continuelle de leurs supérieurs rend « dignes de ces fonctions ;

« Convaincus de la solidité et de la vérité de tous les « principes ci-dessus, quoique persuadés d'avance des « lumières et des vertus du sujet qui pourrait être nommé « à la cure de cette paroisse par le vénérable chapitre, « mais qui ne réunissait point la confiance publique et « l'approbation de ses paroissiens, les sieurs assemblés ren- « contrant dans la personne de Messire Jacques Trastour, « prêtre de ce lieu, vicaire desservant cette paroisse

« depuis plus de vingt ans, ayant tous les avantages « possibles : vertus, mœurs, talents, services pendant près « de vingt huit ans dans toutes les fonctions curiales à la « satisfaction du public, approbation continuelle et non « interrompue par quatre différents évêques qui se sont « succédés à l'épiscopat de Vence, confiance publique en « lui :

« Ont nommé avec acclamation en tant que faire se peut « la personne dudit Messire Jacques Trastour, prêtre, à la « cure de cette paroisse pour la desservir aussi et de même « que les prédécesseurs l'ont fait jusqu'à ce jour avec les « droits y attachés ou ceux qui seront réglés et déterminés « par l'Assemblée Nationale.

« Et néanmoins voulant obtenir dans toutes leurs démar- « ches l'approbation de l'Assemblée Nationale, les sieurs « assemblés ont chargé MM. les Maires et Officiers muni- « cipaux d'écrire à Monseigneur le Président de l'Assemblée « Nationale avec prière de l'assurer au nom de cette « Communauté de son entière soumission et respect à tous « les décrets qui émanent de sa sagesse, lui envoyer « l'extrait de la présente avec tous les motifs qui l'ont « provoqué et le prier d'en faire part à l'Assemblée, de « vouloir bien s'occuper des moyens qui en assurent l'exé- « cution et en envoyer également un extrait à M. le comte « de Mirabeau, chef de la députation en Provence, avec « prière d'appuyer la demande de cette Communauté et « d'en seconder le succès.

« De tout ce que dessus ledit sieur Maire en a concédé « acte, ayant au préalable ouï le Procureur de la « Commune, et a signé avec tous ceux qui ont su [1]. »

1. Voici d'autre part tels qu'on les trouve du *Bulletin de l'Assemblée Nationale*, les principaux arguments invoqués par Treilhard dans la séance tenue par ladite assemblée le 30 mai 1790, en faveur du principe de l'élection que soutinrent le lendemain tour à tour Robespierre et Le Camus et qui fut définitivement voté le 10 juin ;

Comme l'indique le texte ci-dessus, copie de la délibération fut envoyée au comte de Mirabeau avec prière de la soumettre à l'Assemblée Nationale. Sans doute, le grand tribun se conforma au vœu des citoyens de Saint-Jeannet; du moins il leur en donna l'affirmation dans une lettre qui n'a pas été conservée, mais dont le sens est indiqué par une délibération du 8 juin 1790 : « la démarche des habitants de Saint-Jeannet, aurait-il répondu, est pleine de sagesse et leur délibération a mérité d'être consacrée par un décret et prescrite à toute la France pour modèle, puisque la nomination aux évêchés et aux cures se fera à l'avenir par mode d'élection ».

L'initiative des paroissiens de notre modeste localité fut-elle vraiment donnée en exemple à la France, comme l'indique Mirabeau, ou bien celui-ci a-t-il voulu flatter les initiateurs ? Une réponse affirmative dans un sens ou dans l'autre nous semble difficile. Mais il est un fait matériel qui donne tout au moins créance sérieuse à propos de

« Un changement est pressant, dit-il, et les bases de ce chapitre ne sauraient être attaquées. A Dieu ne plaise que je cherche à inculper quelqu'un ! mais n'est-il pas évident que la voie des élections assurera à l'Eglise le pasteur qui conviendra le plus à d'aussi hautes fonctions ? Un collateur ne peut pas aussi bien que les fidèles eux-mêmes choisir l'homme le plus digne du respect du peuple. Aussi était-ce autrefois le peuple qui élisait les Pasteurs. Le premier qui fut ainsi nommé après Jésus-Christ, Saint Mathias, fut élu par tous les disciples, au nombre de 72... Tant que cette discipline si sainte s'est maintenue, l'Eglise a eu de sages Pasteurs ; quand elle a été détruite, on a vu de grands emplois confiés à des mains inhabiles. Il faut donc revenir au mode électif qui a fait la splendeur de l'Eglise. On dit que ces élections occasionneront des cabales, mais combien de motifs profanes détermineraient les anciens choix ».

L'orateur examinant ensuite si l'assemblée a le droit d'ordonner ces changements, s'exprime ainsi : « Rien n'est plus opposé à l'autorité temporelle, que la juridiction spirituelle. La première est établie pour la paix de la Société, pour assurer le bonheur des individus pendant cette vie. La juridiction spirituelle a pour unique but le salut des fidèles..... L'élection des Pasteurs par le Peuple fut adoptée dans les Gaules ; bientôt les papes usurpèrent les prélatures. Saint Louis rétablit les élections. Elles furent encore usurpées : l'ordonnance d'Orléans les rétablit encore. Celle de Blois donna au Roi le droit d'élire. Ainsi n'était-ce donc qu'une pure police, qu'une simple discipline temporelle. Elle a toujours été variable, elle peut varier aujourd'hui et la Religion ne peut qu'y gagner. Si c'est une simple police, discipline, pourquoi la puissance temporelle ne pourrait-elle l'exercer ! Comment la juridiction ecclésiastique pourrait-elle s'y opposer ?... Ce qui la concerne, ce n'est que la foi et les dogmes. Or les changements proposés n'y touchent pas.

Mirabeau, c'est l'antériorité de la délibération ci-dessus à la discussion de la Constitution civile par l'Assemblée Nationale.

Nous avons simplement voulu émettre l'hypothèse, en indiquer la vraisemblance et laisser aux chercheurs qui explorent les documents relatifs à la politique religieuse de l'Assemblée Nationale, le soin de solutionner un petit problème historique dont l'intérêt, au lendemain surtout de la loi du 9 décembre 1905, nous a paru mériter un instant d'attention.

L'ANCIENNE CATHÉDRALE DE GRASSE

PAR

M. Georges DOUBLET

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique
et du Comité des Sociétés des Beaux-Arts

L'ANCIENNE CATHEDRALE DE GRASSE

Le diocèse de Grasse comprenait[1] les communes des cantons actuels de Grasse et d'Antibes[2], presque toutes de ceux de Cannes[3], de Saint-Vallier[4] et du Bar[5], une seule de celui de Coursegoules[6], un hameau d'une seule de celui de Saint-Auban[7]. C'était, dit Sénequier[8], « la viguerie de Grasse, moins Vence qui était elle-même une ville épiscopale[9], et en outre la Garde et le Loubet qui

1. Et avant 1244, date où le siège épiscopal fut établi à Grasse, le diocèse d'Antibes.

2. Sous la réserve de la situation particulière où Antibes fut au point de vue religieux, du moins pendant quatre siècles.

3. Moins Mandelieu qui dépendait avant 1790 du diocèse de Fréjus.

4. Moins Escragnolles : même observation.

5. Moins Courmes et Tourettes-de-Vence qui dépendaient avant 1790 du diocèse de Vence.

6. Cipières, qui dépendait autrefois de la viguerie de Grasse, ainsi que la ville épiscopale de Vence.

7. Canaux (commune de Valderoure).

8. Sénequier, *Grasse*, 3me édition, Grasse, Imbert, 1903, p. 47. La viguerie de Grasse comprenait, dit-il (p. 19), en 1760, les cantons actuels de Grasse, de Cannes, — mais la Napoule dépendait du diocèse de Fréjus, ainsi que, ce dont il ne parle point, Mandelieu — d'Antibes, de Saint-Vallier — toutefois Escragnolles dépendait du diocèse de Fréjus, — du Bar, moins la rive gauche du Loup, de Saint-Auban — or Séranon et la vallée de Valderoure étaient du diocèse de Fréjus, Saint-Auban, de celui de Senez, Andon et Caille, de celui de Vence, Amirat, Briançonnet et Gars, de celui de Glandèves, et Canaux, un des plus petits hameaux de la commune actuelle de Valderoure, appartenait seul au diocèse de Grasse ; en outre, le Mas et Aiglun appartinrent jusqu'en 1760 à la Savoie, Collongue, Sallagriffon et les Mujouls dépendaient de la viguerie de Guillaumes.

9. Vence dépendait de la viguerie de Grasse et formait une sorte d'enclave dans celle de Saint-Paul (Sénequier, p. 19).

6

appartenaient à la viguerie de Saint-Paul. En tout », ajoute Sénequier, « 22 paroisses dénommées comme il suit dans le *Nobiliaire de Provence*, de 1693 : Grasse, cathédrale, Antibes, autrefois cathédrale, Auribel, le Bar[1], Cabrios, Canaux, Cannes[2], Caussols, Châteauneuf, Cipières, Clermont[3], la Garde[4], Gourdon, Loubet[5], Mouans[6], Opio, Pégomas[7], la Roquette, St Césaire, St Valier, Sartoux[8], Vallauris[9] ». Au lieu de 22, nous dirons : une trentaine, à savoir Grasse et sa banlieue, Antibes, siège du diocèse jusqu'en 1244, Auribeau, le Bar, Biot, Cabris, Canaux, Cannes (et le Cannet qui en faisait partie), Caussols, Châteauneuf, Cipières, Clermont (chapelle sans importance), la Garde (titre d'un prieuré sis dans un « lieu inhabité », comme on disait au XVIIe s.), Gourdon, le Loubet (chapelle que l'invasion de 1707 fit disparaître), Mouans, Mougins, Opio, Pégomas, Peymeinade (on n'en parla qu'au XVIIIe siècle), Roquefort, la Roquette, le Rouret, Saint-Césaire, Saint-Vallier, Sartoux, le Tignet (titre d'un prieuré qui fut longtemps du terroir de Cabris), Valbonne, Vallauris et la chapelle d'une des îles de Lérins, Sainte-Marguerite.

Grasse eut le plus d'éclat, d'une part au point de vue religieux, de 1244 à 1790, lorsque son église fut cathédrale, de l'autre au point de vue civil, non seulement lorsque la ville fut le chef-lieu d'une viguerie, mais encore du 26 juillet 1793 au 11 octobre 95, lorsqu'elle fut

1. Il omet Biot.
2. Le Cannet dépendait alors de Cannes.
3. Clermont est aujourd'hui un hameau de la commune d'Opio (canton du Bar).
4. La Garde, qu'on appela aussi Bellegarde, est le nom d'un lieu sis aux environs de Châteauneuf et d'Opio (même canton).
5. Le Loubet, dont le nom est auj. fondu avec celui de Villeneuve (canton de Cagnes) : ce village-ci, bâti sur la rive gauche du Loup, dépendait du diocèse de Vence, tandis que le Loubet, qui est sur la rive droite, relevait de celui de Grasse.
6. Il omet Mougins.
7. Joindre Peymeinade, Roquefort, le Rouret.
8. Le Tignet dépendait alors de Cabris.
9. Joindre Valbonne.

le chef-lieu du département du Var[1]. A noter que le diocèse de Grasse fut uni à celui de Vence d'abord sous G. Le Blanc, puis sous A. Godeau, et qu'il fut encore en 1695 question de les unir[2]. Incorporé à celui de Fréjus après la Révolution[3], il l'a été à celui de Nice après la mort de Mgr Terris, et c'est Mgr Balaïn qui, le premier, fut évêque de Nice, Grasse et Vence.

« De toutes les merveilles d'art qui étaient accumulées autrefois dans nos églises, le plus grand nombre a disparu », dit M. le chanoine Urseau, correspondant du Comité des Travaux historiques à Angers, à propos d'une statuette de sainte Emerance, la sœur de lait de sainte Agnès. « Il importe donc de signaler, pour les faire connaître, au besoin pour les protéger, les derniers restes de ces trésors dispersés ou anéantis... de ces pieuses et naïves images devant lesquelles les gens d'autrefois prièrent avec tant de confiance »[4]. Nous ne saurions mieux dire. Aussi, après avoir cherché à donner une idée des églises qui constituaient le diocèse de Vence avant 1790, nous voulons essayer d'en donner une de celles qui composaient le diocèse de Grasse.

Et tout d'abord parlons de l'église de Grasse, qui fut cathédrale de 1244 à 1790.

1. Chanoine Ph. Latil, *Hist. civ. et relig. de Grasse pend. la Révol.*, p. 81. Grasse, 1905 (imprim. Alphonse, sans nom de libraire). Je remercie mon aimable confrère d'avoir bien voulu m'envoyer un exemplaire de cet ouvrage, en tête duquel est une jolie lettre de mon ancien aumônier de Sainte-Barbe, Mgr Latty, évêque de Châlons, — originaire, on le sait, de Cagnes. — Je regrette que le plan suivi par M. le chanoine Latil soit défectueux et qu'on éprouve quelque difficulté à profiter des nombreuses recherches qu'il a faites pour ce livre, dont il annonçait en 1905 que la suite allait paraître. C'est un arrêté de Barras et de Fréron qui avait donné à la ville ce rôle qu'eurent Brignoles (du 11 octobre 95 au 23 avril 97) et ensuite Draguignan. Aussi la guillotine du tribunal révolutionnaire (transféré de Toulon à Grasse le 8 sept. 93) a fonctionné à Grasse du 7 déc. 93 au 7 nov. 94 : *ibid.* p. 82.

2. Arch. des A.-M., *Chap. de Gr.* 1027.

3. Mgr de Cicé, archevêque d'Aix, officie à Grasse le 18 septembre 1802 ; Mgr Colonna d'Istria, évêque de Nice, y donne la Confirmation en 1807 ; l'archevêque d'Aix y vient le 5 septembre 1820, et Mgr de Richery, évêque de Fréjus, en janvier 1824 ; on a dit que, fils d'une grassoise, il aurait voulu Grasse comme siège de son évêché (Latil, *Cath. de Grasse*, Grasse, 1907, impr. Louis Carestia, sans nom de libraire, p. 116).

4. *Bull. arch.* 1902, p. 290 sqq.

Grasse ne fut pas, lors des origines du christianisme, une ville épiscopale. Le siège qui avait d'abord existé à Antibes, y fut transféré, — étant roi de France Louis IX, et comte de Provence Raymond-Bérenger IV, beau-père de celui-ci, — en vertu d'une bulle d'Innocent IV, datée de Gênes et du 14e jour des calendes d'août (19 juillet) 1244[1]. L'évêché de Grasse fut supprimé, ainsi que celui de Vence dont nous avons parlé ailleurs, par le décret du 22 novembre 1790. L'église de cette ville fut donc cathédrale seulement durant près de cinq siècles et demi.

Les ouvrages de MM. les abbés Massa et Boyer[2], de Sénequier[3] et de M. le chanoine Latil[4] nous ont beaucoup servi pour le travail qui suit. Mais notre étude ne fera pas, croyons-nous, double emploi avec les leurs. Nous y puiserons, mais nous y ajouterons.

Quel jour Bertrand d'Aix, dernier évêque d'Antibes et premier de Grasse, fit-il son entrée dans cette ville, comme évêque, non plus d'Antibes, mais de Grasse, et suivi de ses neuf chanoines, tous montés sur des ânesses, — comme Jésus était entré à Jérusalem, — je l'ignore. On a parlé, je ne sais d'après quels documents, de la saint André[5], donc du 30 novembre. Il mourut peu après ce transfert, en décembre 1246[6].

Que nous reste-t-il des procès-verbaux des visites que les évêques de Grasse[7] consacrèrent à leur cathédrale ? et

1. 1243, dit Sénequier (*Grasse*, p. 46 et 66). — Il s'agit bien de 1244. Sinibaldi Fieschi, Génois, que Grégoire IX avait fait cardinal de Saint-Laurent *in Lucina* en 1227, fut élu à Anagni, le 25 juin 1243, à la place de Célestin IV, et sacré le .8. Du 7 juillet 1244 au 5 octobre il séjourna à Gênes.

2. *Hist. de Grasse*, Cannes, Vincent, 1878, VII et 283 pag. — Les auteurs de ce livre annonçaient l'emploi de documents précieux et l'usage d'une impartiale critique.

3. Le chapitre VII du livre (3me édition) de notre regretté confrère est consacré au monument dont je vais parler.

4 Je désignerai son premier livre par l'abréviation *Grasse*, et le second par *Cath*.

5. Saint André *1243*, dit Sénequier, par erreur (p. 66). Ce ne peut être qu'en 1244 ou 1245, vraisemblablement dès 1244

6. Eubel, *Hierarchia cath.*, tom. I, p. 277.

7. L'abbé Tisserand a publié une notice sur les anciens statuts diocésains de l'église épiscopale et du chapitre dans la *Revue des Soc. savantes* de 1867.

des inventaires des œuvres d'art ou de piété qui ornèrent ce monument? Rappelons tout d'abord que, si les Archives départementales des Alpes-Maritimes ne fournissent pas tous les renseignements que l'on s'attend à trouver, c'est que « l'évêché de Grasse perdit ses précieux documents, quand Augustin de Grimaldi, — le dernier évêque nommé par le chapitre grassois, — réintégré à Grasse par la paix de Cambrai, ne les rapporta point de Monaco »[1], ou tout au moins qu'il en perdit un certain nombre dont la plupart, il convient de l'ajouter, se trouvent aux Archives secrètes de la principauté monégasque.

I

VISITES PASTORALES ET INVENTAIRES

Un des registres des insinuations du diocèse de Grasse[2] a conservé l'inventaire des richesses de la cathédrale qui avait été dressé le 19 août 1423, à la suite de querelles survenues entre le chapitre et le chanoine sacristain Pierre Isnard, sous l'épiscopat de Bernard de Castronovo de Paula, dominicain, qui occupa le siège depuis le 22 juin 1408[3] et institua l'archidiaconat en 1421[4].

Prescrite par le concile de Trente dans sa 24e session, qui eut lieu le 11 novembre 1563[5], la visite des diocèses, déjà imposée aux archevêques, évêques et archidiacres par l'ordonnance d'avril 1560, rendue par Charles IX, le fut à nouveau par celle de mai 1579, dite de Blois et rendue par Henri III. La première ordonnance recommandait que la taxe des frais fût modérée; la seconde, que la visite fût

1. Massa et Boyer, *Grasse*, p. 128.

2. Insinuations de 1601 à 1608. — Arch. des A.-Mar., *Ev. de Gr.*, 1039, f°s 263 sqq.

3. Eubel, *Hier. cath.* Etait comte de Provence, en 1423, Louis III d'Anjou qui eut pour successeur en 1434 son frère « le bon roi René ».

4. J'ai publié ce document dans le *Bull. arch.*, 1907, p. 75 et suiv., après l'avoir communiqué au Congrès des Sociétés savantes de 1906. Voir *ibid.*, 1906, pag. 612.

5. Sess. xxiv, cap. 3 (pontificat de Pie IV).

faite au moins tous les deux ans, et que les supérieurs ecclésiastiques veillassent à tout ce qu'elle comportait d'utile. Godeau a écrit quelque part que « l'évêque visite son diocèse ainsi que le roi ses villes et places fortes, le médecin ses malades, l'agriculteur ses champs, le berger ses troupeaux ». Inutile d'insister sur l'intérêt que présentent les procès-verbaux de ces inspections épiscopales, lorsqu'ils sont minutieusement détaillés comme ils l'étaient en général aux XVIIe et XVIIIe siècles.

La plus ancienne visite de la cathédrale est celle que Jehan Grennon, « professeur en droits, vicaire de l'évesché de Grasse *sede vacante* »[1], fit en juin 1551, « procédant au commandement » de Henri II[2], « selon le contenu en les lettres missives données à Bloys le XVIIIe febvrier 1550 sur la visitation des lieux du diocèse »[3]. Mgr Etienne Le Maingre de Boucicaut[4] visita sa cathédrale en août 1623[5]. Si l'on n'a pas de visites de ses deux premiers successeurs[6], on possède un inventaire des reliques, reliquaires et ornements de la sacristie, dressé en juin 1627 et à propos de la nomination d'un sous-sacristain[7]. Mgr Scipion de Villeneuve-Thorenc[8] visita sa cathédrale en octobre et novembre 1633[9].

1. Jean Vallier, chanoine d'Agen et aumônier de Henri II, reçut le siège de Grasse le 30 juin 1550 (Mas-Latrie, *Trés. de Chronol.*), mais ne prit pas possession. Jean Grenon, chanoine de Grasse depuis le 27 septembre 43 (Cat. manuscrit des évêques de Grasse, Arch. des A.-M., *Ev. de Gr.*, 16) administra en son nom jusqu'à la mort, survenue en 65, de cet évêque qui donna, le 29 mai 1560, aux évêques de Nice et de Vintimille procuration pour régir son diocèse selon l'ordre du vice-légat d'Avignon.

2. Copie de la lettre de Henri II est jointe au procès-verbal.

3. Arch. des A.-Mar., *Ev. de Gr.*, 16.

4. Sacré le 30 mai 1604, il mourut à Grasse le 17 avril 1624 et y fut enterré, non dans la cathédrale, mais dans l'église des Capucins, à l'ordre desquels il appartenait. Il avait été nommé dès 1595 : c'était l'aumônier de la peu édifiante reine Marguerite de Valois, fille cadette de Henri II et première femme de Henri IV.

5. Arch. des A.-Mar., *Ev. de Gr.*, 19.

6. Jean IV de Grasse-Cabris, nommé et confirmé en 1625, mais non sacré, résigna dès 1628, et Jean V Guérin, aumônier de Louis XIII, sacré en 1630, mourut à Grasse le 7 avril 1632. Jean IV vécut jusqu'aux environs de 100 ans et mourut en 1691.

7. Arch. des A.-Mar., *Chap. de Gr.*, 298.

8. Nommé le 14 juin 1632, sacré à Aix le 8 mars 33, mourut à Grasse le 3 mai 36, âgé seulement de 35 ans.

9. Arch. des A.-Mar., *Ev. de Gr.*, 20.

Mgr Antoine Godeau, académicien [1], la visita en février, mars et avril 1638. En outre on a un [2] inventaire dressé en octobre 1651 à propos de la nomination d'un sous sacristain [3]. Mgr Louis de Bernage [4] visita sa cathédrale en décembre 1654, juin 1658, mai 1659, avril 1660 [5], octobre 1664, en je ne sais quel mois de 1669, en avril 1671 [6]. Mgr de Roquemartine [7] la visita en avril 1679 [8]. De ses deux premiers successeurs [9], nous n'avons rien. Mgr de Mesgrigny, capucin [10], la visita en avril 1712, mai 1713, mai 1714, avril 1717, mai 1718, avril 1719, avril 1720, avril 1722, avril 1723, avril 1724, avril 1725 [11]. On est tenté de rapporter à 1721 un inventaire dressé à propos do la nomination d'un sous-sacristain [12]. D'autre part le registre des délibérations capitulaires en contiennent trois qui, dressés à propos d'un même événement, semblent appartenir à juin 1706 [13], décembre 1718 [14] et août 1722 [15] et qui offrent certaines variantes, d'ailleurs peu considérables.

1. Nommé le 21 juin 1636, sacré à Paris le 24 décembre suivant, il résigna Grasse en 1653 et resta évêque de Vence où il mourut en avril 1672.

2. *Ev. de Grasse*, G. 1038.

3. *Chap. de Gr.* 298. D'autre part Mgr de Bernage dit en décembre 1654 que Godeau avait visité la cathédrale le 7 avril 1638 : cette date est celle où il visita spécialement le chapitre.

4. Sacré le 25 janvier 1654, il mourut le 16 mars 75.

5. *Ev. de Grasse*, G. 21.

6. Ibid., G. 22.

7. Prévôt d'Arles, il obtint ses bulles pour Grasse le 26 novembre 76 et fut transféré au siège de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

8. *Ev. de Gr.*, 24.

9. A. Le Comte, nommé en 1682, mort le 6 sept. 83, sans être venu dans sa ville épiscopale, à Monchi Saint-Eloi dont il était seigneur (Catal. manuscrit) — et François de Verjus, nommé à Grasse d'abord le 31 mai 84, puis (dans l'intervalle il avait été transféré à Glandèves) en avril 86 ; il obtint ses bulles seulement le 25 mars 92 et mourut à Grasse le 17 décembre 1710. Il est regrettable de n'avoir pas le procès-verbal des visites qu'il a dû faire.

10. Connu dans l'ordre de saint François sous le nom de P. Athanase, nommé le 11 avril 1711, sacré le 20 décembre suivant, il mourut à Grasse le 2 mars 1726 et y fut enterré, dit le Catalogue manuscrit, non dans la cathédrale, mais dans le cimetière voisin de l'église, — ce qui fut le dernier acte d'humilité de cet ancien capucin.

11. *Ev. de Gr.*, 27.

12. *Chap. de Gr.*, 298.

13. Ibid., G. 272, fol. 404.

14. Ibid., fol. 651.

15. Ibid., fol. 736.

Quant aux visites que les deux derniers évêques de Grasse[1] ont dû faire dans leur cathédrale, il n'en reste rien.

Comme nous l'avons dit ailleurs au sujet de celle de Vence, les renseignements fournis par ces visites et inventaires ne s'accordent pas toujours à propos d'un même objet; il y a parfois des détails contradictoires; la précision ne semble pas toujours recherchée dans les procès-verbaux. A ceux-ci et aux six inventaires nous joindrons différents documents dont mention sera faite au fur et à mesure.

II

L'ÉGLISE AVANT QU'ELLE NE FUT CATHÉDRALE — SON EXTÉRIEUR — LA PLACE DU PETIT PUY

L'église, aujourd'hui paroissiale, de Grasse fut bâtie, croit-on, à l'époque où la première paroisse de Grasse, Saint-Honorat, fut cédée à Lérins par Geoffroy Ier, évêque d'Antibes. On a supposé que des ouvriers toscans la construisirent[2]. On l'a trouvée analogue à la cathédrale de Vintimille et à une église de San-Remo[3]. On l'a fait remonter au Xe siècle[4]; d'autres n'ont choisi qu'une date postérieure[5]. On pense qu'une des deux tours du château fort fut rasée pour qu'elle fût bâtie. Elle s'appelait N.-D. du Puy, « de Podio », parce qu'elle occupait la plate-forme du *podium*. Son abside était à l'Est. Elle fut livrée au culte, dit-on, bien qu'inachevée, à la fin du XIe siècle[6]. D'autres écrivent que N.-D. de Grasse existait en 1078, qu'elle fut alors cédée par Geoffroy, évêque d'Antibes, aux moines de

1. Charles-Octavien d'Antelmy, nommé le 26 mars 1726, sacré à Paris, mort le 21 octobre 52, et François d'Estienne de Saint-Jean de Prunières, sacré le 20 mai 53, mort en 1799, après la suppression du siège.

2. Sénequier d'ap. Massa.

3. Latil, *Cath.*, p. 12.

4. Ibid.

5. Palustre (cité par Sénequier, *Grasse*. p, 120), ne date que du XIIe.

6. Massa. p. 67. — « A la fin du XIIIe », écrit M. l'abbé Albin de Cigala (*Egl. franç. ill.* du 4 juillet 1901).

Lérins, et que ceux-ci furent en 1130, par le pape Innocent III et malgré Mainfroy, évêque d'Antibes, maintenus en possession de N.-D. et autorisés à construire une autre église sous le vocable de saint Honorat, celle qu'ils vendirent aux Oratoriens en 1640 [1].

Quoi qu'il en soit, l'église N.-D. devint le siège de l'évêché, quand celui-ci fut transféré d'Antibes à Grasse en vertu de la bulle du 19 juillet 1244, signée par Innocent IV. Nous ne saurions insister ici sur les raisons de ce déplacement. La bulle ne parle que de l'insalubrité de l'air d'Antibes et du danger que faisaient courir les descentes, alors fréquentes, de corsaires. On a laissé entendre aussi que les Antibois avaient tué un évêque, et on le nomma Pons II de Grasse-Cabris : mais aujourd'hui il semble que ce personnage n'a pas existé ou que, s'il a vécu, ce ne fut pas avant la seconde moitié du XIIIe siècle. Ce qui est sûr, c'est que, des douze chanoines que le chapitre antipolitain comptait en 1244, neuf furent transférés à Grasse, tandis que trois restaient à Antibes. Bertrand d'Aix, dominicain, qui avait été nommé au siège d'Antibes en 1218, peut-être dès 1213, fut le dernier des évêques de cette ville et le premier de ceux de Grasse [2].

Sur le *podium*, à côté de l'église, *juxta ecclesiam*, les consuls avaient reçu en 1154 les envoyés d'Adrien IV qui les priait de défendre les moines de Lérins contre les pirates, et en 1188 ou 1189 ceux de Clément III qui les invitait à protéger le prieuré de Saint-Honorat et ses dépendances ; ils y avaient conclu des alliances avec Pise en 1179, avec Gênes en 1198, avec Raymond-Bérenger IV, comte de Provence [3], le 24 juillet 1227. C'est par cet acte

1. Moris, *Ann. de la Soc. des L. des A.-M.*, p. xx, 1907, p. 249.
2. Eubel, *Hier.*, tom. I, p. 277.
3. Le dernier des comtes de la maison d'Aragon. Son règne avait commencé en 1206. En 1220 il avait épousé Béatrix, fille du comte de Savoie Thomas.

qu'ils se donnèrent à lui volontairement, selon les conditions proposées par eux[1]. Le vieux *podium* assista ensuite aux cérémonies des évêques qui, tant que leur siège avait été à Antibes, n'avaient eu à Grasse que le pouvoir spirituel. Lorsque les bénéfices de l'évêché avaient été partagés en 1242, — et l'acte de partage fut dressé à Senez, le 1er septembre 1242, par Aimar, archevêque d'Embrun, que le pape Grégoire IX[2], avait délégué à cet effet[3] — il avait été stipulé que six des chanoines resteraient attachés à la cathédrale d'Antibes, et qu'à l'église de Grasse le seraient trois, dont le prévôt, qui devait résider tantôt ici et tantôt là; il était chargé de fixer ceux qui allaient résider dans chacune des deux églises. Une vingtaine de mois après, la bulle du 19 juillet 1244 déplaçait le siège.

Rappelons encore que devant la cathédrale on continua à tenir soit des assemblées populaires[4] soit des audiences de justice[5] soit des séances où les notaires dressaient leurs contrats.

Sénequier a examiné[6] quelques questions d'architecture qui se rattachent à cette église. Il croit qu'elle fut, sinon construite au XIIe s., comme le disait Palustre, du moins achevée au XIIe et commencée au XIe ou même au Xe[7].

1. Sénequier, p. XI.

2. Grégoire IX meurt le 22 août 1241. Geoffroy de Castiglione, cistercien, cardinal-évêque de la Sabine depuis 1227, est élu à la fin d'octobre 1241, prend le nom de Célestin IV et meurt sans avoir été sacré. Sinibaldi Fieschi, cardinal de la même promotion, est élu le 25 juin 1243, le Saint-Siège ayant vaqué environ vingt mois.

3. Arch. dép. des A.-M., *Ev. de Grasse*, 10.

Aimar, évêque de Maurienne en 1222, transféré à l'archevêché d'Embrun en 36, mourut à Lyon le 23 mai 45, donc peu avant Bertrand d'Aix.

4. Le 6 mai ou 16 juillet 1309 l'assemblée des chefs de familles y charge, « in podio Beatae Mariae », — les syndics d'aller prêter serment de fidélité au roi Robert à l'occasion de son avènement (Latil, *Cath.*, p. 18).

5. Les juges siégèrent ensuite dans la maison « de la reine Jeanne » qui fut en 1574 le siège de la sénéchaussée et servit de presbytère jusqu'à la loi de séparation des Eglises et de l'Etat (Ibid.).

6. *Grasse*, p. 120.

7. « L'ensemble de ce monument date du XIIe siècle » (Moris, *Au pays bleu*, p. 147).

« Les énormes piliers, posés sur des bases tout-à-fait primitives, d'inégale hauteur et de formes différentes, massifs[1], sans chapiteaux, piliers-colonnes bâtis en massifs de pierres ou de moellons avec la rudesse d'un art dans l'enfance », lui semblent une preuve de son ancienneté. Furent-ils construits carrés? puis renforcés et arrondis après coup, lors de la construction des tribunes? Oui, dit le rapport des architectes qui visitèrent l'église en 1869 et examinèrent le dernier pilier de gauche qui, fortement endommagé dans l'incendie de 1795, donnait des craintes. Non, disait Sénequier : ils furent construits ronds, ils supportaient les pilastres de la voûte qui, « comme dans la cathédrale de Fréjus, aînée de la nôtre », ne descendaient point jusqu'au sol. Je ne reviens pas sur les problèmes soulevés par notre regretté confrère[2].

Notons brièvement la bonne conservation de la façade romane de l'église, à l'ouest. La grand'porte se termine en cintre légèrement surhaussé. De chaque côté étaient deux petites portes en plein cintre[3], et presque au-dessus de chacune de celles-ci se voit une fenêtre qui s'achève en un cintre surhaussé. Sur le milieu de la façade se dresse un autre étage orné d'une fenêtre en plein cintre, découpée en trois petits compartiments, que séparent deux colonnettes : le chapiteau de celle du nord est orné, celui de celle du sud ne l'est pas. Au-devant de cette fenêtre a été placée au XIX[e] siècle une Vierge en marbre qui provient

1. Sénequier citait l'opinion de l'abbé Poussin, *Manuel class. d'Archéol. chrétienne*, p. 53 et 82

2. Lors des travaux que M[gr] de Roquemartine fit en 1680 dans la partie du sanctuaire qui précède le maître-autel, deux des piliers reçurent la forme carrée pour que les boiseries des stalles fussent placées ; lors de ceux que le tremblement de terre de 1887 nécessita, ils reprirent la forme ronde des autres.

3. Maintenant bouchées, elles donnaient accès aux bas-côtés. Au-dessous l'on ouvrit, lors des travaux de la crypte Mesgrigny, « de larges fenêtres dépourvues de tout caractère, pour donner du jour à celle-ci » (Sénequier, p. 127).

de l'ancienne église des Capucins[1]. Les modillons des corniches rampantes du toit offrent peu d'intérêt.

« La façade de la cathédrale porte la trace d'un boulet du baron de Wins »[2], Hubert de Vins qui, chef des ligueurs et des anciens « Carcistes », et connu sous le surnom de *Matinier*, mit le siège devant Grasse le 14 novembre 1589 et y fut tué le 20 d'un coup d'arquebuse tiré du clocher des Dominicains; à sa mort les assiégeants redoublèrent de zèle, la canonnade dura sept jours[3] et la ville capitula le 24[4].

M. Latil a signalé les restes du péristyle dont il avait été question d'entourer la place du Petit-Puy qui eût ainsi ressemblé, dit-il, à l'atrium de Saint-Ambroise de Milan : les arcades de gauche furent seules faites, servirent de terrasse à Mgr Godeau, disparurent dans les travaux que Mgr Bernage exécuta pour construire sa bibliothèque[5].

La cathédrale de Grasse était sous le titre de l'Assomption, et l'église paroissiale y est encore : d'où la présence, au milieu du chœur, du beau tableau de Subleyras dont il sera parlé. En avril 1638 Mgr Godeau, puis en décembre 1654 Mgr de Bernage, disent qu'elle était consacrée et qu'on célébrait le 27 août l'anniversaire de la consécration. Qui l'avait faite, nulle tradition ne le rapporte.

« La cathédrale est très ancienne », écrit Mgr de Mesgrigny en 1722. On a même supposé qu'elle occupe l'em-

1. Chanoine Latil, *Grasse*, p. 253. — Enlart a cité dans son *Arch. fr.* (tom. I, 1902, p. 472) la cathédrale de Grasse comme le type — avec Saint-Hilaire — de l'église de transition dans notre contrée « Comme dans celle de Digne, la façade présente un mélange du style lombard et du gothique importé du Nord ».

2. Moris, *Au Pays Bleu*, p. 148.

3. Sénequier, p. XIV, 188 et 203. « Même meurtrissure dans un mur de la tour voisine qui, élevée sur les restes, aujourd'hui remblayés, de constructions romaines, faisait partie d'une sorte d'acropole » (Moris, ibid.). Du reste la cathédrale porte la trace de deux boulets des Ligueurs.

4. C'est seulement à la fin de 1595 qu'elle se soumit à Henri IV.

5. Latil, *Cath.*, p. 19.

placement d'un temple de Diane[1]. Les abbés Massa et Boyer affirment que « dans la reconstruction on trouva un fragment d'inscription, aujourd'hui disparu, qui semblait parler de Diane », et ils rappellent que « de même les églises de Cimiez à Nice et d'Antibes sont sur l'emplacement d'un sanctuaire de cette déesse », du moins d'après des traditions dont je ne sais ce qu'elles valent. Sénequier avait noté que le bout d'inscription a péri, et M. Latil demande à son tour qui l'a jamais vu. N'y insistons pas.

III

L'ENTRÉE PRINCIPALE

« La grande porte est au Petit Puy », comme le disent Mgr Godeau en 1638 et Mgr de Bernage en juin 1658[2]. Mais il y en avait deux autres[3], ajoute Mgr de Roquemartine. Cet évêque note en 1679, qu'au devant « de la plus grande, sur le plan des degrés qui tirent à la place du Petit Puy, au bas et à costé d'iceux, quelques tombes causent une puanteur insupportable et nuisible au public ». Il ordonne à ce propos de « veiller à l'infection insupportable » — il y insiste — « des caves où il y a de cadavres ». En 1712 les portes[4] étaient en mauvais état. En 1722 la grande est « de bois et bien achevée conformément au dessein que

1. J'ignore s'il faut, avec les abbés Massa et Boyer (*Grasse*, p. 8), admettre qu'en 1300 il restait « des vestiges celtiques », que le nom de la rue Peyreguis, « pierres aigues, indique la place de quelque alignement », et que la rue de la Laouve, « pierre plate, a été établie sur le lieu de quelque dolmen » ; — si la tour voisine de l'hôtel de ville, « vieille et massive, est de Crassus », et s'il faut voir « le reste d'un édifice romain » dans cette « Tour de la Commune dont une partie servait », quand ils écrivirent leur livre, au logement du curé-archiprêtre, une autre à la salle du Conseil municipal, la supérieure à l'habitation des sergents de ville, et l'inférieure à la caserne des pompiers (ibid., p. 255) — ou si, comme le dit Sénequier (*Grasse*. 2e édit., p. 69), la tour du Puy fut élevée, et c'était l'avis de Palustre, sur les restes d'une construction romaine.

2. Même disposition aujourd'hui. Godeau écrit d'autre part que la « petite porte » était « à la place du Grand Puy » : c'est là que, sortant de l'évêché le 14 février 1638, il trouve le prévôt, plusieurs chanoines, les bénéficiers, etc., avec la croix, les magistrats, les notables. Il se place sous le dais et va alors vers « la grande porte » qui était, dit-il, « au Petit Puy ». Le grand mur de soutènement de cette place date de mai 1706.

3. Aujourd'hui bouchées, elles étaient à dr. et à g. de l'entrée principale.

4. Les trois encore ouvertes.

Nous avions fait venir de Paris », écrit Mgr de Mesgrigny[1]. Cette belle porte de bois, à deux vantaux, exécutée en Provence, mais dessinée à Paris, existe encore. En 1722 dans la liste des dépenses payées par Mgr de Mesgrigny, on voit que 100 liv. avaient été données « pour la sculpture de la porte au feu sieur des Champs et à Raibaud, sculpteur à Grasse »[2], et 400 pour la fourniture du bois aux menuisiers Court et Peillon. Chose curieuse : elle n'a pas souffert de l'incendie de 1795, et c'est à peine si le temps lui a infligé quelques légères dégradations. Sur la moulure médiane se lit la date de 1721 sculptée en relief. Le perron, qui permet d'y mônter de la place du Petit-Puy, appartient ainsi que sa balustrade, on le verra plus loin, à l'épiscopat de Mgr de Mesgrigny; de même les marches qui descendent de la place dans la crypte dont nous parlerons dans la suite. Le perron fit d'abord l'admiration des Grassois et des étrangers[3]; les quelques marches, qui jusque-là avaient donné accès aux trois portes — dont deux furent bouchées par Mesgrigny — disparurent; le terrain fut rabaissé. Ainsi se trouva, dit Sénequier, « transformé l'antique *podium* sur lequel Raymond-Bérenger et les consuls avaient signé l'acte de 1227 ».

IV

LES QUATRE EMPLACEMENTS DU CHŒUR

Entrons dans la cathédrale. Ici se présente une question compliquée que nous voudrions exposer aussi clairement que possible : quatre emplacements ont été occupés tour à tour par le chœur.

1. La seule porte qui restât ouverte à l'ouest. Le promoteur insiste en avril 1722 sur ce que « la porte principale, faite de bois et il y a plus de 500 ans » — donc antérieurement au transfert du siège épiscopal d'Antibes à Grasse, — était « toute brisée » avant les réparations de Mgr de Mesgrigny.

2. *Ev. de Gr.*, G. 27, fol. 141.

3. Sénequier, p. 127, d'ap. le P. Cresp dont le manuscrit, conservé aux Archives municipales de Grasse, est daté de 1776.

En 1633, dit Mgr de Villeneuve, il était « en haut » : on y voyait « un pupitre avec une verge de fer où l'on pend une lanterne de fer avec une lampe de laiton pour éclairer », deux rangées de 26 stalles hautes, « y compris celle de l'évêque qui est éminente du côté droit, élevée d'un degré et orné d'un dais en bois façonné », et de 15 basses, et, comme principale parure, deux bourdons de bois peint à ramages dorés, d'ailleurs « à demi-effacés ».

Que signifient ces mots : « en haut » ? Un des successeurs de Mgr de Villeneuve l'explique. « Au-dessus de la grand'porte » était encore, en avril 1679, « la tribune du chœur sur trois poutres dont deux presque pourries, et la plus grosse, au milieu, appuyée sur un arc qui porte à faux », écrit à cette date Mgr de Roquemartine. Il y voit un pupitre de noyer [1], des livres de chant [2] et « à la chaire [3] du cabiscol [4] un croissant de fer portant une fleur de lis au bout à soutenir le bâton du cabiscol » [5]. Le chœur est de chêne, dit-il, et des stalles qui le composent, hautes pour les chanoines, basses pour les bénéficiers, « la plupart gâtées et pourries ainsi que celle de l'évêque ». Alors le chapitre se plaint à Mgr de Roquemartine d'être obligé de descendre souvent de ce chœur et d'avoir à traverser toute l'église. L'évêque aussitôt interdit « le vieux chœur » ; il veut qu'on le transfère « au devant » du maître-autel [6],

1. Il ne parle plus de la verge de fer, de la lanterne de même métal, et de la lampe de laiton que Mgr de Villeneuve avait vues en 1633.

2. En 1658, le chapitre acheta pour 6 sous une peau de mouton afin d'y faire « des signes » et pour 4 liv. 17 s. 6 den. trois peaux de veaux pour couvrir trois de ces volumes. (*Chap. de Gr.*, 1057).

3. C'est-à-dire stalle.

4. Le capiscolat datait de l'épiscopat de Pons Ier (1255-57).

5. Le prévôt était alors Charles de Villeneuve-Vence (*Ev. de V.*, *G. 23*) qui, âgé de 37 ans en 1679, avait reçu la tonsure de Godeau et les autres ordres de l'archevêque de Paris. Le cabiscol était Jean Bernardi qui avait reçu son bénéfice, 32 ans auparavant (en 1647), de Godeau.

6. *Au-devant*, demandait cet évêque. L'un de ses successeurs le déplaça, mais le mit *derrière* le maitre autel,

qu'il soit fait de noyer[1] « et aux frais du chapitre », qu'il comprenne des places pour lui, « les chanoines, les desservants[2], MM. de justice et police », et que l'ancien soit « mis en amphithéâtre pour le public » ; enfin Mgr de Roquemartine prescrit de garnir d'argent, dans les six mois, « les bâtons de choristes » qui n'en étaient lamés qu'à demi[3].

Jusqu'à l'épiscopat de Roquemartine, le palais épiscopal[4] communiquait « avec la tribune de gauche par une porte ; l'évêque pouvait se rendre de là au chœur par un escalier qui descendait alors au-delà de la porte latérale et qui fut transporté à côté de l'entrée principale au XIXme siècle »[5]. Cette disposition[6] avait des avantages et des inconvénients. Chaque fois que le chapitre voulut être désagréable pour un évêque — et le fait arriva plus d'une fois, — il fermait la porte et obligeait le prélat ou ses gens à passer par l'extérieur ou à soulever un procès relatif à cette porte close. Le 12 novembre 1605, le chapitre décide de « faire une clef à la porte de l'évêché qui est du côté tirant au chœur parce que plusieurs inconvénients peuvent survenir, de faire un verrouil et une serrure du côté de l'église ainsi que de tout temps il avait été fait »[7]. Le 25 janvier 1608, « de faire une entrée pour aller au chœur du côté de la sacristie, du côté du Courtil d'Enfer[8], étant incommode n'en avoir qu'une ». Le 11 août 1614, « voyant l'incommodité qu'ont les prêtres de passer parmi le peuple dans l'église lorsqu'on veut monter au chœur, de faire une entrée hors l'église et vers le Courtil afin que de là, sans aucune

1. Il renonce au chêne.
2. On les appelait aussi les bénéficiers, ou le bas-chœur.
3. Nous avons vu qu'en 1633 leurs ramages dorés étaient à demi effacés.
4. Aujourd'hui l'Hôtel de Ville. Voir plus loin.
5. Sénequier, p. 126.
6. Analogue à celle des stalles de l'ancienne cathédrale de Vence.
7. *Chap. de Gr.*, 267. Mgr de Boucicaut, capucin, venait d'être sacré le 30 ou 31 mai 1604, dans la cathédrale de Grasse, par l'évêque de Nice, Martinengo, qu'assistaient ceux de Senez et de Vence.
8. Ancien nom de la place Siant-Martin.

interruption de ceux qui prient Dieu, et à notre plus grande édification, nous puissions entrer au chœur pour illec faire les fonctions requises et nécessaires » : un maître maçon de Grasse, Janon Garnaud, consent à faire ce travail pour 23 livres 60 sous. Le 2 janvier 1617, le chapitre ordonne que les portes du chœur soient bien fermées[1].

Cinq ans après la visite, citée plus haut, de Mgr Scipion de Villeneuve, son successeur, Mgr Godeau, de l'Académie française, était monté, ainsi qu'il le dit, « aux tribunes, orgues et chœur ». Il avait à son tour remarqué les deux rangs de « chaires » et au milieu deux pupitres, l'un « pour chanter et psalmodier », l'autre « pour dire les leçons de matines et prophéties ». Parmi les livres qu'il énumère, citons un Graduel « imprimé à Toul en Lorraine », un Antiphonaire en deux volumes de même impression, un « grand Bréviaire imprimé à Paris »[2], un Psautier imprimé à Saint-Nicolas-du-Port et un autre, manuscrit, sur parchemin. Godeau nota aussi la « chaire » réservée au théologal. Cet éloignement du chœur était une gène pour les offices solennels. En décembre 1654, les chanoines se plaignent à Mgr de Bernage de ce que, le matin, les consuls de Grasse avaient fait enlever les chaires préparées pour le chapitre à l'occasion de la messe pontificale du Saint-Esprit ; ils ont trouvé « tout en confusion et sans ordre » ; il y a eu « un grand scandale » ; pareille chose arrive dix à douze fois par an, quand « le chœur descend de sa tribune pour aller au maître-autel ».

Mgr de Bernage eut l'idée — qu'il ne devait pas mettre à réalisation — de changer le chœur de place. Parmi les griefs d'un des premiers procès que les chanoines lui

1. *Chap. de Gr.*, loc. cit.

2. M. le chanoine Ulysse Chevalier signale, dans sa *Topobibliographie*, l'existence d'un *Breviarium* imprimé, à l'usage de l'église de Grasse, à Lyon en décembre 1528.

intentèrent[1], on voit que, le 27 août 1655, il avait, « le jour de la dédicace de la cathédrale », convoqué les curés et vicaires du diocèse, sans inviter le prévôt et les chanoines; qu'il avait fait « des ordonnances qu'il appelle synodales »; qu'il avait prescrit que le chœur de l'église, « qui depuis trois siècles est au bout de la nef »[2], fût mis ailleurs[3].

Ce que Bernage, on ne l'a pas assez dit, se proposa de faire, ses successeurs parvinrent à l'accomplir. Mgr de Roquemartine, écrit Sénequier, fit creuser devant l'autel un vaste caveau destiné à la sépulture des évêques et[4] transporta le chœur auprès[5] du sanctuaire; pour placer les boiseries, on dut équarrir, du côté de la nef, les deux derniers piliers jusque-là circulaires de droite et de gauche. Ils restèrent carrés dans cet état, jusqu'en 1887[6]. Le 19 janvier 1680 le premier consul[7] appela l'attention du conseil général sur « la nouvelle œuvre que Mgr l'Evêque fait faire dans la cathédrale tant au sanctuaire que pour échancrer des piliers qui soubstiennent la nef de l'église, et un d'iceux[8] en partie le clocher ». On introduisit une instance contre le prélat devant le lieutenant au siège. De son côté le chapitre ne vit pas ces travaux d'un bon œil.

1. *Chap. de Gr.*, 952 et 953.

2. Les chanoines exagéraient. Il y avait seulement 160 ans, et non pas 300.

3. Voir Sénequier, p. 75. « Bernage recula devant l'opposition du chapitre et de la municipalité ».

Sur les procès entre le chapitre et les évêques, au sujet de la place du siège du prélat dans le chœur (1655), des réparations à faire dans la cathédrale et du déplacement du chœur (1679), du cérémonial romain dont les chanoines ne voulaient pas entendre parler, voir *Chap. de Grasse*, 962.

4. « Mettant à exécution le projet de son prédécesseur » (p. 121) « et malgré la nouvelle opposition de la municipalité » (p. 77).

5. « Au pied » (Sénequier), c-à-d. au-devant.

6. Lors des travaux que le tremblement de terre de février 1887 exigea, les deux piliers en dehors du sanctuaire reprirent leur forme ronde, tandis que deux autres restèrent dans l'état où Roquemartine et Verjus les avaient mis. Ce n'est donc qu'à peu de chose près que l'intérieur de l'édifice retrouva son aspect ancien (Sénequier, p. 135).

7. Noble Melchior de Roberty, écuyer, sieur de Seillans.

8. Un seul, détail à noter.

Sans doute en 1679 et 80 le chapitre reçoit d'un bénéficier[1], pour sa chape, 9 écus, qui sont « employés à la construction du nouveau chœur de l'ordre de Monseigneur »[2], et le 5 janvier 1680[3] l'économe dit que les enchères en ont été faites selon ce qui était convenu entre l'évêque « et les vénérables capitulans pour la facture du nouveau chœur ». On y attribue 200 liv. pour le maître menuisier qui devait s'en charger, et le prix des chapes que n'avaient pas encore versé l'évêque, l'archidiacre, le prévôt et trois autres membres du chapitre. Ils demandent qu'il y ait un dossier et que « les chaires » aient même longueur et même largeur que celles du vieux chœur. Le chapitre déclare qu'il ne contribuera « ni à la facture de l'amphithéâtre » de celui-ci[4] ni à la maçonnerie qu'il conviendra de faire aux piliers. Un des chanoines, particulièrement hostile à l'œuvre de Mgr de Roquemartine[5], ne signe le procès-verbal de cette délibération qu'en ajoutant les mots : « sans approbation de la facture du nouveau chœur ». Le 9 septembre 1680 et le 3 mars 81 nouvelles difficultés au sujet du chœur.

Mgr de Verjus reprit le travail, agrandit l'église, supprima l'étroite abside romane qui terminait la nef, la remplaça par un prolongement rectangulaire et y mit le chœur, derrière le maître-autel, tel qu'on le voit aujourd'hui. Or, Mgr de Verjus fut nommé évêque de Grasse d'abord le 31 mai 1684, de Glandèves en 1685 et de Grasse définitivement en avril 1686, et n'obtint ses bulles que d'Innocent XII, le 25 mars 1692. Mgr de Roquemartine transféré à St-Paul-Trois-Châteaux, Mgr Le Comte, — qui n'eut pas

1. Borel.
2. *Chap. de Grasse.*, G. 582.
3. Ibid., 271.
4. Voir plus haut.
5. Henri Henri.

même le temps de venir à Grasse, — était évêque de notre ville, quand il était parlé de la nouvelle modification à apporter au chœur. Ainsi le 19 juillet 1683 — Mgr Le Comte mourut six semaines après — les officiers du siège de Grasse adressent au chapitre une requête [1] au sujet de laquelle ils disent que « on a dessein d'enfoncer la coquille qui est derrière le maître-autel [2] pour y loger le chœur » : sur le procès-verbal de cette délibération, le prévôt [3] écrit que « le chœur est placé » et que, « s'il y a lieu d'enfoncer la coquille, on doit avertir » [4].

Le 9 juin 1687, l'économe dit que, selon l'ordonnance de Mgr de Roquemartine, « ci-devant évêque de Grasse, qui portait l'agrandissement de l'église », Mgr de Verjus avait fait visiter celle-ci « par des personnes expérimentées qui ont jugé qu'elle ne peut être agrandie que par l'enfoncement de la coquille au derrière du maître-autel, ce qui donnera plus d'espace pour la commodité du peuple », et qu'il a mis le travail aux enchères. Le chapitre décide d'y participer pour 250 liv [5]. Le 3 août 1688, le chapitre juge nécessaire de mettre en état le bois du toit du nouveau chœur « afin que les eaux pluviales n'endommagent pas la crotte du chœur » ; le chapitre fournira les chevrons ; Jean Laugier, maître maçon, fera le travail pour 36 liv [6]. Le 16 octobre 1690, le chapitre décide de mettre des rideaux aux portes et fenêtres du nouveau chœur et de poser les barres de fer nécessaires [7] ; l'archidiacre [8] signe qu'il ne consent pas « à l'agrandissement du presbytère ».

1. Nous en parlerons ailleurs.
2. C-à-d. l'abside romane.
3. Charles de Villeneuve-Vence, qui fut nommé évêque de Glandèves.
4. *Chap. de Gr.*, 271.
5. Ibid., 271.
6. Ibid., 272
7. Ibid.
8. Cavallier.

Le 20 novembre 1690, le chapitre décide de faire « devant le maître-autel et dans le nouveau chœur » des tombes destinées aux chanoines, aux bénéficiers et aux autres collégiés [1]. Le 28 mai 91, de mettre au fond du nouveau chœur, selon « l'acte de prix » convenu entre le promoteur et François La Coste, sculpteur [2], « le retable qui servait avant le changement du nouveau chœur. » Le 14 juillet 92, les officiers de la sénéchaussée, revenant sur la requête de 1683 dont nous n'avons dit qu'un mot, rappellent qu'ils l'avaient formulée « quand le chœur était devant le maître-autel », mais la modifient « maintenant que le chœur a été changé et mis derrière le maître-autel », et demandent à établir un banc « à la place où était le chœur. » Le 8 août, le chapitre décide de se pourvoir « contre les magistrats du siège qui veulent couper le balustre que le chapitre a placé devant le maître-autel et mettre des bancs dans le presbytère. » Puis il y eut des conflits entre Mgr de Verjus et les chanoines.

Le chapitre avait eu de 1688 à 91 un procès avec Jean Laugier, le maçon qui avait fait les réparations et modifications. En particulier « l'enfoncement de la coquille du maître-autel et la construction du nouveau chœur » causèrent des difficultés. Des experts notèrent, il est vrai, que l'entrepreneur avait fait « pour l'impériale » plus de travaux que le plan ne l'exigeait, et qu'il avait placé les armes de l'évêque [3]. Autre procès avec François Coste, « maistre esculteur », qui s'était chargé « du changement du vieux chœur au nouveau » [4] : il avait omis de faire « les chaises » de l'évêque et du prévôt, et, pour ce qui est de

1. *Chap. de Gr.*, 272.
2. Celui-ci était en retard : on agit contre lui. Ailleurs il est appelé Coste. (*Chap. de Gr.*, 1091).
3. *Chap de Gr.*, 1099. A ce dossier est joint le « dessin de la coquille » avec la signature de Laugier. Voir aussi 1119.
4. *Chap de Gr.*, 1091.

ce personnage, — le dernier prévôt, Charles de Villeneuve-Vence, avait démissionné [1], — il convient de rappeler que Mgr de Verjus, ayant fini par obtenir d'Innocent XII, le 25 mars [2] 1692, ses bulles pour l'évêché de Grasse que le Saint-Siège lui avait d'abord refusées, obtint presque aussitôt, le 30 juillet [3], des bulles qui unissaient la prévôté à l'évêché, mais que le chapitre fit l'impossible pour s'opposer à cette union, décidée par un brevet de Louis XIV qui remontait au 1er juin 1686.

Le 19 novembre 1696, les chanoines protestent contre ce qu'ils appellent « ses innovations », refusent de s'asseoir près de lui sur des bancs pour entendre la prédication, déclarent qu'il ne devait pas leur interdire d'user des « simples pliants dont ils s'étaient servis toute une année », qu'il les avait vus et approuvés, que ces sièges n'offraient « rien d'escandaleux », qu'ils étaient « tout modestes ». Malgré toutes les démarches que l'évêque fait, un dimanche, avant le sermon, malgré les ordres qu'il leur transmet, ils restent dans les places qu'ils occupaient au chœur. Le 17 décembre, nouveau conflit à propos de celles qu'ils occupaient lorsqu'il tenait chapelle [4].

Si en avril 1712 Mgr de Mesgrigny, lors de sa première visite, ne dit rien du chœur, en avril 1722 il en parle. Le chœur avait été, lisons-nous dans son procès-verbal de 1722, « à l'époque où l'évêque et le chapitre furent transférés d'Antibes par Innocent IV le 19 juillet 1244 [5], » dit-il, « placé d'abord en l'air au milieu de la hauteur de l'église, ayant posé trois poutres sur les trois premiers piliers de la nef qui portaient le plancher et les chaires du chœur : d'où une

1. Nommé évêque de Glandèves.
2. Le 8 des calendes d'avril, et non pas le 8 avril. (*Ev. de Gr.*, G. 11 et 43).
3. Le 3 des ides d'août (*Ev. de Gr.*, G 43 bis). Lettres d'annexe, le 27 juin 1693 (ibid. 15).
4. Tous ces détails sont dans *Chap. de Gr.*, 272.
5. Date à noter.

grande obscurité »[1]. Le 4 mars 1495, Jean-André de Grimaldi, évêque de Grasse, et le chapitre firent marché, ajoute Mgr de Mesgrigny en 1722, pour le transférer sur la principale porte, « où sont maintenant les orgues », dit-il[2]. Pierre Malbequi, dit Léon, et Hugues de Laude, maîtres maçons, se chargèrent « d'appuyer les crottes ou voûtes qui le porteraient sur le mur de la grande porte et sur les premiers piliers en entrant, comme il paraît », ajoute Mgr de Mesgrigny, « encore sur les murs, et que[3] plusieurs personnes ont vues ». Cet évêque dit encore que Mgr de Roquemartine trouva qu'il était « gênant pour le cérémonial romain[4] et l'usage du pays » et qu'il l'a transféré « en son ancienne place où est maintenant le sanctuaire[5]. Parce qu'il fallait plus d'espace aux chanoines, bénéficiers et collégiés, il fit écharper les deux piliers plus proches de l'autel pour augmenter la largeur et placer les stalles hautes et basses qui sont maintenant dans notre chœur[6], que Mgr de Verjus construisit derrière l'autel en abattant la coquille », c'est-à-dire l'abside romane par laquelle l'église s'était longtemps terminée.

Mgr de Mesgrigny fait transcrire au registre des insinuations le marché de 1495 « pour conserver la mémoire de l'antiquité ». On le trouve aussi dans le cahier des visites[7].

1. La nef était ainsi barrée, non par un simple jubé, mais par une énorme tribune transversale dont la largeur était celle de l'église et la longueur celle qui va du premier pilier de la nef (*en partant du sanctuaire*) au troisième. Les fidèles avaient donc leurs places soit sous cet échafaud, qui devait donner en effet « une grande obscurité », soit dans le bas de la nef ou dans les bas-côtés. Ils n'apercevaient le maître-autel que difficilement.

2. « Les orgues furent placées en 1689 au-dessus de l'entrée principale par la confrérie du Saint-Sacrement, que venaient d'enrichir les legs de François Isnard, avocat » (Sénequier, *Grasse*, p. 52).

3. Sic.

4. Les chanoines ne voulaient pas de ce cérémonial.

5. Au-devant du maître-autel. Mgr de Verjus le mit derrière en 1689 et modifia le plan de son prédécesseur qui ne l'avait pas reconstruit « au milieu de la hauteur de l'église en l'air ».

6. Celles qui étaient derrière le maître-autel et brûlèrent en 1795.

7. *Ev. de Gr.*, G. 27, fol. 143 verso et suiv.

Mgr de Mesgrigny fait encore, en 1722, mesurer le chœur « par Jean Laugier, notre maçon ordinaire »[1] et note qu'il a 5 toises de long, 5 de haut, 4 de large. Il s'y trouvait 11 stalles de chaque côté. La première, du côté de l'Epître, en entrant, était celle du sacristain. Vis-à-vis, celle du capiscol, voisine de celle de l'évêque. Le bas-chœur en avait aussi 8 de chaque côté. Nous avons dit que le vieux chœur en comptait 26 hautes et 15 basses. Au fond, le chœur avait alors 2 fenêtres au S. et 2 au N., mais celles-ci étaient « bouchées à cause du mauvais vent »[2]. De chaque côté se voyaient 3 pilastres corinthiens « et 2 au fond du chœur, sur l'un desquels est écrit *1689* qui est l'année que le chœur fut construit »; la voûte était, dit Mgr de Mesgrigny, en plâtre blanc. On voyait encore les traces de l'ancienne disposition de la cathédrale : « le sanctuaire et le grand autel avaient été au levant, adossés au fond de la coquille de laquelle les vestiges restent encore sur le pavé et (sur) l'arc qui reste en haut, toute la coquille ayant été abattue » par Mgr de Verjus.

Le promoteur du diocèse fait inscrire au procès-verbal quelques observations dont nous reproduisons les parties essentielles. Lors de l'arrivée de Mgr de Mesgrigny[3], dit-il, « le sanctuaire n'avait, sur la largeur de 3 toises qu'il a encore, que 2 de long depuis la plus basse marche de l'autel; on n'avait pas la place de construire une chaise pontificale et une estrade pour les prêtre, diacre et sous-diacre qui assistent l'évêque ; on a placé d'abord la chaise et l'estrade

1. Il avait eu avec le chapitre, en 1691, un procès dont nous dirons un mot ailleurs (*Chap. de Gr.*, 1099).

2. Débouchées par M. Latil.

3. Néanmoins on lit chez Massa et Boyer (p. 200) que « Mgr de Roquemartine transféra le chœur ». Sénequier indique bien (p. 52) que le chœur, « après avoir été installé en divers points de la nef » — du moins au milieu du bas de celle-ci jusqu'à 1495, puis au-dessus de la grande porte, — « fut édifié, en 1689, tel qu'il est aujourd'hui, par Mgr de Verjus, moyennant un agrandissement de l'édifice ».

en enfoncement dans la chapelle Sainte-Anne[1], ce qui empêchait le peuple de voir l'évêque ; alors celui-ci, à ses frais, du consentement du chapitre, des magistrats, des consuls et des principaux habitants, a augmenté par une espèce de demi-lune avançant sur la nef d'une toise et de quelques pieds, avec 3 marches ; la chaise et l'estrade ont 2 degrés adossés au premier pilier Nord ; vis-à-vis sont les 4 chaires amovibles pour les prêtres, adossées au premier pilier Sud ».

L'acte du 4 mars 1495, transcrit sur l'ordre de Mgr de Mesgrigny[2], est intéressant. Les témoins en furent Jacques Perrache, de Fayence, prieur de St-Césaire, Jean Laurenti, chanoine de Vaison, et Jean-Antoine Mere, de Nice. Le notaire qui le reçut, Barthélemy Prioris. Les deux *giperii* (gypsarii), de Grasse, s'engageaient notamment à mettre le chœur « supra crottam Stae Catherinae, qui chorus protendit in longitudinem a qualibet parte magni[3] navis ecclesiae usque ad medium arcus capellae Sti Antonii a parte dextra, et etiam a parte sinistra usque ad medium arcus Stae Barbarae, ita quod chorus ipse incipiat a pariete ecclesiae supra magnam portam » ; à faire deux voûtes de plâtre « a qualibet parte primi et secundi arcus de solo » ; à changer deux autels consacrés un à sainte Catherine, l'autre à saint Jacques ; à faire « unum corredor ab altari Sti Jacobi usque ad gradus introitus chori et campanilis » etc...[4]

Ainsi Mgr J. A. de Grimaldi faisait une modification qui — détail à noter — fut presque aussitôt imitée dans la cathédrale de Vence. On sait[5] que les belles stalles qu'un

1. Auj. autel de la Ste Vierge en haut du collatéral nord.
2. *Ev. de Gr.*, G. 27 fol. 143 verso et suiv.
3. Sic.
4. Il n'est plus question au XVIIe S. d'autels consacrés à saint Jacques, à sainte Barbe et à sainte Catherine. Seul celui de saint Antoine a survécu. Il semble que ceux de saint Jacques et de sainte Catherine aient été, à la fin du XVe siècle, voisins de la grand' porte.
5. Voir ma monographie dans le tom. XVI (1898) des *Ann. de la Soc. des Lett. des A.-M.*

artiste grassois, Jacques ou Jacotin Bellot, avait exécutées de 1455 à 59[1], Louis de Glandèves étant évêque de Vence[2], qu'il avait alors placées près du maître-autel, autour de l'abside, au nombre de quarante-trois,[3] qu'il avait réparées en 1495[4], Aymar de Vesc étant évêque, et augmentées de neuf, ce qui porta le nombre à cinquante-deux[5], il les démonta en 1499, sous le même épiscopat, et les réédifia[6], à l'endroit où nous les voyons encore, au bas de l'église, en tribune, au-dessus de la partie inférieure de la grande nef[7]. On sait même qu'il avait promis, mais en vain, de les rétablir telles qu'elles étaient[8], et qu'il ne put les replacer qu'en diminuant ses stalles, si bien que l'on en voit deux à la droite de la place de l'évêque, et trois à la gauche, et que cet ensemble, d'ailleurs beau, est gauche et boiteux.

La modification de 1499 ne fut-elle pas inspirée de ce qui s'était fait à la cathédrale de Grasse en 1495? Le travail que commandèrent Aymar de Vesc et ses chanoines ne procède-t-il pas de celui qu'avaient exécuté J.-A. de Grimaldi et les siens? Et enfin ne pouvons-nous pas supposer que les stalles de la cathédrale de Grasse, ces stalles de chêne dont Mgr de Roquemartine jugea que presque toutes étaient « gâtées et pourries, ainsi que celle de l'évêque qui était éminente du côté droit, élevée d'un degré et orné d'un dais en bois façonné », ne dataient pas de l'époque où le

1. Acte de construction retenu par le notaire J. Suche (Voir Blanc, *Bullet monum.* 1877-8)

2. Episcopat sous lequel furent aménagées les galeries et tribunes.

3. Numero ad XLIII... prope majus altare, in circuitu ejusdem.

4. Quittance d'avril 1495, retenue par le notaire Honoré Culty (Blanc, *loc. cit.*).

5. Labor perfectus in construendo nonnullas cathedras prope majus altare.

6. Acte de transfert de janvier 1499 retenu par le notaire H. Culty (Blanc).

7. Mutatio chori... a loco in quo est, et reddere eum super parietem in parte retro ecclesiæ.

8. Nihil diminuendo nec rumpendo.

siège épiscopal avait été transféré d'Antibes à Grasse, c'est-à-dire du milieu du XIII[e] siècle ; qu'elles furent sculptées en même temps que celles de Vence, et par ce Jacques ou Jacotin Bellot, qui était grassois ou de naissance ou de résidence[1] et qui découpa si bien les baldaquins qui surplombent encore les stalles de l'évêque, du prévôt et du sacristain, le dossier des stalles hautes, l'encorbellement, la frise, les accoudoirs et les patiences ; et que, le jour où M[gr] de Roquemartine et ses chanoines commandèrent de nouvelles stalles « de noyer » et les placèrent près et au-devant du maître-autel — M[gr] de Verjus les mit ensuite derrière et elles brûlèrent sous la Révolution, — ils anéantirent un ensemble aussi digne d'admiration que celui qui fait encore, malgré sa vétusté et ses dégradations, l'honneur de l'ancienne cathédrale de Vence. J'ignore où M. le chanoine Latil a pris le document « daté de juin 1595 et remontant à M[gr] Guillaume Le Blanc », où est une description de Grasse qui contiendrait les mots suivants : « Le palais épiscopal sert de quartier général..... on en a fait une espèce de château fort... L'évêque et le prévôt sont sans habitations... la musique de la maîtrise est excellente, peut-être la meilleure de la Provence... le chœur est placé en forme de tribunes, avec de belles stalles et un trône épiscopal plein de majesté » J'ai supposé qu'il reste un souvenir, sinon de ces stalles, du moins des primitives, dans ce que je crois le document le plus ancien de la sigillographie du diocèse de Grasse : le sceau de Jacques Grailier, qui fut élu évêque de cette ville, le 9 octobre 1389, et remplacé le 29 février 92[2].

1. M. Latil (*Cath.*, p. 39) pense aussi à « Pétraquis qui avait fait en 1479 les stalles de Sainte-Croix à Nice », ou à « Jean Etienne qui fit un magnifique retable à Vence en 1446 »

2. Sur ce sceau, dont j'ai trouvé une empreinte sur une lettre de Grailier que possèdent les Archives secrètes de Monaco, voir *Bull. arch.* 1907, p. 69 sqq.

En 1757, dit Sénequier[1], d'importantes réparations furent exécutées dans le chœur que Mgr d'Antelmy venait d'orner du beau tableau de Subleyras[2]; le chapitre nomma un bedeau qui, moyennant un vêtement violet et deux setiers de blé par an, se chargea « d'empêcher l'entrée du chœur aux gens de bas état. »[3]

Avant de quitter le seuil de l'ancienne cathédrale, notons que, quelque longue et déplacée que paraisse cette digression, il était nécessaire de la faire en ce lieu et d'expliquer que le chœur occupa quatre emplacements. D'abord, sinon dès le milieu du XIIIe siècle, du moins, nous le croyons, depuis celui du XVe, il barrait la nef et reposait, non sur le sol, mais « en l'air, au milieu de la hauteur de l'église, sur les trois premiers piliers de la nef qui portaient son plancher et ses chaires », ses stalles de chêne sculptées, nous le supposons, par Bellot ; « d'où une grande obscurité ». Puis, transféré par J.-A. de Grimaldi, dont la modification fut, nous le pensons, copiée par A. de Vesc dans la cathédrale de Vence, il a surplombé la porte d'entrée et porta, pendant moins de deux siècles, sur trois poutres dont la médiane, qui était la plus grosse, s'appuyait sur un arc qui portait à faux. Puis, transféré par Roquemartine, il fut réinstallé auprès du maître-autel, non plus en tribune, en échafaud, mais sur le sol, à droite et à gauche de l'autel, et au-devant ; en outre, il se composa de stalles neuves en noyer. Enfin, transféré par Verjus, il fut placé derrière l'autel.

1. P. 123.
2. Voir plus loin.
3. Cf. Latil. *Cath.*, p. 37.

V

LES ORGUES

En 1633, il n'y avait point d'orgues. Mgr de Villeneuve ordonna qu'on en fît « un considérable » et qu'il fût placé « en l'une des tribunes ». Celles-ci n'étaient pas anciennes, dit Mgr de Roquemartine; diverses montées y conduisaient et « au nord » de ces tribunes étaient, en 1679, les orgues composées « de dix jeux avec quatre soufflets et un porte-vent ». En 1636, le chapitre paya 74 écus à un certain Pons de Grasse « pour la facture des orgues[1] ». Celles-ci, dues à l'initiative de Mgr de Villeneuve[2], périrent dans l'incendie de 1795. On en établit d'autres en 1807[3], qui furent remplacées en 1855[4]. MM. Massa et Boyer parlent du grand orgue « fait par Younk[5], de Toulouse, et inauguré par Lefébure Vély », organiste de la Madeleine de Paris. L'un des principaux soins du chapitre, l'une des affaires dont il est le plus souvent parlé dans ses délibérations, c'est de choisir le maître de musique et de fixer ses appointements. Je ne puis y insister autant que je le voudrais, et je me borne à quelques détails. C'est ainsi qu'en 1638, un organiste, nommé Jean du Bollet, « supplie humblement le chapitre y faire donner la passade[6] pour avoir chanté et joué des orgues le jour de saint André : et priera pour votre

1. *Chap. de Gr.*, G. 626.
2. En 1638 Godeau monte « aux tribunes, orgues et chœur » et recommande notamment « de ne méler au chant de la musique ni jeu de l'orgue aucune chose qui approche d'impureté ».
3. Le Conseil de fabrique décida, le 11 février 1799, d'acheter l'orgue des Réformés de Marseille : il appartenait à l'Etat et valait 5,000 fr. (Chanoine Latil, *Grasse*, p. 218, et *Cath.*, p. 75).
4. Sénequier, *Grasse*, p. 124.
5. Jungh (Latil).
6. Une petite somme que l'on accordait à un artiste qui ne faisait que passer.

prospérité[1] ». Quand les tuyaux de Pons se taisaient, on entendait les sons graves, lourds et rauques du serpent, qui accompagnait les chantres[2]. A cet instrument en bois recouvert de cuir et replié sur lui-même un autre répondait. En 1661, on donne 3 écus à Amand Dubout « pour avoir été arrêté pour jouer du cornet pendant 5 jours[3] »; en 1655, à Mathieu Icard de Grasse, qui durant 15 mois en avait joué, 15 écus[4]. Je ne dis presque rien des gens qui donnaient de la voix. En 1662 le chapitre accorde 18 liv. au prieur Debout pour les gages que l'on payait annuellement « pour chanter la haute contre[5] dans la musique[6] ». On parle souvent soit de la basse contre[7] soit du maître de musique. Le 27 septembre 1700, le chapitre, ayant égard à ce que « il y a des enfants de chœur qui sont en état d'apprendre la symphonie », acheta une basse de viole[8] et deux violons « pour leur servir et à la musique de l'église pour la gloire de Dieu[9] ».

Les orgues de Mgr de Villeneuve[10] étaient, en avril 1679,

1. *Chap. de Gr.*, 627.

2. En 1667 le chapitre donne un écu à un homme qui avait « accommodé le serpent » (*Chap. de Gr.*, 1077). On sait que cet instrument avait été inventé à la fin du XVIe siècle, par un ami d'Amyot, dit-on.

« Vous perdes de n'être pas ici au sacre de l'abbé de Feuquières », écrivait Eusèbe Renaudot au duc de Noailles, le 4 septembre 1702 : « ce n'est pas seulement la bénédiction (du nouvel évêque d'Agde), mais la musique des petits pères », c'est-à-dire des Augustins déchaussés, « qui répètent tous les soirs avec un serpent dans leur jardin avec une telle harmonie qu'on croit qu'ils ont des vaches à la pâture » (Léon G. Pélissier, *Rev. d'hist. littér.*, 1905).

3. *Chap. de Gr.*, G. 564.

4. Ibid., 269. Il s'agit du cornet « à bouquin », percé latéralement de sept trous, que Jean-Sébastien Bach a fait figurer dans plusieurs de ses cantates d'église.

5. Jadis, une voix masculine aiguë, plus étendue dans le haut que celle d'un ténor, « point naturelle, toujours aigre, rarement juste », disait Rousseau dans son *Dict. de mus*

6. *Chap. de Gr.*, G. 638.

7. Aujourd'hui, basse profonde, plus grave que la chantante et ayant quelques notes de moins dans le haut.

8. L'instrument qui, avant l'invention du violoncelle, faisait, avec ses six — parfois. sept — cordes, la partie de basse dans la musique instrumentale. Les Italiens le nommaient *viola di gamba*.

9. *Chap. de Gr.*, G. 272.

10. C'est vers la même époque que Barthélemy de Camelin, évêque de Fréjus, (qui mourut le 15 juin 1637), acheta pour sa cathédrale de grandes orgues qui furent placées à la tribune (Espitalier, *Bull. de la soc. d'étud. de Draguignan*, tom. XXII, p. 32).

— quand le chœur se trouvait encore selon la disposition datant de Mgr J.-A. de Grimaldi, — « au nord des tribunes pas anciennes » où conduisaient « diverses montées[1] ». En 1689, elles furent placées au-dessus de l'entrée principale de la cathédrale par les soins de la confrérie du Saint-Sacrement[2]. C'est là qu'elles brûlèrent lors de l'incendie de 1795 et que l'on a établi les nouvelles.

VI

LES TROIS NEFS, LES TRIBUNES, LES VITRES, LA CHAIRE

La cathédrale avait trois nefs et était soutenue, dit Mgr de Roquemartine, par dix piliers. Lorsqu'elle brûla en septembre 1795, il resta les murs et les colonnes[3]; l'orgue, qui remontait à l'épiscopat de Mgr de Villeneuve, la chaire et le chœur, qui dataient de celui de Mgr de Verjus, le maître-autel en marbre blanc, tout fut calciné[4]. De ceux qui ont écrit sur ce monument, les uns l'ont qualifié de « masse informe »[5], d'autres en ont vanté « la hardiessc et la majesté de la nef du milieu »[6].

Les tribunes datent, dit-on ordinairement, de l'épiscopat de Mgr de Verjus. C'est la confrérie du Saint-Sacrement qui, enrichie par un legs de l'avocat François Isnard, les aurait fait construire. Sénequier supposait que, pour que les fidèles placés dans les tribunes pussent suivre les cérémonies et voir le maître-autel, on coupa les pilastres de la voûte et qu'on leur donna « pour supports des consoles qui jurent avec le reste de l'édifice »[7]. M. l'archiprêtre

1. Procès-verbal de la visite de Mgr de Roquemartine.
2. Sénequier, p. 52.
3. Et d'autre part deux tableaux, l'un de Subleyras, l'autre de Fragonard, dont nous parlerons plus loin.
4. Abbés Massa et Boyer, *Grasse*.
5. Garcin, *Lettre à Zoé sur la Provence*, cité par Massa et Boyer qui s'inscrivent en faux contre ce jugement.
6. Massa et Boyer.
7. Sénequier, p. 122.

Latil croit que les tribunes furent établies petit à petit, au fur et à mesure des besoins ; en 1902 elles ont été agrandies au moyen de balcons rabaissant le devant des tribunes et supprimant la vue des vulgaires rampes en fer qui étaient si laides, quand on les regardait de la nef[1]. Il existait d'ailleurs des tribunes avant Mgr de Verjus. En 1679 Mgr de Roquemartine[2] parle de tribunes « pas anciennes », de « diverses montées » qui y conduisaient, des orgues placées au nord de ces tribunes, et en particulier de « la tribune du chœur », alors établie « au-dessus de la grande porte, sur trois poutres dont deux étaient presque pourries »[3]. En 1623 Mgr de Boucicaut mentionne « la tribune » comme un des endroits où les chanoines bavardaient, et « la petite tribune du côté du levant » où l'économe venait d'établir une porte par où l'évêque craignit alors que les voleurs ne pussent s'introduire facilement. En 1638 Mgr Godeau parle aussi des tribunes.

Le pavé de l'église était en 1638 « en médiocre état », et en 1712 « en désordre à cause des sépultures » ; dès 1679 Mgr de Roquemartine avait recommandé « de veiller à l'infection des caves où il y a des cadavres », et il l'avait qualifiée d' « insupportable ».

Mgr de Mesgrigny jugea une fois de plus « insupportable l'infection des tombes », constata qu'il y avait « des caveaux sous les autels, ce qui est contraire aux Canons », chargea en octobre 1714 Jean Laugier, maître maçon, de faire une chapelle sous la nef et d'y transporter les sépultures : il le rappela en 1722[4].

Le désordre était aggravé par la mauvaise disposition

1. Id., p. 137, note 2.
2. Le détail n'a pas été signalé jusqu'ici.
3. Voir plus haut.
4. Voir plus loin. On pourrait, d'après les registres des délibérations capitulaires, dresser une liste de beaucoup des sépultures que le chapitre concéda, et déterminer la place où elles étaient.

des « bancs à accoudoirs qui encombrent tout », dit Mgr de Mesgrigny en 1712. En avril 1717 il cherche à en régler le plan. Déjà en 1638 Godeau avait estimé que les bancs des confréries étaient mal placés. En octobre 1661, sous l'épiscopat de Mgr de Bernage, le chapitre ordonne de réduire les bancs à cinq pans de longueur et menaça les gens qui ne les modifieraient pas, de les diminuer à leurs frais ou même de les sortir de la cathédrale [1].

La chaire était jadis si mal placée [2] que Mgr de Mesgrigny dit en 1712 qu'elle était « incommode ». Il la fit mettre où elle est encore : il fallut toucher au pilier auquel elle était adossée, d'où protestations de la municipalité ; l'évêque donna caution et passa outre. En 1722, il nous apprend qu'on a payé 250 liv. à deux menuisiers, Peilloni et Antoine Court, pour la fourniture du bois de la chaire, et d'autre part « à un sculpteur passant et à Raibaud, sculpteur de Grasse, 100 liv. pour le *Christ ressuscité* et autres sculptures de la chaire ». Celle-ci a péri dans l'incendie de 1795. On voit en face de l'actuelle une grande croix de mission qui avait été plantée le 31 janvier 1830 sur l'emplacement du nouveau lavoir qu'alimente le canal du Foulon [3] et remplacée depuis par une de fer [4]. La chaire actuelle a été apportée en 1802 de l'ancienne église des Dominicains, dit M. Latil. Si les sculptures en sont remarquables, elle est trop petite : « l'escalier de l'intérieur du pilier a été comblé et une rampe fort commode et élégante y fut placée en 1810 » [5].

1. *Chap. de Gr.*, 269.
2. Où ? nous l'ignorons.
3. Sénequier, p. 126. — « Au-dessus de la Fous », disait-il dans une édition antérieure de son livre, p. 54.
4. *Journal de Grasse* du 29 mars 1906.
Lors de la mission du P. Archange, capucin, où la croix de fonte fut plantée sur le boulevard Fragonard, on brûla sur la Place Neuve « les mauvais livres », notamment des classiques hors d'usage, des traités d'astronomie, d'algèbre, de trigonométrie, *Paul et Virginie* et jusqu'à des paroissiens usés.
5. Latil, *Cath.*, p. 73.

Rien d'intéressant comme vitrage. En octobre 1614 le chapitre décide de mettre des vitres [1]. En 1679 elles étaient en bon état pour les fenêtres du midi : quant aux ouvertures donnant au nord, elles étaient entièrement murées. En 1712 les vitres de la cathédrale étaient « presque toutes cassées ». Notons encore que le chapitre donna en 1669 une somme de 6 écus 40 sous au vitrier Raybert qui avait « fait, de son ordre, la grande vitre du chœur » [2].

Ceci fait, remontons le collatéral nord avec Mgr de Mesgrigny et voyons comment il était disposé en 1722.

VII

LE BAS-CÔTÉ NORD

La disposition ancienne. — Les chapelles de saint Joseph, de Saint-Honorat, des Dix mille martyrs, de sainte Anne, de saint Barnabé et l'autel de saint Pierre Alexandrin. — La disposition actuelle. — Les reliquaires et reliques que l'église possède aujourd'hui. — Le tableau qui est de Charles Nègre et celui qu'on attribue à Michel-Ange, dit le Caravage.

« Du côté de l'Evangile » [3], dit-il, l'autel de saint Joseph [4], entretenu par la confrérie des menuisiers, sculpteurs et maçons : on le trouvait « à gauche en entrant par la grand porte », écrit Mgr de Roquemartine. Le retable représentait en 1679 *la sainte Vierge, le saint Enfant et saint Joseph.* De chaque côté, sur des crédences, deux tableaux: *saint Joseph agonisant*, et d'autre part *saint Pierre Alexandrin* [5] *et sainte Catherine* [6]. Mgr Godeau n'a pas

1. *Chap. de Gr.*, 267.
2. Ibid., 1078.
3. Et en entrant.
4. Id. en 1712. — En février 1660 les menuisiers et maçons de Grasse demandèrent à rehausser la voûte de leur chapelle Saint-Joseph, et « à faire une balustrade à la tribune bonne et bien faite » (*Chap. de Gr.*, G. 269.
5. M. Latil omet ceux-ci (*Cath.*, p. 44).
6. Est-ce le tableau sans valeur qui orne le côté sud du chœur ? M. Latil m'a dit qu'il était moderne.

parlé de cet autel en 1638, non plus que Mgr de Villeneuve en 1633. J'ignore d'après quels documents M. le chanoine Latil a écrit que cet autel « n'était qu'un riche morceau de sculpture » et qu'il était surmonté, — à quelle date ? je ne le sais, — « d'une relique de saint Aigulphe enfermée dans une magnifique boîte en argent »[1]. Il signale le fait qu'une des deux fondations, qui y étaient annexées, venait de Mgr Louis de Bernage.

Puis l'autel « des saints Honoré et Honorat »[2], entretenu par la confrérie des boulangers[3]. Le retable représentait en 1679 *les saints Honoré, Clément, pape, et Lambert*[4]. On reconnaît à cette seule indication la vieille peinture sur bois, aujourd'hui suspendue au mur de la nef latérale sud. La chapellenie de saint Honorat avait été fondée, écrit Mgr de Villeneuve en 1633, par Jean-André de Grimaldi, évêque de Grasse[5]. Mgr Godeau constate en 1638 que cet évêque du XVe siècle avait institué trois messes[6] qui se célébraient chaque semaine à l'autel de la chapelle saint Honorat. Cet autel était en 1638 « ouvert du côté de l'Epître » : Godeau ordonne de le fermer « de ais afin qu'il soit tenu net et que n'y puisse être portée aucune immondice ». Nous avons dit que le vieux tableau qui parait cette chapelle en 1679, portait en son centre l'image de saint Honorat, non encore changée en une figure de saint Barnabé[7].

Le 19 juillet 1683 le chapitre s'occupa[8] d'une demande

1. Latil, *Cath.*, p. 44.
2. *Sic* chez Mgr de Mesgrigny. En 1712 il n'est parlé que de « la chapelle de saint Honorat », en 1679 que de « l'autel de saint Honoré ».
3. M. Latil y joint « les mitrons et confiseurs » (*Cath.*, p. 45).
4. Saint Honorat était au milieu. Même indication dans la visite de Mgr de Villeneuve en 1633.
5. En 1630 est fait l'enregistrement des bulles de cette chapelle (*Chap. de Gr.*, 1109).
6. M. Latil n'en signale que deux d'après « l'acte de fondation reçu, le 19 septembre 1502, par le notaire Jacques Courmes ».
7. Voir plus loin.
8. *Chap. de Gr.*, 271.

des « officiers du siège de Grasse ». Ils voulaient faire « une chapelle de saint Yves » dans la cathédrale « au-dessous de la chapelle saint Honoré et conformément à icelle avec la tribune en dessus, à laquelle ils mettront un banc pour entendre les prédications ». Le chapitre fait remarquer qu' « on a dessein d'enfoncer la coquille qui est derrière le maître-autel pour y loger le chœur[1], et après ce la chapelle et tribune se pourra facilement faire ». Mgr de Verjus ne laissa pas le chœur là où Mgr de Roquemartine l'avait mis, et le plaça derrière le maître-autel. Le 14 juillet 1692[2] le chapitre rappela qu'il avait été prié, quand le chœur était devant l'autel, par les officiers de la sénéchaussée « de leur permettre de construire une tribune du côté de l'autel de saint Jean[3] pour entendre la prédication ». Maintenant que le chœur a été changé une seconde fois et mis derrière l'autel, « ils veulent mettre un banc à la place où était le chœur, qui est au-dessous de la tribune qu'ils avaient demandée au chapitre : comme cette tribune serait aussi éloignée de la chaire que ce banc qu'ils veulent faire construire, et comme la tribune ancienne qui est à la perfection est devant la chaire, le lieutenant général requiert le chapitre de la leur accorder ».

Ajoutons que le chapitre donna[4] aux recteurs de la confrérie du Saint-Sacrement l'autorisation de faire faire une tribune, à leurs frais, au-dessus de l'autel de saint Honoré et selon la permission de l'évêque. Nous avons dit que N.-D. du Puy semble avoir été construite lorsque la paroisse primitive, placée sous le vocable de saint Honorat, le fondateur de Lérins, eut été cédée à la célèbre abbaye par un des évêques d'Antibes, Geoffroy Ier. « Les Archives nous

1. Alors placé devant le maître-autel : Mgr de Roquemartine l'y avait transféré depuis peu.
2. *Chap. de Gr.*, 272.
3. *Sic.*
4. *Chap. de Gr.*, 272.

parlent », dit M. le chanoine Latil sans autrement préciser[1], « de la richesse particulière de la chapelle saint Honorat : le buste du saint, en argent, richement sculpté, y faisait pendant à celui de saint Auban, très vénéré aussi dans le pays, et de même richesse ».

Puis l'autel des Dix mille martyrs, entretenu par la confrérie des « marchands et tailleurs[2] ». Le retable, dit Mgr de Roquemartine, représentait *les Dix mille martyrs*. En 1633, on y voyait ceux-ci en dessous, du côté de l'Epître *sainte Catherine*[3], de l'autre *sainte Barbe*, et au milieu, « pour maistre image », *N.-D. de Miséricorde*. En 1638, Godeau trouva « un peu bas et court l'autel de la chapelle des Dix mille martyrs ». Le prévôt et l'économe lui firent savoir alors que le chapitre avait l'habitude d'y célébrer le vendredi « la messe de l'aube » ; que le prêtre et les enfants de chœur commençaient par « chanter les litanies pour prier Dieu de préserver Grasse des maladies contagieuses » ; qu'à l'Elévation les enfants de chœur criaient « à haute voix : Seigneur Dieu, miséricorde ! » M. le chanoine Latil, qui n'a pas signalé ce détail, a noté qu'en 1712 le chapitre y venait chaque vendredi processionnellement, en chantant les litanies des Saints, qu'une messe basse était célébrée, que les consuls, tout le chapitre « et les collégiés » y assistaient. Il ajoute que les Dix mille martyrs sont les soldats de la « Légion Thébaine » ou « Thébéenne », commandés par saint Maurice[4], qui, d'après une tradition dont je n'ignore pas que l'authenticité laisse à désirer pour beaucoup de critiques[5], furent martyrisés entre 275 et 305, à

1. Latil, *Cath.*, p. 45.
2. M. Latil parle des « tailleurs » et leur joint « tous les ouvriers et ouvrières de l'aiguille ».
3. Est-ce le tableau que Roquemartine vit en 1679 sur une crédence de l'autel de saint Joseph ?
4. Et il ajoute, à tort, que c'étaient en outre « sainte Ursule et ses 11,000 compagnes ». Voir plus loin.
5. Ce n'aurait été d'ailleurs qu'une cohorte d'auxiliaires recrutés en Thébaïde.

Agaune (auj. Saint-Maurice dans le Valais), sur l'ordre de Maximien. M. Latil dit encore, je ne sais d'après quel document, que l'on exposait sur cet autel « la châsse, recouverte de velours violet, qui contenait quelques-uns de leurs ossements, ainsi qu'un reliquaire renfermant ceux des Onze mille vierges avec le buste de sainte Ursule en argent ».

Après l'autel des Dix mille martyrs, on voyait, selon ce qu'écrit Mesgrigny en 1722, deux confessionnaux, la seconde porte de l'église, et la montée des tribunes.

En 1633 il est question d'un autel privilégié de saint Pierre Alexandrin avec deux retables, l'un, *les Trois Rois adorant N.-S.*, l'autre plus petit et placé en dessous, *le Purgatoire.* En 1638 Godeau mentionne l'autel, sans dire qu'il soit privilégié.

En 1712 Mgr de Mesgrigny parle d'une chapelle de saint Barnabé : nous verrons ailleurs que c'est par considération pour une confrérie dont il était le patron que, selon les abbés Massa et Boyer, le saint Honorat du vieux tableau attribué au XVe siècle fut changé. M. Latil dit que l'autel était entretenu par les enfants de chœur [1].

La chapelle de sainte Anne [2], telle que la décrit Mgr de Roquemartine en 1679, avait un retable, *la Vierge, le petit Jésus, sainte Anne, saint Joseph, saint Joachim et saint Jean-Baptiste* [3], garni « de fort belles colonnes à chapiteaux, façonnées d'architecture et dorées » ; au-dessus de cet ornement, l'image de Dieu le Père; au milieu les armes du Roi, à droite celles de Mgr de Bernage, à gauche

1. Latil, *Cath.*, p. 52.

2. En 1670 le chapitre donne 3 écus au sous-sacristain pour les frais de la bulle des indulgences de cet autel (*Chap. de Gr.*, G. 641).

3. En 1633, le retable représentait *la sainte*, du côté de l'Epitre la *T.-S. Vierge tenant le petit Jésus entre ses bras*, derrière elle *saint Philippe* et à ses pieds *saint Jean-Baptiste*, et du côté de l'Evangile *saint Joachim*. Quelques années plus tard saint Philippe était remplacé par les saints Joseph et Joachim.

celles du chapitre grassois, « et au plan-fond celles de la maison du cabiscol, nostre vicaire général, messire Jehan Bernardi »[1]. Le tabernacle était doré. Dans la niche, il y avait une image de sainte Anne et de la sainte Vierge, et deux anges à côté. On voyait aussi un marchepied et près de lui un tableau représentant *les Ames du Purgatoire*. Cet autel était, dit Godeau en 1638, auprès du maître-autel du côté Nord : par conséquent vis-à-vis de celui de saint Jean. Mgr de Mesgrigny dit en 1722 qu'il était entretenu par une confrérie de « marchands gantiers ». Il est aujourd'hui consacré à la sainte Vierge. Une chapellenie de sainte Anne « sous le clocher » avait été fondée en 1606 par le cabiscol Alexis Mouton[2]. A noter qu'en novembre 1614 le chapitre décida « d'accommoder le retable et autel de sainte Anne qui, tout ruiné, court fortune de tomber »[3], et qu'en 1670 le chapitre donna 3 écus au sous-sacristain « pour les frais de la bulle des indulgences de l'autel sainte Anne de la cathédrale »[4].

Aujourd'hui toutes ces chapelles ont disparu. Entrons dans l'église. Dans ce bas-côté nord nous voyons d'abord un autel des Ames du Purgatoire, avec les restes, semble-t-il, d'un ancien retable[5].

Sur le mur des toiles sans intérêt[6]. Après la porte qui donne sur la place du Grand Puy, une armoire où l'on conserve la plupart des reliques de l'église, dans des reli-

1. Il est dit plus loin que celui-ci avait reçu son bénéfice « il y a 32 ans » (donc en 1647) de Godeau.

2. *Chap. de Gr.*, 1036.

3. Ibid., 267.

4. Ibid., 644.

5. Lors de récentes modifications, dit M. Latil (*Cath.*, p. 70), on a placé près de cet autel un tableau de Charles Nègre, *Les Ames du Purgatoire*, qui, commandé à ce peintre grassois par le conseil de fabrique, n'avait pas tout d'abord « répondu à l'attente du public ». Cet artiste mourut en 1880.

6. Un *saint Jean l'Evangéliste*, et une *Descente de croix* attribuée par M. Latil à Michel-Ange Amérighi, dit le Caravage, mort en 1609.

quaires sans valeur. Au haut de ce collatéral, une chapelle moderne de la Vierge.

Les reliquaires qu'on garde dans l'armoire dont nous venons de parler, surmontée d'une ancienne boiserie où se lisent les mots *Regina martirum*[1] qui prouvent qu'elle vient d'un ancien autel de la Vierge, n'offrent aucun intérêt. Notons brièvement deux bustes en bois doré, l'un de saint Honorat, l'autre de saint Pierre Alexandrin[2], deux bras en bois doré, l'un de sainte Anne, l'autre de sainte Constance[3], deux petites statuettes, l'une de saint Roch, l'autre de saint Sébastien, une sorte de petit ostensoir contenant, selon la tradition locale, des restes de sainte Marie-Madeleine, quelques boîtes, dont une est pleine d'os provenant, croit-on, des 500 martyrs de Lérins[4], une autre munie de l'inscription vague « Des martyrs et confesseurs », quatre petits coffrets avec de menues reliques, et une petite croix moderne de cuivre, dorée et argentée, contenant, dit-on, une parcelle de la Vraie Croix.

M. l'archiprêtre Latil dit qu'on trouva en 1799 — le P. François Pons en prit note le Jeudi-Saint d'alors, 21 mars, — une mitre dite de saint Honorat[5], un calice orné de pierreries, une caisse de reliques. Il écrit enfin dans sa *Cathédrale* que cette église possède deux grands reliquaires et quatre petits où sont des reliques des saints Armentaire, Irénée, Fidèle et Aimé, un beau reliquaire où sont des reliques des deux saints Jean, un où sont des ossements de saint François d'Assise et de sainte Claire, une croix de cuivre où sont « des reliques de la Vraie Croix, des principaux endroits de

1. *Sic.*
2. Deux os y sont : les autres passent pour avoir été enfermés dans un des piliers. C'est l'image dont il est parlé dès 1623
3. M. Latil dit (*Cath.* p. 82) qu'ils contiennent aussi des reliques des saintes Barbe, Candide, Apollonie et des saints Donat et François de Sales.
4. Sans authentique, de sorte qu'on ne l'expose jamais (Latil, *l. c.*).
5. Latil, *Grasse*, p. 116.

Jérusalem, des saints que l'Eglise invoque dans les litanies et de quelques-uns de ceux qu'elle a récemment canonisés », avec authentique, « une relique très précieuse, presque insigne, de sainte Philomène, des reliques des saints Pierre, Paul, Louis de Brignoles, Joseph, Hippolyte, Bernard, Elzéar de Sabran et des saintes Thérèse et Delphine de Sabran », — enfin une lettre de saint François de Sales.

Encore un mot sur les chapellenies de la cathédrale.

Un coup d'œil jeté dans les registres des insinuations nous montre que, outre celle de Mgr de Grimaldi (autel de Saint Honorat) et celle de Grenon (autel de l'Annonciade), plusieurs avaient été — je prends par exemple les documents relatifs à l'un des épiscopats les plus curieux, celui de l'académicien Godeau, — fondées, l'une par Me Raimond Chabert « à l'autel Saint Etienne », une par Me Guillaume Talatori « à l'autel Sainte Catherine », une par Barthélemy Taulanne à l'autel de l'Annonciade, une par Me Jean Carente à l'autel de Saint André, une par Antoine et Benoît Bondet à l'autel de Saint Antoine, une par Guillaume Bertrand « sous le titre de Saint Clément » à l'autel de Saint Honorat, une par Jean Hugolin, viguier de Grasse, « sous le titre de N.-D. la vieille », une par Alexis Christian, prêtre, sur l'autel de Saint Jean, une « sub altari quodam diruto », ainsi que le dit en 1633 Mgr de Villeneuve en la transférant « à l'autel Saint Pierre », deux « super altare sanctae Crucis nunc dirutum », dit en cette même année le même évêque qui transféra celles-ci au maître-autel.

Nous ne pouvons nous faire une certaine idée de la disposition intérieure de la Cathédrale que pour l'épiscopat de Mgr de Mesgrigny [1].

1. Voir dans la suite la description du bas-côté sud, où il sera parlé plus longuement des chapelles de l'Annonciation, des saints Antoine et Jean, ainsi que du tableau qu'on attribue sans raison à Giotto.

VIII

LES RELIQUES ET RELIQUAIRES QUE LA CATHÉDRALE POSSÉDA AVANT LA RÉVOLUTION

Essayons de nous faire, à l'aide de documents dont, — qu'il nous soit permis d'y insister, — Sénequier n'a ni tiré parti ni soupçonné, semble-t-il, l'importance, une idée des richesses, maintenant perdues, que les Grassois d'autrefois admiraient et vénéraient, des objets d'art ou de piété qui furent détruits, les uns, on le verra, par un évêque à la fin du règne de Louis XIV, les autres par la Révolution.

Le trésor de la cathédrale fut très brillant et l'emporta de beaucoup sur ce que possédait la cathédrale de Vence [1].

I

On avait une dévotion particulière pour les reliques de saint Pierre d'Alexandrie.

Patriarche de cette grande ville d'Egypte, il présida, on le sait, en 306 un concile qui convainquit d'apostasie et déposa Mélèce, évêque de Lycopolis. Celui-ci ne se soumit pas et suscita un schisme qui devait durer en Egypte plus d'un siècle. On croit même que ce mauvais prêtre dénonça le patriarche à l'Auguste [2] Maximin Daïa qui fit décapiter celui-ci le 25 novembre 311, quelques semaines après l'ordonnance par laquelle il avait interdit aux chrétiens de tenir des assemblées sur les tombeaux des martyrs [3]. Com-

1. De celle-ci l'ancien trésor n'est représenté que par le reliquaire curieux, mais petit, de saint Blaise dont je n'avais pas parlé dans ma *Monogr.* J'ai appelé l'attention sur ce qui reste du trésor de l'église, jadis collégiale, de Saint-Paul-du-Var, puis sur le reliquaire de saint Blaise qui est à Vence dans une brochure de *Correct. et addit.* à mes monographies de l'ancien diocèse de Vence.

2. Son armée lui avait donné ce titre, à la place de celui de César, en 308.

3. Surius. Voir Eusèbe, *Hist. eccl.* éd. Migne IX, 6, et Paul Allard, *Le triomphe de l'Eglise*, 1890, p. 189. Toutefois Gœrres (*Philologus*, XXXVI p. 606), s'appuyant sur le *De mortibus persecutorum* de Lactance, soutient que, durant cette reprise de persécution dans les états de Maximin, il y eut des confesseurs, mais point de martyrs.

ment des reliques de ce saint sont-elles venues à Grasse ? La question est obscure.

Le *Catalogue manuscrit* des évêques de Grasse, conservé aujourd'hui aux Archives départementales, dit que Godeau varie d'opinion à ce sujet dans son *Histoire de l'Eglise* ; que d'une part[1] il écrit « que l'église de Grasse croit, par une longue tradition, avoir la plus grande partie des reliques de saint Pierre, évêque d'Alexandrie, et qu'elles pourraient avoir été apportées au temps où cette grande ville fut prise par les barbares[2] » ; que d'autre part[3] il écrit « qu'elles furent apportées d'Egypte par un évêque nommé Bertrand lorsque le siège était encore dans Antibes[4] ». L'auteur du *Catalogue* ajoute : « Nous croyons que Godeau a entendu parler[5] du temps de saint Louis où les chrétiens perdirent Alexandrie ».

Précisons. Ou bien les reliques furent apportées au temps où cette ville fut prise « soit par le roi de Perse Khosroès soit par un général du Khalife Omar, donc au VII° siècle, mais apportées où ? à Antibes, alors siège d'un évêché ? à Grasse, qui avait alors si peu d'importance ? Ou bien elles le furent au XIII° siècle, mais quand et par qui ? par l'évêque Bertrand d'Aix, encore titulaire du siège d'Antibes, donc avant 1244 ? par lui, déjà titulaire du siège de Grasse, donc après 1244 ? En tout cas ce ne fut pas au cours de la septième croisade. Durant celle-ci, saint Louis, désireux d'attaquer la dynastie moribonde des Ayoubites ailleurs qu'en Syrie, alla en 1248 d'Aigues-Mortes à Mazzara en Sicile, de là à Larnaka en Chypre, de là en 1249 à

1. Godeau, I, p. 90.
2. Alexandrie fut prise en 619 par Khosroès, roi de Perse, qui n'inquiéta pas les chrétiens, et en 641 par Amr Ibn el As, général du Khalife Omar, qui la traita avec ménagement En 629 Héraclius avait reconquis l'Egypte, mais pour peu de temps.
3. Godeau, I, p. 374.
4. Que dit le *Bréviaire de Grasse*, imprimé à Lyon en 1528 ? je l'ignore.
5. C'est-à-dire, voulu parler.

Damiette, que les croisés prirent[1], de là en 1250 à Mansoûrah, où ils échouèrent et furent tués[2] ou faits prisonniers[3]. Or l'évêque Bertrand d'Aix était mort avant cette expédition, dès décembre 1246[4]. S'agit-il de la sixième croisade ? Mais celle-ci conduisit l'empereur Frédéric II de Bari à Tripoli, en 1228 et 1229 ; elle ne passa point par l'Egypte ; l'empereur, qui avait pris la croix dès 1218 — à cette date Bertrand d'Aix devint évêque d'Antibes, s'il ne l'était pas depuis 1213, — ne fit qu'un simulacre de croisade. Quant à la phrase « le temps de saint Louis où les chrétiens perdirent Alexandrie », elle ne signifie rien.

L'abbé Tisserand écrit que l'évêque Bertrand d'Aix a « suivi, à ce qu'on pense, le roi de France à la croisade et rapporté des reliques de saint Pierre d'Alexandrie ». On vient de voir ce qu'il faut penser de cette façon d'écrire l'histoire.

Les abbés Massa et Boyer affirment qu'il était dit que l'évêque Bertrand d'Aix — le dernier titulaire du siège d'Antibes et le premier de celui de Grasse, — « était allé en Egypte avec Raymond, comte de Toulouse, et Bérenger V, comte de Provence » ; qu'il y avait acheté ces reliques ; qu'il les ramena à Fréjus où il mourut le 15 décembre 1246 ; que dans la suite elles furent portées « à Grasse où elles sont encore »[5].

Mais à quelle occasion l'évêque serait-il allé en Egypte ? Raymond VII, le dernier comte de Toulouse, — il le fut depuis 1222 — continua la lutte de son père contre les catholiques et, quand il fut revenu à la foi de l'Eglise romaine, il accompagna saint Louis à la septième croisade

1. A nouveau ; le roi Jean de Jérusalem l'avait assiégée et prise en 1218, mais un traité de 1221 avait obligé les chrétiens à l'évacuer.
2. Notamment Robert d'Artois.
3. Notamment le roi et son frère Charles d'Anjou.
4. Eubel, *Hierarchia*, p. 277.
5. Massa et Boyer, p 87.

où, nous l'avons vu, l'évêque Bertrand ne put aller. S'agit-il simplement de Raymond-Bérenger, le dernier des comtes catalans de Provence, — il le fut depuis 1209, — qui montra autant de dévouement au Saint-Siège que le comte de Toulouse en témoigna longtemps à l'albigéisme ? Mais, quand il mourut à Aix le 19 août 1245 et eut pour successeur Charles d'Anjou, frère de saint Louis, Raymond-Bérenger n'avait pas été à la sixième croisade ; beau-père de Charles d'Anjou et de saint Louis [1], il avait assisté, ainsi que Baudouin II, le dernier empereur latin de Constantinople, et Amédée IV, comte de Savoie, au concile de Lyon où Innocent IV avait déposé l'empereur Frédéric II.

Je ne vois donc pas à quelle époque Bertrand d'Aix, évêque d'Antibes jusqu'en 1244, puis de Grasse, et mort en décembre 1246, aurait pu aller en Egypte, avec saint Louis qui n'y fut qu'en 1249 ou avec Raymond-Bérenger de Provence qui ne s'y rendit jamais, et par conséquent apporter à Fréjus, d'où elles auraient été transférées (après sa mort) à Grasse, les reliques de saint Pierre d'Alexandrie.

Faut-il penser que Bertrand, sans être allé en Afrique, reçut des reliques qui, venant je ne sais d'où, passèrent pour être celles du patriarche que Maximim Daïa avait mis à mort, et pour avoir été envoyées d'Afrique, au VIIme siècle, j'ignore à qui ? Cette hypothèse est compliquée.

M. le chanoine Latil, sans s'arrêter aux difficultés que présente le nom de Bertrand II, dit à son tour qu'il partit pour l'Egypte afin d'obtenir une relique insigne pour sa nouvelle cathédrale ; que l'église d'Alexandrie (*sic*) lui donna « le corps entier de saint Pierre Alexandrin » ; qu'il l'apporta « en triomphe » et prépara ainsi son entrée

1. Raymond-Bérenger, de qui Dante a dit dans le chant VI de son *Paradis* :

Quattro figlie ebbe, e ciascuna reina

maria en effet 1° Marguerite à Louis IX en 1234, et 2° Béatrix (d'abord promise au comte de Toulouse dont elle rejeta la main) au comte d'Anjou.

« solennelle dans sa ville épiscopale »[1]. Ailleurs, qu'il l'apporta en 1243[2].

On pense d'autre part que les reliques en question furent apportées, non par Bertrand II, l'évêque qui fut le dernier d'Antibes et le premier de Grasse, mais par Bertrand Ier, qui occupa le siège antipolitain de 1166 à 76 ou 78 ; qu'il fit le voyage de Jérusalem, alors capitale du royaume latin, et ne suivit par conséquent ni la 2me croisade qui avait eu lieu en 1147-9 ni la 3me qui ne se mit en route que lorsque Salah ed Dîn eut pris Jérusalem en 1187 ; que Bertrand Ier s'arrêta à Alexandrie et y obtint les restes de saint Pierre dont nous parlons ; que, revenu à Antibes, il bâtit la chapelle Saint-Pierre « hors les murs » et les y déposa ; que par son successeur immédiat, Fulco, qui régna jusqu'en 1185 ou 86 et assista au 3me concile œcuménique de Latran[3], ou par le successeur de Fulco, Guillaume, qui régna de 1186 à 88, les reliques furent transportées à Grasse, afin qu'elles ne fussent exposées à devenir la proie des Albigeois ou des pirates[4], et qu'elles furent placées dans l'église Notre-Dame du Puy qui devait, moins de 60 ans plus tard, remplacer comme cathédrale l'église d'Antibes.

Je ne puis donc dire à quelle époque et par qui ces reliques de saint Pierre Alexandrin furent apportées à Grasse. L'inventaire daté d'août 1423 mentionne brièvement « une petite boîte de bois où est le corps de saint Pierre Alexandrin »[5]. Il semble qu'on ait ensuite perdu ces reliques de vue.

1. Chanoine Latil, *Grasse*, p. 109.
2. *Cath.*, p. 78.
3. Détail à noter : ce concile sous Alexandre III, en 1179, prononça l'anathème contre les « Catharins ».
4. Tisserand parle dans son *Hist. d'Antib.* (Antibes, Marchand, 1877, p. 114) du transfert à Grasse par Guillaume et de la peur qu'on avait que les Albigeois ne prissent les reliques. Les incursions des pirates furent une des raisons qu'on fit valoir auprès d'Innocent IV afin qu'il transférât en 1244 le siège d'Antibes à Grasse.
5. *Ev. de Gr.* 1039 f° 266 verso : « unam capsietam fusteam in quo est corpus beati Petri Alexandrini ».

On a même affirmé que, lors des guerres de religion, elles avaient été cachées, notamment dans un des piliers de la cathédrale[1]. J'en doute; du moins je n'ai aucun document qui y fasse allusion. Ce qui est certain par contre, c'est qu'au XVIe siècle une partie de ces reliques furent retrouvées fortuitement. Le notaire du chapitre, Honoré Mouton, dressa en janvier 1536, en latin, un acte[2] des circonstances dans lesquelles Romain Bernard, Nicolas et Pierre Muraour, recteurs du luminaire[3] du T. S. Sacrement, les mirent de nouveau à jour, sous le souverain pontificat d'un ancien évêque de Vence, Alexandre Farnèse, qui depuis 1534, occupait, sous le nom de Paul III, la Chaire de saint Pierre. Les reliques, « que Bertrand, évêque de Grasse »[4], avait apportées et qui étaient dans l'église de Grasse[5], étaient sous le tabernacle où l'on conservait les Saintes-Espèces[6] : *subtus armarium custodiae Corporis Christi*. Que veulent dire ces mots? On sait que le Saint-Sacrement n'est que depuis le XVIe siècle conservé dans un tabernacle qui est posé sur l'autel; que jusque-là les Espèces consacrées furent gardées dans une colombe, une tour, une pyxide qui était suspendue au-dessus du maître-autel, ou bien dans une *armoire* (*armarium*) qui était creusée dans le mur derrière l'autel ou à côté ou sous la table de l'autel. C'est donc sous une *armoire* de ce genre, qui n'était peut-être pas un tabernacle architectural, que les os que l'on considérait comme

1. Latil, *Grasse*, p. 109 note.
2. Voir *Chap. de Gr.*, G. 296.
3. « Séminaire », disent par erreur l'*Inv. somm. des Arch. des Alp.-Mar.* et M. Latil (*Cath.*, p. 78).
4. *Sic*. Il n'est pas dit : Bertrand qui, d'abord év. d'Antibes, le fut ensuite de Grasse.
5. « Ossa transducta per bonae memoriae Bertrandum episcopum Grassensem et reposita in ecclesia Grassensi et subtus armarium custodiae Corporis Christi, prout in legenda ecclesiae refertur, et ibidem permansissent a tanto tempore citra cujus memoria hominum non reperiebatur ».
6. La chapelle du Saint-Sacrement, telle qu'on la voit, n'existait pas sous François Ier.

ceux de saint Pierre Alexandrin et comme un don, sinon du premier évêque de Grasse[1], étaient placés à la fin de 1535. Les recteurs déplacent, avant Noël, en 1535, la vieille armoire pour en mettre une neuve, mieux sculptée[2]. Ils veulent élargir et creuser l'emplacement[3] et c'est alors qu'ils trouvent une très vieille châsse, rongée par l'humidité, et les os qui, d'après la tradition de l'église de Grasse, étaient ceux de saint Pierre Alexandrin[4]. Des linges de soie les enveloppaient. Or, dit le procès-verbal de 1536, sur le maître-autel il y avait eu, de tout temps, une grande tête de bois, bien peinte, de saint Pierre d'Alexandrie. Les prêtres la portaient aux processions des Rogations et en d'autres circonstances, par exemple le jour de la sainte Catherine[5], « et personne ne savait pourquoi on observait ce vieil usage ». On ouvre cette tête par dessous et l'on y trouve « maxillam et unam particulam cerebri[6] et brachii in pennis sericeis formae, coloris et similitudinis illius existentis in capsa et ex qua involuta erant ossa in capsa existentia ». Des experts, dont un médecin, disent que les os appartiennent au même corps. Dans la châsse il y avait un anneau d'or « admodum coloratus »[7]; dans la tête une

1. A noter que « à l'issue de la dernière session du concile de Latran, en 1517, qui coïncida avec la prise de Jérusalem par les Turcs sur les califes d'Egypte » de l'Egypte par Sélim Ier sur le dernier sultan de la 2me dynastie des Mameloucks, Augustin Grimaldi, évêque de Grasse depuis 1505 — neveu de Jean-André Grimaldi qui l'avait été de 1483 à 1505 et qui l'avait pris pour coadjuteur en 1498 — « ne craignit pas d'entreprendre le pélerinage des Lieux-Saints dans des circonstances particulièrement périlleuses, au moment où le fanatisme musulman se réveillait avec plus de violence » (Saige, *Docum. historiq. sur la princ. de Monaco*, tom. II, Monaco, 1890, p. CXXII, et *Monaco*, Paris, Hachette, 1897, p. 136). Saige a appelé l'attention le premier sur ce fait dont il a trouvé l'indication dans les œuvres de Grégoire Cortèse.

2. « *Armarium* novum ad honorem Sanctissimi Sacramenti cum imaginibus desuper ex ligno nucis ».

3. « In praesentia majoris partis dominorum presbyterorum ».

4. « Capsam vetustissimam et ex humiditate quasi annihilatam, et intra, ossa illius venerandi Sancti Petri Alexandrini, prout ex sua legenda in eadem ecclesia existente ».

5. Il est noté ensuite que saint Pierre et sainte Catherine passaient pour avoir subi le martyre, à Alexandrie, le même jour.

6. Crâne, et non pas cervelle, — la chose va de soi. Horace parle d'un « truncus illapsus cerebro ».

7. C'est-à-dire que l'éclat n'était pas du tout terni.

petite croix. Le prévôt de la cathédrale [1] et le chapitre [2] annoncent la découverte aux fidèles, en présence du viguier [3] et des autorités de Grasse, au son des cloches. Ils remettent dans le buste, d'une part les reliques que contenait la tête, et de l'autre la petite croix. Les restes que renfermait la vieille châsse, ils les placent dans une neuve qui est posée sous le tabernacle.

En août 1623 Mgr de Boucicaut les trouve mal tenues. « Depuis quelque temps c'est avec une indicible indécence qu'on les tient dans une petite caisse de bois, longue de deux pieds, large de un, mal assurée, sans serrure, nullement estoffée au dehors et au dedans ». Il s'y trouve une partie des os « de saint Pierre Alexandrin, evesque de Carthage qui vivoit le quatrième siècle après J.-C. et fust celuy qui escomunia Arius hérétique ». [4] Le reste des reliques du saint était dans un reliquaire que Mgr de Boucicaut voit « rollant dans la sacristie sans vénération. Ayant Nous par dévotion dudict sainct fait faire redorer et rebellir de peintures et pierreries ledict image pour servir de reliquaire, le mesnuzier qui cousoyt iceluy par le dessoubs pour y reposer lesdictes reliques, avoit trouvé au dedans ung grand paquet bien et honnestement couvert, et l'ayant ouvert, y avons trouvé plusieurs reliques dudict sainct ». Après avoir fait « accommoder et estouffer » le reliquaire par le dedans, il y enferme le plus qu'il peut des reliques de saint Pierre d'Alexandrie et laisse sur le devant une

1. Nicolosimus Severi.

2. Dont l'archidiacre Guillaume Paquanelli, le bénéficiaire Jean Grenon, le chanoine Honoré Grenon, le curé Robert Grenon.

3. Honoré de Damianis du Vernèque.

4. Arius, né vers 280, fut condamné, à Alexandrie, en 321, donc dix ans après le supplice de saint Pierre d'Alexandrie, puis à Nicée en 325, et mourut en 336. Saint Pierre d'Alexandrie ne fut pas d'ailleurs évêque de Carthage. L'évêque de 1623 aurait pu, sans inconvénient, s'exprimer d'une façon moins risible : ne pas confondre Carthage et Alexandrie, et ne pas prendre Mélèce pour Arius.

fenêtre avec un treillis de fer « pour la vénération »[1].

En 1627, l'inventaire que l'on dresse parle d'un « corps[2] de saint Pierre Alexandrin, estant dedans les ossailles[3] mises par ordonnance de feu M. le R^me Evesque »[4]. En 1633, Mgr de Villeneuve note « un image saint Pierre Alexandrin de bois peint et doré en bosse représenté depuis la ceinture en hault, où sont quantité de reliques dudict sainct »[5]. En février 1638, Mgr Godeau, visitant la petite sacristie, où se conservaient les reliques de la cathédrale[6], « logées dans une armoire haute et relevée dans la muraille et parée d'un tapis de diverses couleurs et fermée d'une double porte de bois blanc qui ferme à deux clefs », dit-il, signale d'abord « une image de saint Pierre Alexandrin, de bois peint et doré en bosse, représenté puis la ceinture en haut », y trouve « quantité de reliques spécifiées » dans les billets qui y étaient contenus, trouve que cette « image » n'est pas assez bien fermée et dit que, quinze jours après cette inspection, il y mettra le sceau de ses armes.

Ajoutons ici, et une fois pour toutes, que Godeau se proposa de désigner un endroit de la cathédrale où toutes les reliques, et non pas seulement celles de saint Pierre d'Alexandrie, fussent conservées « avec plus de décence » que dans l'armoire où il les vit; qu'il se réserva le délai d'un an pour choisir cette place; qu'en attendant il ordonna qu'une lampe « ardente perpétuellement » fût suspendue

1. Ainsi il n'y avait au XVIe siècle qu'une vieille caisse; sous Louis XIII celle-ci existait encore, et d'autre part il avait été fait un *reliquaire*, « un image » qu'on pouvait dorer, peindre et enrichir de pierres vraies ou fausses, un buste.

2. *Sic.* Sans doute non pas la caisse du XVIe siècle, mais « l'image », un buste, ainsi qu'on va le voir. M. Latil a tort d'écrire que cet inventaire dit que le reliquaire était d'argent (*Cath.* p. 77).

3. *Sic.*

4. Mgr de Boucicaut était mort à Grasse, le 17 avril 1624.

5. Ce buste en bois peint et doré existe encore, restauré quelque peu.

6. Dans la grande sacristie, on gardait les vêtements liturgiques.

devant l'armoire, et que l'armoire ne pût être ouverte qu'au moyen de deux clefs, qui fussent différentes l'une de l'autre et dont une se trouvât entre les mains de l'évêque.

En 1679, Mgr de Roquemartine dit que les reliques de saint Pierre Alexandrin étaient dans une « châsse de bois qui a la figure du corps du saint », la fait ouvrir par un certain Barras, serrurier, y trouve « beaucoup d'ossements et un petit parchemin avec une manière de déclaration » de Boucicaut, datée du 24 mars 1617 [1], et fait fermer la châsse au moyen de trois bandes de fer. Mgr de Mesgrigny signale en 1712 « une statue de saint Pierre Alexandrin qui s'ouvre au-dessous du buste », constate qu'il ne s'y trouve pas d'authentique et qu'un chanoine lui dit qu'elle est « dans un des livres du chapitre », note ensuite que c'est « un buste de bois doré ». Les inventaires qui paraissent dater de 1706, 1718, 1721 et 1722 le mentionnent comme un « corps de bois doré ». En avril 1742, un oratorien, nommé Chéry, envoya à un diacre de Grasse, son neveu, des notes relatives à ce saint, prises dans Eusèbe, Sozomène et Athanase [2]. Mgr de Boucicaut avait prescrit en 1623 que « les neuf leçons, propres à l'office de ce saint, qui estoient au vieil office de la cathédrale avant qu'on eust pris l'office du Concile » de Trente, fussent chantées à l'avenir; Godeau, en février 1638, que la fête de ce saint, aussitôt qu'il en aurait dressé l'office, fût faite avec octave.

Le 11 mars 1720, le chapitre [3] s'entretint de ce qu'un prêtre décédé, François Théas, avait donné [4] 1500 liv. pour qu'on fît un buste d'argent et qu'on y mît les reliques de saint Pierre

1. Nous n'avons que la visite qu'il fit en 1723.

2. *Chap. de Gr.*, G. 297. — « Sti Petri episcopi et martyris die 25 novembris, Lectio ex Eusebio, Sozomeno et Athanasio ».

3. Voir *Chap. de Gr.*, G. 272.

4. Par son testament daté du 15 mars 1718 (Latil, *Cath.*, p. 79.

Alexandrin : un orfèvre d'Aix, Burel, demandait « 350 liv. pour la façon et 100 liv. pour le buste en bois ». Le 14 août 1724 on revint sur cette affaire. « Les révolutions du temps ont empêché les orfèvres du royaume de travailler à de semblables ouvrages selon les déclarations du roi qui le leur interdisaient[1] » ; le capiscol, étant à Aix où l'argent avait été envoyé, n'a pu obtenir de l'intendant qu'un ouvrier y mît la main. Mais « on croit que les défenses ont cessé » et l'économe vient d'écrire à Aix au R. P. Chrétien, des F.F. Mineurs d'Aix, de trouver « un orfèvre habile » pour y travailler. Deux mois après, le 16 octobre, rien n'était encore commencé.

D'après la liste des objets de valeur, que les marguilliers durent, en décembre 1793, remettre au receveur du district de Grasse et abandonner aux fondeurs de la Révolution[2], il y a lieu, de penser que le buste d'argent, pour la fabrication duquel François Théas avait légué 1,500 livres au chapitre, fut fait sous Louis XV. Il ne devait pas durer longtemps. Quant au buste de bois, il a survécu[3]. On a dit, sans le prouver, que Mgr de Mesgrigny avait construit la crypte non seulement pour y faire des tombes, mais pour y déposer une partie du corps de saint Pierre Alexandrin ; qu'une autre partie est dans le pilier qui soutient le clocher[4].

1. Allusion intéressante à l'état lamentable de nos finances sous la régence du duc d'Orléans (mort le 23 décembre 1723), à ses mesures financières qui avaient amené le luxe à s'éteindre et les capitaux à s'enfouir, au système de Law (qui défendit en 1720 de garder à domicile plus de 500 livres en numéraire ou des matières d'or et d'argent, sous peine de confiscation et d'amende, lorsqu'il recourut, afin de ne pas succomber, à la violence), et au ministère du cardinal Dubois (mort le 10 août 1723).

2. Voir plus loin : il est parlé du « buste de saint Pierre en argent ».

3. « Nous possédons plusieurs os dans un reliquaire ». Latil, *Grasse*, p. 109, notes. — On sait que le nom de saint Pierre d'Alexandrie, à qui la tradition donnait le titre de « dernier des martyrs », se voit sur une de ces ampoules en terre cuite, datant presque toutes du VI[e] au VII[e] siècle et provenant d'Egypte en général, qui popularisèrent le culte du patron de l'Egypte chrétienne, saint Ménas (Michon, *Mém. de la Soc. des Antiq. de Fr.*, tom. LVIII, 1899 ; il s'agit de la fiole conservée au collège des Barnabites, à Moncalieri, près de Turin).

4. Latil, *Cath.*, p. 78.

II

Mgr de Boucicaut parle en 1623 d'un reliquaire qui présentait « l'image de sainte Catherine »[1]. Le chapitre avait alors laissé « perdre la mémoire de plusieurs reliques qu'on tient qu'il y a dans cet image ». En 1627, l'inventaire signale « un image sainte Catherine avec la coronne et une chaîne, y attachée une petite boîte dans laquelle il y a des saintes reliques ». En 1633, Mgr de Villeneuve note que l'image est « de bois, puis les espaules en haut », ornée de lames d'argent et d'une couronne en même métal, avec une petite chaîne d'argent au bout de laquelle « un Agnus d'argent contenant de la robe de la sainte ». De même Godeau en 1638 : il indique, en outre, que la chaînette se trouvait au cou de cette sainte Catherine. En 1679, Mgr de Roquemartine dit que les reliques de sainte Catherine sont dans « un reliquaire attaché à une châsse représentant le corps de la sainte », le fait ouvrir par un certain Bertel, orfèvre, y trouve « un morceau d'étoffe de la robe de la sainte, à ce que disent les prêtres », et constate qu'il en manque la preuve.

L'inventaire qui paraît dater de juin 1706 mentionne « un corps de sainte Catherine de bois orné d'argent où il a une médaille[2] d'argent dans laquelle on dit y avoir de la robe d'icelle attachée à une petite chaîne d'argent qui pend au col ». Mgr de Mesgrigny signale en 1712 « un buste de sainte Catherine, de bois, orné d'argent, avec une médaille portée au col par une chaîne d'argent et où l'on dit qu'il se trouve un morceau de la robe de sainte Marguerite ». En 1713 « les lames de la châsse de sainte Catherine »

1. Nous parlerons ailleurs, à propos du bas-côté sud, du tableau de Bourdon qui représente le *Mariage mystique de sainte Catherine d'Alexandrie*. D'autre part, on sait que c'est vers le XIe siècle qu'on crut avoir trouvé ses reliques au Sinaï et que des fragments en furent éparpillés dans la chrétienté. Rien ne dit, en effet, que les reliques que posséda la cathédrale de Grasse fussent attribuées à la sainte de Sienne.

2. L'Agnus.

furent envoyées à Marseille[1], ainsi que d'autres orfévreries, pour être fondues et transformées en chandeliers[2]. Il ne reste rien de ce reliquaire à propos duquel je dois rappeler en finissant que Tisserand signale, dans un de ses ouvrages[3], — mais sans indiquer d'où il tire ces renseignements, — qu'un orfèvre d'Aix, qu'il nomme Aurel Janet, avait fait pour l'église de Grasse « un buste de sainte Catherine » et deux bourdons d'argent avec 20 florins qu'un notaire de Grasse, qu'il appelle Jacques Joannis, avait le 21 novembre 1456 laissés à cette église[4].

III

Mgr de Boucicaut parle en 1623 d'un reliquaire d'argent où il y avait « des reliques des Onze mille vierges »[5]. En 1627 l'inventaire n'en dit rien. Nul autre document n'en parle. Il ne survit pas un débris de cet objet qui aurait contenu des restes des innombrables compagnes de sainte Ursule, desquelles on faisait la fête le 24 octobre, dit M. le chanoine Latil d'après le Bréviaire de Grasse de 1528. On connaît la légende. Ursule, fille de Diognète, roi breton (que l'histoire ne connaît pas), demandée en mariage par un roi païen, Holopherne (que l'histoire ne connaît pas), consent à l'épouser à condition qu'il se convertisse et qu'il laisse sa promise aller à Rome avec onze de ses compagnes. Ursule part avec

1. Notons la variante de 1712. Sainte Marguerite (ou Marine) d'Antioche de Pisidie fut martyrisée, croit-on, entre 255 et 275. Sainte Marguerite d'Ecosse, femme du roi Malcolm III, mourut en 1093 et fut canonisée par Innocent IV en 1251, peu d'années, — notons-le, — après le transfert du siège d'Antibes à Grasse. Il ne s'agit ni de Marguerite de Hongrie qui, morte en 1270, fut simplement béatifiée, ni de Marguerite de Cortone qui, morte en 1297, et béatifiée par Urbain VIII, ne fut canonisée que par Benoît XIII en 1728, donc postérieurement à la mort de Mgr de Mesgrigny.

2. Voir plus loin. Dans l'inventaire qui parait dater de décembre 1718, la mention de cet objet est barrée.

3. Tisserand, *Nice et A.-Marit.*, p. 312.

4. *Acta sanct.*, Oct. IX, p. 73.

5. Lérins croyait avoir aussi « de oleo et sepulchro Stae Catharinae virginis martyris », ainsi que dit Barralis, *Chronol. Lerin*, Lyon, 1613, t. II, p. 184.

onze bateaux. Sur chacun, l'une des onze compagnes embarque mille suivantes. Le pape Cyriaque (que l'histoire ne connaît pas) leur fait un accueil splendide. Au retour, près de Cologne, les Huns les tuent. Sainte Ursule était la patronne de l'ancienne Sorbonne. Le 21 octobre est la fête de cette sainte et de ses compagnes. « Nous avons perdu les actes véritables de leur martyre », écrivait Edmond Le Blant il y a une quarantaine d'années : « les auteurs du Moyen-Age, s'appuyant sur des traditions sans valeur, ont donné à un fait sérieux l'apparence d'une sorte de fable. La tradition qui manqua longtemps d'une base solide, a été ancienne, comme le prouve une inscription de Cologne qui est antérieure au VIIIe siècle »[1]. On sait en outre que dans la Suisse le culte des « Onze mille vierges » fut très répandu : elle possédait des centaines de crânes, des milliers d'os, des corps entiers[2]. Grasse eut aussi cette dévotion ; et, si M. Latil aima à reproduire un article de M. Jules Lemaître sur « la gracieuse légende »[3], il est bon de rappeler qu'on avait parlé d'abord de deux vierges, Marthe et Saula, puis de onze dont la première s'appelait Ursula, et que c'est entre 267 et 922 que le chiffre de « onze mille » fut fixé traditionnellement[4].

IV

Mgr de Boucicaut parle en 1623 d'un bras où sont des reliques de saint Auban[5]. En 1627 l'inventaire dit que ce bras est de cuivre, mais la main d'argent, et qu'il s'y trouve « un os du saint avec son papillon d'argent ». Mgr

1. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule* t. II, 1865, n° 678 B.
2. Par ex. celui de sainte Euphrosyne à Bâle, *Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1905, p. 346, note 3.
3. Latil, *atCh.*, p. 47.
4. Voir l'article de G. Morin dans les *Mélanges Paul Fabre* et surtout le travail d'Egbert Delpy, *Die Legende von der h. Ursula*, Cologne, 1901.
5. L'Eglise vénère trois saints du nom d'*Albanus*. Un village des Alpes-Maritimes, chef-lieu d'un des cantons de l'arrond. de Grasse, porte le nom de l'un.

de Villeneuve signale en 1633 « le bras d'argent de saint Auban, le pied de cuivre doré », contenant un os du saint, « tenant en sa main une verge [1] d'argent, et au bout y a un guidon d'argent ». Mgr Godeau s'exprime à peu près dans les mêmes termes[2]. Mgr de Roquemartine dit en 1679 que les reliques de saint Auban sont dans « un bras d'argent attaché sur un pied de cuivre », le fait ouvrir par l'orfèvre Bertel, constate qu'il contient « quelques ossements et une portion de la mâchoire, à ce que les chanoines et bénéficiers disent par tradition », ajoute qu'il n'en existe pas de preuve, remet les reliques en place, pose ses armes sur un galon de soie et fait refermer. L'inventaire qui paraît dater de 1706 mentionne « un bras de saint Auban martyr, d'argent, le pied de cuivre : dans ce bras une petite boîte d'argent contient deux dents de saint Macaire »[3]. En 1712 Mgr de Mesgrigny parle de ce bras d'argent, « sur pied de cuivre doré, avec quelques reliques visitées par Mgr de Roquemartine qui dit que ce sont une partie de la mâchoire de saint Machaire[4] et quelques ossements de saint Auban, d'ailleurs sans authentique et procès-verbal ». Plus loin il revient sur ce bras de saint Auban, « martyr, d'argent à pied de cuivre », et ajoute qu'au dedans il y a une boîte d'argent, « avec, dit-on, deux dents de saint Macaire »[5]. Les inventaires qui semblent dater de 1718, 1721 et 1722 disent aussi, mais sans restriction, que dans le bras de saint Auban il y a « une petite boîte d'argent contenant deux dents de saint Macaire ». Il n'en reste rien : nous verrons plus loin

1. « Des os », dit-il en employant non le singulier, mais le pluriel.

2. Mgr de Roquemartine n'a rien de tel.

3. C'est gratuitement que Mesgrigny, qui pouvait avoir sous les yeux le procès-verbal de 1679, l'affirme. Le mot *mâchoire* du document de Roquemartine ne se serait-il pas dédoublé en *mâchoire* de saint *Machaire* ou Macaire ?

4. L'Eglise vénère plusieurs saints de ce nom : l'un mort vers 392, disciple de saint Antoine, surnommé « l'Ancien, l'Egyptien, le Grand », et un autre mort, vers 404, dit « le Jeune, l'Alexandrin, le Citadin », sont particulièrement célèbres.

5. Latil, *Grasse*, p. 239.

qu'en décembre 1793 on envoya à la fonderie « un bras d'argent tenant un drapeau », ce que Mgr de Villeneuve décrivait en 1633 comme « une verge d'argent » au bout de laquelle il y avait « un guidon » de même métal.

V

L'inventaire de 1627 signale une petite caisse avec une boîte de cuivre où sont des os « de saint Aygulphi, abbé de Lérins[1] », et une autre où est « un os de saint Desidery[2] ». Mgr de Villeneuve parle en 1633 d'une caisse de noyer couverte de velours violet à fleurs, contenant des reliques et une boîte où est « un os de saint Angulphi abbé des Lérins », puis d'une autre boîte où est « un os saint Désideri », enfin d'une troisième boîte, et de cuivre, où sont « des reliques saint Angulphi avec un bilhet de pargemin ». Godeau s'exprime presque de même en 1638. Dans la première caisse, il y a, dit-il, « plusieurs reliques » et une boîte contenant « des ossements saint Angulphi ; cette caisse lui semble mal close et il se propose d'y mettre, quinze jours après, le cachet de ses armes. Dans la seconde boîte, qui est petite, écrit-il, il note « des ossements de saint Desideri ». Dans la troisième, qui était de cuivre et, ajoute-t-il, de petites dimensions, il voit « quelques reliques de saint Angulphi » et le billet de parchemin dont il a été parlé. Mgr de Roquemartine en 1679 signale une petite caisse de bois de deux pieds, fermée par des cachets de cire d'Espagne, où sont, lui a-t-on dit, des reliques des Dix mille martyrs[3] ; il la fait ouvrir par le serrurier Barras, y trouve

1. Voir plus loin.

2. Desiderius est le nom de plusieurs saints que l'Eglise vénère : aucun n'est de Lérins.

3. Voir plus bas. Les moines de Lérins, martyrisés au VIIIe siècle, vers 732, — croit-on, — avec saint Porcaire, étaient au nombre, non de 10,000, mais d'environ 500. Voir chanoine Espitalier, (*Bull. de la soc. d'étud. de Draguignan*, tom. XIX, 1892-3, p. 340 sqq.) et la discussion à laquelle il soumet le système de l'abbé Pierrugues : celui-ci

des os enveloppés dans du papier et une attestation écrite sur parchemin, « non par un évêque, mais par Filioli soi-disant prévôt de la cathédrale, le 12 avril 1460[1] », ainsi qu'une « petite boîte de cuivre avec de petits ossements et un petit morceau de parchemin où sont escriptz ces mots : Reliques de Saint-Aiglu et de ses compagnons martyrs ». Il ajoute qu'on porte cette caisse en procession « le troisième jour des Rogations et veille de l'Ascension[2] », et la fait clore à trois bandes de fer. L'inventaire de 1721 ne parle que d'une caisse « commune, couverte de velours violet, où sont les reliques des Dix mille martyrs[3] ». Les inventaires de 1706, 18 et 22 mentionnent « une petite caisse de bois, couverte de velours violet, fermée de lames de fer, où sont des reliques des Dix mille martyrs et autres ». Nous verrons ailleurs que dans la chapelle du Saint-Sacrement est exposé un reliquaire de bois contenant le crâne de saint Aygulphe[4] ; quant à l'os ou aux os de saint Didier (ou Desiderius), il n'en reste rien, non plus que des reliques des Dix mille martyrs et de l'attestation que le prévôt Filioli avait rédigée au XV[e] siècle. M. Latil écrit qu'un « magnifique buste de saint Aigulphe en argent avait été donné par dame Tombarel, de Nice[5] ». Mais cet objet n'a jamais, quoi qu'il en dise, figuré dans les inventaires de la cathé-

plaçait ce martyre au VI[e] siècle et l'attribuait à la cruauté, non des Sarrasins, mais des Vandales. M. Moris place vers 732 le martyre de saint Porcaire II et de ses compagnons et l'impute à des Sarrasins venus d'Espagne par l'Aquitaine. (*Cart. de Lérins*, tom. II, 1905, p. VIII).

1. Nous y reviendrons. Filioli fut chargé ainsi que l'évêque de Gap, Gaucerius, par Pie II, de s'entendre, en 1460, avec le cardinal Pierre de Foix, dit le Vieux, légat à Avignon, au sujet de révoltes survenues dans le Comtat (Abbé Dubarat, *Bull. de la Soc. des S. Lett. et Arts de Pau*, 1903, p. 261).

2. On porte maintenant, m'a dit M. le chanoine Latil, un petit buste avec des reliques des saints Roch et Sébastien.

3. Les innombrables compagnons de saint Maurice dans la « Légion Thébéenne ».

4. Mais il ne se trouve à Grasse que depuis la sécularisation de Lérins, qui n'eut lieu qu'à la veille de la Révolution.

5. Latil, *Cath.* p. 79.

drale : c'est à Lérins qu'on le voyait, du moins au XVIe s.[1] Nous y reviendrons ailleurs.

VI

L'inventaire de 1627 signale « une Vierge d'argent en bosse, haute de deux pans, pesant six livres, dans laquelle il y a de lignum sanctae Crucis ». Mgr de Villeneuve parle en 1633 de cette Vierge d'argent « avec deux petites chaînes d'argent : de l'une pend une branche de corail garnie d'argent, de l'autre une petite croix d'argent où il y a de ligno sanctae Crucis ». Mgr Godeau s'exprime à peu près de même en 1638 : toutefois il ne semble pas avoir remarqué la branche de corail. L'inventaire de 1651 décrit cette Vierge d'une manière semblable à la notice de 1633. « En une desquelles petites chaînes y est attachée une petite branche de corail, ensemble une petite chaîne d'or, attachée dans icelle une croix d'or avec trois perles, une bague avec cinq perles, deux anneaux, l'un avec deux perles et l'autre une perle de plus, une petite montre avec quatre pierres rubis et trois perles attachées en icelle avec un ruban vert ». Mgr de Roquemartine parle en 1679 de cette Vierge d'argent « où sont attachés des reliquaires, des chapelets, et une croix d'or, avec une coste qu'on nous a dit estre une partie de celle de saint André » : il défend d'exposer cette côte[2]. En 1712 Mgr de Mesgrigny dit que la Vierge est de vermeil, qu'elle est parée de bagues, croix, médailles, chaînes d'or et d'argent, « le tout offert par les fidèles ». Plus loin il mentionne « une côte garnie d'argent où il y a, dit-on, des reliques de l'apôtre saint André, et

1. Voir Barralis, *Chronol. Lerin.*, t. I, p. 361 ; Tisserand, *Nice et A.-M.*, p. 312 ; Moris, *Annales de la Soc. des L. des A. M.*, t. XX, p. 341.

2. Saint André, frère de saint Pierre, fut crucifié, dit-on, à Patras d'Achaïe sur une croix en forme de X. La cathédrale de Grasse devait posséder, sous Louis XIV, un de ces reliquaires topiques dont l'église, alors collégiale, de Saint-Paul-de-Vence a un exemplaire : « l'épaule de saint Georges ».

suspendue » à la Vierge de vermeil : il met alors au cou de celle-ci « la chaîne et le reliquaire qui était au col de sainte Marguerite », expression impropre, qui désigne, semble-t-il, la chaîne d'argent ornée d'une médaille où l'on disait — et l'évêque venait d'en parler dans son procès-verbal — qu'il se trouvait « un morceau de la robe de sainte Marguerite », chaîne qui était passée au cou de l'image de bois, ornée d'argent, qui — et il venait d'en parler aussi — représentait sainte Catherine [1].

L'inventaire de 1706 dit que « l'image de la Vierge est d'argent vermeil », et qu'à son cou pendent « une petite chaîne d'or, une petite croix d'or avec trois perles, un petit cœur garni d'or avec deux perles, une bague d'or ornée de cinq perles, un petit reliquaire d'or avec une perle, un autre petit garni d'or et orné de deux perles, deux médailles d'argent, une côte garnie d'argent où il y a des reliques de saint André apôtre, un corail garni d'argent, un petit corail garni de même, la bague de feu Mgr de Bernage, d'or avec une pierre rouge, une médaille d'argent sur les deux côtés de laquelle il y a l'image de saint Claude, un reliquaire de cristal orné au-dessus d'or, une petite croix d'or avec deux petites perles, un chapelet de corail dont les dizaines sont d'argent ». Plusieurs de ces objets disparurent ensuite.

L'inventaire qui, nous le croyons, date de 1721 dit que la Vierge avait « au col une petite chaîne d'or, une petite croix avec trois perles, une bague d'or avec deux perles, un reliquaire avec une perle, un autre orné de deux perles et garni d'or, deux médailles d'argent, une cotte [2] garnie d'argent, une bague de Mgr de Bernage, d'or avec une pierre rouge, un reliquaire de cristal orné d'or, une petite

1. Voir plus haut, n° II.
2. *Sic.*

croix ornée de deux petites perles ». En mai 1718 Mgr de Mesgrigny dit qu'à la Vierge de vermeil pendaient un chapelet de corail et une médaille d'argent avec l'image « de sainte Claude ». Aujourd'hui il ne reste rien de la Vierge d'argent ou de vermeil, de la côte dite de saint André, des autres menus objets. Il y a tout lieu de croire [1] que la Vierge fut envoyée à la fonderie en 1793. Je pense que c'est d'elle que parle, en termes vagues [2], l'inventaire de 1423 où l'on voit, pour commencer : « Unam imaginem de argento, supra deauratam, quae pendebat libras VII, uncias IV et unum quartum unciae », puis la description d'une Vierge d'albâtre blanc.

VII

L'inventaire d'août 1423 signale « une tête de sainte Ursule, d'argent, dorée aux cheveux, à la tête [3] et en divers endroits, avec une guirlande d'argent ornée de quelques pierres de simple verre, et de bois à l'intérieur » [4]. Celui de 1627 note une image de sainte Ursule « couverte d'argent avec l'os de la teste de cette sainte [5] ». Mgr de Villeneuve, en 1633, dit que l'image est « de bois, estant puis la ceinture en haut », le corps lamé d'argent, le col et le chef tout d'argent, la couronne de même, et que « dedans il y a du crâne » de la sainte. Mêmes indications sous Mgr Godeau en 1638. Mgr de Roquemartine en 1679 dit que ces reliques sont dans « une châsse d'argent dont la tête est ceinte d'une lame de même [6], et garnie de quel-

1. Voir plus loin.
2. Vagues au moins dans la transcription, faite en 1605, de l'acte de 1423.
3. *Sic.*
4. *Ev. de Gr.* 1039 fo 264 r. « Unum caput sanctae Ursulae de argento super deauratum in capillis et capite ac aliquibus locis cum quadam garlanda argentea cum aliquibus lapidibus vitreis et de intus fustea ».
5. De sainte Ursule et de ses compagnes j'ai rappelé plus haut la légende et ce qu'en disent les Bollandistes.
6. C'est la *garlanda quaedam argentea* de l'inventaire de 1423.

ques pierres du Temple »[1], la fait ouvrir par l'orfèvre Bertel, y trouve « une grande partie des os du crâne de la sainte », en tire « trois petits os » ; il enferme ceux-ci dans une petite boîte où il met une attestation et pose son cachet, la fait fermer par l'orfèvre ; quant au reste des ossements, il les remet dans un linge qu'il cachette et enferme dans une boîte de bois, y fait placer trois bandes de fer par le serrurier Barras et y appose ses armes. Mgr de Mesgrigny en 1712 parle de l'image de sainte Ursule, dont le crâne est, dit-il, « une boîte de reliques scellée du sceau de Mgr de Roquemartine qui en avait sorti quelques reliques qui n'avaient pas d'authentique et y avait mis d'autres, notamment la mâchoire de saint Machaire »[2]. Plus loin il dit que le buste de sainte Ursule est lamé d'argent. L'inventaire qui semble dater de 1721 parle du « corps de sainte Ursule, l'âme[3] d'argent », et, plus loin, d'une caisse de noyer où sont « des reliques de sainte Ursule ». L'inventaire de 1706 mentionne aussi le « corps lamé d'argent » et « une petite caisse de noyer fermée de lames de fer ». Mgr de Mesgrigny, en 1718, n'avait mentionné que cette caisse. Godeau avait décidé en 1638 que la fête de sainte Ursule serait double, à cause des reliques d'elle que la cathédrale possédait. Il n'en reste rien : on verra plus loin que le buste d'argent fut envoyé à la fonderie, en décembre 1793[4].

VIII

L'inventaire de 1627 parle d'une custode « avec deux anges, le bas de cuivre et le dessus d'argent, avec une

1. *Sic*. Ce sont les *lapides vitrei* de l'inventaire de 1423.
2. Voir plus haut n° IV.
3. *Sic*, au lieu de *lamé*.
4. Lérins croyait avoir « des os des compagnes de sainte Ursule, apportés en 1504 », dit Barralis (*Chronol.*, tom. II, p. 184), et « une partie d'un crâne » — de qui ? il ne l'indique pas (*pars cranii*) — « apportée en 1586 ».

croix couverte d'or fillé dans laquelle il y a de lignum sanctae Crucis » ; ce qui ne fait pas double emploi avec la Vierge d'argent, dont le même document parle antérieurement et dit qu'elle contenait aussi « de lignum sanctae Crucis ». Mgr de Villeneuve en 1633 signale, à son tour, la « custode et image de deux anges, appelée ciboire, d'argent, le pied de cuivre doré, avec une croix double au-dessus, où est de ligno sanctae Crucis » : quelques lignes plus haut, il dit aussi que la Vierge d'argent portait deux petites chaînes de même métal, à l'une desquelles pendait « une petite croix d'argent où il y a de ligno sanctae Crucis ». Mgr Godeau s'exprime de même en 1638. Nous lisons aussi dans la visite de 1633, un peu plus loin, qu'il y avait « un pied fait en ovale, d'argent doré, pour porter la petite croix où est lignum sanctae Crucis » ; de même dans celle de Godeau en 1638. Mgr de Roquemartine, en 1679, signale une croix garnie de lames d'argent où il y a « trois pièces de bois attachées avec quelques lames d'argent : on dit que c'est du bois de la Vraie Croix ». L'inventaire de 1706 et Mgr de Mesgrigny en 1718 notent aussi « une croix d'argent vermeil et son pied de même, où il y a du bois de la Sainte Croix, ornée de quelques pierres fines ». Il n'en reste rien.

Est-ce l'objet que l'inventaire d'août 1423 décrit de la sorte : « un reliquaire dont le pied est de cuivre doré, avec quatre lionceaux[1] dorés, ayant deux Anges d'argent dont les ailes sont dorées et qui soutiennent une custode où la Sainte Eucharistie peut être portée ; l'objet est d'argent à l'exception du pied et d'une tige de fer qui le traverse et le

1. Les petits lions sur lesquels reposait souvent un objet du culte qui était destiné à être placé sur l'autel (Voir Mgr Barbier de Montault, *Ann. arch.*, t. x, p. 217, et les réserves de M. Brutails à cette explication, *Bull. arch.*, 1893, p. 375 note I).

soutient ; il pèse 18 1/2 onces et a été donné par le bénéficier Raphaël Filhioli »[1].

IX

L'inventaire de 1627 parle d'une « côte de saint André couverte d'argent » ; de même Mgr de Villeneuve en 1633 ; Godeau en 1638 mentionne cette côte de saint André « dans un petit vase d'argent ». Nous avons vu plus haut que, dans la suite du XVIIe siècle, cette prétendue relique excita la défiance : il ne reste rien de ce reliquaire topique. L'inventaire de 1423 parlait d'une boîte d'ivoire où étaient diverses reliques, dont « une côte de sainte Anne placée dans de l'argent », d'une autre boîte d'ivoire où étaient deux croix d'argent dont la plus grande contenait « du bois de la croix de saint André », et d'une boîte de bois où était « une dent de saint André encastrée dans de l'argent »[2].

X

L'inventaire de 1627 parle d'une boîte d'argent où « il y a du bois du baston sainct Anthoine » ; de même Mgr de Villeneuve en 1633 et Mgr Godeau en 1638. En 1712 Mgr de Mesgrigny signale « une petite châsse d'argent où il y a, dit-on, du bois du bâton de saint Antoine, abbé[3], sans exposition » ; c'est-à-dire qu'il n'était pas permis d'exposer à la vénération aveugle de dévots trop complaisants. En

1. *Ev. de Gr.*, 1039, fo 265. « Unum reliquiarium habens pedem de cupro cum leonetis quatuor, super deauratum et superdeauratos et habens duos Angelos argenti habentes alas superdeauratas sustinentes custodiam in qua Corpus Christi deportari potest, de argento totum excepto pede, ut supra dictum est, et virga in medio existenti quae sustinet dictum reliquarium seu firmat in eadem, quod ponderat uncias 18 et mediam argenti. »

2. Ibid, fo 265. « Unam buxiam eboris, clausam cum uno luqueto de lotono, cum certis reliquiis et costa sanctae Annae in argento posita.. aliam capcietam eboris cum duabus crucibus argenteis in cujus altera, quae major est, de ligno crucis sancti Andreae est... unam buciam fusteam in qua est dens sancti Andreae incastrata in argento... »

3. La cathédrale avait autrefois une chapelle de Saint-Antoine. Cet abbé de la Thébaïde, maître de saint Macaire, mourut en 356. On voit qu'il ne s'agit pas de saint Antoine de Lisbonne, dit de Padoue.

1713 « l'étui du bâton de saint Antoine » fut envoyé à Marseille, ainsi que d'autres orfèvreries, pour être fondu en chandeliers[1].

XI

L'inventaire de 1627 parle d'une petite boîte où il y a des reliques des Dix mille martyrs[2]; de même Mgr de Villeneuve en 1633 et Mgr Godeau en 1638. Nous avons vu que, lors de la visite de Mgr de Roquemartine en 1679, ces reliques étaient dans une « petite caisse de bois de deux pieds », avec l'attestation d'un prévôt de la cathédrale datée d'avril 1460, et que, si ces os étaient enveloppés dans du papier, la caisse renfermait en outre « une petite boîte de cuivre avec des reliques de saint Aiglu[3] et de ses compagnons martyrs ». Les inventaires que nous rapportons à 1706, 1718, 1721 et 1722, nous l'avons dit, et la visite de Mgr de Mesgrigny en 1718 mentionnent « une petite caisse de noyer », ou encore « une caisse commune, couverte de velours violet, où sont des reliques des Dix mille martyrs[4] ». Godeau avait décidé en 1638 que la fête de ceux-ci serait double, à cause des reliques d'eux que la cathédrale possédait. Il n'en reste rien.

XII

Dans sa visite de 1633, Mgr de Villeneuve signale « une boîte où sont des reliques sans document ». Dans la sienne, Mgr de Godeau mentionne aussi en 1638 « une petite boîte où il y a de saintes reliques sans documents ». Aujourd'hui l'église possède[5] différentes boîtes et divers coffrets où il y a, semble-t-il, des reliques auxquelles il ne manque que des authentiques.

1. Voir plus loin.
2. La cathédrale avait autrefois une chapelle des Dix mille Martyrs. Voir d'ailleurs plus haut.
3. *Sic* pour « Aigulphe ».
4. Voir plus haut n° V.
5. Voir plus loin.

XIII

L'inventaire de 1627 et la visite que Mgr de Villeneuve fit six ans après, parlent de « la sainte Ampoule ». En 1638 Mgr Godeau précise, parle d'une ampoule où il y avait des reliques « tenues sans décence », ordonne de les mettre « dans un vase plus convenable » et de briser celui-ci, le tout dans le délai d'un mois, et interdit, en attendant, d'exposer cette ampoule [1]. Il n'en reste rien, et je ne sais ce qu'on entendait par cet objet de piété [2].

XIV

Mgr de Mesgrigny en 1712 parle d'un acte accordé en janvier 1677, à propos de reliques « des saints martyrs Jucons, Benoît, Pie et Modeste [3] », semble dire que c'est la seule authentique que possède la cathédrale de Grasse, ajoute que « deux ossements de Pie et de Modeste ont leurs écriteaux », note la présence d'un papier « où le vicaire official d'avril 1682, M. de Villeneuve [4], dit que les chanoines de son temps affirment que les reliques des saints martyrs Pie, Modeste, Benoist et Jucond ont été toujours vénérées et portées aux processions des Rogations ». Plus loin il

1. En 1655, le 19 mai, le chapitre décide d'ouvrir « les grandes archives pour y remettre dedans la grande mitre et la sainte Ampoule qui en avaient été tirées » (*Chap. de Gr.*, 270).

2. Peut-être, comme à Saint-Maximin, une ampoule dans laquelle des pélerins de Terre-Sainte avaient mis des pierres et de la terre sur lesquelles le sang du Christ avait coulé durant la Passion, c'est-à-dire prises à l'endroit où, selon la tradition, la croix avait été dressée. Il ne s'agit pas d'une de ces ampoules de terre cuite dont la plupart se rapportent au culte égyptien de saint Ménas (le musée de Cannes en a une), et quelques-unes à celui de saint Pierre d'Alexandrie.

3. Aucun des saints Benoît ne fut martyr. Saint Modeste fut martyrisé en Lucanie vers 303 ; saint Pie Ier, pape, passe pour l'avoir été vers 167. Saint Jucond est assez peu connu ; du moins l'Eglise vénère cinq martyrs de ce nom.

4. Docteur en Sorbonne, ancien chanoine et prévôt (du 2 décembre 1677 au 20 avril 1679) du chapitre de Vence, chanoine et prévôt de celui de Grasse (il fut le dernier titulaire de cette prévôté). Charles de Villeneuve-Vence, qui avait reçu de Godeau la tonsure, puis de l'archevêque de Paris les autres ordres, était vicaire général et official de Grasse *sede vacante* en avril 1682, car Mgr Le Comte n'obtint ses bulles pour Grasse qu'en juillet. Charles de Villeneuve-Vence fut nommé évêque de Glandèves en avril 1686 et sacré seulement en avril 1694.

signale, d'une part une châsse de bois doré où sont des reliques des saints Pie et Modeste, de l'autre un bras de bois doré où il y a, « dit-on, des reliques de saint Benoît, martyr, tirées » de la précédente.

L'inventaire qui date de 1706 parle d'une « châsse de bois doré de saint Pie pape et martyr », et d'un « bras de bois doré où il y a des reliques de saint Benoît, martyr ». Celui qui semble dater de 1721 ne parle que d'un « corps de saint Pie, martyr, de bois doré ». Il n'en reste rien.

XV

J'ignore si l'on enferma avec les autres reliques, comme Mgr de Roquemartine l'avait ordonné, « des ossements en un morceau d'étoffe, qu'on disait être ceux de l'apôtre saint Thomas »[1] et qu'il avait trouvés dans une boîte de bois, de forme ronde, déposée en 1679 dans un trou de la pierre qui avait servi d'autel à une chapelle alors démolie, dont cet évêque reconnut les restes dans la maison du prévôt. Il n'en subsiste rien.

L'inventaire d'août 1423 parle de divers objets dont il n'est plus question au XVIIe siècle. Ainsi un reliquaire d'argent doré, pour porter le Saint-Sacrement, un de cristal garni d'argent et orné d'une petite colombe d'argent doré ainsi que de cercles dorés, un autre à peu près semblable, un autre de cristal encastré dans du cuivre doré, une cassette d'ivoire avec diverses reliques, notamment de saint Christophe[2], encastrées dans de l'argent, une boîte de bois avec divers os de saints, un reliquaire de cuivre, et, dans la cassette d'ivoire dont j'ai parlé, deux croix dont la

1. Saint Thomas, apôtre, passe pour avoir été martyrisé dans les Indes, à Calamine (auj. Méliapour dans l'Hindoustan, au Sud de Madras).

2. Lérins aussi prétendait en posséder : voir la *Chronol.* de Barralis, tom. II p. 184.

plus petite[1] contenait « de ligno (Crucis) Domini nostri Jesu Christi[2] ».

Qu'étaient ces objets, et quelle valeur avaient-ils? On songera à tel coffret d'os, comme celui qui, dans le trésor de la cathédrale de Marseille, contient des os attribués aux saints Innocents[3]; ou à tel coffret d'ivoire, comme celui où seraient conservées les reliques de saint Jean Cassien, abbé de Saint-Victor de Marseille, superbe travail persan, qui a probablement été importé de Constantinople[4]. N'insistons pas sur ces rapprochements.

Les reliques étaient enfermées dans la sacristie. En 1623, Mgr de Boucicaut juge, nous l'avons dit, que celles de saint Pierre d'Alexandrie étaient conservées « avec une indicible irrévérence »; il ajoute qu'elles étaient « dans une grande caisse en bois, si salement tenue que c'estoit pitié à la voir, dans laquelle on garde des choses indécentes, jusques à de papiers peints qui servent de marchepied au grand autel lors des fêtes solennelles »; il ordonne de faire une armoire « au bout et contre la muraille de la sacristie ». Depuis 1627, c'est dans « la petite » sacristie qu'on les conserve[5]. En 1633, elles y sont placées « dans un armoire hault relevé, et paré d'un tapis laine couleurs mêlées, et fermé d'une double porte ». De même en 1638 : à cette date Godeau, ainsi que nous l'avons dit, ordonna qu'une lampe brûlât devant cette armoire et se proposa de désigner un endroit où elles fussent conservées « avec plus de décence ». En 1679, Mgr de Roquemartine les trouve dans la sacristie, recommande de les exposer

1. J'ai parlé de la plus grande.
2. *Ev. de Gr.* 1039 passim.
3. Œuvre du XIIIe siècle, selon M. l'abbé Arnaud d'Agnel (*Bull. arch.*, 1905 p. 338).
4. On y voit une inscription arabe, des paons, de gros chiens, des dragons ailés, des cerfs, des arbres feuillus : il date aussi bien du XIe que du XVe (Id., p. 339 sq. pl. XVIII, XIX et XX).
5. Dans la grande sont les ornements sacerdotaux.

presque toutes « selon l'usage pour ne diminuer la foi et la piété des fidèles », défend néanmoins d'exposer la prétendue « côte de saint André » (que l'on avait passée au cou de la Vierge de vermeil). « La caisse » aux reliques était, en 1679, fermée de trois serrures dont trois chaînes barraient les clefs. En 1712, Mgr de Mesgrigny dit qu'elles étaient enfermées presque toutes « dans deux boîtes fermées de bandes de fer ».

Aujourd'hui l'église de Grasse n'a que des reliquaires sans valeur et que des reliques sans authentiques. M. le chanoine Latil a fait connaître deux documents curieux. L'un est une attestation par laquelle un ancien dominicain, François Pons, dit, à Grasse, le 21 mars 1799, que Lérins avait déposé une caisse de reliques au Grand Séminaire ; que lors de la Révolution, elles furent enfermées dans une chambre de ce bâtiment et sous la protection d'une triple serrure ; que l'immeuble fut vendu ; que le propriétaire requit la municipalité d'ouvrir les serrures, et qu'on trouva 1° une caisse contenant, croit-on, les restes des compagnons de martyre de saint Aigulphe [1], 2° un ancien calice orné de pierreries, 3° « la mitre qui avait servi à saint Honorat » [2]. — D'autre part [3] la liste des objets de valeur que les marguilliers, en vertu de l'arrêté rendu le 1er décembre 1793 par la municipalité et « vu les circonstances impérieuses », firent remettre au receveur du district [4]. Sans insister sur les croix, cœurs, bagues, calices, chandeliers, burettes, lampes, etc., notons une Vierge [5],

1. Peut-être ce qui est dans la chapelle du Saint-Sacrement.

2. Le manuscrit du P. Pons fut trouvé dans un mur. Latil, *Grasse*, p. 16.

3. Latil, *Cath.*, p. 81.

4. Furent réservés pour le culte, 1° à la paroisse, deux calices avec leurs patènes, un ciboire, un ostensoir, 2° à chacun des trois oratoires de secours, un calice et un ciboire, 3° un ostensoir qui devait servir à ces trois chapelles. Latil, *Grasse*, p. 238 et suiv.

5. Probablement celle dont nous avons parlé sous le n° VI.

quatre bustes en argent, de saint Honorat[1], de saint Pierre Alexandrin[2], de saint Aigulphe[3] et de sainte Ursule[4], deux bourdons, la masse du bedeau, et « un bras tenant un drapeau[5].

Ainsi de ces reliques que la foi des Grassois vénéra jadis et de ces reliquaires qui furent une des richesses de l'ancienne cathédrale, de ces objets d'art ou de piété dont les livres publiés jusqu'ici n'ont à peu près rien dit, un évêque à la fin du règne de Louis XIV, puis surtout le vandalisme révolutionnaire, n'ont rien épargné[6]. C'est par les documents des Archives départementales que notre imagination peut reconstituer ce qui fut le trésor d'orfévrerie de cette église : le buste de saint Pierre Alexandrin, en argent, exécuté sous Louis XV en vertu du legs de François Théas, le buste de sainte Catherine, lamé d'argent, paré d'une couronne d'argent et d'une chaîne d'argent à laquelle pendait un Agnus d'argent qui contenait la relique, le bras de saint Auban, en argent, et dont la main tenait ce qu'on appela une verge avec un guidon ou un drapeau,

1. Longtemps la cathédrale n'avait rien possédé de ce saint. Mais nous verrons ailleurs que, lors de la sécularisation de Lérins, donc peu avant la Révolution, elle obtint de Mgr de Prunières un buste d'argent doré, qu'ornaient quelques gemmes fausses et qui contenait des reliques de ce personnage. C'est ce buste, auquel les fidèles avaient prodigué des marques de dévotion en 1790, lors de la Pentecôte, qui fut détruit en décembre 1793.

2. Longtemps la cathédrale n'avait possédé qu'un buste en bois de ce saint. Mais nous avons vu que, sous la régence du duc d'Orléans, un prêtre avait légué une somme de 1500 liv. destinée à faire un buste d'argent qui pût le remplacer et que la situation financière n'avait pas permis de le faire aussitôt. C'est ce buste qui fut fondu en 1793.

3. Longtemps la cathédrale n'avait possédé qu'une boite de cuivre contenant des ossements de ce saint. Mais nous verrons ailleurs que, lors de la sécularisation de Lérins, elle obtint de Mgr de Prunières un buste d'argent doré, qu'ornaient des gemmes fausses et qui contenait des reliques de ce personnage. C'est ce buste, auquel le chapitre décidait, dans une de ses dernières délibérations, en juillet 1790, de faire « quelques petites réparations », qui fut détruit en 1793.

4. Voir plus haut n° VII. Tisserand parle de l'envoi des quatre bustes dans son *Hist. de la Revol fr. dans les A.-Mar.* (1878) et dit qu'ils représentaient les saints Honorat, *Pierre*, *Ayoul* (sic) et sainte Ursule.

5 Voir plus haut n° IV : c'était le reliquaire de saint Auban.

6. « Nous possédons la caisse des reliques des Cinq cents martyrs, saint Porcaire et ses compagnons », disait d'abord M. Latil (*Grasse*, p. 117) : mais elles sont sans authentique, comme il l'indiqua ensuite (*Cath.*, p. 82), et on ne les expose pas à la vénération des fidèles.

également en argent, la Vierge d'argent que paraient des chaînes d'or et d'argent, des croix, des perles et rubis, des coraux, des médailles et des chapelets, le reliquaire topique qui avait la forme d'une côte et qui, d'argent, passait pour contenir une côte de saint André, le buste de sainte Ursule, lamé d'argent et orné d'une couronne de même métal, la châsse d'argent où l'on montrait du bois du bâton de saint Antoine, et les reliquaires de cuivre dont nous ne parlons pas à nouveau, non plus que de ceux qui étaient simplement de bois.

La mesure par laquelle Mgr de Mesgrigny en fit servir en 1713 quelques-uns à la confection de chandeliers[1], mais surtout celle par laquelle, 80 années plus tard, les marguilliers remirent tout le reste au receveur du district, n'ont rien laissé survivre de ces orfévreries qui paraient la cathédrale aux XVIIe et XVIIIe siècles et qui sont, croyons-nous, décrites pour la première fois d'après les documents que le temps a épargnés dans les Archives, M. l'archiprêtre Latil a tort de regretter, à la lecture de l'écrit du P. Pons, « la mitre précieuse de saint Honorat, que l'on avait conservée avec vénération à Lérins et que Mgr de Prunières avait apportée à Grasse » et de dire que sa perte est « plus grande que celle du calice orné de pierres précieuses qui dut être confisqué par la municipalité[2] ». Je crains fort que cette mitre n'ait eu autant de valeur que le gant de saint Lazare à Autun.

IX

DIVERS OBJETS D'ART OU DE PIÉTÉ QUE LA CATHÉDRALE POSSÉDA

Voilà pour les reliques et reliquaires. La cathédrale de Grasse possédait en outre des objets précieux à divers titres,

1. Voir plus loin.
2. Latil, *Grasse*, p. 117.

dont la notice de Sénequier ne parle pas. Complétons-la par ce qui suit.

D'abord un Evangile selon saint Marc, « et le livre où il est descript est couvert de bois sur-argenté », lisons-nous dans l'inventaire de 1627. Mgr de Villeneuve, en 1633, et Mgr Godeau, en 1638, disent que c'est « un livre en parchemin, avec couverture d'argent et images en bosse ». L'inventaire de 1706 le nomme « un livre qu'on dit écrit par saint Marc évangéliste » et note qu'il était « lamé d'argent ». Mgr de Roquemartine constate en 1679 qu'il est « écrit sur vélin, garni de plaques d'argent à figures ». Mgr de Mesgrigny écrit en 1712 qu'il est « de vélin et couvert d'argent » et, au début du même procès-verbal, que c'est « un Missel ancien de vélin avec sa reliure de bois garnie de plaques d'argent ». Remontons à l'inventaire d'août 1423. Il y est question d'un Evangéliaire couvert de planches plaquées d'argent et orné d'images de même métal [1], d'une part Dieu le Tout-Puissant, de l'autre Jésus en croix, la sainte Vierge et saint Jean, dorés [2]. Notons que de saint Marc il n'était point parlé au XVe siècle [3].

Puis quelques orfévreries dont voici les principales. Des calices : l'un « a les armes d'un lion avec la mitre » (1627), un autre est grand [4], fait d'argent et orné d'or (1633), un vient (1679) de l'un des Grimaldi qui avaient été évêques de

1. Lérins possédait un objet analogue que le dernier évêque de Grasse, après la sécularisation de l'abbaye, donna au Séminaire : « un bréviaire manuscrit en vélin, aux deux côtés duquel se trouvent deux planches de bois, surmontées à leur intérieur de plaques dorées, sur lesquelles se trouvent des figures en bas-relief, lesquelles planches avaient servi de couverture, à ce qu'on croit, au bréviaire de saint Honorat » (Moris, *Cart. de Lér.*, t II, 1905, p. LX, note 2).

2. *Ev. de Gr.* 1039, f° 264. « Textum Evangeliorum cum postibus desuper argenteis et cum imaginibus argenteis, ab una parte Dei omnipotentis, et ab alia Crucifixi et Beatae Mariae ac Beati Johannis et certorum deauratorum ».

3. Par contre, à la veille de la Révolution, les derniers moines de Lérins croyaient posséder, on l'a vu, « la couverture du bréviaire de saint Honorat », — mort en 429.

4. Godeau en 1638 mentionne 10 calices avec leurs patènes, dont 6 anciens, et dit que l'un de ceux-ci, le plus grand, était « orné d'or et d'azur et appelé le grand calice ». — Les dates que je mets ici entre parenthèses, pour plus de brièveté, sont celles des documents qui parlent de tel ou tel objet.

Grasse[1]. L'inventaire de 1423 mentionne 17 calices, presque tous munis de la patène correspondante, dont deux sont l'objet d'une description particulièrement intéressante. L'un est « le grand calice, qui a appartenu à Jean Carante, jadis sacristain de la cathédrale, et qui est émaillé d'azur[2] ». L'autre est « le neuf, dont le fond a une lettre B et une étoile au dessus, et dont le pied est orné d'un émail représentant Jésus en croix, la sainte Vierge et saint Jean, et dont le nœud a un émail en forme de roses, et dont la patène est garnie d'un émail figurant Dieu » : le rédacteur de l'inventaire note que ce calice avait été donné par un propriétaire d'une des hôtelleries de Grasse, l'*Etoile*, qui l'avait fait faire à ses frais avec une ceinture d'argent que sa femme Honorade avait léguée à la cathédrale[3] ».

Le chapitre décida, le 30 juin 1671, de vendre « un vieux calice qui ne peut servir »[4] et d'en employer le prix à l'achat d'un soleil qu'il avait « envoyé prendre à Paris »[5].

Une crosse « laissée par l'évêque Isnardus » (1623), qui avait régné du 15 novembre 1451 au 26 juin 1483, une « d'argent autour de laquelle il y a cinq images » (1633), une « d'argent » (1679) : peut-être s'agit-il toujours du même objet. Godeau en 1638 mentionne simplement « une

1. Lequel, l'oncle ou le neveu, rien ne le dit. En 1706 ce calice servait « à la terre et au château de Mandelieu » dont le chapitre était prieur.

2. *Ev. de Gr.*, 1039, f° 265 « Unum magnum calicem cum patena argenti, deauratum, esmaudatum de azurio, ponderis trium marcarum argenti minus uno quarto unciae, qui fuit domini Johannis Carante quondam dictae ecclesiae sacristae ».

3. Ibid. f° 264. « Unum calicem novum, ponderis quatuordecim unciarum et quarto marcae provinciae, superdeauratum ab intus et ab extra, tam in calice quam in patena, excepto subtus pedem ipsius calicis, in cujus fundo est formata littera B cum stella quadam desuper, et pede habentem esmaudum continentem Crucifixum et imagines Mariae Virginis et Beati Johannis, et in pomo habentem esmaudum sub forma rosarum, et in patena habentem esmaudum cum imagine Dei ; ad denotandum quod dictus calix datus fuit ecclesiae Grassensi per magistrum Bertrandum, alias hospitem Stellae dictae civitatis, qui illum fieri fecit sumptibus suis de quadam zona argentea relicta dictae ecclesiae per quamdam Honoratam, filiam Guillelmi Jacobi, uxorem dicti Magistri Bertrandi ; qui calix deconstitit, una cum lestuch (*Sic*), florenos auri 23, grossum 1 1°/2, ut asseritur ».

4. Lequel ? je ne sais.

5. *Chap. de Gr.* 270.

crosse d'argent à cinq figures autour ». En 1706 il est parlé d'une crosse de bois, peinte en rouge, dont l'ornement était de bois argenté. Le 12 novembre 1605 le chapitre décida de retirer des mains de Mgr de Boucicaut [1] « la crosse du chapitre, de la tenir avec les autres reliques et ornements », et de ne la prêter que pour les offices des grandes fêtes [2]. L'inventaire de 1423 mentionnait brièvement « un crosseron d'argent doré avec diverses images et le bâton » [3].

En 1633 et 1638 il est parlé d'une grande croix ornée de feuillages d'argent doré, et de pommes, et de pierreries communes dont Mgr de Villeneuve et ensuite Mgr Godeau constatent qu'il manque vingt-huit [4] ; puis de deux bourdons « à demi lamés d'argent ». En 1718 et en 1721 on signale le legs fait par feu Mgr de Verjus au chapitre : deux chandeliers, une croix [5], un bassin, une aiguière, deux burettes [6], une clochette, des crémières, un bougeoir, un calice et sa patène, une crosse, le tout en vermeil. Ces objets étaient à cette date prêtés à l'évêque régnant, Mgr de Mesgrigny, capucin [7]. En 1679 Mgr de Roquemartine notait un soleil de vermeil soutenu par deux petits anges [8], quatre bâtons de choristes, « deux lamés la moitié d'argent et au bout desquels sont les figures des saints Pierre et Paul [9] »,

1. Il ne pouvait supporter cet évêque, qui venait d'être sacré depuis peu et, détail à noter, dans la cathédrale de Grasse. En juillet 1608 il le somma de payer sa chape. En septembre il fit agir contre lui, à Rome auprès du pape par le théologal, à Avignon auprès du légat par le capiscol, à Nimes auprès de je ne sais quel haut fonctionnaire de Henri IV par un des chanoines.

2. *Chap. de Gr.*, 267.

3. « Crossam... et clavam ».

4. Il n'en reste rien.

5. En 1718 Mgr de Mesgrigny n'avait mentionné, comme don de son prédécesseur, que ces trois pièces de vermeil.

6. Déjà en 1638 Godeau avait noté, sans y insister, une burette, une tasse, un encensoir et une barquette, le tout d'argent.

7. Le prêt fut reconnu par un reçu que Mgr de Mesgrigny donna le 14 mars 1712. (*Chap. de Gr.* 272).

8. En 1627 et 1633 il est question d'une custode d'argent dont le pied était de cuivre, — à ne pas confondre avec celle où se voyaient deux anges.

9. Chose à noter : ils existent encore. En 1706 l'inventaire ne signale pas les statuettes des deux apôtres.

les deux autres à demi lamés de simple cuivre, enfin le bâton du cabiscol du chapitre, « peint de vert à fleurs de lis, servant au chœur et aux processions[1]. En 1712 on mentionne deux bourdons de chantres, « d'argent pour la moitié ».

En mai 1713 Mgr de Mesgrigny dit qu'on a envoyé à Marseille, pour en faire « quatre gros chandeliers », diverses orfévreries, notamment une croix de Mgr de Bernage, pesant 5 marcs, 6 $^1/_2$ onces, une crosse de Mgr de Boucicaut, pesant 6 marcs, 2 $^1/_2$ onces, « les lames de la châsse de sainte Catherine et l'étui du bâton de saint Antoine[2] ». En juin 1716, il est parlé de ces chandeliers et en avril 1722 il est dit que les armoiries de Mgr de Bernage[3] ont été mises « à deux des quatre gros chandeliers nouvellement faits ». Il n'en reste rien : ils ont dû prendre à leur tour, sans avoir été l'objet d'une mention spéciale, le chemin de la fonderie sous la Révolution.

En 1706 et 1721, on parle d'un encensoir d'argent avec sa navette, venant de Godeau. Il a dû périr en 1793.

La cathédrale avait diverses étoffes[4].

Mgr de Roquemartine insiste en 1679 sur une boîte où est « un gant de soie violette : il auroit appartenu à M. de Gault, évesque de Marseille, suivant deux missives qui sont conservées, et été envoyé au chapitre par Muraire[5] ». L'évêque défendit alors de vénérer ce gant et de l'exposer jusqu'à ce que le pape eût béatifié Gault. Mgr de Mégrigny parle aussi en 1712, d'une boîte « de bois blanc où est un

1. Ce bâton a été détruit.

2. Voir plus haut nos II et X.

3. De celles de Mgr de Boucicaut il n'est point parlé.

4. Son vestiaire ne dut pas être aussi riche que celui de sa métropole, la cathédrale d'Embrun, à propos duquel M. l'abbé Arnaud d'Agnel a donné une nouvelle description des étoffes qu'on y conserve et la reproduction des plus remarquables (*Bull. arch.*, 1907, p. 125 sqq. pl. XIX à XXV).

5. Je ne sais de qui il s'agit.

gant violet de feu Mgr Jean-Baptiste de Gault, evesque de Marseille[1] ».

Il ne reste rien du gant de Jean-Baptiste Gault. Cet oratorien, nommé en 1640, sur la recommandation de l'archevêque de Bordeaux, était mort quelques jours après Louis XIII, le 23 mai 1643, veille de la Pentecôte. En 1646 le clergé français avait demandé sa béatification[2]. Le procès de sa cause est toujours pendant en cour de Rome[3]. Il y avait quatre mois qu'il résidait à Marseille quand il mourut. Le chapitre de la cathédrale de cette ville avait aussitôt prié Urbain VIII de permettre qu'on lui dressât des autels, qu'on brûlât des lampes devant son tombeau, qu'on lui fît des offrandes et des prières publiques, qu'on l'invoquât comme bienheureux. Le pape avait rappelé qu'il avait rendu un décret défendant de travailler à une béatification avant que 50 années ne fussent écoulées, pour le moins, depuis la mort. On voit que depuis 1693 la question n'a pas avancé. Gault, dont le cœur est enfermé dans un reliquaire d'argent qui est en Anjou[4], était si célèbre qu'en 1643 l'évêque de Sisteron s'engagea, au nom des Communautés de Provence dont l'Assemblée s'était réunie à Brignoles le 6 février, à célébrer une messe à la Major de Marseille « pour obtenir la santé » du second fils du comte d'Alais, gouverneur général de Provence, gravement malade[5], et cela « par l'intercession de feu Mgr l'Evêque de Marseille qui fait tous les jours une infinité de miracles à la vue du public »[6]. Malgré J.-B. Gault, le jeune prince ne dépassa point juillet 1644.

1. Mention dans l'inventaire de 1706.
2. Rohrbacher, *Hist. univ. de l'Egl. cathol.*, t. xxvi, 1852, p. 482.
3. R. P. Ingold, *Lett. du card. Le Camus*, Paris, Picard, 1902.
4. L. de Farcy, *Rev. de l'art chrét.*, xxi, mai 1903.
5. L'aîné était mort depuis peu.
6. Arch. des Bouches-du-Rhône, C. 27.

Nombre d'ornements sacerdotaux. Un rouge, avec les parements « bigarrés de damas de Turquie » (1627 et 1638), un blanc et rouge, à deux revers, en broderie d'or et d'argent, de Mgr Le Comte, un noir, de Mgr de Mesgrigny (1721). Des « chapelles »; une de Mgr d'Antelmy, une de drap d'or de Mgr de Verjus, une de moire d'or de Mgr de Mesgrigny (1759). Des chasubles, une de drap d'or, de Mgr de Verjus, une de satin blanc à galons d'or, de Mgr Guérin, une de toile[1] d'argent, de Mgr de Bernage, une de velours rouge, de Mgr Guérin, une de moire violette, de Mgr de Bernage[2], une de moire violette et verte avec un galon d'or, de Mgr de Verjus, une de velours noir[3], de Mgr Godeau (1712). Deux dalmatiques de drap d'or, de Mgr de Verjus, une de velours rouge ciselé, de Mgr Guérin, deux violettes, de Mgr de Bernage.

Une chape « de toile d'argent, ou plutôt de velours ciselé », de Mgr Godeau (1712), une blanche et rouge à deux revers, en broderie d'or et d'argent, de Mgr Le Comte[4], une de brocart blanc à grandes fleurs, de Mgr Godeau, une noire, de Mgr de Mesgrigny (1721). Une grande étole rouge en broderie[5], de Mgr de Boucicaut (1721). Une tunique de velours rouge ciselé, de Mgr Guérin (1712).

1. « De moela » (1721).

2. En 1706, il est parlé d'une de tabis violet orné d'une dentelle d'or fin, qui venait de cet évêque, et d'une de satin blanc à galon d'argent, « de Mgr de Villeneuve », c'est-à-dire de Charles de Villeneuve-Vence, ancien prévôt du chapitre de Grasse, évêque de Glandèves, mort en 1702 : en 1718 cette dernière chasuble est rayée de la liste.

3. Ornée d'une dentelle d'argent, dit l'inventaire de 1706.

4. Procès-verbal de 1721. — La visite de Mgr de Mesgrigny en 1718 parle d'une « chasuble blanche et rouge, à deux usages, en broderie d'or et d'argent donnée par M. l'abbé Le Comte, évêque de Grasse ». L'inventaire de 1706 mentionne sommairement les ornements que ce dernier avait laissés, et dit que la chape de Godeau était « de brocard blanc à grandes fleurs garnie d'un passement d'or et d'argent ». Le chapitre décida, dans sa délibération du 29 novembre 1683, « d'écrire à Paris, aux hoirs de M. l'abbé Le Comte, vivant évêque de Grasse », — il était mort le 6 septembre sans être venu, je l'ai dit plus haut, dans sa ville épiscopale — et de les inviter à livrer sa chape, sa chasuble « et autres objets » qu'il avait légués; de prier en particulier « Madame de Verjus qui est saisie desdits ornements », de remettre un voile de calice « et la bourse des corporaux » (*Chap. de Gr.*, 274).

5. En broderie or et argent, dit l'inventaire de 1706.

Des voiles, l'un rouge de taffetas, à broderie or et argent et à dentelle d'or, de Mgr de Bernage, un de satin noir, à broderie et dentelle d'argent, de Mgr Godeau (1706), et deux qui venaient de Mgr de Mesgrigny, l'un noir à dentelle d'argent, l'autre de damas vert et violet (1721).

Des mitres : une laissée « par l'évêque Isnardus » (1623), une « bordée de perles [1] avec de figures en broderie relevées » (1627, 1633 et 1638), quatre léguées par Mgr de Bernage (1721). En 1706 il est dit que trois de celles-ci avaient été empruntées par Mgr de Verjus et emportées à Paris « pour s'en servir à son sacre, ainsi que la croix d'or pectorale et une paire de gants de soie violette » ; qu'il en avait donné un reçu et n'avait encore rien restitué au chapitre ; que la quatrième était à Grasse, dans la sacristie, dans « la caisse à trois clefs, avec les deux mitres en pierreries et la crosse lamée de vermeil de feu Mgr de Guérin ». D'autre part Mgr de Roquemartine, successeur de celui-ci, parle en 1679 de deux mitres, qu'enfermaient des étuis de maroquin noir, dans une grande caisse de noyer [2], dans la petite sacristie : l'une léguée « par Mgr Isnard, à plaques d'argent doré, garnie de perles et pierreries de diverses espèces [3] », l'autre léguée par Mgr de Boucicaut, « ornée de perles et de pierreries, avec des figures en broderie relevées, autour desquelles deux rangées de perles en rond ».

Mgr de Mesgrigny en 1712 commence par ne signaler que trois mitres « riches » : l'une donnée, lui ont dit les chanoines, au chapitre « par la reine Marguerite [4], et garnie de plusieurs diamants, rubis, semence de perles et argent

1. Et de pierreries, ajoute Godeau en 1638.

2. Et cette caisse fermée par trois serrures dont les clefs étaient barrées par trois chaînes.

3. C'est sans doute de celle-ci que parle Mgr de Bernage dans sa visite de mai 1660 où il décrit « une ancienne mitre, revêtue de lames d'argent doré, parsemée de semence de perles et de quantité de pierres précieuses ». Mgr Godeau en a parlé ainsi en 1638.

4. Voir plus loin.

en plaques doré », une donnée « par Mgr Boucicaut, capucin, garnie de semence de perles avec trois images de soie au petit point de la dernière délicatesse, et ornées de figures rondes en forme de médailles », une troisième, en étoffe à fond d'or, donnée par Mgr de Bernage. Plus loin, dans le même procès-verbal de 1712, il cite six mitres[1] : deux en broderie d'or et d'argent, une troisième plus simple en moire d'argent, une quatrième de même genre et en moire d'or, une cinquième « de la reine Marguerite », et une sixième de Mgr de Boucicaut qui, après avoir été aumônier de Henri IV, l'avait été de la reine Marguerite[2]. Dans l'inventaire de 1721 il est parlé de quatre mitres léguées par Mgr de Bernage et prêtées, comme le legs fait au chapitre par Mgr de Verjus, à Mgr de Mesgrigny qui occupait alors le siège de Grasse.

Des devants d'autel. En 1633 et 1638 un de damas rouge[3] avec les portraits des saints Paul et Antoine, en 1633 un de satin rouge à fond gris « avec les images de N. D. et de saint Gabriel Archange[4] », un de coton violet à croix de Malte, en 1712 un de velours rouge ciselé, de Mgr Guérin, et un de brocart violet à grandes fleurs avec galons et frange d'or et de soie, de Mgr de Boucicaut[5].

1. Outre la belle à plaques d'argent Godeau « avait signalé en 1638 cinq mitres communes ».

2. Marguerite de Valois, fille cadette de Henri II, mariée le 18 août 1572 au roi Henri de Navarre, avait gardé le titre de reine quand il épousa Marie de Médicis. Elle reparut à la cour en 1605, donna à la dévotion un peu de sa vieillesse, et mourut à Paris le 27 mars 1615. Le 15 octobre 1615, visitant Magagnosc, Mgr de Boucicaut porte les titres de « seigneur temporel d'Opio et de Biot, grand aumônier de la feue reine Marguerite ». C'est lui qui l'avait averti que sa fin était proche ; elle lui avait alors donné son argenterie (Voir Charles Merki, *la Reine Margot.* Paris, Plon, 1905, p. 438). Elle avait voulu se moquer de lui en lui racontant que c'est par amour pour elle que Henri III avait institué l'ordre du Saint-Esprit (Ibid., p. 376, d'ap. une lettre de du Vair).

3. En 1613 le chapitre donne 75 florins pour 25 pans de damas « rouge cramoisi apporté de Gênes » (*Chap. de Gr.* 537).

4. En 1638 Godeau dit qu'il est de damas rouge et blanc « avec les images N.-D. et de l'Ange Gabriel ».

5. En 1722 il est noté qu'un devant d'autel « de laine a été donné au souterrain ». Il s'agit de la crypte faite par ordre de Mgr de Mesgrigny : voir plus loin.

Citons encore en 1627 « une croix du jaspe et corals[1] », deux chandeliers de jaspe[2], trois « branches de corals » ; en 1633 « deux chandeliers jaspés en corail[3] » ; en 1638 une petite custode en argent dont le pied était de cuivre ; en 1712 une croix de cristal ornée « de six pommes rouges », et une crosse en bois rouge dont le « crosson » est en bois argenté ; en 1679 une crédence en bois de noyer avec une tapisserie de Flandre, ainsi que quatre grands tableaux, *saint Etienne*, *saint Pierre Alexandrin*, *sainte Ursule* et, je crois, *sainte Cécile*, deux autres de même taille, semble-t-il, *Notre Seigneur* et la *Sainte Vierge*, et deux petits, *saint Pierre* et *saint Paul*[4].

Le dais ou poële sous lequel Godeau, de l'Académie française, se promena dans les premiers temps de son épiscopat et lors des visites qu'il fit à sa cathédrale, était « de damas rouge cramoisi à ramages avec grandes franges de soie[5] ». En 1706 il y avait deux dais. On signale alors aussi un parement de camelot violet pour la chaire à prêcher, et un de velours violet « avec petite frange blanche et rouge pour le dais de la chaire quand l'évêque prêche » ; et deux tapis du Levant.

De toutes ces étoffes, de ces orfévreries, du vieil Evangéliaire, de ces objets divers, il ne reste rien[6]. Le 7 février 1725 le chapitre consentit à vendre à un lapidaire de Genève, qui était de passage, pour 400 liv., « les pierres fausses et communes et une mitre qui en était ornée » ; on

1. De même en 1638.

2. Déjà mentionnés dans l'inventaire de 1423.

3. « Deux chandeliers jaspe et cristal », dit Godeau en 1638.

4. En 1627 un tableau « où est l'image de la Sainte Croix, la Vierge Marie et sainte Magdeleine ».

5. Peut-être l'étoffe achetée à Gênes.

6. En septembre 1708 une chape fut volée dans la sacristie. En juin 1709 on sut que c'était une femme, Nanon Chaumé, qui l'avait dérobée. Elle fut condamnée (*Chap. de Gr.* 272).

les avait préalablement envoyées à Paris, et le cabiscol[1] n'avait pu en tirer une somme même modique ; ce qui valait le plus, c'étaient « des lames d'argent » qu'on avait vendues, ainsi que quelques perles, pour payer quatre grands chandeliers que le chapitre faisait faire à Marseille. La proposition du lapidaire génevois fut agréée[2]. Déjà l'on avait vendu deux vieilles mitres le 3 octobre 1712, pour acheter des ornements[3].

1. L'abbé Pierre-Antoine de Mesgrigny, que Louis XIV avait nommé le 26 mars 1712 et qui était, je ne sais à quel titre, parent de l'évêque encore régnant.

2. *Chap. de Gr.*, 272.

3. Ibid.



UN COIN DE L'ILE SAINT-HONORAT EN 1908 (Côté Nord)



VUE GÉNÉRALE DE L'ILE SAINT-HONORAT EN 1908

L'ABBAYE DE LÉRINS

SON HISTOIRE, SES POSSESSIONS

SES MONUMENTS ANCIENS

PAR

M. HENRI MORIS

Archiviste des Alpes-Maritimes

TROISIÈME ET DERNIÈRE PARTIE

QUELQUES ÉPISODES D'HISTOIRE MILITAIRE

Relatifs aux Iles de Lérins

ATTAQUES DU MONASTÈRE PAR LES SARRASINS

CONSTRUCTION DU CHATEAU-FORT

Durant une longue période, les moines de Lérins vécurent dans une paix profonde, oubliant que l'homme de Dieu lui-même a des destinées terrestres.

Un terrible réveil se produisit au VIIIe siècle. On a vu[1] comment les Sarrasins d'Espagne, poursuivant leurs incursions sur les côtes de Provence, firent une descente à Saint-Honorat et massacrèrent l'abbé Porcaire et cinq cents religieux (vers 732). Cette île, pieusement dénommée *île des Saints*, jouit ensuite d'une tranquillité relative ; les chroniques ne nous apprennent pas qu'une incursion sérieuse ait dépassé Toulon sous les trois premiers Carlovingiens.

La désorganisation politique qui suivit la mort de Louis-le-Débonnaire fut l'origine de nouvelles dévastations. En 848, les Sarrasins ravagèrent toute la côte depuis Marseille jusqu'à Gênes. Un hasard les établit et les consolida en Provence pour un siècle.

Vers l'an 860, une barque montée d'une vingtaine de pirates fut jetée par la tempête sur le rivage de Saint-Tropez. Pour échapper aux habitants, les naufragés s'en-

1. V. *Notice historique.*

fuirent dans la montagne et s'y fortifièrent sur une hauteur escarpée, dénommée *Fraxinetum*, aujourd'hui La Garde-Freinet [1]. Là, ils s'imposèrent par la terreur. D'autres Arabes ne tardèrent pas à les rejoindre et, dès 888, formèrent une petite communauté, assez forte pour intervenir dans les querelles de ses voisins et, grâce à ce jeu d'équilibre, faire accepter sa présence par toute la population. Ils se mirent à travailler la terre et épousèrent les femmes du pays. Leur nombre grossissant sans cesse, ils cédèrent de nouveau à leur humeur vagabonde et recommencèrent leurs conquêtes ; on les vit dans la vallée de la Durance, dans celles de la Doire et du Pô, au Grésivaudan, dans le Valais et jusqu'au lac de Constance.

Leur domination faillit s'écrouler en 942, à la suite de la reprise du Fraxinet par le comte Hugues d'Arles, assisté d'une flotte grecque venue de Constantinople ; mais Hugues convoitait le royaume d'Italie, qui lui était disputé par un rival, Bérenger d'Ivrée, et loin de poursuivre l'anéantissement des Sarrasins, il crut plus habile ne se les concilier par un traité de paix, créant entre eux et lui une sorte de vasselage. Les Sarrasins furent officiellement chargés de la

1. M. René Poupardin (*Le Royaume de Bourgogne*, Ext de la *Bib. de l'Ec. des Hᵗᵉˢ Études*. Paris 1907) pense qu'on ne peut identifier d'une manière absolue *Fraxinetum* avec La Garde-Freinet. « La situation exacte de ce point devenu célèbre, dit-il, est incertaine. C'est du côté de La Garde-Freinet ; mais il ne semble pas prouvé que ce centre ait été à La Garde-Freinet même. Les textes paraissent indiquer qu'il y avait une sorte de forteresse, de lieu de refuge. La principale défense de ce lieu, d'après eux, consistait en un bois épais, en difficultés d'accès naturelles plutôt qu'en murailles et en palissades. Les Sarrasins se seraient, dès leur arrivée, retranchés sur cette montagne naturellement fortifiée, où ils habitaient « des demeures souterraines » (Luitprand et Chron. de Novalaise). Tout ce que nous pouvons dire, c'est que ce lieu était près de la mer, dans le *Fraxinetum territorium*, c'est-à-dire à l'extrémité d'une des ramifications de la chaine des Maures. Au pied de cette montagne devait se trouver un port ou une anse susceptible d'abriter les barques des Sarrasins... et rien n'empêche d'admettre qu'ils avaient des postes dans toute la région environnante. »

défense des Alpes, et leur puissance s'affirma à nouveau dans toute la Provence et dans tout le Dauphiné[1].

Les chroniques de Luitprand[2], qui nous racontent tous ces faits, ne nous apprennent point que les infidèles aient occupé Lérins; mais cette occupation est fort probable.

Les Sarrasins restèrent encore en Provence jusqu'en 975; à ce moment, le comte Guillaume leur reprit pour la seconde fois le Fraxinet et les chassa du pays.

Ils n'y reparurent plus qu'à l'état de pirates; mais, pendant des siècles, ce fut la terreur de toutes les populations côtières. Lorsqu'un bon vent les poussait, ils venaient à terre faire quelques razzia de prisonniers, qu'on leur rachetait ensuite fort cher: puis, remontant sur leurs bateaux, ils regagnaient la haute mer et défiaient toutes les poursuites. Leurs incursions maritimes revêtaient dès lors un caractère analogue à celui que prennent aujourd'hui les conquêtes musulmanes dans l'intérieur de l'Afrique; elles avaient moins pour but la conquête du pays que l'enlèvement d'hommes, de femmes et d'enfants, qu'on réduisait en esclavage.

En 1003, les Sarrasins débarquèrent à Antibes, d'où ils emmenèrent quelques religieux comme prisonniers. En 1047, sous l'abbé Aldebert Ier, ils reparurent devant Lérins qui, sans défense, ne leur fit aucune résistance. Ils pillèrent les objets sacrés et prirent les plus jeunes des moines pour les conduire en Espagne, où ils devaient être vendus comme esclaves, à moins d'abjurer leur foi. En cette occur-

1. Reinaud. *Invasions des Sarrasins en Provence.* Paris, 1836. — Fauché-Prunelle. *Mémoire sur les invasions des Sarrasins dans les contrées de la rive gauche du Rhône et plus particulièrement dans le Dauphiné et les Alpes*, paru dans le *Bulletin de l'Académie Delphiniale* (1847-1855). — Rey (G. de). *Invasions des Sarrasins en Provence*, mémoire publié dans la *Revue de Marseille* (1878).

2. Luitprand. — *Antapodosis*, liv. I, ch. 3-4.

rence, leurs frères de Lérins firent appel au concours des fidèles et réunirent une grosse somme d'argent ; puis ils se rendirent à Marseille, pour supplier Isarn, abbé de Saint-Victor, d'aller racheter leurs frères. Isarn partit malgré son grand âge, et, après un voyage des plus pénibles, obtint la libération des captifs. Un bateau fut affrété pour les ramener à Lérins ; mais il était monté par des Sarrasins, qui jugèrent plus profitable de revendre une seconde fois leurs passagers. Ils firent donc voile vers la Sicile au lieu de la Provence ; une tempête les ramena fort heureusement à leur point de départ. Isarn exigea le respect de la parole donnée, et les moines purent enfin revoir leur cher monastère. Ce voyage acheva de briser les forces de l'abbé, qui revint mourant à Marseille, où il ne tarda pas à succomber (1048) [1].

Ces malheurs et les menaces sans cesse répétées des Sarrasins décidèrent les religieux à faire des travaux de défense, et ils résolurent d'édifier simultanément deux forteresses, l'une à Cannes [2] et l'autre à Saint-Honorat. Celle-ci, commencée en 1073, sous l'abbé Aldebert II, était, nous nous le rappelons, très avancée lorsque cet abbé mourut (1102), et en tout cas assez résistante pour qu'en 1107, elle ait pu sauver la vie à une partie des religieux. Cette année-là, nous rapporte Hildebert, évêque du Mans, une flottille de pirates aborda à Lérins, le jour de la Pentecôte ; en peu de temps, les édifices furent renversés et plusieurs religieux mis à mort. Les autres n'évitèrent un pareil sort qu'en se réfugiant dans la tour ou dans les cuisines [3].

A la suite de ce nouveau massacre, la construction de la

1. Mabillon. *Annales bénéd.*, IV, pag. 489 et 493.
2. La tour de Cannes fut commencée en 1070.
3. V. *Gallia christ.*, III, pag. 1191.

forteresse fut poussée avec une nouvelle activité ; les papes eux-mêmes s'intéressèrent à cette œuvre, témoin la bulle suivante d'Honorius II (1124-1130), à laquelle nous avons déjà fait allusion [1].

« Les populations voisines, dit-il, celles mêmes qui habitent les contrées éloignées, savent tout ce que les moines de Lérins souffrent depuis longtemps d'attaques, de dommages et de dangers de la part des Sarrasins ; aussi par ces lettres, qui vous sont adressées à vous tous, nous vous prions et vous conjurons dans le Seigneur, vous l'enjoignant aussi pour la rémission de vos péchés, de fournir auxdits religieux, avec les biens que Dieu vous a donnés, les moyens de construire une forteresse qui les protège contre les attaques des Sarrasins :

« Par l'autorité des apôtres Pierre et Paul, nous accordons à quiconque demeurera pendant trois mois dans le monastère, ou repoussera une attaque des infidèles, la même indulgence que notre prédécesseur de sainte mémoire le pape Eugène, a accordée à ceux qui font le voyage de Jérusalem.

« Nous concédons, en outre, une indulgence de trois ans à ceux qui, ne pouvant résider personnellement à Lérins, y entretiendront un homme pendant trois mois pour la défense du monastère. »

Cet appel d'Honorius II n'était pas inutile. Si nous en croyons une autre bulle du même pape, les seigneurs et évêques des environs, loin de porter secours aux religieux de Lérins, cherchaient, au contraire, à les dépouiller de tous les biens ou revenus qu'ils pouvaient posséder en terre ferme ; les uns prenaient des maisons et des champs,

1. V. chap. *Privilèges de l'abbaye.* — Arch. des Alp.-Marit., H. 11, et *Cart. de Lér.*, I, pag. 278.

les autres des églises. Le pape Honorius leur enjoignit à tous de rendre ce qu'ils avaient usurpé.

Les instructions pontificales furent, en général, observées ; mais il ne paraît pas que des rapports particulièrement cordiaux se soient rétablis entre les religieux et leurs voisins ; peut-être jalousaient-ils leur richesse et leur prospérité. On s'inquiétait peu de voir les moines aux prises avec les pirates, s'ils devaient en être les seules victimes. Nous avons l'écho de ces querelles dans les bulles d'Alexandre IV et de Clément III (1154-1188), qui enjoignirent expressément aux habitants de Grasse d'aller au secours des îles de Lérins, lorsqu'elles seraient inquiétées par les Sarrasins[1].

Cependant la forteresse ne s'achevait pas, faute d'argent : le pape Lucius III renouvela l'appel d'Honorius II, et invita encore une fois la chrétienté à s'associer à cette œuvre d'utilité générale. Enfin en 1181, sous l'administration de l'abbé Augier, les travaux furent terminés[2].

La tour de Saint-Honorat n'était pas seulement destinée à protéger l'île ; elle devait encore communiquer à tout le littoral les renseignements qui pouvaient intéresser la défense des côtes[3]. Dès que des voiles suspectes paraissaient à l'horizon, les guetteurs de Lérins arboraient des signaux que les autres tours se hâtaient de répéter, et les populations se mettaient en défense. Il arrivait parfois que la présence de l'ennemi était signalée de la côte, avant que d'être connue dans les îles. Les signaux de Saint-Honorat

1. V. chap. *Privilèges de l'abbaye*, — Arch. des Alp.-Marit., H. 11.

2. V. chap. *Monuments anciens*.

3. La tour de Saint-Honorat avait, à son sommet, des fenêtres ouvertes dans tous les sens, pour la vigie. Elle correspondait avec celles d'Antibes, de Cannes et de Darmont, dans l'Esterel, près d'Agay. V. Barralis, *Chron.* II, pag. 214.

étaient un étendard blanc pendant le jour et deux feux pendant la nuit[1].

Les annales de Provence[2] signalent quelques années plus tard (1197), une nouvelle incursion de Sarrassins, qui saccagent Toulon, les îles d'Hyères et probablement Saint-Honorat.

L'abbaye semble, pendant les deux siècles suivants, n'avoir eu d'autre histoire que les divers incidents de la vie monastique. Les voiles des corsaires devaient bien apparaître de temps en temps à l'horizon ; mais on ne signale plus aucune de ces grandes invasions qui faisaient trembler les populations et laissaient dans les mémoires un souvenir impérissable de terreur et de cruauté.

ATTAQUE DU MONASTÈRE PAR LES PIRATES GÉNOIS IMPORTANCE DE LA TOUR

Les îles n'en devaient pas moins tenter la cupidité d'autres forbans sur lesquels on ne comptait guère ; ceux-là étaient des chrétiens. Dans la nuit du 10 mai 1400, un corsaire génois nommé Salageri vint débarquer dans l'île. L'opération se fit sans bruit, et déjà les échelles étaient dressées contre les murs lorsque les religieux s'éveillèrent. Des projectiles tombent aussitôt sur les assaillants et deux fois les échelles se brisent. Le nombre l'emporte et bientôt les Génois sont maîtres de la place. Les moines, désormais sans défense, s'assemblent dans la chapelle Sainte-Croix et

1. L'usage de ces signaux existait encore en 1633, d'après le passage suivant d'un rapport adressé au roi, à cette époque, par M. de Séguirau, inspecteur de la marine : « La communauté de Cannes, durant l'été, fait garde, pour la crainte et appréhension qu'elle a des corsaires ; le signal qu'elle a de leur approche vient d'une haute tour qui est au monastère Saint-Honoré de Lérins, qui, durant le jour, marque le passage des corsaires ou ennemis par un étendard blanc et, durant la nuit, par deux feux. »

2. V. les *Hist. de Provence* de Bouche, Papon, etc.

y attendent leurs envahisseurs. Ceux-ci sont un moment impressionnés par la majesté du lieu et reculent interdits; mais bientôt leur mépris habituel des choses même les plus saintes leur rend toute audace; ils font main basse sur les reliquaires et autres objets sacrés; l'un se saisit du buste de saint Honorat et veut lui casser la tête; un autre prend sa crosse et simule le cérémonial des évêques; chacun à sa fantaisie tourne en dérision le culte sacré. On respecte d'ailleurs la personne même des religieux, qu'on retient comme otages ou comme prisonniers.

Pour chasser ces corsaires, une levée en masse de la noblesse et des habitants des environs est ordonnée. A l'appel du sénéchal de Provence, Georges de Marles, Antoine de Villeneuve, seigneur de Barrême, le seigneur de Solliès, Jean Gonsalve, qui était à la tête des galères, Luc Grimaldi, seigneur de Cagnes, Guy de Vintimille, seigneur de Castellar, Bertrand de Villeneuve, seigneur de Tourettes, et bien d'autres accourent. On vient mettre le siège devant Saint-Honorat. Les pirates ripostèrent avec un réel courage, et l'on vit bien qu'on ne pourrait pas reprendre la tour sans une grande perte d'hommes. Bien qu'il en coutât à sa conscience, Georges de Marles ne voulut pas risquer la vie des braves gens qui s'étaient donnés à lui et il préféra accorder aux bandits les honneurs d'une capitulation; il fut convenu qu'ils se retireraient en liberté, et qu'ils emporteraient en outre une somme d'argent et quelques vases de prix. Les chroniques religieuses, qui ne veulent pas que le sacrilège reste impuni, racontent qu'à quelque temps de là tous se firent tuer dans d'autres expéditions.

L'île une fois reprise, le sénéchal en confia la garde à Antoine de Villeneuve, seigneur de Flayosc. Mais tel n'était pas le sentiment de l'abbé ni des religieux, qui préféraient rester maîtres chez eux. Ils payèrent les dépenses

du sieur de Flayosc et n'eurent pas de garnison en leur monastère.

Les derniers comtes de Provence ne négligèrent point Saint-Honorat. Par lettres données à Aix le 23 décembre 1436, qui réglaient certains points des intérêts temporels du monastère, le roi René rappelle combien la bonne garde et les réparations du château de Lérins sont importantes en ces temps de guerre où les Catalans, ses ennemis, et les infidèles font des courses sur les côtes de Provence avec leurs galères et galiotes, pillant et brûlant les lieux voisins de l'île[1].

On sait que la réunion de la Provence eut lieu une quarantaine d'années plus tard, en 1481. Elle ne fut pas un bienfait pour les religieux de Lérins. Louis XII, afin d'affirmer son autorité, mit une garnison dans la tour ; les moines protestèrent, comme ils avaient fait un siècle auparavant, contre la décision du sénéchal de Provence, et obtinrent encore une fois satisfaction. Dès les premières années du règne de Charles VIII, en 1485, le Conseil de régence décida que les places de Cannes et de Saint-Honorat seraient rendues à l'abbé commendataire Isnard de Grasse[2].

Cette exemption militaire fut de courte durée ; les prétentions de nos rois à la possession tantôt du Milanais,

1. Nous trouvons dans les Archives de Grasse (EE. 1), des lettres du roi René et du juge-mage de Provence aux consuls de cette ville, relatives à la fortification et à la défense des côtes maritimes contre les Catalans. — V. également aux Arch. des Alp.-Marit. (H. 1, fol. 193-196), les lettres du roi René à Simon Sigalesi, gouverneur de la tour de Saint-Honorat, et aux prieur et religieux dudit monastère, leur défendant de laisser entrer aucun étranger, ni l'abbé du monastère, ni autre personne venant de sa part, dans ladite tour, et d'y faire bonne garde (27 mars 1439), ainsi que les lettres patentes du même prince, ordonnant de mettre bonne garde à la tour de Lérins (11 mai 1525).

2. *Documents inédits sur l'histoire de France. Procès-verbaux du Conseil de régence du roi Charles VIII.*

tantôt du royaume de Naples, devaient attirer et attirèrent sur les côtes de Provence un mouvement perpétuel de troupes. L'établissement d'une petite garnison à Lérins devint une servitude nécessaire. On ne sait pas si elle fut permanente ni quelle fut son importance ; nous croyons, pour notre compte, qu'elle ne fut que temporaire ; autrement les chroniques ou les archives de cette époque ne manqueraient pas de nous transmettre l'écho des plaintes et des réclamations des abbés contre une occupation continue.

INVASIONS DE LA PROVENCE SOUS FRANÇOIS Ier
OCCUPATION DES ILES DE LÉRINS

En 1524, lors de l'invasion de la Provence par le connétable de Bourbon, les habitants de la côte transportèrent à Saint-Honorat leurs objets les plus précieux ; quelques-uns même s'y réfugièrent, pensant que, dans la hâte de la conquête, l'ennemi négligerait une île de si peu d'importance. Il en arriva autrement. L'abbé commendataire Augustin de Grimaldi, dont nous avons déjà signalé la conduite [1], se trouvait alors dans sa principauté ; il s'entendit avec les Espagnols pour leur livrer les îles, et bientôt la flotte ennemie débarqua sans résistance à Saint-Honorat. Elle y trouva les richesses apportées du continent et, sans égard pour la sainteté du lieu, se mit à les piller et à tout saccager sans aucune retenue. Sommé par l'amiral français M. de La Fayette de lui fournir des explications, l'abbé lui répondit que son fort était ouvert à tous ceux qui venaient s'y abriter, masquant sa trahison sous cette déclaration hypocrite [2]. Le roi ne fut pas dupe ; il confisqua, comme nous l'avons vu, tous les biens que l'abbé avait en

1. Voir *Notice historique.*
2. Gaufridi. *Hist. de Provence.*

France, biens que le traité de Cambrai, qui confirmait celui de Madrid, resté lettre morte, devait lui rendre en 1532, quand il mourut subitement et, selon toutes probabilités, empoisonné.

L'échec du connétable de Bourbon en Provence ramena les îles sous l'autorité du roi. Le premier soin du cardinal de Bourbon, à qui François Ier avait attribué les bénéfices de Grimaldi, fut de défendre que désormais on laissât débarquer dans l'île plus de six personnes à la fois, et pénétrer dans la tour tout homme en armes, quel qu'il fût [1].

Cependant la guerre n'avait pas été heureuse pour le roi. Après avoir repoussé l'ennemi de Provence, il fut vaincu et fait prisonnier à Pavie, et transporté en Espagne. La flotte qui l'y menait passa en vue de Lérins le 21 juin 1525. François Ier y débarqua et y passa la nuit. Le sieur de Préjean, prieur de Saint-Gilles, vint lui présenter ses hommages et s'entretint avec lui.

Quand la guerre reprit avec Charles-Quint, en 1536, la Provence fut de nouveau envahie, et les îles retombèrent au pouvoir de l'Empereur. Charles-Quint en confia la défense au comte de Tende, qui y mit une garnison sous les ordres de M. du Port, prévôt de Vence. Après la retraite des Impériaux, le juge de Grasse, Jacques Hermelin, agissant au nom du roi, fit sommation au prévôt de Vence de rendre la place. Celui-ci refusa. Hermelin menaça alors de saisir ses biens et ceux de ses hommes [1]. Il n'en fallait pas davantage pour que la résistance cessât ; la nuit suivante, l'abbé rentra en possession de l'île sous l'autorité du roi de France.

Recommandation expresse fut faite aux religieux de gar-

1. Arch. des Alp.-Marit., H. 1.
1. Arch. des Alp.-Marit., H. 1, fol. 30.

der la tour sous l'obéissance royale. Cet ordre ne semblait pas inutile; la majeure partie d'entre eux, par suite de l'union de Lérins au Mont-Cassin, était d'origine étrangère et peu dévouée à nos intérêts. Jacques Hermelin, en leur remettant l'île, ne voulut confier les clefs du trésor qu'aux religieux provençaux, sous promesse de surveiller étroitement l'abbé et les religieux italiens.

Malgré ces prescriptions, les moines étrangers étaient encore, aux yeux des populations côtières, un tel danger pour la sécurité de l'île qu'en 1541, les consuls et habitants de Saint-Paul, de Grasse et de Vence se plaignirent aux Etats-généraux de Provence que, dans le monastère de Lérins et ses dépendances, il n'y eût que des étrangers, bien que l'abbaye n'eût été fondée que par les Français leurs ancêtres. Les Etats accueillirent favorablement cette plainte et la transmirent au roi [1].

Cependant les religieux de Lérins supportaient impatiemment le régime de la commende qui leur était imposé, et, pour le faire cesser, ils étaient disposés aux plus grands sacrifices. En 1568, ils firent au roi une proposition des plus séduisantes : ils lui offrirent de construire à leurs frais, dans l'île Sainte-Marguerite, une citadelle ou monastère fortifié, pour garder le port et protéger contre l'ennemi les galères et les navires que le mauvais temps obligerait à s'y réfugier [2]. Les moines s'engagèrent à dépenser à ce travail une somme de 80.000 livres en cinq ans; le monastère serait assez grand pour y loger cinquante personnes. La communauté demandait, en échange, que l'abbé commendataire se démît de ses fonctions, et que les religieux fussent autorisés à faire du sel dans l'île et à prélever un droit d'un sou par mât sur toutes les embarcations qui

1. Arch. des Alp.-Marit., H. 1, fol. 34.
2. Arch. des Alp.-Marit., H. 602.

mouilleraient dans le port. Le roi rejeta ces propositions; personne alors ne pensait que la fortification de l'île Sainte-Marguerite fût utile à la défense des côtes; les tours de Cannes et de Saint-Honorat paraissaient suffire à tous les besoins.

PRISE DES ILES DE LÉRINS PAR LES ESPAGNOLS LEUR EXPULSION (1635-1637)

Après ces événements, la tranquillité des îles de Lérins ne fut pas troublée jusqu'en 1635. Les Barbaresques cessèrent leurs incursions, parce qu'au lieu des petits Etats qu'ils ravageaient sans peine et sans danger, ils se trouvèrent, depuis Louis XI et Ferdinand-le-Catholique, en présence de deux grandes monarchies chrétiennes, la France et l'Espagne, et ces monarchies elles-mêmes ne crurent pas devoir transporter en Provence les querelles qui les divisèrent sous Philippe II.

Cette province fut toutefois profondément agitée pendant les premières années du règne de Henri IV; le duc de Savoie, appelé par les Etats et par la population, fut même un instant le maître de toute la région, et, quand il partit à la fin de 1592, au milieu de la désaffection générale, il se maintint encore quelque temps à Antibes, Grasse, Cannes et Saint-Paul-du-Var. Il ne semble pas que les îles aient eu à souffrir des hostilités qui se déroulaient sur le rivage avoisinant[1].

Aucune fortification sérieuse n'existait alors à Sainte-Marguerite. Dans un voyage que l'évêque de Fréjus, M. de Camelin, fit dans l'île en 1615, le prélat avait observé

1. En 1591, Charles-Emmanuel, duc de Savoie, « commandant généralement en Provence sous l'Estat et Couronne de Franz », à la requête de l'économe du monastère, prit les biens des religieux sous sa protection et les exempta du logement des gens de guerre (Arch. des Alp.-Marit., H. 27).

qu'au milieu et dans la partie supérieure, il y avait « force vieilles masures et marques des bastimans anciens, la plus part d'iceux démolis et rasés et quelques aultres quy sont encore en estat, marquants par la vue oculaire leur antiquité ; et au surplus le terroir, en l'estandue de ladicte isle, nous pareu du tout infructueux et infertile, nullement laboré, ni cultivé, ains remplis d'espines, ronces et buissons quy l'occupent, que nous croyons et estimons estre le séjour et giste des serpans et autres bestes venineuses et mesme, au rapport des susnommés, quy nous ont assuré ladicte isle estre fort abondante et puplée desdictes mauvaises bestes ; nous apparaissant tout ledict terroir, en l'estat qu'il est, ne pouvoir en rien servir que pour quelque petit pasturage, et encores avec grande incommodité, pour n'y pouvoir le bestail boire, n'y ayant que les eaux salées de la mer. Encores avons recongneu, en divers costés de ladicte isle, les Turcs et pirates se pouvoir commodément cacher et mettre à couvert pour surprendre les passans, donner chasse aux vaisseaux quy naviguent en cette coste, attendeu que ladicte isle est fort commode pour l'exploit des mauvais desseins desdits Turcs, corsaires et larrons, ainsi que nous savons estre plusieurs fois arrivé[1] ».

Sur la côte Nord, il y avait une vieille tour, servant de forteresse, qui fut bientôt accrue d'un bâtiment neuf pour héberger les bestiaux. Tour et bâtiment n'avaient aucune valeur défensive.

Saint-Honorat se tenait mieux avec son château-fort ; mais il était sans garnison. Le procureur de Provence, François de Renaud, sieur d'Aleins, s'y transporta en 1624, au nom du duc de Guise pour se rendre compte de la résis-

1. Arch. des Alp.-Marit., H. 596, et *Cart. de Lér.* II, pag. 93.

tance qu'il pourrait, le cas échéant, opposer à une invasion de corsaires, et constata que les religieux y tenaient habituellement trois hommes de garde et sept ou huit valets. L'armement se composait d'une pièce de canon, de huit fauconneaux montés et d'une quinzaine de mousquets. D'Aleins conclut, malgré tout, que la tour pouvait résister à un coup de main, mais que, s'il plaisait aux corsaires de débarquer à une extrémité de l'île, éloignée et à couvert de la forteresse, ils le feraient fort aisément[1].

Il en fut sans doute de cette inspection comme de la plupart des enquêtes ; le rapport de M. d'Aleins prit place dans les archives, où nous le retrouvons aujourd'hui.

Il fallut des circonstances plus graves pour ramener l'attention sur les îles de Lérins. Richelieu se préparait à intervenir dans les affaires d'Allemagne et à reprendre la lutte contre l'Espagne. En prévision d'événements qui lui paraissaient inévitables, il songeait à fortifier solidement les côtes de Provence. C'est pourquoi, au début de l'année 1633, il donna mandat à M. de Bouc, premier président de la Cour des comptes de Provence, de visiter le littoral, du Var au Rhône, et d'en dresser le plan jusqu'à trois lieues dans l'intérieur des terres. M. de Bouc accomplit sa mission avec M. Jacques de Maretz, professeur de mathématiques à Aix.

Nous avons la relation de M. de Bouc sur son voyage à Saint-Honorat et à Sainte-Marguerite, le 28 février : « Estant parti du lieu de Cannes, serions allé à l'isle Saint-Honorat de Lérins, où le P. Dom d'Ubraye, abbé dudit monastère, nous auroit fait voir toute la place, de laquelle le sieur Maretz en auroit pris le plan ainsi que du lieu de Cannes et autres remarquables de la coste, et aurions

1. Arch. des Bouches-du-Rhône, B. 1495.

trouvé dans icelle : « une moyenne calibre de France, de huit pieds quatre pouces de longueur, ayant deux palmes, qui sont les armes de l'abbaye ; trois petits vers en fonte, avec leur double boiste ; trois arquebuses à croc de fonte, une bombarde de fer et un pétard ; cent cinquante livres de grosse poudre et cinquante de la menue ; cinquante boulets de moyenne ; douze mousquets bien montés et quatre hallebardes ; le tout appartenant au monastère. » Et de là serions passé par l'île Sainte-Marguerite, où, en faisant la visite de la forteresse, aurions trouvé dans le donjon d'icelle : « deux fauconneaux, calibre de France, de cinq pieds de longueur, aux armes de Claude de Guise, abbé de Cluny ; deux pierriers de fer ; six arquebuses à croc ; quinze mousquets bien garnis et montés ; vingt-cinq piques ; cinquante livres de grosse poudre ; cinquante boulets à fauconneaux ; vingt-cinq livres de balles de plomb et dix livres de mèches ; le tout appartenant à M. de Guise, ainsi que nous l'a dit le sieur Jacques Rippert, qui commande, en l'absence du sieur Bellon, en ladite forteresse »[1].

A la suite de ce rapport, Richelieu fit exécuter quelques travaux à Sainte-Marguerite à et Saint-Honorat ; mais nous en ignorons la nature et l'importance.

Dans le même temps, l'abbé et les moines ne passaient pas pour favorables à la France ; depuis leur union au monastère du Mont-Cassin, on craignait que, le cas échéant, ils ne vinssent en aide aux ennemis par la fourniture de vivres, de matériaux ou de provisions ; Richelieu envoya à Lérins le conseiller de Valbelle, pour faire une enquête et s'assurer du zèle des religieux[2].

1. *Documents inédits sur l'histoire de France : Correspondance de l'archevêque de Bordeaux*, III, pag. 290.

2. « Le 14 mars 1635, le conseiller de Valbelle fust envoyé du roy à Lérins, pour s'informer de l'abbé et religieux, et visiter si on faisoit des provisions

Malgré ces précautions, les côtes de Provence n'étaient pas encore en état de défense lorsque la guerre éclata tout d'un coup entre la France et l'Espagne, durant l'hiver de 1634-1635. Celle-ci voulut profiter des avantages de l'attaque et, dès le mois de mai, une flotte espagnole parut devant Toulon, puis devant Lérins. Elle allait sans doute s'emparer des îles, quand le mauvais temps la dispersa jusqu'au cap Corse, où onze galères firent naufrage.

Cette alerte décida le maréchal de Vitry, gouverneur de Provence depuis trois ans, à jeter des troupes dans Sainte-Marguerite et dans Saint-Honorat ; il confia les unes à Jean de Bénévent, seigneur de Marignac, capitaine au régiment de Cornusson, et les autres à François Ainésy, seigneur d'Uzech. Il prescrivit en même temps que les villes et vigueries de Grasse et de Saint-Paul fourniraient deux hommes par feu pour la défense des côtes, et plaça ces troupes sous les ordres de Saint-Marc de Chasteuil, seigneur de Châteauneuf. On réunit ainsi six cents hommes, qu'on divisa en six compagnies ; elles devaient être prêtes à toute réquisition.

Ces précautions n'étaient pas inutiles. Le 3 août, la flotte espagnole reparut devant Lérins, sans toutefois l'attaquer. Mais l'alerte avait été si vive et les intentions de l'ennemi paraissaient si pressantes que, sans plus tarder, l'abbé et les religieux résolurent de mettre en sûreté sur le continent les reliques, vases et objets précieux et, à cet effet, les transportèrent à Vallauris, puis à Saint-Paul[1].

La flotte revint peu de temps après. Le 13 septembre, à

de matériaux et de vivres pour les ennemis, ensuite des provisions de matériaux qui s'étoient faites à Laval pour bastir la grange qui y est maintenant. » (Inv. de Mme la Ctesse de Saint-Seine).

1. Inv. de Mme la Ctesse de Saint-Seine, fol. 44.

huit heures du matin, Chasteuil aperçut de son donjon de Châteauneuf, qui dominait la mer, vingt-deux galères et un brigantin qui débouchaient au delà de Nice, par derrière le cap Saint-Hospice, et faisaient voile vers les îles de Lérins. C'était la flotte ennemie. Il donna aussitôt l'alarme dans tous les villages, et fixa Cannes comme lieu de rendez-vous. Lui-même courut à cette ville bride abattue ; mais il n'y était pas arrivé que déjà l'escadre avait abordé à Sainte-Marguerite et y avait débarqué un corps d'infanterie.

Elle était commandée par le marquis de Sainte-Croix, qui avait avec lui le duc de Ferrandina et le chevalier de Brancossio. Sainte-Croix résolut de précipiter l'attaque ; il sentait la faiblesse de la place et ne voulait pas donner aux secours le temps d'arriver.

Ce n'était pas un mauvais calcul. Sentant le danger de sa situation, Marignac avait envoyé un homme à la nage pour demander des renforts à M. de Chasteuil, et ce dernier avait déjà déployé la plus grande activité lorsque le message lui parvint. Il avait empêché les habitants de Cannes de fuir dans la montagne, obstrué le littoral de la ville par des bateaux remplis de terre et abrité sa mousqueterie derrière des talus édifiés à la hâte. Enfin plusieurs centaines d'hommes avaient été massés au fort de la Croisette avec des provisions et des munitions de guerre.

Chasteuil répondit à la demande de Marignac par le même messager ; il lui promettait des secours dans la nuit. Trois cents hommes des plus expérimentés partirent, en effet, sous la conduite du patron Grégoire, et déjà ils étaient arrivés à un mille de Sainte-Marguerite, lorsqu'ils rencontrèrent un homme à la nage, qui venait leur apprendre l'inutilité de leur entreprise : Marignac avait capitulé

après une résistance de quelques heures, en obtenant les honneurs de la guerre.

La perte de Sainte-Marguerite entraînait celle de Saint-Honorat. Dès le 13, la plupart des religieux étaient partis pour Vallauris sur la sollicitation de d'Uzech ; en dehors des troupes, composées d'une seule compagnie, c'est-à-dire à peine une centaine d'hommes, il ne restait plus que l'abbé Dom Honoré Clary d'Ubraye et huit religieux, quand les Espagnols débarquèrent le 14. Il semble que le fort de Saint-Honorat se soit défendu plus vigoureusement que celui de Sainte-Marguerite : L'attaque dura tout le jour et toute la nuit ; mais les Espagnols ayant amené six canons, la résistance devint impossible, et d'Uzech capitula à son tour, le 15 au matin, malgré l'opposition de l'abbé ; seulement moins heureux que Marignac, il sortit de l'île sans armes ni bagages.

Les Français vaincus ne furent point faits prisonniers, mais transportés à Cannes, où M. de Chasteuil fit arrêter les deux capitaines. Conduits à Aix par ordre du roi, ils y restèrent plusieurs mois en prison, puis furent jugés par le Parlement, qui les acquitta ; il parut à tous qu'ils étaient assez malheureux d'avoir échoué dans une défense qui n'était pas possible avec un effectif de deux compagnies seulement.

Le jour même de la prise de Saint-Honorat, l'abbé quitta l'île ; les autres religieux restèrent huit jours enfermés dans la tour, puis peu à peu ils partirent, emportant avec eux leurs vêtements et leurs meubles. Les derniers s'en allèrent le 15 mars 1636, sur l'ordre du roi.

Jusqu'à nouvel ordre les Espagnols entendaient faire des îles des stations exclusivement militaires ; ils avaient, suivant leur expression, acquis une perle (en latin *margarita* signifie pierre précieuse) ; mais, à leur sens, cette

perle devait être et rester le joyau d'une épée. Leurs tentatives pour s'emparer de Cannes et du fort de la Croisette avaient échoué, dès le 14 septembre, devant la fière contenance de Chasteuil, et ils ne les avaient pas renouvelées ; mais quelle situation admirable encore que celle des îles de Lérins pour menacer la côte et pour entraver le commerce français entre Gênes et Marseille !

Dans ce but, ils les couvrirent de forteresses ou de fortins. Sainte-Marguerite en reçut cinq pour sa seule part : le fort Réal ou Royal, le fort Monterey, le fort de Ragon ou d'Aragon, le fortin et la tour du Batiguier.

Saint-Honorat fut mieux défendu encore. Partout on sacrifia les fleurs, les jardins et les vignes, qui faisaient l'agrément de cette île. L'ancienne tour du monastère, qui constituait déjà une excellente défense, fut entourée de trois bastions et de deux demi-bastions avec fossés, corridor, demi-lune et murailles de terre. Les cinq chapelles de la Trinité, de Saint-Cyprien, de Saint-Michel, de Saint-Sauveur et de Saint-Capraise furent remplies de terre et munies chacune de deux canons.

Les deux îles furent en outre garnies de palissades sur leurs bords les plus dangereux, de telle sorte, dit Bouche, « qu'à moins d'être oiseau et avoir des ailes pour voler, il était presque impossible d'y faire entrée ou descente[1] ».

Une flotte d'environ trente galères complétait ce système de défense, où l'on doit voir l'intention bien arrêtée des Espagnols de garder leur conquête au prix des plus grands sacrifices.

Lorsqu'il jugea les fortifications suffisamment avancées, le marquis de Sainte-Croix laissa le commandement à Dom Carlos Doria et retourna en Espagne avec le chevalier Brancassio (15 décembre).

1. Bouche. *Hist. de Provence.*

Cependant Louis XIII supportait impatiemment la perte des îles de Lérins. Aussitôt après leur occupation, le maréchal de Vitry s'était transporté à Cannes, où il avait convoqué la noblesse de la province et organisé, à raison de deux ou trois hommes par feu, une milice spéciale, qui fut payée par le pays, logée le long de la côte, et empêcha du moins toute descente des Espagnols sur le continent.

Mais une flotte seule pouvait reprendre les îles et cette flotte n'existait pas. Comme il était impossible de la constituer sans le concours financier de la province, le roi convoqua à Fréjus une assemblée des communes, au mois de février 1636, et lui demanda des subsides. L'assemblée vota 1.200.000 livres, payables en six ans, sous réserve que les villes d'Arles et de Marseille contribueraient également à la dépense, et que l'entretien des troupes ne serait pas à la charge des habitants[1].

La flotte destinée à la reprise des îles de Lérins fut équipée tout à la fois dans l'Océan et dans la Méditerranée. Celle de l'Océan, tirée de tous les ports du royaume, comprit cinquante-neuf gros vaisseaux, chargés de 6.650 hommes de guerre et quatre cents pièces de canon, et le commandement en fut confié à Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, qui mit à la voile le 10 juin, emmenant avec lui l'archevêque de Bordeaux, M. de Sourdis, chef du Conseil de la marine. La flotte traversa, sans rencontrer de résistance, l'Océan, le détroit de Gibraltar, la Méditerranée elle-même, et arriva dans les mers de Provence, sur la fin de juillet. Elle ne tarda pas à s'y réunir à la flotte de la Méditerranée, commandée par le général des galères Pont-Courlay, et composée de douze galères, d'un grand gabion de douze cents tonnes, fourni par le duc de Guise, et de quatorze autres vaisseaux, sans compter une infinité de barques,

1. Arch. des Bouches-du-Rhône, C. 105, fol. 302.

tartanes, brigantins, brûlots et autres petits vaisseaux de moindre importance.

Jamais pareil effort maritime n'avait été déployé en France. Les Espagnols en furent surpris et appelèrent à leur aide les Génois et les Florentins; leurs forces combinées constituèrent une armée de trente galères, dont le commandement fut confié au duc de Ferrandina.

Cependant il n'y eut pas de combat naval. Le 10 août, la flotte du comte d'Harcourt passa devant les forts de Saint-Honorat et de Sainte-Marguerite, et vint mouiller au Golfe-Juan, d'où elle repartit deux jours après pour Villefranche, à la recherche de la flotte espagnole. On dit à d'Harcourt qu'elle était à Menton; il alla l'y chercher, et, l'ayant trouvée, il ouvrit le feu. Mais les Espagnols, se sentant inférieurs en nombre, n'avaient aucune envie de combattre; ils prirent le large et, sans être inquiétés plus loin que Savone, ils se réfugièrent à l'île d'Elbe.

Leur départ ouvrait aux Français l'accès des îles de Lérins, et, en dépit des défenses terrestres, rendait un débarquement moins dangereux. Le comte d'Harcourt revint au Golfe-Juan et, le 18 août, l'archevêque de Bordeaux put à loisir reconnaître l'importance défensive des îles. Il conclut que Sainte-Marguerite était plus facile à prendre que Saint-Honorat, garni de retranchements et de redoutes; Sainte-Marguerite, au contraire, était accessible de tous les côtés, sauf au bas du grand fort. Il est vrai qu'il était impossible de débarquer sans être vu par l'ennemi; mais, avec de la hardiesse, on pouvait prendre pied dans l'île et peut-être en rester maître[1].

Cependant tout n'était pas prêt pour l'attaque. Le roi, qui avait à cœur la reprise des îles, rassembla de grandes forces en Languedoc et en Provence, pour appuyer l'action

1. *Documents inédits* etc., I, pag. 53, 54.

maritime et au besoin y coopérer. Il ne semble pas que ces forces aient été prêtes avant les premiers jours de novembre; mais à ce moment les régiments de Castrouilles, de Cornusson, de La Tour et de Vaillac se rendirent aux environs de Cannes ; des compagnies de chevau-légers s'installèrent au Cannet ; on attendait les gentilshommes de Provence à Grasse, avec leurs équipages. La flotte espagnole était loin ; il n'y avait plus qu'à décider l'attaque.

Fixée d'abord au 25 novembre, puis au 6 et au 15 décembre, elle fut enfin ajournée à une date indéterminée.

La perspective de remporter une grande victoire avait allumé entre le comte d'Harcourt et le maréchal de Vitry une légitime émulation ; mais, pour mieux illustrer son nom, chacun désirait avoir le commandement exclusif. Instruit de leur rivalité, il semble que le roi ait manqué de la décision qui convenait à une circonstance aussi délicate. Le 12 octobre, il écrivit à l'archevêque de Bordeaux :

« J'entends que toutes les forces de mon armée navale et tous les gens de guerre qui se pourront tirer de mon pays de Provence, même ceux qui y doivent être venus du Languedoc, y soient employés, laissant néanmoins dans les places ce que mon cousin le maréchal de Vitry verra y être nécessaire pour la défense. Et afin de lui donner tout sujet de contribuer, pour la reprise de mesdites îles, tout ce qui dépendra de son gouvernement, j'entends qu'il commande de son côté l'attaque qu'il sera avisé qu'il devra entreprendre, comme mon cousin le comte d'Harcourt fera du sien celle dont il se chargera, et quant aux moyens de conduire et faire réussir cette entreprise, je me remets à vous et à mesdits cousins de les résoudre ensemble dans le Conseil de guerre, et m'assure que chacun se portera, en une occasion si importante et si considérable pour le bien

de mes affaires et la réputation de mes armes, avec tout le zèle et l'union que je saurais désirer [1] ».

Un ordre eût mieux valu que cet appel à la concorde. En dépit de la lettre du roi, la rivalité de Vitry et de d'Harcourt resta plus ou moins ouverte, au grand détriment du succès de l'entreprise. Louis XIII et Richelieu avaient beau écrire lettres sur lettres pour presser l'attaque, personne ne bougeait. A la fin le cardinal impatienté adressa le message suivant à M. de Sourdis (3 décembre) :

« Je suis extrêmement étonné du retardement que l'on apporte a exécuter les ordres du roi touchant l'attaque des îles..., vu qu'il y a plus d'un mois que vous avez mandé de deça que tout ce qui était nécessaire pour cela était prêt et que l'on n'attendait rien, pour commencer, que les galères qui n'avaient pas encore joint le corps de l'armée navale... Je vous conjure encore de vous y employer soigneusement. Vous savez, aussi bien que personne, de quelle importance est la reprise des îles, la réputation qu'une telle action donnerait aux armes du roi, combien Sa Majesté la désire et avec quelle passion je l'ai toujours souhaité...

« Ces deux mots sont pour vous dire que vous m'obligerez autant de faire réussir l'affaire des îles que si vous me donniez la vie. »

Le lendemain, 4 décembre, M. de Noyers, parlant au nom du roi, adressait une lettre plus pressante encore à l'archevêque de Bordeaux :

« La longue attente de l'attaque des îles nous fait perdre patience, et oblige Sa Majesté... à vous mander que si, huit jours après la réception de la présente, vous ne voyez lieu de terminer cette affaire, l'on remette à un autre temps plus commode et où les esprits soient plus prompts et

1. *Documents inédits*, etc., I, pag. 53, 54.

plùs disposés à recouvrer cette parcelle de la France, qui importe tant à sa réputation...[1] ».

Il n'y avait plus moyen de différer. Un Conseil de guerre fut tenu à Cannes le 8 décembre ; mais, loin de s'entendre, d'Harcourt et Vitry revendiquèrent plus énergiquement que jamais le commandement des troupes. L'archevêque de Bordeaux, qui avait voulu s'interposer, reçut dans le feu de la discussion un coup de canne de la main du maréchal, qui était un homme vif et emporté.

Ce coup de canne coûta cher à Vitry : quelques mois plus tard, lorsque les îles eurent été reprises, il fut mandé à Paris et enfermé à la Bastille, d'où il ne sortit qu'à la mort du cardinal. Sur l'heure, la dispute eut pour résultat de jeter le désordre dans l'armée; les gentilshommes se retirèrent dans leurs foyers; on congédia les pionniers, mineurs, charpentiers, forgerons et autres artisans nécessaires à l'entreprise, et on renvoya l'attaque à une autre saison.

Le roi et le cardinal en furent tout à la fois attristés et indignés. Il est si peu croyable, écrivit Richelieu à Vitry, qu'un homme de votre qualité et profession ait voulu offenser une personne de la qualité et condition de M. l'archevêque de Bordeaux, comme on dit que vous avez fait, que, si je vous avais vu commettre cette faute, actuellement je ne me le pourrais persuader. Si ce malheur vous est arrivé, il n'y a sorte de voie par laquelle vous ne deviez tâcher de vous en purger. Vous ne sauriez trouver aucun qui puisse excuser une telle action, quelque bonne volonté qu'il ait pour vous ; j'en suis plus affligé que je ne saurais dire, et pour la personne de M. de Bordeaux, que j'affectionne particulièrement, et pour la vôtre[2] ».

Le roi écrivit de son côté à M. de Sourdis : « Je ne puis

1. *Documents inédits*, etc., I, pag. 184-190.
2. *Documents inédits*, etc., I, pag. 229.

vous céler le mécontentement que j'ai de voir mes armées et ces préparatifs demeurer sans effet, et que tout le monde sache que ceux auxquels je confie de si importants desseins aient consommé le temps en querelles et en contestations pour des intérêts particuliers et pour des avantages imaginaires de charges, où il n'y en a point de véritables et de solides que dans le service, et aient employé inutilement des sommes immenses de deniers en armements depuis six mois, sans aucun effet, et une des plus belles armées navales qui aient jamais été sur la mer Méditerranée; en quoi il n'y a point d'excuse recevable, puisque, si l'on n'a pu faire réussir les choses à souhait, du moins l'on a été en pouvoir de les entreprendre glorieusement[1] ».

Cependant la flotte était restée entière sous les ordres du comte d'Harcourt. Comme pour tromper la vigilance de l'ennemi, en lui faisant croire à la levée du siège, elle mit à la voile à la Noël et se dirigea vers la Sardaigne, où elle s'empara du port d'Oristano. Mais cette expédition n'était qu'une feinte; après quelques semaines de séjour dans cette île, d'Harcourt revint précipitamment en Provence et alla mouiller, le 25 février, à Théoule.

Le moment paraissait propice pour une attaque décisive. Afin d'empêcher le retour des pénibles incidents du mois de décembre, le maréchal de Vitry avait été relégué à la tour d'Aigues et le comte d'Harcourt avait reçu le commandement exclusif de toutes les troupes. La discipline était revenue.

Du côté de l'ennemi, la situation était au contraire des plus critiques. La flotte du duc de Ferrandina, n'attendant plus de secours en hiver, s'était retirée à Naples, Messine, Gênes et Barcelone; dans les îles, les soldats souffraient de la faim et du froid; on manquait de bois, et les hommes

1. *Documents inédits*, etc., I, pag. 229.

étaient réduits à dix onces de pain et un verre de vin par jour; pour éviter la souffrance, beaucoup gagnaient la côte à la nage et se constituaient prisonniers. Un grand galion de Naples, dit l'*Admirante*, armé de soixante canons et chargé de vivres et de munitions de guerre, étant arrivé sur ces entrefaites et ayant pu prendre position, dans la nuit du 17 mars, au Frioul, entre les deux îles, fut accosté par un de nos brûlots, le lendemain de son arrivée, incendié et coulé, avant qu'il ait pu débarquer tout son chargement. La plupart des marins et soldats qui le montaient périrent dans les flammes ou dans la mer.

Sourdis, investi de la confiance absolue du roi, et marchant résolument d'accord avec d'Harcourt, paraît alors avoir déployé une grande activité. Il rassembla à nouveau les gentilshommes et les milices de Provence, posta l'escadre au Golfe-Juan, fit remplir de terre des hottes, sacs et paniers, prépara des mantelets, gabions, tonneaux, chevaux de frise et quantité d'échelles de six pieds de haut pour monter les falaises qui bordent Sainte-Marguerite et disposa cent vaisseaux et une multitude de chalands pour transporter tout ce matériel et débarquer les troupes[1].

L'attaque ayant été fixée au mardi 24 mars, jour de

1. Les documents relatifs à la reprise des îles Lérins sont fort abondants. Nous avons, en dehors de certains documents officiels : *l'Histoire de Provence*, de Bouche, qui visita les îles huit ou neuf mois après leur occupation par les Espagnols, et écrivit son ouvrage vingt-huit ans après les événements; — le « Journal d'un religieux de Lérins », contemporain de la reprise des îles, dont l'Inventaire S. Seine nous a conservé une copie; — huit lettres particulières, écrites pendant les opérations elles-mêmes au P. jésuite Colombi, de Lyon, et conservées à la Bibliothèque municipale de cette ville. Ces lettres ont été publiées dans la *Revue historique de Provence* (octobre et novembre 1901), par M. G. Pélissier.

Notre récit s'est inspiré de ces divers documents, suivant le degré d'intérêt ou de précision qu'ils présentent; nous n'y renverrons pas nos lecteurs par des notes justificatives qu'il faudrait trop souvent répéter; il n'est presque pas une phrase qui ne soit l'adaptation sincère de renseignements authentiques, arrachés à l'admiration enthousiaste des contemporains.

l'Annonciation, une partie de nos vaisseaux vint se poster à portée de mousquet, vers la pointe orientale de Sainte-Marguerite, où se trouvaient le fortin et le fort Monterey. Malgré la risposte de ces forts et celle du fort Royal, on abattit à grands coups de canon les retranchements de pierre que les Espagnols avaient faits au bord de la mer, et, vers trois heures de l'après-midi, on se prépara à la descente. Déjà l'infanterie était sur le point de mettre pied à terre, lorsque s'éleva tout-à-coup une tempête, qui obligea à la retraite. Nos navires durent couper leurs câbles et se disperser dans toutes les directions. Deux chalands, chargés de munitions et d'outils, ne purent être ramenés, à cause de la violence des vagues qui les rejetait sans cesse à la côte ; de peur qu'ils ne servissent à l'ennemi, ils furent brûlés. Le comte d'Harcourt, en voulant passer d'un navire à un autre, tomba tout armé dans la mer, d'où il fut aussitôt retiré.

Cet échec tout fortuit rendit du cœur aux ennemis, qui dépêchèrent en Espagne deux vaisseaux légers, pour annoncer que les îles étaient imprenables et que, la mer combattant pour eux, l'armée de France avait été dissipée ; avis qui eut pour résultat qu'aucun secours ne fut envoyé. Des lettres, surprises à la même époque, trahissaient la même confiance : Si, disait-on, il avait fallu trois ans aux Espagnols pour prendre Ostende, il en faudrait bien dix aux Français pour reprendre les îles de Lérins, quand même elles ne seraient défendues que par des femmes et par des enfants.

L'archevêque de Bordeaux était si déconfit de ce désastre qu'il en tomba malade et prit la fièvre ; mais il retrouva tout son sang-froid en un Conseil de guerre où, malgré la perte de quelques navires, la disparition de plusieurs matelots et soldats et le naufrage de nombre d'appareils et

de machines, on résolut d'essayer une nouvelle descente. La date du 28 fut choisie.

Comme à l'attaque précédente, la majeure partie de l'armée se confessa, autant que la brièveté du temps le permettait; le Père jésuite Pelprat confessa mille hommes pour sa seule part. Au départ, on chanta les litanies de la Vierge, et une bénédiction générale fut donnée.

L'armée comprenait encore quarante vaisseaux de guerre, et environ 4.000 hommes de troupes, sans compter les matelots et gens de service : les Espagnols avaient au moins 2.000 hommes, répartis dans les deux îles, dont 1.200 à Sainte-Marguerite et 800 à Saint-Honorat. D'Harcourt détacha le *Cygne*, monté par deux cents hommes et commandé par le chevalier de Cangé, pour reconnaître les positions ennemies et commencer l'attaque. Comme le bateau pouvait se perdre en cette entreprise, Cangé demanda et obtint un ordre écrit pour se couvrir aux yeux du roi.

Les ennemis avaient eu le temps, depuis le 24, de relever les fortifications abattues; le *Cygne* fut accueilli par une bordée de coups de canon et une grêle de boulets, qui heureusement ne lui firent aucun mal. Il n'y eut d'autre accident qu'un homme blessé et un chat qui, pris de peur, tomba dans la mer. Trois autres vaisseaux, bien munis et équipés, suivaient le *Cygne* à une demi-heure d'intervalle; leurs feux combinés détruisirent à moitié le fortin et firent aux autres défenses édifiées à fleur d'eau des brèches suffisantes pour laisser passer une troupe de débarquement.

C'était le moment attendu par d'Harcourt. Après s'être personnellement rendu compte que les ouvrages de l'ennemi étaient en fort mauvais état, il passa en chaloupe devant chacun des navires, qu'il harangua de son mieux, et le signal du départ fut donné, vers les trois heures du soir, par

un drapeau blanc, que l'archevêque de Bordeaux arbora lui-même au grand mât de la *Licorne*[1].

L'escadre se dirigea, comme la première fois, vers la pointe orientale de l'île, tant du côté du Frioul que du continent. Les Espagnols, qui n'avaient pas abandonné leurs postes ni leurs retranchements, laissent approcher les Français jusqu'à portée de mousquet, et font une décharge qui blesse peu de monde. Le fortin et le fort Monterey tirent à mitraille plusieurs coups de canon, qui ne causent pas de dégâts. Sans donner à l'ennemi le temps de recharger, les Français le contraignent à se servir de pierres et enfin à abandonner le fortin et les autres retranchements élevés au bord de la mer. Les assaillants dressent alors leurs échelles contre ces retranchements, et pénètrent dans l'île l'épée à la main. En peu d'instants, ils sont quatre ou cinq cents, et ce nombre va sans cesse grossissant. A part quelques officiers, qui vendent chèrement leur vie, les Espagnols lâchent pied, abandonnent le fortin, où les gardes du comte d'Harcourt plantent l'étendard du roi, et se réfugient précipitamment dans le fort Monterey et dans le fort Royal.

Le régiment de Vaillac, descendu le premier à terre, s'aventure à les poursuivre, ses officiers en tête; mais

1. Bouche et le « Journal d'un religieux » nous donnent le nom des principaux capitaines qui prirent part à l'action. C'étaient le sieur de Mantin, le commandeur de Gouttes, tous deux capitaines de vaisseau; les comtes de Carcès et de Castellan, maréchaux de camp; de Bandol, Boyer, le sieur de Luc, de Séguiran, de Romoules, le cadet de Saint-Benoît, Bonfils, Bellon, le chevalier de Vins, Sartoux, Carbonel, Isnard et plusieurs autres gentilshommes et volontaires de la province; les sieurs de Guitaut et de Senantes commandant les Enfants-perdus, les officiers des régiments de Vaillac, de La Tour, de Cornusson, de Saint-André, de Castrouilles, de Roussillon et de Vitry; François de Vignerot, suivi de Pont-Courlay, général des galères; d'Espenan, maréchal de bataille; le contre-amiral de Poincy; de la Rouillerie, commandant de l'artillerie; le marquis de Monpezat, lieutenant-colonel au régiment des galères; les sieurs de Valavoire, de Cabris, de Courvous et de Boissac, commandant les chevau-légers; les sieurs de Mortigny, de Poitingourt, de Coursan, de Châtelus, de Boissise, des Roches et de Vinceguerre.

l'aide-major Cléret ayant fait reculer les hommes pour les mettre à couvert du canon de Monterey, les officiers se trouvent fort exposés.

Un groupe d'environ soixante-dix cavaliers ennemis, voyant leur petit nombre, revient en arrière, leur court sus et en tue un grand nombre. Le régiment lui-même, attaqué, allait sans doute lâcher pied, sans l'intervention opportune du comte d'Harcourt et du régiment de La Tour. La bataille est rétablie, et les nôtres reprennent l'avantage. Les ennemis, poursuivis à leur tour, n'ont que le temps de s'enfermer dans Monterey, qui, au milieu de la confusion de cette attaque hardie et précipitée, eût probablement succombé ce jour même, si la nuit n'était venue séparer les combattants. Le comte d'Harcourt, qui avait lutté le pistolet d'une main et l'épée de l'autre, se retira, tout couvert de poussière et de sueur, dans le fortin, dont il fit braquer les canons sur le fort de Monterey, distant de quatre à cinq cents pas.

La nuit venue, tout rentre dans le calme. Chacun alors compte ses pertes. Les Espagnols avaient eu environ deux cents tués et force blessés; nous avions eu de notre côté cinquante morts, principalement des officiers, et environ trois cents blessés. Les Espagnols n'avaient pas tiré moins de six mille coups de canon; mais craignant de se découvrir, ils avaient tiré un peu au hasard, et c'est ce qui explique que le débarquement se soit si facilement opéré[1].

1 Parmi les victimes de cette journée, il convient de citer : Gaspard de Séguiran, les chevaliers de Saint-Tropez, de Thorenc et de Mazaugues, les sieurs de Lioux, de Bonfils, de Puget, de Bellon, de Rousse, d'Isnard et de Vacherin. Parmi les blessés : Jean de Villeneuve, le baron de Flayosc de Barrême, le baron de Forcalquier, les sieurs de Saint-Benoit, de Méjanes, premier consul d'Arles, de Valbelle, de Roquebrune, de Saint-Antoine, de Sisteron, capitaine au régiment de Vitry. L'archevêque de Bordeaux eut ses habits troués par des balles, et reçut une légère blessure à la cuisse.

La matinée du 29 fut consacrée au repos; mais, vers midi, nos batteries commencèrent à tirer contre le fort Monterey. Ce fort était composé de quatre bastions réguliers et formés en carré, entourés de fossés avec petites murailles de terre, fascines et palissades ayant deux demi-lunes, l'une du côté du fort Royal et l'autre du côté du fortin.

La garnison était surtout composée de Napolitains; or on a remarqué qu'en toute cette attaque des îles de Lérins, les Espagnols seuls eurent une conduite réellement patriotique. Les Napolitains n'attendirent pas qu'on les délogeât, ils partirent dès les premiers coups de canon; mais, avant de se retirer, ils avaient disposé des mines dans les quatre bastions, avec des traînées de poudre et des mèches allumées, pour faire sauter le fort. Nos soldats arrivèrent à temps pour empêcher l'explosion, et trouvèrent dans le fort quatre canons, une certaine quantité de biscuits et quelques barils de poudre. Le comte d'Harcourt vint aussitôt s'y installer et y resta jusqu'à la prise du fort Royal.

Le 30, nos soldats se rendirent maîtres, sur le Frioul, d'une sorte de fort dit le fort Martin, où les Espagnols logeaient leur cavalerie. Il y avait là une petite source [1] dont l'occupation fut des plus utiles.

On délibéra alors si l'on attaquerait le fort d'Aragon, disposé en triangle à deux bastions du côté de l'île, avec une demi-lune à l'entrée du port. Plusieurs avis furent émis: les uns proposaient de construire des tranchées régulières, où l'on fût à l'abri, mais c'était un long travail; d'autres voulaient que, vu l'épouvante de l'ennemi, on combattît presque à découvert. Après avoir pris l'avis du roi, on se rangea à ce dernier parti, et l'on édifia, à trois cents pas de distance les unes des autres, un certain nombre de redou-

1. Il ne peut être question que d'un puits ou d'une citerne; car l'île Sainte-Marguerite a toujours été considérée comme manquant d'eau potable.

tes, qui se rapprochèrent insensiblement du fort Royal et du fort d'Aragon. Ces redoutes furent toutes garnies de canons ; l'une d'elles était capable de contenir 400 hommes en bataille.

Cependant la descente en l'île Sainte-Marguerite avait soulevé dans la Provence et jusqu'à Paris un enthousiasme indescriptible, qu'une grande victoire seule eût pu justifier. Le roi et le cardinal écrivirent à Sourdis et au comte d'Harcourt toute leur satisfaction pour avoir rétabli l'honneur et la réputation des armes françaises.

Le Parlement d'Aix décida, comme aux temps antiques, d'inscrire sur un registre les noms de ceux qui serviraient dans l'armée du comte d'Harcourt et du général des galères, et de déposer ce registre au greffe, pour servir d'exemple à la postérité et pour être un monument éternel de la valeur et de la fidélité des Provençaux. Il enjoignit, en même temps, à tous les gentilshommes capables de porter les armes, de rejoindre les drapeaux aussitôt après la publication de l'arrêt, sous peine d'être déclarés déserteurs du roi et de la patrie, eux et leurs enfants déchus de tous droits et privilèges de la noblesse; leurs fiefs et leurs biens meubles confisqués au profit du roi, avec ordre aux substituts du procureur général et aux consuls de chaque ville de les faire saisir et d'en remettre les revenus à un commissaire solvable (24 avril).

Le Parlement de Paris donna 24.000 livres; la Cour des comptes, 16.000; les autres compagnies contribuèrent en proportion de leur nombre et de leur richesse. L'assemblée générale de Provence, convoquée pour la seconde fois, accorda en sus des 1.200.000 livres déjà votées, cent quintaux de poudre, autant de mèches, cinquante quintaux de plomb et trois mille boulets de canon [1]. La ville d'Aix donna

1. V. Arch. des Bouches-du-Rhône, C. 102, fol. 302.

6.000 livres et tout ce qu'il y avait de poudre et de munitions dans ses magasins, cent-cinquante charges de blé et cent mousquetaires entretenus pour deux mois. La ville de Marseille envoya au comte d'Harcourt 10.000 écus et pour 6.000 livres de poudre, de mèches et d'autres munitions ; Arles, du blé pour 30.000 livres ; Hyères, Toulon, Ollioules, 2.400 hommes et six vaisseaux frêtés à leurs dépens ; Draguignan, 400 hommes avec leur subsistance. Le village de Biot fournit 300 hommes bien armés et entretenus pour un mois.

Tous ces renforts élevèrent successivement à plus de 4.000 hommes les volontaires ou soldats réguliers qui se trouvèrent dans l'île ; chaque jour apportait de nouveaux contingents. Le maréchal de Vitry, resté en mauvais termes avec le comte d'Harcourt, avait la défense de Cannes et du littoral.

Pendant la première quinzaine d'avril, il n'y eut que des engagements et des escarmouches sans importance. Les Français attendaient leurs renforts; les Espagnols, très réduits en nombre, n'osaient faire de sortie et mettaient tout leur espoir dans leur flotte.

Vain espoir ! La flotte espagnole, composée de quinze galères et montée par 700 hommes d'élite et 50 chevaux, parut le 11 avril devant l'île Saint-Honorat, sous les ordres de Michel Doria; l'une de ces galères parvint à toucher Sainte-Marguerite, tout près du fort d'Aragon, et elle allait y jeter quelques secours, quand le zèle indiscret d'un canonnier, qui tira sans commandement, révéla la présence de nos troupes. Nos galères se disposaient alors à lui barrer la route ; elle put ainsi leur échapper par une fuite précipitée et rejoindre le gros de la flotte, qui, attaquée par des forces supérieures et criblée de coups de canon, ne trouva son refuge que dans la fuite. Les nôtres ne furent pas assez

fous pour la poursuivre ; ils préférèrent avec raison garder solidement le Frioul et ne pas compromettre l'investissement des îles par une chasse aventureuse.

Cependant la mer était la seule voie de salut pour les Espagnols, de jour en jour plus étroitement bloqués dans les forts de Sainte-Marguerite. L'escadre le comprit, et se retira tout près des îles, à Saint-Laurent-du-Var, de l'autre côté de la pointe d'Antibes; là, elle était prête à tout événement. Les assiégés sentirent, de leur côté, qu'ils ne pourraient être secourus s'ils ne parvenaient à détruire ou à entamer la flotte française.

Dans ce but, ils effectuèrent, le 14 avril, une soudaine et audacieuse sortie, qui devait les mener au Frioul, où, combinant leurs feux avec ceux de Saint-Honorat, ils s'attaqueraient à nos galères et chercheraient à les réduire. Ainsi la mer redeviendrait libre, et les renforts pourraient arriver.

La conduite de cette entreprise fut confiée au chevalier Pedro de Rhodes; à la tête de 500 hommes, il s'en alla droit à la redoute d'Arles, qui était la plus avancée, avec l'espoir d'y surprendre nos galères. La vigilance et le courage du commandant Mayenne brisèrent cet effort. L'alarme fut donnée dans toute l'île, et incontinent le comte d'Harcourt accourut, et avec lui la cavalerie, puis l'infanterie. Vainement les Espagnols opposent une grande résistance; vainement les canons de Saint-Honorat prennent nos troupes en écharpe et fauchent des files entières; la vaillance cède au nombre, et les Espagnols sont repoussés jusqu'au bord du fossé du fort Royal, avec une perte de 106 hommes. Nous perdîmes, de notre côté, 80 cavaliers et soldats, parmi lesquels Peschant et Léridor, capitaines du régiment de Vaillac. Après cette défaite, l'ennemi envoya un trompette pour demander la permission d'enterrer les morts, ce qui fut fait, de part et d'autre, dans l'après-midi.

Deux jours après, à la faveur de la nuit, l'ennemi dressa une demi-lune, faite en forme de fer à cheval, à deux cents pas environ du fort Royal, du côté du midi, pour découvrir de là le bord de l'île, par où les Français se rendaient aux redoutes dressées contre le fort d'Aragon. Mais cette demi-lune ne dura pas longtemps; le sieur de La Roche-Buot, aide-major général, s'en alla la raser, en plein jour, avec 50 mousquetaires et 50 pionniers, sans avoir d'autres pertes qu'un homme tué et sept blessés. Lui-même fut légèrement atteint à la jambe.

Cette demi-lune rasée, on poussa si vivement les travaux d'approche contre le fort d'Aragon, que les Espagnols furent contraints non seulement d'abandonner la demi-lune qui était devant la porte du fort, mais encore de fermer cette porte elle-même par une muraille et de faire l'entrée par une échelle du côté de la mer, au couchant. Les nôtres s'en étant aperçus, le comte d'Harcourt commanda à l'escadre du sieur de Can, qui avait son poste du côté du Batiguier, de venir décharger quelques volées de canon contre cette muraille.

L'ennemi, réduit à capituler, tenta une sortie désespérée. Le 20 au matin, il quitta le fort, avec l'intention d'attaquer une redoute avancée, où quatre pièces de canon étaient en batterie et où le sieur de Bois d'Amour, capitaine-major au régiment des galères, commandait 200 hommes. Mais Bois d'Amour fit occuper, à quelque distance, une légère éminence qui dominait la redoute et d'où l'on pouvait tirer plus aisément sur l'ennemi.

Une heure après, le capitaine Dom Gonzalès de Crespo, qui avait le commandement du fort, envoya un enseigne avec un tambour, pour parlementer. On lui accorda de sortir tambour battant, mèche allumée des deux bouts, enseignes déployées, avec promesse d'être conduit, avec ses

hommes, à Final, aussitôt que faire se pourrait. Des otages furent donnés de part et d'autre et, à 10 heures du matin, les Espagnols, au nombre de 150, évacuèrent le fort d'Aragon, dont la garde fut aussitôt confiée au marquis de Monpezat, lieutenant général des galères.

De là, nos troupes s'avancèrent vers la tour du Batiguier, située sur la pointe de l'île qui regarde Cannes, entre le fort Royal et le fort d'Aragon, duquel elle était éloignée de cinq cents pas. L'ennemi tenta un simulacre de résistance; mais la résolution des nôtres à leur donner l'escalade les fit venir à capitulation. Ils sortirent au nombre de 25, aux mêmes conditions que ceux du fort d'Aragon (24 avril).

Restait le fort Royal, commandé par Dom Miguel Perez de Goya, gouverneur de l'île.

Les travaux d'investissement furent aussitôt commencés. Chaque jour de nouveaux renforts arrivaient. Les mesures patriotiques prises par les départements et par les communes avaient partout produit les plus heureux résultats. Vitry lui-même se réconcilia, au moins en apparence, avec le comte d'Harcourt. Mais, pour ménager leur susceptibilité réciproque, on s'arrangea pour qu'ils se vissent à une distance à peu près égale de leur demeure respective, en sorte que chacun d'eux fît la moitié du chemin pour arriver au lieu du rendez-vous. Cette réconciliation eut lieu le 29 avril[1]. Le lendemain, le maréchal envoya 500 hommes, avec une compagnie de chevau-légers, pour coopérer à la reprise du fort Royal.

1. Réconciliation trop tardive! Le roi, mécontent de l'offense faite, au mois de décembre, à l'archevêque de Bordeaux, des résultats qu'elle avait produits et de la persistance du maréchal de Vitry à ne pas prêter un concours effectif au comte d'Harcourt, venait (14 avril) de décider son rappel et son remplacement au gouvernement de Provence par le prince de Condé.

L'eau douce étant de première nécessité pour les Espagnols, on s'efforça de leur rendre impossible l'usage des sources qui pouvaient se trouver en dehors du fort, et de les réduire à l'emploi de l'eau plus ou moins corrompue des citernes. Dans cette intention, une batterie de deux pièces de campagne fut dressée à proximité d'une fontaine qui se trouvait entre le fort et cette batterie. Le sieur de la Rouillerie fit travailler à une batterie de six canons du côté du levant, puis à une autre de sept canons entre le fort d'Aragon et le fort Royal. En moins de six jours, le feu de ces batteries démonta, mit hors de service et rasa tout ce qui était à leur portée; les balles de nos mousquets tombaient même dans la place d'armes.

Le feu devint, à la fin, si gênant que les Espagnols se décidèrent à faire une sortie pour détruire la seconde batterie, qui les incommodait le plus. Dom Francisco Salvador, albanais, qui commandait la cavalerie espagnole, et Dom Miguel Perez sortirent avec 400 hommes, le 2 mai, vers les 9 heures du matin. Jamais, dit le « Journal d'un religieux », on ne vit combat si chaud ni si cruel ; il dura plus d'une heure. Le comte d'Harcourt, suivi du comte de Carcès et de toute la noblesse, y accourut aussitôt, avec la cavalerie. L'infanterie fut prête, dès qu'on vit sortir l'ennemi. Le sieur d'Epernon fit des merveilles, à la tête du régiment de Languedoc, et l'ennemi fut contraint de se retirer.

Miguel Perez fut atteint d'une mousquetade au cou, et trente des siens restèrent sur la place ; un grand nombre furent blessés. Nous ne perdîmes qu'un sergent du régiment des galères et un cheval-léger ; deux officiers du régiment de Vitry reçurent quelques blessures. Le chevalier de Thorenc eut les cheveux brûlés par un coup de canon ; l'émotion qu'il en ressentit fut si vive qu'il en mourut peu de jours après.

Cet insuccès jeta le désarroi parmi les Espagnols, qui commencèrent à se mutiner, disant tout haut qu'on les assommât, si l'on voulait, mais qu'eux ne voulaient plus servir. Ils souffraient de la soif, depuis qu'ils n'avaient plus à boire que l'eau des citernes, et les coups de canon qui, tombant dans le fort, bouleversaient sans cesse leurs logements et les renversaient sur eux, leur rendaient la vie insupportable.

Le 5 mai, le gouverneur, sous prétexte de traiter un échange de prisonniers, engagea de véritables pourparlers pour la reddition du fort. On convint d'une trêve. Le lendemain, le major sortit avec le capitaine de cavalerie et, après six heures de conférence, on arrêta et conclut les articles de la capitulation pour six jours de trêve ; passé ce délai, si les assiégés n'avaient pas reçu un secours suffisant, la place serait rendue, et la garnison sortirait avec armes et bagages, deux canons et des munitions pour tirer trois coups; en attendant, on donnerait des otages de part et d'autre, et tout acte d'hostilité cesserait dans les îles. Les Espagnols avaient toute faculté d'envoyer à Final, puis à Milan, pour informer le gouverneur de ces conditions.

Les jours compris entre le 6 et le 12 se passèrent en festins et en réjouissances. Le comte d'Harcourt donna des fêtes aux officiers espagnols ; les soldats eurent la permission de venir boire deux par deux à la fontaine et de rapporter deux barils d'eau par jour pour l'état-major.

Le gouverneur de Milan, informé de la détresse de la garnison, envoya immédiatement des secours ; mais ils furent arrêtés en route par l'escadre française, qui les força à rétrograder, et, le 12 mai, le soleil se leva sans qu'aucune voile fût signalée.

La trêve expirait à trois heures de l'après-midi ; alors les tartanes étant prêtes, les Espagnols commencèrent à sortir

du fort Royal, tambours battants, enseignes déployées, la mèche allumée des deux bouts, au nombre de 900 hommes, à cinq par rang ; les deux canons, conduits par deux de nos pionniers, s'embarquèrent aussitôt pour être conduits à Final.

Dom Miguel Perez sortit le dernier, accompagné de cinquante-quatre chevaux, sur soixante-quinze qu'il avait au début du siège ; le comte d'Harcourt, l'archevêque de Bordeaux, le comte de Carcès et autres gentilshommes de Provence l'attendaient à cheval avec les deux compagnies de Vallavoire et de Boissac, rangés sur la contrescarpe.

Arrivé au milieu du fossé, Perez descendit de cheval et vint saluer le comte d'Harcourt, qui l'attendit jusqu'à ce qu'il fût près de lui. D'Harcourt mit à son tour pied à terre et embrassa Perez, qui lui dit fièrement que la guerre intestine des siens l'avait plutôt contraint de se rendre que la force des ennemis, mais qu'il s'estimait heureux d'avoir la gloire d'être vaincu par un aussi valeureux prince.

Les Espagnols laissaient dans le fort vingt-cinq pièces de canon et du biscuit pour trois semaines. Comme témoignage de la valeur et de la générosité du comte d'Harcourt, ils firent, avant de sortir, graver en lettres d'or dans une pierre bleue l'inscription suivante, qui fut ensuite mise sur l'entrée de la porte du fort de Sainte-Marguerite : EL VALOR SIN SEGVNDO Y PRVDENCIA DEL CONDE DE HARCOVRT FAVORESCIDO DE DIOS TOMO ESSAS ISLAS A XXVIII DE MARCO DEL ANNO MDCXXXVII. PORQVE OS ESPANTAYS ?

Maîtres de Sainte-Marguerite, les Français s'attaquèrent aussitôt à Saint-Honorat. Le 13, les vaisseaux eurent ordre de prendre leurs postes dans le Frioul. L'escadre de M. de Mantin se logea du côté du levant, et le commandeur de Gouttes, avec les galères, jeta l'ancre du côté du couchant. Vers midi, le commandeur de Guitaut, capitaine de vais-

seau, qui déjà s'était signalé dans la reprise de Sainte-Marguerite, fut envoyé avec un trompette pour sommer Dom Juan Tamayo, commandant de l'île Saint-Honorat, de se rendre aux mêmes conditions que ceux de Sainte-Marguerite. Tamayo dépêcha vers d'Harcourt le capitaine milanais Bartholomeo Martez, pour demander qu'il lui fût permis d'envoyer prévenir le gouverneur espagnol à Milan ou tout au moins à Monaco. On lui répondit qu'il était libre d'envoyer où il voudrait, mais à condition que les Français pourraient débarquer dans l'île.

Pendant qu'on discutait ces conditions, il arriva qu'un soldat espagnol, qui était de garde dans la chapelle de la Trinité, déchargea par mégarde un mousquet dans la direction de l'escadre de M. de Mantin. Ce dernier, croyant à une attaque régulière, fit aussitôt tirer le canon, et toute l'escadre suivit. En un instant l'air fut sillonné de boulets. On battit le tambour dans Sainte-Marguerite, et, malgré l'approche de la nuit, les régiments formèrent leurs bataillons; la cavalerie se mit en ordre, et chacun se prépara à s'embarquer. Mais le Conseil ne voulut pas tenter une aventure nocturne.

Cette première attaque n'avait pas duré plus de trois heures. Le lendemain, dès l'aube, les vaisseaux recommencèrent leur canonnade avec autant de vigueur. Les forts des pointes et les retranchements du bord de l'île furent abandonnés, et l'ennemi se retira dans la tour.

Tout à coup, vers 9 heures du matin, les vaisseaux cessent leur tir, et le commandeur de Guitaut est envoyé en parlementaire à Saint-Honorat, pour signifier à Dom Juan Tamayo que, si l'on oblige les Français à une descente de vive force, il n'y aura pas de quartier. Cependant nos chaloupes se remplissent de volontaires et de soldats; tout le monde s'embarque et se dispose à la descente.

M. de Guitaut rapporte que Tamayo ne consent pas à se rendre sans être attaqué. La canonnade recommence aussitôt et fait de tels ravages que les casemates et redoutes sont bouleversées, et que les fortifications menacent de s'effondrer en ensevelissant leurs défenseurs.

L'armée profite du désarroi de l'ennemi pour débarquer. Protégés par le feu de nos canons, qui continuaient à tirer de la haute mer, le comte d'Harcourt descend du côté du Frioul, près de la chapelle de Saint-Sauveur, et l'archevêque de Bordeaux à la pointe du levant, près de la chapelle de la Trinité. Ces chapelles sont aussitôt occupées, et le drapeau français y est arboré aux cris mille fois répétés de « Vive le roi. » Les soldats, dans leur impatience, voulaient courir aux remparts ; quelques-uns s'aventurèrent jusqu'à la contrescarpe où nous perdîmes un capitaine, deux lieutenants et quelques soldats. A ce moment, on entendit les cris de « Paché ! Paché ! » qui sortaient des retranchements ennemis.

Ordre est donné de cesser le feu. Le comte d'Harcourt, usant de sa clémence habituelle, permet aux vaincus de sortir la vie sauve, l'épée au côté et le mousquet sur l'épaule, et il les fait transporter à Final, au nombre d'environ 500, dont six compagnies d'Espagnols et deux d'Italiens [1].

Après l'expulsion des Espagnols, les religieux furent rappelés de Vallauris, afin de rétablir le service divin à Saint-Honorat, où un *Te Deum* solennel fut aussitôt célébré [2].

1. Une des conséquences de l'occupation de Saint-Honorat par les Espagnols fut la destruction des beaux arbres qui en faisaient l'ornement. Mgr Godeau, qui visita l'île peu après leur expulsion, pour installer les Mauristes à la place des Cassinistes, déplore cette destruction, dans son *Histoire de l'Eglise*, parue en 1653 ; elle est relatée également dans l'Inventaire Saint-Seine (fol. 44).

2. Le « Journal d'un religieux » nous apprend que, le lendemain 17, l'archevêque de Bordeaux fit avertir l'abbé d'envoyer chercher tous les religieux pour assister à la procession générale qu'il voulait faire autour du château. Il

La reprise des îles eut pour résultat de faire tomber entre les mains des Français quatre-vingt-dix pièces de canon, huit pierriers, tous de fonte verte, outre ceux de fer, et quarante-sept qu'on retira d'un vaisseau brûlé dans le Frioul, quatre cents piques, six cents mousquets, deux cents barils de poudre, quantité de mèches, fascines, biscuits, plomb, balles, et un vaisseau chargé de cuir et de lin d'Alexandrie.

L'événement eut en France un retentissement considérable. Les Espagnols, pleins de confiance dans la durée de leur conquête, avaient surnommé Sainte-Marguerite la Nouvelle-Espagne ; ils y avaient, disait-on, dépensé douze millions d'or à édifier des fortifications, et il avait suffi de quarante-cinq jours pour réduire à néant tous ces sacrifices. La Provence entière célébra des *Te Deum*; des feux de joie furent allumés sur les collines ; le roi enfin adressa à M. de Sourdis et au Parlement de Provence des lettres de félicitations et de remerciements [1].

L'archevêque de Bordeaux établit comme gouverneur provisoire des îles le commandeur de Guitaut ; choix que le roi ratifia, le 23 mai, par lettres patentes, avec des considérants particulièrement flatteurs pour le zèle et la conduite de cet excellent officier [2]. En même temps fut constitué un état-major, qui subsista sans grands changements jusqu'à la Révolution : il comprenait, en dehors du gouverneur, un lieutenant du roi, un major, un curé, un au-

convoqua aussi tout le chapitre de Grasse et, après qu'il eut dit la messe, lorsqu'il s'agit d'organiser la procession, une contestation s'éleva, pour la préséance, entre le chapitre de Lérins et celui de Grasse, les religieux ne voulant pas céder aux chanoines dans une maison qui leur appartenait. L'archevêque de Bordeaux trancha le différend, en décidant qu'il marcherait un religieux et un chanoine indifféremment, tant à droite qu'à gauche. La procession faite, il remit les religieux en possession du château-fort et de toute l'île.

1. *Documents inédits*, etc., I, pag. 390-391.

mônier pour les prisonniers (et, depuis 1685 pour la compagnie franche), un médecin et un chirurgien-major.

Les Espagnols ne prirent pas tout de suite leur parti; plusieurs fois après 1637, leurs flottes parurent en vue des îles ou menacèrent les environs avec l'arrière-pensée de reprendre leur conquête; mais il ne semble pas qu'un effort sérieux ait été tenté, et tout se réduisit à de vaines parades, qui tenaient en échec l'activité inlassable de M. de Guitaut, mais ne l'obligeaient pas à des mesures exceptionnelles de défense.

Les fortifications élevées par les Espagnols ne furent pas conservées. M. de Sourdis, appelé à donner son avis, le formula en ces termes : « J'estime qu'il faut raser le fort de Monterey et laisser le Ragon et le fortin, parce qu'ils commandent aux deux bords du Frioul; faire des cornes avec une demi-lune devant la porte du grand fort, un travail pour garder la fontaine, et une demi-lune tenaillée pour garder l'éminence du côté du Gourjan (Golfe-Juan), où l'on a fait les dernières batteries, parce que, de ce côté-là, il y a une éminence qui couvre un rideau où l'on peut du premier jour loger dix mille hommes, à la demi-portée du mousquet de la place, à couvert de tout. Et d'autant que ces dehors ne seraient pas commandés de la place, si elle demeurait en l'état qu'elle est, j'estime qu'il faut hausser toute la fortification de six pieds, ce qui sera facile de la vidange des fossés, où on trouvera pierres et terres; ce que j'estime que les ennemis voulaient faire, n'y ayant point de cordon à la place. Et la place, en l'état que je la dis, quatre cents hommes effectifs sont suffisants pour la garde ordinaire, et mille pour un siège »[1].

Le Conseil du roi n'approuva point les idées un peu grandioses de l'archevêque de Bordeaux; on conserva seule-

1. *Documents inédits*, etc., III, pag. 401.

ment le fort Royal, et, dans la suite, on se borna à perfectionner les anciens ouvrages et à réparer et agrandir les bâtiments militaires qui existaient à la fin du ministère de Richelieu.

Le magasin à poudre, côté R, fait en 1694, les casernes et le pavillon Saint-Césaire, V, commencés en 1720 et achevés en 1726, sont les seuls bâtiments qui aient été construits en entier depuis 1642.

A Saint-Honorat, on conserva les remparts et autres ouvrages que les ennemis avaient élevés aux extrémités de l'île.

Une petite garnison fut installée dans le fort de Sainte-Marguerite et dans les bâtiments appartenant à M. de Bellon; chaque mois, on en détachait un officier et quelques soldats, qui allaient garder Saint-Honorat, où ils logeaient — nous l'avons vu — dans la même tour que les moines [1].

Il ne semble pas que les rapports entre ceux-ci et leurs hôtes aient toujours été empreints de la plus grande cordialité.

Lorsqu'en 1700, le grand prieur réclama une indemnité pour la partie des deux îles occupée par les forts, l'abbé et les religieux protestèrent, arguant que le grand prieur n'avait jamais joui de l'abbaye d'après les voies canoniques et que, si une indemnité était légitime, c'était à eux, les constructeurs de la tour, qu'elle devait revenir; mais pleins de zèle pour les intérêts de la Couronne, ils n'avaient garde de demander d'être dédommagés des forts construits à Saint-Honorat ni du logement des soldats.

M. de Guitaut resta gouverneur des îles de Lérins jusqu'en 1687; il fut remplacé par M. de St-Mars, dont le nom est indissolublement attaché à celui de son fameux prison-

1. Voir, à la *Notice historique*, la supplique adressée à Mazarin par les religieux, au sujet de cette promescuité. — Archives Alp-Marit., H. 85 et 601.

nier, le Masque de fer. Sainte-Marguerite, tout en restant une forteresse opposée à l'ennemi, était devenue une prison d'Etat, où l'on enferma, pendant près d'un siècle, divers personnages plus ou moins compromis dans les événements politiques. Sous le règne de Louis XVI, on y interna certains colons des Antilles.

INVASION DE LA PROVENCE PAR VICTOR-AMÉDÉE II DE SAVOIE RÔLE MILITAIRE DES ILES DE LÉRINS (1707)

Après M. de Saint-Mars, aucun gouverneur ne résida plus à Sainte-Marguerite. Le commandement des îles fut confié à un lieutenant du roi, et c'était à un officier de ce grade, M. de la Mothe-Guérin, qu'il appartenait quand Victor-Amédée II envahit la Provence en 1707.

M. de la Mothe-Guérin n'avait que 200 hommes à sa disposition, au moment où les ennemis, ayant franchi le Var, parurent devant Cannes. Leur intention était de surprendre Toulon par une marche précipitée; dès lors, l'occupation des îles de Lérins leur importait fort peu. La Mothe-Guérin, sacrifiant sa sécurité personnelle à l'intérêt général, osa arrêter la marche de l'ennemi par une canonnade. Surpris par cette attaque, le duc de Savoie fit halte et lança contre les îles la petite flotte dont il disposait.

Un feu nourri et précipité lui ayant répondu, cette résistance fit craindre à Victor-Amedée qu'il n'eût affaire à des forces supérieures et, comme il n'avait pas de temps à perdre à une conquête, sans valeur pour lui, il abandonna l'entreprise presque aussitôt qu'il l'eut conçue. Mais, en partant, il prétendit imposer aux îles une sorte de blocus, et fit afficher sur toute la côte un placard ainsi conçu :

« Au nom de l'Empereur, défense est faite, sous peine de la vie et du feu, d'avoir aucun commerce avec la garnison

des îles Sainte-Marguerite... Tous ceux qui exécuteront ponctuellement ces ordres seront déchargés de la capitation, des tailles, des droits établis sur le sel et le tabac et des autres impôts.»

Le duc de Savoie échoua contre Toulon et reparut peu de temps après devant Cannes, non plus en victorieux mais en vaincu. Il y retrouva La Mothe-Guérin, qui encore une fois lui barra la route. Ce dernier avait disposé près de la côte huit bateaux garnis de carabiniers, qui, soutenus par l'artillerie de la place, obligèrent le duc de Savoie à chercher sa route dans les montagnes, où il perdit une centaine d'hommes. « On les voyait, dit Devize, en son *Histoire du siège de Toulon*, sur les hauteurs, se culbuter les uns sur les autres, chaque officier menant son cheval après lui. Ce désordre fit prendre le parti aux troupes qui étaient dans les bateaux de mettre pied à terre, pour courir sur quelques équipages qui étaient tombés dans des fossés et qu'ils enlevèrent avec quinze hommes qu'ils conduisirent dans l'île. Trente escadrons, qui faisaient l'arrière-garde des ennemis, s'étant présentés pour passer, furent obligés de s'en retourner et de traverser l'inaccessible chemin de Vallory (Vallauris), ce qui les empêcha d'arriver au camp de Biot, dans le temps qu'ils s'étaient proposé »[1].

INVASION DE LA PROVENCE PAR LES IMPÉRIAUX OCCUPATION DES ILES (1746-1747)

Les troupes impériales envahirent de nouveau la Provence en 1746, sous les ordres du comte de Brown ; elles étaient appuyées, sur mer, d'une escadre anglaise, que commandait l'amiral Bing.

1. Pag. 259, 260.

Brown s'établit à Vence, le 30 novembre, et lança de là un manifeste, interdisant aux habitants de quitter leurs villages et leurs maisons, sous peine d'être traités selon les rigueurs de la guerre et de voir mettre tout à feu et à sang[1].

Néanmoins, quand il arriva à Cannes, deux ou trois jours plus tard, il trouva la ville en grande partie abandonnée; la plupart des habitants s'étaient réfugiés à Lérins, avec leurs effets et leurs objets les plus précieux. Comme la possession des îles pouvait lui être d'une grande utilité, pour la commodité et la sûreté de ses convois maritimes, le comte de Brown résolut aussitôt de s'en emparer[2].

1. François Morénas. *Histoire de tout ce qui s'est passé en Provence, depuis l'entrée des Autrichiens jusqu'à leur sortie*. 1747, pag. 23-26.

2. Les Archives des Alpes-Maritimes possèdent quelques lettres du comte de Brown à l'évêque de Grasse. Nous croyons devoir les reproduire :

« Monseigneur, J'ai receu la lettre, elle m'at fait l'honneur de m'écrire et, pour lui témoigner mes attentions et mon respect, veux bien que les gens retirés de Canes dans les isles puissent retourner chès eux, quoiqu'ils ne méritteroient pas la moindre grâce après tous les avis reitérés. Je leurs aie fait ordonner venir à leurs maisons avec leurs effects; même quelques unes se sont avisés tirrer contre les troupes des coups de fusils. Quant à ces moulins et chateau, Je la prie seulement ordonner ces comis s'adressent à moix, afin que Je leur puisse faire donner toutte l'assistance possible. Il ne me reste donc que de la supplier d'être persuadée du respect avec lequ'ell J'ai l'honneur de me dire, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. — Cannes, 18 décembre 1746. »

« Monseigneur, J'ai receu celle dont il vous a plu m'honorer, sans la quelle Je n'aurais crû qu'un fermier sensé auroit voulu enfermer dans une forteresse des choses dont la garnison, en cas de besoins, pourrait s'en servir pour sa subsistance, et qui foit que toute ce qu'on trouve dans les places en pareils occasions, se regarde chez nous comme magasins et, par conséquent, appartenants à la souveraine, ainsy pas à ma disposition. Cependant, J'en écriverez, et vous assure que Je ferez mon possible pour que vous soyez contenté. Pour le couvent de Saint-Bernard, J'ais ordonner de l'épargner, et il le sera certainement, autant que sa se peut, dans un bombardement, et me sera toujours un sensible de pouvoir, en toute occasion, témoigner le parfet respect avec lequelle J'ay l'honneur d'être, Monseigneur, votre très humble et très obeissant serviteur. — Du camp de Cannes, ce 29 décembre 1746. »

« Monseigneur, J'ai reçu l'honneur de celle que vous avez bien voulu m'é-

Elles n'avaient pour garnison qu'une compagnie de cadets, destinée à la garde des prisonniers d'Etat, et trois compagnies d'invalides, sans officiers ni soldats du corps de l'artillerie. Le commandant, M. André, était un vieillard de soixante-treize ans, qui faisait ses débuts militaires.

Le 14 décembre, le général fit établir une batterie de pièces de canon à la pointe de la Croisette, et une galiote à bombes de l'escadre anglaise la mitrailla pendant vingt-quatre heures sans discontinuer. Le 15 au soir, les troupes autrichiennes débarquèrent six cents hommes vers la pointe d'Aragon, malgré le feu du fort de Saint-Honorat. En un instant, tous les bâtiments et toutes les paillottes où s'étaient réfugiés les habitants de Cannes furent abandonnés et pillés; la plupart des Cannois se sauvèrent dans le fort, tandis que d'autres cherchaient par tous les moyens à regagner la côte.

Le lendemain, les ennemis sommèrent le commandant de se rendre dans les vingt-quatre heures, lui intimant que, faute de le faire, il n'aurait aucun quartier, non plus que tout ce qui se trouvait dans les îles; au moindre signal de résistance, on donnerait l'assaut. M. André, qui n'avait que peu de combattants, et pour qui la population réfugiée était un embarras plutôt qu'une aide, consentit à capituler.

crire, et vous pouvez être assuré que Je fairé le plus juste recherche sur l'accusation des Croates, ne voulant permettre ni violences ni injustices; mais aussy fairé je certainement pendre tous les habitants qu'on trouveret avec des armes, étant contraire aux ordres que Je fit publier, et des soldats ayants étés massacrés dans les bois. Au reste, vous pouvez être persuadé du respect avec lequelle J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur. Le comte de Brown. Du camp de Cannes, ce 8 janvier 1747.»

Une lettre, signée « Ratti », demande a l'évêque de verser, avant huit jours, dans la caisse de la Trésorerie générale de la province, la somme de 17.146 livres, 9 sous, « attendu qu'il est naturel et juste que les clergés, particuliers du pais soumis se prêtassent à faire à S. M. I. R. la Reine d'Ongrie et de Bohême un don gratuit qui répondit au denier qu'ils ont fait au roy de France en 1745 » (27 janvier 1747).

Il fut convenu que la garnison sortirait avec les honneurs de la guerre et douze coups pour chaque soldat. — Les prisonniers d'Etat, au nombre de vingt-six, partiraient avec le commandant, les capitaines, lieutenants et aumôniers. Les habitants réfugiés dans l'île pourraient regagner la côte avec leurs effets ; les bateaux qu'ils avaient amené leur seraient rendus. — La garnison sortirait le premier jour de beau temps et serait transportée par mer à Marseille, où le commandant devrait attendre les ordres du maréchal de Belle-Isle. — Le commandant déclarerait, sur l'honneur, les mines et conduits souterrains se trouvant dans l'île [1].

Les vainqueurs trouvèrent dans ce fort trente-huit pièces de canon, dont dix-huit de bronze et le reste de fer, dix mortiers et une grande quantité de poudre. Le lieutenant-colonel d'Hilberghausen en prit le commandement avec trois cents hommes, dont soixante occupèrent Saint-Honorat [2].

Cette invasion de la Provence fut d'aussi courte durée que celle du duc de Savoie en 1707 ; le 3 février 1747, les ennemis durent repasser le Var ; mais ils restèrent encore plusieurs mois aux îles de Lérins. Elles étaient protégées par la flotte de l'amiral Bing, et ne pouvaient être reprises que par un départ plus ou moins volontaire de cette flotte. Or il arriva, sur la fin de mars, qu'un violent coup de vent dispersa l'escadre dans toutes les directions. Le maréchal de Belle-Isle, qui avait préparé une flottille à Marseille et à Toulon, en profita pour accourir au plus vite avec cent-cinquante bâtiments divers : galères, chaloupes, chebecs, etc., un corps de quatre mille hommes,

1. *Histoire de tout ce qui s'est passé en Provence*, pag. 53.
2. Voir notre ouvrage : *Opérat. milit. dans les Alpes et les Apennins pendant la guerre de la succession d'Autriche, etc.* pag 213.

commandés par le général Chevert, et tout ce qui était nécessaire pour un débarquement. Le 25, on entra à Sainte-Marguerite comme en une place ouverte, et, sans plus tarder, on construisit trois batteries, deux de canon et l'autre de mortiers, pour réduire le fort.

Le grand magasin de poudre était endommagé, et il n'y restait que peu de munitions. Le commandant prit alors l'avis de ses officiers, et, à la seconde sommation, la plupart demandèrent à capituler. Avant de s'y décider, il tenta d'appeler à son secours les vaisseaux anglais, malgré leur éloignement. Ceux-ci virent les feux du fort, et, profitant d'un vent favorable, ils s'avancèrent à une demi-portée de canon des îles ; mais ils se retirèrent presque aussitôt pour prendre le large, sans avoir tiré une seule bordée. N'ayant plus aucun secours à espérer, la garnison mit bas les armes. Elle était composée de cinq cents hommes ; le maréchal de Belle-Isle, alors à Cannes, l'envoya à Nice le 28, pour faire un échange de prisonniers [1].

Saint-Honorat fut repris le lendemain 26 ; la garnison, composée de soixante hommes, commandés par un officier hongrois, se rendit prisonnière de guerre, à 4 heures du soir.

Tel est le dernier épisode de l'histoire militaire des îles de Lérins qui mérite d'être relaté.

Nous avons vu, dans les pages qui précèdent, que leur nom a été associé, à plusieurs reprises, à des faits d'armes d'une certaine importance, et qu'une fois même deux grands royaumes équipèrent des flottes et mobilisèrent des troupes pour les attaquer et pour les défendre, apportant dans cette lutte la passion qui s'attache aux grandes entreprises.

1. Voir notre ouvrage *Opérations militaires etc.*, pag. 251-252.

HISTOIRE LITTÉRAIRE

L'ÉCOLE DE LÉRINS AU Ve SIÈCLE

Au commencement du Ve siècle, partout apparaissent les symptômes de la décadence et de la désolation du monde romain. Salvien, dont nous parlerons plus loin, nous en a fait un effroyant tableau ; il n'hésite pas à reconnaître que « l'empire est mort ou qu'il va mourir ».

Au sein d'une société en proie à tous les désordres, il ne pouvait y avoir place pour les belles-lettres ; aussi les écoles païennes — corps sans âme — ne produisaient que des rhéteurs, des abréviateurs d'histoire et de grammaire. Pour renaître, les études devaient se transformer, entrer dans le domaine des réalités, s'adapter au besoin du peuple. La religion chrétienne naissante leur ouvrit la voie, en proposant comme objet de leurs études les plus graves problèmes et les plus grands intérêts : les idées, les croyances, toute la vie intellectuelle et morale de l'homme. « On peut le dire sans exagération, l'esprit humain proscrit, battu de la tourmente, se réfugia dans l'ombre des églises et des monastères, et embrassa en suppliant les autels, pour vivre sous leur abri et à leur service, jusqu'à ce que des temps meilleurs lui permissent de reparaître dans le monde et de respirer en plein air »[1].

Dans ce mouvement de transformation, le midi de la Gaule joue un rôle prépondérant. Là, le monastère de Lérins est le foyer le plus actif du développement intellectuel, une

1. Guizot, *Hist. de la civilisation en France,* I, pag. 125.

des écoles les plus célèbres de la philosophie chrétienne, et les œuvres de ses savants docteurs vont remuer les âmes au fond de la solitude et les peuples au milieu des cités.

Nous ne dirons rien ici de saint Honorat[1], que nous ne connaissons, comme prédicateur et comme écrivain, que par son panégyriste saint Hilaire, et dont saint Eucher, faisant allusion à ses lettres, écrites, selon l'usage du temps, sur des tablettes de cire, disait : « c'est du miel, qu'il a reversé dans cette cire, du miel tiré de l'inépuisable douceur de son cœur » ; — de saint Cassien, fondateur de l'abbaye Saint-Victor de Marseille, dont le séjour à Lérins semble très douteux, mais qui était certainement en rapports étroits avec ses habitants, puisqu'il dédia « aux frères Honorat et Vincent » la deuxième série de ses *Conférences ;* — de saint Maxime, second abbé de notre monastère, que Sidoine Apollinaire présente comme une lumière de l'Eglise ; de saint Loup, évêque de Troyes, renommé pour sa science religieuse aussi bien que pour son amour des lettres, et dont l'autorité morale était telle, au dire de ses contemporains, que par son seul ascendant il arrêta Attila aux portes de sa ville épiscopale ; — de saint Valérien, évêque de Cimiez, qui aurait composé des homélies fort estimées ; — de saint Salone, évêque de Genève, et de saint Véran, évêque de Vence, auteurs présumés de *Dialogues sur les Proverbes et l'Ecclésiaste*, et de tant d'autres dont nous avons déjà cité les noms[2], religieux et prélats illustres, connus par leurs actions plutôt que par leurs écrits. Nous nous attacherons particulièrement aux œuvres qui ont traversé les siècles, celles de saint Hilaire, de saint Eucher, de saint Vincent, de Salvien, de saint Fauste et de saint Césaire.

La source principale à laquelle nous puiserons est le

1 et 2. V. *Notice historique.*

Traité des Hommes illustres[1] ou auteurs ecclésiastiques, que nous a laissé Gennade, prêtre de Marseille, l'écrivain le mieux renseigné sur le mouvement littéraire de l'époque[2].

SAINT HILAIRE D'ARLES

Saint Hilaire était compatriote, peut-être même parent du fondateur de Lérins, et sa famille, comme celle de saint Honorat, comptait parmi les plus riches et les plus distinguées de sa province.

Né dans les premières années du cinquième siècle, il reçut une éducation conforme à son rang, et passa sa jeunesse au milieu des distractions mondaines. Ce furent les prières, les supplications de saint Honorat — non content de l'appeler à lui par des lettres pleines de tendres exhortations, le vénérable abbé, malgré son grand âge, n'hésita pas à traverser toute la Gaule pour arracher au monde une âme d'élite — qui attirèrent à Lérins, comme il nous le raconte lui-même, le jeune Hilaire[3].

Ce néophyte, dont le zèle ascétique ne le céda bientôt en rien à celui de ses compagnons de cloître, demeura peu d'années sous la direction de son maître, appelé à la tête du diocèse d'Arles.

Il devait, à peine âgé de vingt-huit ans (428 au commencement de 429) diriger ce diocèse à son tour, désigné au peuple par saint Honorat lui-même.

1. *De viris illustribus* ou *De scriptoribus ecclesiasticis*.

2. V. aux *Annexes* la Notice bibliographique relative aux œuvres de saint Hilaire, de saint Eucher, de saint Vincent, de Salvien, de saint Fauste, de saint Valérien, de saint Salone, de saint Véran et de saint Césaire.

Les traductions que nous donnons plus loin de quelques passages des œuvres de ces auteurs sont empruntées, pour la plupart, aux *Mélanges littér. des Pères latins* de l'abbé Gorini. Avignon, 1865-1869, 4 vol.

3. Saint Hilaire, *Vita S. Honorati*, cap. II et III.

Evêque, saint Hilaire continua à vivre en moine, partageant l'existence de ses clercs et se contentant, comme eux, d'une cellule.

La prière, la lecture, l'étude et la méditation des Écritures, le travail manuel occupaient toutes les heures qui n'étaient pas consacrées à l'instruction du peuple, auquel il témoignait un dévouement sans bornes, se dépouillant même du nécessaire en faveur des pauvres et vendant, pour leur venir en aide, les vases sacrés des églises de son diocèse.

L'acte de sa vie publique qui eut le plus de retentissement fut son démêlé avec le pape Léon-le-Grand, au sujet de la déposition prononcée contre l'évêque de Besançon, Quélidoine, par un concile que présidait saint Hilaire.

Bien que saint Hilaire, fût allé soutenir à Rome la décision de cette assemblée, attaquée par Quélidoine, non seulement vit il rétablir dans ses droits l'évêque déposé, mais encore il fut dépouillé lui-même des privilèges attribués au siège d'Arles et déclaré déchu de l'autorité métropolitaine. Le pontife poussa encore plus loin la sévérité : sur sa demande fut publié un rescrit de l'empereur Valentinien III, qui représentait l'évêque comme rebelle à l'autorité du Saint-Siège et à la majesté de l'empire[1]. Il agit, dans cette circonstance, avec l'humilité et la fermeté qui avaient été la règle de toute sa vie, en acceptant avec soumission la condamnation dont il avait été l'objet, non sans protester de la pureté de ses intentions et sans publier divers écrits pour la défense de sa cause.

Il mourut entre 450 et 455, entouré de la vénération de tous, et le pape Léon-le-Grand lui-même n'hésita pas à l'appeler « Hilaire de sainte mémoire ».

1. *Hist. litt. de la France*, II, édit. Paulin Pâris, pag. 265.

Parmi les œuvres de saint Hilaire, Gennade signale avant tout la *Vie de saint Honorat*, panégyrique de son prédécesseur, prononcé le jour anniversaire de la mort de celui-ci, probablement en 430.

Cette œuvre a été universellement vantée par les écrivains ecclésiastiques de tous les temps ; il n'y a peut-être pas dans toute l'antiquité chrétienne une oraison funèbre qui lui soit comparable pour la finesse de l'esprit et l'éloquence. En louant un saint, elle apprend admirablement, a-t-on dit, ce qu'il faut faire pour le devenir[1].

Nous en extrayons deux passages, l'un où saint Hilaire trace, de la manière la plus touchante, le tableau de la tendresse paternelle de saint Honorat pour ses religieux ; l'autre, où il nous fait assister à ses derniers moments :

« Les douleurs de tous, il les regardait comme ses propres douleurs et les pleurait comme telles ; les progrès et les labeurs de tous, il les considérait comme siens ; enfin, sachant *se réjouir avec ceux qui se réjouissent et pleurer avec ceux qui pleurent*, il faisait servir à la fois les vices et les vertus de tous à accroître la mesure de ses mérites. De même, en effet, que la vertu fait naître la vertu, ainsi cette compassion accordée aux malheureux porte ses fruits. Chacun lui fournit une moisson plus grande que celle qu'il recueille pour soi; car le salut de chacun devient pour elle la matière d'une unique gloire. Actif, diligent, infatigable, il s'attache à chacun selon la connaissance qu'il a acquise de son naturel et de ses maux. Pour l'un c'est en particulier, pour l'autre c'est en public ; pour celui-ci de la sévérité, pour celui-là de la douceur ; et pour arriver à changer celui qu'il réprimande, il change l'aspect même de la réprimande. Aussi serait-il difficile de trouver quelqu'un qui fût aimé ou craint à ce point ; il avait tellement établi ces deux sentiments dans l'âme de chacun des siens, que l'amour qu'on lui portait amenait la crainte de pécher, et la crainte amenait l'amour de la règle.

« On ne saurait croire avec quel soin il veillait à ce que nul ne fût abattu par la tristesse, fatigué par les pensées du siècle. Quelle habileté

1. *Hist. litt. de la France*, II, pag. 265.

à découvrir les pensées de chacun ! On eût dit qu'il portait dans son âme les âmes de tous. Et puis, quelle tendre et prévoyante attention pour empêcher l'un d'être accablé par l'excès du travail, l'autre d'être amolli par l'excès du repos ! Sa tendre affection comptait, si l'on peut ainsi parler, les instants de sommeil de chacun de ses frères. Sans cesse occupé à secouer la paresse de ceux dont le corps était robuste, il forçait au repos ceux dont l'âme était trop ardente. Un instinct divin lui faisait connaître, je crois, les forces, le courage, l'estomac de chacun. Devenu véritablement le serviteur de tous pour Jésus-Christ, on ne comprend pas comment un seul homme pouvait à la fois remplir tant d'offices, surtout étant accablé de tant d'infirmités diverses. Il n'était frère si robuste et encore dans la première vigueur de la profession, avec qui, malgré l'inégalité de ses forces, il ne marchât à pas égal pour les jeûnes et les veilles. Il visitait les infirmes, bien que plus infirme qu'eux, et pensait à la fois aux remèdes de l'âme et à ceux du corps. Son esprit cherchait toujours si l'on n'avait rien oublié pour personne. Un tel a froid, un autre a des soucis ; celui-ci est fatigué par le travail ; à celui-là cette nourriture ne convient pas. Celui-là a été blessé par son frère : il s'afflige de l'offense de l'un, et ne s'afflige pas moins de la douleur de l'autre. Et quelles instances pour obtenir que l'offense soit pardonnée, pour que l'affront soit regardé comme léger ou nul par celui qui l'a subi, et regretté comme grave par celui qui l'a fait ! Telle était son application, telle était sa pensée continuelle : alléger à tous le joug du Christ, écarter tous les obstacles que le diable jetait à la traverse, rappeler la sérénité de la grâce en dissipant les nuages du péché, inspirer, à force d'amour, l'amour de Dieu et du prochain, soigner l'âme de tous comme son propre cœur, leur renouveler continuellement leur joie et les enflammer de l'amour de Jésus-Christ comme au premier jour de leur conversion.

« C'est pour cela que toute cette réunion d'hommes avides de servir Dieu, que son nom avait assemblés des différentes parties de la terre malgré la différence des caractères et du langage, n'avait qu'un cœur pour l'aimer. Tous l'appelaient leur maître, tous leur père : en lui, il leur semblait qu'il avaient retrouvé leur patrie, leurs parents, tout enfin. Ils avaient tous appris, par la compassion qu'il avait pour eux, à considérer ses douleurs comme leurs propres douleurs ; et c'est ainsi qu'un personnage illustre et bienheureux en Jésus-Christ, le prêtre Salvien, un de ses chers disciples, a pu dire dans ses écrits que, comme le soleil, par sa splendeur ou son obscurité, change l'aspect

du ciel, ainsi cette réunion d'hommes, toujours soupirant vers le ciel et voués aux affections célestes, recevait de lui, comme d'un soleil particulier en Jésus-Christ, la tristesse ou la sérénité de l'âme. Etait-il affligé, tous l'étaient avec lui ; reprenait-il haleine, tous aussitôt respiraient [1]... »

Voici le récit de la mort de saint Honorat, à laquelle assista saint Hilaire, que l'évêque d'Arles avait rappelé auprès de lui :

« On ne saurait croire avec quelle plénitude son âme pure conserva jusqu'à la fin son énergie. Et d'abord il eut toujours d'abondantes consolations pour les siens. Ce qu'il craignait surtout, c'était de les accabler par un trop long désespoir : il savait que l'anxiété est plus difficile à supporter que le coup fatal même. Par d'aimables paroles, il essuyait continuellement les larmes des assistants ; mais, hélas ! en les essuyant, il les faisait couler davantage. Puis il se reprochait d'aggraver nos peines par les siennes. Et pourtant vit-on jamais quelqu'un affronter d'un cœur si ferme la douleur et l'affreuse souffrance, sans souhaiter ni craindre jamais la mort ? Cette vie, passée dans la solitude du Christ au milieu de tant d'adversités, ne lui avait pas fait peur : le passage à la vie nouvelle, et cette porte qui nous introduit tous à cette vie nouvelle ne l'effraya pas davantage. Il avait envisagé d'avance cette nécessité suprême de l'humanité ; son arrivée ne le surprit pas. Aussi, quand il fut en présence même de sa fin, comme au départ d'un voyage, comme à l'heure des adieux, il cherchait s'il ne laissait rien d'inachevé ou de moins bien réglé qu'il ne l'avait projeté : il interrogeait chacun de nous, il nous invitait à lui rappeler ce qui aurait pu échapper à sa mémoire. En attendant, il apposait sa signature partout où besoin était. Nous étions là pour lui épargner la fatigue, et il nous donnait tous les ordres nécessaires ; mais il les donnait avec cette douceur de commandement dont il ne se départit jamais.

« Je faisais mes efforts pour empêcher mes sanglots d'éclater, et retenir le torrent de mes larmes. « Pourquoi pleurez-vous ? » me dit-il. « Est-ce sur l'inévitable destinée du genre humain ? Et vous ne pouvez donc vous résoudre à mon départ, quand j'y suis résolu moi-même !..... » Les sanglots entrecoupaient ma voix. Je lui répondis,

1. *Vita S. Honorati*, cap. III, IV.

comme en ajoutant les mots l'un à l'autre, que ce qui m'affligeait, ce n'était pas de le perdre — car j'étais bien sûr que le patronage de ses prières ne me manquerait jamais, et qu'après son passage, il serait même plus puissant — que c'était uniquement la douleur de le voir tant souffrir dans ces angoisses de la lutte suprême, qui me causait une telle désolation ». « Eh ! qu'est-ce je que souffre », me dit-il, « en comparaison des tortures que plusieurs saints éprouvèrent à leurs derniers moments ? » Et, après en avoir cité quelques-uns, il ajouta une parole qu'il avait lue, je crois, quelque part : « Les nobles âmes souffrent beaucoup, car elles sont nées pour servir d'exemple aux autres et leur apprendre à souffrir ».

« Les autorités et, en particulier, le préfet et les fonctionnaires de la préfecture, vinrent le visiter. Pour les exhorter, il trouva dans le froid de l'agonie un reste de chaleur, tirant de la circonstance même de sa mort un exorde des plus vifs. Et il convenait bien, certes, que celui dont la vie avait été un exemple perpétuel, servît encore d'exemple par sa mort. « Vous voyez », dit-il, « combien la maison que nous habitons est fragile. A quelque rang que notre vie soit montée, la mort nous en fait descendre ; et il n'y a point de dignités, point de trésors qui puissent affranchir qui que ce soit de cette nécessité. Justes et injustes, grands et petits, elle nous est commune à tous. Mais nous devons de grandes actions de grâces au Christ ! En mourant et en ressuscitant lui-même, il a animé notre mort par l'espérance de la résurrection ; et en offrant sa vie immortelle, il a écarté loin de nous les horreurs de la mort éternelle. Vivez donc de manière à ne pas craindre la fin de la vie ; et ce que nous appelons la mort, attendez la comme un passage à une autre vie. La mort n'est point une peine, à moins qu'elle ne conduise aux supplices. Sans doute, il est dur pour l'âme et le corps de se séparer ; mais il leur sera bien plus dur de se trouver réunis dans les flammes de l'enfer. Or, c'est ce qui les attend, à moins que l'esprit, pendant toute la vie reconnaissant sa noblesse, ne déclare la guerre au corps, ne livre bataille aux vices corporels, ne fasse avec les souillures de la chair un heureux divorce, afin que les deux éléments de notre être, conservés sans tache, puissent heureusement se réunir dans l'éternelle paix ; là, en effet, les saints triompheront dans la gloire, et se réjouiront dans leurs lits de repos, c'est-à-dire dans leurs corps comme en des lieux de repos, lorsque ces corps, qu'ils avaient consacrés à la justice pendant qu'ils partageaient leur existence, il les reconnaîtront comme leur asile d'autrefois. Que ce soit

donc là votre conduite ! C'est l'héritage que vous laisse votre père Honorat : par son dernier soupir, il vous invite à l'héritage du royaume céleste. Que personne ne se laisse captiver par l'amour de ce monde ! Ne vaut-il pas mieux se détacher volontairement de ce qu'il faudra un jour, nous le voyons, quitter par nécessité ? Ah ! que nul ne s'abandonne à la richesse, que nul ne devienne l'esclave de l'argent, que personne ne se laisse corrompre par la vaine pompe de la fortune ! C'est un crime que de faire le sujet de sa perte de ce qui peut être le prix de notre salut, et de se laisser asservir par ce qui pourrait nous racheter ! Il en disait encore davantage par l'expression de sa figure, par ses yeux, par les élans de son âme vers le ciel, et si les paroles de son historien sont impuissantes à exprimer l'ardeur de son âme, sa voix ne l'était pas moins pour exprimer l'ardeur qui l'inspirait. A ces exhortations, prononcées avec un mouvement extraordinaire, il joignit le bienfait d'une bénédiction inusitée.....

« Cependant un sommeil de plus en plus lourd l'appesantissait ; et, comme de temps en temps nous l'appelions avec anxiété : « Je m'étonne », nous dit-il, « qu'après tant de fatigues, après les longues insomnies de ces derniers jours, mon sommeil vous paraisse lourd ». Et comme, craignant toujours, nous le priions pour la dernière fois de rester plus longtemps sur son séant, il nous répondit, avec le ton de douce plaisanterie et la sérénité d'esprit qui lui étaient ordinaires, que notre sollicitude sur ce point finissait par le fatiguer. Et ainsi il perdit en quelque sorte la vie avant que de perdre sa douceur.

« Ensuite, son dernier sommeil le prit, et il passa du sommeil dans le repos de la mort, sans aucune de ces luttes qui marquent ce moment suprême. Son passage ne fut arrêté par aucun obstacle, et les chœurs angéliques accueillirent cette âme sainte, généreuse, sincère, et qui ne fut jamais souillée par le contact du monde...

« Souviens-toi donc, ô saint ami de Dieu, souviens-toi toujours de nous, devant ce trône de Dieu où ta pureté t'a introduit, chantant le cantique nouveau et suivant l'Agneau partout où il va. Compagnon de tous ses pas, sois près de lui notre patron ; interprète puissant de nos prières, appuie-les avec force et porte jusqu'à lui les vœux que ton filial troupeau répand devant ton sépulcre. Obtiens que tous, pontife et peuple, conspirent ensemble à mériter de leur mieux ces biens qui furent l'objet de tes préceptes et de tes leçons. Par Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui t'a élevé dans sa gloire, et qui, avec son Père et le

Saint-Esprit, vit et règne, Dieu lui-même, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il »[1].

Gennade ne mentionne pas en détail les autres écrits de saint Hilaire ; mais son panégyriste, Honorat de Marseille[2], les énumère ainsi qu'il suit : « Homélies pour toutes les fêtes de l'année, Explication du Symbole, et un grand nombre de lettres »[3].

Avec la *Vie de saint Honorat*, on ne trouve dans la plupart des éditions qu'une courte lettre à saint Eucher, un *Sermon sur le miracle de saint Genès, martyr d'Arles*, morceau d'une authenticité douteuse.

Ces œuvres, peu nombreuses, suffisent pour nous faire connaître l'érudition ainsi que l'éloquence de saint Hilaire, et pour rendre son nom immortel. Ce jugement de Gennade a été ratifié par la postérité.

SAINT VINCENT DE LÉRINS

Vincent de Lérins était originaire de la Gaule celtique ou de la Belgique. Il nous dit lui-même qu'il remplit, dans sa jeunesse, différents emplois. Mais, après avoir été — selon son expression — ballotté quelque temps par les tourbillons de la vie séculière, il chercha un refuge dans le port de la religion, où déposant les pensées d'orgueil et de vanité, apaisant Dieu par le sacrifice de l'humilité chrétienne, il s'appliqua à éviter non seulement les naufrages de la vie présente, mais encore les feux du siècle futur.

Très versé dans l'étude des belles-lettres, qu'il alliait à la méditation des Ecritures, Vincent fut l'un des solitaires à qui saint Eucher confia l'éducation de ses enfants.

1. *Vita S. Honorati*, cap. VII, VIII.
2. *Vita S. Hilarii Arelatensis*.
3. « Homiliæ in totius anni festivitatibus expeditæ, Symboli expositio, epistolarum vero tantus numerus... » (cap. LXIX).

L'étude approfondie qu'il fit de la doctrine de l'Eglise, mise au service d'une éloquence peu commune, le plaça au premier rang des controversistes de son temps.

Il mourut vers 450.

C'est à un écrit de peu d'étendue, appelé par lui Avertissement, *Commonitorium*, que le moine de Lérins dut sa célébrité. Ce petit traité, qu'il composa, en 534, sous le pseudonyme d'Etranger, *Peregrinus*, ne devait être, — il nous l'affirme, peut-être uniquement par modestie — qu'un guide destiné à son propre usage, pour suppléer à la faiblesse de sa mémoire et lui rappeler sans effort la doctrine des Pères.

Un premier livre formule avec une admirable précision les règles de la foi catholique, qui s'appuie sur l'autorité de l'Ecriture ainsi que sur la tradition de l'Eglise, et crée la célèbre définition de l'interprétation orthodoxe : Ce qui a été cru en tous temps, en tous lieux et par tous ; *quod ubique, quod semper, quod ab omnibus creditum est.*

Vincent de Lérins s'efforce de déterminer, d'une manière pratique, les caractères de la tradition, les moyens de reconnaître où est la vérité, la nature d'un critérium qu'on puisse opposer à toutes les hérésies.

Que doit faire, dit-il, un chrétien catholique, si quelque partie de l'Eglise se retranche de la communion de la foi universelle ? Rien autre que de préférer la santé de tout le corps à un membre pestiféré et corrompu. — Et si quelque nouvelle contagion s'efforce d'infecter non plus seulement une faible partie de l'Eglise, mais l'Eglise elle-même tout entière ? Alors, il faudra avoir soin de s'attacher à l'antiquité, qui ne saurait être séduite par les artifices trompeurs de la nouveauté. — Mais si dans l'antiquité même, le fidèle trouve l'erreur soutenue par deux ou trois personnes, par une cité entière, ou bien par toute une province ? Il aura soin de préférer à la témérité ou à l'ignorance du petit nombre les décrets d'un concile universel, si toutefois il en existe. — Et dans le cas où surgirait une doctrine contre laquelle on ne trouverait rien de semblable ? Alors il faudra que

le chrétien consulte, interroge, compare entre eux les sentiments des anciens, de ceux-là seulement qui, bien qu'en divers temps et en divers lieux, sont demeurés néanmoins dans la communion de la foi de la seule Eglise catholique, et sont devenus ainsi des docteurs légitimes. Tout ce qu'il verra avoir été professé, écrit, enseigné, non point par un ou deux hommes seulement, mais par tous à la fois, et cela d'un accord unanime, ouvertement, fréquemment et sans variations, il doit lui aussi le croire, sans hésiter [1].

Le respect de la tradition n'exclut pas le progrès ; mais à la condition que ce soit véritablement un progrès et non une altération. Les plus belles pages du *Commonitorium* — pages toutes pleines de comparaisons empruntées à la vie — sont consacrées à démontrer que l'immutabilité et l'évolution du dogme ne sont nullement contradictoires :

« Quelqu'un dira peut-être : ne peut-il donc y avoir de progrès pour la religion dans l'Eglise du Christ ? Il faut qu'il y en ait un et considérable. Car qui serait ennemi des hommes et hostile à Dieu, au point de vouloir empêcher ce progrès ? Néanmoins ce doit être un progrès véritable et non une altération. Ce qui constitue le progrès d'une chose, c'est qu'elle prend de l'accroissement, sans changer d'essence ; ce qui en fait au contraire l'altération, c'est qu'elle passe d'une nature à une autre. Il est donc nécessaire que l'intelligence, la science, la sagesse de chacun comme de tous, d'un seul homme comme de l'Eglise entière, suivant l'âge et le siècle, s'accroissent et grandissent beaucoup, mais toutefois selon leur nature propre, c'est-à-dire en conservant la même doctrine, le même sens, la même pensée. La religion des âmes doit imiter l'état des corps, qui, tout en se développant et en grandissant avec les années, ne laissent pas cependant d'être les mêmes. Il y a bien de la différence entre la fleur de l'enfance et la maturité de la vieillesse ; mais le même homme devient vieillard, qui fut d'abord adolescent, sans avoir en rien changé de nature ni de personne...

« La doctrine de la religion chrétienne doit suivre les mêmes lois de perfectionnement : se consolider par les années, s'étendre avec le temps, s'élever avec l'âge, mais demeurer cependant pure et intacte ; se montrer pleine et entière dans toutes les dimensions de ses parties,

1. *Commonit.*, cap. II.

et, pour ainsi parler, dans ses sens et dans ses membres, n'admettre aucune altération, ne rien perdre de ce qui lui est propre et ne subir aucune variation dans ce qu'elle a de défini...

Tout ce que la foi de nos pères a semé dans le champ de la divine Eglise, il faut que les soins de leurs enfants le cultivent et l'entretiennent sans cesse; que par eux il fleurisse et vienne à maturité, il progresse et arrive à la perfection. Car il est permis de soigner, de limer, de polir, avec le temps, ces dogmes anciens d'une céleste philosophie; mais c'est un crime de les altérer, de les tronquer et de les mutiler. Qu'ils reçoivent plus d'évidence, de lumière, de précision; mais qu'ils conservent leur plénitude, leur intégrité, leur propriété. Si l'on tolérait une fois cette licence impie et frauduleuse, je frémis en pensant aux dangers que courrait la religion de se voir anéantie et abolie...

« L'Eglise du Christ, soigneuse et prudente gardienne des dogmes qui lui ont été confiés, n'y change jamais rien, n'en retranche rien, n'y ajoute rien; elle évite d'en supprimer rien de ce qui est nécessaire, d'y rien introduire de superflu; elle ne laisse rien perdre de ce qui lui appartient, comme elle n'accepte rien d'autrui; mais elle met toute son industrie, toute son étude à conserver fidèlement et sagement les doctrines anciennes, à façonner et à polir ce qui n'a été autrefois que commencé et ébauché; à consolider, à affermir ce qui a déjà sa marque et son caractère, à garder ce qui a été confirmé et défini.

« Enfin, quel autre but s'est-elle jamais proposé dans les décrets des conciles, sinon de faire croire avec plus de réflexion ce que l'on croyait avec plus de simplicité; de faire prêcher avec plus de véhémence ce qui se prêchait plus mollement; de faire adorer avec plus de zèle ce que l'on adorait dans une tranquille sécurité? Le seul et unique but que l'Eglise, provoquée par les nouveautés des hérétiques, se soit proposé dans les décrets de ses conciles, a été de consigner à la postérité, sous forme de documents écrits, tout ce qu'elle avait reçu des ancêtres par la tradition seule, résumant en peu de mots une grande quantité de choses, et, plus d'une fois, pour en faciliter l'intelligence, désignant par une dénomination nouvelle un dogme qui n'avait rien de nouveau »[1].

Dans un second livre, l'auteur fait l'application de son principe à des cas particuliers, aux hérésies qui causent de

1. *Commonit.*, cap. XXIII.

si grands ravages en Occident. Mais nous n'avons de ce second livre, dont le manuscrit lui aurait été dérobé [1], qu'un résumé que le moine de Lérins avait fait lui-même, et qu'il ajouta comme conclusion au premier.

Nous extrayons de cet ouvrage le tableau des calamités produites par les hérésies, en particulier par la doctrine d'Arius :

Quand le venin de l'arianisme eut infecté non plus une faible portion du monde, mais le monde presque entier ; alors que, la plupart des évêques latins s'étant laissé séduire, les uns par la violence, les autres par la ruse, un nuage obscurcissait les esprits au point de dérober, en une telle confusion, la route qu'il fallait suivre ; ce fut en préférant l'antique foi à ces perfides innovations, que tous les vrais amis et serviteurs du Christ se préservèrent de la contagion du fléau. Les malheurs de ce temps démontrèrent surabondamment quelles calamités apporte à sa suite l'introduction d'un dogme nouveau. Car alors ce ne furent pas seulement les petites choses, mais aussi les plus grandes qui furent bouleversées : non seulement les alliances, les parentés, les liaisons, les familles, mais aussi les cités, les peuples, les provinces, les nations et l'empire romain même, tout fut à la fin agité et ébranlé de fond en comble. Une fois, en effet, que cette nouveauté profane de l'Arianisme, comme une autre Bellone ou comme une Furie, après s'être emparée du prince tout le premier [2], eut courbé sous le joug de lois nouvelles toutes les autorités du palais, elle ne cessa plus dès lors de se mêler et de nuire à tout, aux intérêts privés et publics, aux choses sacrées ou profanes, ne discernant plus le bien et le vrai, et frappant, comme d'un lieu élevé, tous ceux que lui désignait son bon plaisir. Alors, on vit les épouses déshonorées, des veuves dévoilées, des vierges profanées, des monastères démolis, des clercs dispersés, des lévites frappés, des prêtres envoyés en exil ; les cachots, les prisons, les mines regorgeant de saints, dont la plupart, proscrits des cités, bannis et fugitifs, errant dans les déserts, dans les cavernes, parmi les bêtes sauvages et les

1. V. les différentes hypothèses émises pour expliquer la disparition de ce second livre dans *Saint Vincent de Lérins*, par P. Brunetière et P. de Labriolle (Paris, 1906), pag. LX et suiv.

2. Constantin, vers la fin de sa vie, favorisa l'arianisme ; Constance et Valens se déclarèrent pour lui.

rochers, souffrant de la nudité, de la faim, de la soif, périrent épuisés, brisés, consumés. Et tous ces maux, quelle en fut la cause, sinon que l'on substituait des superstitions humaines aux dogmes venus du ciel ; qu'on reniait par de coupables nouveautés une antiquité bien assise ; qu'on violait les enseignements des supérieurs, qu'on déchirait les décrets des Pères, qu'on cassait les décisions des anciens, et que les chastes limites de l'antiquité sainte et incorruptible n'arrêtaient plus la fougue d'une profane et capricieuse curiosité »[1] ?

On a dit que le traité de Vincent de Lérins était dirigé contre saint Augustin[2]. C'est une assertion contre laquelle a vivement protesté Bossuet dans sa *Défense de la tradition*.

Peu d'ouvrages ont eu une fortune aussi brillante que le *Commonitorium*. Depuis le début du XVe siècle, les éditions s'en succèdent, et, avec les éditions, les traductions dans toutes les langues de la chrétienté : 35 éditions au XVIe siècle et 22 traductions ; 23 éditions au XVIIe siècle et 12 traductions ; 12 éditions au XVIIIe siècle et 12 traductions ; 13 éditions au XIXe siècle et 21 traductions. Bellarmin le proclame « un livre tout d'or, libellus plane aureus ». Pierre Pithou, notre Pithou, celui de la *Satyre Ménippée*, le met au premier rang des livres qui ont décidé son retour du protestantisme au catholicisme ; et on pourrait dire, sans exagération, qu'il n'y a pas un livre des Pères que Bossuet invoque plus volontiers que le *Commonitorium* ni plus souvent, dans sa polémique avec les protestants... Les protestants, de leur côté, ne s'en autorisent pas moins que les catholiques ; et jusque de nos jours, c'est du *Commonitorium* de Vincent de Lérins que les Anglicans se réclament contre « les nouveautés » de l'Eglise de Rome[3].

1. *Commonit.*, cap. IV.
2. Gérard Vossius, *Hist. critique des commentaires du Nouveau Testament*, 1693. — V. dans la *Revue critique* (24 décembre 1906), un intéressant article de M. Paul Lejay.
3. F. Brunetière et P. de Labriolle, *Saint Vincent de Lérins*, préface.

SAINT EUCHER

Bucher, qui comptait parmi ses ancêtres un des compagnons de saint Pothin, appartenait à une des plus illustres familles de la région lyonnaise. Il était marié et père de famille, quand il se sentit entraîné vers la vie monastique.

Abandonnant son pays, il se retira, vers 410, avec sa femme Galla, qui devint pour lui une sœur, et ses deux fils, Salone et Véran, à Lerina, où saint Honorat venait de fonderson monastère; il devait bientôt chercher une retraite plus absolue dans l'île voisine, à Lero (Sainte-Marguerite).

Eucher avait conçu même le dessein de partir pour l'Egypte, afin d'y observer les maximes des Pères du désert. Ce fut à son intention, et en partie pour lui éviter cette fatigue, que Cassien composa sa onzième *Conférence*, où il exalte la vie et les vertus de ces saints solitaires[1].

Vers 434, l'église de Lyon, ayant perdu son évêque, tourna les yeux vers Lérins et, malgré lui, Eucher dut dire adieu à son île, laissant ses fils sous la tutelle des religieux.

Nous ne savons presque rien de son épiscopat; mais Claudien Mamert, qui l'a connu, affirme qu'il surpassait de beaucoup les grands évêques de son temps. Il mourut vers 450, laissant le souvenir d'un saint.

Son premier ouvrage paraît être une longue lettre adressée à son ami Hilaire, quand celui-ci revint à Lérins, après avoir accompagné à Arles saint Honorat, qui allait prendre possession du siège de cette ville (vers 427).

C'est un éloge enthousiaste de la solitude[2], qui, pour l'auteur, est le foyer de toutes les vertus, et de Lérins, qui donne à ses habitants un avant-goût des joies célestes.

1. Nous savons que cette *Conférence* est adressée à saint Eucher et à saint Honorat, ainsi que le sont d'ailleurs toutes les suivantes (XI-XVII).

2. *De laude eremi ad Hilarium Lirinensem presbyterum epistola.*

Saint Isidore de Séville y loue l'élégance des pensées, l'agrément et l'élévation du style.

Nous pouvons en juger par les pages où, ayant montré comment la solitude est la demeure de Dieu, il célèbre Lérins, la solitude par excellence :

« Sans doute je dois grand respect à tous les lieux du désert, qu'illustre le séjour des saints ; mais c'est principalement ma chère Lérins que j'honore, elle qui, dans ses bras maternels, accueille les naufragés échappés aux orages du monde, et qui, lorsque les ardeurs du siècle les brûlent encore, les introduit doucement dans ses ombrages, pour qu'ils y respirent et reprennent haleine à la faveur de cette ombre intime du Seigneur. Abondante en fontaines, parée de verdure, émaillée de fleurs, agréable par son aspect et par ses parfums, elle offre à ceux qui la possèdent une sorte de paradis. Ah ! elle est bien digne d'avoir reçu d'Honorat ses règlements célestes, d'avoir pour une telle institution, trouvé un tel père, portant dans son esprit la force des apôtres et autour de sa face les rayons de leur gloire. Elle est bien digne d'avoir été l'asile d'où il devait prendre son essor, bien digne de nourrir tant de glorieux cénobites et de former tant de prêtres que le monde enviera. Et maintenant elle voit succéder à Honorat, Maxime, dont le nom est illustré par le choix qui l'appela à prendre une telle place. Elle a vu Loup, dont le nom vénérable nous rappelle ce loup de la tribu de Benjamin. Elle a vu son frère Vincent, perle resplendissante d'un éclat intérieur. Elle possède Capraise, si vénérable par sa gravité, et l'égal des saints des anciens jours. Elle possède enfin ces saints vieillards qui ont introduit dans nos Gaules les solitaires de l'Egypte avec leurs cellules séparées.

« Quelles assemblées, quelles familles de saints, bon Jésus ! n'ai-je point vues là ? Vases précieux, ils répandaient autour d'eux un suave parfum ; la douce odeur de leur vie s'exhalait de tous côtés, et l'homme intérieur se peignait dans l'aspect extérieur de leur maintien. Unis par la charité, abaissés par l'humilité, attendris par la piété, affermis dans l'espérance, modestes dans leur démarche, prompts à l'obéissance, se rencontrant sans se parler, la sérénité sur le visage, on dirait, quand on les voit en contemplation, un bataillon d'anges au repos. Ils n'ambitionnent rien, ne désirent rien, si ce n'est celui-là seul qui fait l'objet de leurs ambitions et de leurs désirs. Et tandis qu'ils cherchent la vie

bienheureuse, ils sont heureux ici-bas, et possèdent par avance la félicité qu'ils recherchent. Souhaitent-ils d'être séparés des pécheurs? ils en sont déjà séparés. Est-ce une vie chaste qui fait l'objet de leurs vœux? la leur est telle. Ambitionnent-ils de consacrer tout leur temps aux louanges de Dieu? ils le font. Désirent-ils les joies de la société des saints? ils les ressentent. Leur envie est-elle de jouir du Christ? ils en jouissent en esprit. Veulent-ils goûter les charmes de la vie solitaire? leur cœur les goûte. Ainsi, par la munificence de la grâce du Christ, la plupart de ces biens qu'ils souhaitent pour l'avenir ils les obtiennent dès le temps présent. En poursuivant l'espérance, ils ont déjà la réalité. Leurs labeurs trouvent dans le labeur même un assez beau prix, et le travail est déjà pour eux presque une récompense » [1].

La *Lettre à Valérien, son parent, sur le Mépris du monde et de la philosophie du siècle* [2], écrite, comme la précédente, de Lero, ne lui a pas valu moins de suffrages. Erasme l'admire sans réserve et la compare aux plus harmonieuses productions de la Grèce. L'évêque de Vence Godeau, enchérissant encore sur Erasme, dit que les arguments les plus convaincants y sont présentés avec une telle éloquence qu'on ne peut lire ce traité sans être touché du désir de renoncer au commerce des hommes pour aller jouir de celui de Dieu et des anges (vers 432).

Est-il rien de plus saisissant que le tableau que saint Eucher nous fait de la vanité des grandeurs humaines?

« Nous avons vu naguère des hommes distingués atteindre au faîte des honneurs et posséder, dans toutes les parties du monde, d'immenses domaines; le succès avait dépassé leur ambition; leurs désirs les plus exagérés étaient encore au-dessous des moyens qu'ils avaient de les satisfaire. Mais pourquoi parler du bonheur réservé aux simples particuliers? Des rois ont vécu dans la grandeur et la puissance; ils étincelaient sous l'éclat de l'or et des diamants; leurs manteaux, chose

1. *De laude eremi*, cap. XLII, XLIII.

2. *Epistola parænetica ad Valerianum cognatum de Contemptu mundi et sæcularis philosophiæ.*

admirable! resplendissaient de métaux que l'art avait tissés; leur diadème éblouissait par le reflet des pierreries; leur cour étalait un luxe prodigieux dans de somptueuses demeures. Leurs volontés étaient la règle suprême de l'humanité; on regardait comme des lois leurs plus simples paroles. Mais qui peut s'élever au-dessus de la condition humaine, quand il n'a pour base qu'une grandeur passagère?

« De cette pompe, il ne reste plus rien; ces immenses richesses ont disparu, et avec elles ceux qui les possédaient. Quoique si récent encore, le souvenir de ces règnes fameux ne nous semble déjà plus qu'une fable, et ce qui avait paru si élevé à nos yeux est aujourd'hui enseveli dans le néant. Ceux qui possédaient ces empires qu'ont-ils pu emporter de leur opulence et de leurs honneurs? Rien, je crois; que dis-je? j'en suis certain, rien autre que les trésors de la foi et de la piété, s'ils en ont su faire les œuvres. Seules, ces œuvres saintes leur restent, lorsqu'ils sont dépouillés de tout; compagnes fidèles et inséparables, elles les suivent, quand ils quittent la terre, leur servant d'aliment, étant pour eux en même temps gloire et fortune » [1].

La seule vraie grandeur appartient à Dieu, dont les œuvres sont admirables, et de qui procèdent toute richesse et toute joie ici-bas:

« Tu vois comment les jours et les années, comment tous les astres, ornement du ciel, observent, par une fidélité que rien ne lasse, la parole et les ordres du Seigneur, obéissant à ses lois avec une soumission constante: et nous, pour qui toutes ces choses ont été faites, devant qui ces merveilles ont été placées, instruits des commandements célestes et de la volonté divine, fermerions-nous l'oreille aux préceptes de la Divinité? A ces sphères, qui sont comme les soutiens de l'univers, c'est une seule fois qu'il a tracé la marche à suivre durant les siècles; pour nous, il réitère ses commandements à chaque page des livres sacrés. Que l'homme apprenne du moins, par là, à accomplir les volontés de son créateur, à garder ses préceptes, puisque c'est le devoir qui lui est imposé; que le spectacle du monde, destiné à répondre aux besoins de la nature, serve encore de leçon à notre cœur.

« Après avoir donné à l'univers un regard d'admiration, sachons élever nos pensées vers l'auteur de cette merveille; considérons quelle splendeur éclatante doit frapper un jour nos regards dans le monde à

1. *De Contemptu mundi.*

venir, lorsque dans celui-ci la lumière est si radieuse; quelle sera la magnificence des choses éternelles, quand nous trouvons tant de beauté dans ce qui doit périr.....

« La grandeur attire-t-elle ton cœur par ses charmes? rien d'aussi magnifique que Dieu. Si tu es entraîné vers la gloire, tu trouveras en lui une gloire infinie. As-tu du penchant pour la beauté, pour la vérité, pour ce qui est pur et simple? rien d'aussi beau, d'aussi simple que le Seigneur; seul il est la vérité. Tu cherches l'abondance? il est riche en toute chose. Tu aimes les cœurs fidèles? qui peut offrir une constance égale à la sienne? Veux-tu être conduit par la sévérité ou la douceur? rien de terrible comme sa puissance, rien de rassurant comme sa miséricorde. As-tu besoin d'un consolateur dans l'affliction, d'un guide dans la prospérité? de lui seul nous viennent toute joie dans la bonne fortune, tout allégement dans les douleurs. La raison exige donc que tu aimes souverainement celui en qui les dons les plus parfaits se rencontrent. Les richesses et tout ce dont le charme peut captiver ton cœur, non seulement se trouvent en lui, mais encore c'est lui qui en est la source [1].

Nous avons d'Eucher, devenu évêque de Lyon, deux écrits plus étendus, destinés à favoriser la compréhension des Ecritures : les *Formules de l'intelligence spirituelle* [2] et les *Institutions* [3], qu'il dédia à ses deux fils, le premier à Véran, le second à Salone.

Les *Formules* donnent l'explication des expressions et des tournures figurées des Ecritures. Dans sa préface, saint Eucher prouve à Véran qu'il faut y reconnaître trois ou quatre sens différents, qui se rapportent : le littéral au récit historique, le moral ou mystique à la perfection de nos mœurs, l'anagogique à l'élévation de notre âme, l'allégorique aux événements futurs.

Dans les *Institutions* ou *Instructions*, notre auteur a entrepris d'éclaircir certaines obscurités qui se rencontrent

1. *De Contemptu mundi.*
2. *Formularum spiritalis intelligentiæ ad Veranium liber unus.*
3. *Instructionum ad Salonium libri duo.*

dans les Ecritures, sous la forme de demandes et de réponses. Ses solutions sont simples, brèves et pleines de netteté ; il les emprunte aux grands docteurs qui l'ont précédé, et il fait appel à tous ceux qui pourraient l'aider à les rendre encore plus parfaites.

Ces deux traités, dont Cassiodore célèbre spécialement les mérites, ont été composés — tout porte à le croire — au moment où Salone et Véran venaient d'être élevés à l'épiscopat, c'est-à-dire vers 441.

Les derniers travaux de la critique attribuent, sans plus hésiter [1], à notre Eucher le fameux récit du martyre de la Légion thébéenne ; mais ils semblent aussi établir d'une manière irréfutable que ce récit ne repose sur aucun fondement historique [2].

Cependant, si l'on conteste l'authenticité du fait qu'elle relate, on ne peut discuter la valeur littéraire de l'œuvre de saint Eucher. Nous en extrayons une lettre à l'empereur Maximien, prêtée par lui aux légionnaires, dont une double décimation aurait éprouvé la foi. Cette lettre pourrait figurer — on l'a dit, et sa lecture nous en convaincra — sans trop de désavantage, à côté des harangues de Thucydide, de Tite-Live, de Salluste et de Tacite.

1. On a prétendu que c'était l'œuvre d'un autre Eucher, évêque de Lyon, postérieur de cent ans au nôtre.

2. M. Albert Dufourcq, dans son récent ouvrage : *Etude sur les Gesta martyrum romains* (tom. II, Paris, 1907), consacre à cette passion un intéressant chapitre. Il remarque que l'auteur multiplie les formules de réserve *(credo, adfirmabant, dicuntur, traduntur, sicut traditur, etc.)*, paraissant tenir à dégager sa responsabilité, et pense que saint Eucher a voulu composer une œuvre de propagande morale plutôt qu'un travail historique.

Voici le résumé de son argumentation, qu'il faut lire en entier : Le culte de saint Maurice et des martyrs d'Agaune dérive d'une invention de reliques faite par un évêque Théodore (sans doute Théodore, évêque de Martigny, localité voisine d'Agaune), à la fin du IV[e] siècle.

« Prince, nous sommes vos soldats ; mais nous sommes aussi — nous le déclarons sans crainte — les serviteurs de Dieu. A vous, nous devons le service des armes ; à lui, l'innocence des mœurs. De vous, nous recevons la solde de nos labeurs ; de lui, nous tenons le souffle de la vie. Nous ne pouvons aucunement suivre vos ordres, prince, dès lors qu'ils ont pour but de nous faire renier celui qui est notre Dieu et notre Créateur, et qui est pareillement votre Seigneur, votre Créateur à vous aussi, que vous le vouliez ou non. Si vous cessez, par vos funestes contraintes, de nous pousser à l'offenser, nous continuerons de vous obéir, comme nous avons fait jusqu'à présent ; sinon, c'est à lui que nous obéirons plutôt qu'à vous.....

C'est à Dieu d'abord, puis à l'empereur, que nous avons prêté nos serments ; quelle confiance pourrez-vous avoir dans les seconds, si nous violons les premiers ? Vous nous ordonnez de chercher des chrétiens pour les punir ; en voici, vous n'avez pas besoin d'en chercher d'autres. Oui, en voici ! Nous aussi, nous confessons Dieu le Père, auteur de toutes choses, et son Fils Jésus-Christ. Nous avons vu les compagnons de nos travaux et de nos périls tomber sous le glaive, nous avons vu leur sang rejaillir sur nous ; et, toutefois, cette mort de nos saints compagnons d'armes, ce trépas de nos frères, ne nous a pas arraché une larme, pas un soupir. Loin de là : nous avons

Combien de corps Théodore trouva-t-il ? Est-ce le grand nombre des ossements qui suggéra la légende d'une légion massacrée ?

L'hypothèse est séduisante et peut-être contient-elle une part de vérité. Mais n'est-elle pas trop simple pour tout expliquer ? Les noms qui nous sont parvenus sont au nombre de six (Maurice, Exupère, Candide, Victor le Vétéran, Ursus et Victor, ces deux derniers contestés).

Il y avait, à la fin du IVe siècle ou au début du Ve, un martyr grec fort célèbre et qui s'appelait Maurice, un soldat qui avait été martyrisé à Apamée, avec soixante-dix de ses camarades, sur l'ordre de l'empereur Maximien.

Le récit de son martyre n'a-t-il pas été répandu en Gaule ? L'identité du nom du martyr d'Agaune et du martyr d'Apamée n'a-t-elle pas déterminé la patrie (l'Orient), l'époque (Maximien) et le cadre militaire de la légende qui tendait à se former ?

Ce qui est certain, c'est qu'Eusèbe et Lactance, deux contemporains de Maximien, ne soufflent mot de la Légion thébéenne ; Sulpice-Sévère et Orose, un Espagnol et un Gaulois, l'ignorent également. Le massacre d'une légion tout entière, le martyre de 6.600 chrétiens, devait, semble-t-il, avoir quelque retentissement.

célébré leur gloire, chanté leur bonheur, parce qu'ils avaient été jugés dignes de souffrir pour le Seigneur leur Dieu.

Et maintenant, l'extrémité fatale où vous nous réduisez nous a-t-elle poussés à la révolte ? Non, prince, le désespoir même, qui brave tous les périls, ne nous a point armés contre vous. Voyez : nous avons des armes, et nous ne résistons pas ; car nous aimons bien mieux mourir que tuer ; nous préférons de périr innocents plutôt que de vivre coupables. Ainsi donc, à votre gré, prononcez sur notre sort, commandez ; commencez : le feu, les tortures, le glaive, nous sommes prêts à tout souffrir. Nous nous avouons chrétiens, nous ne pouvons poursuivre des chrétiens » !

SALVIEN

C'est vers 390, à Cologne ou à Trèves, que naquit de parents riches et puissants le célèbre moraliste qui a nom Salvien.

Élevé sans doute dans cette dernière ville, dont l'école était la plus renommée du nord de la Gaule, il épousa, quoique déjà converti au christianisme, une jeune fille païenne, Palladie, qui lui donna une fille unique, Auspiciole.

Palladie devenue chrétienne, les deux époux résolurent, à l'exemple d'Eucher et de Galla, de vivre désormais comme frère et sœur. Cette décision blessa profondément Hypace et Quiète, père et mère de Palladie ; et c'est en vain que Salvien tâcha de les apaiser en leur écrivant, au nom de sa femme et au sien, une lettre, qui est de beaucoup la plus belle que nous ayons de lui, lettre pleine de tendres sentiments et d'une éloquence pénétrante.

Fuyant devant l'invasion des Francs, il alla chercher dans le midi de la Gaule la paix et la solitude ; l'histoire ne nous dit pas ce que devinrent Palladie et Auspiciole.

Nous savons que Salvien fit partie, pendant quelques années, de la famille religieuse de saint Honorat ; qu'il présida, de concert avec saint Hilaire et saint Vincent, à l'éducation des fils de saint Eucher ; qu'il s'établit ensuite

définitivement à Marseille; que, malgré sa qualité de simple prêtre, il jouit d'une telle autorité qu'on le surnomma le maître des évêques; que son amitié, scrupuleusement attentive à rendre service, fut des plus recherchées; qu'enfin sa vieillesse se poursuivit bien au delà des limites ordinaires de la vie.

Des œuvres de Salvien, il ne nous reste qu'un traité *Contre l'Avarice*, un autre sur le *Gouvernement de Dieu*, et neuf lettres.

Dans son traité *Contre l'Avarice*[1], publié vers 440, l'auteur flagelle vigoureusement ce vice, qu'il considère comme pouvant engendrer tous les autres, et dont l'une des plus fatales conséquences est d'accumuler dans certaines mains des richesses qui n'appartiennent qu'à Dieu, c'est-à-dire à l'Eglise et aux pauvres; ces richesses doivent faire retour à leur légitime possesseur, Dieu, et c'est à l'Eglise, mère des pauvres, qu'elles doivent être léguées, les héritiers naturels n'y ayant aucun droit. Ne trouvons-nous pas là, dès le Vᵉ siècle, la théorie de quelques-uns de nos sociologues modernes, qui remplacent simplement l'Eglise par l'Etat?

L'auteur, dès le début de son livre, nous fait assister aux derniers moments d'un riche de ce monde, qui, sans songer à réparer les fautes de toute sa vie, sans essayer de faire oublier par des aumônes sa cupidité, se prépare à satisfaire encore celle de parents éloignés. « Mon fils, aie pitié de ton âme », lui dit le Seigneur dans une scène pathétique; puis, réclamant pour lui-même, qui est le plus misérable de tous, il s'écrie: « J'ai eu faim, et vous ne m'avez pas donné à manger »[2].

1. Le traité *Contre l'Avarice* est intitulé par l'auteur *Ad Ecclesiam*. Il est adressé, sous le pseudonyme de Timothée, à l'Eglise tout entière.

2. Lib. IV, cap. 4. — Bossuet a souvent cité ce texte, en l'accompagnant du véhément commentaire du « saint et éloquent prêtre de Marseille », ainsi qu'il aime à appeler Salvien.

« Où sont donc ceux qui prétendent que Notre-Seigneur Jésus-Christ n'a pas besoin que nous mettions nos biens à son service ? Le voilà nous attestant à la fois qu'il a faim, qu'il a soif, qu'il a froid. Ah ! dites-le maintenant, qui que vous soyez ! Il n'est pas dans le besoin, celui qui nous déclare avoir soif? Mais je vais plus loin. Je dis, non seulement que le Christ est dans le besoin comme tous les autres, mais qu'il est dans le besoin beaucoup plus que tous les autres. Car, si je prends un grand nombre de pauvres, la pauvreté de chacun ne s'étend pas à tous les points. Tel manque de vêtements, qui ne manque pas de nourriture ; tel autre n'a point d'abri, mais il a des vêtements ; beaucoup, n'ayant point où se loger, ont pourtant de quoi manger ; il en est enfin qui manquent de beaucoup de choses, sans pourtant manquer de tout. Le Christ est le seul à qui tout manque absolument en ce monde. Aucun des siens ne souffre l'exil, aucun n'endure le froid et la nudité, sans que le Christ grelotte avec lui. Seul, il a faim avec qui a faim ; seul, il a soif avec qui a soif. Et voilà pourquoi, par l'affection de l'âme, il est dans le besoin plus que les autres. En effet, un nécessiteux ne souffre que pour lui-même et en lui-même ; le Christ est le seul qui mendie généralement dans tous les pauvres.

« Après cela, que répondras-tu, ô homme, qui te dis chrétien ? Tu vois le Christ dans le besoin, et tu laisses ton patrimoine à des gens qui ne manquent de rien ? Le Christ est pauvre, et toi, tu grossis l'opulence des riches ? Le Christ a faim, et toi, tu prépares de nouvelles délices à ceux qui en regorgent ? Le Christ se plaint de n'avoir pas même un verre d'eau, et toi, tu remplis de vin la cave de ces hommes déjà ivres ? Le Christ se consume dans un dénûment absolu, et toi, tu entasses des trésors pour ces voluptueux ? Le Christ te promet, en échange de tes aumônes, des récompenses éternelles, et toi, tu donnes tout à des gens qui ne te rendront rien ? Le Christ étale devant toi, pour le bien que tu feras, des biens éternels, pour le mal, des maux éternels : et ni ces biens célestes n'ont le pouvoir de te fléchir, ni ces maux éternels celui de t'ébranler ? Et tu prétends avoir la foi à ton Maître, quand ses récompenses te laissent sans désir, et son courroux sans épouvante !... »

L'ouvrage capital de Salvien est son traité Du Gouvernement de Dieu, *De Gubernatione Dei*, ou De la Providence. Salvien entreprend de justifier la Providence, que

beaucoup accusaient, en présence des maux dont souffrait le monde romain, de se désintéresser des hommes et même de favoriser les méchants au préjudice des bons, les Barbares, hérétiques ou païens, à l'encontre des Romains, catholiques. Il pose d'abord le principe que Dieu gouverne tout, puis déclare que les maux dont on se plaint sont la juste punition des crimes qui se commettent de toutes parts en Gaule, en Espagne, en Afrique et dans l'Eglise elle-même.

Salvien ne se fait aucune illusion sur la situation désespérée de l'empire romain[1].

« Où sont, dit-il, les richesses et la puissance de Rome? Nous étions autrefois le plus fort des peuples ; nous sommes devenus le plus faible. Tout le monde nous craignait ; nous craignons maintenant tout le monde. Les Barbares étaient nos tributaires ; nous payons tribut aux Barbares, et ils nous vendent le triste repos dont nous jouissons. A-t-on rien vu de plus misérable que nous, et dans quel abîme sommes-nous tombés? Ce n'est plus assez d'être malheureux, nous sommes ridicules. Cet or, qu'on vient nous prendre, nous voulons avoir l'air de le donner volontairement ; nous disons que c'est un présent que notre libéralité fait aux Barbares, quand c'est le prix dont nous achetons notre existence. Les esclaves, lorsqu'ils ont une fois payé leur rançon à leur maître, jouissent de leur liberté ; nous-mêmes nous nous rachetons sans cesse, et nous sommes toujours esclaves ».

Ces Barbares — Saxons, Francs, Gépides, Huns, Goths et Vandales — qui ne sont que l'instrument de la vengeance divine, l'auteur les compare aux chrétiens impies, qui croient, sous l'égide de leur foi indignement foulée aux pieds, pouvoir impunément commettre tous les crimes; il va jusqu'à les leur proposer comme modèles; c'est d'une part la vertu, ou le vice qui s'ignore, de l'autre la corruption consciente.

On comprend quel parti un habile écrivain peut tirer d'une semblable thèse.

1. *De Gubern.*, lib. VI, cap. 18.

Laissant de côté la discussion théologique, qui est pourtant serrée et brillante, nous nous attacherons de préférence aux arguments que Salvien tire des événements historiques.

Il nous fait d'abord l'éloge des sages de la Rome antique, qui trouvaient le bonheur dans la pauvreté [1].

« Fatigues donc, privations, pauvreté, abaissement, faiblesse, ce qui fait que ces maux nous pèsent, ce n'est pas d'avoir à les endurer, c'est de nous refuser à les endurer. Oui, tout cela est pénible ou aisé, suivant le cœur qui l'endure. Car, comme il n'est rien d'aisé qui ne devienne pénible à qui le fait à contre-cœur, il n'est rien de pénible qui ne paraisse aisé à qui s'y résoud volontiers.

« A moins que nous ne nous figurions que ces hommes des anciens temps et des vertus antiques, les Fabius, les Fabricius, les Cincinnatus, trouvaient de la peine à être pauvres, eux qui se refusaient à être riches, et qui, consacrant tous leurs soins, tous leurs efforts au bien commun, enrichissaient par leur pauvreté personnelle la République, qui grandissait en force. Voit-on qu'ils aient gémi ou pleuré sur la vie agreste et sobre qu'ils enduraient, alors qu'ils prenaient devant le foyer même où ils l'avaient préparé, le repas frugal et rustique qu'ils étaient obligés même de renvoyer jusqu'au soir? Voit-on qu'ils aient, d'un cœur avare et cupide, regretté de ne pouvoir entasser des lingots d'or, eux qui réprimaient par des lois jusqu'à l'usage de l'argent? Voit-on que leur insatiable avidité ait regardé comme un supplice de ne pouvoir remplir ses sacs de pièces d'or, eux qui jugeaient indigne du sénat le patricien qui avait voulu posséder jusqu'à dix livres d'argent? Ils ne méprisaient pas la pauvreté des habits, certes, ceux qui se contentaient de cette robe étroite et rude, et qui, lorsqu'on les appelait de la charrue aux faisceaux et qu'on voulait les honorer des insignes du consulat, essuyaient peut-être avec la toge souveraine qu'ils allaient revêtir la poussière d'un front trempé de sueur. Mais aussi, ces magistrats pauvres rendaient la République opulente. Aujourd'hui, les pouvoirs opulents rendent la République pauvre. Eh! je le demande, quelle folie, quel aveuglement à des particuliers de se croire riches, quand la République est réduite à la détresse et à la mendicité!...

« Tels étaient donc ces vieux Romains; et, sans connaître Dieu, ils

1. *De Gubern.*, lib. I, cap. 2.

dédaignaient les richesses, comme les méprisent à présent ceux qui suivent le Seigneur ».

Citons une partie du parallèle célèbre que fait Salvien des mœurs des Barbares et de celles des Romains [1].

« Les Barbares sont injustes, nous le sommes aussi; les Barbares sont avares, nous le sommes aussi; les Barbares sont sans foi, nous le sommes aussi; les Barbares sont cupides, nous le sommes aussi; les Barbares sont impudiques, nous le sommes aussi; enfin, si les Barbares sont livrés à toute sorte de désordres et d'infamies, nous le sommes aussi.

« Mais quelqu'un pourra peut-être me répondre : « Si nous sommes pareils aux Barbares en dépravation, pourquoi ne leur sommes-nous pas pareils pour la puissance? Crimes et vices étant égaux de part et d'autre, ou nous devrions être aussi puissants qu'eux, ou ils devraient être du moins aussi faibles que nous ». C'est vrai. Mais que suit-il de là? Que ceux qui sont les plus faibles sont les plus coupables. Vous en voulez la preuve? Nous l'avons donnée plus haut, quand nous avons montré que Dieu faisait tout avec justice. Car, s'il est vrai, comme dit l'Ecriture, que *les yeux du Seigneur observent en tout lieu les bons et les méchants;* si, dit l'Apôtre, *la justice de Dieu s'exerce selon la vérité* sur tous les méchants, il est évident que nous, dont la méchanceté n'a point de trêve, c'est par un juste jugement de Dieu que nous portons la peine de notre malice. — « Mais, dites-vous, les Barbares commettent les mêmes crimes, et pourtant ils ne sont pas aussi malheureux que nous le sommes ». Eh! la différence consiste en ce que, si les Barbares commettent les mêmes crimes que nous, notre culpabilité, en péchant, est pourtant beaucoup plus grande. Nos vices et ceux des Barbares peuvent être pareils; mais les péchés où nous entraînent ces vices sont nécessairement plus graves. Et, en effet, tous les Barbares, comme nous l'avons déjà dit, sont ou païens ou hérétiques. Or, pour parler tout d'abord des païens, dont les égarements sont antérieurs : la race des Saxons est cruelle, celle des Francs est sans foi, celle des Gépides inhumaine, celle des Huns impudique; enfin, il n'est aucune de ces races barbares dont la vie ne soit vicieuse. Mais est-ce que leurs vices ont le même degré de malice que les nôtres? Est-ce que l'impudicité des Huns est aussi criminelle que la nôtre? Est-ce que la

1. *De Gubern.*, lib. IV, cap. 12-17.

perfidie des Francs est aussi blâmable que la nôtre ? L'ivrognerie chez un Alain est-elle aussi répréhensible que l'ivrognerie chez un chrétien ? La rapacité chez un Albanais est-elle aussi condamnable que la rapacité chez un chrétien? Si le Hun ou le Gépide use de fourberie, qu'y a-t-il là d'étonnant, puisqu'il ignore absolument que la fourberie soit un mal ? Si le Franc se parjure, qu'y a-t-il là d'étrange, puisque le parjure à ses yeux est une manière de parler, et non un crime ? Et quelle merveille, enfin, que les Barbares, ignorant Dieu et sa loi, aient de telles créances, quand la majeure partie du nom romain, sachant bien qu'elle pèche, pense pourtant de même? Car, sans parler des autres classes d'hommes, ne considérons que cette foule de négociants et de marchands de nouveautés qui envahit presque la plus grande partie de toutes nos cités. La vie de tous ces gens-là est-elle autre chose qu'une perpétuelle trame de fourberie, un exercice de mensonge, au point qu'ils regardent comme absolument perdues les paroles qui ne leur rapportent aucun gain ? L'honneur de Dieu, qui nous interdit même le serment, eux le tiennent en telle estime que le parjure leur est une bonne fortune ! Quelle merveille donc que les Barbares usent de fourberie, puisqu'ils ignorent que la fourberie soit un crime ? Leur conduite n'est point un mépris des préceptes célestes : les préceptes du Seigneur leur sont inconnus, et celui-là n'agit pas contre la loi, qui ignore la loi. C'est donc là ce qui nous rend particulièrement coupables : tout en lisant la loi divine, violer continuellement ce que la loi prescrit ! tout en prétendant connaître Dieu, fouler aux pieds ses ordres et ses commandements ! Et c'est ainsi que, méprisant le Dieu dont nous nous flattons, dont nous nous targuons de conserver le culte, nous lui faisons, de ce simulacre de culte, un véritable outrage !...

« Après cela, nous avons bonne grâce de nous prévaloir de notre nom de chrétiens, nous dont les actions et la vie sont telles que notre titre de peuple chrétien semble devenir l'opprobre du Christ ! Chez les païens, au contraire, que voyons-nous de semblable ? Est-ce que l'on peut dire des Huns : « Voyez ce que font ces gens qui se disent chrétiens » ? Est-ce qu'on peut dire des Saxons ou des Francs : « Voyez ce que font ces soi-disant adorateurs du Christ » ? Est-ce que nous voyons notre sainte loi inculpée pour les mœurs féroces des Maures ? Est-ce que, par leurs rites inhumains, les Scythes ou les Gépides exposent le nom de notre divin Sauveur à l'insulte et au blasphème ? Est-ce qu'on peut dire d'aucun de ces peuples : « Où est la loi catho-

lique qu'ils font profession de croire ? Où sont les préceptes de piété et de chasteté qu'on leur enseigne ? Ils lisent l'Evangile, et ils sont impudiques ! Ils écoutent les apôtres, et ils sont ivrognes ! Ils suivent le Christ, et ils sont voleurs ! Leur vie est mauvaise, et ils prétendent que leur loi est bonne » ! Est-ce qu'on peut dire cela d'aucune de ces nations ? Non, certes. C'est de nous que l'on dit tout cela. C'est en nous que le Christ souffre l'opprobre, en nous que la loi chrétienne souffre malédiction ! »

Quelques-unes des plus belles pages sont celles où Salvien peint l'amour des spectacles chez les Romains, qui, au milieu des ruines accumulées autour d'eux, ne songent qu'aux jeux du cirque :

« Trois fois, s'écrie-t-il[1], la première ville des Gaules a été détruite ; trois fois elle a été un immense bûcher ; et, chaque fois, après la ruine, les crimes des habitants ont redoublé. Ceux que le fer de l'ennemi avait épargnés lors du saccagement, gémissaient dans les douleurs. Les uns, couverts de blessures profondes, s'éteignaient dans une longue agonie ; les autres, à demi brûlés, souffraient longtemps de leurs plaies. Ceux-ci mouraient de faim, ceux-là de la privation de vêtements ; l'épuisement ou le froid faisait continuellement des victimes !...

« J'ai vu — comment ai-je pu survivre à ce spectacle ? — j'ai vu la terre jonchée de morts. Des cadavres d'hommes et de femmes confondus sans sépulture gisaient nus, déchirés, rongés par les chiens et des oiseaux de proie. L'odeur infecte de ces cadavres répandait la mort parmi ceux qui avaient pu survivre...

« Qu'arriva-t il après tous ces désastres ? qui pourrait concevoir pareil genre de folie ? Quelques nobles, qui avaient échappé à la mort, demandaient aux empereurs, comme suprême remède aux maux de leur ville, la permission d'avoir des spectacles !...

« Habitants de Trèves, vous réclamez les jeux du cirque, quand vos champs sont ravagés, votre ville prise d'assaut, après la ruine, le massacre, les supplices, l'esclavage ? Quoi de plus déplorable qu'une telle folie, de plus digne de larmes qu'une pareille extravagance ? Je vous ai jugés dignes de compassion, après la destruction dont vous avez été les victimes ; mais ma compassion redouble pour vous, quand je vous vois demander des spectacles. Je pensais que, dans vos malheurs,

1. *De Gubern.*, lib. VI, cap. 15.

vous aviez perdu seulement votre fortune ; je ne savais pas que vous aviez en même temps perdu le sens et l'intelligence. Vous réclamez donc des théâtres, vous demandez un cirque à vos princes; mais, je vous en prie, pour quel état, pour quel peuple, pour quelle cité ? Pour une ville réduite en cendres et renversée; pour un peuple captif et presque détruit, qui a péri ou gémit dans les fers, dont les pitoyables restes n'offrent que misère...

« O Trèves, tu demandes donc des jeux publics? Mais, dis-moi, où les célébreras-tu ? sur les débris calcinés, sur les cendres, ou bien sur les ossements de tes enfants qui ont été massacrés ? Quelle est la partie de ton enceinte qui n'ait pas à pleurer sur de pareilles calamités ! Quel est l'endroit où le sang n'ait pas coulé ? Quel lieu qui ne soit couvert de cadavres ou de membres déchirés? Partout s'offre aux yeux l'aspect d'une ville prise d'assaut, partout l'horreur de la captivité et l'image de la mort. Les débris d'un peuple infortuné gisent sur les anciens tombeaux, et tu demandes des spectacles? Tes murs sont noircis par l'incendie, et tu veux revêtir un air de fête? Tout est dans le deuil et tu penses à te distraire ! Par ces coupables divertissements, tu insultes le ciel, et tes superstitions impies allument la colère de Dieu. Je ne suis plus étonné des calamités qui sont tombées sur toi ; car, si trois destructions n'ont pu te corriger, tu as mérité de périr une quatrième fois. »

Mais le tableau dont la touche est peut-être la plus vigoureuse, c'est celui où Salvien nous peint la lutte terrible qui s'engage entre le peuple sans pain et le fisc, qui le pressure au point de lui faire regarder comme un bienfait l'invasion des Barbares [1].

« Mais il est un autre mal.... Pourrai-je dire toute son atrocité, son affinité avec l'impiété que je viens de dépeindre, et, en même temps, sa rareté chez les Barbares, son universalité chez les Romains ? Je veux parler de ces exactions par lesquelles on se dépouille les uns les autres. Et encore, les uns, les autres ! ... Ce serait peu, si chacun ne souffrait que ce qu'il a fait souffrir à autrui. Mais — chose plus criante ! — c'est la masse qui est dépouillée par quelques hommes qui se font de l'impôt public une proie personnelle, et des contributions qu'exige le fisc une source de gains privés. Et cela, non seulement en

2. *De Gubern.*, lib. V, cap. 4-8.

haut lieu, mais aussi dans les régions inférieures; chez les juges et les employés des juges. Car où sont. je ne dis pas les villes, mais même les municipes et les bourgs qui n'aient pas autant de tyrans qu'ils ont de curiales ? Au reste, je ne serais pas étonné que ce nom les flattât, comme emportant une idée de puissance et de grandeur ; car il est peu de brigands que ne se fassent une joie et un point d'honneur d'être tenus pour plus cruels qu'ils ne le sont en effet. Eh bien ! disais-je donc, quel est l'endroit où l'on ne voie les principaux des cités dévorer les entrailles des veuves, des orphelins, ou mieux vaut dire de tous les saints ? car ces derniers sont traités comme les orphelins et les veuves. Grâce à la sainteté d'une profession qui répugne à se défendre, ou à la faiblesse d'une innocence qui est impuissante à le faire, nul d'entre eux n'est en sûreté ; et il n'y a absolument que les grands qui puissent échapper à la rapacité de ce brigandage dévastateur, à moins qu'on ne se mette dans la condition même des brigands ; car le mal en est venu là, qu'à moins d'être méchant, il devient impossible de vivre....

« Ainsi donc, les pauvres sont dépouillés, les veuves gémissent, les orphelins sont foulés aux pieds ; et c'est au point qu'on en a vus beaucoup, qui n'étaient certes point d'une naissance obscure, qui avaient reçu une éducation libérale, s'enfuir chez l'ennemi, pour n'être point victimes de ces persécutions publiques, et fatigués de subir chez les Romains l'inhumanité barbare, aller demander aux Barbares l'humanité romaine.

« Ils ne regardent pas, en se réfugiant chez eux, à la différence des mœurs, à la différence du langage, à l'éloignement où semble les tenir la puanteur même des corps et des vêtements barbares : l'étrangeté des habitudes leur est moins pénible chez les Barbares, que ne leur paraissent chez les Romains les rigueurs de l'injustice. On les voit donc ainsi émigrer de tous côtés, ou chez les Goths, ou chez les Bagaudes, ou chez les autres Barbares qui dominent partout ; et ils ne se repentent point de l'avoir fait.

« Ils aiment mieux vivre libres sous une apparence d'esclavage, que de vivre esclaves sous une apparence de liberté. Ainsi, ce nom de citoyen romain, tenu autrefois en si haute estime, que dis-je ! acheté à si haut prix, on le répudie aujourd'hui, on le fuit, et ce n'est pas seulement du mépris, c'est presque de l'horreur qu'on éprouve pour lui ! Ah ! peut-on désirer un meilleur témoignage de l'iniquité romaine,

que de voir tant de citoyens honorables, nobles, pour qui le nom romain aurait dû être le comble de l'honneur et de la gloire, poussés pourtant par la cruauté de l'iniquité romaine jusqu'à ne plus vouloir désormais être Romains ?

« Oui, si c'est sur les pauvres que tombe le poids des taxes nouvelles, c'est à eux que revient sans doute le bénéfice des dégrèvements nouveaux ; si les petits sont les premiers à souffrir des nouveaux impôts, ils doivent être les premiers à profiter des nouveaux dégrèvements. Eh bien ! non : dans les deux cas, pareille iniquité. Comme les pauvres sont les premiers à être chargés, ils sont les derniers à être soulagés. Car, s'il arrive, comme cela s'est vu naguère, que le pouvoir suprême juge à propos d'accorder aux cités épuisées quelque diminution des tributs à payer, on voit aussitôt les riches s'emparer seuls de ce dégrèvement accordé à tous, et se le partager. Et qui se souvient alors des pauvres ? Qui songe à convier à la participation du bienfait les faibles et les indigents ? à accorder à celui qui eut la première place sous le faix, la dernière au moins dans le soulagement ? Disons le mot. On ne se souvient que les pauvres sont contribuables, que lorsqu'il s'agit d'accumuler sur eux d'interminables tributs ; mais, quand on répartit les dégrèvements, ils ne sont plus alors au nombre des contribuables.

« Et nous espérons d'être épargnés par les divines vengeances, quand nous-mêmes nous épargnons si peu les pauvres ! Et nous croyons, quand nous ne cessons de blesser ainsi la justice, que Dieu ne devra par l'exercer envers nous ? Dans quel pays, chez quel peuple voit-on de telles choses, sinon chez les Romains ? Où trouver une telle injustice, sinon chez nous ? Les Francs ignorent ce crime. Ces crimes sont inconnus aux Huns. Rien de tout cela chez les Goths. Loin que les Barbares soient exposés, chez les Goths, à de tels traitements, les Romains mêmes qui vivent parmi eux en sont à l'abri. Aussi, le seul vœu que forment là tous les Romains, c'est de n'être jamais forcés de repasser sous le gouvernement romain. Ce que toute la population romaine y demande unanimement c'est qu'il lui soit permis de continuer à vivre, comme elle vit maintenant, avec les Barbares ».

Des neuf lettres qui nous restent de Salvien, les plus connues sont celle dont nous avons parlé, adressée aux parents de sa femme, et une autre, où il recommande le fils d'une veuve de sa famille, ruinée par l'incendie de Cologne,

à une congrégation de serviteurs de Dieu, apparemment aux religieux de Lérins.

Les écrits de Salvien nous fournissent les indications les plus précieuses sur l'état social et les mœurs de son temps; ils sont, pour l'histoire de la civilisation au Ve siècle, une source de premier ordre.

On est captivé par la pureté et la clarté de l'expression, par la vigueur oratoire et l'élégance du style; mais on regrette que l'auteur ait conservé un goût trop vif pour la rhétorique, qu'il ait trop de tendance à la déclamation: la recherche des formes, des manières et des mots retentissants fait souvent, chez lui, tort aux idées, et on peut craindre que l'expression ne dépasse parfois la pensée.

SAINT FAUSTE DE RIEZ

Originaire de la Grande-Bretagne, saint Fauste s'était déjà fait remarquer au barreau, dans son pays, quand il le quitta — on ne sait pour quelle raison — et vint se retirer à Lérins. Il succéda à saint Maxime, vers 433, en qualité d'abbé du monastère et, trente ans après, d'évêque de Riez.

Comme pasteur, comme écrivain, comme orateur, saint Fauste s'acquit une grande réputation. Nul ne fut plus acharné que lui contre les hérétiques de toute école, ce qui lui valut d'être exilé, vers 481, par le roi des Wisigoths, l'arien Euric, dont la mort seule lui permit de rentrer dans son diocèse (vers 484).

Il semble avoir vécu jusqu'aux dernières années du Ve siècle.

Pendant qu'il dirigeait l'abbaye de Lérins, Fauste mit tout son zèle à maintenir la discipline au haut degré de perfection où il l'avait trouvée. Il semble y avoir réuni un certain nombre d'enfants de bonne famille, pour prendre soin de leur éducation et leur enseigner toutes les sciences

du temps. Sidoine Apollinaire le remercie d'avoir élevé un de ses frères. Nombreuses et remarquables devaient être ses exhortations philosophiques aux religieux, car, avant même qu'il eût été élevé à la dignité épiscopale, ses discours et son talent d'improvisation lui avaient acquis la réputation d'un orateur illustre.

Evêque, il se mêla à toutes les controverses théologiques de son époque et jouit d'une grande autorité auprès des laïques aussi bien que des clercs ; cependant certaines de ses idées ont été fort discutées.

Le premier écrit de saint Fauste que cite Gennade est consacré au *Saint-Esprit*, dont il démontre la divinité et l'éternité.

Le second est un remarquable traité Sur la Grâce de Dieu, *De Gratia Dei*, dirigé contre un logicien intraitable, le prêtre Lucide, qui poussait à leurs dernières limites les idées de saint Augustin, supprimait le libre arbitre de l'homme et le déclarait irrévocablement prédestiné dès sa naissance. Fauste s'efforça de trouver une sorte de voie moyenne entre les partisans du péché originel et ceux qui pensent que l'on peut être sauvé par ses propres mérites, sans l'action de la grâce divine [1].

L'un des chapitres les plus intéressants et les plus brillants de cet ouvrage est celui où l'écrivain se demande pourquoi Dieu a créé l'homme capable de pécher [2].

« Mais ici, dit-il, si l'auditeur conserve quelque inquiétude, qu'il se transporte au moment où l'ouvrier souverain se disposait à façonner l'homme. Autour de cet ouvrier souverain, pour lui prêter leur assistance dans cette œuvre de la création de l'homme et tenir conseil avec lui, quatre attributs sont rassemblés. Quels sont ces quatre attributs ? La

1. On sait que cet ouvrage fit accuser Fauste de semi-pélagianisme. Nous ne sommes pas revenu sur cette question, déjà traitée par nous dans notre *Notice historique*, note 3 de la sixième page.

2. *De Grat.*, lib. II, cap. 10.

Puissance, évidemment, la Bonté, la Sagesse et la Justice. Car, voyons, est-il un de ces quatre attributs dont vous osiez refuser à Dieu l'assistance ? Eh bien ! pour mieux faire pénétrer l'évidence dans notre esprit, supposons donc, si vous voulez, que chacun de ces attributs prenne à son tour la parole, et fasse son discours.

« La Puissance dit : « Après les royaumes célestes, faisons maintenant une créature dont les merveilles éclatent au second rang, afin qu'on ne puisse pas dire que, dans ce domaine de notre empire, le commencement est en même temps la fin. Oui, achevons ce magnifique édifice de l'univers, en y créant l'homme ; et, placé à la tête de cet univers, qu'il en soit l'ordonnateur, le maître, l'ornement ».

« La Bonté dit : « Il n'est pas juste que le ciel jouisse seul de nos bienfaits. Faisons l'homme aussi sur la terre, afin que nous puissions mettre en œuvre sur lui l'abondance de nos grâces, déployer en lui les bienfaits de notre affection, en lui répandre les trésors de notre éternelle tendresse ».

« La Sagesse dit : « Ne nous contentons pas de le créer ; mais élevons-le par le sens de la raison et du discernement ; remplissons-le des lumières de la conscience ; faisons-le simple, faisons-le circonspect : simple, pour qu'il n'ait pas la ruse du mal ; circonspect, pour qu'il ne s'y laisse pas surprendre. Mettons en lui l'amour du bien, l'intelligence du mal, et, conformément à notre plan, laissons-le *entre les mains de son conseil* et de sa propre raison douée de liberté ».

« Mais, en même temps, la Sagesse, qui a pour compagne aussi la Prescience, se dit en elle-même : « Que faisons-nous ? Allons-nous l'abandonner à son libre arbitre ?... Hélas ! nous savons d'avance qu'il se détournera dans les sentiers du péché ; et ces dons dont nous enrichissons notre œuvre, nous prévoyons qu'il les convertira en instruments du mal. Si donc nous voulons que notre œuvre subsiste toujours en lui, enlevons-lui le pouvoir de pécher ».

« Non, non dit la Justice ; il est contre nos lois que, devant être éprouvé par la lutte, il ne puisse pas faire montre de sa force. Il est, dis-je, contre nos lois, de refuser à un être que nous voulons glorifier par ses mérites, l'occasion et l'objet de sa glorification, et d'empêcher celui que nous voulons récompenser par notre simple grâce, de rien mériter par ses propres labeurs. Faisons mieux : unissant fraternellement vos efforts, accomplissez en lui, attributs divers, accomplissez chacun votre œuvre. Puissance, faites-en au milieu de ce

monde visible, au milieu surtout de ce monde ennemi qu'il va habiter, une créature sublime. Sagesse, donnez-lui la règle de la prudence. Bonté, aidez-le dans ses luttes, et que la Justice couronne ses victoires. Oui, pour son bien et aussi pour notre gloire, créons un homme qui soit attiré du côté droit par sa volonté, et non par la nécessité, et qui, voyant le mal par sa raison, accomplisse le bien par sa vertu. Créons-le tel, que le bien soit dans sa nature, mais que le mal soit en dehors ; que sa volonté soit bonne, et qu'elle puisse devenir mauvaise ; qu'il veuille naturellement le bien, et qu'il puisse faire le mal ; qu'il garde volontairement nos commandements et ne puisse pas faillir malgré lui ; enfin qu'il ait pour premier sujet de gloire de pouvoir pécher et de ne le vouloir point. C'est bien assez qu'en créant les quadrupèdes sans raison, auxquels l'homme doit commander, nous ayons déjà fait des êtres qui, n'étant pas sujets à faillir, ne peuvent recueillir les fruits de la justice. Mais il ne faut pas qu'il soit semblable à la bête, celui en qui nous allons déposer le glorieux reflet de notre image. Interrogeons-les ces êtres que nous avons déjà créés incapables de pécher, étrangers à la raison et privés de l'honneur d'une conscience. De quoi sert à l'animal son innocence, à l'arbre sa fécondité ? Nous ne pourrons donc point, à l'égard de cet homme que nous créons, ajouter des palmes à la louange, si nous asservissons sa nature à la nécessité ! Ah ! soumis dans sa nature, libre par sa volonté, parfait par sa raison, la condition la plus convenable est que, lui laissant la liberté et lui proposant la loi, nous lui fassions de l'observation du précepte l'occasion et le sujet de la récompense...

« Mais sans laisser à la Justice le temps de finir son discours : « Eh bien ! s'écrie à son tour la Prescience : Mieux vaut ne pas créer le genre humain, que d'avoir l'air de le créer pour qu'il périsse ».

« Il n'en est point ainsi, répliquent la Bonté et la Justice. Quoi donc ! A cause de l'impie Caïn, le pieux Abel n'existera point ? A cause des progrès du crime, le monde ne verra point la justice de Noé ! A cause de Judas, nous serons privés de Pierre ! A cause de ceux qui doivent se laisser vaincre aux attraits du vice, nous n'appellerons point à la vie tous ceux qui par la rigide magnanimité d'une austère vertu devaient justement mériter la couronne ! A cause de la multitude des prévaricateurs, nous laisserons dans le néant ces générations de justes, ces milliers de martyrs, ce royaume des saints ! A cause de ceux que nous prévoyons devoir devenir pécheurs par leur faute, nous ne

créerons pas ceux que nous prévoyons devoir nous plaire par leurs mérites ! Mais, s'il en est ainsi, cette malice fera donc plus de brèche à notre puissance par sa prévision que par sa consommation ! Oui, par sa seule prévision même, cette génération des méchants nuira aux bons ; elle nuira aux bons qu'elle empêchera de créer, tandis que si elle avait existé, elle n'aurait peut-être nui qu'à elle même !

« Eh bien ! dit la Bonté : Faisons le genre humain de manière à ce qu'il ne puisse pas pécher ».

« Mais, avec son ton circonspect, la Justice lui répond aussitôt : Eh ! comment pouvons-nous donner à la terre ce que nous n'avons pas accordé au ciel ? Comment la fragilité humaine aura-t-elle ce que n'a point obtenu la nature angélique ?

« Tel est l'état des choses. Que la créature n'ait donc point l'audace de disputer sur l'œuvre du Créateur. Ce fut l'œuvre de la Puissance de tirer l'homme immortel du néant ; de la Sagesse, de le faire participer à la raison ; de la Bonté, de le préparer à la béatitude ; de la Justice, de le rendre capable de délibérer avant que de vouloir ».

Nous connaissons dix lettres de Fauste, dont cinq à l'évêque de Limoges, Rurice ; citons, parmi les autres, celle qu'il écrivit de Lérins pour combattre le diacre nestorien Gratus ou Græcus, et celle que l'évêque de Riez adressa, pendant son exil, au patrice Félix, pour l'exhorter à la prière et à la pénitence.

Quelle est la nature de l'âme ? Y a-t-il d'autres êtres incorporels que Dieu ? Tels sont les sujets que discuta Fauste dans un traité assez bref, qui circula sans porter son nom et fit un certain bruit. Il s'y déclara pour la matérialité de l'âme et des anges [1]. Ces idées furent réfutées par un philosophe des plus considérables de l'époque, Mamert Claudien, prêtre de l'église de Vienne et frère de saint Mamert, évêque de cette ville, dans son ouvrage très

1. La doctrine de Fauste n'est certainement pas le matérialisme pur. A l'exemple de Tertullien et d'Origène, il pensait que l'âme, pour habiter un corps, avait besoin elle-même d'un vêtement corporel, *vestimentum corporeum*, qui devenait subtil, aérien, igné après la mort, mais qui ne nuisait pas à sa nature essentiellement spirituelle.

développé, sous le titre *De statu animœ*, où sont exposées les idées les plus élevées et les plus profondes sur cet important problème théologique.

Fauste, nous l'avons dit, était renommé pour son éloquence. Malheureusement il est très difficile de discerner les homélies dont il est l'auteur. On croit généralement, dit l'*Histoire littéraire de la France*, que la plupart de celles qui ont été imprimées sous le faux nom d'Eusèbe d'Emèse sont de ce prélat, qui les aura prononcées à Lérins, pendant qu'il en était abbé, ou à Riez, durant son épiscopat.

Parmi ses sermons, citons particulièrement celui où il exalte, en présence de ses religieux, les vertus monastiques [1].

« Ce que nous vînmes chercher ici, mes bien-aimés, leur dit-il, ce n'est pas le repos, ce n'est pas la sécurité, c'est le combat, c'est la lutte ; c'est dans une lice que nous sommes venus, et c'est pour livrer bataille à nos vices que nous y sommes descendus. Oui, nos ennemis sont vraiment notre vie : *Prends garde*, nous déclare l'Ecriture, *d'avoir jamais de trêve avec eux*. Il nous faut donc, mes frères, des efforts incessants, une vigilance infatigable ; car point de terme à ce duel, point de paix avec cet ennemi. Cet ennemi, nous pouvons le vaincre ; mais l'amener à une alliance, jamais. Et voilà pourquoi cette lutte que nous avons entreprise a tant de difficultés et de périls : c'est dans l'homme qu'elle a lieu ; et elle ne finit qu'avec l'homme même. Tel est donc le motif qui nous a amenés dans cette tranquille retraite, dans l'enceinte de ce camp spirituel : livrer bataille, par une contrition de chaque jour, par une lutte infatigable, aux passions dont nous sommes remplis ; soumettre les perversités de notre cœur à une sorte de circoncision, émousser le dard de notre langue, et, non contents de ne faire injure à personne, ne pas même sentir les injures qui nous viennent d'autrui !

« C'est là, en effet, le caractère particulier de notre profession : ne chercher aucune consolation, aucune gloire en cette vie ; fuir les soulagements des choses présentes, et préparer son âme à recevoir les

1. Sermo prim. *Ad monachos*, cap. 1, 2, 6.

récompenses éternelles qui lui sont promises ; se réjouir dans la dépendance et l'abjection, rechercher avec ardeur la pauvreté, et arracher de nos cœurs non seulement les biens créés, mais la volonté même ; car n'avoir aucune chose en propre, c'est parfois le résultat de la nécessité; mais n'avoir aucun désir, c'est le fait de la vertu...

« Entretenons-nous donc de ces pensées, ô mes bien-aimés, et, au milieu des peines de ce combat, souvenons-nous de quel illustre et glorieux père nous sommes les disciples et les enfants ! Que chacun de nous prenne ce qu'il peut des biens que notre père a laissés en déshérence. Que l'un s'arroge pour lot les actions de sa foi, étoffe de soie aux précieuses nuances ; l'autre, le lingot d'or de sa douceur et de sa simplicité ; que celui-ci revendique, pour en parer son sein, le bijou de sa bienveillance et de sa sagesse ; que celui-là prenne la précieuse perle de sa componction et le trésor de sa chasteté. En effet, quoique cet ami de Dieu ait emporté avec lui la totalité des biens qu'il possédait avec tant d'opulence, il nous a pourtant tout laissé, si nous le voulons. Faisons donc en sorte, par notre zèle à rechercher ces biens, que celui que la résurrection doit nous rendre, à la fin des siècles, pour l'éternelle gloire, dès aujourd'hui revive en ses fils, dans la divine postérité de l'Eglise, par le mérite de ses vertus » !

Les épreuves constantes de la vie religieuse, capables de décourager les natures les plus énergiques, ne laissaient pas de faire naître d'amères désillusions chez les compagnons de solitude de Fauste. Dans une exhortation des plus touchantes, il essaie de ranimer leur courage :

« Quoi de plus triste que de vous voir tout à coup, comme un arbre qu'un coup de vent arrache, quitter cette terre où votre Seigneur vous avait appelé et où, après les adversités du siècle, il vous avait introduit comme dans un port après la tempête ! vous voir oublier tout à coup la société de vos frères et ses douces consolations ; oublier le lieu où pour la première fois, dépouillant le nom que vous aviez dans le siècle, vous prîtes l'habit si cher de votre vie nouvelle ! Les oiseaux aiment leurs nids ; les bêtes sauvages aiment les lieux où elles furent nourries, elles aiment leurs tanières et leurs pâturages ; malgré l'instinct de liberté qui les entraîne de divers côtés, elles sentent un certain attrait qui les ramène bien souvent aux lieux qui leur sont chers. Et vous, doué d'intelligence, pourvu de raison, vous arrivez parfois à ce

point de démence, que vous préférez aux bienfaits de Dieu votre sens et votre volonté, suivant lâchement les suggestions du démon ! C'est vers de durs labeurs, c'est au naufrage de votre salut, à la perte de votre âme qu'il vous entraîne ; n'importe : l'étrange égarement de votre cœur vous empêche de sentir tout cela. En effet, au moment du départ, l'ennemi vous fait bien des promesses : vous allez, dans votre nouveau séjour, trouver plus de perfection, beaucoup de grâces, abondance de tout : on va vous y recevoir comme un ange. Mais ensuite !... quand, le cœur plein d'anxiété et dépouillé de la paix, vous avez abandonné, avec le sacré bercail, le zèle de votre perfection, et que s'est apaisée cette agitation du premier moment, vous apercevez alors le mauvais pas que vous avez fait; vous reconnaissez à quels périls vous vous êtes exposé en vous éloignant, avec trouble, avec scandale, de ces lieux où vous étiez venu avec tant de joie, et alors vos regrets tardifs laissent tomber sur les ruines de votre âme les larmes du repentir »[1].

Sidoine Apollinaire, son ami, a fait la réputation à Fauste d'un controversiste des plus habiles, aussi éloquent que solide, ayant à sa disposition un style des plus variés, simple, doux et fleuri, mâle et vigoureux, selon les cas, sublime parfois, toujours élégant[2]. La postérité s'est montrée plus réservée dans ses éloges ; elle a reproché à cet orateur quelques passages obscurs et une certaine recherche dans l'expression.

SAINT CESAIRE

Vers 470, naquit à Chalon-sur-Saône, de parents « dont la foi et les vertus étaient la principale noblesse », un homme qui, plus qu'aucun autre, devait contribuer à sauver la civilisation chrétienne, menacée de sombrer au milieu des ruines du monde romain. C'était Césaire, qui, dès sa dix-huitième année, vint s'abriter dans le cloître de Lérins. Il remplit, pendant quelque temps, la charge de

1. Serm. sept. *Ad monachos*.
2. Lib. IX, ep. 9.

cellérier du monastère; mais l'abus des macérations et les intempéries propres au climat d'une toute petite île l'obligèrent bientôt à s'éloigner. Il fut envoyé à Arles, où il prit des leçons de rhétorique du célèbre Pomère, et où ses mérites devaient le faire placer, bien jeune encore, sur le siège qu'avaient occupé saint Honorat et saint Hilaire.

Pendant quarante ans (501-542), il fut le plus illustre et le plus influent des évêques du midi de la Gaule, alors en proie à une profonde révolution sociale et religieuse en même temps qu'aux attaques répétées des ennemis de l'empire.

Saint Césaire présida cinq conciles[1], dont celui d'Orange, qui condamna définitivement le semi-pélagianisme, et soutint avec une fermeté inébranlable les privilèges du clergé contre les rois barbares. Exilé par Alaric, roi des Wisigoths, et emprisonné par Théodoric, roi des Ostrogoths, son autorité morale finit par imposer le respect à ces princes, qui l'accusaient de vouloir livrer la Provence au roi des Bourguignons, dans les Etats duquel il était né.

La vie de l'évêque d'Arles fut celle d'un apôtre au cœur brûlant de charité, mais aussi celle d'un moine. L'intérêt passionné qu'il portait aux ordres religieux lui inspira l'idée de rédiger deux règles : l'une, *Ad monachos*[2], pour

1. Conciles d'Agde, en 506 ; d'Arles, en 524 ; de Carpentras, en 527 ; d'Orange, en 529 ; de Vaison, également en 529.

2. Cette règle — dont nous avons déjà parlé (V. *Notice historique*) — tient en 26 articles, d'une grande concision.

Si saint Césaire a emprunté à Lérins sa règle, par contre, Lérins — d'après certains auteurs — est fière d'avoir été le premier sanctuaire d'où l'usage liturgique du *Magnificat* se soit répandu dans le monde entier, bien avant d'être adopté et rendu obligatoire dans toute la chrétienté par l'Eglise romaine. C'est en souvenir de l'origine de ce chant en l'honneur de la Vierge, jadis parti de chez eux en une seule langue, que les religieux de ce monastère ont publié, il y a vingt ans (1890) — et l'impression en a été exécutée dans leurs ateliers — un ouvrage magnifiquement illustré, reproduisant le *Magnificat* en cent cinquante idiomes.

certaines communautés d'hommes — et nous avons dit, après les Bollandistes, qu'il y reproduisait à peu près les usages de Lérins — l'autre, *Ad virgines*[1], pour un couvent de femmes, établi par lui dans sa ville métropolitaine, où sa sœur Césarie dirigeait plus de deux cents religieuses.

Ce fut dans l'église de ce monastère que, sentant venir la mort, il se fit transporter, pour bénir et consoler ses filles. Et certes, en ce dernier moment, dit Montalembert[2], il n'oubliait pas sa chère Lérins, cette métropole de la ferveur monastique, dont il avait vanté la gloire par ces accents enthousiastes :

« O bienheureuse île, ô solitude bénie, où la majesté de notre Rédempteur fait chaque jour de nouvelles conquêtes, et où de si grandes défaites sont infligées à Satan !... Ile trois fois heureuse qui, toute petite qu'elle soit, enfante de si nombreux rejetons pour le ciel ! C'est elle qui nourrit tous ces illustres moines qu'elle envoie comme évêques dans toutes les provinces. Quand ils arrivent, ce sont des enfants ; quand ils sortent, ce sont des Pères. Elle les reçoit à l'état de recrues, elle en fait des rois. A tous ces heureux habitants elle enseigne à voler vers les sublimes hauteurs du Christ, sur les ailes de l'humanité et de la charité. A moi aussi elle a ouvert les bras, cette tendre et noble mère, cette nourrice des honnêtes gens ; mais, tandis que bien d'autres lui doivent d'avoir gagné le ciel, la dureté de mon cœur l'a empêchée d'achever en moi sa tâche »[3].

Le zèle apostolique de saint Césaire se manifesta principalement par une prédication puissante, qui n'a pas peu contribué à sa renommée. Nous avons de lui cent trente sermons ; mais ils ne représentent apparemment qu'une faible partie de ceux qu'il a prononcés ; car une ancienne biographie, due à cinq de ses disciples, nous apprend qu'il en composait sur tous les sujets et que, non content de les

1. Cette règle, très développée et très célèbre, à la rédaction de laquelle saint Césaire s'est donné tout entier, a été retouchée sans cesse par lui.

2. *Les Moines d'Occident,* I, pag. 234.

3. Homil. 25, *Ad monachos.*

donner aux prêtres étrangers qui passaient par son diocèse, il les envoyait dans toute l'Europe, pour l'usage du clergé [1].

Ces sermons s'adressent pour la plupart au peuple, et l'orateur s'attache à lui parler un langage simple et familier, empruntant souvent des images à la nature et à la vie de tous les jours. Il s'excuse de sa simplicité dans une de ses homélies :

« Si je voulais vous faire entendre, dit-il à la partie lettrée de son auditoire, l'exposition des Ecritures dans l'ordre et le langage employé par les saints Pères, l'aliment de la doctrine ne pourrait parvenir qu'à quelques savants, et le reste du peuple, la multitude, resterait affamée. C'est pourquoi je demande humblement que les oreilles des savants consentent à tolérer des paroles rustiques, afin que tout le troupeau du Seigneur puisse recevoir la nourriture céleste dans un langage simple et uni ; et, puisque les ignorants ne peuvent s'élever à la hauteur des savants, que les savants daignent descendre à l'ignorance de leurs frères ; car les savants peuvent comprendre ce qui a été dit pour les simples, et les simples ne peuvent comprendre ce qui a été dit pour les savants . »

Choisissons quelques exemples propres à donner une idée de cette éloquence vraiment populaire.

Voici comment notre évêque s'exprime, au cours d'une visite pastorale, devant des paysans continuellement courbés vers la terre, pour leur recommander de ne pas s'adonner uniquement aux travaux matériels et de cultiver leur âme :

« Prenez-y garde, je vous prie, mes frères : il y a deux sortes de champs. Il y a le champ de Dieu, et il y a le champ de l'homme. Vous avez, vous, votre domaine ; Dieu a aussi le sien. Votre domaine, c'est votre terre ; le domaine de Dieu, c'est votre âme. Eh bien ! est-il juste que vous cultiviez votre domaine, et que vous laissiez en friche le domaine de Dieu ? Vous cultivez votre terre, cultivez aussi votre âme. Vous voulez avoir soin de votre domaine et laisser en friche le domaine de Dieu ! Cela est-il juste, mes frères ? Est-ce là l'estime que nous

1. *Vita S. Cæsarii,* I, 5.

devons à Dieu, de négliger notre âme, cette âme qu'il chérit tant ? Quand vous voyez votre domaine en bon état, vous êtes content : pourquoi donc ne pleurez-vous pas, en voyant votre âme en friche ? Les champs de nos domaines, à quoi nous servent-ils ? A entretenir quelques jours notre vie en ce bas monde : raison de plus pour tourner de l'autre côté, c'est-à-dire du côté de notre âme, nos soins et notre application.

« Oui, notre âme, c'est un domaine appartenant à Dieu, et qu'il a daigné nous confier, pour que nous mettions tous nos soins à le cultiver. Travaillons donc de toutes nos forces, avec l'aide de Dieu, afin que, lorsque ce Dieu voudra venir voir son champ, c'est-à-dire notre âme, il le trouve tout cultivé, tout arrangé, tout en bon ordre ; qu'il y trouve du vin, non du vinaigre, et du froment plutôt que de l'ivraie. S'il trouve tout au gré de ses regards, il nous récompensera par des salaires éternels. Mais s'il trouve tout en friche, tout envahi par les épines, il nous jettera, nous et ces épines de nos œuvres, au feu éternel. C'est pour cela, mes frères, que nous avons à souffrir des malheurs et des tribulations. Dieu nous rend en quelque sorte la pareille. Nous ne voulons pas aimer nos âmes, qu'il aime tant : eh bien ! il abandonne à la ruine nos domaines, que nous aimons. Oui, pour que l'ennemi nous forçât à laisser si longtemps nos terres en friche, il avait fallu que bien des vices et des crimes laissassent en friche aussi nos âmes ; et, pour n'avoir pas aimé nos âmes, si chères à Dieu, nous avons perdu tout ce qui nous était cher en ce monde.

Ah ! maintenant du moins, mes très chers frères, apprenons par là à avoir plus d'amour pour notre âme que pour la chair, à faire passer les biens éternels avant les biens périssables. Quelles que soient, en effet, les peines que nous nous donnions pour la chair, elles périront toutes : les seules qui ne puissent périr, ce sont celles que chacun met en réserve au ciel, pour le salut de son âme » [1].

Extrayons quelques passages d'un sermon de la charité, où nous retrouvons les mêmes caractères :

Pour les autres bonnes œuvres, on peut trouver quelques excuses ; il n'y en a point pour le devoir de la charité. Quelqu'un dira : Je ne puis pas jeûner. — Qui osera dire : Je ne puis pas aimer ! On dira encore : A cause de la faiblesse de mon corps, il m'est impossible de m'abstenir de viande et de vin. — Mais qui pourra dire : Je ne puis pas aimer mes

1. Homil. 20, *Admonitio populi*, etc.

ennemis, ni pardonner à ceux qui m'ont offensé ! — Que personne ne se fasse illusion, mes frères, car on ne saurait tromper Dieu... Il y a beaucoup de choses que nous ne pouvons tirer de notre grenier ou de notre cellier ; mais il serait honteux de dire qu'il y a quelque chose que nous ne pouvons tirer de notre cœur ; car ici nos pieds ne se lassent point à courir, nos yeux à regarder, nos oreilles à entendre, nos mains à travailler ; nous ne pouvons alléguer aucune fatigue pour excuse ; on ne nous dit point : Allez à l'Orient, pour y chercher la charité ; naviguez vers l'Occident, et rapportez-en l'affection. — C'est en nous-mêmes et dans nos cœurs qu'on nous ordonne de rentrer ; c'est là que nous trouverons tout...

« Mais, dit quelqu'un, je ne puis, en aucune façon, aimer mes ennemis. Dieu te dit, dans les Ecritures, que tu le peux ; toi, tu réponds que tu ne le peux pas : regarde maintenant, qui faut-il croire de Dieu ou de toi ?...

« Quoi donc ! Tant d'hommes, tant de femmes, tant d'enfants, tant et de si délicates jeunes filles ont supporté d'un cœur ferme, pour l'amour du Christ, les flammes, le glaive, les bêtes féroces ; et nous ne pouvons supporter les outrages de quelques insensés ! Et, pour quelques petits maux que nous a faits la méchanceté des hommes, nous poursuivons contre eux, jusqu'à leur mort, la vengeance de nos injures ? En vérité, je ne sais de quel front et avec quelle conscience nous osons prétendre à partager avec les saints la béatitude éternelle, nous qui ne savons pas suivre leur exemple, même dans les moindres choses » [1].

Ceci, dit Guizot [2], vous le voyez, n'est pas dépourvu de verve ; le sentiment en est vif, le tour pittoresque, nous touchons presque à l'éloquence.

Le passage suivant [3] fait bien plus que d'y toucher. Il célèbre la descente de Jésus-Christ aux enfers, et sa résurrection. Certes, si nous le trouvions dans le *Paradis perdu*, nous n'en serions pas étonné, et ce discours n'est pas indigne de l'*Enfer* de Milton :

« Vous avez entendu ce qu'a fait de son plein gré notre défenseur, le Seigneur des vengeances. Lorsque, pareil à un conquérant, il attei-

1. Homil. *De diligendis inimicis.*
2. *Hist. de la civilisation en France,* tom. II, pag. 15.
3. Sermo *De Resurrectione Domini.*

gnit, brillant et terrible, les contrées du royaume des ténèbres, à sa vue les légions impies de l'enfer, effrayées et tremblantes, commencèrent à s'interroger en disant : Quel est donc cet homme terrible, et dont le front rayonne d'une telle splendeur ? Jamais notre Tartare ne reçut son pareil ; jamais, dans nos cavernes, le monde ne vomit quelqu'un de semblable à lui. Ah ! c'est un conquérant, et non un sujet ; un vainqueur et non un suppliant ; il vient pour juger et non pour demander grâce, pour ordonner et non pour succomber, pour nous ravir et non pour demeurer. Nos portiers dormaient-ils donc, lorsque ce triomphateur a attaqué nos portes ? Si c'était un coupable, il n'aurait pas tant d'audace ; si quelque crime le souillait, l'état de sa face n'aurait jamais dissipé nos ténèbres. S'il est Dieu, pourquoi est-il venu ? et s'il est homme, quelle est sa présomption ? Dieu, que fait-il dans le sépulcre ? homme, d'où vient qu'il délivre les pécheurs ? »...

Nous ne donnons que cette page, bien que les suivantes soient d'une éloquence aussi vigoureuse, d'un style aussi élevé ; mais il y a là un tel contraste avec l'éloquence et le style de saint Césaire, que la critique s'accorde aujourd'hui pour considérer cette homélie comme n'étant pas l'œuvre de l'évêque d'Arles[1].

Quoi qu'il en soit, sa prédication, inspirée par un cœur plein d'amour et de foi, faite dans une langue claire, élégante, très pure pour l'époque où il vécut, conquit à notre auteur les suffrages unanimes de ses contemporains ; l'un d'eux, saint Ennode de Pavie, dit qu'il brillait entre les prélats de son temps comme le soleil entre tous les astres du firmament[2]. Ses disciples vantent son savoir comme une espèce de prodige, et les siècles suivants n'ont pas porté sur lui un jugement moins avantageux ; on se rappelle que Montalembert l'a placé au premier rang des orateurs populaires de l'Eglise[3].

1. Tel est l'avis de Guizot lui-même, qui en cite de nombreux passages.
2. Ennod, I. 9, ep. 33.
3. V. *Notice historique*.

LÉRINS ET LA LÉGENDE CHRÉTIENNE

Nous ne pouvons terminer cette étude sur l'école de Lérins, sans parler du rôle important que lui prête un ouvrage récent dans la rédaction des actes des martyrs [1].

Après avoir établi qu'Eucher a réellement écrit l'histoire de saint Maurice et de ses compagnons, il donne comme très vraisemblable l'hypothèse qu'un de ses parents, Valérien, rhéteur, puis moine de Lérins, finalement évêque de Cimiez, a rédigé ou fait rédiger les gestes de saint Pons, et qu'un ami de Valérien et d'Eucher, peut-être Eusèbe de Milan, a composé les gestes de saint Nazaire et de saint Celse.

Il y aurait des points de contact entre les gestes de saint Sébastien et les écrits de Salvien, entre ces gestes et ceux de Victor de Marseille [2].

Ainsi plusieurs hagiographes, jusqu'ici inconnus, seraient des disciples de saint Honorat. Et nous n'avons guère à en douter, connaissant la préoccupation constante des écrivains sortis de Lérins d'enseigner, de moraliser; car quels plus beaux exemples pouvaient-ils donner à des chrétiens que celui des souffrances et de l'héroïsme des martyrs?

1. Dufourcq. *Les Gesta martyrum romains*, tom. II. Paris 1907. — V. également l'excellent article publié sur cet ouvrage par M. A. Lejay, dans la *Revue Critique* (23 déc. 1907).

2. Dans une étude très documentée, qu'il a publiée dans la *Revue Bénédictine* (oct. 1907), D. H. Quentin fait sur les conclusions de M. Dufourcq de fortes réserves, qu'avait déjà formulées l'un des Bollandistes, lors de la communication présentée par cet érudit à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres sur les principaux traits du « mouvement lérinien ». Nous croirions sortir des limites de notre étude, en prenant part à cette discussion des plus compliquées ; aussi nous contentons-nous de signaler les données du problème.

QUELQUES ÉCRIVAINS SORTIS DE LÉRINS

DU XIII[e] AU XVII[e] SIÈCLE

Au V[e] et au commencement du VI[e] siècle, Lérins est l'âme de la vie chrétienne dans les Gaules, et, grâce aux œuvres des Hilaire, des Eucher, des Vincent, des Salvien, des Fauste, des Césaire, la renommée de son école a grandi d'âge en d'âge.

Mais si, dans les siècles suivants, l'abbaye fondée par saint Honorat acquit de grandes richesses et d'importantes possessions territoriales, en vain y chercherait-on des noms capables de rivaliser, même de loin, avec ceux-là. Il serait cependant injuste de ne pas accorder une mention au troubadour Raymond Féraud, aux théologiens Grégoire Cortèse et Denis Faucher, à l'historien Vincent Barralis.

RAYMOND FÉRAUD

Raymond Féraud, ou Raimon Feraut, compte parmi les troubadours les plus célèbres du XIII[e] siècle, et Jean Nostradamus signale ses œuvres au nombre des quatre-vingts poèmes qui figuraient dans la « librairie » du roi Robert de Naples, l'une des plus riches de cette époque [1].

Nous n'avons, sur Raymond Féraud, que fort peu de renseignements. Citons d'abord la notice que lui consacre cet historien, notice que reproduisit César Nostradamus, dans son *Histoire de Provence*[2], avec de légères variantes :

« Raymond Feraud avoit esté toute sa vie amoureux et vray courtisan, suivant la cour des princes : car il estoit bon poëte pro-

1. *Les vies des plus celebres et anciens Poëtes Provensaux, qui ont floury du temps des Comtes de Provence, par Jehan de Notre-Dame, procureur en la Cour du Parlement de Provence.* Lyon, MDLXXV.
2. *Hist. de Provence.* Lyon, 1614.

vençal. La royne Marie du sang d'Hongrie, femme du fils de nostre Charles (Charles II d'Anjou, fils de Charles Ier), le retint à son service, parce qu'il escrivoit fort bien et doctement en toutes sortes de rithmes, ainsi qu'on peut voir en la vie d'Andronic, fils du roy d'Hongrie, surnommé Saint-Honnoré de Lerins, par luy traduite du latin en rithme provençale, à la requisition de la royne Marie, à laquelle il dédia son œuvre en l'an MCCC. En recompense duquel elle luy fit avoir un prioré des dependances du monastere de Saint-Honnoré de Lerins en Provence. De ce poëte chose aucune en matiere d'amours ne se trouve : car, pour ne donner aucun mauvais exemple à la jeunesse, il consacra tout ce qu'il avoit fait à Vulcan. Tellement que changeant de mœurs et de profession, il s'adonna à la vie contemplative et se rendit religieux à Saint-Honnoré. Il a pourtant traduit plusieurs livres en provençale rithme : ce qui luy fit meriter de grands faveurs de Robert, du temps qu'il estoit duc de Calabre : de maniere que, voyant que ce prince en sa jeunesse, se delectoit grandement aux lettres et à la cognoissance des nombres, dimensions, proportions et mesures, pour plus facilement entendre l'art des bastiments, fortifications, ponts et machines de guerre, et qu'il sçavoit beaucoup de l'architecture et geometrie : outre toutes ces vertueuses qualitez, estant prince benin et craignant Dieu, après qu'il fut roy de Sicile, fist plusieurs belles et doctes rithmes à sa loüange : l'an du trespas de ce poëte se trouve au registre du monastere, environ le temps que dessus (1320) : Saint Cesari dit qu'il fut surnommé Porcarius, du nom de ces anciens Pères. Mais le moine de Montmajour [1], le blasonnant cruellement, dit que ce Parcaire (*sic*) estoit un vilain gardeur de porceaux, et qu'après avoir longtemps servi le monastere en estat de porchier, les moines le reçeurent pour vivre ocieusement *a la grassa souppa.*

« Quoy que quelque autre aye laissé par escrit qu'il avoit desbauché en sa jeunesse la dame de Curban, l'une des presidentes de la Cour d'amour, mentionnée en la vie de Perceval Dorie [2], qui s'estoit rendue religeuse et nonnain : et qu'il l'avoit menée pour sa commère de joye [3]

1. Jean Nostradamus dit à tort le « Monge des Isles d'Or », erreur rectifiée par César Nostradamus.

2. Perceval Doria, de la maison Doria de Gênes, gouverneur et podestat d'Avignon, sous le règne de Charles Ier d'Anjou, philosophe et poète provençal, mort à Naples en 1278 (C. Nostradamus, *Hist. de Provence*, pag. 257).

3. Jean Nostradamus dit : *commerce gaillarde.*

par les cours des princes un si long temps, qu'estans l'un et l'autre lassez de mener ceste lasche et poltronesque vie, il se rendirent religieux, elle au monastere de Sisteron, et luy à celuy de Saint-Honnoré ».

Comme nous le verrons par la suite, cette notice renferme de nombreuses inexactitudes. Ajoutons que Jean Nostradamus est un simple faussaire, et que ce « Moine de Montmajour » n'est qu'une création de son esprit [1].

Nous savons, par Raymond Féraud lui-même, qu'il fut prieur de Roquestéron, et qu'avant d'entrer au monastère de Lérins, il avait traduit la vie de saint Alban, mis en vers un traité du Comput et composé une complainte sur la mort de Charles d'Anjou († 1285) [2].

A ces notions joignons quelques lignes dues à l'abbé Gioffredo [3], et nous aurons rapporté tout ce qu'on connaissait, jusqu'à ces dernières années, sur la vie de Raymond Féraud. L'historien des Alpes-Maritimes avait vu ses œuvres dans la bibliothèque de Lérins ; il les avait lues, et c'est par lui que nous savons — assertion confirmée par Honoré Bouche [4] — qu'il est aussi l'auteur d'un autre poème que celui auquel il doit sa renommée.

Gioffredo donne encore un détail, qui est pour nous un trait de lumière ; il a permis à l'un des érudits les plus distingués de la région provençale de retrouver le nom de sa famille et son pays d'origine : « Raymond Féraud, des seigneurs d'Ilonse » [5].

1. Paul Meyer. *Rev. des Soc. sav.*, 6ᵉ sér., tom. II, pag. 61, et *Derniers troubadours de la Provence*, pag. 134 et suiv.

2. V. Gaston Pâris, *Hist. poétique de Charlemagne*, pag. 88, not. 1.

3. *Storia delle Alpi Marittime*, dans les *Monumenta historiæ patriæ*. Turin, 1839.

4. *La Chorographie, sa description de Provence et l'histoire chronologique du mesme pays*. Aix, 1664.

5. Carlone. *Le troubadour Raymond Féraud, sa vie et ses œuvres*, dans les *Ann. de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Marit.*, tom. II. Nice, 1873.

C'est sans doute dans ce village, perdu au milieu des montagnes de l'ancien comté de Nice[1], que naquit notre poète, vers l'an 1250[2]. Son père, Guillaume Féraud III, était le chef de la branche de Thorame, issue des comtes de Forcalquier, qui descendaient eux-mêmes de Boson II, considéré généralement comme ayant été le premier comte de Provence[3].

Il était d'usage, à cette époque, que les enfants de bonne famille fussent attachés à un prince, ou tout au moins à un personnage de la haute noblesse, pour faire l'apprentissage de la vie de gentilhomme. Raymond Féraud fut envoyé à la cour de Charles Ier d'Anjou, comte de Provence, où ses talents littéraires lui ménagèrent de brillants succès, et il fit partie de la maison de Marie de Hongrie[4], femme du prince de Salerne, qui devint Charles II; c'est à elle qu'il dédia son œuvre[5].

Raymond Féraud entra au monastère de Lérins, nous ne savons à la suite de quels événements, avant l'année 1300[6],

1. Ilonse, autrefois Ylonse, cant. de Saint-Sauveur, arr. de Puget-Théniers, dép. des Alp.-Marit.

2. En admettant qu'il ait vécu soixante-dix ans; car il mourut entre 1320 et 1325.

3. En 948.

4. Fille d'Etienne V, roi de Hongrie.

5. « La Vida de Sant Honorat. »

6. Il entra sans doute à l'abbaye de Saint-Honorat plusieurs années auparavant; car il n'était pas de coutume d'envoyer dans les prieurés ruraux des religieux sans expérience. — Roquestéron, sur l'Estéron, affluent de droite du Var (arr. de Puget-Théniers, dép. des Alp.-Marit.), ne formait, au temps de R. Féraud, qu'un village, situé sur la rive droite du torrent. Des constructions se sont peu à peu édifiées sur l'autre rive, au bas du monticule où il était bâti, et elles constituent aujourd'hui une autre commune, portant le même nom et beaucoup plus importante que sa voisine, qu'on appelle généralement Roquestéron-Grasse (elle dépend de l'arr. de Grasse), tandis que la nouvelle se nomme Roquestéron-Puget.

date à laquelle il était prieur de Roquestéron, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même[1].

Si, avant de se faire religieux, notre poète jeta au feu ses vers amoureux, « pour ne pas donner mauvais exemple à la jeunesse », comme le dit Jean Nostradamus[2], sa verve poétique ne s'éteignit pas cependant sous le froc; mais il ne traita plus que des sujets de haute moralité, ainsi qu'il le constate dans les premiers vers de son poème « La vida de Sant Honorat ».

« Cel que volc romanzar la vida Sant Alban,
« E'ls verses del conpot volc tornar en vers plan,
« E del rey Karle playse sa mort en sa chanson,
« E los verses del lay fetz de la passion », *etc.*

En quoi consiste ce poème? Nous connaissons le fondateur de Lérins, on l'a vu principalement, par l'admirable pané-

1. Voici les derniers vers de « l'Appendice » de son poème « La Vida de Sant Honorat », dont nous parlerons plus loin :

« Mas ben vuelh que sapian las jens,
« Que, l'an de Dieu mil et tres cens,
« Compli le priols son romans,
« A l'onor de Dieu et del santz.
« En la Roqua tenc sa mayson,
« Priols en la val d'Estaron. »

Reforsat d'Ollières, qui eut, au XVIe siècle, l'idée malheureuse de rajeunir le poème de Raymond Féraud, en rapprochant le texte de la « Vida de Sant Honorat » de la langue qu'on parlait alors (ms 784 du Suppl. franç. de la Bib. nat.), termina son travail par les vers suivants :

« Ayssi rent gracias a Dieu e a Sant [Honorat
« Cell que fes esta sancta vida
« En romanz,
« Et en apres cell que l'a traslatada
« De sas mans ;
« Local es Reforsat d'Oileras,
« Que l'a scricha volentieras,
« De bon cor, am gran devocion.
« Mas qui lo nom vol entervar
« Demique l'ay volguda traslatar,
« D'Olieras a nom Reforsat ;
« E l'autre Raymon Ferraut.
« A la Rocqua tenc sa mayson,
« Priols en la val d'Estaron,
« E de l'Oliva, pres d'aqui ;
« Sa sabrien ben tut siey vezi.
« Frayres fom humils et enclins
« Del sant monestier de Lerins. »

2. V. plus haut.

gyrique que nous a laissé de lui saint Hilaire; mais ce n'est pas de cet écrit, dont cependant un exemplaire était certainement conservé à la bibliothèque de l'abbaye, que Raymond Féraud s'inspira; c'est d'une légende qui n'a que fort peu de rapports avec l'histoire.

L'auteur, usant largement du privilège accordé de tout temps à la muse épique — Virgile ne fonde-t-il pas sur une erreur historique la donnée principale de l'Enéide ? — mêle hardiment la légende à l'histoire; à des faits parfaitement authentiques il ajoute de pures fictions, acceptées, il faut le dire, comme d'incontestables vérités par ses contemporains. Nous ne devons d'ailleurs pas trop nous en plaindre; car nous trouvons là un tableau naïvement fidèle, et par cela même fort intéressant, des idées, des croyances et des sentiments de toute une époque.

La « Vida de Sant Honorat » appartient au cycle carlovingien. Nous y voyons, en effet, Charlemagne mis plus d'une fois en relation avec saint Honorat; les faits et gestes de l'empereur secondent les actes des religieux, et réciproquement, bien que ce dernier soit antérieur de plusieurs siècles au fils de Pépin-le-Bref. Raymond Féraud donne comme père à son héros Andrioc, roi des Mahométans de Hongrie, et comme mère la belle Hellenbroc.

Notre cher maître M. Paul Meyer s'est posé la question de savoir où le poète avait trouvé cette légende, si c'était, comme on l'a souvent répété [1], dans le manuscrit latin publié à Venise en 1501 et réédité en 1511. Le résultat de la comparaison faite, jadis par lui entre la vie provençale et la vie latine, fut que c'était une erreur, le texte provençal offrant de nombreux détails, même des récits plus ou moins longs qui ne se retrouvent pas dans la vie latine et qui

1. Entre autres, A.-L. Sardou, dans l'introduction de son édition de la « Vida de Sant Honorat ».

cependant semblent être traduits du latin. Nous n'avons pas, d'après le savant romaniste, le texte qu'a traduit Féraud, mais pourtant la vie latine en question ressemble singulièrement, en maint endroit, à la rédaction de troubadour. Comment expliquer ces ressemblances ? Deux hypothèses étaient possibles : ou bien la vie latine était faite sur le provençal (auquel cas elle n'aurait pour nous aucune valeur), ou bien cet imprimé n'était que l'abrégé d'une vie plus ample, que Féraud aurait eue à sa disposition [1].

Après avoir, pendant quelque temps, flotté entre ces deux hypothèses, M. Meyer s'est décidé pour la seconde, et il s'est efforcé d'en démontrer la justesse, sans dissimuler qu'on pouvait rencontrer dans le poème et dans la vie latine des passages parallèles, dont la concordance n'excluait pas absolument la première supposition; mais il suffisait, pour établir son opinion, qu'en certains cas il fût possible de regarder le latin comme dérivé du provençal. Un autre érudit, M. Stengel soutint la même opinion [2].

Peu après la publication de l'article de M. Meyer, il arriva, par une coïncidence singulière, qu'une découverte, faite en même temps et d'une façon tout à fait indépendante par les deux romanistes qu'elle intéressait le plus, apporta une éclatante confirmation à l'hypothèse qu'ils avaient l'un et l'autre mise en avant. Cette découverte est celle de la vie latine qu'a traduite Féraud, dont M. Meyer et M. Stengel ont rencontré chacun un manuscrit, le premier à Dublin, dans la bibliothèque du Trinity College,

1. *Romania*, V, pag. 237. — Nous empruntons à M. Meyer son argumentation nette et décisive.

2. Dans son compte rendu d'une thèse, où M. S. Hosch soutenait que la vie latine était dérivée du poème provençal. *Zeitschrift*, rom. Phil., II, pag. 136-142.

le second à la Bodléienne d'Oxford. Le texte imprimé en 1501 est bien un simple extrait, souvent remanié dans la forme, de cette vie, que Féraud avait sous les yeux.

Elle ne peut pas être reportée au delà des dernières années du XII° siècle. Les récits épiques qu'elle renferme ont été incontestablement tirés des chansons de geste française. Si dénaturés qu'ils soient, on peut cependant démêler qu'ils n'appartiennent pas à un état bien ancien de notre épopée. Et c'est pourquoi M. Meyer indique la fin du XII° siècle, ou le commencement du XIII°, comme l'époque de la fabrication de la pieuse légende [1].

Quant au lieu de la composition, c'est visiblement le monastère de Lérins : « is fecit cui prodest ». Féraud dit bien, au début de son prologue, que la vie a été trouvée à Rome et transportée à Lérins par un moine de l'abbaye.

« La *Vida* s'atrobet en un temple jadis ;
« De Roma l'aportet uns monges de Leris :
« De lay si trays li gesta d'una antigua escriptura.
« Ren non i trobares mays de veritat pura. »

Il le dit, et le croyait probablement. D'ailleurs les vers n'excluent pas l'idée d'une composition latine faite à Lérins. On a pu réellement apporter les écrits de saint Hilaire, de saint Césaire, et autres, qui ont fourni, sinon la matière de la nouvelle vie, du moins l'idée de la composer. Ce qui résulte des paroles mêmes de Féraud, c'est qu'il ne connaissait que par tradition, peut-être par une rubrique de son manuscrit, les circonstances dans lesquelles avait vu le jour la biographie que son abbé, Gaucelin ou Gaucelme de Meyrières [2] l'avait chargé de traduire :

« De l'onrat payre en Crist
« Monseu Guancelm l'abat
« Agut en ay mandat. »

1. Le ms. d'Oxford a été exécuté en 1449.
2. Nous avous déjà vu les différents noms donnés à cet abbé (1295 à 1309).

D'autant plus intéressante pour l'histoire de l'idiome provençal qu'elle nous apporte un témoignage de son état en un lieu et à une époque déterminée, l'œuvre de notre religieux, écrite en bonne langue d'oc par un homme qui avait passé une partie de son existence en contact avec des esprits élégants et cultivés, était fort estimée de son temps, et son auteur est cité aujourd'hui au premier rang parmi les écrivains qui font texte de langue[1]. Nous renvoyons les lecteurs qui voudraient l'étudier à l'édition qu'en a publiée, pour la première fois, notre vénéré et regretté ami A.-L. Sardou[2].

Pourquoi Raymond Féraud a-t-il paraphrasé une légende plutôt que de s'inspirer du panégyrique de l'évêque d'Arles? C'est que le panégyrique de saint Hilaire s'adressait à des lecteurs d'élite, tandis que l'autre était destiné à la foule des pèlerins pieux et naïfs, dont il s'agissait de frapper vivement l'imagination. D'autre part, il a écrit son œuvre en langue vulgaire et l'a revêtue de la forme poétique, pour lui donner encore plus d'attrait et pour en faciliter la traduction orale et mnémotechnique.

1. Quelque soin qu'on mette à éplucher le texte de la « Vida de sant Honorat », on n'y trouve ni une expression barbare ou simplement locale, ni une fausse acception de mot, ni un tour vicieux. Dans son lexique roman en six gros volumes, F. Raynouard en donne, presque à chaque page, des citations. (A.-L. Sardou. V. note suiv.). — M. Paul Meyer vante surtout la grande variété de la versification de Féraud.

2. *La Vida de Sant Honorat*, dans les *Ann. de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alp.-Maritimes,* tom. III, Nice, 1875. — La publication d'A.-L. Sardou est faite d'après un ms. appartenant à feu M. Guessard, professeur à l'Ecole des Chartes, avec des variantes provenant des mss. 13509 et 24954 de la Biblioth. nat. — M. Meyer a signalé neuf manuscrits du poème de Raymond Féraud (*Rev. des Soc. sav.,* 6e sér., tom. II, pag. 57, not. 2). Le ms. de Carpentras, qu'il signale, dans cette revue, comme provençal, est une traduction française de la vie imprimée, d'après une rectification faite par lui-même (*Romania*, VIII, 1879).

Dans les vers du prologue que nous avons cités, Raymond Féraud ne fait pas allusion à un autre poème de longue haleine, dont le sujet est la vie de saint Hermentaire ou Armentaire, que d'anciens écrivains lui attribuent, et que nous ne possédons plus.

S'il a véritablement composé cette « Vida », ce ne peut être qu'après celle de saint Honorat ; car il l'eût signalée dans ces vers, comme il n'a pas manqué de le faire pour la vie de saint Alban [1], également perdue pour nous ainsi que tout le reste [2].

GRÉGOIRE CORTÈSE

Parmi les Cassinistes qui furent envoyés à Lérins, avec Guillaume de Montferrat, par la congrégation de Sainte-Justine de Padoue, pour y établir la réforme, se trouvait — nous en avons le souvenir — un religieux que ses mérites firent honorer de la pourpre romaine.

Grégoire Cortèse, très versé dans les langues anciennes, s'était fait remarquer du cardinal Médicis, plus tard Léon X, qui l'avait désigné au choix du Saint-Siège comme auditeur des causes. Mais, séduit par les austérités du cloître, il avait dit adieu au monde et embrassé la vie monastique au couvent de Padolirone, près de Mantoue. Il était à la tête de cet établissement, après avoir dirigé pendant quelque temps Saint-Pierre de Pérouse, quand il vint à Saint-Honorat, en 1515. Neuf ans après, le chapitre général du Mont-Cassin l'élevait à la dignité abbatiale ; nous connaissons les événements importants qui se passèrent en Provence durant les trois années qu'il présida aux destinées de notre monastère (1524-1527) [3].

1. Dans les premiers vers de la « Vida de sant Honorat », que nous avons cités plus haut.

2. La traduction d'un traité du Comput, etc. (V. plus haut).

1. V. les chap. consacrés à la *Notice historique* et aux *Abbés*.

Cortèse fut un fervent admirateur de Lérins. Nous citerons plus loin en entier le poème qu'il composa en son honneur [1].

Rappelé en Italie pour administrer l'abbaye de Saint-Georges-le-Majeur, à Venise, il fut successivement chargé des fonctions de visiteur apostolique pour toute l'Italie, envoyé au colloque de Worms (1540), et nommé de nouveau abbé de Padolirone. En 1542, il entrait au Sacré-Collège [2] et devenait évêque d'Urbino.

Grégoire Cortèse mourut en 1548, et fut enseveli dans la basilique des *Douze Apôtres*, devant l'autel de Ste-Eugénie.

La valeur de ses nombreux ouvrages, très vantés des auteurs ecclésiastiques [3], et les services qu'il rendit au Saint-Siège dans ses diverses fonctions, surtout au colloque de Worms, font de Cortèse une des gloires de Lérins.

DENIS FAUCHER

La famille de Denis Faucher [4] comptait parmi les plus notables des environs d'Arles. De bonne heure, il se fit remarquer par sa vive intelligence et par son amour des lettres ; mais une vocation irrésistible l'entraînait loin du monde, où tout lui souriait, et il se retira au couvent de Padolinore et y eut pour professeur Grégoire Cortèse.

Là ses connaissances furent bientôt appréciées et mises à profit ; on le chargea d'enseigner les humanités aux novices, ce dont il ne semble pas se féliciter dans une lettre à son ancien maître, que nous a conservée Barralis :

1. Nous en avons cité déjà quelques vers au prem. ch. V. aux *Appendices*.
2. Il était nommé cardinal du titre de *Saint-Cyriaque*.
3. V. *Bibliographie*.
4. Né en 1486 ou 1487. Faucher dit, dans une de ses lettres, datée de 1561, (Barralis, *Chron.*, II, p. 265) qu'il a près de 75 ans. — Lire le très intéressant travail de M. Mouan, *Etudes sur Denis Faucher, moine de Lérins*, dans le *Bullet. des trav. de l'Acad. des Sc.*, etc. d'Aix, prem. sem. 1847. Nous lui avons emprunté de nombreux détails dans la rédaction de cette notice. V. également *Chron.* de Barralis, II, pag. 222 et suiv.

« J'espérais avoir enfin gagné la couronne, quand il m'a fallu prendre la meule pour broyer les *espèces* avec les *temps*, les *cas* avec les *genres*. C'est bien faiblement que je le fais ; toutefois j'y mets toute ma volonté. Heureusement la charité, qui souffre tout, tourne avec moi la meule et prend pour elle une bonne part de travail [1].

A l'époque de la réforme cassiniste, le jeune moine fut envoyé à Lérins ; nul séjour ne pouvait être mieux choisi pour cette âme de poète, et nous savons quels délicieux vers il lui inspira [2]. Mais son bonheur ne devait pas être de longue durée ; car la congrégation le mit presque aussitôt à la tête du monastère de Tarascon, fondé sous la règle de saint Honorat [3], où la discipline s'était singulièrement relâchée.

La méthode employée par le réformateur pour ramener l'ordre parmi les religieuses donna promptement quelques résultats heureux. Afin de frapper l'imagination ardente des jeunes provençales qu'il était appelé à conduire, Faucher leur donna une forte culture littéraire, adaptant à leurs besoins et à leurs goûts les chefs-d'œuvre de l'antiquité chrétienne et même de l'antiquité classique : « Les belles-lettres, écrit-il à Grégoire Cortèse, ne leur sont point étrangères, et elles parcourent nos auteurs avec autant de facilité qu'elles tournent leurs fuseaux. Nous lisons les lettres de saint Cyprien et de saint Jérôme ; nous cherchons dans saint Ambroise et dans d'autres Pères les divers passages qui présentent le plus de conformité avec notre état. Déjà elles récitent, d'après mes ordres, les *Offices* de Cicéron et plusieurs proverbes de Salomon. Peut-être me fera-t-on encore un crime de ces exercices ; tout ce que je puis dire,

1. Barralis, *Chron.*, II, pag. 276.
2. V. le premier chapitre.
3. V. le chap. des *Possessions.*

c'est que nos travaux sont tellement appréciés, que le nom de cette congrégation se répand dans toute la France, et qu'il est même devenu célèbre à la cour »[1].

Mais, si les débuts de son administration semblèrent assez heureux, dès qu'il songea sérieusement à extirper les abus, il fut en butte à tous les dégoûts et à toutes les contrariétés. Une lettre qu'il adressait au cardinal du Bellay, le 10 juin 1537, dépeint la tristesse de son âme : « ... Déjà je me flattais de gagner bientôt la haute mer, favorisé du secours du ciel et de votre protection; mais voici que tout à coup la tempête a soufflé avec plus de violence que jamais et, m'éloignant de ma route, m'a entraîné de nouveau dans l'arène, pour y soutenir de pénibles combats. Il est donc vrai qu'il existe des hommes assez pervers pour arriver au but de leurs désirs par n'importe quels moyens. Ils ont d'abord salué mon arrivée par des félicitations, qui cachaient le poison sous les fleurs ; mais, dès qu'ils ont su que je ne me laissais pas séduire par leurs fausses caresses et que ma conscience était inflexible, ils ont voulu m'effrayer par leurs calomnies ; j'ai été représenté comme un loup ravisseur auquel on aurait confié des brebis »[2].

Malheureusement les discordes recommencèrent sans beaucoup tarder, et Faucher fut tellement affecté de ces rechutes que sa santé s'en ressentit. Au milieu des angoisses qui l'assaillaient, ses pensées se reportaient avidement vers Lérins : « Je ne cesse de pleurer mon long exil, dit une de ses lettres. Puisque, malgré mes vœux si souvent exprimés, vous différez ma délivrance, une douleur

1. Barralis, *Chron.*, II, pag. 276.

2. . . . Cum jam, aspirante nobis cœlesti auxilio, in altum prospera navigatione, sub nominis tui auctoritate, provehimur, ecce de improviso, quibusdam quasi reflantibus ventis ab instituto cursu revocati, in solitam rursus arenam descendere et acta etiam agere cogimur . . . (Barralis, *Chron.*, II, pag. 282).

cruelle torture mon âme. Je n'aime point vos palais magnifiques; que les rois y habitent! A moi le désert, les rivages solitaires! Oui, cette petite île suffit à mon bonheur »[1].

En 1543 seulement ses souhaits furent exaucés; encore, au bout de quelques mois, quittait-il de nouveau Saint-Honorat pour aller à Arles et de là à Tarascon, où les scandales éclataient plus violents que jamais (1544). Son second séjour dans cette ville fut marqué par une longue et douloureuse maladie.

Investi, quatre ans après, de la dignité abbatiale, Denis Faucher aurait préféré s'y soustraire: « Si vous désirez avoir de mes nouvelles, lisons-nous dans une épître à Laurent Garin, vicaire général du cardinal du Bellay, Dieu merci, je vais bien, et j'éprouve une grande jouissance à m'exercer avec mes jeunes gens à l'étude des lettres. Que voulez-vous de plus? Je me croirais heureux, si je n'avais ce nom de Père que je suis si loin de mériter; mais j'espère qu'au prochain chapitre, je serai déchargé d'un fardeau dont je me reconnais indigne, et qui est fort au-dessus de mes forces physiques et morales »[2].

La longue lutte que les religieux de Saint-Honorat eurent à soutenir contre Guillaume Pélicier, lutte dont nous avons étudié ailleurs les différentes phases, devait créer à Faucher, sorti de fonctions, de nouveaux soucis; chargé de négocier avec l'abbé commandataire, il chercha d'abord, mais en vain, dans des lettres pleines d'onction, à se concilier ses bonnes grâces; puis il lui adressa de violentes

1. Barralis, *Chron.* II, pag. 382.

« Sed repetens avida Lerinam mente, molestum
« Exilium tristis lugeo sæpe meum.
. . . .
« Me deserta juvant secretaque littora, quare
« Deliciis satis est insula parva meis. »

2. Barralis, *Chron.*, II, pag. 305-306.

protestations, qui n'aboutirent qu'à attirer sur l'abbaye les foudres du prélat. Les Cassinistes furent chassés de l'île.

L'une des lettres où se manifeste la plus véhémente éloquence est celle du mois de juillet 1557 : ...« Si je voulais énumérer tous les mensonges odieux, toutes les indignités qu'on nous fait subir, le récit en serait trop long. Vos délégués ont dépassé toutes les bornes. Chaque jour ils s'ingénient à inventer de nouvelles vexations, croyant par là vous être agréables... Serez-vous donc toujours implacable à notre égard ? Quel crime ont donc commis nos humbles religieux, pour que vous paraissiez trouver plaisir à nous tourmenter ? Il viendra, il viendra ce jour suprême, où nous devons comparaître tous devant le tribunal du souverain juge ; vos cruels ministres oseront-ils espérer quelque pitié ?... Un tel langage, illustre prélat, m'est inspiré par l'amour de la religion et par l'honneur de cette sainte maison... Puisse la prudence diriger à l'avenir vos actions et vous épargner des mesures qui vous rendraient répréhensibile aux yeux de Dieu et des hommes »[1] !

Denis Faucher mourut en 1562 et fut enseveli dans la chapelle Saint-Benoît[2].

Nous avons de lui quelques œuvres estimables et une volumineuse correspondance[3], adressée à de notables per-

1. Barralis, *Chron.*, II, pag 291.

2. Voici l'épitaphe qu'il composa pour son tombeau, peu avant de mourir :

« Hic Dyonisius hoc includi marmore jussit
« Hic sua tantisper mortua membra cubent,
« Dum, clangente tuba et Christo veniente, resurgent
« Corpora quæ in tumulis morte sopita jacent. »

(Ici, sous ce marbre, Denis a voulu reposer, jusqu'à ce que le son de la trompette et la venue du Christ réveillent ceux qui sont endormis dans les tombeaux).

3. Plus de cent cinquante lettres, publiées presque toutes par Barralis (*Chron.*, II, pag. 276 et suiv.). — V. également Cat. de la Bib. d'Aix, pag. 613, art. Faucher (Denis).

sonnages — entre autres Grégoire Cortèse, le cardinal du Bellay, qu'il consultait souvent[1], et le fameux érudit Peiresc — ou à des amis. On y rencontre des détails intéressants sur les mœurs et les institutions des temps.

Son principal ouvrage philosophique est un *Traité de la réforme de l'âme*, dédié à une religieuse de Tarascon, qu'il s'efforce de pousser plus avant dans le chemin de la vertu[2]: « Après les longues fatigues que j'ai eu à supporter pour rétablir la règle dans votre monastère, dit-il dans sa préface, je suis revenu enfin à Lérins comme à un port tranquille. Là je me suis décidé, pour mettre à profit mon repos et surtout pour obéir aux sentiments de charité que vous m'avez inspirés, de composer un écrit qui répondît à ma tendresse envers vous et qui pût vous offrir des règles de conduite. Qu'y a-t-il de plus naturel, pour un père spirituel, que d'enseigner à son élève, à sa fille en Jésus-Christ, les moyens de vivre spirituellement, par le renoncement aux plaisirs terrestres et l'union toujours plus intime au céleste Epoux.... J'ai cru devoir vous adresser ce travail, dans un sentiment d'affection paternelle, afin de pouvoir encore de loin, puisqu'il ne m'est plus donné de vous diriger de vive voix, vous avertir et vous conduire à Dieu. »

On a de cet écrivain sept discours, dont deux oraisons funèbres[3].

Il a composé, en des rythmes divers, de nombreux poè-

1. Citons, entre autres, le passage d'une lettre à du Bellay : « Nos moines de Lérins se trouvent, en ce moment, réduits à une telle misère et si accablés de dettes qu'ils ne peuvent, en quelque sorte, respirer sans le secours de votre bienveillance. Désolées par le malheur des temps, les églises et communautés situées au delà du Var sont dans l'impossibilité de tenir leurs engagements ; nous vous en conjurons, illustre prélat, veuillez venir à notre secours. (Barralis, *Chron.*, II, pag. 286).

2. Barralis, *Chron.*, II, pag. 226 et suiv.

3. V. *Bibliographie*.

mes latins, où se manifeste une imitation souvent heureuse des auteurs anciens, particulièrement d'Horace. La latinité de Faucher, toujours correcte, manque parfois d'élégance; mais, soit dans ses œuvres en prose, soit dans ses poésies, il y a du feu, et un goût très marqué pour les études littéraires.

Barralis lui attribue une *Explication des épîtres de saint Paul*, conservée en manuscrit à Lérins [1], et une traduction latine de trois opuscules italiens : *Le miroir de l'homme*, *De la discrétion*, *De l'oraison intérieure ou mentale*; Wion, un *Dialogue sur les causes naturelles des causes occultes*.

Denis Faucher n'est pas seulement un théologien, un moraliste chrétien, un littérateur, c'est aussi un historien, et l'on est d'accord aujourd'hui pour lui attribuer les « Annales de Provence » [2], restées presque en entier inédites, dont les bibliothèques d'Aix et de Carpentras possèdent une copie [3]. D'ailleurs il ne semble pas qu'il puisse y avoir de doute sur cette question de paternité, pour qui a lu les lignes suivantes extraites du manuscrit : « L'illustre cardinal du

1. Ce manuscrit ne se trouve pas parmi ceux qui nous restent de l'abbaye, et les catalogues anciens que nous possédons n'en disent rien.

2. « Dyonisii Faucherii, monachi Lirinensis et civis Arelatensis Annales Provinciæ, manuscriptum. » — Claude Terrin, conseiller au siège d'Arles, en a traduit en français le premier livre (V. note suivante). Le manuscrit original de cet ouvrage, au dire de P. Lelong (*Bib., hist.* revue par Fevret de Fontette, tom. III, pag. 547) était, de son temps, dans le cabinet de M. d'Aubais, bibliophile distingué de Nîmes. — On s'accorde généralement à reconnaître que le manuscrit a été altéré, mais sur des points accessoires.

3. N° 324 de la Bib. Méjanes d'Aix. — C'est un beau petit in-fol. de 210 pages, relié en veau, écrit en entier par M. J.-F. du Molin, écuyer de la ville d'Arles, avec les armoiries de la famille du Molin collées sur la feuille de garde. Cette copie est enrichie d'observations historiques fort intéressantes de Claude Terrin, et contient la traduction dont nous parlons dans la note précédente.

Bellay nous avait chargé, nous auteur de ces Annales, du soin d'opérer de salutaires réformes dans le monastère de Tarascon . . . Après huit années de pénibles travaux et de peines infinies, nous sommes enfin arrivés heureusement au port, soutenus de la protection divine à peu près vers le même temps où nous mettions la main à ces Annales »[1].

Ce travail, qui aurait été terminé vers 1543, est dédié par son auteur à Claude de Savoie, comte de Tende, gouverneur de Provence[2]. Faucher y fait, en cinq livres, l'histoire de la province depuis les origines jusqu'à la retraite de Charles-Quint[3]. Simple narrateur, il expose les faits très fidèlement, non sans art, mais avec peu de sens critique. Il donne des renseignements précieux sur la langue parlée de son temps, la poésie provençale, les cours d'amour, la création du Parlement d'Aix, l'histoire ecclésiastique, et l'on peut dire qu'il a facilité singulièrement la tâche des historiens qui l'ont suivi, sans que ceux-ci lui aient rendu justice ou aient même pris soin de le citer.

C'était aussi un peintre délicat. Barralis signale un livre

1. Ms. d'Aix, n° 760. — Trad. de C. Terrin.

2. Il indique lui-même les sources auxquelles il a puisé, dans sa préface : « Je donne à la postérité l'histoire de cette province ; je l'ay extraite des archives du roy, des villes et des églises de ce pays ; j'ay fouillé dans celles d'Aix, d'Arles, de Marseille, d'Avignon, de Nice, d'Orange, des Baux, de Lérins, de Montmajour, etc. ; j'ay feuilleté des manuscrits d'une foi incontestable ; j'ay lu les anciens poëtes provençaux et les historiens de France, d'Italie et d'Espagne, etc. Je suis sûr que de justes censeurs ne m'accuseront jamais de précipitation dans la brièveté que je me suis imposée. » (Trad. de C. Terrin).

3. Lire les pages consacrées à ces Annales par M. Mouan, dans son étude (pag. 259 et suiv.). Il y note, entre autres choses intéressantes, que Faucher nous a conservé, en le traduisant en latin, un extrait de la chronique de Galfredus, le premier historien de Provence, vivant peu après Charlemagne. Cette chronique, écrite en provençal, aurait été traduite, dans le X° siècle, en vers provençaux par Hugues Trobi, « ce prétendu père de nos troubadeurs. »

d'heures, copié en entier de sa main, orné d'initiales en couleur et enrichi de miniatures rappelant les sujets des psaumes et des leçons[1]. Denis donna ce livre, en 1554, à son frère Jean, imposant comme condition qu'il demeurerait dans sa famille, en témoignage d'éternelle affection. Porté, en 1731, dans la famille de Viguier, par le mariage de Marie-Thérèse-Xavière de Faucher, héritière du nom, avec noble Jacques de Viguier, on le voit, en 1802, en la possession de l'abbé P. Gay et, peu avant 1860[2], entre les mains d'une dame d'Arles, de qui plusieurs amateurs voulaient en faire l'acquisition.

VINCENT BARRALIS

Vincent Barralis[3], qu'on fait naître généralement à Nice, est originaire de la commune de Lucéram[4], dans l'ancien Comté, si nous en croyons un document du XVII[e] siècle que nous avons déjà cité bien souvent, sous le titre d'Inventaire de M[me] la C[tesse] de Saint-Seine[5].

Entré, en 1577, dans la congrégation dn Mont-Cassin, il fut envoyé au couvent de Montereale, dont il classa les archives et la bibliothèque. Il était à Lérins en 1595; car le même manuscrit nous apprend qu'il fut chargé, à cette époque, par le chapitre du monastère, de négocier la rémission du prieuré de Roquestéron à la mense capitulaire[6].

C'est vers cette époque — et ce travail lui demanda de

1. *Chron.*, II, pag. 223.

2. Alliez, *Hist. du mon. de Lérins*, tom. II, pag. 452.

3. Le titre de sa *Chronologie* (V. note 1 de la pag. suiv.) ajoute à son nom celui de « Salernus » : « *a D. Vincentio Barrali Salerno.* »

4. Com. du cant. de l'Escarène, dép. des Alp.-Marit.

5. V. note suivante.

6. « 1595. Le 24 avril, D. Vincent de Luceran feust député par le chapitre de Lérin, pour traicter avec maistre Honoré Boqui, prieur, pour la rémission dudict prieuré à la mense capitulaire. Not. J.-Anth. Mero. » (Fol. 105).

longues années — qu'il réunit les matériaux historiques qui lui permirent de composer sa *Chronologie des saints, des autres personnages illustres et des abbés de l'île de Lérins* [1], recueil de pièces des plus précieuses pour l'histoire du monastère.

Cet ouvrage, de 856 pages, publié à Lyon, en 1613, par un imprimeur nommé Rigaud, a paru en un volume extrêmement compact, qui comprend deux tomes, ayant chacun une pagination différente. Il est orné d'une vue de l'île Saint-Honorat au temps de Barralis, avec cette inscription: *Hæc est vera effigies sacræ insulæ Lerinensis*, et d'un frontispice, dont la disposition ne laisse pas d'être artistique: en chef, saint Honorat, revêtu de ses ornements épiscopaux, assis sur un trône, au milieu de son île, et foulant aux pieds les serpents qui l'infestaient, selon la tradition, lorsqu'il y débarqua; sur les côtés, les deux martyrs les plus célèbres de l'abbaye, saint Aygulphe et saint Porcaire, revêtus de l'habit monastique et tenant, de la main droite, une palme, de la gauche, la crosse abbatiale.

Le premier tome débute par une description très détaillée et fort intéressante de l'île Saint-Honorat et par son éloge, en vers latins, dû à Isidore de Crémone [2]. Il reproduit, entre autres écrits: la vie du fondateur de l'abbaye, par saint Hilaire d'Arles; celle de saint Odilon, abbé de Cluny ainsi que de Lérins, par Pierre Damian; de saint Fauste, abbé de Lérins et évêque de Riez; de saint Virgile, abbé de Lérins

1. *Chronologia sanctorum et aliorum virorum illustrium ac abbatum sacræ insulæ Lerinensis*, a domino Vincentio Barrali Salerno, monacho Lerinense, in unum compilata, cum annotationibus ejusdem. MDCXIII, Lugduni. — Cet ouvrage a été abrégé par Dom Delisle, moine de Lérins, au XVIII[e] siècle. Son manuscrit se trouve à la Bibliothèque municipale de Grasse, n. 23.

2. Nous avons reproduit quelques-uns de ces vers et utilisé la description de l'île dans notre premier chapitre.

et évêque d'Arles; de saint Attale; de saint Hilaire, par saint Honorat, évêque de Marseille; de saint Léon; de saint Lambert, évêque de Vence; de saint Germain, évêque de Paris; de saint Loup, évêque de Troyes; de saint Césaire d'Arles, par trois de ses disciples; de saint Aygulphe; de saint Véran, évêque de Vence; de saint Apollinaire, évêque de Valence; de saint Salone, évêque de Genève; de Salvien; de saint Eucher, évêque de Lyon, qui presque tous ont été moines de Lérins. On y trouve aussi quelques écrits de saint Fauste, de saint Vincent, de saint Césaire, etc.

Le second tome renferme : la vie de saint Colomban, l'évangélisateur de l'Irlande; de saint Maxime, abbé de Lérins et évêque de Riez, de saint Turiane, évêque de Dôle; de saint Leufroy, ainsi que le catalogue des abbés de Lérins, l'histoire de la fondation du château-fort, les œuvres de saint Eucher et de Denis Faucher.

Malheureusement tous ces documents sont imprimés pêle-mêle, au hasard, sans même qu'une table des matières puisse diriger le lecteur au milieu de ce dédale. Les textes, d'autre part, manquent trop souvent de pureté. Malgré ces défauts, l'œuvre de l'annaliste, qu'il s'agisse de ses observations personnelles ou de reproductions de textes, constitue une mine incomparable de documents, dont quelques-uns ne se trouvent nulle part ailleurs.

MONUMENTS ANCIENS

DE L'ILE SAINT-HONORAT

Nous avons, au commencement de cet ouvrage, mentionné ce que nous disent de l'île Saint-Honorat les géographes anciens, et nous avons signalé, d'après la *Chronologie* de Barralis, les monuments qui s'y trouvaient à la fin du XVIe siècle.

Nous allons maintenant essayer de faire revivre les édifices qui ont disparu ou se sont transformés, et de décrire ceux qui sont encore debout, en remontant, autant que faire se peut, le cours de leur histoire. Nous étudierons ensuite les débris lapidaires trouvés çà et là dans l'île, où l'on se heurtait jadis, à chaque pas, aux souvenirs du passé, et que les Pères ont religieusement réunis en une sorte de musée des antiques [1].

Les monuments se divisent en trois groupes bien distincts : monastère primitif, enclavé dans la clôture ; château-fort ; chapelles isolées.

MONASTÈRE PRIMITIF

L'église Saint-Honorat, ou église Majeure, subsistait encore en 1876, mais à moitié ruinée. Les moines Cisterciens, depuis peu établis à Lérins, ne croyant pas pouvoir l'adapter à leurs besoins, la rasèrent et firent élever, sur son emplacement, une église nouvelle. Bien qu'on se soit

1. On y remarque, entre autres fragments de sculpture, de nombreux souvenirs de l'église Saint-Honorat.

ingénié à rappeler sur bien des points l'ancienne[1], les amis des antiquités chrétiennes se consoleront difficilement de cette disparition.

Millin, qui l'a visitée en 1806, n'en dit que peu de chose[2]; mais Prosper Mérimée[3], archéologue des plus avertis aussi bien que fin lettré — il était l'un des membres les plus influents de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres — nous a donné de l'église Saint-Honorat, telle qu'elle était vers 1835, une longue et intéressante description. Rohault de Fleury[4] et l'abbé Alliez[5], qui l'ont vue de 1869 à 1870, nous en ont laissé également des monographies.

Ces trois écrivains s'accordent pour lui reconnaître une

1. Voici la description de l'église nouvelle, comparée à l'ancienne par un des Pères qui ont assisté à la reconstruction de l'édifice :

« Placée selon les règles de l'orientation normale, la façade de l'église nouvelle reproduit, à sa partie supérieure, l'ancien pignon de la vieille église Saint-Honorat, cité par Viollet-le-Duc, comme une des plus savantes constructions du XII[e] siècle, comme une de celles dont la stabilité était judicieusement assurée au moyen d'arcs reportant les charges sur les points extrêmes. On revoit, avec des proportions meilleures, la fenêtre cintrée du milieu, complétée par ses deux lobes adjacents décrivant le quart de cercle, et soutenue par sa corniche d'autrefois, à laquelle il ne manque que les palmettes. Le gable est couronné d'une série de corbeaux gracieusement arqués, qui soutiennent la dernière corniche, et une croix sculptée domine le point culminant. En un mot, tout l'ensemble architectural concourt à une reproduction parfaite, mais mieux harmonisée de l'ancienne façade ; et les connaisseurs, possédant celle-ci dans leurs albums, estimeront que l'architecte a heureusement atteint cette fin, qu'il s'est à dessein proposée. » (*Guide du Visiteur à Lérins*. N. D. de Lérins, 1880, pag. 66-67).

2. *Voyage dans les départements du midi de la France*. Paris, 1809-1811, 5 vol. et atlas.

3. *Voyage dans le midi de la France,* déjà cité.

4. *Une visite à l'île Saint-Honorat*, dans les *Mémoires de la Soc. des Sc.*, etc. *de Cannes*. Cannes, 1869. — Rohault de Fleury, (1801-1875), architecte du gouvernement, a construit la Chambre des notaires de Paris (1855).

5. Ouvrage cité.

haute ancienneté, sans toutefois la croire contemporaine du fondateur de l'abbaye. L'emploi de matériaux antiques et particulièrement de pierres tumulaires, fréquent dans cette construction, indiquait une époque de barbarie [1]; d'autre part, les assises, quoique bien parallèles, à l'imitation de l'appareil romain, avaient une épaisseur inégale, et les pierres, malgré leur taille régulière, n'étaient pas unies avec la perfection qu'on ne trouve plus après le Ve siècle.

Il ne s'agit là que de l'enceinte de l'église; le reste de l'édifice était d'une date postérieure, du XIe, du XIIe et même du XIVe siècle.

Tandis que les collatéraux, séparés de la grande nef par des rangées de six piliers, étaient voûtés en plein-cintre, celle-ci avait une voûte ogivale. C'est que — les annales du monastère nous l'apprennent [2]— vers 1390, Jean de Tournefort l'avait réparée, sinon reconstruite, dans le style de son temps, reconnaissable encore dans certaines moulures et dans les voûtes d'arête des chapelles latérales.

Voici comment Mérimée décrit la façade [3]:

« Au-dessus de la porte principale est un bas-relief en marbre blanc, dont le travail et la composition dénotent un ouvrage des premiers siècles du christianisme [4].

« Au-dessus, on observe encore deux autres fragments de sculpture, mais d'un style bien différent. Le premier

1. Ajoutons que la forme de l'église, construite en croix latine, les moulures, de style antique, les incrustations de pierres coloriées, signalées plus loin, corroborent ces conjectures.

2. Barralis, *Chron.*, II pag. 174.

3. Il s'agit de la façade primitive; car, à une époque indéterminée, au XVIe siècle sans doute, quand les anciens usages n'étaient plus guère respectés, au mépris de l'orientation, le chevêt avait été reporté à l'autre extrémité de l'édifice.

4. V. plus loin la description de ce bas-relief.

représente un petit génie nu, avec une portion de rinceau; l'autre est méconnaissable.

« Sur le côté droit de la façade, on distingue une croix en creux assez grande; sans doute le creux avait été rempli autrefois par des incrustations, mais aujourd'hui il n'en reste plus aucune trace. Je ne doute pas qu'une croix semblable ne soit cachée par le grand lierre dont j'ai parlé [1].

« Au-dessus du bas-relief est un losange, formé de pierres rouges, blanches et noires, enchâssées dans la muraille; quelques autres creux, qu'on aperçoit encore, peuvent avoir servi à une ornementation du même genre.

« Un gable triangulaire termine la façade. Le haut présente une fenêtre cintrée, ou plutôt trilobée; car deux autres ouvertures, décrites par un quart de cercle, se réunissent à la principale. Au-dessous, une moulure de palmettes, délicatement travaillées, se prolonge obliquement, suivant la crête de la partie des murs de la façade qui répond aux collatéraux. »

Nous savons que le titre canonique de « sacro-sainte » fut donné à cette église, dans les bulles des papes et dans les chartes de donation [2]; qu'en 1088 elle fut consacrée par l'abbé Aldebert II [3]; que cinq autels y furent également l'objet d'une consécration, en 1360, de la part de Laurent, évêque de Nice [4], et qu'en 1536 Paul III, en 1582 Grégoire XIII, concédèrent des indulgences aux fidèles qui y feraient un pélerinage à certaines époques [5].

Le procès-verbal du visiteur général de l'ordre de Cluny,

1. Elle existait en effet. Nous reproduisons l'une des deux.

2. *Cart.*, I, chartes de 882, 997, 1030, 1033.

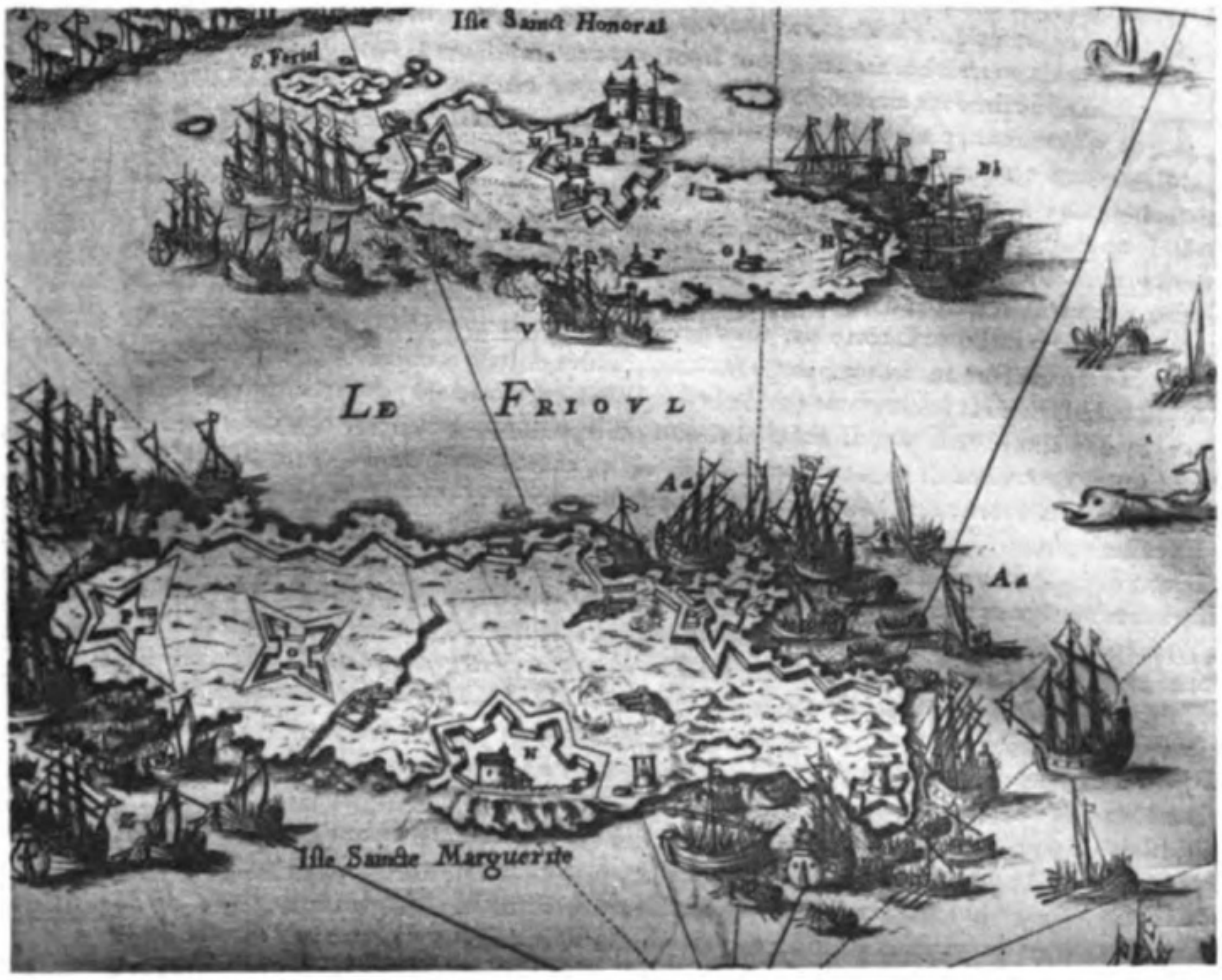
3. Barralis, *Chron.*, I, pag. 376.

4. Barralis, (*Chron.*, II, pag. 173) dit qu'ils n'existaient plus à son époque (fin XVII[e] siècle), ayant été détruits par le temps, *tempore omnia corrodente*.

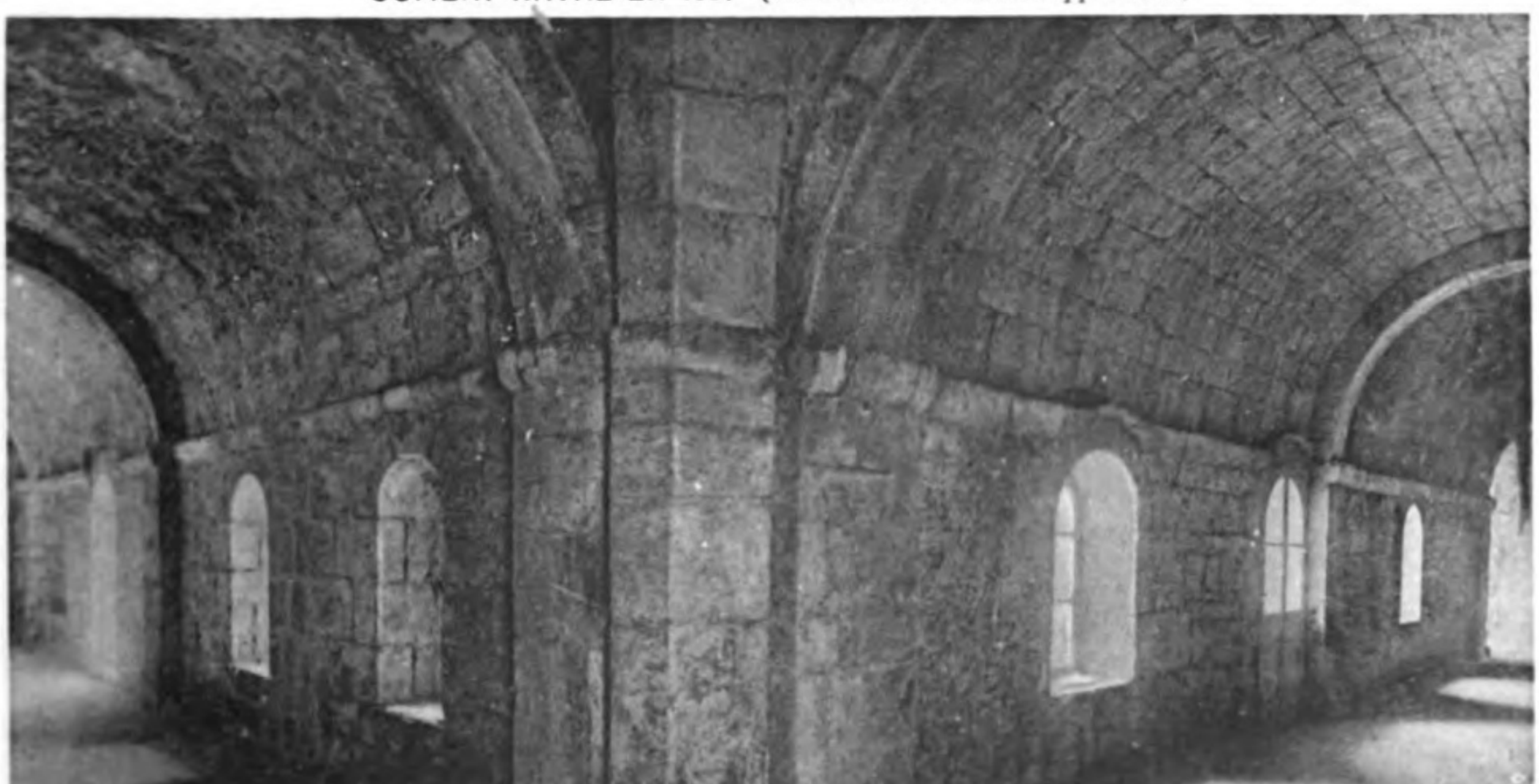
5. V. chap. *Privilèges de l'abbaye*.



CANNES AU XVIIIe SIÈCLE



COMBAT NAVAL EN 1637 *(Voir les renvois aux Appendices)*



CLOITRE DE L'ABBAYE DE SAINT-HONORAT (VIIIe SIÈCLE)

(Voir Chapitre des Monuments)

en 1757, note que l'église Majeure était dépourvue d'ornements, vu que, depuis plusieurs siècles, on n'y célébrait plus les offices[1].

CLOITRE, SALLE CAPITULAIRE, RÉFECTOIRE

L'église Saint-Honorat communiquait, par le transept droit, avec le cloître, dont les sombres galeries, respectées par les siècles, servent aujourd'hui encore aux exercices de la vie conventuelle[2]. Jamais, même aux plus beaux jours de l'été, quand la lumière inonde la cour centrale, toute fleurie, où la tradition place le martyre des compagnons de saint Porcaire, le soleil radieux de Provence ne peut y pénétrer, et le visiteur le moins mystique a peine à se défendre d'une émotion quasi religieuse, surtout aux heures où défile, grave et silencieuse, la blanche théorie de moines se rendant aux offices: décor, rites, costumes nous reportent au plus lointain moyen âge.

Ces galeries, qui mesurent 85 mètres de longueur, 3 m. 25 de largeur et 3 m. 95 de hauteur, rappellent la simplicité du style cistercien primitif. Leurs voûtes plein-cintre, très basses, qui n'ont fléchi sur aucun point, reposent sur des pilastres carrés; leurs murs extérieurs, d'une épaisseur de 0.85 à 0.95 centimètres, sont percés de fenêtres étroites, très rapprochées l'une de l'autre, ainsi que de cinq portes.

1. Cependant un inventaire, rédigé en 1742, y signale « au fond, deux tableaux représentant l'un saint Joseph agonisant, sans cadre, l'autre saint Benoît, avec un cadre en bois; deux autres tableaux sur chaque pilier en face, et à côté, sur le maître-autel, sans cadre, représentant, l'un saint Eucher, l'autre saint Germain; sur le maître-autel, six chandeliers et une croix, le tout de bronze; dans la première chapelle à gauche, un grand tableau, avec un vieux cadre de bois, représentant la naissance de Jésus-Christ.» (Arch. des Alp.-Marit. H. 126).

2. Les Cisterciens ont rebâti le nouveau monastère autour de l'ancien cloître, qui, après avoir été abandonné pendant de longs siècles, a repris ainsi son ancienne affectation.

L'absence totale de profils ne permet pas d'attribuer à ce cloître une date précise; mais rien n'est plus grossier que sa construction: les fenêtres ne sont pas toutes de la même largeur, les impostes des arceaux varient continuellement de hauteur, et l'une d'elles — ce qui indique une époque de barbarie — est formée, par une pierre portant une inscription et renversée [1].

Sur la galerie est s'ouvre une porte basse et cintrée, donnant sur une vaste salle voûtée en ogive [2], qui servait autrefois, d'après l'usage bénédictin, aux réunions du chapitre et aux cérémonies du culte. Barralis la nomme successivement chapelle Saint-Léonard et chapelle Saint-Benoît; il rappelle qu'en 1455, Guillaume Vayssière y prit possession de l'abbaye et que plusieurs personnages y furent ensevelis [3]. Les religieux Cisterciens lui ont conservé son ancienne destination; c'est la salle capitulaire, qu'un Père a décorée, non sans art, de fresques figurant quelques-uns des épisodes les plus émouvants de l'histoire du monastère.

Au midi, tout le long du cloître, s'étend le réfectoire, du même style que la salle capitulaire. Sur le mur du fond est marouflée une toile due à un peintre de grand talent [4], qui a représenté la *Cène* avec une intensité de vie des plus saisissantes.

Près de la porte du réfectoire est encastrée, dans la muraille, une inscription gravée en l'honneur du chevalier Tarionet, dont le frère fut prieur de Gênes et ensuite abbé

1. Cette inscription porte le mot *Incomparabili*. V. plus loin.

2. De l'époque de transition.

3. Pierre de Manosque (1320), l'abbé Giraud de Suse (1347), Denis Faucher (V. *Hist. littér.*), etc.

4. Pinta, grand prix de Rome (1884), a obtenu, en 1900, une deuxième médaille au Salon de peinture, avec cette *Cène*. Très connu par sa *Mort de Lucrèce* (1884), sa *Sainte Marthe* (1889), son *Christ au tombeau* (1900), son portrait du cardinal Desprez, qui lui a valu la croix de la Légion d'honneur.

de Lérins [1]. En face, se trouve le lavoir [2] des religieux ; sa vasque est formée par un tombeau antique, et porte une inscription invoquant le secours de Dieu pour la purification des âmes, que l'eau ne peut dépouiller de leurs souillures [3].

Du collatéral droit de l'église Saint-Honorat, on pénétrait dans les chapelles que Mérimée appelle des chambres, parce qu'elles étaient, au temps où il les visita, dépourvues d'autels et d'ornementation. Il y avait remarqué un certain nombre de fragments anciens. L'une d'elles servait de reposoir aux moines défunts, une autre renfermait deux caveaux, destinés à la sépulture des abbés.

La chapelle des morts n'était elle-même qu'une dépendance de l'église Notre-Dame de la Pitié, que Barralis appelle basilique de la Sainte-Vierge [4], sanctuaire consacré d'abord en 1088, puis en 1159, comme nous l'avons relaté. Cette église, convertie par un des propriétaires laïques de l'île en maison d'habitation, et où est installée l'infirmerie de la nouvelle communauté, n'a gardé de son architecture primitive que la base de l'abside, qui sert d'encadrement à un parterre.

Devant le sanctuaire de Notre-Dame de la Pitié était le cimetière, où l'on ensevelissait non seulement les religieux, mais encore les étrangers qui demandaient à reposer dans « l'île des saints » ; plusieurs chartes du XI[e] siècle nous montrent que de généreuses donations étaient faites pour l'entretien de cette église [5].

1. V. plus loin.

2. Nom donné, dans les communautés religieuses, au lieu et au meuble de toilette où on se lave les mains.

3. V. plus loin.

4. V. premier chapitre.

5. V. entre autres la donation faite, à Ampus, par Truand et sa femme Amalsende (*Cart.* I, pag. 53).

LE CHATEAU-FORT

Au midi de l'île, sur un promontoire de rochers, baignés par le flot bleu de la Méditerranée, se dresse superbement le château-fort, dont nous avons souvent parlé, avec ses belles pierres à taille de diamant dorées par les siècles et sa couronne de mâchicoulis, jadis menaçants.

Le moment est venu de faire connaissance plus ample avec ce monument, dont Vauban — au rapport d'un contemporain — disait « qu'il estoit un vrai chef-d'œuvre, et qu'on ne pouvoit rien ajouter à l'ordre et à l'industrie de celuy qui en avoit donné le dessain »[1].

Il contenait, au temps de Barralis, quatre-vingt-dix pièces, dont trente-six cellules pour les religieux, cinq pour les serviteurs, quatre chapelles[2], deux citernes, deux grands et plusieurs petits escaliers, quatre-vingt-huit portes, plus de cent fenêtres, sans compter celles de la

1. G. Pélissier. *Un voyage en felouque de Saint-Tropez à Gênes (1687)*, par M. de Mauvans, publié dans la *Revue des études historiques*, (mai-juin 1907). Ce récit de voyage, que nous aurons plusieurs fois l'occasion de citer dans ce chapitre, est des plus curieux. L'auteur, accompagné de trois personnes, M. de Thomassin-Mazaugues, conseiller au Parlement d'Aix, sa femme et la sœur de celle-ci, Mme de Pierrerue, visita l'île de Saint-Honorat le 19 avril 1687.

Voici la citation complète : « ... Soyez seur que si ce pays (l'Italie), tout merveilleux qu'il est, avoit un bastiment de cette façon, les Italiens l'auroient mis au nombre de leurs plus belles curiositez ; mais il est ordinaire aux François de négliger ce qu'ils ont chez eux. M. de Vauban cependant, à qui, en fait de fortification et d'architecture, rien ne peut paroistre grand ny surprenant, lui qui raffine sur toutes choses et qui redresse si bien les desfauts des anciens, avoua, en voyant ceste tour, qu'elle estoyt un vrai chef-d'œuvre, et qu'on ne pouvoit rien ajouter à l'ordre et à l'industrie de celuy qui en avoit donné le dessain. »

2. En ne signalant, dans le premier chapitre de cet ouvrage, qu'une chapelle, nous n'avons entendu parler que de la principale, la chapelle Sainte-Croix.



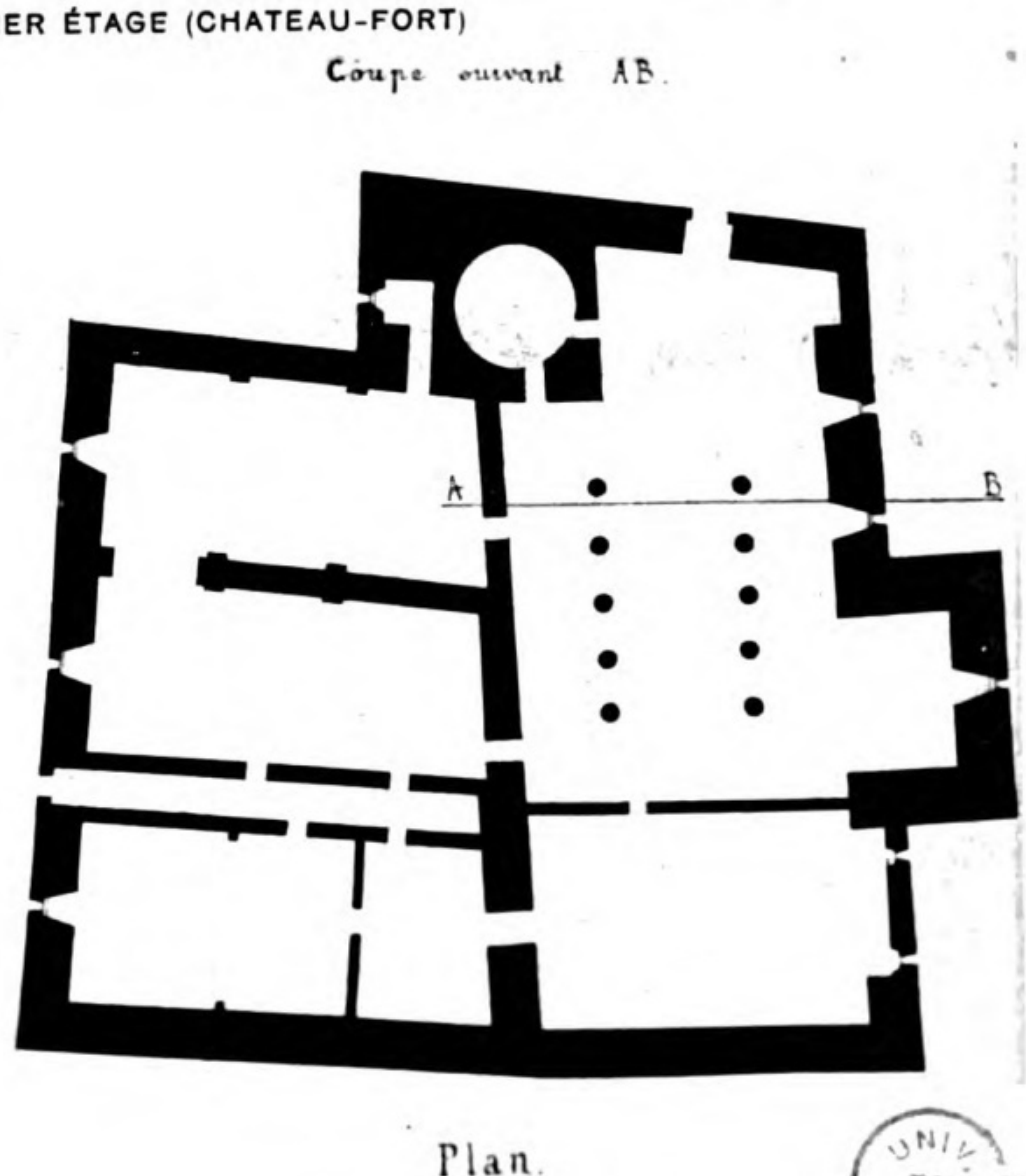
CHATEAU-FORT EN 1908



CLOITRE DU PREMIER ÉTAGE (CHATEAU-FORT)



LES DEUX CLOITRES (CHATEAU-FORT)



PLAN DU CHATEAU-FORT

(Voir Chapitre des Monuments)

vigie, de grandes salles claustrales, des cuisines et des fours.

Prosper Mérimée, qui l'a visité en romancier autant qu'en archéologue, se perd dans « cette multitude d'escaliers, de corridors se croisant d'une manière bizarre, de souterrains communiquant avec les étages supérieurs ; il se représente un de ces châteaux d'Anne Ratcliff qu'on aurait fait exprès pour jouer à cache-cache. »

Nous allons essayer, à la lumière de l'histoire et des textes, d'en donner à nos lecteurs une vision plus nette.

C'est, nous l'avons vu, l'abbé Aldebert II qui, en 1073, jeta les fondements de ce donjon, où les moines devaient en hâte se retirer, avec les objets précieux, quand la vigie sonnait la cloche d'alarme [1]. Ce ne fut d'abord qu'un lieu de retraite ; des agrandissements successifs permirent d'en faire une habitation permanente.

La forme primitive du château semble avoir été oblongue, avec une aile s'avançant au midi. Cette nef fut partagée en deux parties par un mur central, allant du nord au sud ; elle renfermait, à l'est, un cloître ayant quatre étages, que Mérimée a encore vus intacts, mais dont deux seulement subsistent ; à l'ouest, des salles communes et des dortoirs [2] ou cellules.

La porte d'entrée [3], couronnée par un linteau carré, que surmonte un arc plein-cintre, est percée au nord, à quatre

1. Un souterrain — aujourd'hui impraticable — que nous avons parcouru sur une grande longueur, il y a une vingtaine d'années, semble avoir fait communiquer les caves du château avec l'ancien monastère, où il aboutissait au puits de Saint-Honorat, un peu au-dessus du niveau de l'eau.

2. Nom donné à un ensemble de cellules, dans les monastères bénédictins.

3. Le seul document un peu complet qui nous permette de nous orienter dans le château est le procès-verbal dressé, en 1757, par le visiteur général de Cluny, au moment où l'abbaye de Lérins fut rattachée à cet ordre. (Arch. des Alp.-Marit., H. 77).

mètres au-dessus du sol. On y accédait primitivement par une échelle, que remplaça plus tard un escalier couvert [1], d'environ douze marches, isolé de la construction par un pont-levis.

En face de cette porte, un escalier à pic, aujourd'hui ruiné, conduisait à une chambre, située à mi-hauteur, et à un vaste rez-de-chaussée, au niveau de la mer, comprenant des caves, une boulangerie et des annexes [2].

De l'entrée du château un couloir aboutit, à gauche, à une seconde porte, qui s'ouvre sur le premier étage. C'est la partie la plus remarquable de l'édifice [3].

Nous sommes dans un cloître aux arcades ogivales — assez semblable à l'intérieur d'une maison mauresque — qui dessert plusieurs pièces et entoure une petite cour carrée à ciel ouvert, au centre de laquelle est une vaste citerne [4].

L'apparence antique des six colonnes qui soutiennent ces arcades, leurs chapiteaux étranges, le contraste de cette sombre galerie avec la clarté et l'élégance du cloître supérieur, produisent sur le visiteur une impression profonde.

De ces colonnes, empruntées pour la plupart à d'anciennes constructions, les unes, trop courtes, ont été allon-

1. Le passage par lequel on accède de l'escalier à la porte de la tour a été pratiqué en 1883.

2. « Dans celui-ci on trouve, du côté du couchant, un grenier à blé au milieu de l'escalier, et au fond un pressoir avec sa cuve et deux belles caves ; du côté du midi est un grand vaisseau à voûte, qui sert à mettre du bois, et dans lequel est le four du monastère, dont la voûte est taillée dans le roc au-dessous de l'eau de mer ; et du côté du levant, il y a un autre grand vaisseau où est le réservoir de la citerne, tout en pierre de taille. » (Procès-verbal du visiteur de Cluny).

3. Le cloitre mesure 13 mètres de longueur sur 9 de largeur.

4. Cette citerne, pavée de marbre, date du commencement du XIVe siècle (Barralis, *Chron.*, II, pag. 79).

gées, d'autres ont été élevées sur des bases en pierre du pays, trop hautes et sans symétrie. Trois sont en granit, une en porphyre rouge, une autre en calcaire. La sixième est un ancien milliaire, portant le nom de Constantin, qui a été, pendant des siècles, exposé aux injures de l'air, et dont l'inscription est à demi effacée [1].

Les chapiteaux sont intéressants. A première vue, ils semblent rudes et primitifs; mais, en les examinant, on remarque qu'ils appartiennent à une époque relativement récente [2]. Cette observation est confirmée par l'inspection de la voûte, et d'ailleurs la *Chronologie* de Barralis nous renseigne suffisamment à ce sujet [3].

1. V. plus loin. — Elle est un porphyre de l'Estérel gris-bleuté.

2. La comparaison qn'on peut faire de ce cloitre avec celui de l'abbaye du Thoronet confirme également cette observation. Quelques chapiteaux sont cependant plus récents.

3. Nous reproduisons la page de Barralis consacrée aux travaux successifs exécutés à la tour : « Quocirca, ut vel aliquatenus petitioni inquisitorum satisfaciam, quæ in diversis scripturarum farraginibus dispersa, de ipsius arcis turris fundatione constructione, reparationibusve reperi, hic subjicere non gravabor, inprimisque ea quæ in quodam manuscripto vetustissimo codice membrano, etsi detruncata, leguntur de locatione fundamentorum. Et sunt hæc : hanc conventionem habuerunt abbas et magistri de opere turris, ut abbas persolvat quingentos solidos magistris, et ipsi debent perficere quinque pedes, et sic usque ad consummationem operis debent fieri, sicut prædictum est, quinque in altum et grossitudine cannæ, ubi subtilior fuerit ; de fundamento vero ita depositum est ut, si tres pedes subtus terram intraverint magistri, ex toto perficere debent : si vero quatuor, abbas perficiat unum et magistri tres. Ad trahendos lapides, par boum debet abbas commodare ; monasterium debet ligna incidere et usque ad furnum deportare ; cætera vero magistri debent explere ; monasterium quoque omnibus magistris, sicut cuilibet monacho, cibum in refectorio debet dare.

« Hæc in dicto antiquo membrano manca, ut vides, quæ quia nec notam temporis, nec nomen exprimunt abbatis (licet credamus esse Aldebertum secundum, ut hic supra habes in ipso). De dicta erectione præfatæ turris nihil ex his certi determinare valemus, nisi quod clare constat ab abbate et conventu monachorum Lerinensium tantam fuisse excitatam molem, circa annos Domini octuagenta octo supra millesimum.

Il nous dit qu'en 1295, l'abbé Gaucelin de Meyrières [1] fit faire de nombreux travaux à l'intérieur de la tour, et qu'en 1315 un chapitre général imposa des contributions extraordinaires pour la compléter [2]. A cette époque apparemment se rapporte la première construction du cloître.

Mais le sac du château par les pirates génois en 1400, et la lutte que soutint contre eux le sénéchal de Provence Georges de Marles [3], amenèrent sans doute la destruction de certaines parties de la tour; car, vers cette époque, la réfection du cloître et l'établissement d'un escalier à vis furent entrepris par un riche habitant de Grasse, Gastolius, qui, après avoir perdu sa femme et ses enfants, s'était retiré à Lérins [4].

Cet escalier à vis, composé de quatre-vingt-quinze marches de grès, que l'air marin n'a pas épargnées, fut édifié dans une aile, facilement reconnaissable à son avancement sur le jambage gauche de la porte d'entrée et à la taille moins rude de sa maçonnerie. Il ne communique qu'au

« Anno vero millesimo ducentesimo nonagesimo quinto, qui erat ducentesimus septimus a supradicta collocatione, dominus Gancelmus de Mayreris, abbas Lerinensis, fecit quædam ædificia in dicta turri et chorum in ecclesia Sancti Honorati.

« Et anno millesimo quadringentesimo vigesimo nono, Jacobus Gastolii de Grassa fecit in divina turri capellam, in qua nunc celebratur divinum officium, refectorium et cisternam multasque alias reparationes.

« Anno vero millesimo quadringentesimo, fuerunt ædificatæ seu inceptæ claustrum inferius et superius, scala coclides aliaque nonnulla, et sic paulatim ipsa turris ab ipsis monachis ad eam quæ nunc cernitur altitudinem educta est. » (*Chron.*, II, pag. 213).

1. Nous avons vu, aux chapitres consacrés aux abbés et à l'histoire littéraire, qu'on l'appelle également Gancelin, Gancelme ou Gaucelme.

2. Barralis. *Chron.*, II, pag. 170. Les statuts de 1315 affectent à l'achèvement de la tour les amendes imposées aux religieux qui les violent.

3. V. *Notice historique*.

4. Gastolius mourut en 1422. Il consacra sa fortune à diverses constructions utiles au monastère.

premier étage avec l'ancien bâtiment. Le but a dû être de créer une salle des gardes près de cette porte, avec un escalier large [1], doublant celui qui déjà existait à l'ouest — lequel fut réservé aux religieux — et une vaste plate-forme sur le toit, pour faciliter la défense.

A la même époque, et grâce encore aux libéralités de Gastolius, une construction nouvelle fut élevée entre l'aile du midi et le bâtiment principal [2]. Ses murs, moins épais que ceux de ce dernier, ne mesurent que 1 m. 30, au lieu de 2 m. 50 et même 3 mètres. On distingue d'ailleurs facilement l'addition à la taille en bossage de la muraille qui était jadis à l'extérieur.

Le second étage forme une galerie, de mêmes dimensions que celles du premier, et comprenant douze colonnes octogonales de marbre blanc [3], que supportent des arcades ogivales; elles sont d'un moindre diamètre que celles du premier étage, délicatement sculptées et du plus gracieux effet. Sur l'un des côtés des arcades on voyait encore, vers 1860, les armoiries de la famille Grimaldi, dont deux membres ont été abbés de Lérins [4].

Bien que la voûte de ce cloître ait disparu et qu'il soit actuellement recouvert d'un toit, une arête indique son emplacement, et l'encorbellement destiné à la soutenir est très visible.

1. Les marches ont environ 1 m. 30 de largeur.

Signalons le millésime de 1470, sur une console, près de l'escalier à vis : Au-dessous, une inscription (3 lettres brisées), puis PEM, une autre lettre brisée. Par côté de cette console, à gauche, une sorte de grand V gothique, terminé en bas par la volute d'une crosse ; à droite, un grand J gothique, et au-dessous, un signe à moitié brisé qui ressemble à la lettre M.

2. Barralis. *Chron.*, II, pag. 213. Ce bâtiment est celui où se trouve, au premier étage, le réfectoire.

3. Elles rappellent celles du cloître de Fréjus.

4. L'abbé Alliez, qui a écrit son ouvrage *Cannes et les Iles de Lérins*, vers 1860, les signale.

Les deux étages supérieurs n'étaient pas voûtés ; mais des arcs avaient été jetés aux quatre angles, pour renforcer la construction.

Au premier étage, l'aile du nord forme un ressaut, couvert d'une simple voûte circulaire et éclairé par une large fenêtre, le long de laquelle s'alignent deux bancs de pierre, sans doute destinés aux soldats de la garde.

L'aile construite à l'est forme également un ressaut, avec une petite fenêtre et un enfoncement dans le mur.

L'aile du midi est contemporaine de la construction primitive. Au premier étage, elle est couverte d'une voûte plein-cintre, semblable à celle de l'aile du nord. C'est là que se trouvait la chapelle conventuelle, où nous allons tout d'abord entrer, en parcourant les salles du château, dont certains documents, en particulier le procès-verbal dressé, en 1757, par le visiteur général de l'ordre de Cluny, et la relation d'un voyage de Marseille à Gênes, rédigée, en 1687, par M. de Mauvans [1], nous ont conservé la physionomie intérieure, à une époque postérieure à celle de Barralis.

Gastolius fit, en 1420, l'aménagement de cette chapelle [2], dont l'autel regardait l'orient. Au fond était la stalle de l'abbé, qui prenait là possession du monastère. Le visiteur de Cluny dit que c'était « un fort joli salon », éclairé par « une grande fenêtre, avec une petite balustrade en fer » [3].

C'est cette destination que lui conserva, quand son père se fut rendu acquéreur de l'île Saint-Honorat, Marie-Blan-

1. V. la prem. note de ce chapitre.

2. Barralis, *Chron.*, II, pag. 179.

3. Il y signale « deux grands tableaux, dont l'un représente un combat naval et l'autre un port de mer. » Le procès-verbal de sécularisation mentionne également ces tableaux.

che Sainval, qui fit approprier également à son usage quelques pièces du second étage où se remarquaient encore, il y a cinquante ans, les peintures à la Vanloo qui scandalisaient si fort Prosper Mérimée [1].

Sur la galerie est du cloître, de plain-pied, s'ouvre une pièce sombre, renfermant la seconde citerne indiquée par Barralis, et servant de magasin en même temps que de bûcher [2].

A droite, au couchant, se trouve un vaste emplacement, divisé jadis par des murs et des cloisons, dont on distingue les amorces. Il renfermait le « chauffoir » [3] — primitivement réfectoire — une grande cuisine [4] et une dépendance, où l'évier est resté intact.

Près de là, dans l'aile construite au sud-ouest par Gastolius, le nouveau réfectoire, assez vaste pour une quarantaine de religieux [5]. Une niche semi-circulaire indique la place où se dressait la chaire du lecteur. Au fond de la salle, à l'opposite du cloître, on communiquait avec deux

1. Une tradition très répandue dans le pays attribue ces peintures à Fragonard, qui, de Grasse, où il passa la période révolutionnaire, serait allé rendre visite à Sainval, sa compatriote, qu'il avait connue à Paris. Cette tradition a fourni à notre distingué ami M. le Dr Albert Balestre, de Nice, l'occasion de publier quelques très jolies pages (*Deux artistes provençaux, Fragonard et la Saint-Val.* Nice, 1909).

2. Le procès-verbal de sécularisation du monastère l'appelle « un petit cabinet sans fenêtre ».

3. Au couchant.

4. A l'est, dans cette pièce, on aboutit aux fenêtres par des marches.

5. Il mesure 14 m. de long, sur 4 m. 70 de large. Mauvans (*Voyage en felouque*, etc.) dit : « Le long du salon qui sert de passage à ces appartemans ouvre, du côté du midi, une porte qui conduit au réfectoir des religieux. Il est fort riant et fort ample, et il en contiendrait bien cent dans les tables qui sont autour. » Les religieux, Mauvans l'oublie, ne sont assis que d'un côté de la table, le long des murs ; voilà pourquoi le réfectoire ne pouvait contenir qu'une quarantaine de personnes, ainsi que le spécifie Barralis.

petites pièces, dont l'une contenait « un beau lavoir en marbre »[1].

Le réfectoire était décoré, en 1742, d'une toile représentant la mort de saint Benoît, et, en 1757, d'un tableau figurant « une troupe de religieux en habits sacerdotaux servant l'abbé à l'autel. »

A l'extrémité de ce second cloître, au-dessus de la chapelle conventuelle, était la chapelle Sainte-Croix[2], dont une inscription en lettres gothiques surmontait la porte à l'extérieur, rappelant que le titre de « Saint des saints » lui avait été donné à cause des précieuses reliques qu'elle renfermait.

La chapelle Sainte-Croix était terminée en 1088, puisqu'elle fut consacrée à cette date, ainsi que l'église Notre-Dame et l'église Majeure; mais elle fut restaurée, à la fin du XIV[e] siècle, et reçut alors une nouvelle consécration (1392)[3].

L'emplacement de l'autel est encore apparent à l'est. Il était « sous le titre de la Croix », et orné du retable exécuté — on se le rappelle, — en 1454, par le peintre Jacques Durandy de Nice[4]. Dans le chœur se dressaient, depuis 1432,

1. C'est celui qui se trouve actuellement à l'entrée du réfectoire des Pères. V. plus loin.

2. La chapelle Sainte-Croix a 8 m. 09 de haut; 7 m. 77, de l'est à l'ouest; 7 m. 73, du nord au sud. L'épaisseur du mur, au midi, est de 2 m. 35.

3. Barralis, *Chron.*, II, pag. 136.

4. Nous avons retrouvé, à l'abbaye de Lérins trois fragments de ce retable, qui son malheureusement fort endommagés.

Le procès-verbal du visiteur de Cluny (Arch. des Alp.-Marit., H. 77) donne la description suivante de l'autel et de l'armoire renfermant les reliques, dont nous transcrivons la nomenclature dans un chapitre spécial :

« Serions monté vers le maitre autel, sur un tombeau de maçonnerie, où sont reposés les ossements de saint Venans, frère de saint Honorat, de saint Vincent, de saint Antoine, de saint Caprais, tous religieux de Lérins,

les stalles en bois de noyer offertes par l'abbé Geoffroy de Montchoisi [1].

Plusieurs abbés y prirent possession de monastère. Notons entre autres Rostan V, successeur de Jean de Tournefort, qui y fut investi de la dignité abbatiale par le cardinal Nicolas, du titre de Sainte-Marie in *Transtevere*, agissant au nom de Boniface IX [2].

en dessus duquel tombeau se trouve une grande pierre de marbre consacrée, sur laquelle sont deux gradins de bois, partie dorée, partie vernissée, y ayant dans l'enfectement du mur un retable de bois doré, d'une ancienne construction, représentant un crucifix, l'image de la Sainte-Vierge, les images de saint Honorat, saint Benoit, saint Pierre et saint Jean, paré d'un rideau de toile peinte représentant la Passion, au-dessus duquel est un dais de cuir doré ; ledit autel couvert de trois nappes et d'un tapis d'Ayala, d'un parement ou devant d'autel, dont une partie est de velours cramoisi et l'autre partie est de satin à fond blanc fleuri en diverses couleurs, enchâssé dans un cadre de bois doré.

« Nous aurions aussi trouvé, sur le gradin du maître autel, six grands chandeliers de leton, avec six vases de bois doré garnis de fleurs artificielles, et une croix avec un crucifix d'argent, de la hauteur environ de deux pieds, travaillée en relief.

« Nous aurions ensuite fait ouvrir le thrésor contenant les reliques, qui sont dans une niche, à l'enfoncement du mur, à main gauche du maître autel, fermée par deux portes, l'une de bois et l'autre de fer, grillée, qui est en dedans, se fermant avec deux grands cadenats. Et . . . . nous aurions trouvé un petit autel, couvert d'une nappe et d'un tapis d'Ayala, et paré d'un devant d'autel en velours cramoisi et satin, à fond blanc, fleuri de diverses couleurs, enchassé dans un cadre de bois doré »......

(Suit la description des reliques au chapitre suivant).

1. Barralis. *Chron.*, II, pag. 198. — Ces stalles étaient « au nombre de vingt (quatorze hautes et six basses), surmontées d'une corniche en forme de balustrade. » (Procès-verbal du visiteur de Cluny). — Mauvans dit qu'il y avait « un double rang de chères, au nombre d'environ cinquante, sans y comprendre celles de l'abbé et des assistans, lorsqu'il officie pontificalement. » Il ajoute : « Le maître autel est sous le titre de la Croix, et à côté on en voit un autre avec un grand gril, où sont renfermés, dans de très riches châsses d'or et d'argent, les corps de saint Honorat, de saint Venance, son frère, des saints martyrs Aygulphe, Porcaire et d'un grand nombre d'autres... »

2. Barralis, *Chron.*, II, pag. 73. — V. également les procès-verbaux d'installation des abbés (Arch. des Alp.-Marit., H. 89-93).

La situation de la chapelle Sainte-Croix, dominant la Méditerranée, sur laquelle s'ouvraient de larges baies, était admirable. Songeons, en effet, à ce que les pompes du culte devaient avoir de majestueux en face de cette mer infinie, et quelle impression profonde produisait sur les âmes le bruit des flots se mêlant à l'harmonie des cantiques.

La grande salle à main droite, au-dessus du réfectoire, qui, par suite de l'effondrement des murs du côté du midi, a été transformée en une magnifique terrasse, était la sacristie [1], entièrement garnie de boiseries de noyer, « fort riche, dit Mauvans, et ornée d'un plafond à la moderne ».

A l'est, au-dessus de la cuisine et de ses dépendances, un corridor donnait accès à « quatre chambres, avec leurs cabinets », et à une cinquième, où étaient déposées les

1. Voici le passage du procès-verbal du visiteur de Cluny, relatif à la sacristie (Arch. des Alp.-Marit., H. 77) :

....« Nous serions entré dans la sacristie par une petite porte de communication de ladite église, ladite sacristie, du côté du couchant, éclairée par une fenêtre, du côté du midi garnie d'un vitrage en bon état, et nous l'aurions trouvée toute boisée et ornée d'une corniche ouvrée de bois de noyer, avec des caisses en bas, au côté gauche ; dans laquelle il y a un armoire en forme de crédance, de la longueur de dix pieds, de la largeur de deux pieds et demy et de la hauteur de sept pieds, avec un prie Dieu ;..... laquelle crédance est surmontée d'une corniche ouvrée, au-dessous de laquelle est une statue de la Sainte-Vierge, le tout en bois de noyer. Laquelle sacristie, en fort bon état, se trouve voûtée en croisillon, peinte sur la voûte de différentes couleurs, y ayant au milieu en tableau le Père-Éternel et autres choses destinées au service divin.

« Et aurions trouvé dans la grande crédance qui se trouve dans la sacristie, une grande et ancienne croix de bois, couverte de lames d'argent. »

(Suit la description des objets).

« Et nous aurions de plus trouvé des ornements consistant : En couleur noire, six chasubles communes, en bon état, cinq autres chasubles, dont une de velours, avec des dalmatiques et chappe garnies d'un galon de soye, et les autres quatre en soye, dont une garnie d'un galon d'argent faux, et les trois autres garnies d'un galon de soye, avec une chappe et des dalmatiques ; — en

archives du monastère, dont nous parlerons plus loin[1]. Un autre corridor, percé à angle droit sur le précédent, desservait « trois chambres, avec leurs cabinets », exposées au midi[2].

Dans la galerie est du cloître, le visiteur de Cluny mentionne une chapelle dédiée à sainte Anne, et une autre, plus petite, érigée en l'honneur de saint Aygulphe ; dans la galerie ouest, deux confessionnaux et une horloge, « qui sonne les heures à petit carillon et d'une structure fort ancienne. » Tout autour, « seize tableaux en estampes fort vieux, représentant divers saints »[3].

Le troisième étage, qui, comme nous l'avons dit, communiquait avec le second uniquement par l'escalier réservé aux moines, renfermait des appartements, plus nombreux et plus beaux[4] — d'après Mauvans — que ceux de l'étage inférieur, ainsi que la bibliothèque[5], « vaisseau bas et assez long », où notre voyageur remarque « quantité de

couleur rouge, trois chappes de grand damas rouge, dont une garnie d'un galon, avec sa dentelle en or ; deux chasubles de velours cramoisi, avec deux dalmatiques ; une chasuble velours ciselé rouge ; une chasuble de petit damas, ayant une croix en vert, avec des dalmatiques....

« Nous aurions de plus trouvé, dans la crédance de ladite sacristie, trois missels monastiques usés..., le canon et les messes des grandes fêtes de l'année sur vélin, en manuscrit. »

1. « Nous aurions accédé dans le dortoir du deuxième étage, et nous serions entrés dans le premier appartement à main gauche en entrant, et qui est destiné à renfermer tous les papiers, titres et documents du monastère. » (Procès-verbal de sécularisation).

2. Mauvans dit : « De la sacristie on entre, par une espèce de salon, dans le dortoir des religieux. Il y en a deux, qui contiennent bien une vingtaine de chambres fort commodes. »

3. Procès-verbal de sécularisation.

4. Ceux du midi sont réservés aux officiers claustraux et aux anciens religieux.

5. On descendait deux degrés pour y accéder. Elle était au-dessus de la sacristie.

bons livres et plusieurs anciens manuscrits, qu'on dit pourtant n'être que les pitoyables restes de ceux qu'on a pillés de tams en tams »[1]. De là il passe « dans un appartement fort commode, que M. l'abbé dom Guérin a fait bastir pour les estrangers »[2]. Si l'on veut monter plus haut, ajoute-t-il, « on trouve d'autres chambres, une galerie des plus amples, où il y a un billard, et d'où l'on découvre une partie des isles les plus avancées de la Méditerranée. » Le visiteur de Cluny nous indique l'affectation de ces pièces en 1757 : Au couchant, « une salle pour l'étude, une chambre appelée la barberie, et deux chambres pour les domestiques. » A l'est et isolées du reste de l'étage, deux grandes pièces et un chauffoir étaient aménagés pour le sergent et les dix hommes détachés de la garnison de Sainte-Marguerite, qui gardaient la tour [3].

Au cinquième étage s'étendait, au midi, une autre galerie[4], d'où l'on grimpait par quelques degrés au clocher, garni de trois cloches [5].

Enfin, à l'est et au nord, une plate-forme couronnait la tour. Lors des travaux exécutés au XV[e] siècle, elle avait été garnie de parapets en pierre, avec créneaux et mâchi-

1. V. plus loin l'étude spéciale consacrée à la bibliothèque.

2. Maure de Guérin, abbé de 1672 à 1678.

3. « Le monastère a esté à moitié converti en citadelle, et les soldats (dix hommes commandés par un sergent) habitent sous le mesme toit avec les moynes. Il est vrai que ceux-ci ont à leur partage ce qu'il y a de plus beau, de plus spacieux et de plus comode dans le logement, et que la soldatesque, qui est un détachement de la garnison de Sainte-Marguerite, n'occupe que la moindre partie de la tour, du côté du septentrion. »

4. La couverture et la charpente de cette galerie, entièrement ruinée par les canons des Espagnols (1746), venaient d'être réparés en 1757, lors de la rédaction du procès-verbal du visiteur de Cluny.

5. Les cloches du château de Saint-Honorat ont été vendues pour la fonte en 1791 ; elles pesaient 902 livres. (Arch. des Alp.-Marit., L. 407 état du 1[er] mars).

coulis rappelant, par leur forme, ceux de Saint-Victor de Marseille, avant la mutilation dont ils ont été l'objet. Un corps de garde, composé de deux pièces, l'avoisinait.

Le panorama qui a frappé M. de Mauvans est un des plus beaux que l'œil humain puisse contempler. Au levant, la vue s'étend sur les côtes d'Italie bien au delà de Bordighera; au midi, se confondant avec le ciel, la Méditerranée, où le regard se perd dans l'immensité; au couchant, les roches embrasées de l'Estérel, auxquelles est attaché le souvenir de Saint-Honorat — qui vécut plusieurs années, on le sait, dans une grotte du Cap Roux, avant de fonder le monastère — et, plus loin, la sombre chaîne des Maures; au nord, les rivages délicieux où Cannes est bâti, les collines verdoyantes de Grasse et les gorges du Loup, que dominent des sommets plus arides, s'élevant en amphithéâtre jusqu'aux glaciers étincelants des Alpes.

Environnée par la mer de deux côtés, la forteresse monastique était isolée de la terre, au nord, par un fossé; une muraille, percée de meurtrières, l'enfermait à l'ouest; au sud-ouest s'élevaient quelques bâtiments, construits par les Espagnols pour renforcer la place.

Cet édifice est classé au nombre des monuments historiques [1] et, bien qu'en partie ruiné, compte parmi les plus riches joyaux de l'écrin archéologique de la France.

CHAPELLES DISSÉMINÉES AUTOUR DE L'ÎLE

La gravure que nous avons donnée de l'île Saint-Honorat en 1635, et la description que nous en fait Barralis, indiquent, le long du rivage, sept chapelles; la Trinité, à l'est;

1. L'Etat a fait à la tour de très importants travaux de conservation, en 1882-1883. Ils ont été complétés, à la suite de dommages causés par les pluies, pendant l'été de 1908.

Saint-Cyprien, Sainte-Justine et Saint-Michel, au nord; la Transfiguration de Notre Seigneur, aujourd'hui Saint-Sauveur, et Saint-Capraise, à l'ouest; Saint-Pierre et Saint-Porcaire, au sud.

Plusieurs de ces sanctuaires sont encore debout, certains ont été transformés, des autres il ne reste que les substructions.

La Trinité et Saint-Sauveur méritent une étude spéciale.

Chapelle de la Trinité. — La chapelle de la Trinité, que Mérimée appelle Saint-Ferréol, du nom de l'îlot qui l'avoisine — îlot où la tradition place le martyre de ce saint [1], — a frappé, par son ancienneté et par ses constructions, tous les archéologues qui l'ont visitée.

Au premier aspect, ce singulier édifice, dit Revoil [2], laisse une très grande incertitude sur l'époque où il a été construit; mais, après un examen plus attentif, on reconnaît qu'elle doit être de beaucoup antérieure au XIe siècle [3].

1. Saint Ferréol, massacré par les Sarrasins.

2. *Architecture romane du midi de la France:* Edifices religieux, chapelles et oratoires, pag. 4-8.

3. Mérimée la fait remonter au VIIe ou au VIIIe siècle.

Voici la description qu'il donne de cette chapelle: « Il est difficile d'imaginer une construction plus barbare. En examinant le plan, on voit la projection horizontale d'une petite coupole à base circulaire, portée sur deux pendentifs gauchés, de manière à trouver une section horizontale pour la coupole. Le constructeur a simplement fait gaucher les rangs d'un berceau, pour arriver à ce résultat; ce qui lui a donné un appareil étrange.

« On voit, en effet, que la coupole n'est pas une calotte hémisphérique ou elliptique, mais un cône curviligne. Nous ne croyons pas qu'il existe en occident une coupole plus ancienne que celle de l'église de la Trinité. Et cet exemple, qui probablement n'était pas le seul, indiquerait que les architectes des premiers temps de l'art roman étaient fort préoccupés de l'idée d'élever des coupoles sur pendentifs. » V. le *Dict. d'archit. franç.* de Viollet-le-Duc, tom. IV, art. *Coupole*.

C'est par erreur que Mérimée appelle cette chapelle « Saint-Ferréol »; elle n'est connue que sous le nom de « la Trinité. »

Composée d'appareils réguliers posés négligemment, dépourvue de profil, sans la moindre décoration, cette chapelle peut être citée comme l'une des premières qui furent élevées dans la Gaule chrétienne.

Elle se compose d'une nef, recouverte d'une voûte plein-cintre, divisée en deux parties par un arc doubleau ; cet arc repose sur deux colonnes surmontées de tailloirs grossièrement ouvrés, qui se relient avec le cordon placé à la naissance de la voûte. Une arcade étroite sépare la nef des trois absides qui la terminent. Une petite coupole à base circulaire et de forme conique surmonte l'espace compris entre ces absides. C'est par un appareil aussi étrange que barbare que le constructeur est arrivé à former la section régulière de cette calotte. « Nous ne croyons pas, dit de son côté Viollet-le-Duc, dans son *Dictionnaire de l'architecture française*, qu'il existe en occident une coupole plus ancienne que celle de l'église de la Trinité. Et cet exemple, qui probablement n'était pas le seul, indiquerait que les architectes de l'art roman étaient fort préoccupés d'élever des coupoles sur pendentifs ; car, à coup sûr, il était vingt procédés plus simples pour voûter la travée principale de cette chapelle, sans qu'il y eût nécessité de recourir à ce moyen. Il y avait là évidemment l'idée d'imiter ces constructions byzantines qui alors passaient pour les chefs-d'œuvre de l'art de l'architecture »[1].

Pendant l'occupation de l'île par les Espagnols, nous l'avons dit, diverses parties, qu'il est facile de distinguer des constructions primitives, furent ajoutées aux gros murs de ce petit sanctuaire.

L'autel primitif — large pierre, soutenue par un pilier massif, que nous avons vu longtemps couché sur le sol de

1. Tom. VI, pag. 348-350.

l'abside et qui, maintenant, fait partie du musée — recouvrait un petit caveau, où l'on trouva des ossements humains et une tête remplie d'algues marines [1]. Ces restes appartenaient sans doute à un saint particulièrement honoré par les moines de Lérins.

Deux croix, formées par des briques incrustées dans la maçonnerie, sont la seule décoration de la façade principale, percée d'une petite fenêtre étroite et d'une porte, dont le linteau et les grands appareils de jambage ressemblent aux constructions cyclopéennes de la Grèce.

Des fouilles, pratiquées autour de ce curieux édifice [2], ont amené la découverte de deux absides, de plusieurs caveaux et d'un petit cloître, qui devaient y être rattachés. Ces bâtiments sont, malheureusement, de nouveau enfouis sous la terre ; mais, au dire du Père abbé D. Marie Colomban, qui prit possession de l'île, au nom des Cisterciens, en 1871, la pierre des marches qui y accédaient, quoique fort dure, est polie comme du marbre, tant était grande l'affluence des fidèles qui visitaient le sanctuaire de la Trinité.

Chapelle Saint-Sauveur. — Située au nord-ouest de l'île, non loin du débarcadère, la chapelle Saint-Sauveur a perdu à peu près tout son caractère architectural, recouverte qu'elle est presque entièrement d'enduits et d'un épais badigeon [3]. Mais l'abbé Alliez, et surtout Mérimée, qui l'ont visitée avant sa transformation, nous en ont laissé une des-

1. Fouilles faites un peu avant 1860, et relatées par l'abbé Alliez.

2. Fouilles opérées par un architecte distingué, M. Vasserot, et signalées par l'abbé Alliez *(Cannes et les îles de Lérins,* pag. 41).

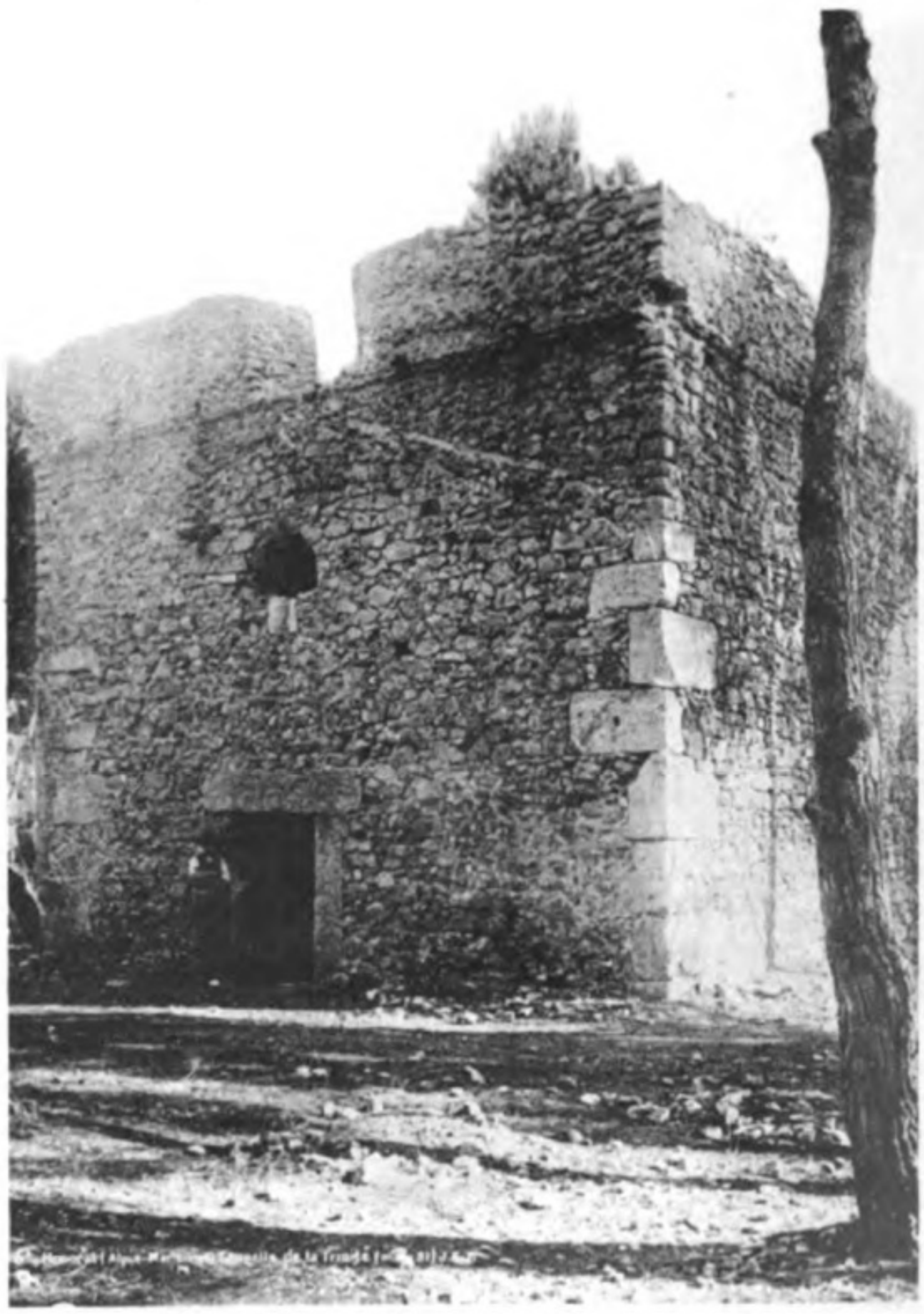
3. Ces enduits remontent à près de cinquante ans. La façade vient d'être grattée, par suite de travaux qu'a nécessités le souci de la conservation de cette chapelle, par les soins de l'Etat (août 1908), et la photographie que nous en reproduisons est postérieure à ces travaux.



CHAPELLE SAINT-SAUVEUR



CHAPELLE DE LA TRINITÉ (Côté Est)



CHAPELLE DE LA TRINITÉ (Côté Ouest)

(Voir Chapitre des V

cription des plus complètes. Nous reproduisons celle de ce dernier :

« ...Sa forme est octogonale, avec une abside très basse et semi-circulaire à l'orient. La porte est en face ; les six autres côtés présentent, à l'intérieur, chacun une espèce de niche cintrée. La voûte est un dôme peu élevé, construit en blocage, avec des arêtes correspondant et s'appuyant à chaque angle de l'octogone. Il en résulte une espèce d'étoile, dont l'effet est assez agréable. Le périmètre du bâtiment est d'environ une vingtaine de pieds, le diamètre de douze. L'appareil est de moellons à peine taillés, noyés dans une épaisse couche de ciment ; d'ailleurs, pas une moulure, pas un ornement.

« La porte d'entrée est basse et cintrée ; les claveaux, inégaux et assez mal joints, sont en nombre pair, en sorte qu'il y a un joint au sommet de l'archivolte. De cette disposition résulte une forme indécise, qui tient un peu de l'ogive. Parmi les causes naturelles qui ont pu donner l'idée de l'ogive, on peut penser, avec quelque probabilité, que les claveaux en nombre pair entraînent une pointe au sommet de l'arc et, par conséquent, lui donnent la forme qu'on observe dans les ogives primitives. Ici il paraît évident que la forme même de l'arc ne peut être attribuée qu'à la maladresse de l'ouvrier ; mais il n'est pas invraisemblable que ce que le hasard a produit d'abord aura été répété, lorsque la solidité de cette disposition aura été constatée.

« Un autel de pierre, en forme de table, percé de deux trous, avec un rebord, et porté sur un seul pied en balustre, occupe le fond de l'abside [1] ; les trous sembleraient avoir été destinés à l'écoulement des liquides, sans doute pour

1. Cet autel fait aujourd'hui partie du musée.

rendre la table plus facile à nettoyer. Je n'en ai remarqué nulle part de semblables.

« L'absence de tout ornement caractéristique rend très problématique la date de ce bâtiment ; pourtant la simplicité, la rudesse de la construction et le rapport qu'elle présente avec celle des bâtiments de l'ancienne abbaye, donnent lieu de croire qu'il a été élevé à la même époque, peut-être même est-il plus ancien. A la rigueur, on peut supposer que c'est la première chapelle bâtie dans l'île, et ses dimensions, très mesquines, seraient en rapport avec le nombre des habitants de Saint-Honorat, avant l'accroissement de la communauté qui s'y établit. »

A ces considérations archéologiques Mérimée ajoute : « Je pense que ce bâtiment était un baptistère ; car, dans les églises primitives, les baptistères formaient ordinairement un édifice à part. Celui-ci pourtant est bien éloigné de l'église ; mais une grande quantité de décombres amoncelés peuvent faire supposer que quelques bâtiments ont existé qui occupaient cet intervalle. »

L'opinion du savant inspecteur des monuments historiques ne semble pas confirmée par l'aspect des lieux. On n'a trouvé, dans les environs, ni cuve baptismale, ni conduit pour l'adduction des eaux destinées au baptême, qui se pratiquait alors par immersion, et d'ailleurs cette chapelle, de dimensions fort étroites, était assez éloignée de l'église Saint-Honorat. Cependant il n'y a rien d'impossible à ce qu'un baptistère ait existé dans l'île Saint-Honorat, puisque les abbés de Lérins, d'après un texte du concile d'Arles, avaient le privilège de donner le baptême solennel à la manière des évêques.

On ne peut donc pas plus se prononcer sur la date et sur l'affectation de cette chapelle que sur celles du sanctuaire

de la Trinité, dont les annales de l'abbaye ne disent absolument rien[1].

Chapelles Saint-Cyprien et Sainte-Justine, Saint-Michel, Saint-Capraise, Saint-Pierre, Saint-Porcaire. — Les autres chapelles n'offrent aucune particularité remarquable; plusieurs même sont en ruines.

La chapelle Saint-Cyprien et Sainte-Justine, renfermée dans l'enceinte de l'orphelinat, a conservé à peu près son aspect architectural; mais on l'a transformée en poulailler.

Du sanctuaire dédié à l'archange Saint-Michel il ne reste, depuis plus de cinquante ans, que les substructions; ses pierres ont servi à bâtir l'édicule, voisin du port, où les pêcheurs remisent leurs agrès.

Un peu plus loin, parmi les rochers du rivage, est creusée la grotte connue sous le nom de « Baoumo de l'Abbat », où la tradition dit que saint Eleuthère se cacha pour échapper aux Sarrasins[2].

La chapelle Saint-Capraise a disparu; ses matériaux ont été utilisés pour la construction de la batterie des « Braves-Gens », dans laquelle elle semble avoir été encastrée.

La chapelle Saint-Pierre[3], dont les fondations, enfouies sous d'épaisses broussailles, n'ont revu le jour que depuis quelques années, a été détruite par les Espagnols, pour en faire un « demi-bastion »[4]. Elle avait dû déjà tomber en ruines à la fin du XVe siècle, puisqu'en 1497, Antoine

1. Barralis se contente de les citer.

2. V. *Notice historique.*

3. Saint Pierre fut le premier patron de l'île Saint-Honorat.

4. V. *Histoire militaire.* — Fournier (*Hydrographie*, dans les *Doc. inéd. Corresp. de Sourdis*, I, pag. 10-12), s'exprime ainsi, au sujet des mutilations que les Espagnols firent subir à presque toutes les chapelles:

« Tout autour de l'île, il y avait six chapelles; la première, celle de la Sainte-Trinité, qui fut terrassée avec deux canons, sur la pointe de Levant, vis-à-vis de la petite île de Saint-Ferréol. La deuxième, de Saint-Cyprien et

Saramand, prieur de Vergons, la fit rebâtir, avec le concours de l'abbé commendataire André Grimaldi [1].

La chapelle Saint-Porcaire, contiguë à la clôture du couvent, est en très bon état ; c'est la seule où se célèbrent encore les offices. Une inscription, dont on trouvera plus loin le texte, nous apprend que ce sanctuaire, à demi détruit, fut restauré, en 1775, par le prieur claustral de l'abbaye, Maxime Raimbert [2].

Les chapelles et les pèlerinages. — Nous avons relaté toutes les indulgences accordées par Calixte II, Eugène III, Martin V, Adrien VI et Grégoire XIII aux fidèles qui visitaient Saint-Honorat de l'Ascension à la Pentecôte. Les chapelles étaient alors l'objet d'un culte spécial de la part des fidèles, qui s'y rendaient processionnellement, en chantant des cantiques — dont quelques-uns nous ont été conservés — le long du sentier tracé autour de l'île [3].

On y accourait de toutes parts. Les habitants de Pertuis [4] et de Rians [5], villages situés à une grande distance de Cannes, comptaient parmi les plus fervents, et, si nous en croyons une tradition relatée dans des documents du

de Sainte-Justine, terrassée avec deux canons, à l'entrée de Frioul, vis-à-vis le fort Saint-Martin, dans l'île Sainte-Marguerite, où était le logement des chevaux. La troisième, Saint-Michel, devant le Frioul, terrassée avec deux canons. La quatrième, Saint-Sauveur, à l'entrée du Frioul, terrassée avec un canon. La cinquième, Saint-Pancrace (il faut sans doute lire « Saint-Capraise », terrassée avec deux canons, à la pointe du Ponent, vis-à-vis le fort d'Aragon. La sixième, celle de Saint-Pierre, détruite pour faire un demi-bastion. » Fournier ne parle pas de la chapelle Saint-Porcaire, qui fut respectée.

1. Inv. de Mme la Ctesse de Saint-Seine.

2. V. plus loin.

3. Les processions traversaient les chapelles, qui étaient percées, à cet effet, de deux portes, malgré leurs petites dimensions. Saint-Sauveur n'avait qu'une porte.

4. Pertuis, chef-lieu de canton de l'arr. d'Apt (Vaucluse).

5. Rians, chef-lieu de cant. de l'arr. de Brignoles (Var).

XVII[e] et du XVIII[e] siècle, l'usage des processions à Lérins remonterait, pour ces derniers, à l'époque du transfert dans l'île des restes de saint Honorat[1].

Elles avaient lieu aux fêtes de l'Ascension. En 1633, afin d'éviter à l'avenir des conflits de préséance entre les pèlerins de ces deux villages, l'abbé fit une ordonnance pour établir l'ordre et le rang que chacun devait tenir. Cette pièce, que nous publierons plus loin, est très curieuse[2].

A Rians, le prieur du luminaire veillait à leur organisation, et ils étaient conduits par deux ou trois prêtres, qui recevaient, à cet effet, une indemnité de 8 à 12 livres chacun[3]. Les pèlerins rapportaient, à titre de souvenir, des palmes, que leur remettait l'abbé.

Mais, en 1743, l'archevêque d'Aix interdit les processions dans le rayon de plus d'un quart de lieue autour des paroisses. La communauté de Rians, qui ne voulait, à aucun prix, renoncer à une dévotion si ancienne, décida qu'un délégué irait, en son nom, porter annuellement l'offrande réservée au saint, tant que le prélat maintiendrait sa défense; et tout porte à croire qu'elle ne fut pas levée, car nous trouvons des lettres de remerciement des prieurs claustraux adressées aux consuls, jusqu'à l'époque de la sécularisation du monastère[4].

1. Arch. munic. de Rians, BB. 20, pag. 169. — On se rappelle que cette translation eut lieu en 1391.

2. Dès 1599, une transaction fut passée entre le monastère et les consuls de Pertuis, et il fut décidé que ceux-ci prendraient rang immédiatement après les consuls de Cannes. Un règlement, relatif à la même question, fut fait en 1633 (Arch. des Alp. Marit. H. 115). — Il semble, d'après les documents, que les habitants de Rians renvoyèrent, dès l'année suivante (1634) leur pèlerinage aux fêtes de la Pentecôte.

3. Arch. munic. de Rians, BB, 10.

4. Arch. mun. de Rians, GG, 42. — Le culte de saint Honorat est toujours vivace à Rians. Au centre du village, se trouve une statue du fondateur de Lérins, devant laquelle, récemment encore, on se rendait en procession

A Pertuis, la dévotion envers saint Honorat n'était pas moindre qu'à Rians. La tradition locale fait naître le

dans la soirée du 15 mai, et on y allumait un feu de joie, que le curé de la paroisse bénissait. Le lendemain, jour de la fête de saint Honorat, il est encore d'usage que les habitants du quartier fassent célébrer une messe, et que, le soir, au mois de Marie, on entonne le fameux cantique provençal que chantaient autrefois les pèlerins. (Note due à M. le curé-doyen de Rians).

Nous possédons ce cantique, qui nous fournit des renseignements très intéressants sur l'itinéraire que suivaient ces pèlerins, et sur les cérémonies qui se pratiquaient, du jour de leur départ de Rians jusqu'à celui de leur retour. L'analyse, ou plutôt la traduction abrégée qui suit, peut en donner une idée (V. aux *Appendices* le texte même du cantique) :

« Tout le village accompagnait en procession les pèlerins. Aux limites de la paroisse, ils s'embrassaient, se pardonnaient les offenses, et si l'un d'eux se refusait à la réconciliation, il était exclu. Les pèlerins allaient boire, en passant, à la fontaine de Saint-Joseph et disaient une prière à Notre-Dame-des-Grâces. Cotignac les recevait processionnellement.

« Le lendemain, on arrivait à Lorgues, de bon matin. On disait une prière, chemin faisant, devant les reliques de sainte Rosseline. Nouvelle procession au Muy ; arrêt à Fréjus, pour visiter l'Enfant-Jésus. A l'Estérel, on faisait halte, sur la demande du prieur, et on passait la Siagne à la garde de Dieu. Tout Cannes se levait et comblait les pèlerins de prévenances.

« Débarqués à Saint-Honorat, qui leur semblait être le paradis, ils se confessaient et faisaient la visite des sept chapelles. Ils n'avaient pas d'argent, mais chacun leur venait en aide, et les pêcheurs leur préparaient du poisson. L'abbé bénissait et distribuait des palmes, qu'on rapportait avec joie au pays.

« Le retour s'effectuait par Draguignan, où on s'arrêtait à la chapelle de Saint-Hermentaire. On allait coucher à Salernes, puis, le lendemain matin, on traversait Tavernes, et quand, au delà du défilé, on était au Plan d'Esparron, à la vue de la Colle d'Artigues, on chantait le *Te Deum*.

« Rentrés à Rians, les pèlerins recevaient les parents et les amis, qui accouraient de toutes parts, et on s'embrassait avec enthousiasme. Les cloches sonnaient à toute volée, pour fêter le retour. Une procession s'organisait, et les magistrats marchaient en tête. Seuls n'entreprenaient pas le voyage de Lérins ceux qui ne pouvaient en faire les frais ; mais ils se promettaient bien de l'entreprendre l'année suivante, si la récolte était bonne. Tous se mettaient à genoux, demandant à saint Honorat de bénir les fruits de la terre, afin qu'ils fussent abondants pendant l'année. »

En 1861, un habitant de Rians, M. de Gassier, a fait construire un oratoire en l'honneur de saint Honorat, sur la route que prenaient les pèlerins pour aller à Lérins.



INSCRIPTION
EN L'HONNEUR DE NEPTUNE



INSCRIPTION EN L'HONNEUR DU CHEVALIER TARIONET



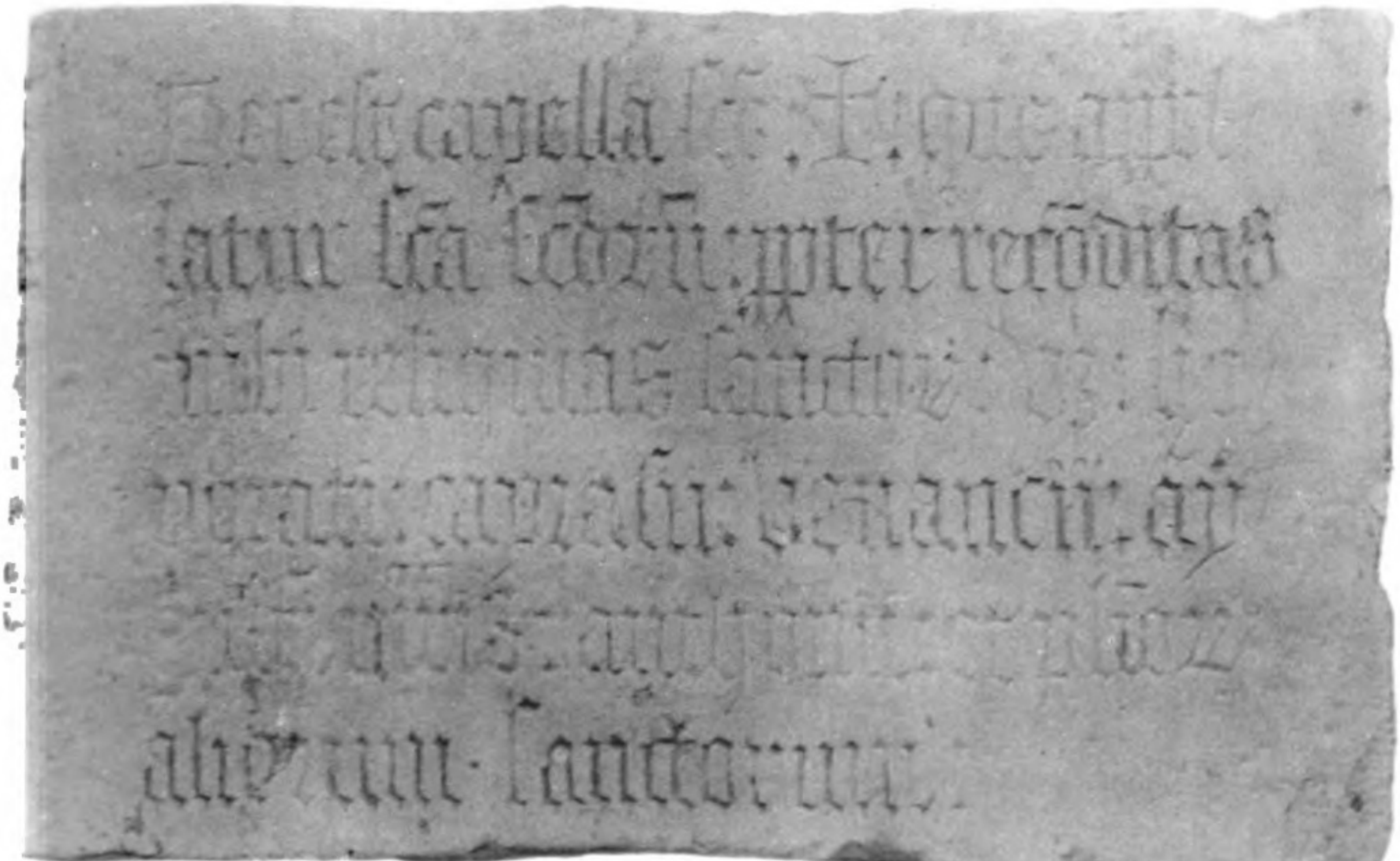
INSCRIPTION EN L'HONNEUR
DU COLLÈGE DES UTRICULAIRES



MONUMENT EN L'HONNEUR D'HUGUES DE BLIEUX (Fragment)



INSCRIPTION DU MONUMENT ÉLEVÉ PAR DESIDERIUS FEROX



INSCRIPTION DE LA CHAPELLE SAINTE-CROIX



INSCRIPTION PORTANT LES ARMOIRIES DES GRIMALDI

(Voir Chapitre des Monuments)

saint près de ce village, à Sanson, et, dès 1397, une chapellenie était fondée en son honneur dans l'église paroissiale [1], dont les archives conservent un manuscrit, vieux de cent cinquante ans, relatant l'histoire des processions à Lérins [2]. Nous y lisons qu'en 1578, plus de cent pèlerins firent naufrage, par une affreuse tempête, dans les eaux de Cannes, et que tous ayant, grâce à la protection du fondateur de Lérins, échappé à la mort, la ferveur s'accrut à ce point, que les consuls de Pertuis durent faire construire deux chambres dans l'île à l'usage de leurs compatriotes.

Les pèlerinages furent organisés d'abord par la confrérie de Saint-Honorat, puis par celle des Pénitents, à qui étaient attribués des subsides par la communauté [3]; ils étaient de 12 écus, au commencement du XVII[e] siècle. En 1655, les consuls de Pertuis se rendirent eux-mêmes à Lérins.

Ces processions semblent avoir cessé au cours du siècle suivant, sans qu'on puisse dire précisément à quelle époque.

INSCRIPTIONS ROMAINES ET DÉBRIS ANTIQUES

Les inscriptions romaines et chrétiennes, les pierres tumulaires, les fragments d'ornementation antique, ont été retrouvés en grand nombre dans l'île Saint-Honorat, où l'on ne pouvait jadis faire un pas sans se heurter à un

1. Arch. dép. de Vaucluse : Testament de Bertrand Raymond, en date du 17 avril 1396 (not. Guillaume Eyssus).

2. Nous devons la copie de ce manuscrit, ainsi que les renseignements qui suivent, à M. l'abbé Trouillet, curé-doyen de Pertuis. Nous en donnons quelques passages intéressants aux *Appendices*.

3. Arch. de Pertuis : « Délibérations, suivant réquisition faite par les prieurs de Saint-Honorat, lesquels, se préparant pour aller en pèlerinage vers l'isle Saint-Honorat, et pour l'honneur de Monsieur saint Honorat, désireraient prendre un prestre et avoir quelques ares du corps de la communauté. » On vote « 12 écus, pour une fois seulement. » Ces demandes se renouvellent presque chaque année, et les consuls accordent toujours le secours sollicité par la confrérie.

souvenir du passé. Les uns ont été utilisés comme matériaux de construction ou encastrés dans les bâtiments ; les autres, réunis — ainsi que nous l'avons dit — par les Cisterciens en une sorte de musée archéologique [1].

Inscriptions romaines [2]. — Ces inscriptions sont connues, et nous ne ferons que les mentionner :

NEPTVNO
VERATIA
MONTANA

A Neptune Veratia Montana a élevé ce monument. Gravée sur un cippe de calcaire, elle provient d'un des piliers de l'église Saint-Honorat, où elle avait été utilisée [3].

COLLEGIO
VTRICLAR
GIVLIVS
CATVLLINVS
DON POS

Collegio Utriclariorum Julius dono posuit [4].

Caius Julius Catullinus a élevé ce monument en l'honneur du collège des Utriculaires [5].

Cette inscription, gravée, comme la précédente, sur un cippe de calcaire, était, en 1860, dans le transept gauche

1. Ces objets ont été réunis en plein air, dans un jardin voisin de l'ancien cloître du monastère. V., aux planches, les reproductions de la plupart de celles de ces inscriptions qui peuvent être photographiées.

2. V. Ed. Blanc — *Epigr. ant. des Alp.-Marit.*, dans les *Ann. de la Soc. des Lettres*, etc. *des Alp.-Marit.*, tom. V (Nice, 1878), — qui donne de nombreuses sources, et le *Corpus inscriptionum* de Hirschfeld, tom. XII, pag. 29, 32, 34, 636.

3. Conservée au musée. Mesures : haut. 1 m. 24 ; larg. du cippe, 0 m. 53 ; larg. du chapiteau, 0 m. 62. L'épaisseur est égale à la largeur, pour le cippe et pour le chapiteau.

4. Conservée au musée. Mesures : haut., 1 m. 30 ; larg., 0. m. 55 ; épais., 0 m. 40 ; larg. de la base, 0 m. 73 ; épais. de la base, 0 m. 53. — L'I de Catullinus est plus haut que les autres lettres, l'V et l'S sont liés.

5. Les Utriculaires étaient des bateliers qui se servaient d'outres gonflées, sur lesquelles on assujettissait des planches, pour en former des radeaux, que leur légèreté rendait très propres à la navigation sur les rivières ou sur les bras de la mer, tels que ceux qui séparent les îles Sainte-Marguerite et Saint-

de l'église Saint-Honorat, et servait de base à l'autel érigé en l'honneur de saint Etienne.

NVS LIBERTO
INCOMPARABILI ❦
nus liberto incomparabili.

Cette inscription, brisée et renversée, qui sert de chapiteau à une des colonnes du vieux cloître [1], se composait du nom d'un affranchi au datif, et de celui de son maître au nominatif.

...ERIVS · FEROX · SIBI · ET
SVIS V F

Ce fragment d'inscription doit être complété ainsi qu'il suit : *Desiderius ferox sibi et suis votum fecit* [2].

Nous avons signalé, sur une colonne du cloître du premier étage de la tour, une inscription en l'honneur de Constantin. On y lit à grand'peine, tant les lettres en ont été dégradées par l'air marin [3] :

IMP C
FL VAL
CONSTAN
TINO P F
AVG
....
NEP
DIVI C
STAN......
....

Honorat, Sainte-Marguerite et le continent. Ils ont été souvent signalés à Arles, à Nîmes, à Lyon. Une inscription se rapportant à cette corporation se trouve dans la chapelle Saint-Gabriel, près Tarascon.

1. Chapiteau surmontant le pilier qui est à droite de la porte de l'église. Mesures : long. à la partie supérieure, 0. m. 88 ; long. à la partie inférieure, 0 m. 79 ; haut., 0 m. 35 ; épais., 0 m. 34.

2. Au musée. Mesures : long., 1 m. 88 ; haut., 0 m. 55 ; épais., 0 m. 47.

3. Mesures : long. de la colonne, 2 m.; circonf., 1 m. 35. — On n'y lit plus aujourd'hui que les lettres que nous avons reproduites. Elles sont beaucoup moins nombreuses que celles que donne Ed. Blanc, dans son *Epigr. ant. des Alp.-Marit.*, publiée il y a trente ans.

Imp(eratori) C(æsari) — Fl(avio) Val(erio) — Constantino p(io) f(elici) — Aug(usto) — (Divi Maximiani Augusti) — nep(oti) — divi C(onstan)ti (Augusti — pii filio).

A l'empereur César Flavius Valérius Constantin, pieux, heureux, Auguste, petit-fils du divin Maximien Auguste, fils du divin Constance Auguste, pieux.

Cette colonne, qui, comme celle qu'on a trouvée à Vallauris[1], est en porphyre de l'Estérel, a dû être apportée du rivage de Cannes.

Au-dessous de cette inscription, on peut, avec de l'attention, déchiffrer quelques lettres. Elles seraient grecques assure-t-on[2], l'œuvre des Grecs d'Antibes, et les Romains auraient utilisé la colonne où elles étaient gravées, pour en faire un milliaire destiné à la voie Aurélienne, ce qui d'ailleurs n'est pas un fait isolé[3].

Signalons enfin un débris, impossible à restituer, d'inscription que porte une des pierres servant de base au château-fort, côté est.

Fragments de sculpture antique. — On remarque, au musée, deux fragments de sculpture, dont l'un est méconnaissable, et l'autre représente le génie nu[4] qui était jadis scellé dans la façade de l'église Saint-Honorat, et que nous avons déjà signalé.

A la porte de cet édifice se trouvaient deux colonnes de marbre rouge, couronnées de chapiteaux romans[5]. L'une d'elles aurait été transportée à Antibes et, de là, à

1. Actuellement placée au bas de l'escalier de la Mairie de cette ville.

2. *Epig. ant. des Alp.-Marit.*, pag. 232.

3. M. Blanc cite un milliaire de Caracalla à Gréolières (arr. de Grasse, cant. de Coursegoules, Alp.-Marit.), qui aurait la même provenance.

4. Mesures : 0 m. 40 de longueur ; 0 m. 45 de largeur ; 0 m. 11 d'épaisseur.

5. Mérimée et Alliez (ouv. cit.) les signalent.

Marseille, pour y être réparée ; nous l'y avons cherchée en vain [1]. La seconde, sciée par le milieu, fait partie du musée du couvent.

SCULPTURES ET INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES

Bas-relief. — Sur la façade de l'église Saint-Honorat — il est aujourd'hui conservé dans la sacristie de la nouvelle église [2] — était encastré un bas-relief, ayant appartenu bien certainement à un sarcophage des premiers siècles du christianisme.

L'encadrement, gracieusement sculpté, est en marbre noir veiné de blanc ; tout le reste, en marbre blanc légèrement jauni par le temps. Il forme sept compartiments à arcades plein-cintre, que séparent des colonnes torses.

Devant l'arcade du centre et dépassant de la tête ses apôtres, le Christ est représenté debout, vêtu d'une longue robe, sans barbe, la main levée pour bénir, et la tête tournée vers la droite [3]. Deux de ses disciples occupent chacune des autres arcades et semblent se diriger vers lui. Quatre d'entre eux ont une couronne à la main, et deux [4] — les évangélistes saint Jean et saint Mathieu — tiennent sous le bras un *volumen*.

Ce sarcophage, antérieur apparemment à la fondation du

1. C'est à notre érudit ami M. Michel Clerc, directeur du musée Borély, à Marseille, l'homme le plus qualifié pour opérer ces recherches, que nous nous sommes adressé. Nous le remercions de la peine qu'il a bien voulu prendre à cette occasion, malheureusement sans résultat.

2. Mesures : haut. totale, 0 m. 84 ; long. 2 m. 49 ; encadrement, 0 m. 12. Le Christ seul a 0 m. 55 de haut, et 0 m. 50, sans la base en forme de tertre. Il dépasse de la tête les apôtres et se trouve dans une arcade mesurant 0 m. 22 de larg., tandis que les autres ont 0 m. 25. Ce bas-relief est classé comme monument historique.

3. Alliez (*Cannes*, etc., pag. 34-36) lui voit à tort une barbe. Mérimée donne, également à tort, des attributs à *tous* les apôtres.

4. Le troisième et le cinquième, à droite et à gauche du Christ.

monastère [1], a-t-il été transporté du continent ou témoigne-t-il que le christianisme avait des adeptes dans l'île avant saint Honorat, nous ne pouvons nous livrer sur ce point qu'à des hypothéses [2].

Croix incrustées. — On voit, au musée des Pères, deux croix, jadis ornées d'incrustations, que Mérimée, Rohault de Fleury et Alliez ont indiquées, dans leurs descriptions de l'église Saint-Honorat, comme en décorant la façade [3].

Inscriptions tumulaires chrétiennes. — Ce dernier auteur signale, dans une des chambres ou chapelles qui avoisinaient le monument, un tombeau portant une inscription, aujourd'hui disparue, et datée de 1236, dont il donne le texte, que nous trouvons d'ailleurs chez Barralis [4] :

« Conjuge cum propria jacet hic Bertrandus Aunisa, sumptu qui propria cryptam construxit, et idem petiit ne quis tumuletur ibidem. MCCXXXVI, aug. ».

Ici repose, avec sa femme, Bertrand Aunisa, qui a construit cette crypte à ses frais ; il a demandé instamment qu'on n'y ensevelît aucune autre personne. 1236, août.

L'inscription du chevalier Tarionet, que nous avons rencontrée dans le vieux cloître, près de la porte du réfectoire, est gravée, en lettres gothiques, sur le tombeau qui contient le corps de ce personnage et celui de son frère, le prieur de Gênes [5], élu abbé de Lérins en 1314.

« † Sepulchrum domini Tarioneti, militis de Corneto, fratris Tarioni munchi (monachi), qui fuit prior Janue. Obiit anno MCCCXIII, die X februarii. »

1. L'abbaye a été créée au commencement du Ve siècle, on se le rappelle.
2. Barralis et la tradition n'en disent rien.
3. V. plus haut, à l'art. relatif à l'église Saint-Honorat.
4. *Chron.*, II, pag. 168.
5. Mesures : long., 1 m. ; larg., 0 m. 36.

Tombeau du chevalier Tarionet, chevalier de Cornet[1], frère du moine Tarion, qui fut prieur de Gênes. Il mourut en 1313, le 10 février[2].

Une autre inscription tumulaire du XIV[e] siècle est celle de Pierre de Manosque, signalée en 1880, mais aujourd'hui égarée[3] :

« Hic est tumulus Fratris Petri de Manuasca, monachi cœnobii S. Honorati Lerinensis. Obiit anno Domini millesimo trecentesimo vigesimo. »

Ici est le tombeau du Frère Pierre de Manosque, moine du couvent de Saint-Honorat de Lérins. Il mourut l'an du Seigneur 1320.

Barralis la transcrit, en relatant la mort de ce religieux :

« Alors mourut un moine de Lérins, d'une piété peu commune, qui fut enseveli dans un tombeau de marbre, scellé au mur, près de la porte de l'ancien cloître[4] ».

Notons encore, de la même époque, l'inscription d'Hugues de Blieux, seigneur de Réquistons et parent de Guillaume de Blieux, abbé en 1348, qui était jadis fixée dans ce même cloître, sur un mausolée de marbre[5]. Elle est aujourd'hui mutilée, mais conserve encore une partie de sa décoration sculpturale : Hugues est représenté d'abord à cheval, portant un bouclier orné de ses armoiries (un arbre

1. Cornet, village des environs de Riez (Basses-Alpes), nommé aussi Châteauredon (Bouche, *Chorog.*, pag. 271). C'est la patrie de saint Maxime, abbé de Lérins et évêque de Riez. (V. au chap. des *Abbés*).

2. Les armoiries du chevalier, qui ornent cette inscription, sont ainsi décrites par Barralis : « Insignia gentilia sunt in umbone bipartito, ex alto deorsum habentia, ex una parte, cornu cordula appensum, et, ex altera, zonas veluti undas. » (*Chron.*, II, pag. 171).

3. V. *Guide du Visiteur à Lérins*, déjà cité.

4. *Chron.* II, pag. 171.

5. Barralis (*Chron.*, II, pag. 172), dit que cette inscription était placée « juxta portam claustri veteris, versus arcem turris, in quo inscriptæ sunt imagines crucifixi et hinc inde sancti Honorati et sancti Benedicti. » Elle est conservée aujourd'hui au musée. — Mesures : long., 0 m. 40 ; larg., 0 m. 35 ; épais. 0 m. 06. — V. aux planches.

à cinq branches), puis à genoux, et saint Honorat le présente au Christ en croix [1]. A la gauche du Christ était jadis saint Benoît [2]. Ce chevalier dut mourir, selon la coutume du temps, revêtu de l'habit monastique.

« Hic jacet domicellus Ugo de Blevis. Obiit anno millesimo tricentesimo quadragesimo secundo, die decima septembris. Cujus anima in pace requiescat. Amen. »

Ci-gît noble damoiseau Hugues de Blieux. Il mourut l'an du Seigneur 1342, le 10 septembre. Que son âme repose en paix. Ainsi soit-il. ».

Une inscription du musée, en marbre blanc, se rapporte à un personnage nommé Guillaume Bernard [3] :

« Guillelmus Bernardus fecit fieri pro se suisque heredibus hoc sepulchrum, nolens quod in eo aliena præter suorum corpora reponat (*sic*). »

Guillaume Bernard a fait élever pour lui et ses héritiers ce tombeau, ne voulant pas que d'autres corps que ceux des siens y reposent.

La grande dalle du musée [4], portant le nom de saint Porcaire, était autrefois dans la chapelle qui — l'inscription nous l'apprend — fut restaurée par l'avant-dernier prieur claustral de Lérins, Maxime Raimbert [5].

« Sub hoc la*pide* sitæ sunt r*eliquiæ santi* Porchari et *sociorum mar*tirum mona*chorum, qui a Sa*racenis om*nes necati* fuer*unt* an*no Domini DCCXXX*..., die XII aug*usti. Hæc cap*ella in eorum*dem m*artirum honore con*secrata*, semiruta, restaurata fuit a domino Maximo Raimberto a Grassa, priore *cl*australi abbatiæ Ler*inensis*, anno Domini MDCCLXXV, die V apr*ilis*. »

1. On ne voit plus que la branche gauche de la croix.
2. D'après le témoignage du Père Abbé D. Marie Colomban, qui est installé dans l'île depuis 1870.
3. Conservée au musée.
4. Elle est malheureusement cassée aujourd'hui en deux morceaux, et plusieurs mots de l'inscription qui y était gravée ont disparu. Les italiques représentent les abréviations, les points un chiffre qui manque.
5. Mesures : haut., 1 m. 28 ; larg. 0. m. 68 ; épais., 0. m. 15.

Sous cette pierre sont placés les restes de saint Porcaire et des moines ses compagnons martyrs, qui tous furent massacrés par les Sarrasins, l'an du Seigneur 73..., le 12 août. Cette chapelle consacrée en l'honneur desdits martyrs, à demi ruinée, a été restaurée par D. Maxime Raimbert, de Grasse, prieur claustral de l'abbaye de Lérins, l'an du Seigneur 1775, le 5 avril.

Inscriptions diverses chrétiennes. — Parmi les inscriptions non tumulaires, deux offrent un réel intérêt; elles proviennent du château. L'une est déjà connue de nous; c'est celle qui, placée au-dessus de la porte de la chapelle Sainte-Croix, rappelait que le nom de « Saint des Saints » lui avait été donné à cause des insignes reliques qu'elle renfermait [1]:

« Hec est capella Sancte ✠, que appellatur Sancta Sanctorum, propter reconditas inibi reliquias sanctorum, videlicet Honorati, Caprasii, Venancii, Aygulfi martiris, Anthonii, et pluriorum aliorum sanctorum. »

C'est la chapelle de Sainte-Croix, qui est appelée le Saint des Saints, parce que là sont renfermées les reliques des saints Honorat, Capraise, Venance, Aygulphe, martyr, Antoine, et de plusieurs autres.

Cette inscription est en marbre blanc et gravée en lettres gothiques du XV[e] siècle.

L'autre, dont on ignore l'emplacement — également en marble blanc et gothique — est délicatement sculptée : Au centre est figuré le monogramme du Christ et, sur les côtés, se trouvent deux armoiries de la famille Grimaldi (fuselé d'argent et de gueules). Le long des bords court un cordon de feuillage, orné de rosaces aux quatre angles. Au-dessus de ce cordon est gravée l'inscription ci-après [2] :

« Anno milleno quingento bis quoque secundo, in hoc sum fixa loco, renovatur dum prior ordo atque reformatur.

1. Mesures : long., 0 m. 44 ; larg., 0 m. 28 ; épais., 0 m. 14.
2. Mesures : long., 1 m. 25 ; larg., 0 m. 49 ; épais. 0 m. 15.

Hinc sit laus laus doxaque Christo. D. Jhesu, esto nobis Jhesus. »

L'an mil cinq cent douze, j'ai été placée dans ce lieu, à l'époque où l'ordre de choses antérieur (l'ordre de choses qui existait antérieurement dans le monastère) est renouvelé et réformé [1]. Pour cette raison, louange et gloire au Christ. Seigneur Jésus, sois pour nous Jésus.

Celle du lavoir, qui est scellée dans le vieux cloître, en face du réfectoire, et dont la vasque est formée d'un tombeau antique, ne comprend que deux lignes, gravées sur une pierre de plus de deux mètres de longueur [2] :

« Christe, tua dextra, que mandat et intus et extra,
« Interius munda mundare quod nequid unda. »

« O Christ, de ta main qui purifie au dedans et au dehors, purifie l'intérieur, que l'eau ne pourrait purifier.

Le lavoir qui se trouvait près du réfectoire du château — il est conservé au musée — a son bassin formé par la réunion de trois fragments de marbre. L'inscription qu'il porte est empruntée à Isaïe [3] :

« Lavami, mundi estote. »

Lavez-vous, soyez purs [4].

1. Allusion à la réforme du Mont-Cassin. — V. *Notice historique*.

2. Mesures : long., 2 m. 28 ; haut., 0 m. 57 ; larg. du tombeau, 0 m. 94 ; épais. de la pierre, 0 m. 12.

3. Ch. I, v. 16. — Mesures : long., 1 m. 22 ; haut, 0 m. 29 ; épais, 0 m. 09.

4. Nous ne citons que pour mémoire l'inscription suivante, conservée également au musée, qui n'offre pas grand intérêt, isolée qu'elle est du monument auquel elle appartenait : « Regente Christianissimo Henrico Z°, MDLIII. » (Régnant le Très Chrétien Henri II, 1553).



FRAGMENT ANTIQUE
(Génie)





CROIX INCRUSTÉE DE L'ANCIENNE ÉGLISE SAINT-HONORAT



LAVOIR DES RELIGIEUX



BAS-RELIEF GALLO-ROMAIN

…ir Chapitre des Monuments)

PROMENADE GÉOLOGIQUE

SUR LA VIEILLE ROUTE DE VILLEFRANCHE-SUR-MER

Par M. E. CAZIOT

PROMENADE GÉOLOGIQUE

Sur la vieille Route de Villefranche-sur-Mer

INDICATION DES DÉPÔTS PLIOCÈNES ET PLÉISTOCÈNES MARINS ET TERRESTRES. DÉTERMINATION DU CLIMAT A L'ÉPOQUE DE LEURS FORMATIONS

Se livrer à une étude géologique, en gravissant la vieille route de Villefranche-sur-mer, semble devoir être impossible, car le sous-sol est caché par des empierrements et l'horizon est borné par deux lignes de murailles qui ne permettent pas de jouir du magnifique panorama que l'on a, à cette hauteur, sur Nice et ses environs; mais si l'on s'écarte un peu et que, par la pensée, on se reporte à l'époque pendant laquelle se sont déposés les sédiments que l'on foule aux pieds, on est émerveillé de la quantité de phénomènes dont cette partie du Montalban a été le théâtre.

Ce mont a pour ossature les calcaires relativement purs du jurassique supérieur. Ceux-ci renferment des sels ferreux, qui s'oxydent et qui communiquent à la masse la coloration rougeâtre que l'on remarque sur toutes les roches de la côte. C'est aussi à une action chimique qu'il faut rapporter les singuliers ravinements que présente la surfaces de ces calcaires. Ces rainures, tracées suivant la ligne de plus grande pente, sont produites par les eaux de ruissellement. Celles-ci possédent une certaine teneur en acide carbonique qui dissout et désagrège les roches les plus dures et les plus résistantes. C'est, on le sait, à une action chimique, produite par les eaux atmosphériques, qu'il faut

rapporter les ravinements bizarres que présente la surface de certains calcaires connus, dans la Suisse allemande, sous le nom de *karrenfelder*; dans la Suisse française, sous celui de *lapiaz*, et, dans le massif du Ventoux, sous celui de *rascles*; mais l'effet le plus remarquable, est la dissolution du calcaire par les eaux carboniques et la production de poches à terre rouge caractéristique, lesquelles renferment presque toujours des ossements et des mollusques terrestres datant de l'époque pléistocène. Une poche de ce genre a été fouillée par M. Maury et par moi dans le voisinage immédiat et au nord du col de Villefranche. Cette poche est profonde, sinueuse et renferme divers fragments de crânes, de mandibules et d'os; des membres d'un léporide (probablement du lepus *cuniculus* L.)[1], divers fragments de carapace et de plastron d'une tortue de terre d'assez grande taille et des mollusques terrestres éteints, tels que l'Helix *Pareti* Issel et Glandina *Isseli* Caziot = (G. *antiqua* Issel, non Klein). Ces deux espèces indiquent qu'à l'époque où elles vivaient, la température était beaucoup plus élevée que celle de nos jours; elle était comparable à celle dont jouissent actuellement les habitants des Antilles et des Canaries.

Ces mêmes mollusques ont été trouvés dans des conditions semblables, à Antibes, par M. Potier; au Cap d'Aggio, par M. de Riaz et par nous-mêmes; dans les environs, de Gênes par M. Issel, et par M. Maury et moi au Cap Ferrat. Ils datent tout à fait du commencement de l'époque quaternaire, qui comprend, on le sait, les temps pléistocènes et les temps actuels. Cela peut paraître invraisemblable, car le pléistocène inférieur correspond à la période glaciaire; mais cela est pourtant évident, car les dépôts

1. Voir à ce sujet Maury et Caziot. Moll. fossiles terr. des gisements pléistocènes de la côte des Alpes-Marit., B. S. Géol. France. 4e série, T. V., pag. 593, 1905.

marins, caractéristique d'une mer chaude, ont été signalés par nous au Cap d'Aggio et au Cap Ferrat, et les dépôts du même âge, qui ont été signalés dans les grottes Grimaldi à Menton, renferment les débris de l'éléphant antique et de l'hippopotame ; on serait tenté, dès lors, d'admettre que, pendant que la zône froide régnait dans le reste de la France, la faune chaude vivait sur la Côte d'azur. On ne peut admettre cette explication ; j'ai d'ailleurs prouvé, dans mon étude sur les argiles pléistocènes du sous-sol de Nice (je l'indique aussi plus loin dans le travail ci-joint) qu'un froid relatif s'est fait sentir postérieurement. En outre, nous savons que le renne et la marmotte, espèces des régions froides, ont aussi été trouvées dans la grotte du Prince à l'époque pléistocène supérieur. M. Boule, l'éminent géologue, indique, pour expliquer ce fait, qu'au pléistocène inférieur correspond bien une deuxième période glaciaire, mais qu'une grande époque interglaciaire lui succéda, et que celle-ci fut marquée par une faune caractéristique d'un climat chaud ; nos coquilles de mollusques terrestres du Cap Ferrat et du Col de Villefranche appartiendraient donc à la partie supérieure du pléistocène inférieur.

En quittant ce col, et en se dirigeant sur Nice, en suivant d'abord la route forestière sur une centaine de mètres, on trouve, en dégringolant sur la pente, le long d'un petit sentier tracé par la compagnie des eaux, vers 100 mètres d'altitude, un dépôt d'argiles blanches, un peu sableuses, avec des petits galets peu roulés. Ce dépôt a été signalé, il y a déjà un certain nombre d'années, par notre confrère et ami le Dr Guébhard. Il renferme une remarquable faune de mollusques marins datant de l'époque *astienne*, c'est-à-dire du pliocène presque supérieur. Il s'étend, au N. O., jusqu'à la propriété Navello et, au S. O., jusqu'à l'embranchement de la nouvelle route et de la vieille route de Villefranche.

M. Depéret, le doyen de la Faculté des sciences de Lyon, a pu déterminer les espèces suivantes :

Ostrea cochlear, Poli.
Ostrea Hornesi, Reuss.
Pecten Bicknelli, Sacco.
Megerleia truncata Gmelin.
Terebratulina caput-serpentis, Lam.
Argiope decollata, Chemnitz.
Dorocidaris papillata Leske (radioles).
Amphistegina Haueri D'orb.

Un sondage de douze mètres, pratiqué en ce point, a permis au Dr Guébhard de recueillir des *Ostrea cucullata* Born, espèce de l'astien de Montpellier et du bassin du Rhône.

Ces argiles blanches s'appuient sur le jurassique qui forme falaise ; elles donnent le sentiment bien net d'un horizon de la mer, qui descendit ensuite peu à peu par suite des mouvements du sol qui eurent lieu à cette époque. L'étage astien correspond à la retraite de la mer, qui précédemment occupait la vallée du Rhône jusqu'à Lyon. Après son retrait, il s'établit un régime fluvial très accentué, et d'un climat doux on passa au climat froid que nous venons de mentionner. C'est le commencement de la période glaciaire.

A 45 mètres d'altitude environ, au milieu du petit méplat qui se trouve au-dessous et au nord de la villa des Trois-Rois, on voit des éboulis calcaires qui semblent surgir du sol. Les *Ostrea cucullata*, que j'ai recueillis dans les environs immédiats, accusent un nouvel horizon de la mer, un repos pendant son retrait ; ces huîtres pliocènes abondent dans la villa des Trois-Rois et dans celle qui lui fait face au nord. Dans cette villa on constate l'existence de trous de pholades dans la roche jurassique qui forme le fond de la propriété. Ces trous ont été creusés par

des mollusques fixés par leur byssus, perforant les roches les plus dures et vivant à peu de profondeur. Enfin, à l'entrée même de la vieille route, à l'endroit où s'embranche une nouvelle rue destinée à desservir la partie inférieure du Montalban, l'exécution des travaux de voirie a mis à jour des blocs éboulés à aspect travertineux, riches en polypiers et algues calcaires, renfermant les fossiles en mauvais état dont je donne la liste ci-après :

Lima squamosa, L. K. *Cladocora cespitosa*, Edw et Haime.
Turbo rugosus, L.
Conus mediterraneus, Brug. *Lithothamnium*.

Ce gîte, d'après M. Depéret, représente un dépôt effectué dans un recoin tranquille. Il ne permet pas toutefois d'apprécier avec précision la ligne de rivage correspondant à sa fonction. L'étude de la faunule qu'il renferme conduit à le placer dans le pliocène supérieur.

Les blocs à Lithothamnium et à Polypiers reposent sur le crétacé inférieur qui semble former le fond d'une cuvette sur laquelle est construit probablement le port de Nice.

Ces blocs sont enfouis pêle-mêle dans une cavité, dont la partie supérieure, large de 1 m. 50 à 2 mètres, est occupée par un dépôt argilo-sableux blanc, qui renferme les coquilles terrestres pléistocènes dont les noms suivent :

Helix vermiculata, Müller.
Hyalinia herculea, Rambur. Forme éteinte.
Cyclostoma elegans, Müller.
Rumina decollata, Linné.

Toutes les argiles blanches astiennes sont recouvertes d'un dépôt argilo-terreux, ferrugineux, coloré par la décalcification des assises jurassiques voisines, dont les débris cimentés constituent de gros blocs bréchoides, qui sont venus s'échouer dans sa masse. Ce dépôt a un à plusieurs

mètres d'épaisseur ; il renferme une intéressante faune de mollusques terrestres dont je donne ci-après la liste :

Hyalinia	*cellaria,*	MÜLLER.	Espèce de région septentrionale et moyenne.
Id.	*herculea,*	RAMBUR.	Espèce éteinte.
Zonites	*algira,*	L.	Commune dans les environs, principalement sur les hauteurs.
Helix	*aperta,*	BORN.	Je n'ai pas trouvé l'espèce-type, telle qu'elle est figurée dans Locard, Coq. de de France, 1894, p. 73, fig. 76.
Helix	*aperta var[t] niciensis,*	CAZIOT.	Idem.
Id.	*aspersa,*	MÜLLER.	Espèce commune dans tous les dépôts pleistocènes.
Id.	*vermiculata,*	MÜLLER.	Idem.
Id.	*nemoralis,*	LINNÉ.	Idem.
Id.	*hortensis,*	MÜLLER.	Helix qui n'existe plus dans la région.
Id.	*lapicida,*	LINNÉ.	Espèce qu'on ne trouve que dans la région froide : St-Vallier-de-Thiey, Thorenc, etc.
Id.	*obvoluta,*	MÜLLER.	On ne trouve cette hélice que dans les endroits humides, ombreux et froids.
Id.	*unifasciata.*	POIRET.	Espèce très commune actuellement et dans tous les dépôts quaternaires.
Id.	*cespitum,*	DRAP.	Idem. — Espèce très anceinne.
Id.	*subpyramidata,*	CAZIOT	= pyramidata Locard non Drap.

Rumina	*decollata,*	L.	Se trouve dans tous les dépôts quaternaires de la région.
Pupa	*similis,*	Brug.	Idem.
Cyclostoma	*elegans,*	Müller	Idem.

Cette faunule, de l'époque du pléistocène moyen, c'est-à-dire moins ancienne que celle de la poche à ossements du col, est l'indice d'une température froide[1].

Avec ces mollusques se trouve quelques rares cailloux très peu roulés — il en est même d'anguleux — et des coquilles terrestres, principalement des huîtres ; ce qui indique nettement que l'on se trouve en présence d'un rivage quaternaire ; les huîtres ayant été rejetées par les vagues et mélangées avec les coquilles terrestres jetées à la mer par les pluies et les ruissellements.

Ces dépôts pléistocènes, souvent interrompus par de grandes poches bréchoides, dont les éléments sont d'une couleur rose bien tranchée, sans fossiles, sont surmontés de dépôts dans lesquels on trouve aussi des coquilles terrestres, mais actuelles. La coloration des denx dépôts n'est d'ailleurs pas semblable et la confusion est impossible.

Ces dépôts anciens et modernes se voient nettement sur le boulevard du Montboron et un peu plus bas sur la vieille route de Villefranche. En ce point, ils sont réduits à une épaisseur de 1 mètre à 1 m. 50. Les argiles blanches pliocènes constituent leur base.

En résumé, la vieille route de Villefranche porte des témoins tangibles de l'existence :

1° De la mer pliocène (astien) à 100 mètres d'altitude[2] ;

1. Cette température m'est confirmée, par la découverte que j'ai faite de l'H. *strigella* Drap., dans les limons pléistocènes de l'embouchure du Var.

2. Ce niveau de 100 mètres n'indique pas la hauteur maximum des mers pliocène et pléistocène : des dépôts de ces époques se constatent entre 750 et 800 mètres.

2° De la mer pliocène supérieur (sicilien) calcaire à polypiers, à 45 mètres d'altitude.

Des dépôts tuffeux, terreux ou stalagmitiques, renferment des fossiles terrestres. Ils accusent des climats différents, l'un chaud, correspondant à l'aurore des temps quaternaires; l'autre, relativement froid, correspondant au quaternaire moyen, c'est-à-dire à la même époque où vivaient le renne et la marmotte dans les grottes Grimaldi.

ÉTUDES DE CLIMATOLOGIE MÉDICALE

Par le Docteur Gaston SARDOU (de Nice)

L'organisme exposé au climat d'une façon continue, dans son habitat ordinaire, subit une modification lente et progressive de son état normal ou morbide qui le porte à se mettre en harmonie avec les tendances caractéristiques du milieu, et par là, l'améliore ou l'aggrave.

Transporté dans un climat différent, l'organisme subit également une influence favorable ou défavorable suivant la nature des changements produits sur son état antérieur.

La climatologie médicale, telle qu'elle est exposée actuellement, comprend :

1° La description des différents climats ;

2° L'indication des maladies dans le traitement desquelles ces climats peuvent être utiles ou nuisibles.

Limitée à ces deux points de vue principaux, la climatologie demeure trop sommaire et néglige l'étude intermédiaire la plus importante, celle des faits biologiques qui relient, dans le détail, le climat à l'organisme, et donnent précisément la clef des effets variables et quelquefois déconcertants, tantôt utiles et tantôt nuisibles, et éclairent en même temps les caractères particuliers de chaque individu et les procédés intimes du climat à son égard.

C'est cependant de cette étude surtout que l'on peut attendre les notions nécessaires, pour résoudre la difficile

question du choix d'un climat thérapeutique approprié à chaque individualité et de l'utilisation rationnelle de ce climat.

Pour contribuer à cette recherche, avec des matériaux pour la plupart recueillis à Nice depuis 18 ans, et qui, malgré le caractère général du sujet, concernent ce pays d'une façon directe ou indirecte, j'ai publié, depuis 1903, une série d'articles envisageant, à différents points de vue, le problème si complexe des rapports intimes entre l'organisme malade et le climat.

Ces articles sont :

1° Article « Nice » : De l'index des stations thermales et climatiques de France (1903. *Gainche*, éditeur) ;

2° Le rhumatisme sur le littoral méditerranéen français (*Gazette des Hôpitaux de Lyon*. 1904) ;

3° Le climat méditerranéen français considéré au point de vue clinique. Diagnostic et pronostic par le climat. Epreuve climatique. (*Presse Médicale*, décembre 1904) ;

4° L'être vivant et les variations du milieu extérieur (*Revue de Médecine*, janvier 1907) ;

5° L'épreuve de la montagne (*Bulletin général de Thérapeutique*, avril 1907) ;

6° La posologie du climat (*Presse Médicale*, août 1907) ;

7° Les influences du crépuscule (La *Clinique*, octobre 1907) ;

8° L'accord entre l'organisme et le climat (La *Clinique*, février 1908) ;

9° Rapports de l'organisme et du climat (Communication à la Société de l'Internat des hôpitaux de Paris, octobre 1908) ;

10° Climats stimulants et climats modérateurs (*Journal des Praticiens*, novembre 1908) ;

11° Les différents climats marins. Côtes de France (La *Clinique*, décembre 1908).

NOUVEAUX DOCUMENTS
SUR LE PASSAGE DE PIE VII A NICE
en 1809

PAR

M. l'Abbé J. RANCE-BOURREY

21

NOUVEAUX DOCUMENTS

SUR LE PASSAGE DE PIE VII A NICE en 1809

Il y a quelques années, lorsque je recherchais les documents relatifs au passage du Pape Pie VII à Nice en 1809 et 1814, j'eus la satisfaction de rencontrer, aux Archives départementales des Alpes-Maritimes et aux Archives nationales, à Paris, les rapports du préfet, adressés aux Ministres de l'Intérieur, des Cultes et de la Police générale, les 11, 13 et 23 février 1814. Ces pièces officielles confirment les récits contemporains déjà publiés par Toselli et Durante.

Il était hors de doute, pour moi, qu'en 1809, M. J.-B. Sauvaigue, conseiller de préfecture, remplaçant le préfet, M. Du Bouchage, alors en congé, avait dû adresser un ou plusieurs rapports sur le passage du Pape. Cependant, je n'avais pu les trouver malgré de longues recherches. Enfin, au mois de novembre dernier, en étudiant les cartons de la Police, aux Archives nationales, je finis par rencontrer un dossier qui comble la lacune que je déplorais.

Les rapports de M. J.-B. Sauvaigue furent d'abord adressés au Ministre de l'Intérieur et au Ministre de la Police générale, les 9 et 11 août 1809, pendant le séjour du Pape et aussitôt après son départ pour le col de Tende.

On sait que, durant la période impériale, les départements français furent répartis en plusieurs arrondissements, pour la police, et qu'à la tête de ces vastes arrondissements était placé un conseiller d'Etat, sorte de sous-secrétaire d'Etat, chargé, sous la direction du Ministre, de toutes les affaires

du ressort de la police. Les Alpes-Maritimes, en 1809, faisaient partie du 2me arrondissement, dirigé par Pelet, ancien préfet de Vaucluse, fonctionnaire très vigilant et même méticuleux.

Pelet savait que le Pape Pie VII avait traversé une partie des départements de son arrondissement, en particulier les Alpes-Maritimes.

N'ayant pas eu communication, j'ignore pour quel motif, des rapports adressés aux Ministres, il s'en plaignit assez vivement au préfet des Alpes-Maritimes à la date du 18 septembre 1809, six semaines après l'événement, qu'il ne connaissait pas avec les détails précis et circonstanciés qu'il désirait.

Il se plaignit, en même temps, de n'avoir pas été tenu au courant de ce qui concernait la reine d'Etrurie, Marie-Louise, fille de Charles IV d'Espagne, exilée à Nice depuis le mois d'avril 1809.

*
* *

M. Du Bouchage n'était pas encore revenu de son congé ; M. Sauvaigue, qui dirigeait la préfecture, fournit au conseiller d'Etat les explications les plus raisonnables. Par sa lettre du 27 septembre, il exposa que très certainement il n'eût pas gardé le silence, vis-à-vis de Pelet, sur des événements de haute police, aussi importants que le passage de Pie VII et le séjour de la reine Marie-Louise, s'il eût pu penser que ses différents rapports au Ministre de la Police, à qui il avait cru de son devoir de les adresser directement, n'auraient pas été communiqués au Conseiller d'Etat chargé du 2me arrondissement.

Dans ses rapports, il n'avait omis aucun des renseignements de nature à intéresser le gouvernement et la police. Tout en se croyant absolument justifié par ces explications,

d'un manquement involontaire, il demandait à Pelet si, en cas semblable, il devait faire des rapports doubles et lui en adresser un, en même temps qu'au Ministre.

La lettre de Sauvaigue ne satisfit point Pelet, qui répondit en termes assez raides. Il entendait recevoir directement des renseignements, même lorsque le Ministre demandait à en être instruit personnellement de certains événements. Il réitérait donc à Sauvaigue l'ordre de ne pas oublier, à l'avenir, cette recommandation et de lui adresser sur Pie VII et Marie-Louise les renseignements réclamés par sa première lettre (7 octobre 1809).

Sauvaigue s'exécuta. Il ne crut pas pouvoir mieux faire que d'envoyer une copie de ses rapports au Ministre de la Police, du 9 et du 11 août 1809, pour ce qui concerne le Pape.

Quant à la Reine, il se référa à la lettre de M. Du Bouchage, au Ministre de la Police, du 24 avril 1809 ; à une autre du 3 mai suivant, enfin aux rapports *très confidentiels* que la préfecture avait adressés très exactement, chaque semaine, sur le compte de la Reine, au Ministre de la Police qui l'avait exigé, par sa lettre du 22 avril 1809, rapports qui, d'ailleurs, ne contenaient que des détails sans importance pour la Sûreté générale.

Tel est le sens de la lettre de Sauvaigue à Pelet, du 19 octobre 1809 : elle est accompagnée de la copie des rapports du 9 et du 11 août et de la lettre du 24 avril 1809.

Le 10 novembre 1809, Pelet remercia par un mot très bref et demanda que le préfet continuât à le renseigner sur la manière de vivre de la Reine, ses relations et ses habitudes.

Toutes ces pièces sont réunies dans un petit dossier et portent le même numéro 10902 P. 2, qui est celui de la première lettre du 18 septembre dans le carton F[r] 8510, contenant les papiers du 2[me] arrondissement de la police.

Les rapports de Sauvaigue sont extrêmement curieux ; car ils nous montrent l'attitude policière de ce fonctionnaire, qui fait bonne garde autour d'un prisonnier d'Etat, que l'on surveillait jalousement. Dévoué serviteur du gouvernement, Sauvaigue fait du zèle : il le dit, et ne semble pas se douter que certaines besognes ne sont point honorables et devraient répugner à des consciences droites, à des hommes de caractère.

Sauvaigue était un excellent catholique ; il y eut dans son attitude moins de raideur et plus de souplesse que ne semblent l'indiquer ses rapports.

Au témoignage, non suspect, de Durante, Pie VII se déclara très satisfait du conseiller de Préfecture et, en 1814, il fut heureux de le retrouver, lorsqu'il repassa à Nice. J'ai déjà signalé ce fait, dans ma précédente étude ; je n'ai donc pas à insister ici.

J'ai noté également que Durante tenait de la bouche de Sauvaigue les détails qu'il rapporte sur le séjour de Pie VII à Nice, en 1809.

Entre le récit verbal de Sauvaigue et ses rapports officiels, il y a des nuances, des divergences de détail à relever. L'entrevue de Pie VII avec la Reine et l'Evêque de Nice au Var préoccupa beaucoup le conseiller de Préfecture et sa diligence pour y assister et l'écourter est vraiment extraordinaire.

L'Evêque de Nice vint seul, le 8 août, faire une visite au Pape, et Sauvaigue y assista. La Reine ne se serait plus présentée à l'audience du Saint-Père, et pourtant Durante affirme qu'elle y vint deux fois. Sauvaigue a soin de signaler que les autorités s'abstinrent d'illuminer, et il *oublie* de parler de la visite en corps de la Municipalité au Pape. Enfin, il rend hommage aux vertus de Pie VII, qui n'a pas eu un mot de blâme pour le gouvernement impérial.

Le Pape ne quitta pas la Préfecture pendant les trois jours qu'il passa à Nice, et personne ne put avoir avec lui le moindre entretien, hors de la présence du colonel et du conseiller de Préfecture, qui épiaient toutes ses paroles, pour en rendre compte. Il n'y eut aucune exception à cette consigne sévère, probablement donnée par le gouvernement, pas même pour Mgr Colonna et pour la reine Marie-Louise.

La sûreté de l'Etat l'exigeait apparemment, et le vieux pontife constituait un bien grand danger pour le puissant Empereur !

DOCUMENTS

N° 10992 P. 2 — Paris, 18 septembre 1809.

Confidentielle

Pelet au Préfet des Alpes-Maritimes.

Je ne puis m'expliquer, Monsieur, le silence que vous gardez sur des objets de haute police très importants.

Le Pape a passé à Nice, et vous ne m'avez fourni aucuns détails sur son arrivée, sur l'impression qu'elle a faite, sur les sentiments qu'ont manifestés le public et le clergé, sur le séjour qu'a fait le Souverain Pontife dans cette ville, et sur son départ.

Sa Majesté la Reine Marie-Louise est dans votre département, et vous me laissez ignorer quelle est la manière dont elle y vit, quelles sont ses relations, ses habitudes et les personnes dont elle fait sa société.

Pouvez-vous croire que des renseignements de cette nature soient inutiles à l'administration de la police, ou indifférents au Gouvernement ? Je vous recommande, Monsieur, de mettre à l'avenir plus d'activité et d'exactitude dans votre correspondance avec moi. Vous ne devez pas perdre de vue que l'une de vos obligations principales est de m'informer promptement et avec détail de tous les événements qui peuvent influer sur la tranquillité, sur l'esprit public, le maintien de l'ordre et la sûreté générale de l'Etat.

Recevez, Monsieur, etc. (*Minute*).

BUREAU PARTICULIER

Réponse à la lettre confidentielle
N° 10902 P. 2

(*Alpes-Maritimes 7 oct. 1809*)

Nice, le 27 septembre 1809.

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Par votre lettre confidentielle du 18 courant, vous me témoignez votre surprise et votre mécontentement de ce que j'ai gardé le silence envers vous sur deux objets de haute police bien importants, le premier concernant S. S. Pie VII, qui a passé à Nice, qui y a séjourné; le deuxième relatif à S. M. la Reine Marie-Louise, qui depuis plusieurs mois réside dans cette ville.

Je n'eusse certainement point oublié, Monsieur le Conseiller d'Etat, cette partie essentielle de mes devoirs envers vous, si j'eusse pu imaginer que vous n'auriez pas connaissance des différents rapports que j'ai adressés à Son Excellence Monseigneur le Sénateur Ministre de la Police générale, dans la persuasion où j'étais que c'était à lui directement que je devais faire ces sortes d'envois, que je présumais vous être ensuite communiqués par Son Excellence.

Le 24 avril dernier, et après avoir attendu inutilement pendant six jours les instructions que S. E. le Sénateur Ministre eût pu me donner, à l'égard de S. M. la Reine Marie-Louise, j'eus l'honneur de lui écrire pour l'informer que cette Princesse, ses enfants et sa suite étaient arrivés le 18 même mois dans cette ville, et je joignis à ma lettre l'état nominatif de toutes les personnes qui composent cette cour.

S. E., par sa lettre du 22 même mois, qui se croisa en route avec la mienne, me donna plusieurs instructions relatives à S. M. la Reine, et me chargea de lui adresser, à son sujet, des rapports hebdomadaires.

Tels sont les ordres que j'ai reçus et auxquels je me suis conformé exactement car j'en suis au 14me Rapport, et le dernier est en date de ce jour.

Quant à ce qui concerne l'arrivée et le séjour dans cette ville de S.S. Pie VII, j'en ai rendu compte également à S. E. le Sénateur Ministre, par mes lettres des 9 août, surlendemain de l'arrivée de Sa Sainteté, et 11 même mois, lendemain de son départ.

Vous verrez, Monsieur le Conseiller d'Etat, que dans ces deux rapports relatifs au Pape, ainsi que dans ceux qui ont pour objet S. M. la

Reine Marie-Louise, je n'ai omis aucun des renseignements qui peuvent intéresser le Gouvernement, ou l'administration de la police.

Je pense que, par suite de ces explications, je me trouverai entièrement justifié auprès de vous, Monsieur le Conseiller d'Etat, pour le manquement involontaire que j'ai commis et qui n'a eu d'autre cause que le doute où j'étais et où je serai encore jusqu'à réception de vos ordres, si je dois vous faire des rapports à double sur la même affaire et vous en adresser un en même temps qu'à S. E. le Sénateur Ministre.

Je suis avec respect, Monsieur le Conseiller d'Etat,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Pour le Préfet en congé:
Le Conseiller de Préfecture,
SAUVAIGUE.

A Monsieur le Conseiller d'Etat
chargé du 2me Arrondissement
de la Police générale.

Paris, 7 octobre 1809.

Pelet au Préfet des Alpes-Maritimes,

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 27 septembre dernier, au sujet du séjour de la Reine Marie-Louise à Nice et du passage du Pape par cette ville.

Les comptes que vous êtes dans le cas de rendre directement au Sénateur Ministre de la Police générale, lorsqu'il vous a manifesté ses intentions à cet égard, ne vous dispensent point de ceux que vous devez m'adresser. Chargé de l'instruction de toutes les affaires qui tiennent à la police dans le second arrondissement, je dois être informé avec exactitude de tous les événements qui peuvent influer sur l'esprit public, le maintien de l'ordre, la tranquillité et la sûreté générale.

Je vous invite à vous régler sur ces dispositions. Veuillez bien, en conséquence, me donner sur le passage de Sa Sainteté à Nice, et sur ce qui concerne Sa Majesté la Reine Marie-Louise, les renseignements que je vous ai demandés par ma lettre du 18 septembre dernier.

Recevez, Monsieur, etc. *(Minute).*

Bureau Particulier
N° 519

Nice, le 19 octobre 1809.

Réponse à la lettre du 7 octobre
N° 10902

Le Préfet du département des Alpes-Maritimes à M. le Conseiller d'Etat, Comte de l'Empire, chargé du 2me Arrondissement de la Police générale.

Monsieur le Conseiller d'État,

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 7 courant, en réponse à la mienne du 27 septembre, me prescrit de vous donner les renseignements que vous avez déjà demandés sur le passage de Sa Sainteté à Nice et sur ce qui concerne Sa Majesté la Reine Marie-Louise.

Je ne crois pas pouvoir mieux remplir vos intentions qu'en vous envoyant les copies ci-jointes de mes lettres à S. E. le Sénateur Ministre de la Police générale.

Vous verrez, Monsieur le Conseiller d'Etat, par les deux seules, cotées Nos 1 et 2, que j'ai eu l'honneur d'adresser à ce Ministre, tout ce qui s'est passé dans cette ville, à l'occasion du séjour qu'y a fait le Pape.

Quant à ce qui concerne S. M. la Reine Marie-Louise, j'ai informé de son arrivée à Nice, S. E. le Sénateur Ministre, par ma lettre du 24 avril dernier, dont copie ci-jointe.

Le 3 mai suivant, j'ai écrit de nouveau à cette Excellence pour répondre à sa lettre du 22 avril, qui me charge de lui adresser, sur le compte de la Reine et de sa cour, des rapports hebdomadaires ***très confidentiels***.

Dans cette dernière lettre, j'assurais S. E. que cette cour et toute sa suite vivait de la manière la plus retirée, et n'entretenait à Nice, avec aucune classe de personnes, de rapports autres que ceux auxquels l'intérêt pécuniaire pouvait donner lieu ;

Que quant aux relations extérieures qu'elle pouvait entretenir en Espagne ou avec les Princes étrangers, qui sont en France, elles ne feraient probablement pas en résultat l'objet nécessaire de l'attention de la police pour l'intérêt du gouvernement, puisque le chambellan

de S. M. la Reine, ainsi que son Intendant, avaient répété plusieurs fois, en forme de conversation, que cette Princesse, par excès de prudence, n'écrivait jamais à aucun de ses parents, comme elle n'en recevait pas de nouvelles.

L'expérience a prouvé, en effet, cette vérité, puisque je n'ai eu que des renseignements infiniment avantageux à donner jusqu'ici à S. E. le Sénateur Ministre, pour tout ce qui est relatif à S. M. la Reine Marie-Louise, et que les rapports que j'ai dû adresser, chaque semaine, à l'autorité supérieure, se sont réduits à pareille répétition, si j'excepte des autorisations particulières que j'ai dû solliciter de S. E. pour les délivrances de quelques passeports que S. M. a demandés pour des domestiques et autres employés subalternes, qui étaient à son service. Je ne pense pas, Monsieur le Conseiller d'Etat, que vous désiriez connaître ces différents détails, qui seraient étrangers aux vues que vous vous êtes proposées et que je me flatte aujourd'hui de remplir.

Je suis avec respect, Monsieur le Conseiller d'Etat,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Pour le Préfet en congé :
Le Conseiller de Préfecture,
SAUVAIGUE.

COPIE N° 1

Nice, le 9 août 1809.

Le Préfet du département des Alpes-Maritimes à L.L.E.E. les Ministres de l'Intérieur et de la Police générale.

Excellence,

J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence qu'avant hier, 7 courant, Sa Sainteté Pie VII, qui voyage incognito, est arrivée à Nice vers deux heures après midi et qu'elle est logée à la Préfecture, par suite des arrangements combinés avec M. le colonel Boisard, de qui j'avais reçu un courrier dès le matin à cinq heures.

La cour de Sa Sainteté se compose des personnes désignées dans la note ci-jointe [1] qui m'a été remise par M. Boisard.

1. Ce document manque au dossier.

Je tiens également de cet officier supérieur que le Pape part demain matin, pour se rendre à la destination qui lui a été assignée, et que sa route se continue dans ce département jusqu'au delà du col de Tende.

Il a régné pendant ces deux jours, dans la ville de Nice, la plus grande tranquillité, et je me suis fait un devoir de rendre compte à Votre Excellence de l'événement qui se présente.

Au Ministre de la Police.

Il n'offre rien en lui-même de particulier, sinon que S. A. la Reine Marie-Louise et M. l'Evêque de Nice sont allés au devant du Pape ; mais j'avais prévu cette démarche, et je suis allé moi-même à sa rencontre, pour veiller à ce qu'ils n'eussent ensemble aucun entretien particulier, qui en effet eut lieu, soit dans la route, soit depuis l'arrivée du Saint Père, auprès duquel j'ai eu l'honneur de rester dans tous les instants où, pour satisfaire la piété de quelques fidèles, ils ont été admis à recevoir sa bénédiction.

Je suis avec un profond respect, etc.

Pour le Préfet en congé :
Le Conseiller de Préfecture,
Signé : Sauvaigue.

Pour copie conforme :
Pour le Préfet en congé :
Le Conseiller de Préfecture,
Sauvaigue.

COPIE N° 2

Nice, le 11 août 1809.

Le Préfet du département des Alpes-Maritimes à S. E. le Sénateur de la Police générale.

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur d'informer Votre Excellence, par le courrier d'avant-hier, que Sa Sainteté Pie VII était arrivée à Nice le 7 courant, à deux heures après midi. Je dois vous donner avis également, Monseigneur, qu'elle en est repartie hier matin, à sept heures précises, pour continuer sa route par le col de Tende.

Il ne s'est rien passé dans cette circonstance de plus remarquable que ce que j'ai eu l'honneur de mander à Votre Excellence, sauf qu'avant hier soir, à 6 heures et depuis que ma lettre eut été mise à la poste, on vit rassemblé sur le rivage de la mer et sur le rempart de cette ville,

en face l'habitation du Saint Père, plus de seize mille âmes, à qui il donna la bénédiction qu'elles imploraient, et qui fut reçue avec des acclamations de joie et des témoignages de respect qui prouvaient l'esprit de religion dont cette population est pénétrée. Si ces cris eussent été trop répétés, le Pape se fût déterminé sans doute, pour les faire cesser, à rentrer dans son appartement; mais les transports de l'allégresse manifestés par le peuple furent apaisés par le premier signe que je lui fis, à cet effet, et pendant dix minutes environ que le Saint Père demeura sur le balcon qui domine la mer, pour en admirer la perspective, il régna un silence si grand qu'on eusse dit qu'il n'y avait pas deux personnes dans cet endroit. Demi-heure après, 72 bateaux pêcheurs vinrent se ranger en ordre vis-à-vis de l'appartement du Saint Père qui leur donna sa bénédiction.

La nuit étant venue, il y eut comme dans les deux précédentes, illumination dans la ville, sauf chez les autorités, et soit dans la journée du 9, soit au commencement de celle du 10 jusqu'au départ effectué de Sa Sainteté, il n'y a pas eu le moindre événement, qui aie troublé la tranquillité publique.

Le Pape a dit la messe trois fois dans l'appartement qu'il occupait avec sa suite. Les précautions avaient été prises de concert entre M. le colonel Boisard et moi, pour que seulement un nombre convenable de personnes y assistât; dans les autres moments de la journée, nous avons admis successivement et sans foule les individus qui demandaient à être admis aux pieds de Sa Sainteté; mais personne n'a eu d'Elle d'audience particulière, ou la moindre conférence, sans que M. le colonel Boisard ou moi y soyions intervenus.

Cette observation générale est applicable à S. M. la Reine Marie-Louise et à Monsieur l'Evêque de Nice. Ces personnages d'un rang distingué sont allés, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire, à la rencontre du Saint Père, et m'avaient précédé à mon insu; car c'est lorsque j'ai été informé de leur démarche, que je me suis déterminé à faire la même, dans le dessein d'empêcher l'effet de la leur; c'est pourquoi sans être revêtu de mon costume, j'ai été en voiture en toute hâte du côté du Var, dans l'espoir de les atteindre. Je n'y ai pas été à temps; ils étaient déjà à Cagnes, distant de Nice d'une heure et demie, où ils avaient attendu Sa Sainteté, qui en effet y était arrivée peu de moments après eux et dans l'instant, pour ainsi dire, où j'y arrivai moi-même.

Ce n'est pas là où l'entrevue de S. M. la Reine, celle du Roi son fils et de M. l'Evêque a eu lieu avec le Saint Père, c'est à la tête du pont du Var, du côté de Nice, lorsque chacun a dû y attendre et peu de moments l'arrivée des voitures, d'où l'on descend pour passer le pont.

Je me suis donc trouvé, ainsi que le colonel Boisard, au moment où la Reine et son fils ont dit quelques mots de bienséance au Saint Père et qu'ensuite M. l'Evêque, accompagné de son grand vicaire, a fait aussi son compliment très abrégé.

Après cette courte entrevue, chacun est remonté en voiture ; la Reine est rentrée chez elle et n'est plus venue voir le Pape. M. l'Evêque de Nice est venu seul, le lendemain 8, lui offrir ses hommages, ainsi qu'il avait été convenu avec M. le colonel Boisard et moi ; j'ai assisté à leur entretien, qui a commencé de la part du Saint Père par recommander à M. l'Evêque d'ordonner des prières pour la prospérité du règne de S. M. l'Empereur et Roi et une grande obéissance aux décrets émanés de l'autorité royale.

Voilà, Monseigneur, à quoi se sont réduites les communications qui ont eu lieu entre L. L. M. M. la Reine et son fils et M. l'Evêque de Nice avec Sa Sainteté Pie VII, dont je n'ai eu qu'à admirer la vertu éminente et les principes qu'il a développés, soit en faveur de la Religion, soit à l'égard de notre Auguste Monarque, qui en a rehaussé le lustre, en la rétablissant dans son Empire.

Du reste, Monseigneur, je n'ai rien de plus particulier à annoncer à Votre Excellence sur le compte de S. M. la Reine Marie-Louise que ce que lui en avait dit M. le préfet Du Bouchage dans ses lettres précédentes; je puis ajouter seulement que S. M. occupe maintenant la maison Grandis, la même qu'avait choisie pour habitation S. A. I. la Princesse Pauline; de plus qu'elle prend, depuis dix jours et de deux l'un, des leçons de dessin de M. Mélin, agé de 60 ans, homme intègre, tranquille et incapable de faire tourner son art, le seul objet qui l'occupe, à rien qui puisse nuire au gouvernement ou intéresser le Ministère de Votre Excellence.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, etc.

Pour le Préfet en congé :
Le Conseiller de Préfecture,
Signé : SAUVAIGUE.

Pour copie conforme :
Pour le Préfet en congé :
Le Conseiller de Préfecture,
SAUVAIGUE.

COPIE N° 3

Nice, le 24 avril 1809.

Le Préfet du Département des Alpes-Maritimes à S. E. le Sénateur Ministre de la Police générale.

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'informer V. E. que, le 18 courant, S. M. la Reine Marie-Louise, le prince et la princesse ses enfants, sont arrivés dans cette ville, qu'ils ont logé les quatre premiers jours à l'Hôtel d'York, et que depuis ils occupent deux maisons de campagne, qui sont situées dans le faubourg de la Croix de marbre.

Le 19, j'ai été avec M. le Maire de Nice, rendre mes devoirs à S. M., et nous nous sommes bornés à cette seule visite, n'ayant reçu aucun avis ministériel concernant l'arrivée et le séjour à Nice de ces personnes augustes.

J'ai cru de mon devoir, Monseigneur, et intéressant pour votre Ministère, de me procurer l'état nominatif ci-joint [1] de tous ceux qui forment la suite de Sa Majesté.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, etc.

Signé : Du BOUCHAGE.

Pour copie conforme :

Pour le Préfet en Congé :

Le Conseiller de Préfecture,

SAUVAIGUE.

N° 10902 P. 2
1er Bureau

Paris, 10 novembre 1809.

Le Conseiller d'État Pelet au Préfet des Alpes-Maritimes,

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 19 octobre dernier.

Je vous remercie des détails que vous m'avez donnés sur le passage du Pape par Nice, et sur le séjour de Sa Majesté la Reine Marie-Louise dans cette ville.

Veuillez bien continuer à m'instruire de toutes les particularités qu'il importe à l'Administration de la police de connaître, en ce qui concerne la manière de vivre de la Reine, ses relations et ses habitudes.

Recevez, etc. *(Minute).*

1. Ce document manque au dossier.

Dans une excursion, faite en avril 1908, à San-Remo et Bussana, j'ai voulu visiter la chapelle de l'Annonciation, à Bussana, où est une inscription commémorative, que j'ai citée. Il m'a été impossible de pénétrer dans cette chapelle, dont le léger campanile s'élève sur des rochers abrupts, aux pieds d'un vieux bastion à la Vauban.

Par contre, à San-Remo, l'extrême obligeance de Madame la Marquise Boréa d'Ulmo, m'a permis de visiter, au 2me étage du splendide palais Boréa, la chambre où coucha Pie VII, le vaste salon, où il reçut les visites des fidèles et le petit oratoire, sobrement et délicatement orné, où le Souverain Pontife célébra deux fois la messe. Cet oratoire est ménagé à l'extrémité de la large antichambre qui sépare les deux grands salons.

J'ai cité l'inscription gravée au-dessus de l'alcôve où dormit le Pape. Au-dessus du petit oratoire, sur une plaque de marbre blanc, on lit l'inscription en capitales dorées que le jeune fils de Mme d'Ulmo a bien voulu relever, sous ma direction. Je la reproduis, car je la crois inédite et je ne l'avais pas insérée dans mon précédent travail.

PIO VII
PONTIFICI MAXIMO
EX GALLIIS FELICITER REDUCI
QUOD DOMUM BOREAM DE ULMO
MAJESTATE COMPLEVERIT
AD TANTI HOSPITIS MEMORIAM
AN. DNI MDCCCXIV
PRID. ID. FEBRUAR.

L'oratoire est resté tel qu'il était en 1814 : la famille d'Ulmo s'est fait un devoir et un honneur de le conserver avec un pieux respect. On y voit à côté de l'entrée, à gauche, un crucifix miraculeux.

Le grand salon donne sur la rue et c'est d'une de ses fenêtres que Pie VII bénit la foule.

A. J. Rance-Bourrey.

DE L'ESCARGOT

SON RÔLE EN GÉOLOGIE

ET EN PARTICULIER DANS LES ALPES-MARITIMES

PAR

M. le Commandant CAZIOT

22

DE L'ESCARGOT

SON RÔLE EN GÉOLOGIE

ET EN PARTICULIER DANS LES ALPES-MARITIMES

Lorsqu'au retour d'une excursion dans la campagne, je montre à des personnes le produit de mes recherches : quelques sales et petits escargots, on me regarde d'un air de pitié, en me donnant à entendre qu'on me considère comme un maniaque, si ce n'est pire, dit M. le docteur Reynès dans sa *Réhabilitation de l'Escargot*. Il en est de même pour tous les naturalistes qui s'occupent de malacologie : on admet que l'on puisse recueillir des plantes dont on connaît les vertus médicinales, on tolère les géologues, car les gens de la campagne croient qu'ils recherchent des mines productives, mais ils ne peuvent pas concevoir qu'un homme sensé perde son temps à ramasser des coquilles souvent microscopiques, qu'on ne mange pas et qui ne sont bonnes à rien ! Leur rôle a pourtant une réelle importance, je vais tenter de le faire ressortir ; mais préalablement je désirerais vous entretenir de ce modeste invertébré qui porte le nom vulgaire d'escargot (scientifiquement *Helix*), dont l'origine doit être cherchée dans un mot espagnol qui signifie « tourner ». C'est un des genres les plus étendus de la zoologie, comprenant pour toute la terre environ 4.000 espèces, dont je possède, à peu près, la moitié en collection. Il fait partie de la famille la plus variée, la plus évolutive, la plus sensible de tous les invertébrés aux influences cosmiques.

Confondant petites et grosses Hélices, qui ont sensiblement la même anatomie, je rappellerai que chez elles l'individualité est constante.

La vie sociale n'existe pas.

L'animal est renfermé, plus ou moins complètement, dans une coquille de chaux carbonatée[1], dont l'origine doit être recherchée dans la nourriture de l'animal. L'accroissement de la dite coquille est plus ou moins uniforme et ne dépasse pas une certaine limite pour chaque espèce.

Il rampe et, par ce moyen, les différentes espèces se sont répandues sur tous les points du globe habitable[2].

Les Hélices ont un cœur dont on peut compter les battements (40 à 100 par minute) et sont pourvues d'un véritable poumon ; elles ont un système nerveux, jouissent des sens du toucher, de la vision, de l'odorat et du goût ; elles ont un appareil digestif et mastiquent au moyen de plusieurs mâchoires cornées, munies de dents en quantité plus ou moins grande (21.000 chez l'escargot de Bourgogne !). Elles sont herbivores : leurs déprédations ne sont que trop connues par nos maraîchers ! Quelques-unes toutefois dévorent leurs semblables. Ce sont les ogres de leur race ! Il en existe dans toutes les familles animales !

Elles sont sujettes à l'hibernation. Dans cet état leur

1. La formation de la coquille est un problème dont on s'est préoccupé : on s'est demandé si ce tissu résistant était vivant, c'est-à-dire susceptible d'accroissement, de résorption, de nutrition, et quels étaient les rapports de la substance minérale avec la trame organique. Pour employer une comparaison plus sensible, les phénomènes de la genèse et de la croissance d'une coquille sont-ils semblables à ceux de la formation et de la vie d'une pièce osseuse de vertébré, ou bien sont-ils plus semblables aux faits de l'encroûtement d'une chaudière à vapeur ? Ces questions, qui peuvent paraître d'un intérêt secondaire, ont cependant leur importance, pour la constitution d'une science que l'on pourrait appeler la mécanique biologique. On voit donc que des problèmes, qui ne manquent pas de largeur, sont rattachés à l'étude de très humbles coquilles.

2. La distribution géographique des mollusques terrestres sur la surface de la terre est un sujet comportant des problèmes fort intéressants, problèmes portant non seulement sur l'origine des espèces et groupes variés, mais encore sur l'ensemble du règne végétal et du règne animal.

cœur cesse de battre et leur respiration est presque suspendue. Elles ferment alors leurs ouvertures par une mince cloison, tantôt membraneuse, tantôt crétacée, et peuvent ainsi supporter, sans mourir, un jeûne de plusieurs années quand les conditions climatériques sont favorables. De nombreux cas de résistance à la vie ont été signalés et celui du British Museum est resté classique : L'*Helix desertorum*, de Forskäl, provenant d'Egypte, avait été fixée sur une tablette, le 27 mars 1846. Le 27 mars 1850, on remarqua qu'elle avait dû sortir de sa coquille dans cet intervalle de quatre années, parce que le papier de sa tablette avait été détérioré ; mais la bestiole constatant qu'elle ne pouvait s'enfuir, s'était stoïquement retirée de nouveau dans son logement, en fermant son ouverture avec un nouveau mucus. On eut alors l'idée de plonger la coquille dans de l'eau tiède, et on fit opérer ainsi une merveilleuse résurrection. Ainsi que beaucoup d'autres naturalistes, j'ai constaté ce phénomène de suspension des fonctions vitales chez de nombreuses espèces, conservées vivantes pendant plusieurs années, sans leur donner de nourriture.

Les escargots éclosent au printemps, n'atteignent tout leur développement qu'à l'automne et meurent presque tous dans le premier hiver. Ce sont de véritables androgynes ; ils ont donc les deux sexes sur le même individu. Ils ne se fécondent pas mutuellement. Dans l'acte de l'accouplement, une Hélice joue tantôt le rôle de mâle, tantôt celui de femelle. Lorsqu'elle sent le besoin instinctif qui s'empare, en temps propice, de tous les êtres animés, de la création, lorsque l'Hélice veut propager son espèce, elle y procède avec une sorte de solennité. Ce n'est plus une bête rampante, dit le docteur Reynès à qui j'emprunte ces lignes qui dépeignent si bien l'acte que nous voyons

s'accomplir après les pluies, surtout par les temps orageux ; c'est une créature qui glisse gravement et majestueusement tout droit devant elle, la tête haute, les tentacules tendus. On devine que ce modeste animal, naturellement hésitant et timide, est en train d'exécuter les ordres de la Providence, qui exige de lui la reproduction de sa race.

Lorsqu'il rencontre un autre individu, tous deux redressent verticalement la moitié de leur corps ; l'autre reste appliquée sur le sol, le sommet de la coquille en bas. Ils s'embrassent alors, s'étreignent, leur corps forme la spirale, et les tentacules, dressés en avant, s'entrecroisent, s'agitent en plusieurs sens.

Dans l'acte de l'accouplement, je passe sous silence le rôle du dard que possèdent la plupart des hélices. C'est pour les uns un instrument de prélude, un organe excitateur de la copulation ; pour les autres, il n'a pour effet que de faciliter la fécondation et d'empêcher de la rendre nulle ou incomplète.

Les Helix déposent leurs œufs en grand nombre dans la terre, et les petits ne tardent pas à éclore [1].

Divers organes, tels que la mâchoire, les organes génitaux, le dard, pourraient servir à l'établissement de la classification naturelle de cet immense groupe ; mais ce travail anatomique est à peine ébauché. On trouve d'ailleurs, tous les jours, de nouvelles formes au point de vue du galbe de la coquille. Dans la seule région des Alpes-Maritimes et de la Principauté de Monaco, dont je publierai bientôt la faune des mollusques, j'ai trouvé plus de vingt-cinq formes n'ayant encore été signalées dans aucun ouvrage.

S'il fallait s'en rapporter à Voltaire, ce qu'il faut faire

1. Certaines hélices polynésiennes déposent leurs œufs dans l'ombilic de leur coquille et les y enferment au moyen d'un épiphragme mince.

le moins possible en fait de science et d'histoire, la décollation serait sans nul effet sur les escargots ; tout au plus, dit-il, cette action leur rafraîchirait les idées en provoquant la venue d'une deuxième tête pour remplacer la première [1]. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils peuvent reproduire (ayant cela de commun avec les céphalopodes et quelques mollusques marins) l'extrémité antérieure de la tête, les globes oculaires, la mâchoire et la partie antérieure du pied.

Leur force musculaire est prodigieuse, car on a vu des hélices, de taille ordinaire, attachées par un fil à un verre rempli d'eau, le traîner sans effort apparent.

Je ne m'étendrai pas sur leurs vertus thérapeutiques ; ils trouvent, aujourd'hui comme jadis, de nombreux emplois : Galien, le célèbre anatomiste grec (200 ans av. J.-C.), en appliquant des Helix sur le ventre, guérissait, dit-il, l'anasarque ! Pline dit que le meilleur remède pour l'estomac est de manger des escargots ; mais, comme la superstition ne perd jamais ses droits, il recommande de les prendre en nombre impair : *Numero Deus impare gaudet !*

De nos jours on connaît leur application : Figuier rapporte que le ténor Laborde a été guéri de sa maladie de poitrine en se soumettant au régime de manger des escargots crus.

La question de la noblesse de l'Helix remonte à l'époque où fut déposée la craie. Elle se trouve représentée dans l'Eocène par de nombreuses espèces, dont quelques-unes se rapprochent de certains groupes actuels. Beaucoup de formes sont néanmoins éteintes.

On en trouve de nombreux spécimens dans les cavernes qui ont été habitées par l'homme primitif. Il est question

1. Voir à ce sujet : Moquin Taudon, 1855, *Histoire Naturelle des Mollusques de France*, t. I., p. 209.

de l'Hélice dans la bible hébraïque. Elle était pour les druides ce que le scarabée sacré était pour les prêtres égyptiens : un symbole de l'immortalité. On trouve souvent dans les tombeaux gaulois qu'on exhume, soit une coquille d'escargot, soit une image sculptée de cette même coquille.

Les Romains du commencement de l'Empire l'avaient en grande estime, aussi bien dans la classe plébéienne que dans la classe patricienne, et certains d'entre eux, Fulvius Hirpinius, dit Pline l'ancien, le premier qui mit l'escargot en vogue, dépensa une somme considérable pour parvenir à lui donner des qualités auxquelles il attachait beaucoup d'importance. On les parquait dans des enclos disposés exprès, et on les nourrissait avec de la farine, du vin cuit et des herbes aromatiques. On trouve une preuve de cette coutume antique dans le tas considérable de coquilles disséminées sur le sol des cimetières de Pompéï.

Les escargots les plus estimés venaient des Cyclades, de Sicile, des Baléares, de Capri, d'Illyrie, d'Afrique et, probablement aussi, de la Riviera, car le *tapé* (Helix *aperta*) était déjà connu et apprécié par les gourmets romains. Aujourd'hui, ils sont un peu dédaignés ; pourtant, il n'y a pas encore longtemps qu'en Danemark, la noblesse et les gens élevés en dignité avaient seuls le droit de manger l'innocent limaçon. En France, les femmes de bon ton, en 1830, en faisaient usage, non comme aliment, mais comme cosmétique pour conserver leur épiderme et le rendre lisse et brillant !

Les études comparatives malacologiques nous ont appris que les mollusques de France nous sont venus de la partie S.-O. de l'Asie, mais ces études sont tout à fait incomplètes et il est maintenant certain que les dits mollusques sont d'âge et de provenances assez variés.

A l'origine de l'époque quaternaire, dit Bourguignat, aucune des espèces de mollusques qui vivent actuellement n'existait. L'Europe n'avait pas encore la configuration de nos jours : la presque totalité du continent était sous les eaux ; une longue série de montagnes s'étendait de l'Asie à l'Atlantique, formant une puissante crête qui devint le chemin des espèces. Elles se propagèrent petit à petit, d'Orient en Occident, en suivant la grande ligne montueuse.

Au fur et à mesure qu'elles avançaient, elles laissaient sur leur passage des témoins de leur acclimatation, puis finirent par se modifier, peu à peu, suivant la climatologie du pays, suivant l'influence des milieux nouveaux dans lesquels elles étaient obligées de vivre.

Ce fut ainsi que de modifications en modifications, l'espèce finit par présenter une quantité d'autres formes, conservant, il est vrai, leurs caractères ataviques, mais offrant des signes distinctifs différents, de sorte que, depuis l'extrémité des Pyrénées jusqu'aux hautes montagnes de l'Asie, on peut suivre la dégradation d'un type et reconstruire la filière de son acclimatation progressive. Des causes accidentelles, la formation de puissants cours d'eau, de nouvelles mers, des ruptures comme celle du détroit des Dardanelles, etc., ayant brisé cette longue ligne montueuse et interrompu les communications, certaines espèces de mollusques demeurèrent isolées et finirent par acquérir des modifications constantes, en harmonie avec les conditions physiques de leur nouvelle patrie.

C'est au grand observateur Bourguignat que nous sommes redevables de la découverte de ces précieux faits. Sa théorie est rationnelle pour la phase ontozoïque ou actuelle. L'étude de la faune tertiaire et quaternaire n'est pas assez avancée pour qu'on puisse établir de théorie plus solide ;

il faudrait pour cela connaître toutes les faunes fossiles de la région paléartique du Pliocène à nos jours, et savoir comment les espèces se sont éteintes dans des régions déterminées, à la suite de perturbations atmosphériques.

L'examen des mollusques trouvés sur les bords du Gers, à Sansan, a permis à Bourguignat de reconstituer en entier la topographie du pays telle qu'il était au milieu de l'époque tertiaire. Toutefois, l'ouvrage de M. Depéret, dont il est fait mention à la fin de ce travail, est en contradiction avec les faits présentés par Bourguignat. D'après l'étude de la variation dans la nature vivante, dans un chapitre du dit ouvrage, le savant géologue de la Faculté de Lyon dit que les espèces considérées dans un sens un peu large, et à la condition de ne pas donner un nom à toutes les variétés individuelles ou locales, sont parfaitement indépendantes les unes des autres et ne sont pas reliées par des formes de passage, sauf quelques cas exceptionnels d'hybridation.

Par le seul fait d'espèces littorales sur la limite du désert du Sahara et la non-constatation de faune spéciale, on a pu en déduire l'existence d'une ancienne mer saharienne et la communication de la Méditerranée avec l'Océan par le grand désert du Sahara ; puisque le nord de l'Afrique était en communication avec le sud de l'Espagne au commencement de la période géologique actuelle.

Par l'uniformité des faunes d'escargots et d'autres mollusques terrestres et fluviatiles vivant dans les îles de Madère, de Ténériffe et du groupe des Açores, ainsi que par la dispersion de l'*Helix quimperiana*, on a été conduit à admettre l'existence d'un grand continent (l'*Atlantide*), qui a été englouti, et dont les îles ci-dessus visées sont les vestiges, les témoins de ce grand cataclysme.

L'étude des coquilles d'Helix et des mammifères décou-

verts par Bourguignat dans la caverne Mars, sur la route de Vence à Coursegoules, et dans le tumulus de Nove, a confirmé la conviction de certains malacologistes qu'il n'y avait pas de faune spéciale au pays.

Je suis arrivé de même, pour mon compte, par l'examen des coquilles terrestres et fluviatiles que j'ai recueillies dans les dépôts argileux qui constituent le sous-sol de Nice, à reconstituer l'aspect du pays à l'époque pléistocène récente : Le sol, sur lequel s'étalent actuellement de somptueuses villas, de grandioses hôtels, était alors parsemé de quelques arbrisseaux, découpé par des lacs peu importants, dans lesquels se jetaient des petits cours d'eau au débit lent. Il devait exister des surfaces sans aucune plante pouvant donner de l'ombrage. Toutes les eaux étaient à saveur absolument douce, n'ayant pas de rapport avec la mer qui devait les avoisiner.

La température était certainement moins clémente que celle dont nous jouissons actuellement ; elle était comprise entre 6° et 8° centigrades (moyenne annuelle). Elle est aujourd'hui de 11° environ. Cette température succéda à une autre très chaude, analogue à celle actuelle des Antilles. Cela est prouvé par la découverte qui a été faite en 1877, dans les brèches d'Antibes, d'une grosse Hélice et d'une Glandine qu'on ne trouve plus que dans les pays très chauds. Nous avons eu la bonne fortune, M. Maury et moi, de constater l'existence d'une faune absolument identique au col de Villefranche et au Cap Ferrat.

Nous avons trouvé, de même, une colonie de nos mollusques associés à des animaux quaternaires, dans une carrière, à Monte-Carlo (Saint-Roman). Elle nous a permis de donner des indications sur la marche d'irruption de l'escargot dénommé scientifiquement : *Helix niciensis Ferussac*. Enfin, nous avons pu déduire de l'étude

d'une autre petite faune trouvée dans les éboulis, sur le chemin de Saint-Sauveur à Roubion, qu'il existait, en ce point, à l'époque susvisée, un lac plus ou moins grand, dans lequel tombaient les coquilles qui roulaient des pentes voisines. Sur ces deux points, nous avons découvert des formes éteintes et décrit des formes qui n'étaient pas encore connues.

En résumé, l'étude de nos Hélices et autres mollusques avec lesquels elles sont toujours associées, nous a permis de tirer des conclusions ayant trait aux changements de climat et de spécifier les moyennes climatériques. Elle permet d'indiquer une date pour une époque préhistorique ou historique sur laquelle il n'existe aucune tradition et de reconstituer la topographie d'une contrée à l'époque où l'homme n'était pas encore sur la terre.

Pour un grand nombre de malacologistes, insuffisamment instruits sur les faunes des mollusques fossiles et moderne, l'espèce n'existe pas ; tout n'est que modification ; l'étude des transformations du monde animal présentée avec tant d'autorité par le doyen de la Faculté des sciences de Lyon, M. Ch. Depéret, en 1907, a permis de poser le principe que les espèces dites Linnéennes ne passent pas des unes aux autres par gradation comme on l'a souvent soutenu et que, à part quelques rares cas d'hybridation, les espèces actuelles ne sont pas reliées les unes aux autres par des passages insensibles. C'est là un fait capital qui n'avait pas manqué de frapper Darwin, et que cet éminent observateur avait cherché à expliquer par des hypothèses sur l'extinction des formes intermédiaires (textus Deperet).

DEUX ARTISTES PROVENÇAUX

FRAGONARD — LA SAINT-VAL

PAR

M. le Docteur BALESTRE

DEUX ARTISTES PROVENÇAUX

FRAGONARD — LA SAINT-VAL

Aux premières verdures d'avril, une fête d'un caractère plus élevé que les amusements ordinaires témoignait en faveur de ce qu'il est quelquefois nécessaire de rappeler : notre pays n'est pas uniquement voué au plaisir, il garde le souvenir et le culte de ses vraies grandeurs, il sait réserver de durables hommages aux hommes qui font briller sur lui les reflets de ces gloires qui ne s'éteignent jamais. La ville de Grasse inaugurait la maquette du monument qu'elle élève à un de ses plus illustres enfants, à Fragonard.

L'emplacement de la statue avait été longuement discuté. Avec raison, la municipalité a jugé que le peintre qui est né et a grandi dans cette ville originale, était digne de figurer sur l'esplanade monumentale qui en est comme le forum. A ce vieux Cours, volontiers les citoyens se rencontrent ; les uns s'y attardent en longues causeries ; les autres le traversent et, d'un mot jeté à un ami qui passe, décochent à l'homme ou à l'événement du jour la flèche ailée si cuisante aux sots. Là, l'étranger vient chercher un dernier écho des passions mortes et le souvenir aimable ou glorieux des jours anciens. Les ormes séculaires qui ont entendu tant de gais propos et vu de si tragiques spectacles ont disparu ; au même lieu, s'arrondissent les dômes verts de beaux platanes qui, de loin, semblent encadrés d'oliviers comme les jardins d'Academos. On ne disserte pas doctement sous leurs larges

branches ; en une forme peu classique, il s'y tient comme une école de bon sens volontiers indiscret et caustique. Le sourire de marbre de la statue répondra aux malices qui bourdonnent sous ces ombrages, où les petits secrets locaux ne trouvent qu'un mystère peu assuré.

Je loue cependant la municipalité de Grasse d'avoir laissé dans le petit square qui est aux portes de la ville, le buste qu'autrefois on y avait érigé. Le modeste monument fait revivre le vieux grassois avec plus de finesse et de vérité que l'image un peu maniérée qui se dressera sur le Cours. L'hommage rendu à l'artiste dans les verdures du Jardin public a quelque chose de plus local, de plus intime ; un fouillis de plantes environne la stèle ; tous les printemps, la terre maternelle auréole de nouvelles fleurs la tête de ce fils glorieux et de nouveaux lauriers la couronnent. Fragonard émerge de l'ombre verte comme un Faune ; son sourire malin semble dire au voyageur qui arrive : ne prends rien, ni personne trop au sérieux ! *Fronti nulla fides !*

Les discours d'inauguration ont loué Fragonard comme il convenait et ont trouvé, pour dire les qualités de l'artiste, des élégances d'expression dignes du peintre des élégances les plus exquises. Je ne saurais prétendre dire aussi bien, et ma pensée, d'une envolée plus faible, n'a su apercevoir que des traits plus bas. Je viens dire mes réflexions à des confrères qui sauront m'excuser. J'ai vu surtout dans l'œuvre et dans la vie de Fragonard les caractères propres à la race dont il est né ; j'ai trouvé principalement en lui l'enfant de la Provence avec ses qualités originales, avec ses défauts habituels, et j'ai voulu les mettre en lumière pour que l'artiste nous appartînt un peu plus et qu'il gardât notre marque dans la brillante théorie des gloires françaises. En étudiant son œuvre, en effet, pour peu qu'on

se dégage du charme des toiles, qu'on résiste à l'entraînement de ce maître en l'art de fasciner l'imagination, on voit clairement dans sa manière, dans le choix de certains sujets, tantôt le souvenir attendri du pays aimé, tantôt la pensée moqueuse du provençal, je dirai même du grassois renforcé. J'en ai été frappé à l'exposition des œuvres du peintre que le Cercle Artistique de Nice a eu le louable courage d'entreprendre et le bonheur de voir réussir.

Examinez de près les tableaux de Fragonard; vous remarquerez sans peine la netteté du dessin, la probité du tracé ; une seule fois, à ma connaissance, le peintre s'est écarté de sa règle ordinaire, et je soupçonne que cette faute est voulue ; j'en dirai tantôt la raison. Son pinceau ne connait ni le truc ni l'artifice ; après une étude attentive, une analyse patiente des effets à reproduire, il les exprime d'une touche franche et vraie ; il ne ruse pas avec la difficulté ; il l'aborde de face et la terrasse dans un effort loyal. Telle est la caractéristique de la manière de Fragonard, la qualité qui en fait un grand peintre, et je suis porté à y voir une influence de terroir. Je demande à m'expliquer.

Sans vouloir accorder un privilège exclusif aux enfants de Grasse, chacun sait la clarté, la précision qu'ils apportent à la pratique des choses ; ils n'aiment pas ce qui est douteux, ce qui est obscur ; les arrière-plans de leur pensée demeurent fermes et arrêtés ; avec la délicatesse la plus subtile, ils savent mettre à la place et dans la lumière convenables ce qu'il faut montrer, ce qu'il faut laisser voir, ce qu'il faut seulement laisser deviner. Ils perçoivent avec une netteté rare la pensée des autres et leur clairvoyance discerne facilement les défauts ; alors volontiers leur finesse aiguisée devient piquante et leur malice spirituelle lance avec prestesse un trait qui manque rarement son but.

Fragonard possède au plus haut degré cette clarté et cet art des nuances. Mais le choix des sujets aussi bien que les qualités du dessin et du coloris montrent encore l'influence de la Provence, la suggestion constante qu'elle exerce sur lui. Sans faire état de ses premières œuvres religieuses qui auraient pu être inspirées ailleurs, il sait se dégager de la corruption enveloppante de Versailles; souvent son pinceau abandonne les scènes égrillardes des bosquets royaux pour jeter sur la toile un sujet honnête où perce le souvenir ému du pays natal. Si la *Bonne Mère* se ressent un peu trop des idées à la mode et trahit le naturalisme faussé de Jean-Jacques, les *Beignets* reproduisent franchement un épisode de la vie provençale; on cherche involontairement le modèle dans les hameaux qui entourent Grasse; les personnages, les costumes, les accessoires sont provençaux; les beignets sont le régal populaire du pays et puis... mais ici je m'engage en une question scabreuse. Je serai franc; je dirai toute ma pensée.

Regardez les *Beignets* et voyez la croupe de la fermière! Quelle massive ampleur! Que de fois Fragonard a-t-il vu sur le Cours passer de ces rotondités campagnardes largement enjuponnées d'étoffes épaisses dont les plis multipliés exagèrent encore la lourdeur! Parmi les éternels causeurs assis à l'ombre, à l'affût d'une plaisanterie, que d'exclamations contenues, que de répliques brèves, assaisonnées de ce gros sel dont le goût ne s'est pas tout-à-fait perdu dans le pays! Avec quelle complaisance Fragonard exagère ces formes! Quand il peint des dames en paniers, il est bien obligé d'être discret, mais à l'occasion il prend bien sa revanche; voyez ses *Baigneuses*, voyez ce tableau que le Cercle Artistique, non sans malice, avait placé bien en vue sur la cimaise, l'*Attente*... vous m'entendez; la tête est d'une duchesse, mais ici la tête importe peu; j'ai peine à penser

que ces opulences rougeaudes aient jamais, à Versailles, pris place sur un tabouret; je suis tenté de croire à quelque aventure champêtre auprès de laquelle l'*Escarpolette* est presque une scène de bonne compagnie.

Dans la vie de Fragonard, je retrouve encore la marque d'une âme provençale qui sent avec vivacité, qui admire avec passion, qui s'échauffe jusqu'à l'enthousiasme; mais, qu'on ne s'y trompe pas. Au fond de ces enthousiasmes se cachent toujours quelques réserves et, en définitive, c'est la raison qui a le dernier mot.

L'artiste a pris la peine de se peindre lui-même et, dans un de ses tableaux, il se révèle mieux que par la plus consciencieuse autobiographie. Voyez-le humblement caché dans l'ombre, sous une touffe de feuillage; son œil attentif suit ses modèles, mais sa physionomie trahit l'impertinence de sa pensée; la correction de sa tenue voile mal le persiflage intime; le pinceau s'emporte même; le dessinateur si consciencieux s'amuse à donner à un amoureux une attitude si contournée qu'il faudra venir à l'époque du Directoire pour voir les Incroyables la réaliser. Fragonard dissimule habilement la caricature de son jeune seigneur; il a soin d'accuser des ombres qui peuvent tout justifier et le modèle ne peut rien trouver à redire. Il pensait peut-être aussi que pour un connaisseur comme Jeanne Vaubernier, le dessin était bien assez bon.

Ce petit incident nous fait pénétrer dans l'âme du peintre. En tenant le pinceau, Fragonard juge son siècle ou plutôt cette cour élégante et corrompue qui s'en croyait la suprême expression. Ces grands seigneurs, ces petites femmes pimpantes ne sont pour lui que de gracieuses poupées, des fantoches délicats et mièvres; les raffinements de l'éducation mondaine, les délicatesses quintessenciées d'une race qui s'étiole leur on fait perdre le sentiment de la réa-

lité des choses et du sérieux de la vie. Le provençal solide et sensé n'a pas besoin de tant de recherche pour sentir la nature et il dédaigne ces freluquets de bel air, fleur d'une société mourante. Il méprise la tyrannie du factice et du convenu qui les étreint et les atrophie; il n'a qu'une pitié moqueuse pour ces petites caillettes et ces amoureux pomponnés qui, dans les manifestations d'une âme agitée, dans les abandons les plus galants, se souvenaient encore des leçons du maître à danser.

La tempête balaya tout. Dans les fureurs de l'orage, tout ce petit monde frivole, parfumé, froufroutant partit, le sourire aux lèvres, pour Coblentz ou pour la place de la Révolution. Le fameux souper de Venise devint une réalité et les monarques errants acceptèrent sans rougir l'aumône de Candide.

A Paris, les événements ne poussaient guère au travail; la du Barry avait fait une triste fin et Zamore, qui devenait trop causeur, pouvait ne pas s'en tenir à une vilenie. Fragonard revint à Grasse, mais, il n'y trouva pas le calme qu'il cherchait; son pauvre pays, si judicieux, si sensé, souffrait du délire général; comme partout, le beau mouvement de justice et de raison de 89 y avait dégénéré en une anarchie cruelle et stupide. Elles étaient loin ces premières réunions de patriotes, dans un petit jardin, sous le figuier historique; à certaines époques, la Liberté prend quelque goût à s'installer ches les autres; elle avait alors ouvert son temple dans l'église des ci-devant Oratoriens. Ces voûtes qui n'avaient entendu que des paroles de paix, retentirent de déclamations furieuses qui, trop souvent, avaient le lendemain leur conclusion sanglante sur le Cours. De sa maison, placée juste en contre-bas, Fragonard entendait le bruit sourd du couperet et le rugissement de la canaille à la vue du sang. Le dégoût le chassa. S'il eût

eu peur, comme on l'a dit, la frontière était voisine et facile à franchir. Il ne crut pas à la nécessité de cette résolution suprême. Un asile admirable était tout près; une hôtesse aimable l'attendait ; Fragonard courut à Saint-Honorat.

Marie-Blanche Alziary de Roquefort, la Saint-Val cadette, avait quitté depuis bien des années la petite ville de Saint-Paul où elle était née. Entraînée dans l'orbite de sa sœur aînée, elle avait partagé avec elle, au Théâtre-Français, la succession de la Clairon dans les rôles de reine tragique. La Révolution l'avait surprise dans tout l'éclat de la renommée que lui avait valu le rôle de la Comtesse dans le *Mariage de Figaro*. Mais les lauriers de la scène se conservent seulement au prix d'une lutte incessante dans la coulisse, et la situation était compliquée derrière les portants du Théâtre-Français. La Vestris, forte de puissants appuis qu'elle savait conserver avec un art plein de ressources, imposait une insupportable tyrannie. Saint-Val aînée avait été vaincue et exilée aux environs de Beauvais. Saint-Val cadette, sans être en paix avec sa sœur, avait tenu tête à la Vestris; mêlant adroitement la diplomatie à la guerre, elle avait su garder ses positions. La Révolution arrive et les intrigues de coulisses, les conflits de galanterie se compliquent de discordes politiques. En aucun sujet, la Vestris ne se piquait d'être fidèle ; la protégée de la Cour, la favorite des surintendants prit cyniquement parti pour la révolution et trôna au théâtre de la rue Richelieu. Saint-Val aînée dédaigna d'y rentrer. Saint-Val cadette, habituée à l'autorité un peu capricieuse, mais toujours galante des Duras et des Choiseul, se méfiait, non sans quelque raison, des ingérences administratives du Comité de Salut Public; la vertu qu'elle avait représentée avec éclat sur le théâtre n'était pas pour la rassurer; elle observait que des vertus plus réelles finissaient tous les jours par

les mains de Samson. Elle voulut, sans trop se compromettre avec la société du chevalier de Boufflers, donner une adhésion discrète au nouvel état de choses ; le moyen qu'elle choisit conciliait ses intérêts pécuniaires, qu'elle n'oubliait jamais, avec les convenances opposées qu'elle entendait observer. L'île de Saint-Honorat venait d'être confisquée ; elle en fit l'acquisition.

Quand elle se réfugia dans son nid de Provence, elle n'eut pas le courage de s'enfermer dans la vieille maison paternelle de Saint-Paul, au milieu de ces ruelles étroites et sombres enserrées par les remparts de François Ier. Elle vint chercher asile dans l'île riante et ombreuse, dans la vieille tour imprégnée de lumière par l'éternel soleil. L'invité de Louveciennes vint y vivre avec la comtesse Almaviva. Du tumulte sanglant ils ne savaient plus rien; dans l'agitation universelle, ils vivaient en paix. Pourtant c'était l'époque de Valmy, de Jemmapes, de Fleurus et chaque soir les cimes des Alpes flamboyaient au soleil couchant, comme si des bûchers s'allumaient de sommet en sommet pour annoncer au loin une nouvelle victoire.

L'esprit peut deviner les impressions de ces deux provençaux, épaves d'une société engloutie, que la tempête rejetait sur les plages paternelles. Ils avaient connu le même monde et ils pouvaient partager une ample moisson de souvenirs. Que d'intrigues Fragonard avait vu se tramer autour des soupers royaux ! A Croissy, à Louveciennes, que de noms vénérés de l'ancienne France avaient figuré sur les listes d'invitation de Jeanne Vaubernier ! La Cour, l'armée, le parlement, le haut clergé, la finance y avaient mendié ses sourires et traîné dans la boue parfumée l'hermine, la pourpre et les cordons ! La Saint-Val avait rencontré près du chevalier de Boufflers de vrais Comte, de vrais Chérubin, de vrais Figaro; elle avait connu de près

leur corruption, leur frivolité, leur génie d'intrigue. Tous deux s'éloignaient dégoûtés de ce monde artificiel et faux et se retrempaient avec bonheur dans la sensation réparatrice de la nature et de la vérité.

Sans doute alors la Saint-Val qui vibrait encore de la passion des héroïnes de Racine et de Voltaire, éprouva le plus intense de ses sentiments tragiques, car elle vivait sur le théâtre d'une vraie tragédie qui s'était renouvelée deux fois. Sous ces bois odorants, aux bords de cette mer caressante, que de cris de mort avaient retenti, que de mains s'étaient levées en vaines supplications ! Que d'angoisses affolées, que de résignés martyres avait vus cette tour de couleur sarrasine sous l'impassible sérénité du ciel ! Et sur les créneaux brûlés, à la clarté des étoiles, la tragédienne inspirée, aux yeux émerveillés du peintre, évoquait le drame lontain d'Ilion, prêtait sa voix puissante à l'âme d'Andromaque et revoyait en rêve ces spectacles de massacre et d'horreur.

> Songe, songe, Céphise, à cette nuit cruelle
> Qui fut pour tout un peuple une nuit éternelle....
> . . . .
> Songe aux cris des vainqueurs, songe aux cris des mourants
> Dans la flamme étouffés, sous le fer expirants....

Fragonard, dans le silence et la paix de l'île, s'enivrait de couleur et de lumière. Habitué à la majesté un peu artificielle des forêts de Louis XIV, aux reflets chatoyants des ors et les soies, il vit les ramures folles des bois et les pins fantastiques courbés sur les eaux étincelantes, les aubes nacrées de floréal, les incendies de messidor et, dans les soirées calmes de vendémiaire, la nappe claire des eaux nuancée de vert pâle, d'azur et de rose, se fondant en une harmonie tendre et changeante, se fonçant en mauve, en violet et s'éteignant dans l'ombre limpide de la

nuit. Dans ce rêve prodigieux, il était seul avec Marie-Blanche, loin des hommes, loin du bruit, mort à son siècle et, le soir, lorsqu'ils devisaient sous la clarté silencieuse de la lune amie, dans la vapeur légère qui s'élève de la mer, estompe et dématérialise les objets, ils semblaient deux ombres heureuses parcourant d'élyséennes prairies.

Mais tout passe, l'amour comme les révolutions. Après thermidor, la Saint-Val remonta sur les planches. Bien des années plus tard, elle devait revenir en Provence, vieillie, dévote et marquise apocryphe de Saint-Hairay. Dans sa ferveur récente, elle voulut porter ses hommages aux pieds de certaine statue de la Madeleine repentie dont la grâce mystique édifiait les âmes pieuses de la région. Elle reconnut un portrait de la Clairon échappé par hasard au sac des jardins du marquis de Valbelle, à Tourves. La Clairon était devenue sainte comme elle-même était devenue marquise... Elle jugea qu'il n'y avait pas à troubler le monde pour si peu.

Fragonard, lui, revint à Grasse, puis à Paris. Le scepticisme natif ne lui permit pas de prendre au sérieux les gloires empanachées du Consulat. Après avoir fixé sur la toile les scènes cythéréennes de Croissy, son pinceau ne put se résoudre à représenter les bourgeoises parties de barres de la Malmaison ; il abandonnait à un ancien juge au Tribunal révolutionnaire le soin de peindre *le Sacre* et de bien montrer l'inconstance et l'inanité des opinions.

Peu après, il s'éteignait dans une hautaine solitude, quelques semaines trop tôt pour entendre aux Invalides l'écho triomphal qui répondait au canon d'Iéna. Il n'est pas sûr que, même alors, il eût eu plus de confiance en son époque ; qu'eût-il dit s'il avait vu les palinodies de 1814 et les conventionnels survivants suivre la procession ! Peut-être les souvenirs de sa vie auraient-ils tempéré son

ironie ! Il avait appris qu'il ne faut pas trop demander aux hommes ; quand ils ont gardé dix ans la même opinion, c'est beaucoup.

Dans tous les actes de sa vie, la Saint-Val fut comédienne ; elle s'est moquée de tout le monde avec grâce ; restant en coquetterie réglée avec les royalistes, elle achetait les biens nationaux ; sans que le diable y perdît rien, elle s'était fait une jeunesse agréable et une vieillesse considérée. Prenons-la pour ce qu'elle est et reconnaissons que la comédie a été bien jouée.

Fragonard sut avant Stendhal que, parmi tout ce qui agite, tout ce qui trouble, tout ce qui irrite, il n'y a peut-être pas deux questions qui méritent d'être sérieusement discutées. Les contradictions qu'on lui reproche sans les comprendre s'expliquent par son dédain pour les réalités communes ; à ses yeux, les hommes ne valaient pas grand chose, les opinions ne signifiaient rien et les événements n'étaient que des accidents éphémères. Un seul objet méritait ses efforts et son culte, le Beau ; l'art est la voie difficile qui mène à sa réalisation, et il mit à la poursuivre une constance qui ne défaillit jamais.

L'unité de la vie d'un homme doit être cherchée dans l'action constante des principes supérieurs qui la guident et non dans les fluctuations agitées d'opinions qui ne se fixent jamais.

LA SOCIÉTÉ POPULAIRE DE NICE

(2 Octobre 1792 — 18 Fructidor an III)

PAR

M. Joseph COMBET, Docteur ès-lettres

LA SOCIÉTÉ POPULAIRE DE NICE

(2 octobre 1792 — 18 fructidor an III)

La source principale de ce travail est le manuscrit des « procès-verbaux de la Société populaire de Nice » conservé à la Bibliothèque municipale de Nice. Ces procès-verbaux forment deux gros volumes dont le premier va du 2 octobre 1792 au 31 août 1793, et le second du 1er septembre 1793 au 12 floréal an III. Ils sont fort incomplets et ne sont parvenus aux Archives municipales que d'une façon presque miraculeuse, ayant été par hasard découverts, il y a 50 ans environ, par l'ancien conservateur-archiviste Bottero, dans un débit de tabac. Ils sont reliés d'une façon peu intelligente. Entre les comptes rendus des séances se trouvent intercalés les cahiers, de format moindre, des comités, ce qui en rend quelquefois l'étude assez difficile. Ces procès-verbaux sont en général extrêmement lisibles. Il y a de nombreuses lacunes, qui sont expliquées par la façon dont le manuscrit est parvenu aux Archives de la ville. Les procès-verbaux qui manquent sont les suivants : 7-10 octobre 1792, décembre 1792, mars 1793, 11-30 avril 1793, mai 1793, 7-17 juin 1793, 24-31 octobre 1793, brumaire, frimaire an II, 30 nivôse-1er fructidor an II, 30 frimaire-1er floréal an III. Les procès-verbaux de floréal an III n'existent que du 1er au 12. Par contre certains procès-verbaux sont en double : ceux d'août 1793 à la fin du tome premier, ceux du 2 vendémiaire au 10 brumaire an III dans le tome second.

Les cahiers intercalés dans les procès-verbaux sont les suivants :

1. Procès-verbaux des séances du comité de surveillance de la Société populaire de Nice, du 8 octobre 1792 an Ier au 3 décembre 1792.

2. Cahier économique.

3. Procès-verbaux du comité central, du 5 mars au 4 mai 1793, an II (tom. Ier).

4. Cahier des séances du comité, du mois de septembre 1793, sous la présidence du citoyen Dives.

5. Cahier des délibérations du comité de salut public de la société des Amis de la Liberté et de l'Egalité de la ville de Nice, du 16 septembre de l'an II de la république au 28 brumaire an II. En tête se trouve un cachet de cire rouge brisé, avec l'inscription : « Société populaire des Défenseurs de l'Egalité et de la Liberté », et au centre : « Vivre libre ou mourir ».

6. Registre des candidats qui désirent d'être présentés à la censure de la Société populaire de Nice, ouvert le 5 ventôse an II.

7. Registre du comité de surveillance, du 29 ventôse an II au 3 prairial an II.

8. Délibérations et arrêtés du comité de la Société populaire, du 3 fructidor an II à nivôse an III (séances partielles).

9. Mémoire du citoyen Cougnet père et fils, imprimeurs-libraires, aux citoyens du comité de la Société populaire de Nice (tom. II).

Enfin dans le tome II se trouve, détaché, le « catalogue des membres de la société qui ont donné les renseignements que la loi du 25 vendémiaire exige de tous les membres qui la composent ».

On a, dans les registres du Conseil municipal (I, 314)

l'original d'une délibération de la Société populaire, en date du 29 ventôse an II, Dives président « sur l'hygiène et la propreté des rues ». Elle porte en tête le cachet de la « Société des Défenseurs de la Liberté et de l'Egalité », avec à l'intérieur la couronne de laurier et la devise : « Vive libre ou mourir ».

A côté des procès-verbaux les « registres des délibérations du Conseil municipal de la ville de Nice » (tom. I et II) nous ont fourni une série de renseignements complémentaires importants, ainsi que les volumes de la « correspondance » des administrateurs municipaux et le volume « Généraux, Représentants, Députés, Pièces diverses, A ». Les mémoires manuscrits du prédicateur Bonifaci « Sommario delle notizie storiche di Nizza e suo contado » (1792-1820), qui sont aussi aux Archives municipales nous ont apporté de précieux détails, Bonifaci (1770-1840) ayant été un témoin avisé, mais hostile, des événements qui se passèrent à Nice pendant la Révolution.

Les Archives départementales des Alpes-Maritimes sont de même très importantes. Nous y avons consulté, dans la série L, principalement les numéros L. 2, « procès-verbaux des séances de l'administration des corps administratifs de la ville de Nice et ci-devant comté de Nice » (5 octobre-23 décembre 1793) ; L. 3, « Administration centrale, délibérations, 1793, an II (janvier, avril) » ; L. 6, « arrêtés des commissaires de la Convention nationale, Grégoire et Jagot chargés d'organiser le département des Alpes-Maritimes » (26 mars, 12 avril 1793) ; L. 34-35 : « administration centrale. Délibérations 20 novembre an II, 13 brumaire an III » ; L. 51-53, « arrêtés des représentants du peuple en mission » ; L. 184, « lettres des réponses pour la correspondance des lettres révolutionnaires commencé le 4 prairial an II et continué jusqu'au 24 vendémiaire an IV ».

Dans le domaine des imprimés, il n'y a que peu à tirer des histoires de Toselli : « Histoire de Nice depuis sa fondation jusqu'en 1860 » (Nice 1867, 3 volumes), et de Tisserand : « Histoire de la Révolution dans les Alpes-Maritimes » (Nice 1878), compilations faites sans ordre ni méthode, ne contenant aucune référence et composées dans un esprit nettement hostile à la Révolution. Il faut en dire autant de l'ouvrage de G. André : « Nizza 1792-1814 » (Nizza 1894), livre de protestation contre le monument destiné à commémorer la réunion de Nice à la France, qui considère « l'invasion révolutionnaire de 1792 à 1814 comme calamiteuse et douloureuse, comme une page de douleur et de larmes » déclarant que ce fut une période de luttes et d'oppression. L'auteur, qui écrit son livre sur « le document, unique preuve et témoignage sûr de la vérité », peut cependant être pris en flagrant délit d'inexactitude, et le chapitre qu'il consacre à la Société populaire n'est, en réalité, qu'un pamphlet haineux dirigé contre l'œuvre accomplie par le club des Amis de la Liberté et de l'Egalité de Nice.

Pour les mesures anciennes, nous avons consulté l'ouvrage de Chateauneuf-Randon « Table de comparaison entre les mesures anciennes usitées dans le département des Alpes-Maritimes et celles qui les remplacent dans le nouveau système métrique. Nice, an XI », et nous avons suivi pour l'identification des dates la « Concordance des calendriers républicain et grégorien » de M. Pierre Caron.

Nous nous faisons un devoir, en terminant, d'adresser nos sincères remerciements à M. E. Raynaud, avocat, qui a mis à notre disposition, avec une très gracieuse obligeance, les notes qu'il avait prises en vue d'une étude sur les procès-verbaux, ce qui a considérablement facilité nos recherches et nous a permis de procéder à un dépouillement plus rapide des délibérations de la Société populaire.

I

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

A la fin du mois de septembre 1792, dans l'église des ci-devant Jacobins, devenue celle des Dominicains, un membre de cette congrégation prêchait avec violence contre la Révolution française, et avait ouvert avec l'autorisation de l'évêque de Nice [1] une neuvaine pour éloigner ce fléau du comté. Le 28 septembre 1792, le général sarde de Courten abandonnait la ville entrainant avec lui les fonctionnaires et les magistrats. Le lendemain, une députation de Niçois se rendait auprès du général Danselme, sur les bords du Var, pour le prier de prendre possession de la ville livrée au pillage et à l'anarchie [2], et les troupes françaises entraient aussitôt dans Nice.

Le 2 octobre 1792, à trois heures de l'après-midi, dans la même église des Dominicains, Paul Barras, administrateur commissaire du département du Var, président de l'administration provisoire du ci-devant comté de Nice, et l'ex-consul de France dans la ville, Leseurre, maire provisoire fondaient la Société populaire des « Amis de la Liberté et de l'Egalité » [3].

La Société populaire de Nice fut une filiale du club des « Défenseurs de la Liberté et de l'Egalité » de Grasse, et ce furent deux membres de la Société de cette ville, Etienne

1. Charles Eugène Valperga de Maglione, évêque de Nice de 1780 à 1801. Il accompagna les consuls de la ville, lorsqu'ils vinrent au devant d'Anselme lui en présenter les clefs. Il fit ensuite une visite particulière au général, qui lui donna l'ordre exprès de quitter la ville « sa vie y étant en danger » (Arch. départ. L. III, pag. 99, verso, 13 février 1793).

2. Moris: *Nice à la France*, pag. 1.

3. Procès-verbaux de la Société populaire, tom. I, frontispice: « Nous, administrateur commissaire du département du Var, président de l'administration, réuni avec le corps municipal, non seulement autorisons les hommes libres de s'assembler en Société des amis de la Liberté et de l'Egalité, mais nous prions les citoyens membres de cette Société de vouloir bien agréer dans leur sein les soussignés. A Nice le 2 octobre 1792, l'an 4ᵉ de la Liberté, le 1ᵉʳ de l'Egalité. Signé: Paul Barras, et au dessous: Leseurre, maire ».

Vidal aîné et Joseph Maubert, négociants, qui fondèrent la Société de Nice.

Devant « un auditoire très nombreux », le frère Vidal « venu pour propager l'esprit de liberté et d'égalité », ouvrit la séance et donna lecture des « Droits de l'homme et du citoyen ». Il déclara « que la liberté et l'égalité étaient le cri de cette admirable majorité dont le cœur n'a jamais été corrompu par l'habitude des richesses, et qu'il allait donner le serment que tout homme libre doit avoir gravé dans son cœur, et que tout citoyen devait y être admis ». Il prononça alors la formule du serment : « Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi, de maintenir de tout mon pouvoir la liberté, l'égalité ou de mourir en la défendant, de défendre les personnes et les propriétés, de dénoncer les traitres à la patrie et les conspirateurs contre le bien public, de défendre de ma fortune et de mon sang ceux qui auraient le courage de faire de telles dénonciations et de me soumettre aux règlements de la Société. » Tous les membres de l'assemblée se levèrent et tendant les mains s'écrièrent : « Je le jure ». On ouvrit immédiatement un registre, où tous les assistants se firent inscrire, et « des citoyennes patriotes ont partagé la faveur d'y faire inscrire également leurs noms après avoir prêté serment ». Une commission de dix membres est envoyée à la municipalité, qui vient aussitôt remercier les clubistes et, sur la proposition de Masséna fils, un bureau est constitué. Vidal est nommé par acclamations, président [1]; Forest, vice-président ; Maubert et Brunel, secrétaires. On institue en même temps des commissaires de salle.

Le lendemain, 3 octobre, à 10 heures du matin, nouvelle séance au cours de laquelle on reçoit, au milieu des applaudissements, des membres du club de Grasse. On établissait

1. Nous donnons en appendice la liste des présidents, vice-présidents et secrétaires de la Société (appendice I).

un comité de correspondance et de surveillance[1], et Paul Barras était placé à la tête du comité de surveillance.

Le 5 octobre, Vidal demandait à rentrer à Grasse pour « vaquer à ses affaires » et proposait, pour lui succéder, Dabray de Nice, qui refusait « vu ses occupations » d'accepter le poste. On nommait alors Malvila de Grasse qui, le 6 octobre, était provisoirement remplacé par le frère Morgues, sous-lieutenant de la compagnie des canonniers du 3e bataillon des Bouches-du-Rhône. Les Grassois recevaient avant leur départ « un diplôme, pour être déposé dans leur club, comme monument de l'union et fraternité qui doit désormais réunir les habitants de Grasse à ceux de Nice ».

Enfin, le 31 octobre 1792, le frère Marès était élu président par 45 voix sur 50 votants, et, à partir de cette date, la Société populaire eut son existence propre.

En avril 1793, un membre demandera que le comité central s'occupe de vérifier « si l'établissement de notre Société était légal n'étant autorisé que par des autorités provisoires qui pourraient par hasard ne donner une autorité qui s'étendit après l'établissement des autorités constituées ». Ledit citoyen fut invité à faire part au comité des lois concernant l'établissement des sociétés populaires, pour qu'il fût statué là dessus. Nul doute que l'on obtînt satisfaction, puisque, le 2 avril 1793, le citoyen Olivier faisait un rapport sur la question et que l'on écrivait à la municipalité pour lui annoncer que l'établissement de la Société « est légal ».

La Société dura jusqu'au 18 fructidor an III, (4 septembre 1795), ainsi qu'en témoignent les documents de l'époque[2]. Elle fut fermée en vertu du décret du 6 fruc-

1. La liste des membres des différents comités de la Société populaire constitue l'appendice II.

2. Arch. départ., L. 184, pag. 137. « A la commission municipale, 18 fructidor an III. Nous ne doutons point, citoyens, que de ces heures vous ne vous soyez empressés de metre à exécution le décret de la Convention nationale concernant la dissolution des assemblées

tidor an III, et de l'article 261 de la constitution de l'an III[1].

On peut cependant déduire des procès-verbaux et d'un passage de Bonifaci[2], que les séances de la Société ne se tinrent pas jusqu'en septembre 1795. En floréal an III (mai 1795), les procès-verbaux mentionnent que les séances n'ont souvent pas lieu soit faute d'assistants soit par suite de l'absence des membres du bureau. Quant à Bonifaci, il place à la date du 27 juillet 1795 la disparition du club qui dut mener une existence misérable, du 12 floréal au 18 fructidor an III, date officielle de sa fermeture.

*
* *

La Société, qui porta différents titres — elle est dénommée le 10 octobre 1793 : « Société de la Liberté et de l'Egalité de la ville de Nice », et « Société populaire régénérée de Nice, département des Alpes-Maritimes » le 1er floréal an III (20 avril 1795) — tint ses séances dans l'église des

connues sous le nom de club ou de Société populaire ainsi qu'il est dit dans le bulletin n° 6 de la correspondance. L'importance dudit arrété, exige citoyens, une prompte exécution; les papiers intéressants qui peuvent exister dans la Société populaire de ce pays méritent d'y apporter la plus grande célérité pour les enlever ; en conséquance nous vous prions de ne point differer à mètre à exécution ledit arreté, et nous aimons à croire que votre sèlle vous portera à le faire dans la journée. Nous vous prevenons que le concierge de la dite Société nous a dit que les representans avoient une quantité de registres qu'il leur a remis de leur ordre, en conséquance vous pouvez lui en faire la demande et le mettre dans l'inventaire que vous joindrez à ce sujet ; nous vous prevenons de faire oter l'écriture de dessus la porte ». Ce document est publié par M. Rance-Bourrey dans *L'abbé Paul Marie Foncet de Bardonanche*, mais la copie est incomplète et fautive.

Délib. Municip. T. II, pag. 157 verso : 18 fructidor an III : « Vu la loi du 6 courant, sur les réquisitions de l'agent national, le conseil charge les citoyens Fidèle et Genet de se transporter de suite dans la salle où la Société populaire de cette commune tenait ses séances, de retirer tous les registres et papiers et de faire ensuite sur le champ fermer ladite salle et de déposer les clefs, registres et papiers dans le secrétariat de cette commune ».

Correspondance : 25 fructidor an III. Au receveur de l'enregistrement. « La loi nous ordonne de retirer les clefs de la salle de la Société populaire et de ses comités ainsi que des papiers et effets qu'ils renferment, c'est ce que nous avons fait. Nous n'avons rien enlevé ni fait enlevé des effets de la Société avant sa fermeture ».

1. Aulard. *Histoire politique de la Révolution française*, pag. 608.

2. Bonifaci : oc ; 27 juillet 1795 : « distruzione totale del club ».

Dominicains, sur l'emplacement de laquelle s'élève aujourd'hui le Palais de justice de Nice [1].

Le local du club fut, peu après la fondation (19 octobre 1792), transféré des Jacobins à l'église des Jésuites. La municipalité réclama l'église des Jacobins, pour y entreposer les blés qu'elle venait de recevoir, et offrit en échange l'église des ci-devant Jésuites, « qui serait plus favorable pour les séances, attendu qu'étant moins vaste la voix s'y perdrait moins »[2].

L'assemblée, « jalouse de pouvoir faire éclater son patriotisme, a répondu par l'organe de son président qu'elle transfèrerait les séances à l'église des ci-devant Jésuites et qu'elle cèderait l'église des Jacobins pour y entreposer le blé dont s'agit ».

Enfin, le club parait avoir, pendant quelque temps, tenu séance à Sainte-Réparate. Le 4 frimaire an III (24 novembre 1794), le chef du 5e bataillon de l'Isère, André, fait observer que la porte du temple de la Raison, qui sert provisoirement de club, n'est pas décorée des « emblèmes relatives à l'égalité » et obtient d'y pourvoir à ses frais.

La municipalité ne se gêna pas d'ailleurs pour user, avec le consentement de la Société, de la salle des séances du club. Elle la demanda — ce qui lui fut accordé — pour y faire, tous les jours de décade, lecture des décrets publics (28 décembre 1793, pluviôse an II). La salle sert aussi pour les assemblées électorales. En avril 1793, la salle étant nécessaire pour cet objet, le corps municipal s'en empare [3].

1. L'église Saint-Dominique devint, avant de céder la place au Palais actuel de justice, un magasin de vivres et une remise à fourrage.

2. L'église du Gésu, qui devint un club de patriotes, ne fut rendue au culte qu'en 1802. Le club y fut installé à la date indiquée, et la place située devant l'église fut peu après, sur la proposition même de la Société, appelée place de la Réunion.

3. Correspondance : 23 avril 1793. Au président de la section séante aux Jésuites : « La salle du club étant nécessaire pour l'assemblée électorale, nous allons faire publier que ceux de votre section s'assembleront à la chapelle de Saint-Joseph, seul local que nous puissions vous indiquer ».

Cette salle de séances paraît être devenue assez rapidement insuffisante. Le 6 octobre 1793, on en demande l'agrandissement, et les membres de la Société qui ont des aptitudes artistiques sont invités à coopérer à la transformation et à présenter leurs plans. On ouvrit même à cet effet une souscription.

Le local eut ses concierges, qui servaient à la fois pour la salle des séances et pour le local des comités. Nous en connaissons deux : Clément et Scudié, qui recevaient un salaire de six francs par semaine.

Cette salle des séances on s'ingénia à l'ornementer pour la rendre plus agréable à fréquenter. En décembre 1793 (2 nivôse an II), un arbre de la liberté est planté à la porte de la salle, que l'on décore en outre d'un drapeau tricolore, offert par un citoyen, et l'installation de cet emblème patriotique a lieu, en grande pompe, avec l'assistance de tous les corps administratifs et militaires. On place au-dessus de la tribune des inscriptions. Les mots de « Justice, Humanité » sont inscrits au-dessous de ceux de « Liberté, Égalité », « Vaincre ou mourir ». Les droits de l'homme et du citoyen sont affichés en placards dans la salle. En novembre 1792, on met en lettres d'or au-dessus de la tribune, « l'anniversaire de la date de la délivrance de la ville ». Le 10 avril 1793, la pierre de la Bastille dont le citoyen « Pelloy » fait don à la Société y est installée. C'est, dit la lettre d'envoi, « une dalle de pierre tirée des cachots de la Bastille, sur laquelle est placé les commandemens d'un véritable républicain, encadrée avec le bois provenant de cette forteresse, pour être placée dans le lieu des ses séances et pour faire époque de votre heureuse réunion à la République française ».

On décida, le 28 septembre 1793, de dresser le tableau de tous les braves soldats de l'armée d'Italie qui, par leurs faits

d'armes et leurs actes héroïques, auront bien mérité de la patrie, et de le placer au-dessus de la tribune. On inscrivit aussi sur les murs (3 octobre 1793) les noms des bonnes citoyennes qui se présentaient pour faire gratis les chemises déstinées à l'armée. Le 12 brumaire an III (2 novembre 1794), on réclame la suppression des marques de fanatisme qui existent encore dans la salle.

De même la salle des séances fut éclairée. Le jour de la prise de Toulon une députation de lanterniers est venue « allumer, aux applaudissements de l'assistance, une lampe dont ils ont fait don à la Société » (20 nivôse an II, 9 janvier 1794). Le 30 nivôse an II (19 janvier 1794), un généreux donateur fait cadeau de l'huile nécessaire pour l'entretien de cette lampe, et le président le remercie en lui donnant publiquement l'accolade fraternelle. Le 23 août 1794 (6 fructidor an II), le citoyen Bembonetti fait don à la Société d'une lampe à quatre lampions pour la tribune.

Il y eut, semble-t-il, un public assez assidu aux séances ainsi qu'on peut en juger par les réclamations contre l'obstruction faite par les muscadins, par le refus d'accorder la parole aux citoyens qui, voulant discourir, ne sont pas membres du club (1 nivôse an II). Pourtant, en frimaire an III (novembre 1794), on se plaint du peu d'assiduité des citoyens et citoyennes de la commune à la Société. Le 15 fructidor an II (1er septembre 1794), on décida que pour supprimer tous les abus, la salle serait aménagée, que tous les membres auraient une place distincte et que ceux qui n'auraient pas de cartes auraient une place spéciale. Les commissaires de salle, furent en outre chargés (12 frimaire an III, 2 décembre 1794) d'arranger les gradins afin que les bancs ne fussent pas toujours pris, que l'on eût la liberté de se remuer et que le bureau fut complètement débarrassé.

*
* *

Quel fut le personnel de la Société ? Nous ne possédons pas le nombre exact des membres du club, mais nous pouvons au moyen de divers documents arriver à une approximation. Le « Catalogue des membres de la Société qui ont donné les renseignements que la loi du 25 vendémiaire (an III) exige de tous les membres qui la composent[1] », nous fournit un total de 157 membres. Bonifaci, à la date du 1er février 1794, en signalant le scrutin public sur l'admission des membres qui eut lieu du 2 février au 7 septembre 1794, déclare que le club comprenait alors 320 membres, « dont aucun, ajoute-t-il, n'est remarquable, ni par le génie ni par le talent ». On peut donc supposer que le nombre des clubistes varia de 350 à 450, chiffre assez élevé, si l'on se souvient qu'à l'annexion Nice n'avait encore que 24.000 habitants[2], d'une part, et que d'autre part, le parti français eut constamment à lutter contre un fort parti séparatiste qui regrettait toujours le temps de la domination sarde.

Parmi ces membres, il y eut un certain nombre de femmes « citoyennes qui, à l'exemple des plus illustres romaines, veulent sauver la république et reçoivent le baiser de paix et d'unité ». Les procès-verbaux en mentionnent 18, qui prêtèrent le serment exigé, telles : Térésa Arnoux, Anna Sasserno, Marie Chapon.

Le catalogue, fort incomplet, que nous citions plus haut, nous renseigne admirablement sur l'état social de ces clubistes. On les a, la plupart du temps, représentés comme des gens de basse extraction, d'éducation grossière, et pourtant à côté de menuisiers, marchands, colporteurs, char-

1. Ce tableau des membres de la Société avait été réclamé par la Convention. Il fut établi par les secrétaires de la Société et terminé le 14 frimaire an III (4 décembre 1794) à 2 h. du matin. Nous le publions en appendice (appendice III).

2. Archives départementales : L. 3, pag. 98, verso.

rons, agriculteurs, cuisiniers, horlogers et autres, nous rencontrons, en dehors des fonctionnaires : administrateurs du département, membres du comité révolutionnaire, présidents du tribunal criminel ; des Sociétaires ayant une certaine culture : instituteurs, armateurs, libraires, négociants, rentiers, notaires, pharmaciens, médecins, chirurgiens, directeurs de spectacle.

De nombreux prêtres furent reçus membres de la Société, et certains d'entre eux obtinrent les honneurs de la présidence. Il y eut, naturellement, bon nombre d'étrangers, mais l'élément français ne prédomina pas toujours. Dans la liste des « membres qui se sont soumis à la censure de la Société en ventôse an II [1] », sur 137 candidats, 52, c'est-à-dire plus du tiers, sont de Nice, des Alpes-Maritimes ou habitent le chef-lieu et le département depuis plus de vingt ans, ont les professions les plus diverses. Plusieurs sont désignés comme « vivant de leurs biens », et l'un d'eux, Sauvaigo, de Nice a 73 ans. On peut donc, les fonctionnaires et les tenants du régime sarde ayant quitté la ville dès le 28 septembre 1792, laissant ainsi le champ libre aux partisans de la France, supposer que ce furent non point uniquement — comme on l'a dit [2] — des officiers et sous-officiers qui menèrent le club, mais une minorité ardente de patriotes niçois, acquis aux idées nouvelles, qui furent aidés par des citoyens venus du dehors, dans leur œuvre de francisation du Comté.

*
* *

Le club eut son règlement. Il fut réclamé dès le 6 novembre 1792, date à laquelle on décidait aussi que l'on

1. Nous publions ce registre des candidats en appendice (appendice IV).

2. Rance-Bourrey, *Sainte-Claire de Nice* : pag. VII, note 1, et André, *Nizza*, 1792-1814, pag. 233 et 298... Ce dernier déclare que les Niçois membres du club ne furent que des fonctionnaires, qu'ils se firent inscrire par peur, et que leur nombre ne s'éleva pas au-dessus de dix-neuf. Nous avons, dans l'appendice IV, mis en italique le nom des candidats de la région, dont le total atteint cinquante-deux.

établirait un tableau des questions mises à l'ordre du jour. Ce règlement fut sans doute copié sur celui de Grasse, dont on reçut un exemplaire le 22 octobre 1792, et aussi sur celui de Marseille. Le 1er février 1793, à propos des séances publiques, on décidait, en effet, de se conformer, sur cet article, au règlement de Marseille.

Le 20 nivôse an III (9 janvier 1794), on délibérait de nommer un président et un vice-président, qui devaient être changés tous les mois. Ils sont assistés de trois secrétaires, « qui écriront toutes les délibérations, qui en feront la lecture à la séance suivante, et qui seront changés tous les mois » ; d'un trésorier, qui doit rendre les comptes à première réquisition et au moins une fois tous les mois ; de deux archivistes qui sont chargés de tous les papiers du comité « dont ils auront une clef chacun ». Il y avait, en outre, trois membres chargés de recevoir toutes les lettres, de les inscrire sur le registre et d'y répondre ; trois membres pour recevoir « les certificats de civisme, les attestations, les papiers en conséquence, les vérifier et en faire leur rapport au comité, ainsi que les noms et les pièces de ceux qui veulent être membres de notre Société » ; deux membres, pour recevoir toutes les dénonciations et en faire leur rapport. On décide enfin que les séances s'ouvriront tous les jours, à 10 heures précises du matin et à 5 heures du soir. Dès le début, à côté de ce bureau, fonctionnèrent les divers comités institués par l'assemblée : comité de surveillance, créé en octobre 1792 ; comité central (mars 1793) ; comité de sûreté générale (juillet 1793) ; comité de salut public (septembre 1793). Ces comités se subdivisèrent en bureaux. Le comité de sûreté générale, établi le 23 juillet 1793, « pour recevoir les plaintes et dénonciations concernant le salut public », comprit 4 membres, qui rendaient compte de leurs opérations tous les jeudis. Le comité central

comprit d'abord 36 membres : 18 niçois et 18 militaires. Les citoyens soldats membres du comité étaient tenus de garder le secret sur les opérations auxquelles ils avaient pris part. Le nombre des membres du comité fut ensuite porté à 42. Le comité se subdivisa en comités de correspondance (4 membres), de surveillance (5 membres), de rapport (3 membres), secret (6 membres), de bienfaisance (4 membres) plus un caissier pour le comité de bienfaisance. Les comités de surveillance et du secret réunis constituaient le comité d'admission. Le citoyen Chabaud, officier municipal, « d'un patriotisme ardent », fut nommé « membre né » de tous ces comités. De même, le citoyen accusateur public fut « membre né » du comité du secret.

A ces différents comités on ajouta, peu après, ceux de l'inspection administrative (8 membres) et de la police (4 membres). Les membres de ce dernier comité étaient décorés d'un ruban tricolore, qu'ils devaient déposer tous les soirs sur le bureau. Le comité de surveillance, qui eut 24, puis 48 membres, comprit les sous-comités de correspondance (8 membres), de rapport (7 membres), du secret (8 membres). Le comité de salut public était divisé en 5 bureaux : militaire (9 membres), esprit public et correspondance (9 membres), bienfaisance et pétitions (3 membres), économie (2 membres), surveillance et réception (13 membres).

Le 14 septembre 1793, on demanda que le comité de salut public fût composé moitié de Niçois, moitié de militaires ; mais l'on fit remarquer que les militaires étant obligés de s'absenter pour aller à leur poste, il pouvait arriver que, vu les circonstances et la multitude des affaires, le service du salut public fût en souffrance. Un membre dénonça « l'incongruité de cette ligne de démarquation entre les frères niçois et les frères d'armes, disant que tous les

membres de la Société étaient des citoyens républicains et qu'il ne s'agissait que de faire le choix des plus chaus et zélés patriotes sans aucune distinction ». L'assemblée décida aussitôt que « les vrais patriotes qui se reconnaissent capables et zélés pour remplir les fonctions du comité de salut public se feront inscrire, séance tenante, sur une liste, et sur cette liste la Société fera le choix des 12 membres qui formeront le comité de salut public ».

Ces comités eurent chacun leur règlement intérieur qui fut, sans aucun doute, identique. Celui du comité de surveillance comprend 8 articles [1].

Les membres des comités étaient, en outre, astreints au serment [2]. Les comités tenaient séance à divers moments de la journée. Le comité central se réunissait à midi après la séance des « rédacteurs » et le soir après la séance de la Société. « Le président s'occupera que la séance de la Société du soir soit levée à heure convenable ».

1. Article 1. Le comité se réunit à 10 heures le matin, tous les jours, et la séance, sauf affaires graves, est terminée à midi. Le président et les vice-présidents sont tenus d'être présents. En cas d'absence, le membre le plus ancien préside et adresse des remontrances aux absents. La séance débute par la lecture du procès-verbal.

Art. 2. Le procès-verbal mentionne les assistants, qui signent. Trois absences consécutives attirent la censure du président ; on est ensuite signalé publiquement à la Société et enfin remplacé définitivement.

Art. 3. Les délibérations ne sont valables qu'autant que la moitié plus un des membres les a votées. Le comité peut cependant recevoir toutes les dénonciations et les instruire à condition d'en avertir le comité tout entier.

Art. 4. Aucun membre ne prendra la parole sans avoir été autorisé par le président.

Art. 5. Le comité recevra toutes les dénonciations. Un membre recevra tous les renseignements, et le comité délibérera dans sa sagesse.

Art. 6. Pour les séances extraordinaires du soir, le président préviendra les membres le matin.

Art. 7. Quand un membre partira, on le remplacera aussitôt.

Art. 8. Tous les membres prêteront serment.

2. Serment des membres du comité de salut public : « Je jure devant l'Être Suprême de maintenir de toutes mes facultés morales et physiques, de ma fortune et de ma vie, la république française une et indivisible, de signer de mon sang s'il était nécessaire, toute dénonciation contre tout individu reconnu suspect par les membres du comité de salut public dans quelque poste qu'il soit élevé et quelque degré de parenté qui me lie avec lui. Je jure enfin de garder un secret inviolable sur toutes les opérations du comité, et je consens, au cas où il serait prouvé que j'en ai révélé quelque chose, d'être rayé du tableau de la Société ».

Le comité de surveillance avait aussi deux séances. La première, à 11 heures du matin. On y préparait les affaires. Les questions urgentes étaient seules solutionnées. Le président convoquait le comité « in pleno », par cartes d'invitation. La deuxième avait lieu à 7 heures du soir. On délibérait sur les affaires. Le nombre des assistants devait dépasser la moitié des membres. A la fin de la séance, on désignait, pour la séance du lendemain matin, 4 membres, pour recevoir les dépositions et mettre à exécution les décrets du club.

Chaque membre des comités était invité, sous peine de dénonciation et de destitution, « à faire part de ses lumières au comité » et il ne pouvait parler qu'après avoir obtenu la parole, qu'il conservait « tant qu'on (il) se tiendra debout ».

A partir du 30 fructidor an II (16 septembre 1794), les comités furent chargés de faire exécuter toutes les délibérations de la Société, qui avait décidé (8 avril 1793) de n'avoir plus de relations avec lès corps constitués que par écrit.

Ces comités se tenaient en relations avec les comités semblables des départements voisins. Le comité de surveillance est ainsi en correspondance suivie, au sujet des dénonciations, avec Menton, Sisteron, Marseille.

La société eut ses archives. En février 1793, on décide de placer dans ces archives le double de toutes les pièces envoyées à la municipalité. Nous connaissons quelques-uns des archivistes : l'abbé Foncet, en janvier 1793 ; Massequan, en frimaire an II (novembre 1793). Ces archives ne paraissent pas avoir été admirablement tenues. En frimaire an III (novembre 1794), elles sont dans le plus grand désordre. Le conseil municipal, chargé, le 5 complémentaire an III (21 septembre 1795), de retirer les papiers de la Société populaire, déclare qu'il s'y est transporté et qu'il n'a trouvé qu'un tas informe qu'il a mis en sacs et cacheté. Il a appris

par un ancien secrétaire de la Société que des particuliers s'emparaient des journaux reçus[1].

Les comités eurent aussi leurs archivistes. Le 29 ventôse an II (19 mars 1794), le comité de surveillance charge l'un de ses membres, le citoyen Giraud, de « cotter et caser tous les papiers du comité ».

***

Pour subvenir aux nombreux frais qu'il dut supporter, le club eut des finances sur lesquelles nous sommes assez bien renseignés. Elles comprennent deux chapitres principaux : recettes et dépenses. La Société a — en nombre variable — des trésoriers, qui doivent tous les mois rendre leurs comptes à un comité, qui est chargé d'en faire un rapport à l'assemblée. Ces trésoriers sont très souvent (notamment en l'an II, le 22 frimaire (11 janvier 1794) rappelés à l'ordre.

Les recettes proviennent soit des cotisations, soit des quêtes, soit enfin des dons volontaires. Le 5 octobre 1792, il est décidé que tous les frères paieront un droit d'entrée de 12 sols, pour subvenir aux dépenses, et en retour des cartes leur seront délivrées. Le frère Masséna père est nommé trésorier, et l'on décide d'établir à l'entrée de la salle un tronc destiné à recevoir les dons volontaires pour les pauvres. En 1793, la cotisation est fixée à 30 sols par mois. Le 28 août 1794 (1er fructidor an II), on délibère que les membres épurés prendront pour 3 mois une carte qui coûtera 5 francs, que les frères d'armes entreront sans cartes, et que l'on en réservera 50 pour ceux qui ne seront pas en état de payer. Les cartes devaient être portées à la boutonnière (les frères d'armes étaient exceptés de la mesure), et des membres étaient placés à la porte pour les vérifier. En ventôse an III (26 février 1795), le prix des cartes est élevé à 50 sols par mois, et l'on oblige les retardataires au paiement. Le

1. Correspondance : 5 complémentaire an III.

4 juin 1793, « on décida d'imprimer et afficher une annonce, pour inviter les membres à payer leurs mois d'arrérage, sous peine de voir leurs noms affichés dans la salle et biffés de dessus les registres ».

En septembre 1793, les membres du jury d'accusation remettent à la Société un don patriotique de 24 livres, provenant des honoraires des vacations que la loi leur accorde. Le trésorier Bergoin reçoit, en octobre 1792, 194 livres tournois. Les quêtes faites dans le quartier des Israélites donnent, en mars 1793, le 10 : 4 livres, 10 sols en espèces et 10 sous en assignats ; et le 17 : 53 sols et demi espèces, et 10 sols assignats. En janvier 1794 (9 pluviôse an II) un ci-devant israélite annonce à la Société que la collecte faite pour les veuves et les orphelins a produit 176 livres.

Le 10 novembre 1792, on décide que deux citoyens quêteront dans la Société et à la porte des églises en faveur des pauvres. A la suite de la prise d'Oneille (8 novembre 1792), on fit imprimer la relation de cet événement. Les profits de la vente de cette brochure, « faite à la porte de la Société et par les moiens des colporteurs », seront retirés par le trésorier du club et « affectés au mariage d'une fille nissarde avec un français ou à une famille pauvre ».

Le 4 nivôse an II (23 janvier 1794), une députation de la marine, précédée du drapeau tricolore, vient offrir 1370 livres pour les veuves des frères d'armes tués sous les murs de Toulon, somme qu'un membre du comité de bienfaisance remet aussitôt au trésorier de la Société. Le 2 juin 1793, les soldats et sous-officiers de la compagnie Jacquemart du 51e régiment font — sur leur dernier prêt — un don patriotique de 51 livres, 15 sols.

En mars 1795 (16 ventôse an III) des citoyennes patriotes remettent 25 livres, 5 sols, pour le soulagement des indigents. Le même jour, la « caisse, où quelques citoyens

avaient mis leurs dons pour soulager l'humanité souffrante », a été ouverte, et on en a retiré 33 sols et demi numéraire, 100 livres 5 sols assignats. Il y a, en outre, collecte tous les décadis à la Société en faveur des indigents. Celle du 10 frimaire an II (30 novembre 1793) produit 50 livres 10 sols. Des commissaires sont nommés, soit pour faire la quête les soirs de séance (Giraud et Teisseire recueillent ainsi, le 2 février 1793, 23 sols) ; soit, tels Monier, Tomati, Barot, Foncet (8 février 1793), pour s'informer auprès des curés des paroisses des indigents à secourir.

La Société a, en outre, à sa disposition une part des recettes du théâtre. Le 3 nivôse an II (23 décembre 1793), ces recettes s'élèvent à 2.584 livres qui, déduction faite des frais, sont versées au comité de bienfaisance. Le 3 vendémiaire an III (24 septembre 1794), la municipalité est invitée à faire donner par les acteurs de la comédie autant de représentations que faire se pourra, au profit des pauvres, « dont le produit sera versé dans la caisse de bienfaisance de la Société ».

Le club reçoit aussi des dons volontaires. Pour stimuler la générosité des patriotes, la Société décida, le 9 fructidor an II (26 août 1794), qu'on dresserait un tableau décadaire « pour connaître ceux qui auront souscrit ». En vendémiaire an III (septembre 1794) les citoyennes Nicolette Bernard et Marie Maurin font don de 3 croix d'or et d'une paire de boucles d'argent.

Ces ressources ne furent pas toujours suffisantes. Nous voyons, le 4 juin 1793, des membres se plaindre que le produit des cartes d'entrée ne suffise pas à solder les dépenses faites dans le mois, et que la plus grande partie des citoyens ne se présente pas pour payer. On les invite, sous peine de radiation, à s'acquitter aussitôt et l'on décide, en outre, que tous les citoyens non domiciliés seront tenus

de prendre une carte d'entrée payante, même s'ils étaient nantis d'un certificat de civisme, les frères d'armes exceptés.

Quant aux dépenses, elles ont trait soit aux achats des comités, soit aux frais d'impression des discours ou brochures, soit au paiement des employés du club, soit enfin au solde des frais occasionnés par la célébration des fêtes patriotiques. Le 25 brumaire an III (15 novembre 1794), un citoyen réclame, pour bois fournis à l'occasion de la fête pour la prise de Toulon, 3.256 francs. En l'an II, le 13 prairial (1er juin 1794), le comité central dépense 10 livres. En 1795, la Société doit à l'imprimeur Cougnet 750 livres, que celui-ci réclame, et des mesures sont prises aussitôt pour éteindre cette dette. Elle ne l'est point encore, en vendémiaire an III, date à laquelle ledit Cougnet produit un mémoire d'impressions et fournitures des 750 livres, impayées depuis 15 mois ; et de 975 livres 15 sols qui lui sont aussi dus. En floréal an III (avril 1795), les dépenses du mois précédent s'élèvent à 427 livres et les recettes à 63 livres 5 sols. Pour combler le déficit on réclame le secours des « frères ». En octobre 1792, la Société délivre 2 bons de 6 livres aux concierges Scudié et Clément, et aux boulangers Jaume, Orsa et Giraudi des bons de 70 livres 16 sols, de 90 livres 16 sols, et de 63 livres 2 sols.

Le club accorde aussi des secours. Le 12 avril 1793, un citoyen venant du Piémont, d'où il a été chassé par sentence de la délégation séante au bourg de Coni avec ordre de ne plus rentrer sur les terres du roi Sarde, demande un secours pour regagner Entrevaux, sa patrie. Le comité central, après en avoir délibéré et « en avoir été pleinement convaincu », lui accorde le « maximum de bienfaisance », et adresse une pétition à l'administration pour lui faire procurer une monture pour rentrer à Entrevaux, « à cause

25

de l'état de faiblesse auquel il a été réduit par sa détention dans les prisons sardes ».

Le 8 frimaire an III (28 novembre 1794), des secours sont alloués à un frère d'armes malade, à qui la nation n'accorde que 30 sols par jour pour vivre.

De même, un frère d'armes ayant, en décembre 1794 (24 frimaire an III), perdu son « portefeuil », et quittant la ville, recommande sa femme malade et enceinte à la Société, et le comité de bienfaisance lui accorde une somme de 300 livres. La Société a enfin ses fonds secrets. Le comité de surveillance paie des sommes « à tant par mois » à des individus, pour les renseignements qu'ils donnent au comité touchant les malveillants. On semble d'ailleurs, vu la rareté des indications fournies — avoir supprimé (avril 1793) ces pensions. On les remplaça par des récompenses accordées individuellement à « ceux qui se donnaient de la peine », c'est-à-dire aux dénonciateurs.

Les finances de la Société étaient soumises au contrôle administratif du district. Celui-ci, réclame, le 21 ventôse an III (11 mars 1795), « aux républicains assemblés en Société populaire, conformément au décret du 13 frimaire dernier, le compte des dons patriotiques reçus par la Société ». Les ayant examinés, il déclare qu'il y manque « les dons en matière métallique, tels que croix d'or, etc., etc., les sommes reçues et dépences pour la célébration des diverses fêtes qui ont eu lieu dans la commune ». Il réclame d'urgence les comptes exacts pour la vérification et le visa [1].

*
* *

En dehors de son règlement général, la Société eut son règlement intérieur. Le 12 octobre 1792, l'assemblée fixa l'heure de ses réunions à 5 heures du soir. Cette heure fut

1. Archives départementales : L. 184, pag. 85.

ensuite reculée. En 1793, des frères d'armes demandent que les séances commencent à 6 heures afin que ceux d'entre eux qui sont obligés de rentrer dans les hôpitaux et casernes puissent y assister et connaître les bonnes nouvelles. Les séances se terminent généralement à 10 heures du soir. A chaque séance, a lieu l'appel nominal des membres de la Société et des comités, et les absents qui n'ont pas de motifs valables sont passibles de la censure présidentielle.

En octobre 1793, on institue, toutes les semaines, une séance pour l'explication des lois civiles et militaires, des droits de l'homme et du citoyen, dont on commente les articles un à un, en français les jours ordinaires, en niçard les jours de fête. Pour faire régner l'ordre, on nomma des commissaires de salle, qui, à partir du 10 vendémiaire an III (1er octobre 1794), sont nommés, non plus journellement, mais pour la décade. Ces commissaires sont généralement au nombre de quatre (février 1793). En nivôse an II (25 décembre 1793), ils sont choisis par le comité de surveillance. Ils portent au bras, comme insigne, un ruban tricolore. Des citoyennes patriotes, telles la citoyenne d'Orfeuille, en font présent à la Société, ce qui leur vaut une mention honorable (octobre 1793).

Les commissaires sont chargés de maintenir le bon ordre dans la salle, de vérifier à l'entrée, avec les concierges, les cartes des membres, qui étaient devenues obligatoires dès le 20 janvier 1793, et d'empêcher le tapage que les muscadins faisaient dans la salle. On demanda même (20 février 1793) au général Biron, 2 fusiliers pour être placés à la porte du club, et l'on décida que personne n'entrerait sans « un diplôme », c'est-à-dire sans montrer patte blanche. Le 20 nivôse an II (9 janvier 1794), il fut décidé que les membres qui manqueraient à leurs devoirs seraient censurés par le président et par l'assemblée. Aucun citoyen ne devait être

reçu sans que son nom et celui de 5 répondants eût été affiché pendant 8 jours dans la salle des séances. Le 3 janvier 1793, on décide, au sujet des admissions, que les postulants doivent être d'abord admis par le comité et présentés par 3 membres. Les porteurs de diplômes des villes suspectes sont invités, le 10 octobre 1793, à s'en procurer de nouveaux ou à produire l'attestation de 6 bons citoyens. Le 13 nivôse an II (2 janvier 1794), une commission de 24 membres est instituée pour examiner les candidats qui doivent, avant d'être reçus, rester affichés pendant 10 jours (15 fructidor an II, 1er septembre 1794).

De même, la Société n'admet ni noble, ni étranger. Il y eut pourtant quelques exceptions. En septembre 1794 (1er sans-culottide an II), le citoyen Antoine Carlone, de Naples, qui avait servi dans l'armée française et avait été blessé, fut reçu membre du club. Le 4 vendémiaire an III (25 septembre 1794), on paraît s'être ravisé, puisqu'à cette date on lui décerne seulement un certificat de civisme.

Par contre, sont admis aux honneurs des séances tous les étrangers qui peuvent donner à la Société des nouvelles sur les événements qui ont lieu dans les pays en guerre avec la République. Il en est ainsi, le 19 octobre 1793, pour un quartier-maître déserteur du Piémont, et pour un Napolitain qui annonce que le « roitellet a fourni 2.000 hommes qui sont à Toulon, 2 vaisseaux, 4 frégates, que l'esprit du gouvernement est aristocratique, mais que certaines classes, surtout celle des lazaronne, sont favorables à la révolution ».

On se montrait assez sévère sur les admissions. Bonifaci, nous indique qu'en 1794 on épura la Société. Les procès-verbaux nous fournissent, à la date du 5 ventôse an II (23 février 1794), une liste de candidats présentés à la censure de la Société [1].

1. Cf. appendice IV.

Les opérations portèrent sur 137 candidats, tous munis de certificats de civisme. Quatre furent ajournés, deux rejetés, un rayé de la liste comme indigne. La situation des absents fut réservée. Ces détails montrent que les enquêtes furent assez sérieusement faites et que l'on fut, en général, sévère pour les admissions.

Il y eut d'ailleurs discussion à la tribune sur les membres scrutinés et le tableau de ces membres fut établi par ordre alphabétique et placé bien en vue pour être lu (2 frimaire an II). Les membres admis devaient prêter serment, jurer de protéger les personnes et de respecter les propriétés.

De nombreuses discussions eurent lieu, en 1792, pour savoir si l'on viendrait au club avec ou sans armes. Un frère demanda, le 14 novembre 1792, que l'on vînt sans armes; mais un frère d'armes, aux applaudissements de toute la salle, fit « un discours éloquent tendant à prouver la nécessité de ne quitter les armes que lorsque les tyrans seront complètement détruits ». De même, on discuta la question de savoir si l'on parlerait assis ou debout aux membres de la Convention qui devaient venir à la Société. On décida de parler debout, « ce qui était la position la plus digne pour un homme libre ». La façon de porter la cocarde tricolore fut aussi l'objet de nombreuses discussions.

Les membres du club ne reçoivent aucun signe distinctif. En août 1793, le citoyen Chabaud, ayant été qualifié de président du département, on fit observer que, dans une Société composée d'hommes libres, ou ne devait donner que le « titre sublime de citoyens aux membres qui la composent ».

Le peuple est invité à fréquenter le club, à ne pas se laisser séduire par les ennemis de la liberté et ne pas craindre les religieux [1]. De nombreux discours furent pro-

1. Bonifaci, ouv. cité.

noncés, dit Bonifaci, pour amener le peuple niçois à la régénération française.

Le 2 nivôse an II (22 décembre 1793), il y eut « une discussion élevée relativement aux habitants de Nice, dont les préjugés les éloignent de la Société. Il a été arrêté que, désormais, ils auraient à se présenter avec confiance, et que le seul nom permis dans la Société entre les frères serait celui de républicain ».

Les séances du club débutent toujours par la lecture et l'adoption du procès-verbal [1]. Les règlements de la Société sont déposés sur le bureau « pour qu'on ne les enfreigne pas ». Vient ensuite la lecture des papiers-nouvelles, des décrets et des lois du gouvernement, des journaux tels l'*Echo des Pyrénées*, le *Journal de la Montagne*, le *Père Duchesne*. Cette lecture est souvent faite par des citoyens qui viennent des départements voisins, tel le citoyen d'Orfeuille, que l'on surnomme le Timon de la Révolution.

Pour éviter toute perte de temps, le bureau fut chargé, le 29 fructidor an II (15 septembre 1794), de parcourir les papiers-nouvelles dans l'intervalle de la lecture du procès-verbal et de la correspondance, afin que l'on pût en lire les extraits importants aussitôt après à la tribune. Le 16 vendémiaire an III (7 octobre 1794), il est décidé qu'après le procès-verbal, on fera lecture de 3 articles de la déclaration des droits, pour que le peuple ne soit pas égaré, ce qui est aussitôt mis en pratique. L'on discute en second

1. Les procès-verbaux débutent par la formule : « Vive la République, vive la Nation, vive la Convention, vive nos frères d'armes ». Ils portent en tête les mots « Egalité - France - Liberté » « Vive la République triomphante et invinsibile ». En floréal an III, sur la couverture du cahier des séances du mois on trouve : « Société populaire régénérée de Nice, département des Alpes-Maritimes », « Le Réveil du peuple », et ces vers :

« Peuple français, peuple des frères,
Peux-tu voir sans frémir d'horreur
Le crime arborer les bannières
Du carnage et de la terreur » !

lieu les affaires en cours. Des députations, des citoyens sont admis aux honneurs de la séance, tels les membres du tribunal de police, des individus venus de Naples, qui reçoivent l'accolade fraternelle du président.

Les représentants du peuple assistent très souvent aux séances et y prononcent des discours patriotiques : Ricord, Robespierre jeune, Robert Lindet et autres.

On procède à l'admission des membres qui se sont fait inscrire et qui prêtent à ce moment le serment d'usage. En frimaire an III (novembre 1794), les cinq élèves de l'école du Champ de Mars, retour de Paris, Suquet, Dalbera, Bottin, Bouvet, Sardine, tous nés à Nice, sont reçus membres de la Société comme militaires et épurés, et reçoivent l'accolade présidentielle, ce qui « est vu avec attendrissement ».

Des brochures, des exemplaires des droits de l'homme sont distribués aux citoyens, qui se présentent en foule pour les recevoir.

Les femmes sont aussi admises à la Société. En octobre 1793, la citoyenne d'Orfeuille ayant communiqué à la Société les nouvelles patriotiques que son époux lui envoie de Lyon, on lui fait les honneurs de la séance, elle reçoit le baiser fraternel du président et elle est priée de faire part à son mari « avec quel enthousiasme, la Société recevait des nouvelles d'un bon patriote, et que les discours de cette citoyenne, lorsqu'on lui apprit la mort prétendue de son mari serait renvoyé au comité d'instruction, et l'on fit à ce sujet une motion civique ».

Le 12 vendémiaire an III (3 octobre 1794), il est décidé que toutes les motions importantes seront affichées à la porte, pour que tout le monde en ait connaissance.

On chante, aux séances, des chansons patriotiques en français et en dialecte nissard : la chanson des Sans-

culottes, « Allons, enfants de la patrie ». Des citoyens exécutent des airs de flûte, offrent des intermèdes, qu'ils ont — tel le citoyen Gasqui en brumaire an III (octobre 1794) — composés, comme les Martyrs de la Liberté. A la même date, les citoyennes Fabre et Jourdan, les citoyens Lamarre et Berthout chantent des airs patriotiques, et la citoyenne Aglaé charme l'assistance par ses chants « en nissard ».

Les nouvelles importantes, comme celle de l'abolition de la royauté, sont reçues (3 octobre 1792) aux applaudissements nourris de l'assemblée ; et l'on jure de vivre libre ou mourir, on déclame contre les tyrans.

Il y eut sur ces manifestations des discussions assez vives. Un frère demanda leur suppression, déclarant qu'on n'était pas là pour s'amuser, mais un autre les défendit, en disant qu'elles faisaient mieux connaître les principes de la liberté et la lui rendaient plus chère.

La façon de parler fut, le 22 fructidor an II (8 septembre 1794), réglementée. Les commissaires de salle furent chargés d'inviter ceux qui parlaient à le faire chapeau bas, pour éviter les cris et le désordre. De même, le 1er vendémiaire an III (22 septembre 1794), « on interdit la parole à tous ceux qui ne seront pas dans l'état où un vray républiquain doit l'être quand on demande la parole ; enfin à tous ceux qui seront pris de vin et qui troubleront la Société ».

Il y eut des séances tumultueuses. Ainsi, le 31 mars 1793, le citoyen Fonchet (Foncet) suscita du désordre, apostropha le président, jeta avec colère la chaise du vice-président sur les bancs. Une commission fut aussitôt instituée, pour découvrir les auteurs des troubles et des propos indécents tenus à la séance.

En un mot, la Société s'organisa, après sa fondation, comme toutes les Sociétés populaires similaires. Constitué,

le club, n'allait pas tarder à agir. Aidé par les corps administratifs, son action va se faire sentir non seulement à Nice, mais encore dans le département. La Société allait peser sur l'opinion et par son intervention de tous les instants dans les affaires publiques contribuer, dans la mesure de ses forces, à rendre Nice française.

II

LA SOCIÉTÉ ET LA RÉUNION

La première des questions dont s'occupa la Société fut tout naturellement celle de la réunion de Nice à la France. Deux jours après la constitution du club, le 4 octobre 1792, le citoyen Jaume proposait, à la séance du matin, « de faire une pétition à la Convention nationale, pour lui demander que le comté de Nice soit réuni pour toujours et fasse partie intégrante de la République française, comme lui appartenant à trois titres : 1° comme démembrement du royaume d'Arles, qui ne pouvait être aliéné et qui n'a été cédé par les traités avec le duc de Savoie que comme jouissance et non comme propriété, dans laquelle la nation française doit rentrer comme elle est rentrée dans celle du Comtat d'Avignon ; 2° comme lui appartenant par droit de conquête ; 3° comme lui ayant été cédé par le vœu unanime des habitants, qui, délivrés de l'armée mercenaire du duc de Savoie et des tyrans subalternes qu'il soudoyait pour leur oppression, se sont hâtés de se mettre sous la protection du général Danselme, d'adopter les lois françaises et de prêter volontairement le serment de vivre libres ou mourir égaux, français et républicains ».

Cette proposition fut adoptée avec enthousiasme et le même jour, à la séance de l'après-midi, on décida d'envoyer porter ce vœu à la Convention Nationale par trois

commissaires, dont deux pris parmi les citoyens originaires de Nice et y habitant, et l'autre « parmi les Français libres qui ont délié leurs fers du joug de la servitude de la tyrannie »[1]. Les trois commissaires furent Vidal de Grasse, Raynaud et Règue de Nice. La délibération de l'assemblée fut soumise à la municipalité, au général Danselme et au district, qui donnèrent leur approbation et en autorisèrent l'exécution.

Le 10 octobre 1792, une pétition était envoyée au ci-devant roi de Sardaigne, pour lui « indiquer les intentions des ci-devant Nissards aujourd'hui républicains français, concernant leurs intentions de secouer le joug de son gouvernement » et, le 19 octobre, une nouvelle adresse était faite à la Convention pour réclamer la réunion.

Elle ne sera pas — dit le procès-verbal — signée par les militaires et les étrangers, parce « qu'elle pourrait paraître arrachée de force ».

Ces délibérations ne furent pas mises à exécution. Blanqui et Veillon qui avaient été envoyés à la Convention par les corps administratifs réunis de la ville de Nice vinrent à la Société, le 22 octobre 1792, et demandèrent si elle avait des adresses à faire parvenir à l'assemblée et à la Société mère des Jacobins. Il parut alors inutile d'envoyer à Paris les commissaires nommés le 4 octobre.

Blanqui et Veillon furent chargés de porter les vœux de l'assemblée à la Convention et de demander la réunion du comté à la France. Ils devaient aussi se rendre à la Société des Jacobins pour lui porter les vœux du club de Nice. Ils étaient, en outre, chargés d'entrer, au cours de leur voyage, en relations avec les Sociétés populaires qu'ils rencontreraient, et les assurer du bon esprit qui régnait dans la

1. Cf. Moris : *Nice à la France*. Tous les documents relatifs à la réunion provenant des Archives départementales et municipales s'y trouvent réunis.

Société de Nice. On sait que les deux députés furent acclamés à la Convention, et que celle-ci décida, avant d'annexer le comté, de consulter les populations intéressées.

Aussi, le 24 novembre 1792, Blanqui et Veillon sollicitèrent-ils les Niçois de se réunir en assemblées primaires (elles furent convoquées le 25) pour voter la réunion. Une partie de la population s'érigea alors en Convention nationale niçoise, qui prit le titre de « Colons Marseillais » « pour faire taire la jalousie mercantile des habitants de cette influente commune en faveur de la réunion ». Cette Convention proclama la déchéance du roi de Sardaigne et, à cette occasion, le 5 janvier 1793, la Société alla en corps, avec la musique, rendre visite à l'assemblée municipale.

Le 11 novembre 1792, il est donné lecture à la Société d'une lettre adressée par Blanqui au comité central. Cette lettre est accompagnée de la copie de l'adresse des députés à la Convention et d'une copie d'adresse au peuple de Nice en langue française et italienne [1]. Le vote des assemblées primaires ayant été unanime, la Convention proclama, le 31 janvier 1793, que le ci-devant comté de Nice ferait désormais partie intégrante de la république française et décida, le 4 février, qu'il formerait un 85e département.

La nouvelle arriva à Nice le 7 février 1793. Le directoire des Colons Marseillais faisait aussitôt expédier le décret de réunion à la « Société des amis et déffenseurs de la liberté », pour qu'on en fît lecture, en déclarant qu'il ne pouvait « leur donner une nouvelle plus agréable » [2].

Le 10 février, on faisait chanter, à cette occasion, un *Te Deum* à Sainte-Réparate. On décidait, en même temps, de célébrer une fête en l'honneur de cet heureux événement

1. Cette adresse de Blanqui fut imprimée à 6000 exemplaires, qui furent affichés, publiés et distribués.

2. Archives départementales : L. 3, pag. 21 et L. 5.

et, pour son organisation, on s'en remettait à la municipalité et à l'administration. Il était, en outre, décidé que la place située devant le club prendrait le nom de place de la Réunion. Le frère Foncet était chargé de se rendre à Paris, pour remercier la Convention d'avoir bien voulu décréter la réunion du Comté de Nice à la France. Le 8 avril, on demandait que l'on mît une inscription sur la tour de l'horloge, pour éterniser l'époque « où nous avons recouvré la liberté », et Foncet était chargé de la rédiger. Enfin on envoyait « au peuple sarde et autres d'Italie » une adresse en français et en italien, « pour les inviter à secouer le joug despotique et à accueillir à bras ouverts les Français, qui leur apportent la liberté, l'égalité et les droits de l'homme ».

III

LA SOCIÉTÉ ET L'OPINION

La Société se rendit, dès le début, parfaitement compte de l'action qu'elle pouvait exercer, et ses efforts tendirent à établir un esprit public, afin d'enraciner profondément dans le comté, depuis si longtemps soumis à la domination sarde et inféodé aux idées de l'ancien régime, les sentiments de fraternité et d'humanité que la Déclaration des droits venait de révéler à la France et que les armées républicaines allaient bientôt propager sur tout le continent. Son but fut, en somme — tout le prouve — de donner à la nouvelle province de la grande patrie une âme véritablement française.

Dès le 14 octobre 1792, on commençait à expliquer au club la Déclaration des droits de l'homme. L'ordre du jour appelait, à cette date, l'explication de l'article 2, et l'on décidait que tous les orateurs qui se présenteraient seraient entendus. On demandait que l'on fît deux fois par semaine à la Société la lecture des droits dans « l'idiome

nissard ». En janvier 1793, on faisait inscrire sur une colonne les droits de l'homme, et on déclarait que « les rois sont des sangsues qui ne cessent de sucer le sang du peuple ». Le 26 octobre 1792, le citoyen d'Orfeuille, racontant les fêtes données à Lyon à l'occasion des 4 drapeaux piemontais qu'il avait été chargé de porter à la Convention disait, dans une lettre qui fut imprimée et publiée à 2000 exemplaires : « Quatre Savoisiens portaient les drapeaux esclaves de leurs despotes. Je crois qu'il est bon que les rois qui veulent régner se dépêchent ». On priait les représentants du peuple de faire imprimer la Déclaration et la Constitution en langue vulgaire et italienne, et les commissaires des assemblées primaires, retour de Paris, étaient, le 3 septembre 1793, invités à faire un rapport sur ce « qu'ils ont vu d'intéressant dans leur voyage et de tout ce qui pourrait intéresser la République ». On proposait, de même, de nommer, toutes les semaines, des individus, pour aller prêcher en langue vulgaire sur les places publiques. Ces missionnaires laïques, qui devaient expliquer la constitution aux enfants et au peuple, étaient désignés le 4 octobre 1793. Ce furent : pour la place aux Herbes, Rusca ; pour la Poissonnerie, Bona ; pour Saint-Jean-Baptiste, Raymond ; pour la Boucherie, Raynaud ; pour Saint-François, Jean-Charles, et pour la Société, Buffon. Ces commissaires devaient être remplacés chaque semaine.

Non seulement on se préoccupe de la ville, on songe aussi au département. Le 1er novembre 1792, le club décidait d'éclairer « les campagnes sur les principes des droits de l'homme et d'inspirer les sentiments d'égalité et de liberté ». Huit membres de la Société : Auzelo, les deux Caravel, Trabaud, Brun, Lombard, Raibaud, Ghigo, sont désignés pour aller leur porter la bonne parole. Un frère, envoyé à la campagne, réclame bientôt l'augmentation du

nombre de ces missionnaires. L'un d'eux, le frère Chabaud, envoie, le 6 novembre, un rapport sur sa mission. Le 14 novembre, on prie « les communes de venir dans le sein de la Société, qui a bien des choses à leur communiquer », et on leur envoie, pour les décider, « 12 frères nissards » : Massène, Monier, Defly, Cathalan, Lebé, Randon, Ghigo, Flamin, Niel, Anselme, Verani, Pierre Mars, Defly ainé, Vallat, Vallentin, Rousset, Brun, Doneud. Un citoyen déclare que les Sociétés populaires doivent instruire le peuple. Il faut, dit-il, nommer deux commissions : l'une chargée de faire les discours concernant l'éducation, l'autre les discours sur le commerce et l'agriculture. Elles se réuniront les décadi et quintidi. Un frère protesto, en déclarant que tous les jours sont égaux. On décide alors que tous les citoyens seront chargés de faire part de leurs lumières et de s'attacher à tout ce qui instruit le peuple sur ses devoirs.

Le 24 février 1793, le Directoire du département fait imprimer, en italien et en français, à ses frais, et décide l'envoi aux communes du discours du citoyen Froment, prononcé à la Société, « pour propager l'esprit de civisme et les principes patriotiques qui y sont développés »[1].

En novembre 1792, on dénonce le nommé Véran qui, dans le quartier de Saint-André, excite à l'émigration les citoyens pour « s'aller réunir aux satellites du tiran des Alpes ». Le 9 avril 1793, une adresse est envoyée à la montagne, pour « les éclairer sur la République ». On décide de faire ôter les armes aux campagnards et d'accorder une prime à ceux qui dénonceront les possesseurs d'armes cachées, leurs conseilleurs et fournisseurs, et de faire une active propagande dans l'armée. Les sous-lieutenants de certaines batteries sont inscrits comme membres et reçoivent leurs diplômes gratis.

1. Archives départementales : L. 3, pag. 36-7.

On chante à la tribune de la Société toutes les chansons patriotiques nouvelles, la chanson des sans-culottes notamment, que le citoyen Marès voyait accueillie par des acclamations nombreuses. Les citoyennes Arnoux et Sasserno discouraient à la tribune (11 novembre 1792), leurs discours étaient accueillis par les cris de *bis, bis*, et l'on déclarait qu'elles avaient bien mérité de la Société et de l'humanité.

On demandait à l'admistration de faire arrêter à la poste tous les papiers aristocratiques et incendiaires, « dont l'effet serait terrible sur un pays nouvellement né à la liberté », notamment le *Bulletin National*. Pour les combattre, le comité de salut public examinait les projets d'un journaliste, qui demandait de faire imprimer une feuille patriote : *Le Tonnerre Républicain*. On s'abonnait (vendémiaire an III) au journal *La Montagne*, en en réclamant l'envoi exact. Il était enjoint, le 8 janvier 1793, au directeur des postes de remettre les papiers de la Société uniquement à son concierge. On discourait contre ceux « qui veulent détruire la République, la Convention et les Sociétés populaires » et, à propos d'une insulte faite à la majesté de la République et du peuple français, le jour de la fête du 20 nivôse an II, le comité de surveillance était chargé de connaître des insultes faites à la liberté. On enquêtait de même à propos d'une pierre lancée, le 29 nivôse an II, contre le comité de surveillance.

Instruction et éducation du peuple et des jeunes citoyens, tels furent les deux moyens que le club jugea les plus efficaces pour franciser le comté. Il demande, dès le début, l'établissement d'écoles pour la langue française. En 1793, il réclame l'établissement d'une école générale, d'une institution nationale en faveur des jeunes gens de toutes sectes. Les magister et instituteurs devront être assermentés et prêter le serment civique.

Sur la demande de la municipalité, la Société s'occupa de « vérifier » les citoyens capables d'être employés dans les écoles primaires (22 vendémiaire an III). Le 10 vendémiaire an III (1er octobre 1794), on décide que les jeunes élèves des deux sexes assisteront à la séance chaque quintidi. « L'élève qui aura un discours à prononcer, un article de la Déclaration à expliquer, ou l'acte constitutionnel, ou tout autre ouvrage propre à la propagande du principe sacré de la liberté, sera entendu à la tribune ».

« Tous les decadis, deux élèves de chaque institution réciteront alternativement un discours analogue au sujet de la fête. Le dernier quintidi, l'instituteur et l'institutrice noteront ceux qui auront eu le plus de talent ou de mémoire, et la Société les récompensera civiquement ». On demande aux pères et mères de laisser leurs enfants libres, au lieu de les mener à la messe ou aux vêpres. La municipalité est chargée d'inviter les instituteurs et institutrices d'amener, tous les quintidis, leurs élèves à la Société. On dénonce les maîtres qui donnent congé l'ancien jour du dimanche et des institutrices mixtes qui ne suivent pas l'esprit de la loi. Le 11 vendémiaire an III, une commission se rend chez certaines institutrices. Elle constate avec indignation qu'elles font réciter aux élèves des oremus et patenôtres. On se transporte alors chez elles, en brumaire, avec un conseiller municipal, et les « livres fanatiques sont pris et jetés aux flammes ».

En brumaire an III (31 octobre 1794), la Société proteste contre les maîtres qui donnent à leurs jeunes élèves « tant mâles que femelles » qu'ils devraient éloigner du catholicisme, « vacances les jours barbares de l'ancien régime nommés dimanches ». Le citoyen Basset fait, en vendémiaire an III, « un discours sur l'éducation, très étendu, et les moyens de faire une éducation uniforme et patriotique pour

éviter les abus qui se glissaient dans la constitution et l'éducation ».

Les jeunes gens sont encouragés de toutes façons. Le 7 brumaire au III (28 octobre 1794), on décide de faire faire lecture, chaque jour de decadi, d'une lettre d'un jeune élève du Champ de Mars (école militaire) par un élève du citoyen Berthoud, instituteur national de langue française, auquel la lettre sera remise. En frimaire, des élèves du même Berthoud viennent à la Société faire des discours « analogues aux vices que la République détruit ». En 1793, des jeunes citoyens républicains ayant prononcé des discours patriotiques au club, on en demande « l'impression, l'envoi à la Convention, l'affichage dans la cittée ». On déclare qu'ils assisteront aux séances et apprendront les droits de l'homme, « qu'ils réciteront dans quelque temps ». A la suite d'un autre discours, une adresse, est en fructidor an II, envoyée à la Convention, pour la remercier du soin qu'elle prend « pour leur procurer une bonne éducation ».

En brumaire an II, tous les membres de la Société et des comités sont invités à donner la liste des patriotes qui peuvent servir utilement la République.

Le 24 juin 1793, on décide que 12 orateurs seront chargés de prononcer chaque premier dimanche du mois, un discours patriotique, tendant à inspirer les vertus sociales et républicaines dans le peuple et surtout « dans » les jeunes gens. Le peuple niçois qui, « par des faits bien marqués n'avait aucune disposition à devenir des hommes libres », est d'une façon pressante invité à assister à ces conférences, « parce qu'avec le temps et des discours patriotiques, ils pourraient le devenir ». Il est même institué des conférences géographiques, « à propos des nouvelles de la guerre, pour être agréable à quelques frères d'armes » (17 frimaire an III).

Le 4 novembre 1792, les clubistes jurent de ne rentrer

dans leur foyers « qu'ils n'auront anéanti tous les tirans et que tous les peuples de la terre ne jouissent de la liberté ». Un frère, se tournant du côté du drapeau et du bonnet, jure de mourir mille fois « que de plutôt retourner sous la domination des tirans », et tous les membres prêtent le même serment.

Le président, qui discourt ensuite, termine sa harangue par ces mots : « Que vous reste-t-il à désirer? » et, aux applaudissements de l'assemblée, un frère lui répond : « D'être Français ». On chante alors l'hymne sacré « Allons enfants », et certains membres demandent que l'on se découvre, d'autres proposent qu'on se mette à genoux.

Le club suivit d'ailleurs lui-même l'impulsion donnée par Paris, et il fut tour à tour moderé, exalté, enragé ou robespierriste.

Le 11 brumaire an III (1er novembre 1794), un membre ayant osé déclarer que la Convention se laissait diriger par les Sociétés populaires, la Société « en a été couverte d'horreur » et le membre audacieux poursuivi. En nivôse an II (8 janvier 1794), l'invitation du comité de salut public de la Convention aux Sociétés populaires, d'avoir « à se conduire avec toute l'attention et dignité convenables à des assemblées composées d'un peuple souverain », est déclarée « sublime » et lue, à toutes les séances, pendant huit jours.

Le 20 janvier 1793, la Société de Rodez ayant accusé le patriote Marat, on n'accepte pas cette accusation et l'on passe à l'ordre du jour.

Dès le 19 novembre 1792, on s'occupe de « la punition de Louis le Dernier », mais toute discussion approfondie est ajournée, pour laisser le « temps à l'assemblée de se préparer sur un objet si important ». Le club, n'en adhéra pas moins, le 16 février 1793, à l'éxécution de Louis XVI [1].

1. Bonifaci : ouvr. cité.

En juillet 1793, le club demandait l'application de mesures fortes, vraisemblablement contre les modérés, et l'on insérait, au procès-verbal de la séance du 28, un discours très éloquent d'un frère à ce sujet. De même, on lisait à la tribune, le 19 septembre 1793, un fragment de l'oraison funèbre de la victime de Charlotte Corday.

Le 28 juin 1792, on discutait sur la constitution et sur le chapitre 13, article 5 : du Conseil exécutif. Les corps constitués du département assistaient à la séance et présentaient des observations. Le 13 juillet 1793, on faisait des adresses au peuple, pour lui faire connaître les avantages de la constitution, on en demandait, le 26, l'explication, et le peuple était invité par affiches à venir l'écouter, surtout « les laboureurs, qui est la classe qui a le plus besoin de cette explication ».

Afin de pouvoir compter sur la collaboration de tous, la Société demande, le 14 juin 1793, aux représentants, d'exclure tous les employés non munis d'un certificat de civisme ; elle déclare un moment (11 vendémiaire an III) que tout clubiste qui fréquente les églises n'est pas « patriotique, s'il professe un culte opposé au républicain ».

La Société assiste à toutes les cérémonies patriotiques, elle aide les représentants dans leur lutte contre la propagande étrangère. Un parlementaire anglais étant venu avec « une proclamation abominable, les représentants l'ont fait brûler. Il faut rechercher s'il y en aurait encore et punir de mort ceux qui auraient encore de telles pièces » (12 septembre 1793).

En octobre 1793, on demandait à la municipalité d'obliger provisoirement les citoyennes à porter la cocarde tricolore, sous peine de faire six chemises gratis pour l'armée. Les muscadins sont pourchassés avec vigueur ; on s'occupe même du costume des femmes et du port des moustaches (3-4 nivôse an II).

Le 7 octobre 1793, on députe au département, pour avoir un exemplaire du décret concernant le visa des certificats de civisme. On refuse très souvent ces certificats, et l'on prie même les Sociétés de Marseille et de Toulon (25 nivôse an II) d'envoyer à Nice une commission pour enquêter sur les « malveillans ».

En juin 1793, le 18, on adresse une pétition aux 48 sections parisiennes, pour les féliciter de leur fermeté dans toutes les révolutions, notamment dans celle qui vient d'avoir lieu (il s'agit de la chute des Girondins), et la Société déclare qu'elle a « la ferme résolution de soutenir et d'embrasser la même cause ». De même, le 1er juillet, elle adresse sa reconnaissance « aux Parisiens qui ont sauvé la République aux journées du 31 mai ». En août 1793, on annonce « le grand complot de Paris qui a été découvert », et la mort de Marat. On réclame la surveillance des ennemis de la République; on demande la suppression des partis sectionnaires et contre-révolutionnaires de Marseille et de Toulon, et l'on apprend avec joie que les sections de Toulon sont fermées et que le club de cette ville est ouvert depuis le 17.

Après la chute de Robespierre, on demande, le 8 fructidor an II (25 août 1793), la disparition de ses partisans, s'il s'en trouve à l'armée. Le 4 frimaire an III (24 nov. 1794), la Société félicite la Convention, à propos de la « suspension des Jacobins qui ont favorisé la République, ayant en cela rempli le but des Sociétés populaires, mais qui se sont laissé égarer par les suggestions des infernaux triumvirs et consorts ». Le club défend, malgré tout, les Jacobins, qui ont été, dit-il, « les colonnes de la Révolution; mais l'infâme cabale de Robespierre et consorts a amené des abus; ils sont une gangrène, mais ne doivent pas être confondus avec de pareils délinquants ».

Le club encouragea enfin, de toutes manières, la naissance de l'esprit nouveau. Il inaugura les baptêmes laïques. Le 24 octobre 1792, on présenta, à la barre de l'assemblée, un nouveau-né. « Les parrain et marraine ont juré, pour cet enfant, de maintenir la liberté et l'égalité, et les parents de l'élever dans l'esprit de républicanisme ». Dans la séance du 30 nivôse an III (19 janvier 1794), le citoyen Chartroux et la citoyenne Cary, la déesse de la Raison, présentèrent à l'assemblée le nouveau-né Trabot. Il fut reçu aux applaudissements unanimes de la Société. Le président lui donna l'accolade ainsi qu'à ses parrains.

Grâce à ces efforts de tous les instants, la Société populaire parvint à créer dans l'ancien comté un nouvel état d'esprit. Elle essaya et elle réussit un moment à républicaniser le pays.

IV

LE CLUB ET LES SOCIÉTÉS POPULAIRES

Créer un esprit public, éveiller dans le cœur des habitants de Nice et du comté l'amour de la France, c'était bien; mais il fallait les maintenir. Aussi la Société s'affilia-t-elle, dès sa fondation, aux Jacobins de Paris, dont elle fut une fille obéissante et dont elle suivit la politique, qui devait municipaliser la France et républicaniser la pays. En second lieu, le club groupa autour de lui toutes les Sociétés populaires du comté, pour propager les idées révolutionnaires, et il s'affilia aux Sociétés similaires de province.

Dès le 3 octobre 1792, le frère Cambon, du bataillon de l'Hérault, demandait que « connaissance de l'établissement de notre Société soit donnée au club des Jacobins de Paris, et qu'elle y soit affiliée » ; ce qui fut fait. Ces Jacobins, on les défend, en toutes circonstances, contre les attaques

dont ils sont l'objet ainsi, le 8 frimaire an II (28 novembre 1793), on déclare que, quoique « soubçonnés, ils sont immortels en ce qu'ils sont étroitement liés avec la Convention Nationale ».

Non seulement le club s'affilie aux Jacobins, il entre, en outre, en relations avec toutes les Sociétés similaires de la République. Les Sociétés avec lesquelles il entretint des relations sont très nombreuses : Bordeaux, Nîmes, Toulon, Marseille, Grasse, Antibes, Cannes, Aix, Avignon, Lavaur, Vienne, Carcassonne, Perpignan, Tarascon, Beaucaire, Rodez, Beaune, Draguignan, Altkirch, Lille, Pezenas, Fréjus, la Seyne, Rouen, Embrun, Manosque, Strasbourg, Auxerre, Valence, Chambéry, Saverdun, Digne, Sisteron, Valenciennes, Louhans, Givet, la Société populaire et régénérée et montagnarde d'Apt, Cette, Excise (Gers), Vence, Saint-Paul, Ancenis, Gattières, Tar (?), Souliers (?). Le club est affilié ou accorde l'affiliation à ces Sociétés. Il demande « une correspondance active et journalière » avec certaines de ces Sociétés, notamment Toulon. Il est en rapports constants avec Grasse. En 1793, le 12 juillet, à propos d'une adresse de cette Société, dont les membres se plaignent des efforts faits par la municipalité pour dissoudre leur club, on invite la Société à fraterniser avec celle de Nice, et l'on envoie à Grasse, munis d'une lettre de la Société, deux commissaires, pour s'informer des principes qui dirigent le club grassois.

Avec Marseille l'on est dans les meilleurs termes. On lui envoie des commissaires pour des inscriptions. Le 21 septembre 1793, on délègue à Marseille, « pour l'avantage public et du département » des patriotes ardents pour fraterniser avec les véritables sans-culottes marseillais, afin de détruire les fédéralistes. La députation ne partit pas, vu le manque « des assignats nécessaires pour la dépense dudit

voyage ». En frimaire an II et en brumaire an III, une lettre de la Société de Marseille, « avec leur profession de foi », est adoptée, affichée « dans la salle et partout », envoyée aux filiales et lue toutes les décades. En septembre 1793, on annonce aux sans-culottes de Beaucaire que « l'armée d'Italie a fait mordre la poussière, dans toutes les attaques, aux esclaves piémontais ». La bataille de Lode[1] est, en novembre 1792, annoncée de même à la Société de Carcassonne. En nivôse an II (23 décembre 1793), on reçoit « avec beaucoup de satisfaction » une lettre de la Société populaire de Bordeaux. Le 27 nivôse an II (16 janvier 1794), le comité de surveillance du club écrit au comité similaire de la Société d'Aups, « qui témoigne de la méfiance à celui de Nice », pour se laver des reproches qu'on lui adresse, et pour lui déclarer « qu'il ne dormait pas quand il était question de surveiller pour le bien général ». Le club est de même en correspondance avec le comité de surveillance de Manosque.

Le 23 octobre 1793, à la prière d'un frère d'armes du 11me régiment, ci-devant la Vieille-Marine, accusé d'être passé aux Anglais, on informe la Société populaire d'Alkirey (Altkirch) que loin d'avoir déserté, le 11me s'est toujours comporté et se comportera encore en brave et bon républicain.

On lit à la tribune les adresses envoyées par les Sociétés affiliées à la Convention Nationale. Elles sont accueillies par des applaudissements unanimes; on les adresse aux filiales départementales, aux Jacobins. On surveille certaines Sociétés, particulièrement celle de Cannes, qui se voit, le 21 nivôse an II, dans l'obligation, pour justifier la conduite d'un frère, d'envoyer l'extrait de l'un de ses procès-verbaux. Les brochures envoyées par les Sociétés sont

1. Lieu situé entre Lantosque et Lucéram (A.-M.).

reçues avec gratitude, telle, en frimaire an III, celle de la Société d'Ancenis, intitulée la *Vie des Sans-Culottes*, et relative « aux troubles que cette commune a essuyés ». On lit, de même, avec enthousiasme, le 24 fructidor an II (10 septembre 1794), l'adresse des patriotes italiens réfugiés sur le territoire de la République française à Nice.

La Société s'ingénia, en second lieu, à grouper autour d'elle toutes les Sociétés qui se constituèrent dans l'ancien comté, pour en former un bloc, et peser avec d'autant plus de force sur les corps administratifs dans l'intérêt de la population et de la cause française.

Le 14 novembre 1792, on commence par proposer d'envoyer une commission de 100 membres dans tous les cantons, pour instruire le peuple et former partout des Sociétés populaires.

Toutes les Sociétés départementales furent affiliées au club. Nous trouvons mentionnés de la sorte les clubs de Contes, Sospel, Monaco, Roquestéron, Menton, l'Escarène, St-Martin du Var. Le 5 frimaire an II (25 novembre 1793), Oneille demande « le règlement du club pour fonder une Société populaire et s'y conformer ». On le lui envoie, « pour propager l'esprit républicain avec énergie ». La Société populaire régénérée d'Oneille s'affilia à Nice en vendémiaire an III (septembre 1794). La Société de Villefranche seule ne fut pas affiliée. On lui refuse cette affiliation, le 24 nivôse an II (13 janvier 1794), parce qu'elle n'est composée que de militaires qui n'y ont pas de domicile fixe.

L'affiliation a généralement lieu par l'admission des présidents des Sociétés aux honneurs de la séance. En novembre 1792, la députation de Sospel est reçue, aux applaudissements de toute l'assemblée, et placée à côté du bureau. Le 19 octobre 1793, le président de la Société

populaire de Contes est admis aux honneurs de la séance.

Ces Sociétés, on les surveille, on intervient dans leur action, on les dirige. Le 2 avril 1793, Nice écrit à la Société populaire de Fort-Hercule (Monaco), pour qu'elle porte à l'avenir plus d'attention à l'élection du maire. La Société de Menton est invitée, en 1793, à exercer une surveillance sérieuse sur les nombreux individus qui émigrent par Menton du côté de la terre ou de la mer.

Les clubs du département s'adressent à Nice, pour obtenir des renseignements sur les événements politiques. Le 6 nivôse an II (26 décembre 1793), la Société de Monaco réclame des nouvelles, « rapport à l'infâme ville de Toulon ».

On tient les Sociétés au courant de tous les événements. Le 12 novembre 1792, on décide de faire passer à Monaco, qui est la Société la plus éloignée, les nouvelles qui arrivent. On fournit aux Sociétés sœurs étrangères au département les renseignements qu'elles réclament sur les filiales de Nice. Tel est, le 28 janvier 1793, le cas pour Marseille, qui veut être éclairée avant d'affilier Menton.

Nice intervient aussi auprès des représentants, pour faire adopter les vœux des ses filiales. Le 23 octobre 1793, la Société populaire de Brutus, séant aux îles de Ste-Marguerite et de St-Honorat, demande son affiliation, ce qui lui est aussitôt accordé, et, ce que l'on s'empresse de faire, l'appui du club auprès des représentants (ils consentirent immédiatement), pour changer le nom des deux îles en celui de Marat et Pelletier.

En un mot, le club, par ses relations avec les Sociétés populaires, montra qu'il s'intéressait aux questions qui passionnaient alors le pays. Il agit avec énergie dans le département, pour réunir sous sa direction les Sociétés populaires, qui reçurent de lui leur ligne de conduite, comme il obéissait lui-même aux Jacobins. Ce fut grâce à cette union

que la Société vit son action sur les corps administratifs devenir de jour en jour plus forte et qu'il put à différentes reprises parler en maître.

V

ACTION GÉNÉRALE DU CLUB

L'action générale de la Société fut peu importante. Elle fut en relations constantes avec la Convention Nationale, dont elle suivit les ordres et qu'elle soutint par ses adresses enthousiastes.

Le 14 novembre 1792, on reçoit les commissaires de la Convention, Goupillon, Collot d'Herbois et Lasource, « ces pères du peuple, dont la mission n'avait d'autre objet que celui de consoler le peuple niçois [1] ». Le 3 septembre 1793, Ricord et Robespierre, arrivés la veille, sont accueillis au club par le cri de « Vive la Révolution, Vive la Montagne, vivent les représentants. Vaincre ou mourir, voilà notre devise! » L'un des représentants en profite pour exciter le patriotisme des clubistes, en disant : « Nous sommes environnés de dangers; il faut se lever en masse, les braver en nous exposant, chacun en son particulier, tous, puisque nous sommes exposés à la vengeance de tous les tyrans ».

En avril 1793, on sollicite la Convention d'indemniser, sur les fonds de l'administration provisoire, les patriotes qui « auront » le plus souffert. En septembre 1793, on l'in-

1. Archiv. départ. : L. 51-53. Les principaux des représentants du peuple en mission dans les Alpes-Maritimes furent : Grégoire et Jagot (1793), Collot d'Herbois, Lasource et Goupillon (avril 1793), Barras, Saliceti, Fréron (nivôse an II), Robespierre jeune, Saliceti (floréal an II) Ricord et Robespierre jeune (septembre 1792 — floéral an II), Ricord, Saliceti (thermidor an II) Ricord (nivôse-thermidor an II), Prost et Albitte (frimaire an II), Albitte, Saliceti (frimaire an II), Ricord, Barras, Fréron (septembre 1792), Barras, Fréron (août-septembre an II), Prost (2-3 sans-culotide an II), Saliceti (vendémiaire an III), Peyre, Ritter, Maisse (vendémiaire an III, Peyre, Ritter (vendémiaire an III), Ritter, Turreau, Cassanyés (brumaire-frimaire an III), Chiappe (ventôse an III), Beffroy (ventôse an III), Dumas, Réal (prairial an III), Peyre (thermidor an III), Réal (messidor-thermidor an III), Beffroy, Chiappe (messidor an III), Maisse (frimaire an III), Beffroy (ventôse an III).

vite, par une adresse envoyée à toutes les Sociétés populaires [1], à rester à son poste, vu son patriotisme, pour assurer la République sur des bases indestructibles, et à se débarrasser de tous les ex-nobles, « membres gangrenés et suspects qui pourraient encore entraver la marche ferme et imposante de la Montagne ».

En juin 1793, on demande à la Convention d'interdire tout emploi militaire ou civil aux non Jacobins, on lui réclame la collection des décrets, on la félicite (fructidor an II) d'avoir déjoué les traitres et soutenu les intérêts de la République. Le 18 juillet 1793, une adresse est envoyée à la Convention, pour lui faire connaître avec quels transports la Société accepte la constitution, que l'on jure de défendre « jusqu'à la dernière goutte de leur sang ». On lui écrit, le 9 avril 1793, pour « improuver » l'arrêté et l'adresse du corps municipal, qui favorise les émigrés et qui a été envoyé à Paris. Tous les membres signent la protestation.

Le 9 février 1793, nouvelle adresse, concernant la mort de Louis XVI et le sort réservé à Marie-Antoinette. Le 2 juin 1793, on invite « nos respectables législateurs de passer sous silence les minuties qui depuis quelque temps paraissent diviser leurs opinions, à se défier des pièges que leur tendent les modérés, et à ne s'occuper que du bien de la République ». Cette adresse rédigée, par le citoyen Olivier, contenait « un vrai fond de patriotisme, des expressions vives et heureusement appliquées ».

Par contre, en frimaire an III (12 décembre 1794), la Convention approuve par lettres les principes de la Société.

Le club suit d'ailleurs les directions de Paris. Il combat le fédéralisme et, à ce propos, Bonifaci déclare gravement que la Révolution est le produit de l'enfer. Le 5 octo-

1. L'adresse ne fut vraisemblablement pas envoyée, par suite du manque de fonds. On ouvrit à cet effet, le 21 septembre 1793, une souscription, qui produisit 72 livres.

bre 1794, le citoyen Pérouse fait un discours, que l'on décide d'imprimer, contre Robespierre. Le 4 avril 1795, la Société félicite la Convention de ses victoires contre les terroristes.

La Société fut en relations avec l'étranger. Elle entretint de bons rapports avec les Génois. Le 13 octobre 1793, elle votait une adresse de remerciements à la République de Gênes, pour l'attitude qu'elle avait prise, lors de l'insulte faite dans le port neutre de Gênes à la frégate française la Modeste, par les satellites des Anglais et des Espagnols, dans leur rage impuissante ». Cette adresse fut rédigée en français et en italien. La traduction italienne fut l'œuvre du sociétaire Buffon.

Lors de l'organisation de la fête civique du 20 nivôse an II (9 janvier 1794), on réserva dans le cortège une place aux marins génois dont les navires étaient ancrés à Nice et Villefranche. Le jour de la fête, une députation de ces marins vint à la Société avec son drapeau. Le président donna l'accolade au plus âgé; les marins défilèrent dans la salle et sortirent pour aller prendre part à la cérémonie.

Le 18 octobre 1793, on invite le ministre venant de Naples à faire part à la Société des opérations politiques du despote de Naples qui seraient à sa connaissance et ledit ministre se conforme à ce désir.

Le 16 février 1793, on renverse à la barre les pavillons hollandais et anglais. Enfin, le 1er nivôse an II (21 décembre 1793), un clubiste annonce la mort certaine de Fox en Angleterre, la demande par le peuple anglais de la paix, la suppression du Parlement et la tête de Pitt[1].

1. Les *Appendices* dont il est plusieurs fois question dans le présent mémoire, seront insérés dans le tom. XXII des *Annales de la Société des Lettres*, à la fin de la seconde partie.

RAPPORT DE M. BOUSQUET

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

SUR LES TRAVAUX DE L'EXERCICE 1906-1907

MESDAMES, MESSIEURS,

Mon premier devoir est de remercier, tout d'abord, M. le général Meunier d'avoir bien voulu présider cette réunion. Nous lui en sommes d'autant plus reconnaissants que nous n'ignorons pas que c'est uniquement pour nous témoigner de la sympathie qu'il s'est décidé à accepter la présidence, qu'au nom de notre Société nous lui avons offerte. Je lui en exprime une fois encore toute notre gratitude.

Je dois à l'extrême bienveillance de mes confrères de parler aujourd'hui devant vous. Non seulement ils m'ont confié le très grand honneur de présider les réunions bi-hebdomadaires de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, mais encore l'Athénée, que vous connaissez bien par les conférences qu'il organise, et qui est une émanation de la Société des Lettres, m'a élevé à la dignité de secrétaire. C'est beaucoup pour un seul homme. Aussi, si je trouve, sans aucune modestie, que l'honneur est grand et la désignation flatteuse, il m'arrive quelquefois de reconnaître que la charge est lourde et souvent périlleuse. Je souhaite vivement ne pas en faire la triste expérience aujourd'hui. Je dois, en effet, vous rendre compte des travaux de notre Société ; je dois aussi vous parler des conférences de l'Athénée. Je ne puis pas oublier, vous ne pouvez pas oublier, les éloquents et savants discours que nous avons entendus ici à cette même place, à l'occasion de réunions semblables, et qui avaient pour auteurs tous les présidents qui m'ont précédé. Mais vous serez indulgents pour un homme qui, à défaut de toute autre qualité, a au moins celle d'être entièrement attaché et dévoué aux fonctions dont la bienveillance de ses confrères l'a honoré.

On a travaillé dans notre Société autant et plus que les années précédentes. Les études et les mémoires qui ont été présentés sont tous remarquables par la science, la sincérité et l'originalité qui les caractérisent et témoignent d'une curiosité inlassable, de recherches déli-

cates, d'une persévérance opiniâtre, et aussi et surtout de méthodes de travail véritablement scientifiques. Malgré une opinion très accréditée, Nice n'est pas que le pays du soleil, des fêtes et des fleurs. C'est aussi une ville où on travaille, et vous allez en juger tout à l'heure. Mais, je le répète, on ne le croit pas et on dit communément : Nice, c'est la ville de tous les plaisirs. J'ai souvenance, à ce propos, qu'un jeune professeur de rhétorique, frais émoulu de l'Ecole normale, qui exerçait dans notre Lycée en 1860 et 1861, était tellement persuadé que Nice ne pouvait être et n'avait jamais été qu'une ville de plaisir que, dans un discours de distribution de prix, il avait osé dire que Nice n'avait jamais eu de poètes. Le lendemain, il était submergé de lettres de protestation et de rectification. On lui citait des noms et des œuvres. J'ai connu intimement, beaucoup plus tard, ce professeur, qui était un homme fort distingué, et il m'exprimait tous les regrets qu'il avait éprouvés de s'être aussi légèrement aventuré dans son jugement sur la Nice intellectuelle. Les opinions n'ont guère changé aujourd'hui, et s'il est vrai qu'on ne prête qu'aux riches, il faut croire que nous sommes très riches. Tantôt on nous considère comme un pays de soleil, de fêtes, de fleurs, de plaisirs, à moins qu'on ne dise, comme dans ces derniers temps, que les palmiers ont gelé sur la promenade des Anglais et qu'on patine sur les bords de la baie des Anges. Mais, ce n'est pas de cela qu'il s'agit aujourd'hui et je n'ai pas à démontrer qu'il fait bon vivre à Nice. Mon rôle est tout différent ; je veux plus simplement vous laisser constater que tous les habitants de Nice n'ont pas comme seule préoccupation de préparer les fêtes du Carnaval.

Mesdames et Messieurs, mes confrères ne m'en voudront certainement pas, si le premier nom que je prononce est celui de notre savant et dévoué secrétaire : j'ai nommé M. Moris. Il est la cheville ouvrière de notre compagnie ; c'est à lui que nous devons l'organisation régulière de nos travaux. Mais il n'est pas que cela. Il vit dans les archives, qui n'ont pas de secrets pour lui. Il ne se contente pas de mettre sa science au service de tous les chercheurs, et ils sont légion, qui s'adressent à lui. Il trouve encore le moyen, dans la mesure où le temps le lui permet, de nous communiquer les découvertes précieuses qu'il fait dans ce champ si exploré, mais si inconnu, parce que trop riche, qui constitue nos archives départementales. Il nous a présenté cette année deux études remarquables touchant l'abbaye de Lérins, l'une sur les possessions de cette abbaye au XIVe siècle, la deuxième

sur le rôle joué par l'abbaye de Lérins, au moyen âge, dans le mouvement philosophique et littéraire. Il ne m'est pas possible d'analyser, même sommairement, ce que ces deux mémoires comportent d'aperçus ingénieux, de rapprochements délicats, de trouvailles intéressantes. Ils portent la marque évidente de cet esprit méthodique et averti qu'est le savant secrétaire de notre Société.

M. Moris ne s'est pas limité à ces sujets un peu austères. Il nous a présenté une analyse très fine et très pénétrante d'un ouvrage : *Le Petit Carême de Surian*, de notre éminent confrère M. Doublet. Il a encore fait passer sous nos yeux ce que disent de la Côte d'azur les écrivains de notre époque ; il a fait enfin revivre devant nous, en analysant son œuvre, le bon et honnête écrivain qu'était André Theuriet, qui nous appartenait comme membre honoraire.

M. Doublet est très certainement de nous tous celui qui nous fait part le plus souvent de ses recherches. Et ces recherches sont de tous les instants et d'un homme qui sait admirablement chercher. Très érudit, très documenté, rien n'échappe à son intelligente perspicacité. C'est un homme très dangereux pour les demi-savants qui étalent une science d'emprunt. Avec une exquise courtoisie, il sait leur indiquer les sources qu'il aurait fallu consulter et qui ne sont pas toujours celles qu'ils ont consultées.

C'est ainsi, par exemple, qu'à l'occasion d'un ouvrage de l'abbé Arnaud d'Agnel sur un reliquaire en bois sculpté, venu de l'abbaye de Lérins et conservé à l'église de Grasse, il a su préciser l'origine probable de ce reliquaire et montrer que tout ce qu'on en a dit restait hypothétique. De même pour les sculptures militaires découvertes dans la plaine de la Brague, il a discuté les diverses hypothèses qui avaient été émises sur l'origine et la raison d'être de ces sculptures et établi, avec des documents à l'appui, que ce n'était qu'un simple poste militaire de l'époque d'Auguste.

M. Doublet a encore entretenu la Société d'un travail du colonel de Ville d'Avray sur Henri II, comte de Guise, d'après ses mémoires, et aussi, d'une étude de M. Albert Schuman sur l'itinéraire général de Napoléon Ier en ce qui concerne les séjours de Bonaparte à Nice ou dans la région.

Enfin, revenant à son domaine préféré, domaine qu'il s'est constitué à titre presque exclusif depuis qu'il est dans les Alpes-Maritimes, je veux parler des archives des anciens diocèses de Vence et de Grasse, M. Doublet nous a communiqué les quelques découvertes qu'il y a

encore faites : des vers contre Godeau, qu'il a trouvés dans les archives de la cure de Grasse, et un inventaire de la cathédrale de Grasse extrêmement intéressant. Je plains les chercheurs qui viendront après M. Doublet explorer les archives des diocèses de Vence et de Grasse. M. Doublet a presque tout dépouillé, a presque tout vu. Nous lui devons un Godeau, évêque de Vence et de Grasse, qui était bien mal connu. Nous lui devons encore d'être renseignés sur les mœurs ecclésiastiques, parfois bizarres, de cette époque et de cette région.

Un de nos membres correspondants, le savant M. Proost, directeur général de l'agriculture au Ministère de l'Agriculture belge, nous a fait, cette année, deux communications extrêmement intéressantes et sur des sujets bien opposés, mais, au fond, en parfaite harmonie avec l'esprit observateur et généralisateur qui caractérise M. Proost. Le premier était relatif aux programmes officiels d'enseignement, très ressemblants en Belgique et en France, et à la nécessité d'une réforme de ces programmes, basée sur une plus exacte connaissance des lois de la vie. Cette communication a donné lieu à un échange d'idées entre la plupart des membres qui assistaient à la réunion et particulièrement de ceux appartenant à l'enseignement. L'avis unanime a été qu'il y avait certainement quelque chose à faire. La deuxième communication de M. Proost était relative à un sujet qui l'intéresse particulièrement puisqu'il en a été l'initiateur en Belgique et qu'il en a constaté les heureux résultats. M. Proost voudrait qu'on ne mît dans un sol que les plantes qui peuvent y croître et qu'on ne demandât pas à la seule analyse chimique du sol, même la plus parfaite, les renseignements nécessaires aux agriculteurs sur les plantes qu'ils doivent cultiver dans un terrain déterminé. Le sous-sol joue, d'après M. Proost, un rôle prépondérant, et c'est de la nature de ce sous-sol que dépend très souvent le succès d'une culture. C'est donc au chimiste qu'il faut encore s'adresser, mais aussi et tout autant au géologue, au botaniste et même au météorologiste.

Notre confrère M. Fritz Mader, que les recherches délicates intéressent particulièrement, nous a présenté trois études qui se faisaient remarquer, et par la science dont elles étaient le témoignage et aussi par l'exactitude qu'elles présentaient, même dans les détails de la plus petite importance.

Dans son mémoire sur quelques noms de localités des Alpes Maritimes, il rectifie bien des étymologies douteuses, admises pourtant, sur certains noms de localités de notre département. La belle descrip-

tion qu'il nous a faite des jardins de la Mortola, si près de nous (entre Menton et Vintimille) et si parfaitement ignorés, mériterait d'être connue des étrangers qui viennent dans notre pays et même des habitants de Nice, dont beaucoup ignorent qu'ils ont, presque à leur porte, une réunion extrêmement artistique de merveilles botaniques.

Enfin, son étude sur la colline du château de Nice et sur sa flore, mélange d'histoire et de botanique, est un travail des plus attachants et des plus curieux.

Il y a, de par le monde, des gens heureux qui ont beaucoup de loisirs et qui ne savent trop à quoi les employer. M. l'abbé Rance-Bourrey a certainement des loisirs ; seulement il sait les employer, agréablement pour lui, je suppose, mais, incontestablement, très fructueusement pour nous puisqu'il veut bien nous faire profiter du fruit de son travail.

A propos d'une lettre du maréchal Masséna, dans laquelle cet illustre guerrier témoigne du profond intérêt qu'il porte au Lycée de Nice, M. l'abbé Rance-Bourrey nous a fait une communication extrêmement intéressante sur le Lycée de Nice, sur ses origines et son fonctionnement pendant la période impériale.

Dans les archives des Affaires étrangères, M. l'abbé Rance-Bourrey a découvert un certain nombre de lettres relatives à la mission dont le conventionnel François Cacault fut chargé auprès du pape Pie VII. Le fait était peut-être connu. Mais, ce qui ne l'était pas, ce sont les pourparlers qui eurent lieu à Nice entre le général Biron et Cacault, à l'occasion de cette mission, et dont M. Rance-Bourrey nous a fait connaître tous les détails.

M. le commandant Caziot n'est pas seulement un naturaliste averti et distingué, qui sait intéresser ceux qui l'écoutent avec une étude sur l'Hélix, notre vulgaire escargot, et une étude très documentée sur le Musée d'histoire naturelle de Nice ; mais c'est aussi un curieux qui aime à se rendre scientifiquement compte de tous les phénomènes physiques dont il est le témoin. On voit la Corse, de Nice, M. le commandant Caziot l'a constaté avec beaucoup d'autres personnes. Mais, on ne devrait pas la voir à cause de la rotondité de la terre. Comment expliquer sa visibilité ? C'est par un simple effet de réfraction, nous dit M. le commandant Caziot.

M. Edmond Raynaud, avocat, nous a présenté, cette année, une suite d'études sur la période révolutionnaire à Nice. Il a dépouillé les procès-

verbaux de la société populaire des Amis de la Liberté et de l'Egalité de Nice, en 1793, et il a su y faire une ample moisson de documents, qu'il nous a présentée avec l'élégance et la méthode que M. Raynaud apporte dans tout ce qu'il fait.

Dans une étude très savante et très documentée, notre confrère M. Pellegrin, ingénieur, nous a montré l'influence que la géologie des Alpes Maritimes a, et surtout pourrait avoir, dans le développement économique de ce pays. Dans des aperçus ingénieux, il a fait saisir, même aux plus profanes d'entre nous dans les questions de géologie, les résultats considérables qu'on pourrait retirer d'une utilisation intelligente des forces naturelles dont nous disposons et des richesses inconnues de notre sol.

Nous avons tous lu avec un intérêt poignant les récits que nous ont faits les journaux de la récente éruption du Vésuve. Mais, ce n'est que par des efforts d'imagination que nous avons pu nous rendre compte des prodigieux et terrifiants effets de cet épouvantable phénomène sismique. M. le docteur Johnston-Lavis a vu, lui, et non seulement il a vu et beaucoup retenu, mais ne comptant pas absolument sur sa mémoire, il a fixé par la photographie tout ce qu'il a vu. Et ce qu'il a vu, il nous l'a raconté, en l'illustrant avec les photographies qu'il avait prises. Je n'ai pas besoin de vous dire combien il nous a intéressés.

Le très distingué professeur du Lycée qu'est M. Combet a bien voulu analyser l'ouvrage de notre confrère M. Gabriel Letainturier sur les *Amours de Mme Favart*. Ce n'est certes pas une œuvre que M. Letainturier ait eu l'intention d'écrire à l'usage des jeunes filles. Mais, comme le fait remarquer M. Combet, c'est, en même temps qu'un ouvrage écrit d'une plume alerte et vive, une page d'histoire où le document, contemporain des événements, est sans cesse mis en œuvre et fait le fond de ce travail attachant. Il faut remercier M. Combet d'avoir si bien su nous inspirer, par sa fine analyse, le désir de lire l'ouvrage de notre distingué confrère M. Letainturier.

C'est un peu à « ses chères amours » qu'est revenu M. Combet lorsqu'il nous a présenté son mémoire sur les Fêtes révolutionnaires à Nice, de 1792 à 1799, et son étude sur la question économique à Nice pendant la même période. M. Combet est un historien. Il en a toutes les qualités et, pour lui, l'histoire c'est avant tout le document, celui qui prouve et non pas seulement celui qui prête à toutes les interprétations.

La question des rayons solaires comme moyen thérapeutique de guérison de certaines maladies, et particulièrement de la tuberculose pulmonaire, est toujours l'objet des études de M. le docteur Malgat. Il a fait à notre Société le plaisir et l'honneur de lui réserver la primeur de ses travaux. Dans des communications antérieures, il avait déjà montré que les rayons solaires traversent le corps humain. Les expériences qu'il a faites, plus récemment, confirment absolument ses premières conclusions Complétant les expériences de Finsen, M. le docteur Malgat a démontré que les rayons solaires, agissant sur le corps nu, ont à la fois une action tonique et antiseptique et qu'ils peuvent être le remède de choix de cette terrible maladie qu'est la tuberculose.

Un de nos membres correspondants, M. le colonel de Ville d'Avray, nous offre très gracieusement toutes les études archéologiques et préhistoriques qu'il publie. Il nous fait même l'honneur, quoique n'habitant pas à Nice, de nous réserver la primeur de ses travaux les plus intéressants. C'est ainsi qu'il nous a lu, et que nous avons écouté avec plaisir, une étude sur quelques stations paléolithiques découvertes dans l'Estérel.

Le vénérable M. Pontremoli, dont la plume est alerte et l'esprit toujours vif, nous a lu un poème sur la Charité, empreint de sentiments élevés et généreux. De beaux vers enchâssant d'exquises pensées, telle est l'impression que produit l'œuvre poétique de M. Pontremoli. Et, pour finir cette énumération, qui reste sèche malgré toute ma bonne volonté, que je cite encore une étude sur la météorologie de Nice en 1906, d'après des observations faites par votre serviteur.

Je ne sais pas, Mesdames et Messieurs, si j'ai su vous donner l'impression que notre Compagnie n'est pas une Société d'admiration mutuelle, mais un véritable centre intellectuel, où on travaille et où on produit des œuvres qui mériteraient de ne pas être seulement connues des membres de notre Société. Si je n'y ai pas réussi, prenez-vous en à l'insuffisance de mes moyens de vous convaincre. Mais restez persuadés, malgré tout, que la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes fait bonne figure parmi les très nombreuses Sociétés semblables qui existent sur le sol de notre pays. La meilleure preuve en est que notre volume annuel, contenant les travaux les plus importants communiqués à notre Société, est très recherché, même hors de France.

Je voudrais en avoir fini. Mais, je vous demande quelques instants encore de votre bienveillante attention.

Tout le monde connaît, je devrais dire plus exactement tout le monde devrait connaître, les conférences publiques qui sont faites ici même trois fois par semaine. C'est une émanation de notre Société, l'Athénée, qui a mission d'organiser ces conférences. Je les suis avec assiduité et laissez-moi affirmer à ceux qui n'ont pas eu l'occasion de les entendre, que peu de villes de province pourraient offrir à leur public un choix aussi délicat et aussi intéressant de sujets de conférences et des conférenciers aussi distingués, je devrais dire éminents, si je ne craignais de blesser leur modestie. La raison de tout cela, c'est que l'Athénée est une vieille institution, à laquelle se sont attachés les hommes dévoués et désintéressés qui ont eu successivement à la diriger. A l'origine, elle avait pour secrétaire M. le docteur Bernard Arnulphy, qui en est aujourd'hui le président, et qui n'a jamais cessé de lui prêter son concours le plus dévoué et le plus absolu. D'autre part, nos conférenciers ont bien voulu s'attacher à nous, non pas certainement par des chaînes d'or, nous sommes trop pauvres pour cela, mais plus simplement et plus noblement parce qu'ils savent qu'ils font œuvre utile et qu'ils ont voulu être nos collaborateurs, pour faire vivre à Nice ce foyer intellectuel qu'est l'Athénée. Et c'est ainsi que, depuis près de quarante ans, avec des moyens financiers qui vous feraient sourire, nous sommes arrivés à offrir au public niçois et étranger, pendant la saison d'hiver, une quarantaine de conférences sur des sujets variés. Et ce qui est plus extraordinaire encore, c'est que ce public, réfractaire tout d'abord, s'habitue peu à peu à venir chez nous, et nous pouvons prévoir maintenant le moment où cette salle sera trop petite pour recevoir tous les auditeurs qui y viennent. Vous ne trouverez pas cela trop étrange, lorsque je vous aurai dit, qu'en outre des conférenciers qui nous arrivent du dehors, nos conférenciers habituels ou accasionnels sont : MM. les docteurs Bernard Arnulphy, Danjou, Grangier, Mignon ; Mlle Azinières, professeur au Lycée de jeunes filles ; MM. Combet, Doublet, Granger, Marchioni, Rossigneux, professeurs au Lycée de garçons ; MM. Fernand de Rocher, Georges Avril, publicistes, etc.. J'en passe, et peut-être des meilleurs. Ils ne m'en voudront pas de ne pas les nommer : la liste serait trop longue. Je voudrais pouvoir arrêter ici ce compte rendu. Mais, vous me reprocheriez de l'avoir écourté. Une Société comme la nôtre est comme un organisme vivant qui se réjouit de tout ce qui lui arrive d'heureux et s'afflige de ce qui lui arrive de malheureux dans la personne de ses membres. Nous avons eu, cette année, des sujets de joie et de tristesse.

Nous avons appris, ces jours derniers, avec une fierté légitime que notre secrétaire perpétuel, le savant, aimable et modeste qu'est le docteur Guébhard, avait été fait chevalier de la Légion d'honneur. Laissez-moi vous affirmer que cette distinction, que notre savant ami n'a pas sollicitée, a été rarement mieux méritée. La liste serait longue des titres scientifiques de toute nature dont le docteur Guébhard a le droit de s'honorer. Physique, botanique, géologie, archéologie, linguistique, le docteur Guébhard a tout abordé et, partout, par une découverte importante, il a laissé la marque de l'universalité de ses connaissances, de la souplesse et de la vivacité de son esprit. Au nom de notre Société, je lui adresse les plus affectueuses félicitations.

Mais, si nos joies ont été vives, nos tristesses ont été plus grandes encore. Nous avons perdu, dans le cours de cette année, les doyens de notre Compagnie, l'érudit et aimable M. Corinaldi, dont l'esprit toujours vif et l'intelligence toujours lucide étonnaient chez un homme d'un âge aussi avancé, et le docteur Maurin, plusieurs fois président de notre Société, un des membres fondateurs de l'Athénée et, jusqu'à sa mort, président toujours actif de cette association. Le docteur Maurin n'était pas un Niçois d'origine, mais il était établi à Nice depuis si longtemps que c'était certainement une des figures les plus connues de notre ville. Très cultivé, très érudit, d'un esprit très droit, mais quelquefois un peu caustique, il était de toutes les œuvres qui s'occupent des choses de l'intelligence, et partout il était remarqué.

M. Teisseire, que nous avons perdu également cette année, était aussi un de nos membres les plus anciens. C'était un modeste, vivant loin du bruit et loin du monde, et qui, par plaisir, a recueilli des observations météorologiques régulières et journalières sur Nice pendant une période de plus de cinquante ans.

L'ingénieur Paul Martin, mort dans toute la force de l'âge, était un esprit puissant et actif qu'on trouvait mêlé à toutes les manifestations intellectuelles de notre pays. Il était de toutes les sociétés qui n'ont pas pour unique but de préparer les réjouissances publiques. Dans notre Compagnie, il a passé sans nous donner des témoignages manifestes de son intelligente activité ; mais, la Société d'agriculture, dont il était le secrétaire général, pourrait dire quel vide immense sa mort a fait dans ses rangs.

L'éminent littérateur qui avait nom André Theuriet, et qui nous appartenait comme membre honoraire, a été pendant de très longues années un fidèle de Nice et de notre Société. On le voyait fréquem-

ment à nos séances, et il nous procurait de temps en temps le régal d'entendre sa parole éloquente, d'écouter avec ravissement ses communications fines et délicates, bref, de goûter avec lui les émotions délicieuses de la poésie et de l'art.

Au nom de la Compagnie que j'ai le très grand honneur de présider, j'adresse à la mémoire de tous ces confrères que la mort nous a ravis, l'hommage profond de nos regrets.

J'ai enfin terminé, Mesdames et Messieurs, ce trop long compte rendu, qui n'est pas cependant ce qu'il aurait pu être. En vous faisant connaître ce que sont nos travaux, j'ai eu simplement pour but de vous convaincre qu'on travaile à Nice, qu'on y peut travailler, et qu'à côté des hommes dont la préoccupation très légitime est de faire de notre ville un endroit agréable à habiter au point de vue matériel et mondain, d'autres hommes s'efforcent, dans une sphère plus modeste, sans doute, mais qui a bien son importance, d'augmenter la réputation de notre pays en produisant des travaux d'ordre intellectuel qui méritent d'être remarqués. Nice est bien le pays du soleil, des fleurs et du plaisir. Mais, c'est aussi la ville de tous les plaisirs et même des plaisirs les plus purs, les plus nobles, les plus consolants, et aussi les plus durables : je veux dire les plaisirs de l'intelligence.

RAPPORT DE M. LE Dr BERNARD ARNULPHY

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

SUR LES TRAVAUX DE L'EXERCICE 1907-1908

MESDAMES, MESSIEURS,

En m'appelant à diriger leurs réunions, mes confrères m'ont fait un grand honneur, dont je sens à la fois tout le prix et tout le danger : Je dois en effet vous rendre compte des travaux de notre compagnie pendant l'année qui vient de s'écouler. Mais, auparavant, permettez-moi d'adresser l'hommage de toute notre reconnaissance à M. le général Ducray, qui a bien voulu consentir à présider cette cérémonie. Je vais m'efforcer de faire aussi brièvement que possible le compte rendu que je dois vous présenter. Je n'ai pas le droit d'abuser de votre bienveillante attention. Vous m'en voudriez toutefois de ne pas vous dire que les communications qui nous ont été faites, dans le cours de cette année, sont toutes remarquables à des titres divers et que certaines d'entr'elles figureraient très honorablement dans les comptes rendus de sociétés plus importantes que la nôtre ; nous l'oublions quelquefois ici. Dans ce merveilleux pays de soleil et de fleurs, les recherches d'ordre intellectuel ou scientifique restent le domaine à peu près exclusif d'un petit nombre de personnes. Il faut avoir, en effet, un singulier penchant et une forte attirance vers la science pour consentir à s'enfermer, à voisiner et à lier commerce avec des livres, des documents poudreux ou des faits noyés d'ombre, quand tout, au dehors palpite de lumière et vous invite à jouir de la vie. Et c'est pourtant ce que font la plupart des membres de notre compagnie. Vous allez en juger.

Je vais examiner successivement, d'après l'ordre alphabétique, les différentes études qui ont été présentées à la Société.

M. Bousquet, directeur de l'Ecole Normale qui, depuis plus

de 20 ans qu'il est à Nice, s'occupe de la météorologie de notre pays, avec uue compétence à laquelle nous sommes heureux de rendre un juste hommage, nous a présenté, comme il a d'ailleurs l'habitude de le faire tous les ans, une étude sur la météorologie de Nice pendant l'année 1907.

Il a su mettre en relief, avec preuves à l'appui, les remarquables qualités d'harmonie et d'équilibre dont jouit le climat de Nice. Que cette région privilégiée ne soit le type des climats modérés, il serait difficile de le constater.

Mais, nous dit M. Bousquet, il y a autre chose à considérer, dans un climat, que la température. On ne juge pas d'un climat à coup de thermomètre. Il faut tenir compte de l'ensoleillement de l'atmosphère, facteur important dont on ne parle pas assez. Il est fort possible que certaines stations dites hivernales enregistrent de temps à autre une température supérieure à la nôtre. Mais on oublie que ces températures coïncident presque toujours avec un ciel gris et pluvieux. Il fait généralement doux quand il pleut. Est-ce là ce que recherchent les hivernants ? Or, Nice est le climat aux belles et nombreuses journées, bien claires et bien ensoleillées. Nous tenons à remercier M. Bousquet d'avoir mis en lumière ce point de météorologie qui est précieux pour notre pays.

Les questions historiques ont toujours le don de passionner notre savant confrère M. Combet, professeur au Lycée. Il a le goût et l'habitude des recherches délicates touchant à l'histoire de notre pays. Son étude sur la question économique à Nice de 1792 à 1799, d'après les documents des archives municipales et départementales, présente un intérêt local très appréciable. La question « des grains et blés » qui fut, et pour des raisons faciles à comprendre, la préoccupation constante des Corps administratifs de la ville de Nice, a été étudiée par M. Combet avec un soin et une science de détails qui révèlent chez lui des qualités de premier ordre.

M. le commandant Caziot est un naturaliste très averti et très judicieux. Il emploie les loisirs que lui fait la retraite à fouiller avec fruit non pas seulement dans les archives de notre région ou à étudier les travaux contemporains sur des points particuliers des sciences naturelles ; mais il sait aussi consulter utilement ces archives si captivantes, si complètes et si instructives que la nature offre à tous ceux qui veulent bien l'observer. Il réserve à notre Société la primeur de ses études, et nous l'en remercions vivement.

Je signale spécialement son travail sur les fondateurs du musée d'histoire naturelle de Nice, qui rend à chacun ce qui lui est dû et détruit ainsi certaines opinions courantes sur la fondation de ce musée.

L'étude très curieuse qu'il nous a présentée sur les transformations qui s'opèrent dans le monde animal et dans le monde végétal peut aller à l'encontre de certaines opinions admises. Elle a pour elle l'avantage de reposer sur des faits parfaitement constatés et a, par conséquent, une véritable valeur scientifique. Que répondre, par exemple, aux curieuses expériences de M. Molliard, qui a réussi, à force de patience et d'ingéniosité, à transformer des radis en pommes de terre? J'en dirai autant de ce qu'il nous a dit sur le déluge, d'après Sũess, auteur de l'ouvrage intitulé: « La face de la terre ».

S'appuyant sur le texte de ce savant, M. Caziot nous a fait le récit du déluge, d'après la traduction des inscriptions cunéiformes trouvées près de Ninive et d'après Bérose, prêtre babylonien, qui vivait 300 ans avant notre ère.

Il y aurait beaucoup à dire sur ce sujet, encore obscur malgré tant de travaux, et, s'il me fallait en ce moment remonter au déluge pour essayer de l'élucider à ma façon, je risquerais de me noyer en route.

Aussi me hâté-je de reprendre pied et de suivre M. Caziot dans une excursion en terre ferme. Le commandant aime à parcourir nos belles collines et y trouve ample matière à exercer ses facultés d'observation. Je n'en veux pour preuve que la visite qu'il a faite en archéologue, et davantage encore en géologue, à la vieille route de Villefranche. En remontant vers le nord, à partir du col, M. Caziot a découvert dans les anfractuosités de rochers des coquilles de mollusques terrestres fossiles, appartenant à des espèces aujourd'hui disparues, indiquant qu'en ces temps reculés, cette région jouissait d'un climat analogue à celui observé actuellement aux îles Canaries.

M. Casimir dirige comme chacun le sait les fouilles qu'on fait depuis quelque temps autour du trophée de la Turbie. Il est donc naturel qu'il nous ait entretenu des résultats déjà remarquables, acquis à ce jour. En effet, les derniers travaux ont abouti au dégagement des quatre faces du monument. C'est là, pour nous servir des termes mêmes du ministre des Beaux-Arts, une « œuvre importante et délicate » pour laquelle notre collègue a droit à toutes nos félicitations.

Il ne faudrait pas croire que le trophée ait absorbé l'attention de M. Casimir au point de lui faire négliger toute autre recherche.

Porté par goût à élucider des points particuliers de l'histoire régio-

nale, il nous a procuré la bonne fortune d'entendre l'étude très documentée qu'il a faite sur l'histoire de Villefranche, d'après des documents inédits tirés des archives d'un notaire du XVII[e] siècle.

M. Doublet, qui a su faire revivre devant nos yeux un Godeau que l'on ne connaissait guère, a dirigé cette année ses efforts sur d'autres objets. Je n'étonnerai personne en affirmant que les travaux de M. Doublet portent toujours la marque d'un esprit aussi indépendant qu'averti. M. Doublet a toutes les qualités du vrai savant, y compris la modestie. Il me pardonnera d'être obligé de le louer comme il le mérite.

Son étude très documentée et très scientifique sur les origines du christianisme dans les Alpes-Maritimes, sur ce qu'on en a dit, sur ce qu'on en a écrit, a bien pu soulever quelques réserves. Il faut bien reconnaître cependant qu'il n'y a pas deux manières d'écrire l'histoire, à moins d'admettre l'histoire-légende comme de l'histoire vraie. M. Doublet ne l'admet pas. Il veut bien attacher quelque importance à la légende et à la tradition, à la condition qu'elles n'aillent pas à l'encontre du document. M. Doublet aime le document. Il sait le chercher et le découvrir. Il sait aussi en tirer parti. On ne peut que l'en féliciter.

Il nous a raconté, avec beaucoup de verve, d'après une étude de M. Pélissier, le voyage en felouque, c'est-à-dire en petit bateau, que firent en avril 1687, de St-Tropez à Gênes, un conseiller de la cour d'Aix, sa famille et un ecclésiastique. Cette relation est extrêmement intéressante à des points de vue divers. Les dimensions du bateau obligeaient notre conseiller à de fréquentes relâches. Ces étranges voyageurs ne firent pas à Nice l'honneur de s'arrêter, en passant. En revanche, ils se plurent beaucoup aux îles de Lérins et à Monaco. La relation contient des descriptions plaisantes, fort pittoresques, mais assez souvent peu exactes des différents points visités.

M. Doublet met la main à un travail qui aura pour tous les anciens élèves du Lycée de Nice un puissant intérêt. Il fait l'histoire de cet établissement de 1860 à 1870 d'après les documents officiels que possède l'administration universitaire. Notre Société compte parmi ses membres un grand nombre d'anciens élèves du Lycée de Nice. Quelques-uns jouissent même de l'heureux privilège d'avoir été élèves en 1860. Je fais partie de cette phalange. Ils remercient tous M. Doublet d'avoir si bien su faire revivre à leurs yeux un temps déjà lointain, de leur avoir rappelé le souvenir des maitres qu'ils ont aimés et auxquels ils doivent le meilleur d'eux-mêmes.

Un jeune confrère, qui n'a guère fait que passer dans notre Société, M. Ester, nous a présenté une étude fort attachante sur Richard Wagner. Il s'est efforcé, et il nous a semblé qu'il y avait réussi, de montrer les relations qui unissent les hommes avec leur temps. « Les grands hommes, nous a-t-il dit, sont créés par les grandes époques ». C'est généralement vrai, et M. Ester a su le montrer particulièrement en ce qui concerne Wagner.

Le génie tutélaire de notre Bibliothèque municipale ne nous gâte pas. C'est sans doute parce qu'il est très riche que M. Jaubert est un peu avare de ses communications ; je lui en adresse le reproche public. Très discrètement il a bien voulu nous ouvrir son coffre-fort, et je dois dire que son histoire vraie et non légendaire de la conversion du célèbre conventionnel Isnard, de Grasse, nous a tous fort intéressés et nous a fait regretter une fois de plus qu'il ne consente pas à nous faire partager plus souvent les fonds secrets de son érudition qu'il sait, à l'occasion, si savoureusement assaisonner de fine humour provençale.

Notre excellent confrère M. Lanzi est certainement un homme heureux. Il a des loisirs, beaucoup de loisirs, et il sait si bien les employer qu'il finit par être un homme très occupé. J'estime qu'on doit être très heureux quand on a la possibilité d'employer utilement son temps selon ses goûts. Et c'est le cas de M. Lanzi. Il a découvert un jour un timbre en cuivre représentant un aigle couronné et provenant de Ste-Hélène. Il a voulu savoir ce que cela signifiait. Il a cherché et il a trouvé.

Il a lu que Coursegoules, un petit chef-lieu de canton de notre département, devait son nom à une colonie corse qui l'aurait fondé. Ici, encore, M. Lanzi a cherché et a pu établir, avec des preuves à l'appui, que le nom de Coursegoules n'avait rien de corse, qu'il n'y avait jamais eu de colonie corse, et qu'il était bien plus naturel de chercher l'origine de ce nom tout simplement dans la situation topographique de cette commune.

Notre jeune confrère, M. Levrot, a bien voulu se charger, pour ses débuts, de nous faire le compte rendu d'un livre offert à la Société par son auteur, M. Malaussène. « St Jeannet ou l'évolution d'un village frontière de Provence » tel est le titre de cet ouvrage. C'est un livre qui a toutes les apparences d'être très spécial et qui ne semble devoir intéresser qu'un petit nombre de personnes. M. Levrot nous a fait voir qu'il fallait avoir une opinion toute différente. Sans doute l'auteur parle beaucoup de St-Jeannet ; mais ce qu'il nous dit de l'évolution de

cette commune à travers les temps s'applique à presque toutes les communes de la Provence, et ce n'est pas une page d'histoire spéciale, mais une étude d'histoire générale extrêmement attachante faite à l'occasion de la commune de St-Jeannet. Il faut remercier vivement M. Levrot d'avoir su nous le montrer.

Notre sympathique secrétaire, M. Moris, ne m'en voudra pas trop de lui dire que ses communications ont toujours le don de nous intéresser, de nous captiver et de nous instruire. Il y a fort longtemps que notre savant confrère nous réserve la primeur de toutes ses recherches. Et personne n'ignore que, si elles sont nombreuses, elles sont aussi et surtout remarquables par les aperçus nouveaux qu'elles apportent sur bien des points de l'histoire de notre pays. M. Moris, par profession, vit au milieu des archives. Tout le monde pourrait en faire autant. Mais ce que tout le monde ne pourrait pas faire, ce serait de savoir y vivre, je veux dire de savoir chercher, trouver et extraire de cette masse de documents, le document vraiment intéressant, celui qui éclaire, complète ou rectifie. La plupart des hommes passent leur vie à regarder sans voir. Ce n'est pas le cas de notre secrétaire. C'est ainsi que l'histoire militaire du château-fort de Lérins de 1073 jusqu'à la fin du XVIIIe siècle est une des pages les plus curieuses et les moins connues de l'histoire des îles de Lérins.

Enfin l'étude qu'il nous a présentée sur les archives, la bibliothèque et le trésor de l'abbaye de Lérins, fait connaître nombre de choses parfaitement ignorées et renseigne avec exactitude sur qui a disparu et ce qui subsiste encore de ces richesses.

Venant après les deux beaux volumes publiés sur le « Cartulaire de l'abbaye de Lérins », ces travaux récents complètent de la manière la plus heureuse le monument élevé par notre secrétaire général à l'histoire de ces îles lumineuses, qui, placées par la nature à l'avant-garde du continent, comme un rempart contre la barbarie, virent se fonder sur l'une d'elles un établissement religieux qui, dès l'aurore du Ve siècle, devint une pépinière de saints, de savants, de philosophes, de théologiens, de moralistes, et dont les annales ont brillé, à travers les siècles, du triple éclat de la foi, des lettres et des vertus militaires.

Ce dernier volume est donc la mise en œuvre des deux précédents. L'auteur me permettra de dire qu'il a su réaliser, dans l'exposé de ses patientes recherches, le groupement génial des détails caractéristiques qui donnent la vie et la précision à la silhouette de l'histoire.

Je ne mettrai plus longtemps la modestie de M. Moris à l'épreuve en

m'étendant sur les qualités exceptionnelles d'instinct archéologique, de goût artistique et de tact littéraire qu'il a dû déployer pour mener à bien une œuvre aussi importante, qui représente vingt années de travail assidu. Il sait en quelle haute estime il est tenu par ses confrères et par les vrais connaisseurs, et cela lui suffit.

M. Poulle-Symian, que toutes les questions ayant trait à notre région touchent d'une façon particulière, nous a rendu compte de deux ouvrages qui commencent une série d'études que M. Jules-Charles-Roux consacre à la Provence. M. Roux étudie Aix et Marseille. Il prépare actuellement une étude sur Nice.

M. Roux s'est attaché, et M. Poulle-Symian a fort bien su nous le montrer, à faire valoir l'importance économique de nos zônes provinciales, dégagées de la centralisation excessive exercée par la capitale. M. Roux estime que notre pays ne pourrait que gagner à voir se relâcher les liens trop étroits qui rattachent la province à Paris, et appelle de tous ses vœux une décentralisation raisonnable qui laisserait à chaque région un peu plus de liberté et d'initiative.

A propos du Félibrige, M. Poulle-Symian nous a présenté une étude sur l'influence que Florian a exercée sur la création de cette institution.

Notre confrère, M. l'abbé Rance-Bourrey passe la plus grande partie de sa vie dans les bibliothèques et dans les archives. C'est un grand chasseur devant l'Eternel, chasseur de documents curieux et inédits. Ses chasses sont souvent fructueuses et il veut bien réserver à notre Société les pièces les plus remarquables. Son étude sur un incunable niçois a été particulièrement appréciée par tous ceux que les questions locales passionnent. Le passage du pape Pie VII à Nice n'a pas été sans produire quelque mouvement. M. Rance-Bourrey a sorti des archives des documents précis relatifs à cet évènement et en faisant connaître les détails. Enfin, il nous a rapporté des Archives nationales une étude très documentée sur la carrière de Joseph-Antoine Florens, premier préfet des Alpes-Maritimes.

M. Tournier n'est pas que le directeur très distingué de la Berlitz-School. C'est aussi un curieux très informé et qui emploie les loisirs de ses vacances à des recherches qui ont leur saveur.

Son mémoire sur les travaux de l'Académie de Nancy et de Besançon de juillet à décembre 1757 nous fait le tableau très exact de ce qu'était, à cette époque, la vie intellectuelle provinciale.

M. le docteur Gaston Sardou professe un goût très vif pour toutes les questions de climatologie. Il a publié sur les climats et sur leur

utilisation thérapeutique une série d'études dont il a bien voulu faire hommage à notre société, et dont il a résumé les principaux éléments dans une communication qu'il nous a faite.

Cette communication, remarquable à tous égards, porte sur des recherches qui éclairent à la fois les tendances personnelles de chaque individu et les procédés intimes du climat à leur égard, et elle fera l'objet d'une discussion à laquelle se proposent de prendre part nombre de nos confrères médecins. C'est assez dire le prix que nous attachons au travail présenté par M. le docteur Sardou.

J'en ai fini, Mesdames et Messieurs, avec le compte rendu des travaux de notre Société. La sèche énumération, qu'à mon grand regret j'ai dû me contenter de vous présenter, ne peut que vous donner une idée très imparfaite de leur valeur réelle.

Permettez-moi de vous affirmer que peu de sociétés provinciales pourraient faire état de productions aussi personnelles et aussi variées. Quelques-unes seront insérées dans notre volume annuel, et je crois qu'elles pourraient figurer avec honneur, je le repète, dans les recueils publiés par des Sociétés plus réputées et plus importantes que la nôtre.

Mon devoir de président m'impose l'obligation de vous parler de l'Athénée, et je le fais avec d'autant plus de plaisir que j'éprouve pour cette institution une tendresse presque paternelle. L'Athénée, quoique venu au monde sous de brillants auspices, il y a une trentaine d'années de cela, devint bientôt orphelin. Il eut une enfance chétive et manqua mourir d'inanition. Notre Société, alors toute jeune, partant généreuse, résolut d'adopter le petit être abandonné et délégua une commission pour jouer auprès de lui le rôle de la fille des Pharaons.

Cette commission, chose merveilleuse à dire, fit réellement quelque chose. Elle s'acquitta même de sa tâche avec zèle et une certaine intelligence, celle du cœur, la meilleure. Hélas ! je jouis du triste privilège d'être l'unique survivant du groupe d'hommes de bonne volonté qui présidèrent aux premiers ébats du jeune rescapé.

Je sais que ce nom d'Athénée peut prêter à l'équivoque. Mais, vérification faite dans Larousse, c'est bien d'un garçon qu'il s'agissait.

Le gaillard avait tout de même du fonds. Il poussa vite et ferme. Il n'avait pas encore toutes ses dents, que déjà sa langue était bien pendue. Les bonnes gens venaient l'entendre et disaient qu'il parlait comme un livre. Depuis il a grandi, tout en discourant de tout un peu, quelquefois avec charme, souvent avec compétence, toujours avec sincérité. Aussi s'est il fait beaucoup d'amis.

Un peu cabotin par tempérament — ces choses-là voyez-vous, c'est dans le sang — il change à tout propos de masque et de voix.

Trop honnête pour faire fortune, le pauvre garçon — un homme mûr cependant aujourd'hui — ne dispose que de moyens très réduits et assez précaires. Mais ses besoins ne sont pas grands, il n'a pas de vices, et la nature l'a doué d'un grand fonds de philosophie.

Au demeurant, bon diable, pas pédant, le cœur sur la main, mais pas homme d'affaires pour un sou.

Aussi notre Société lui a-t-elle donné un conseil de tutelle, qui gère pour lui son modeste budget, donne une certaine orientation à la fantaisie de son éloquence et met quelquefois un frein à son bavardage.

En sorte que, tout bien considéré, je crois que nous avons le droit d'être fiers de notre fils adoptif.

Nous célébrons aujourdhui la fête de notre rejeton, en commun avec celle de son aimable cousine l'Association Polytechnique, donnant ainsi l'exemple de l'accord touchant qui règne dans notre famille littéraire.

Après tout, le gamin a fort bien tourné et a fait œuvre utile, en créant dans notre chère ville, malgré l'influence délétère d'une ambiance frivole à l'excès, un foyer de vie intellectuelle, alerte, indépendante, très apprécié par nombre d'esprits sérieux que notre climat a séduits et pour lesquels notre beau soleil n'est pas un simple captif enchaîné au char du roi Carnaval.

Il ne faudrait pas croire que l'Athénée ait toujours eu la vie facile. Il a dû lutter, et son conseil avec lui, contre l'apathie méridionale, contre bien des découragements et bien des indifférences, et il nous a fallu à tous — je parle des membres de la commission de l'Athénée — une foi robuste dans l'excellence de notre œuvre pour nous faire persister dans notre dessein.

Il semble toutefois que l'existence de l'Athénée soit définitivement assurée. Depuis plusieurs années, les conférences sont de plus en plus suivies, et notre salle est quelquefois trop petite pour recevoir tous les auditeurs qui s'y présentent. Il va sans dire que le succès de nos réunions tient uniquement à la haute valeur de nos conférenciers. Qu'ils me permettent, au nom de la Commission de l'Athénée, de leur offrir ici l'hommage de notre vive reconnaissance.

Pour finir, une gerbe de remerciements au public intelligent qui nous soutient, dans nos efforts du réconfort, de son assiduité et de sa sympathique approbation.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Au 15 Janvier 1909

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Général Gouverneur de Nice.
M. le Général commandant la 29e division.
M. le Préfet des Alpes-Maritimes.
Mgr l'Evêque de Nice.
M. le Maire de Nice.

MEMBRES HONORAIRES

M. le Recteur de l'Académie d'Aix.
M. Camille Flammarion, ✻, I. ⓘ, astronome, 16, rue Cassini, à Paris (1er avril 1873).
M. Fréd. Mistral, O. ✻, à Maillanne (Bouches-du-Rhône) (16 juin 1878).
M. La Grange de Langre, C. ✻, I. ⓘ, conseiller maître honoraire à la Cour des comptes, 72, avenue Kléber, à Paris (1886).
M. Sauvaigo (Emile), ⓘ, botaniste, à Nice (1900).

MEMBRE DE DROIT

M. l'Inspecteur d'Académie du département des Alpes-Maritimes.

MEMBRES TITULAIRES

MM.

ANDRIAN WERBURG (baron d'), président de la Société d'anthropologie de Vienne, villa Mendiguren, Cimiez, à Nice (16 mars 1896).

ARDOIN (Charles), docteur en médecine, boul. Dubouchage, 10, à Nice.

ARÈNE (Edouard), rue Ségurane, 10, à Nice (16 octobre 1895).

ARNULPHY (Bernard), docteur en médecine, boul. Victor-Hugo, 35 (6 janvier 1877).

ASSON (Léon), sous-officier au 112e de ligne, casernes de Riquier, à Nice (16 février 1907).

ATHON (Edmond), docteur en médecine, rue de l'Hôtel-des-Postes, 4, à Nice (5 mars 1904).

AUBÉ, O. ✱, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, rue Vernier, maison Aubourg, à Nice (17 juin 1889).

BALESTRE, ✱, O, docteur en médecine, rue Garnier, 20, à Nice (16 juin 1876).

BARBARY, I. O, docteur en médecine, boulevard Dubouchage, 35, à Nice (16 décembre 1897).

BARBET (Lucien), I. O, architecte du département, rue Cotta, 31, à Nice (16 novembre 1895).

BARETY, ✱, docteur en médecine, rue Cotta, 31, à Nice (3 novembre 1875).

BELFORT-BAX, rue Saint-Philippe, 3, à Nice (21 janvier 1905).

BERGÈS (Aristide), ingénieur-conseil, rue Alphonse Karr, 2, à Nice (16 novembre 1907).

MM.

BERI (Edouard), président de la Chambre de commerce, rue St-François de Paule, 2, à Nice (7 décembre 1907).

BERNARD D'ATTANOUX, avocat, place de l'Eglise-du-Vœu, 2, Nice (5 mars 1888).

BERRY (Edward-Elhanan), vice-consul d'Angleterre, à Bordighera (Italie) (16 novembre 1907).

BLANC (Casimir), ancien notaire, boulevard Victor-Hugo, 38, à Nice (1er juin 1888).

BONAPARTE (S. A. I. prince Roland), avenue d'Iéna, 10, à Paris, et à Cimiez, Nice (18 avril 1905).

BONNAL, docteur en médecine, rue de France, 63, à Nice (16 janvier 1874).

BOUCHARD, avenue Villermont, 11, à Nice (23 novembre 1903).

BOUSQUET, I. O, directeur de l'Ecole Normale de Nice, route de la Corniche (16 mai 1890).

CASATI DE CASATIS, ✱, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris, rue de Prony, 29 (1er février 1896).

CASIMIR (Philippe), O, publiciste, rue Foncet, 7, à Nice (6 novembre 1898).

CAZIOT (commandant), O. ✱, quai Lunel, 24, à Nice (20 janvier 1906).

CHACORNAC, I. O, proviseur du Lycée de Nancy (Meurthe-et-Moselle) (20 janvier 1906).

COMBET, O, professeur d'histoire au Lycée, avenue Pauliani, 18, à Nice (15 décembre 1906).

MM.

Coppet (de), les Baumettes, à Nice (19 décembre 1903).

Danjou, docteur en médecine, ✱, palais Marie-Christine, rue de France, 20, à Nice (21 décembre 1907)

Debenedetti (Maurice), ✪, artiste peintre, rue Gubernatis, 14, à Nice (19 novembre 1904).

Delphin (Edmond), directeur de l'Agence du Crédit Lyonnais de Nice (6 février 1904).

Doublet (G.), I. ✪, professeur au Lycée, villa Minerve, rue du Soleil, Saint-Barthélemy, à Nice (16 janvier 1896).

Doux, ✱, trésorier-payeur général des Alpes-Maritimes, à Nice (19 novembre 1908).

Drouet (Francis), consul honoraire villa Evora, rue Pasteur, à Nice (1er mars 1894).

Enard, (l'abbé), aumônier du Lycée de Nice (21 décembre 1907).

Essling (prince d'), villa Masséna, promenade des Anglais, à Nice (1er juin 1891).

Ester, rue Michel-Ange, 6, à Nice (2 novembre 1907).

Faraut (Henri), ✪, docteur en médecine, rue Saint-François-de-Paule, 20, à Nice (16 janvier 1874).

Frémont, ✱, docteur en médecine, quartier de Carras, à Nice (1er décembre 1894).

Goby (Paul), ✪, boulev. Victor-Hugo, à Grasse (Alpes-Maritimes).

Guébhard, ✱, agrégé de physique, à Saint-Vallier-de-Thiey (Alpes-Maritimes) (16 janvier 1893).

Halphen (Eugène), avenue Victor-Hugo, 81, à Paris (2 janvier 1882).

MM.

Halphen (Jules), ancien capitaine d'artillerie, avenue Victor-Hugo, 81, à Paris (16 mars 1888).

Jaffé (John), promenade des Anglais, 38, à Nice (1er février 1888).

Jaubert, I. ✪, bibliothécaire de la ville de Nice, rue Meyerbeer, 19, à Nice (17 novembre 1900).

Johnston-Lavis, docteur en médecine, à Beaulieu (Alpes-Maritimes) (1er avril 1897).

Juge (Charles), ingénieur agricole, avenue Malausséna, 12, à Nice (1er mai 1886).

Langford, place Alziary de Malausséna, à Nice (1er décembre 1898).

Lanzi (Laurent), rue Lamartine, 34, à Nice (1er mars 1896).

Lairolle, ✱, avocat, avenue Beaulieu, 6, à Nice (2 mars 1877).

Langlois, avocat, rue de Paris, 27. (2 février 1901).

Leriche, docteur en médecine, avenue de la Gare, 20, à Nice (16 janvier 1891).

Letainturier (G.), I. ✪, sous-préfet de Saint-Omer (Pas-de-Calais) (1er octobre 1891).

Létang (Marc), docteur en médecine, avenue Malausséna, 26, Nice, et à l'Espart, par Poitiers (Vienne) (2 février 1907).

Levrot (Joseph), avocat, rue Gioffredo, 60, à Nice (15 février 1908).

Mader (Fritz), rue d'Augsbourg, à Nice (7 janvier 1899).

Maistre (J.-C.), ✪, consul de Belgique, avenue Masséna, 8, à Nice (19 décembre 1903).

MM.

Malaussène, ✿, juge au Tribunal civil de Semur (Côte d'Or) (20 janvier 1906).

Malgat, ✿, docteur en médecine, rue Masséna, 15, à Nice (16 février 1886).

Margueritte-Delacharlonny, ingénieur, rue Bonaparte, 21, à Paris, et rue Maccarani, 13, à Nice (6 janvier 1900).

Martin (colonel), O. ✻, rue Rouget de Lisle, 15, à Nice (19 novembre 1908).

Martiny (Louis), O. ✻, conseiller d'arrondissement, rue Masséna, 33, à Nice (21 décembre 1901).

Masse (Gustave), notaire, avenue de la Gare 16, à Nice (12 avril 1876).

Masse (Maurice), avocat, place de l'Eglise du Vœu, 2, à Nice (16 mai 1885).

Mazet, avoué, place du Palais, 4, à à Nice (16 février 1907).

Moriez, O. ✻, I. ✿, docteur en médecine, rue Pastorelli, 40, à Nice (1er décembre 1884).

Moris (Henri), ✻, I. ✿, archiviste du département, boul. Dubouchage, 20, à Nice (15 mars 1882).

Mounier, ✻, proviseur du Lycée de Nice (21 décembre 1907).

Moussaud, docteur en médecine, quai du Midi, 103, à Nice (15 avril 1899).

Nicoletis, docteur en médecine, rue François Ier, 11, à Paris (1er février 1897).

Nicot de Villemain (Pierre), avenue Masséna, 8, à Nice (19 avril 1902).

Panisse-Passis (marquis de), avenue Marceau, 24, à Paris, et au château de Villeneuve-Loubet (Alpes-Maritimes) (1er décembre 1886).

MM.

Pellegrin (Charles), ingénieur civil des mines, rue Vital, 43, à Paris (4 novembre 1899).

Perrody (G.), rue Gioffredo, 45, à Nice (2 mars 1901).

Planat, docteur en médecine, boulevard Dubouchage, 15, à Nice (7 avril 1881).

Pontremoli (Aaron), ancien négociant, rue Palermo, 5, à Nice (17 décembre 1883).

Poulle-Symian, ancien magistrat, rue Guiglia, 5, à Nice (21 janvier 1905).

Rance-Bourrey (l'abbé), ✿, professeur honoraire de Faculté, à Sainte-Magnance, par Cussy-les-Forges (Yonne), et avenue de la Gare, 44, à Nice (15 février 1902).

Raynaud (Edmond), avocat, rue Alphonse Karr, 28, à Nice (7 décembre 1901).

Raynaud (l'abbé Georges), curé de l'église du Port, place Cassini, à Nice (20 janvier 1906).

Raynaud (Abel), docteur en médecine, place Masséna, à Nice (2 mars 1907).

Roissard de Bellet (baron), ✻, ancien député, av. du Bois-de-Boulogne, 44, à Paris (11 mai 1876).

Rouquette, ✿, docteur en médecine, boulevard Victor-Hugo, 5, à Nice (19 novembre 1908).

Roure (Jean), route de la Gare, à Grasse (Alpes-Maritimes) (19 novembre 1904).

Sardou (Gaston), docteur en médecine, avenue Verdi, 8, à Nice (3 novembre 1891).

MM.

Schoull, ✻, docteur en médecine, rue de l'Hôtel des Postes, 6, à Nice (4 janvier 1908).

Siegmann, rue de la Buffa, 19, à Nice (2 mai 1903).

Stehelin-Scheurer, villa Florès, av. Désambrois, à Nice (1er février 1896).

Tournier, I. ✪, directeur de l'Ecole Berlitz, palais Donadei, rue Cotta, 8, à Nice (7 janvier 1905).

MM.

Vallot (J.), ✻, directeur de l'observatoire du Mont-Blanc, rue Cotta, 37, à Nice (20 avril (1907).

Veillon (Jean), ✪, avocat, rue Cotta, 24, à Nice (3 décembre 1904).

Venture (Josué), I. ✪, rue de l'Opéra, 4, à Nice (4 novembre 1901).

Vigoureux (Emile), I. ✪, consul, à Hendaye (Basses-Pyrénées) (18 mars 1889).

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

Bertrand, ✪, sous-bibliothécaire-archiviste de la ville de Cannes (Alpes-Maritimes) (mars 1907).

Bishop (William-Henry), homme de lettres, villa des Lucioles, avenue des Baumettes, à Nice (20 décembre 1902).

Bonfils (Stanislas), ✪, conservateur du musée, à Menton.

Bottin, I. ✪, receveur des postes et télégraphes en retraite, à Ollioules (Var).

Brown de Colsthoun, G. C. ✻, vice-amiral, avenue d'Eylau, 9, à Paris (1er juillet 1884).

Bruyn-Andrews, cercle Pall-Mall, à Londres (16 février 1897).

Calmette (G.), ancien secrétaire général de Préfecture, rue Dutot, 80, à Paris (6 décembre 1902).

Chiris, I. ✪, receveur des postes et télégraphes à Honfleur (Seine Inférieure).

Coubertin (baron Paul de), boulevard Flandrin, 94, à Paris (novembre 1898).

MM.

Croizier (marquis de), ✻, président de la Société académique Indo-Chinoise de France, boulevard de la Saussaye, 1, à Neuilly (Seine).

Duhamel, I. ✪, archiviste du département de Vaucluse, à Avignon.

Faraut (Félix), ✪, à Hué.

Gache, I. ✪, professeur au Lycée Carnot, à Paris (2 décembre 1889).

Gaffarel, ✻, doyen honoraire, professeur à l'Université d'Aix-Marseille, à Aix (novembre 1908).

Grimaldi (Mgr), camérier secret du Pape, rue Papillon, 7, à Paris (3 novembre 1884).

Groslong (en littérature Pierre Devoluy), ✻, capitaine du génie, à Avignon (6 décembre 1902).

Gurney (Martyn-Cecil), consul général d'Angleterre à Marseille (16 mai 1888).

Hall, à Saint-Raphaël (Var) (16 mars 1897).

Henry, docteur en médecine, boulevard Exelmans, 89, à Paris (16 octobre 1884).

MM.

Heuzey (Léon), G. O. ✱, conservateur au Musée du Louvre, membre de l'Institut, à Paris.

Lebon, directeur honoraire au Ministère de l'Instruction publique de Belgique (1er février 1895).

Luïggi, pasteur évangélique, à Marseille.

Mure de Pelanne, consul de France (1er juillet 1884).

Musso, ✪, greffier de la justice de paix, à Roquebillière (Alpes-Maritimes) (1er juillet 1884).

Muterse, à Antibes (1er décembre 1896).

Nièpce, ✪, docteur en médecine, à Allevard (Isère) (6 décembre 1902).

Nœtinger (Fernand), I. ✪, directeur des Contributions directes, à Vannes (Morbihan) (16 février 1893).

MM.

Pablo de Alzola, ingénieur en chef des ponts et chaussées, ancien maire de Bilbao, Espagne (1er févr. 1894).

Proost, directeur général de l'Agriculture de Belgique, rue de l'Arbre Bénit, à Bruxelles.

Quilici, professeur à l'Ecole française du Caire (16 novembre 1890).

Rivière, ✱, I. ✪, chef de laboratoire au Collége de France, à Paris.

Romeo Romei, professeur de langue française à l'Institut technique royal, à Naples (16 mai 1896).

Rossi (G.), inspecteur des fouilles de la province de Port-Maurice, à Vintimille (Italie).

Valette (Ernest), rue Saint-Ferréol, à Marseille.

Ville d'Avray (lieutenant-colonel de), O. ✱, I. ✪, bibliothécaire-archiviste de la ville de Cannes.

TABLE GÉNÉRALE

DES TOMES I A XX

DES

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ

TOME I, 1865, (Il en reste 6 exemplaires).............. Fr. 10

Ce volume contient les mémoires suivants :

Du Municipalisme dans l'ancien comté de Nice, étude historique, par AUGUSTE CARLONE.

De la domination sarrasine dans la Narbonnaise et sur le littoral de la Méditerranée, par A. CARLONE, étude historique.

La mission et les services de la critique au XIXe siècle, par XAVIER EYMA.

Recherches sur la vie et les ouvrages de Boccace, par RASTOIN-BRÉMOND.

Episodes de l'histoire du département des Alpes-Maritimes : — 1° Le presche de Mouans-Sartoux en 1792. — 2° Troisième persécution de l'évêque de Grasse et de Vence. — 3° Les luttes du moyen âge (1366) par l'abbé TISSERAND.

Notice sur André Vérany, par LÉON PILATTE.

Le « Palazzo Vecchio » de Florence, par F. BRUN.

L'Hypocauste de Cimiez, par F. BRUN.

Mémoire sur le genre Notacanthus et description d'une espèce nouvelle de la Méditerranée, par J.-B. VÉRANY.

Notice sur les mollusques nudibranches et description de six nouvelles éolides de la Méditerranée, par J.-B. VÉRANY.

Des bains de mer, par le docteur LUBANSKI.

TOME II, 1873. (Il en reste 2 exemplaires)............. Fr. 10

Ce volume contient 12 planches, dont une en chromolithographie et les articles suivants :

Le troubadour Raymond Féraud ; son temps, sa vie et ses œuvres, par A. CARLONE.

Notice nécrologique sur A. Carlone, par F. BRUN.

Introduction à l'inventaire général des titres et documents divers, antérieurs à 1790, existant aux Archives des Alpes-Maritimes, en 1866-69, par GALLOIS-MONTBRUN.

Inscriptions romaines de Mougins, par A.-L. SARDOU.

Inscriptions anciennes retrouvées ou inédites, par F. BRUN.

Récits historiques. — 1° Patriotisme de la ville de Grasse en 1707 et sa délivrance providentielle. — 2° Un épisode de l'histoire d'Antibes ; le trirème des Lascaris de Tende. — 3° Les salines d'Antibes et ses salaisons, par l'abbé TISSERAND.

Etudes géologiques sur le Var et le Rhône pendant les périodes tertiaire et quaternaire, trachites du Cap d'Ail, silex nectiques de la plaine de Lyon, table analytique, par CHAMBRUN DE ROSEMONT.

Découverte d'un second squelette humain de l'époque paléolithique dans les cavernes de Baoussi-Rossi, dites Grottes de Menton, par EMILE RIVIÈRE.

Notice descriptive d'une nouvelle espèce d'ammonite, par GÉNY.

Description morphologique d'une nouvelle espèce de crustacé, par GÉNY.

Nouvelle méthode pour la détermination simultanée des éléments nécessaires à la navigation au long cours, par FASCI ; rapport par F. BRUN.

Un nouveau stadimètre, par J. LECLERC.

Résumé des observations météorologiques faites à Nice en 1872 par TEYSSEIRE.

TOME III, 1875. (Il en reste 3 exemplaires)............ Fr. 10

Ce volume contient deux grandes planches et les articles suivants :

« La Vida de sant Honorat », légende en vers provençaux, par RAYMOND FÉRAUD, troubadour niçois du XIIIe siècle, accompagnée d'une notice sur l'auteur et son œuvre, par A.-L. SARDOU.

Etude sur les sépultures gallo-romaines du IIIe au VIe siècle, par F. BRUN.

Recherches archéologiques sur le Château de Nice, par GÉNY.

Etude sur l'établissement et la résidence des Israélites dans la ville de Nice, par GALLOIS-MONTBRUN.

Deux actes mémorables de patriotisme des Antibois, par l'abbé TISSERAND.

Problème de géographie historique, par A.-L. SARDOU.

Tombeaux anté-historiques du mont Agel, par CHAMBRUN DE ROSEMONT.

Machiavel et Savonarole, étude historique, par le Dr MACARIO.

Des causes régulatrices du taux des loyers, par ED. CORINALDI.

De la nature probable des odeurs, par J. LECLERC.

Résumé des observations météorologiques faites à Nice en 1874 par TEYSSEIRE.

Article nécrologique sur A.-F. GIRAUD, par A.-L. SARDOU.

TOME IV, 1877. (Il en reste 4 exemplaires) .... Fr. 10

Ce volume contient trois planches et les articles suivants :

Le Martyre de sainte Agnès, introduction, texte et traduction, par A.-L. SARDOU.

RAYMOND FÉRAUD, au concours philologique et littéraire ouvert à Montpellier en 1875.

Choix de proverbes, locutions proverbiales, receuillis dans le dialecte romano-provençal du Piémont, par F. MALVAL.

Anciens camps retranchés des environs de Grasse, par PAUL SÉNEQUIER.

Nice et Cimiez, par A BRUN.

Description des bains de Cemenelum, d'après les découvertes faites en 1875, par F. BRUN.

Vérification des inscriptions romaines de Vence, par F. BRUN et A.-L. SARDOU.

Note sur une inscription grecque, trouvée à Antibes en 1866, par le Dr MOUGINS DE ROQUEFORT.

Une excursion au lac des Merveilles, près de Saint-Dalmas-de-Tende, ancien glacier métamorphosé en monument carthaginois, par le Dr HENRY.

Du climat de Nice, par le Dr NIEPCE.

Etude de la vibration et du bruit de bourdonnement perçu au bout des doigts, etc., par le Dr L. COLLONGUES.

Hylaïre, rhapsodie ionienne, par L. FABRE DES ESSARTS.

Résumé des observations météorogiques faites à Nice en 1874 et 1875 par TEYSSEIRE.

Notices nécrologiques : Ph. Gény, par le Dr B. NIEPCE. — Gallois-Montrun, par F. MARGUET. — Marcellin Maurel, par ED. BLANC.

Vence et la voie Julia Augusta, par ED. BLANC.

Séance publique pour l'année 1876. Compte rendu des travaux de la Société, par J. LECLERC.

TOME V, 1878. (Epuisé).

Ce volume contient quatre grandes planches et les articles suivants :

L'idiome niçois, ses origines, son passé, son état présent, par A.-L. SARDOU.

Une lettre sur l'idiome niçois, par F. MISTRAL.
Essai psychologique appliqué aux sciences mathématiques, par E. CUGNIN.
Supplément à l'édition du Martyre de sainte Agnès publiée par la Société. Rectifications et notes nouvelles par A.-L. SARDOU.
Les aqueducs romains de Cemenelum, par RENÉ GUÉBHARD.
Epigraphie antique du département des Alpes-Maritimes. (Première partie, arrondissement de Grasse), par ED. BLANC.
L'Ægitna de Polybe, par A.-L. SARDOU.
Rectification de l'Itinéraire maritime d'Antonin entre Vintimille et Nice, par F. BRUN.
Etymologie du nom de Κεμενέλεον (Cemenelum), par F. BRUN.
Extrait du procès-verbal de la séance publique de l'année 1877.
Notices nécrologiques : Rastoin-Brémond, Croze, Clément-Michel, Henry Lefèvre, par F. BRUN.

TOME VI, 1879. (Il en reste 4 exemplaires) .... Fr 10

Ce volume contient six planches, dont une en chromo-lithographie, et les articles suivants :

Discours prononcé à la séance publique annuelle de 1877 par le Dr LAMBRON.
Deux vieilles tours au Cannet, près de Cannes, par A.-L. SARDOU.
Epigraphie antique du département des Alpes-Maritimes. Deuxième partie, arrondissements de Nice et de Puget-Théniers, par ED. BLANC.
Les patois de Biot, Vallauris, Mons et Escragnolles, par P. SÉNEQUIER.
Résumé des observations météorologiques faites à Nice en 1876, par TEYSSEIRE.
Séance publique annuelle du 13 avril 1878.

TOME VII, 1881. (Il en reste 5 exemplaires)............ Fr. 10

Ce volume contient douze planches en noir et les articles suivants :

Epigraphie antique du département des Alpes-Maritimes (Tables), par ED. BLANC.
Histoire de la ville d'Antibes, par le chevalier Jean Arazi, avec notes de A.-L. SARDOU et ED. BLANC.
Anciens camps retranchés des environs de Grasse, par P. SÉNEQUIER.

Description des découvertes faites jusqu'à ce jour sur l'emplacement de l'ancienne cité de Cemenelum, par F.-A. Bhun.

Exposé d'un système rationnel d'orthographe niçoise, par A.-L. Sardou.

Petite incursion dans le domaine de la numismatique monégasque, par G. Vallier.

Les Grimaldi de Beuil, par A.-L. Sardou.

Trente ans d'études météorologiques et climatologiques faites à Nice par Teysseire.

Notice sur les théâtres antiques de la contrée, par F.-A. Brun.

Séances publiques annuelles des 16 février 1879 et 15 avril 1880.

Notices nécrologiques : le colonel Féraud, par E. Cugnin. — Le général d'Auvare, par A. Peragallo.

TOME VIII, 1882. (Il en reste 10 exemplaires)........ Fr. 10

Ce volume contient vingt planches, dont une en typochromie, et les articles suivants :

Séance publique annuelles du 14 avril 1881 : Discours prononcé par M. Séligmann, président. — Utilité des études épigraphiques, par A.-L. Sardou. — Le Bibelot, par F.-A. Brun.

Monaco, pièces historiques et traités, par J.-C. Harris.

Notice sur un ancien camp retranché situé sur le plateau de Roquevignon, près Grasse, par M. Chiris.

Notice sur les tombeaux romains du premier siècle de notre ère découverts à Vallauris, en 1880, par MM. A. Gazan et Mougins de Roquefort.

Notes sur deux documents inédits concernant la cathédrale de Vence, par Ed. Blanc.

Un mot sur la découverte d'un squelette humain fossile dans le diluvium de Nice. Lettre à M. de Quatrefages, par E. Desor et le Dr Nièpce père. — Réponse de M. de Quatrefages.

La caverne à ossements de Peymeinade, par E. Desor.

Insectes comestibles, par A. Peragallo.

Note sur l'*Anobium Neobium tomentosum*, par Peragallo.

Supplément à l'Epigraphie des Alpes-Maritimes, par Ed. Blanc.

Racuenti popolari Mentanasque en lenga do pais, recueillis par J.-B. Andrews, édités et traduits par A.-L. Sardou et Ed. Blanc.

Molière (poésie), par E. Dujon.

Étude sur l'oranger, par Barbe père.

Le gué du Paillon, par F. Brun.

Note sur quelques monuments préhistoriques des Alpes-Maritimes, par CASIMIR BOTTIN.
La Danse macabre du Bar, par A.-L. SARDOU.
Le Gaudelet, par F. BRUN.
Excursions archéologiques aux environs de Grasse, par P. SÉNEQUIER.
Le Français est-il colonisateur? Etude sur la colonisation française, par FERN. NŒTINGER.
Les grottes préhistoriques de Saint-Martin, commune d'Escragnolles, par M. CHIRIS.
Dous conte mentounen (poésie), par J. BOURELLY.
Note sur le Cartulaire de Lérins.
Nomenclature des camps préhistoriques trouvés daas l'est du département des Alpes-Maritimes, par J.-B. ANDREWS.
Séance publique annuelle du 5 avril 1882. — Discours du Dr HENRY, président.
Notices nécrologiques : Le professeur Desor, par le Dr HENRY. — F. Guessard, par A.-L. SARDOU. — J. Garnier, par ED. BLANC. — Eugène Cortambert, par ED. BLANC. — Colonel Nicot, par ED. BLANC. — Le Dr Lambron, par le Dr MACARIO. — J. Teysseire, par le Dr MACARIO.

TOME IX, 1884. (Il en reste 9 exemplaires)............ Fr. 10
Rancher, poète niçard. Sa vie, ses œuvres, par A.-L. SARDOU.
Nice, station d'hiver, par J. C. HARRIS.
Fouilles à la grotte Lombard, exécutées par C. BOTTIN.
Compte rendu de M. USQUIN sur l'édition des *Précieuses ridicules* et des *Femmes savantes,* offerte à la Société par M. LIVET.
Nice provençale, par A.-L. SARDOU.
Études d'entomologie appliquée à l'agriculture, par A. PERAGALLO : — 1° Le Chêne. — 2° La Vigne. — 3° L'Oranger et le Citronnier. — 4° Le Caroubier.
Une ancienne et curieuse cloche à Tourrettes-Vence, par le Dr MOUGINS DE ROQUEFORT.
Excursions archéologiques : *Lucéram*, par F. BRUN.
Deux documents relatifs à l'abbaye de Lérins, par A.-L. SARDOU.

TOME X, 1885. (Epuisé).

Ce volume contient une carte et neuf croquis et les articles suivants :

Opérations militaires dans les Alpes et les Apennins pendant la guerre de la Succession d'Autriche (1742-48), par H. MORIS.

Appendice au mémoire précédent : Journal des sièges de Démont, de Coni et de Tortone.

Cannes, vassale de Lérins, par A.-L. SARDOU.

Cimetière antique de Saint-Pons, par F. BRUN.

Poteries sigillées trouvées dans les Alpes-Maritimes, par F. BRUN.

Le palais de Maurice de Savoie à Nice, par F. BRUN.

Epigraphie antique des Alpes-Maritimes, par F. BRUN.

Excursions archéologiques dans les environs de Grassse, par P. SÉNEQUIER.

Inventaires du château de Nice, rédigés en 1333 et en 1521, par le comte CAIS DE PIERLAS.

Tombe mégalithique des environs de Saint-Vallier, par C. BOTTIN.

Mémoire sur neuf tumuli des environs de Saint-Vallier, par C. BOTTIN.

TOME XI, 1887. (Il en reste 3 exemplaires) .... Fr. 10

La Nemaïda o sia lou trionf dai sacrestan, poème niçard de Rancher, édition nouvelle avec traduction française en regard, notes grammaticales, etc , par A.-L. SARDOU.

Sculptures grecques de la Bibliothèque municipale de Nice, par F. BRUN.

Journal de bord du Bailli de Suffren dans son expédition des Indes (1781-1784), publié par HENRI MORIS.

Notice nécrologique du Dr Louis Thaon, par le Dr FRÉMY.

Notice nécrologique du baron Cachiardy de Montfleury, par HENRI MORIS.

Notice nécrologique du colonel Gazan, par le Dr MOUGINS DE ROQUEFORT.

Notice sur les travaux du colonel Gazan, par le Dr MOUGINS DE ROQUEFORT.

TOME XII, 1890. (Il en reste 4 exemplaires) .... Fr. 12

Testament de Jourdan Riquieri, au XIIe siècle, par le comte CAÏS DE PIERLAS.

Le *Schinus molle* (Lin.) ou faux poivrier. — La chenille *Sericarea dispar* (Bombyx dispar) et le parasite de cette chenille, Blepharipa scutellata (rondani) par A. PERAGALLO.

Les Francs-tireurs des Alpes-Maritimes pendant la campagne de 1870-71, par F. BRUN.

Jean Miraiheti et les trois Bréa (Etude sur les peintres niçois de la Renaissance), par F. BRUN.

L'Observatoire de Nice, par PERROTIN, directeur de l'Observatoire.

Lettre de M. PERROTIN à M. FAYE sur la planète Mars.

Campagnes dans les Alpes pendant la Révolution (*Campagne de 1792*), par LÉONCE KREBS, chef d'escadrons d'artillerie, et HENRI MORIS, archiviste des Alpes-Maritimes.

Sur la pêche pélagique, au point de vue de l'alimentation des naufragés, par le Dr HERMANN FOL.

TOME XIII, 1891. (Il en reste 2 exemplaires).......... Fr. 12

Ce volume contient cinq croquis et les articles suivants :

Campagne dans les Alpes pendant la Révolution (*Campagne de* 1793), par LÉONCE KREBS, chef d'escadrons d'artillerie, et HENRI MORIS, archiviste des Alpes-Maritimes.

Résumé de plusieurs séries d'expériences sur la pénétration de la lumière du jour dans les profondeurs de la Méditerranée, par le Dr HERMANN FOL.

Observations météorologiques faites à Monaco par le Dr GUEIRARD, secrétaire de la Commision météorologique du département des Alpes-Maritimes.

Notes sur quelques symboles des vases peints antiques de la collection Joseph Mayrargue, par F. BRUN.

Notes sur un solénoïde automateur magnétique sans traces de fer, par le Dr PLANAT.

Notes sur les fontaines intermittentes, par E. BOUSQUET.

TOME XIV, 1894. (Il en reste 2 exemplaires).......... Fr. 12

Campagnes dans les Alpes pendant la Révolution (*Campagne de* 1794), par LÉONCE KREBS, chef d'escadrons d'artillerie, et HENRI MORIS, archiviste des Alpes-Maritimes.

Arluc on Saint-Cassien, par A.-L. SARDOU.

Promenades d'un curieux dans Nice, par F.BRUN.

De l'utilisation des piles de sonnerie électrique d'appartement pour un éclairage intermittent et de courte durée.

Observations météorologiques faites à Monaco par le Dr GUEIRARD.

TOME XV, 1896. (Epuisé).

Ce volume contient deux cartes, quatre croquis et les articles suivants :

Campagnes dans les Alpes pendant la Révolution (*Campagnes de* 1795 et 1796), par LÉONCE KREBS, chef d'escadrons d'artillerie, et HENRI MORIS, archiviste des Alpes-Maritimes.

Documents inédits pour servir à l'étude du dialecte niçois, par le comte CAIS DE PIERLAS.
La télégraphie optique à l'armée d'Italie, par CHARLES JOLIVOT.
Une grotte curieuse à Saint-Cézaire (Alpes-Maritimes), par le Dr GUÉBHARD.
L'été de 1895 à Nice, par E. BOUSQUET.

TOME XVI, 1898. (Il en reste 4 exemplaires).......... Fr. 10

Ce volume contient 9 planches et les articles suivants :
Réunion de Nice à la France, en 1793, par HENRI MORIS.
Réunion de Menton à la France, en 1793 et 1861. — Menton et Roquebrune villes libres (1848-1861), par HENRI MORIS.
Monographie de l'ancienne cathédrale de Vence, par GEORGES DOUBLET.
Promenades d'un curieux aux environs de Nice, par F. BRUN.
Une trouvaille archéologique dans la crypte de l'église paroissiale de Grasse, par P. SÉNEQUIER.
Deux cas d'arrêt de développement chez l'homme, observés dans la montagne de Nice, par le Dr J. MALGAT.
Séjour à Nice de Nicéphore Nièpce, inventeur de la photographie (1793-1801), par le Dr A. NIÈPCE.
E Doue Bessoune (Les deux Jumelles), poésie en patois figon par REBUFEL PONS.
De l'emploi de la plaque voilée comme enregistreur, par le Dr A. GUÉHARD.
Découverte et fouille de neuf tombes aux environs de Saint-Vallier-de-Thiey (Alpes-Maritimes), par C. BOTTIN.
Rapport sur les tavaux de la société pendant la session 1896-1897, par le Dr A. GUÉBHARD, président.
Liste des publications faites par la Société de 1865 à 1898.

TOME XVII, 1901. (Il en reste 1 exemplaire)........... Fr. 12

Ce volume contient 1 carte, 3 planches et les articles suivants :
Monographie de l'ancienne collégiale de Saint-Paul-du-Var, par GEORGES DOUBLET.
Souvenirs de Nice (1830-1850), par EDOUARD CORINALDI.
François de Théas, comte de Thoranc, par P. BENOIST.
Débarquement de Napoléon Ier au Golfe-Juan. Sa tentative avortée sur Antibes (1er mars 1815), par MUTERSE.
Monographie des paroisses du canton de Vence, par GEORGES DOUBLET.
Les tableanx de l'église paroissiale de Grasse, par GASTON FABRE.

Essai sur la spéléologie des Alpes-Maritimes, par JULES GAVET (9 planches).

Entrée de Bonaparte à Nice, en mars 1796 par HENRI MORIS (2 planches).

Authenticité des cendres de Marceau transférées du cimetière du Château de Nice au Panthéon, en 1889, par HENRI MORIS.

Carte géologique de la commune d'Escragnolles, par A. GUÉBHARD.

Rapport sur les travaux de l'année, exercice 1898-1899, par BOUSQUET, président.

Rapport sur les travaux de l'année, exercice 1899-1900, par GEORGES DOUBLET, président.

TOME XVIII, 1903 .... Fr. 6

Ce volume contient 3 planches et les articles suivants :

Une croix de conjuration du XVIII[e] siècle à la Petite-Afrique de Beaulieu, par A. DE ROCHEMONTEIX.

Les inscriptions préhistoriques des environs de Tende, par FRITZ MADER.

Monographie des paroisses du canton de Cagnes, par GEORGES DOUBLET.

La vérité sur Catherine Ségurane, par FRITZ MADER.

Le Sénat de Nice de 1614 à 1792, par HENRI MORIS.

Essai sur les noms de lieux du Comté de Nice, par PIERRE DEVOLUY.

L'abbé Paul-Marie Foncet de Bardonanche, détenu à Grasse sous la Terreur, documents publiés par l'abbé RANCE-BOURREY.

Remise en place du milliaire DCVII à l'endroit précis où les Romains l'avaient planté, par LUCIEN BARBET.

Etymologie provençale du mot *Baliverne*, par le D[r] A. GUÉBHARD.

Monographie de celles des paroisses des cantons de Coursegoules, Saint-Auban et le Bar qui firent partie du diocèse de Vence, par GEORGES DOUBLET.

Rapport de M. CORINALDI, président de la Société, sur les travaux de l'exercice 1900-1901.

Rapport de M. AUBÉ, président de la Société, sur les travaux de l'exercice 1901-1902.

Notice sur les travaux de feu François Brun, secrétaire perpétuel de la Société, par GEORGES DOUBLET.

TOME XIX, 1905.................................... Fr. 8

Ce volume contient 22 planches et les articles suivants :

Gattières, une enclave italienne sur la rive gauche du Var, par GEORGES DOUBLET.

Note sur un trésor de deniers romains trouvé, en 1901, aux environs de Nice, par le Dr ADRIEN GUÉBHARD.

Sur quelques meules à grains et un moulin ancien ressemblant au *Trapetum*, découvert dans l'arrondissement de Grasse (Alpes-Maritimes), par PAUL GOBY.

Pie VII dans le Comté de Nice en 1809 et en 1814, d'après les documents contemporains, par l'abbé RANCE-BOURREY.

Statuts de la ville de Nice au XIIIme siècle, par EDMOND RAYNAUD.

La Napoule et ses pêcheries, par ERNEST JAUBERT.

La disparition du palmier nain, autrefois sauvage dans les Alpes-Maritimes, par FRITZ MADER.

Etude et plan des Encourdoules, par le lieutenant-colonel DE VILLE-D'AVRAY.

Sur quelques fossiles remarquables ou nouveaux recueillis dans les Alpes-Maritimes, par le Dr ADRIEN GUÉBHARD.

L'Abbaye de Lérins, son histoire, ses possessions, ses monuments anciens (Première partie : Description des îles de Lérins. — Notice historique sur l'abbaye. — Statuts capitulaires. — Privilèges), par HENRI MORIS.

La météorologie de Nice en 1905, par E. BOUSQUET.

Rapport de M. le Cte EMERIC DU CHASTEL, vice-président de la Société, sur les travaux de la Compagnie pendant les exercices 1902-1903 et 1903-1904.

Rapport de ADRIEN GUÉBHARD, président de la Société, sur les travaux de la Compagnie pendant l'exercice 1904-1905.

TOME XX, 1907.................................... Fr. 8

Ce volume contient 1 carte, 15 planches et les articles suivantes :

Etude sur les échinides de la molasse de Vence, par J. LAMBERT.

Note sur un échinide nouveau du Bathonien de Saint-Cézaire (Alpes-Maritimes), par LAMBERT et SAVIN.

Note sur deux gisements à Brachiopodes dans le Barrêmien des Alpes-Maritimes, par ADRIEN GUÉBHARD et CHARLES JACOB.

Gattières, une enclave italienne sur la rive gauche du Var, par GEORGES DOUBLET.

TABLE DES MATIÈRES